UNIVERSITE PAUL-VERLAINE – METZ

ECOLE DOCTORALE PIEMES

Département de sociologie

Thèse pour obtenir le grade de docteur

Discipline : Sociologie

Présentée et soutenue publiquement par

Jérémy SINIGAGLIA

Le paradoxe des intermittents du spectacle : l'art de retourner les obstacles à l'action collective (2003-2006)

Thèse dirigée par Vincent DUBOIS

Soutenue le 28 mars 2008

Jury :

Vincent DUBOIS, Professeur de sociologie et de science politique, Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, GSPE PRISME CNRS-UMR 7012 et Institut universitaire de France

Jean-Louis FABIANI, Directeur d'études, Ecole des hautes études en sciences sociales, LAHIC CNRS UMR 2558

Jean-Marc LEVERATTO, Professeur de sociologie, Université Paul-Verlaine, Metz, 2L2S/ERASE EA 3478

Frédérique MATONTI, Professeure de science politique, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, CRPS CNRS-UMR 8057 (Rapporteure)

Gérard MAUGER, Directeur de recherche au CNRS, CSE UMR CNRS 8035 (Rapporteur)

Jean-Yves TREPOS, Professeur de sociologie, Université Paul-Verlaine, Metz, 2L2S/ERASE EA 3478

AVERTISSEMENT

Cette thèse est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et disponible à l'ensemble de la communauté universitaire élargie.
Elle est soumise à la propriété intellectuelle de l'auteur au même titre que sa version papier. Ceci implique une obligation de citation, de référencement dans la rédaction de tous vos documents.
D'autre part, toutes contrefaçons, plagiats, reproductions illicites entraînent une poursuite pénale.
Enfin, l'autorisaton de diffusion a été accordée jusqu' à nouvel ordre.

- Contact SCD Metz : daniel.michel@scd.univ-metz.fr

Ecrire au doctorant:

Code de la Proriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Proriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

Remerciements

Même si cet exercice rituel ressemble parfois à un interminable discours de remerciements digne d'une très officielle cérémonie de récompenses du spectacle, je voudrais tout de même sacrifier au genre et témoigner ici ma profonde et sincère reconnaissance à un certain nombre de personnes qui m'ont accompagné au travers de ce long périple.

Pour commencer, je tiens à remercier mon directeur de thèse, Vincent Dubois. J'ai beaucoup appris à son contact sur le difficile mais passionnant « métier de sociologue ». Sa rigueur et sa compréhension, son exigence et sa disponibilité sont autant de qualités qui m'ont été d'une aide précieuse.
Je remercie également Hervé Jory qui m'a aidé à forger mes premières armes d'apprenti chercheur.

Je remercie les doctorantes et doctorants de l'Arthemetz (Atelier de réalisation de thèse à Metz), dont certain-e-s sont depuis docteur-e-s, pour les échanges que nous avons pu avoir à plusieurs moments clés de la thèse. J'en ai autant pour les « djeun's » du GSPE (IEP de Strasbourg), même si la distance a réduit les occasions…

Je remercie ceux que j'appelle depuis « mes lecteurs », bien qu'ils aient quelques autres activités par ailleurs… Magali Boumaza, Frédéric Chateigner, Philippe Juhem et Emmanuel Pierru, qui ont gentiment accepté de lire tout ou partie de ma thèse et de me faire part de leurs remarques, critiques et conseils. Ce serait plus confortable pour moi de pouvoir leur rejeter la faute, mais les manques qui persisteraient dans cette thèse ne sauraient leur être imputés. Je garde l'entière responsabilité de mon propos.

Je remercie également Jean-Louis Fabiani, Jean-Marc Leveratto, Frédérique Matonti, Gérard Mauger et Jean-Yves Trépos, qui ont accepté de consacrer une partie de leur temps à la lecture critique de mon travail et de faire partie de mon jury de soutenance.

Je remercie tous les intermittents rencontrés, observés, questionnés et/ou interviewés en Île-de-France et en Lorraine ainsi que lors d'une très difficile session de terrain… au festival de Cannes. Je m'adresse plus particulièrement aux (ex-)militants de la CIP-IDF et du CIL, dont quelques-uns sont devenus des amis.

Je remercie mes parents, qui m'ont toujours fait confiance, même lorsque ma trajectoire pouvait leur causer quelques inquiétudes… et plus largement toute ma famille pour tout le soutien et le réconfort apportés.

Merci aussi à Coco et Did' (de *Aquarium, Lalone*), Jean-Ch' (de *Charles.K*), Matt et Djé (de *Jem et les Bretelles*), car la musique n'adoucit pas seulement les mœurs, elle atténue aussi les fatigues, physiques et morales…

Enfin, je remercie tendrement Sabrina Sinigaglia-Amadio, qui aurait pu figurer à presque toutes les lignes de cette page. Elle-même en thèse de sociologie il y a encore quelques mois, nous avons pu échanger sur nos objets respectifs, ce qui est une source incontestable d'enrichissement. Je ne serais pas arrivé au bout de ce travail sans elle, et ne l'aurais certainement jamais commencé si je ne l'avais pas rencontrée, bien avant de savoir ce qu'était la sociologie… Sa présence, son écoute, son soutien, ses encouragements m'ont été et me seront toujours indispensables.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE 13
« Le festival d'Avignon est annulé ! » 13
Conjoncture d'une mobilisation : la rencontre de trois histoires 16
Les multiples remises en cause d'un régime spécifique d'indemnisation du chômage 16
Les critiques répétées de la politique culturelle 19
Un « espace des mouvements sociaux » dans une configuration favorable 21
A. Les contours de l'emploi intermittent dans les secteurs du spectacle 25
a. Une discontinuité de l'emploi « par nature » 25
b. Un secteur d'activité fragile et désorganisé 27
c. Des carrières individualisées 29
d. Une catégorie composite 31
B. Les trois niveaux du conflit des intermittents 35
a. Une mobilisation de salariés 36
Une longue tradition syndicale 37
Le paysage syndical du spectacle : assise commune et points de conflits 38
Grève et manifestation au cœur du répertoire d'action syndical 41
b. Une mobilisation d'artistes 43
Quand les intermittents campent la figure de l'artiste critique 43
La mobilisation des savoirs artistiques : une esthétisation des pratiques militantes 46
c. Une mobilisation de précaires 47
Situations de précarité et engagement 48
La précarité comme label militant 49
L'apport des précaires au répertoire d'action du mouvement 51
C. Quand les faiblesses deviennent des forces ou l'art de retourner les obstacles 54
a. La réalisation d'une mobilisation improbable 57
b. Hétérogénéité et « production de commun » 61
D. Plan de la thèse 66

PRÉLIMINAIRES METHODOLOGIQUES *(Annexe à l'introduction générale)*
POUR UNE ETHNOGRAPHIE DE L'ACTION COLLECTIVE. Retour sur le choix des méthodes et sur un parcours de recherche 69

1. Une enquête ethnographique 70
A. Les trois principaux sites de l'enquête ethnographique 71
a. Le collectif des intermittents de Lorraine (CIL) 72
b. La coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France (CIP-IDF) 73
c. Le festival de Cannes 2004 : un tournant dans la mobilisation 76
B. Confrontation et cumulation des sources 77
a. Les questionnaires de pré-enquête 77
b. Le matériel de propagande 78
c. Les productions militantes électroniques 79
d. La presse vue par les militants 79

e. Photographies et vidéos, un matériau encore à creuser 81
C. Méthodes d'analyse et utilisation du matériau 82
a. L'analyse des notes d'observation 82
b. L'analyse des entretiens 83

2. Evolutions du rapport à l'objet et aux acteurs étudiés 84
A. La recherche d'une bonne distance à l'objet 84
a. Un long cheminement vers le sujet de thèse 85
b. Un rapport distancié au mouvement des intermittents du spectacle 86
B. L'évolution de ma position au sein des collectifs étudiés 88
a. Le CIL : de « l'étudiant » à « un membre du collectif » 88
b. La CIP-IDF : une acceptation longue et fragile 91

PREMIÈRE PARTIE. L'ENGAGEMENT DES INTERMITTENTS ET LA MOBILISATION DES SOUTIENS 97

La mobilisation à la lumière des modalités d'engagement et des carrières individuelles 99

CHAPITRE 1. Les ressorts multiples de l'engagement des intermittents. 101

Section 1. Compensation et retournement des effets néfastes de l'intermittence sur l'engagement 101
A. Intermittents du spectacle : une carrière dans l'incertitude 102
a. Une nécessité : assurer la continuité des salaires 103
b. La « difficile » expérience de l'intermittence 105
B. Des intermittents précaires mais non dénués de ressources 111
a. Des dispositions favorables : une catégorie jeune et diplômée 111
b. « L'argent des Assedic » pour faire grève 113
c. Des ressources organisationnelles 114
C. Le retournement des obstacles : des leviers inattendus 119
a. Contre la précarité : l'apprentissage du métier d'intermittent 119
b. Contre l'individualisation forcée : le renforcement des sociabilités internes 122

Section 2. L'organisation collective du maintien des engagements 125
A. Les collectifs, lieux de socialisation 126
a. Le renforcement du métier d'intermittent 126
b. Une instance de socialisation politique 128
B. Les collectifs, lieux de sociabilité professionnelle et militante 130
a. Le renforcement des réseaux professionnels 130
b. Les émotions dans l'action collective : sociabilité, amitié, solidarité 133

Section 3. Une démobilisation pourtant inévitable 137
A. L'épuisement des forces 139
a. Un investissement usant… 139
b. … qui concurrence les autres sphères de la vie sociale 141
B. La précarisation : de la routine à l'urgence 143
C. Sentiment d'échec et démobilisation collective 146

CHAPITRE 2. Les intermittents mobilisés et leurs soutiens..... 151

Section 1. Les gens du métier 154
A. Les *intermilitants*..... 155
B. Les *intermittents de renfort*..... 157
a. Les primo-militants 158
b. Les syndiqués 161
C. Les *intermittents de réserve* 163
D. Les intermittents consommateurs..... 165
E. Les *célébrités* 169

Section 2. Les soutiens..... 171
A. Les *militants professionnels*..... 171
B. Les *désaffiliés* 176
C. Les publics solidaires 181
D. Les soutiens politiques 183

Section 3. Les absents..... 188
A. *Free rider*.…..... 189
B. ou auto-exclus ? 191

Conclusion de la première partie..... 199

DEUXIEME PARTIE. VARIATIONS SUR UNE MÊME LUTTE : L'INTROUVABLE CAUSE COMMUNE DES INTERMITTENTS..... 201

Diverses bonnes raisons de mener la lutte..... 203

CHAPITRE 3. La genèse de la cause des intermittents : construction symbolique du groupe et définition des raisons de la contestation 207

Section 1. De la stigmatisation du groupe à la revendication d'une identité collective..... 209
A. Les effets de la stigmatisation des intermittents..... 211
a. Une rhétorique de la « chasse aux abus » et aux « fraudeurs » qui nuit à l'image des intermittents et à leur mobilisation… 212
b. … mais qui permet l'esquisse d'un "Nous" face à "Eux" 217
B. Les expériences partagées comme supports de l'identité collective des intermittents..... 221
a. « Nous » artistes ? L'appartenance aux mondes du spectacle..... 222
b. « Nous » intermittents ? L'effet unificateur du statut 224
Réussir l'épreuve..... 224
La vie au guichet… des ASSEDIC 226

Section 2. Définition et diffusion des bonnes raisons de la colère 231
A. La dénonciation syndicale d'un « accord scélérat »..... 232
B. « Nous refusons le protocole » : la prise de main de la CIP-IDF 233
C. « Nous avons lu le protocole » : la diffusion des bonnes raisons de la colère.. 237

Section 3. Abrogation, expertise, négociations ! L'évolution des revendications 240
A. Un accord sur les revendications minimales 241
B. Le « nouveau protocole » de la CIP-IDF 243

Section 4. De « Vivre de nos métiers » à « Des droits sociaux pour tous ! », les registres du conflit. 249
A. Le registre du métier : les droits des professionnels 250
B. Le registre de la culture : entre service au public et liberté individuelle 254
C. Le registre de la précarité : les droits sociaux collectifs 258

CHAPITRE 4. La CIP-IDF : des arrangements pour tenir ensemble 267

Section 1. Le coup gagnant des « Précaires » 269
A. Le fruit d'un malentendu 269
B. Le nom de la coordination : une première victoire des « Précaires » 271
C. Une défection des « I » profitable aux « P » 274

Section 2. Des concessions mutuelles pour un compromis instable 277
A. Des bricolages du cadre qui mêlent progressivement intermittence et précarité 277
a. De l'expérience à la revendication de la précarité 279
b. Des compromis pour un cadrage plus ajusté 283
B. Le double intérêt de l'alliance avec les « précaires » 286
a. La précarité, un label légitimant 286
b. Concessions contre capital militant 289

Section 3. Découpage de la cause et partition du travail militant 291
A. Un mode d'organisation favorable au maintien de l'hétérogénéité 292
B. À chacun sa cause ! 296
a. La PPL : restriction de l'espace de la contestation et mobilisation des « I » 296
b. L'Euromayday : extension de l'espace de la contestation et mobilisation des « P » 301

CHAPITRE 5. Les déplacements de l'intérêt du CIL 307

Section 1. La constitution d'une coordination autonome des intermittents en Lorraine 308
A. Le rejet du soutien syndical 308
B. De la « coordination » au « collectif » homogène 313

Section 2. L'inscription du CIL dans le mouvement national 317
A. La CIP-IDF : une ressource légitimante… 317
B. … mais parfois encombrante 321

Section 3. « Il faut que chacun défende son truc » 325
A. La prédominance du registre culturel 325
a. Une lutte pour la culture 325
b. Un réseau d'alliances dans le secteur de la culture 328

B. La composition d'un intérêt local 331
a. Des conditions propices à une redéfinition de l'enjeu de la lutte 331
b. L'échec de la constitution en groupe d'intérêt local 334
Un espoir déçu 335
Vers une introuvable représentativité : la piste de « l'association » 338

Conclusion de la deuxième partie 343

TROISIÈME PARTIE. À LA FOIS DEDANS ET DEHORS : LE RÉPERTOIRE D'ACTION DU MOUVEMENT DES INTERMITTENTS 345

Les différentes sources du répertoire d'action du mouvement des intermittents 347

CHAPITRE 6. Un conflit situé dans les mondes du spectacle 351

Section 1. La grève des festivals de l'été 2003 352
A. Avignon : « l'enjeu central du conflit » 352
B. Un recours discuté à la grève 355
a. Les divers coûts de la grève 356
b. Un mode d'action incompatible avec la posture « artiste » ? 359
C. L'annulation comme confiscation du droit de grève 361

Section 2. Les grands rendez-vous du spectacle 364
A. Les cérémonies de la profession 365
a. La représentation des « petits porteurs de cause » 365
b. Quand les anonymes s'invitent à la fête 369
B. Le festival de Cannes 2004 : profiter de « la vitrine » 371
a. Une surexposition médiatique favorable 371
b. La vie au théâtre des Mutilés 374
c. Les manifestations : mise en scène de la différence, affirmation de l'indépendance 376
Ordre et désordre du cortège 377
La guerre des slogans 378

Section 3. L'apport des artistes au répertoire d'action du mouvement 380
A. Un usage militant des pratiques artistiques 382
B. Un usage artiste des pratiques militantes 388

CHAPITRE 7. Les stratégies d'occupation de l'espace 397

Section 1. Occuper un lieu pour s'établir 399

Section 2. Occuper pour déterritorialiser et reterritorialiser la lutte 404
A. Les intermittents aux ASSEDIC 405
B. Les intermittents au MEDEF 410

Section 3. Différentes manières d'occuper la rue 416

A. Occuper la rue autrement : la création d'espaces intercalaires 417
B. La « manifestive », une « manif » réinventée ? 420
C. Les actions de recouvrement, l'héritage des anti-pub 425

CHAPITRE 8. Intermittents et médias : des « associés rivaux » 431

Section 1. Pour les médias 433
A. « On leur donne ce qu'ils veulent » 433
B. La réception dans les grands quotidiens nationaux 436
C. Logiques journalistiques contre logiques militantes 441

Section 2. Contre les médias 444
A. « Ils ne nous soutiennent pas » 445
B. De l'occupation de l'espace médiatique à l'occupation des médias 448

Section 3. Etre les médias : occuper l'espace virtuel ? 453
A. La généralisation de l'usage des listes de diffusion 453
B. Les sites Internet : une vitrine à entretenir 456

CHAPITRE 9. L'expertise militante : de l'expérience de l'usager à la production de savoirs scientifiques 463

Section 1. « Les premiers concernés sont les premiers experts » 465
A. José : un expert leader et médiateur 466
a. Un spécialiste issu du groupe 467
b. Un leader et un médiateur quasi-incontesté 470
B. Les « capettes » : expérience d'une expertise partagée 473
a. Mobiliser les expériences individuelles 476
b. La spécialisation des « expertes » 479

Section 2. L'expertise citoyenne de la CIP 485
A. Quand les « premiers concernés » rencontrent « la science » 488
a. La légitimité de la science 489
b. La participation des usagers 491
c. L'enquête proprement dite 494
B. Les effets contrastés d'une expertise d'alternative 498

Conclusion de la troisième partie 505

CONCLUSION GÉNÉRALE 507
Un paradoxe résolu : de l'intermittence à la militance 507
Expérience de l'intermittence et renforcement des solidarités 508
Passage à l'action et division du travail militant 510
Une contribution à la sociologie des mouvements sociaux et à l'analyse de l'action collective 512
Réinterroger la précarité et les « mouvements de précaires » 512
Le commun : condition ou produit de l'action collective ? 514

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 519

TABLE DES SIGLES 547
Organisations militantes (associations, partis, syndicats, collectifs) 547
Action publique (institutions, dispositifs, réglementations, etc.) 548

TABLE DES ILLUSTRATIONS 551
Tableaux 551
Photographies et autres images 551

ANNEXES 553
Annexe 1 : Présentation synthétique du contenu des annexes 8 et 10 555
Annexe 2 : Guide d'entretien 557
Annexe 3 : Questionnaire de pré-enquête 559
Annexe 4 : Liste des entretiens réalisés 569
Annexe 5 : Petits récits de présentation des interviewés 571
Annexe 6 : (CIP-IDF) « Nous refusons le protocole », version du 23 août 2004 587
Annexe 7 : Le « Nouveau modèle » de la CIP 591
Annexe 8 : Texte de la chanson « Révolution.com » du groupe de rock français *No one is innocent* (Album *Revolution.com,* 2004) 599
Annexe 9 : Questionnaire de l'expertise socio-économique menée par les intermittents. 601

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Le festival d'Avignon est annulé ! »

Le 11 juillet 2003, alors que le festival vit depuis un mois au rythme des grèves reconductibles, le directeur Bernard Faivre d'Arcier annonce sa décision : « le 57ème Festival n'aura pas lieu ». La nouvelle fait la Une de toute la presse. Les journalistes rappellent : Avignon, qui a vacillé mais a survécu aux « événements » de Mai-68 et à la mobilisation des intermittents de 1992, succombe à celle de 2003. Le ministre de la Culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon, dénonce l'irresponsabilité des manifestants ; Marie-José Roig, maire d'Avignon, ne peut se résoudre à ce qu'elle décrit comme une catastrophe (économique notamment) ; certains grands noms de « la profession » comme Ariane Mnouckine, Patrice Cherreau ou Bartabas[1] affichent leur opposition à la grève et aux conséquences qu'elle entraîne, agitant les théories du suicide, de la balle dans le pied[2] et autres variantes de la « branche sciée »[3]… Mais l'annulation ne satisfait pas non plus les grévistes. Si les commentateurs y voient une radicalisation du mouvement, elle est, pour beaucoup de participants, une conséquence conjointe de leur détermination et de l'obstination du MEDEF et du gouvernement. Conséquence malheureuse, qui plus est, puisqu'elle leur fait perdre à la fois un lieu d'emploi et une tribune propice à l'expression des revendications.

---

[1] Rappelés dans Simon A., « Intermittence et jeu de rôle », *Esprit*, n°1, janvier 2004, p. 68-82.
[2] « Faire grève, c'est se tirer une balle dans le pied » selon le metteur en scène Patrice Chéreau dans un article du journal *Le Monde* du 3 juillet 2003.
[3] Ceccaldi J., Holmes B., Matheron F., « Scier la branche », *Multitudes*, n°14, 2004. http://multitudes.samizdat.net/Scier-la-branche.html , mis en ligne le mercredi 15 octobre 2003.

L'annulation du festival d'Avignon marque un point culminant du mouvement des intermittents. Pourtant beaucoup sont tombés avant lui : le festival d'arts lyriques d'Aix-en-Provence, le festival de danse de Montpellier et des dizaines d'autres festivals et spectacles de moindre renommée dont l'annulation a fait couler beaucoup moins d'encre.

Deux semaines plus tôt, le 26 juin 2003, une ultime réunion des « partenaires sociaux »[4], se tient au siège parisien du MEDEF afin de décider du sort des annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC d'assurance chômage régissant les conditions d'admission et d'indemnisation du chômage des salariés artistes et techniciens, autrement dit les « intermittents du spectacle ». Des intermittents, syndiqués ou non, rejoints par des militants de la « gauche mouvementiste »[5], se sont réunis sous les fenêtres du MEDEF pour manifester leur inquiétude et leur attachement à ce régime spécifique d'indemnisation. Dans la nuit, au terme de plus de neuf heures de discussion, un protocole d'accord est signé par les trois organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA[6]) et trois des cinq confédérations syndicales légalement représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC[7]). La CGT et la CGT-FO[8] refusent de parapher le document. A l'extérieur, personne ne connaît encore précisément le contenu de l'accord. Depuis plusieurs semaines déjà, des bruits circulent dans les réseaux professionnels, sur les plateaux de tournages, dans les compagnies de théâtres, les coulisses des spectacles, etc. On sait qu'il est question d'une réduction de la période de référence et de la durée d'indemnisation. L'atmosphère qui règne est teintée de fatigue, d'angoisse, de colère. Les premiers informés de la signature saisissent leurs téléphones portables et relayent l'information à leurs collègues, leurs amis. Ils se donnent rendez-vous le soir même pour une grande assemblée générale.

La suite est plus connue : la mobilisation prend très rapidement une ampleur qui surprend les observateurs mais aussi les principaux animateurs du mouvement. La CGT appelle à une journée de grève. Des collectifs et des coordinations se forment, se reforment ou se renforcent dans de nombreuses villes et régions de France : le collectif *Restons Vivants* à Chalon sur Saône, le *collectif du 25-février* à Avignon, *Culture en Danger* à Montpellier, la *Coordination*

[4] Sachant tout ce que cette expression fétiche du « dialogue social » peut nier des conflits qui se jouent au sein des institutions paritaires, entre les syndicats et les organisations patronales comme entre les différents syndicats.

[5] Expression dans laquelle se confondent celles de « nouvelle gauche » et de « mouvement social », et qui désigne l'ensemble hétérogène des syndicats, associations et collectifs contestataires (SUD, CNT…). Voir par exemple, Cadiou S., « Les tentatives de coordination au sein de la "nouvelle gauche" », *Politique et Sociétés*, vol. 23, n°1, 2004, p. 115-141.

[6] Mouvement des entreprises de France, Confédération générale des petites et moyennes entreprises, Union professionnelle artisanale.

[7] Confédération française démocratique du travail, Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres, Confédération française des travailleurs chrétiens.

[8] Confédération générale du travail, Confédération générale du travail – Force ouvrière.

artistes, intermittents en lutte en Picardie, les « collectif[s] des Intermittents » en Basse-Normandie et à Orléans, mais aussi Aix-en-Provence, Angers, Besançon, Belfort, Béziers, Bordeaux, Bourg en Bresse, Caen, Charleville, Clermont-Ferrand, Evreux, Dijon, Grenoble, Grignan, Le Mans, Lille, Limoges, Lorient, Lyon, Marseille, Nantes, Nevers, Nice, Nimes, Niort, Orange, Orléans, Poitiers, Rennes, Roanne, Saint Etienne, Sotteville les Rouen, Strasbourg, Toulouse, Valence, Vénissieux.... En Lorraine, des intermittents mobilisés pendant le conflit de 1997 relancent la coordination formée alors. En Île-de-France, c'est une nouvelle coordination qui voit le jour : la Coordination des intermittents et précaires (CIP-IDF). Pendant tout l'été, c'est elle qui occupe le plus souvent le devant de la scène médiatique en multipliant les cibles et les formes d'intervention dans l'espace public : occupation d'un théâtre ou d'une antenne ASSEDIC, blocage de tournages, pétition, manifestation, happening et performance en tous genres. Dans les dix jours qui suivent sa constitution, elle revendique plus de cent vingt actions diverses.

Malgré une première vague de démobilisation à la fin de l'été, le mouvement se poursuit à la rentrée et produit encore quelques événements médiatiques. Le 18 octobre 2003, une vingtaine d'intermittents envahit le plateau de l'émission de téléréalité « Star Academy » pendant une diffusion en direct, arborant une banderole portant le slogan « Eteignez vos télés ! ». Le 10 novembre 2003, une quinzaine d'intermittents parvient à interrompre le journal de 13 heures de France 2 et contraint le présentateur David Pujadas à leur céder son siège le temps de la lecture d'un texte. Un an plus tard, du 26 au 28 juin 2004, une quinzaine d'intermittents et de précaires occupe le toit du siège national du MEDEF, soutenus « au sol » par de nombreux militants de plusieurs collectifs. Au fil des mois et au rythme des recompositions des groupes mobilisés, les lieux occupés se diversifient, ne se limitant plus au secteur culturel, et le répertoire d'action s'élargit, notamment par le recours au droit et à l'expertise.

Les intermittents sont devenus en peu de temps une figure incontournable de la protestation collective et leur mobilisation une référence dans certains milieux militants. Elle inspire même d'autres mouvements, comme celui des lycéens et ou des étudiants, qui cherchent à reproduire ses formes d'organisations et ses techniques de lutte[9].

[9] Le mouvement des intermittents n'est bien sûr ni l'inventeur ni le propriétaire de la forme « coordination » et des techniques de lutte qu'il a employées, mais il est parfois cité en référence par les mouvements qui le suivent (mouvements pour la recherche, lycéens, étudiants) comme un exemple de la « bonne manière » d'organiser l'action collective.

Afin de rendre plus intelligibles la teneur des débats, la forme que prend la lutte, les revendications et les mots d'ordre qui y sont portés, il s'agit maintenant de présenter les principaux éléments qui définissent la conjoncture particulière dans laquelle cette mobilisation prend forme.

Conjoncture d'une mobilisation : la rencontre de trois histoires

La complexe conjoncture de la mobilisation se caractérise par la combinaison de trois faits principaux, qui se trouvent au moment de l'émergence du conflit dans un « état particulier »[10], un moment particulier de leur histoire : le traitement de la question de l'intermittence (ses tentatives de modification, les justifications invoquées et les résistances suscitées), les débats concernant la politique culturelle (ses missions, ses moyens, ses modes de financement) et l'espace des mouvements sociaux (l'état des forces en présence, les tensions internes, les victoires et les échecs passés).

Les multiples remises en cause d'un régime spécifique d'indemnisation du chômage

La mobilisation étudiée s'inscrit dans une dynamique qui lui est bien antérieure : juin 2003 n'est en effet ni la première tentative de « réforme »[11] du régime des intermittents ni la première contestation de la part des professionnels du spectacle et de leurs organisations.
Les annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC d'assurance chômage n'ont vécu qu'une petite quinzaine d'années sans être remises en cause[12]. Mises en place respectivement en 1964 et en 1969, l'accent est porté dès les années 1980 sur le déficit croissant des annexes et sur leur poids dans le déficit global de l'UNEDIC. Le CNPF (devenu MEDEF en 1998) dénonce l'injustice qui consiste à faire supporter à l'ensemble des salariés de l'industrie et du

[10] Sur la notion de conjoncture comme « état particulier » d'un système social ou politique, voir Dobry M., *Sociologie des crises politiques*, Paris, PFNSP, 1992 (1986), notamment p. 16-17.
[11] Il convient d'utiliser ce terme avec prudence, déterminer s'il s'agit ou non d'« une amélioration dans le domaine moral ou social » (Dictionnaire *Le petit Robert*, 2001) étant précisément l'un des enjeux de la lutte. Par ailleurs, pour une lecture critique du recours à la notion de « réforme » dans la rhétorique néolibérale, voir Bihr A., *La novlangue néolibérale. La rhétorique du fétichisme capitaliste*, Lausanne, Editions Pages deux, coll. Cahiers libres, 2007, spécialement « Réforme et contre-révolution » p. 181-183.
[12] Pour quelques éléments historiques sur la « montée progressive des conflits », voir Proust S., *Le comédien désemparé. Autonomie artistique et interventions politiques dans le théâtre public*, Paris, Economica-Anthropos, coll. « Sociologiques », 2006, spécialement p. 125-146.

commerce une partie du financement de la culture et du temps de création des artistes. On entend parler alors des « privilèges » des artistes, de leur supposée « paresse », de leur « improductivité » et bien sûr des « fraudes » à l'assurance chômage, thème récurrent dans les négociations de 2003 mis systématiquement en avant dans toutes les tentatives de remise en cause des droits à l'indemnisation des chômeurs[13]. L'organisation patronale, pourtant extrêmement peu représentée dans le secteur des spectacles, œuvre donc pour un remaniement des annexes à chaque renégociation de la convention UNEDIC. Un des objectifs du MEDEF est de supprimer le régime de l'intermittence et de basculer les artistes et techniciens du spectacle dans celui, moins favorable aux salariés, des intérimaires (annexe 4). La CFDT, qui s'accorde avec le MEDEF sur le fait que les salariés dans leur ensemble n'ont pas à supporter les coûts liés aux artistes, est pour le maintien d'un régime spécifique mais propose la création d'une caisse complémentaire qui apporterait un financement extérieur aux dispositions particulières des salariés du spectacle. La CGT, comme FO, a toujours été hostile aux diverses tentatives de restriction des droits des intermittents, qu'elles concernent le droit d'entrée, la durée d'indemnisation ou l'exclusion des intermittents du régime de la solidarité interprofessionnelle.

Jusqu'à la nuit du 26 au 27 juin 2003, les organisations patronales et les syndicats de salariés n'étaient jamais parvenus à un accord. A chaque fois, les fédérations CGT et, dans une moindre mesure compte tenu de ses forces limitées dans le secteur, FO organisent la protestation. La justification de l'opposition est toujours la même : profession en danger, guerre aux artistes, mort de la culture… De grandes manifestations sont organisées, des théâtres sont occupés, des menaces de grève pèsent sur les grands festivals de l'été. Le patronat recule. L'échec des négociations est alors entériné par une prorogation des dispositions en vigueur par le ministre de l'Emploi. C'est ainsi, en résumé, que se sont déroulées les négociations/manifestations de 1984-1985, 1988-1989, 1991-1992, 1995-1996 et 1998-1999[14].

Sur ces points, l'épisode de 2003 apporte peu de nouveauté ; assez cependant pour provoquer un changement d'échelle du conflit. Le MEDEF prône toujours un durcissement des conditions d'admission et une réduction de l'indemnisation, mais cette fois tous les syndicats

---

[13] Tuchszirer C., Daniel Ch., *L'Etat face aux chômeurs. L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Paris, Flammarion, 1999 ; Pierru E., *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage*, Paris, Editions du croquant, coll. Savoir/agir, 2005 ; Dubois V., Méon J.-M., Pierru E., Le contrôle des demandeurs d'emploi, Rapport de recherche pour la DARES, ministère du Travail, mai 2006.

[14] Voir le rapide rappel historique de « la crise des intermittents du spectacle » de 1984 à 1997 dans Menger P.-M., *Les intermittents du spectacle, op. cit.*, p. 233-230.

de salariés sauf deux (FO et la CGT qui dominent le secteur) acceptent de signer le protocole d'accord[15]. Les syndicats organisent la contestation : manifestations, grèves, occupations de théâtres… mais cette fois le ministre de l'Emploi entérine l'accord en donnant l'agrément nécessaire à sa mise en œuvre. Le protocole, annulé par le conseil d'Etat pour une irrégularité dans la procédure, est même signé une seconde fois le 13 novembre et obtient à nouveau l'agrément ministériel. Voilà déjà deux ingrédients d'une colère grandissante : un sentiment de trahison à l'égard des syndicats signataires et un sentiment d'injustice face au gouvernement qui entérine (deux fois) une décision contestée depuis plusieurs mois, montrant ainsi sa fermeture à toute espèce de négociation[16]. Mais on sait que la colère et le mécontentement ne suffisent pas à provoquer un mouvement de contestation[17] et il s'agira de suivre de près le travail de mise en forme du mouvement effectué par les différents « entrepreneurs de cause » (syndicats et les collectifs et les coordinations).

Il nous faut apporter ici une précision : si les intermittents font effectivement face depuis une vingtaine d'années aux réformes (ou projets de réforme) de leur régime d'indemnisation chômage, ils ne forment pas un cas isolé. La réduction des droits des intermittents n'est finalement qu'un exemple parmi d'autres des nombreuses remises en cause des protections de l'emploi à l'œuvre depuis les années 1980[18]. Cette période « aujourd'hui encore inachevée, de dégradations progressives des statuts »[19] aboutit notamment en 2001 à la signature au sein de l'UNEDIC d'une nouvelle convention d'assurance chômage, le *Plan d'aide au retour à l'emploi* (PARE), dénoncé par toutes les organisations de chômeurs et par deux organisations syndicales (CGT et FO). Sous couvert d'une « guerre au chômage », cette « guerre aux chômeurs »[20] s'inscrit plus largement encore dans la longue série des contre-réformes

---

[15] Pour une présentation générale du contenu de l'accord, voir Annexe 1.

[16] L'analyse des négociations, si l'on entend par là à la fois le processus « officiel » de discussion dans les institutions paritaires mais aussi l'ensemble des relations entre les différentes parties du dossier, est peu présente dans cette thèse. Cela tient à trois choses. D'abord au fait qu'elles n'ont plus vraiment lieu une fois l'accord signé, chaque partie campant sur ses positions : les uns (syndicats, coordinations et collectifs) rejettent en bloc le nouveau protocole, les autres (MEDEF, gouvernement) refusent de le remettre en question, même partiellement, et de rouvrir les négociations malgré l'ampleur de la contestation. Ensuite parce que le terrain principal de l'enquête étant situé en région (Lorraine), les négociations ou en tout cas les quelques rencontres qui ont eu lieu à Paris étaient assez peu visibles et, surtout, avaient peu de répercussions sur la manière dont s'organisait, dans les collectifs, la contestation. Enfin, ce qui rejoint le point précédent, en raison des limites de l'objet ici travaillé sur lesquelles nous reviendrons plus loin. Cela fera néanmoins l'objet d'une prochaine étude qui viendra compléter l'analyse du mouvement en intégrant davantage les interactions des contestataires avec leurs cibles, ici essentiellement abordées sous l'angle des actions protestataires (rassemblements, occupations).

[17] Voir particulièrement McCarthy J., Zald M., « Resource mobilization and Social Movements. A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n°6, p. 1212-1241.

[18] Sur l'histoire des politiques d'indemnisation du chômage, voir Tuchszirer C., Daniel Ch., *L'Etat face aux chômeurs, op. cit.*

[19] Pierru E., *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage, op. cit.*, p. 38.

[20] *Idem.*

libérales de toutes les protections sociales (assurance maladie, retraites, régimes de solidarité[21]…) et des services publics (désengagement de l'Etat, privatisations…)[22].
La mobilisation des artistes et des techniciens du spectacle est donc logiquement liée au débat sur les modes de financement de l'intermittence, lui-même inclus dans le contexte de révision (à la baisse) des protections sociales. Elle rencontre aussi, de par la manière dont sont posées les données du problème, une autre question : celle de la politique culturelle.

Les critiques répétées de la politique culturelle

Si le déficit est expliqué par les règles de l'indemnisation (ce qui justifierait qu'elles soient modifiées), il est également mis en lien par les promoteurs de la « réforme » avec les récentes transformations de la politique culturelle. Plus précisément c'est l'action des ministères Lang (1981-1986 ; 1988-1993) et le recentrage de l'action publique sur le développement de l'emploi culturel qui est montrée du doigt. En 1981, dans une circulaire adressée aux préfets, Jacques Lang décrit ainsi sa politique :

> « Cette nouvelle politique […] représente la contribution de mon département à la lutte nationale contre le chômage. Elle constitue également un moyen privilégié d'accroître en quantité, qualité et diversité les activités culturelles : le développement du nombre des emplois culturels doit aussi être un développement culturel par l'emploi »[23]

Le doublement de budget de la culture et l'augmentation des dépenses culturelles des collectivités locales qui a suivi a bien créé de l'emploi dans les secteurs du spectacle, surtout le spectacle vivant. Mais comme le rappelle Pierre-Michel Menger[24], ces créations d'emploi reposent quasi-exclusivement sur des formes d'emploi flexibles (CDD) et viennent gonfler le volume des travailleurs intermittents, donc des salariés relevant des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage. La politique de promotion de l'emploi culturel est donc désignée comme un responsable indirect de l'aggravation du déficit du régime des intermittents : en ne

---

[21] En 2004 par exemple avec les réformes de l'Allocation spécifique de solidarité et du Revenu minimum d'insertion (création du Revenu minimum d'activité).
[22] Voir par exemple Jobert B., Théret B. (sous la dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; Husson M., *Les casseurs de l'Etat social. Des retraites à la Sécu : la grande démolition*, Paris, La découverte, coll. « sur le vif », 2003.

[23] Cité dans Dubois V., *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, coll. Socio-histoires, 1999, p. 246.
[24] Menger P.-M., *Les intermittents du spectacle : sociologie d'une exception*, Paris, Editions de l'EHESS, coll. Cas de figure, 2005, p. 36.

se donnant pas les moyens économiques de ses ambitions, elle conduit à une utilisation détournée des dispositifs. Ainsi, le régime d'indemnisation des intermittents est utilisé pour la préparation de projets artistiques et supporte une partie des coûts liés à la création (recherche documentaire, composition, répétitions…) ; coûts, salariaux notamment, qui devraient être logiquement intégrés aux budgets prévisionnels et, le cas échant, aux aides demandées par les producteurs de spectacle. Le lien entre le régime de l'intermittence et la politique culturelle est donc aujourd'hui globalement admis et se résume alors ainsi : « on fait supporter au régime d'indemnisation des charges indues, on transforme une prestation sociale en une subvention.»[25]

Mais ce débat, qui dénonce l'utilisation de l'allocation chômage comme une « subvention déguisée », se situe dans celui plus large et bien plus ancien qui porte sur l'ensemble de l'intervention publique dans les affaires culturelles. Depuis que la politique culturelle existe, elle soulève en effet des oppositions, qui se manifestent notamment comme le rappelle Vincent Dubois par l'apparition, dans les années 1980 d'« un genre journalistico-littéraire nouveau : le pamphlet prétendant défendre la culture contre les effets néfastes d'une politique qui l'aurait "abaissée" plus que servie »[26]. On pense bien sûr ici aux ouvrages d'Alain Finkielkraut[27] ou de Marc Fumaroli[28]. Plus récemment, sous des apparences moins directement polémiques, d'autres auteurs surfent sur la vague de la critique du modèle français. Il en va ainsi de l'ouvrage de Robert Abirached, professeur en arts du spectacle et ancien directeur du théâtre et des spectacles au ministère de la Culture de 1981 à 1988, qui dénonce « un système fatigué »[29], ou de celui de l'économiste Françoise Benhamou qui parle quant à elle d'un modèle « qui s'essouffle »[30], ou encore, dans une critique plus définitive, celui de Jean-Marc Djian qui annonce « la fin d'un mythe »[31].

C'est donc aussi dans ce contexte pesant qu'émerge et se développe le mouvement des intermittents. Certains en son sein se chargeront d'ailleurs de créer des liens entre les

---

[25] Daverat X., « Intermittence et politique culturelle », *Le Passant ordinaire*, n°48, avril-juin 2004. En ligne : http://www.passant-ordinaire.com/revue/48-621.asp. L'auteur est professeur de Droit à l'Université Montesquieu Bordeaux IV.
[26] Dubois V., *op. cit.*, p. 294.
[27] Finkielkraut A., *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1987.
[28] Fumaroli M., *L'Etat culturel. Essai sur une religion moderne*, Paris, Éditions de Fallois, 1992.
[29] Abirached R., *Le Théâtre et le Prince. Tome II « Un système fatigué »*, Paris, Actes Sud, 2005.
[30] Benhamou F., *Les dérèglements de l'exception culturelle. Perspectives européennes*, Paris, Seuil, 2006.
[31] Djian J.-M., *Politique culturelle : la fin d'un mythe*, Paris, Gallimard, coll. Folio Actuel, 2005.

revendications des salariés et des considérations plus larges sur l'action culturelle publique[32] pendant que d'autres s'efforceront d'éviter ce débat encombrant.

Un « espace des mouvements sociaux »[33] dans une configuration favorable

Enfin, la mobilisation des intermittents prend enfin forme dans une conjoncture marquée par ce que certains observateurs et analystes, sociologues, politistes ou acteurs de la contestation, appellent, depuis la deuxième moitié de la décennie 1990, le « retour de la question sociale »[34]. Les mouvements sociaux, affaiblis dans les années 1980, reprennent du service comme en témoignent les manifestations de 1994 pour la défense de l'école publique contre la réforme des lois Falloux et Goblet, puis la même année, la mobilisation des lycéens et des étudiants contre le projet de CIP (Contrat d'insertion professionnelle) d'Edouard Balladur. Mais c'est le mouvement des chômeurs de l'automne 1995, ses grandes manifestations et les grèves de novembre-décembre, qui marque pour beaucoup ce retour de la conflictualité sociale[35]. Ce temps fort de mobilisation est couramment utilisé par les divers commentateurs et acteurs de ces mouvements comme étalon, à l'instar de Mai-68, pour mesurer l'ampleur des mobilisations suivantes. Puis le mouvement des chômeurs de 1997-1998[36], les mouvements

---

[32] Le transfert de nouvelles compétences en matière de politique culturelle aux régions, dans le cadre de la nouvelle phase de « décentralisation culturelle » engagée à partir de 2001(*), cristallise en effet par ailleurs une partie de l'attention des professionnels du spectacle et des organisations syndicales. (*Ministère de la culture et de la communication, *Les protocoles de décentralisation culturelle. Vers une nouvelle organisation de la responsabilité publique en matière culturelle*, document d'étape, novembre 2001.)

[33] Le concept est emprunté à Lilian Mathieu qui désigne ainsi « un univers de pratiques et de sens relativement autonome à l'intérieur du monde social, et au sein duquel les mobilisations sont unies par des relations d'interdépendance. » Mathieu L., « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n° 77, 2007, p. 133.

[34] Voir entre autres, Bensaïd D., Aguiton C., *Le retour de la question sociale. Le renouveau des mouvements sociaux en France*, Lausanne, Editions Page Deux, 1997 ; Groux G., *Vers un renouveau du conflit social ?*, Paris, Bayard, 1998 ; Brochier H., Delouche J.-C., *Les nouveaux sans-culottes. Enquête sur l'extrême-gauche*, Paris, Grasset, 1999 ou « Le retour de la critique sociale »**,** *Contretemps*, n°1, Textuel, 2001. Certains, dans le prolongement, vont même jusqu'à parler d'un retour des luttes de classe, voir Lojkine J., Cours-Salies P., Vakaloulis M., *Nouvelles luttes de classes*, Paris, PUF, coll. Actuel Marx - Confrontation, 2006. On notera qu'il est le plus souvent difficile de différencier, dans les ouvrages cités, ce qui relève de l'analyse sociologique, sur le registre du constat, de ce qui relève de l'écrit militant, davantage dans l'énoncé performatif. La proximité qu'entretiennent les chercheurs qui s'intéressent à ces questions avec le mouvement social y est certainement pour beaucoup, au point que l'on constate un brouillage entre la figure du sociologue-engagé et celle du militant-réflexif.

[35] Bensaïd D., Aguiton C, *op. cit.*

[36] Entre autres Demaziere D., Pignoni M.-T., *Chômeurs : du silence à la révolte*, Paris, Hachette littératures, coll. Forum, 1998. ; Maurer S., *Les chômeurs en action (décembre 1997 – mars 1998). Mobilisation collective et ressources compensatoires*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2001. ; Pouchadon M.-L., *La mobilisation collective des chômeurs*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Bordeaux 2, 2002 ; Pierru E., *L'ombre des chômeurs. Chronique d'une indignité sociale et politique depuis les années 1930*, Thèse pour le doctorat de sciences politiques, sous la direction de M. Patrick Lehingue, Université de Picardie, 27 novembre 2003.

de sans-papiers[37], de sans-logis[38], ce que l'on commence à appeler « mouvements de sans »[39], viennent, de même que le développement à la fin des années 1990 du mouvement altermondialiste[40], confirmer la tendance.

La mobilisation des intermittents s'inscrit même plus précisément dans le prolongement de ce que Danielle Tartakowsky nomme le « retour de la "rue" »[41] de 2002-2003. L'annonce, le 21 avril 2002, de l'accession de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle provoque une vague de manifestations d'une telle ampleur (jusqu'à plus de deux millions de personnes dans les rues pour la plus grosse journée) que la presse la compare aux mobilisations de Mai-68. 2002 voit aussi un important mouvement des agents d'EDF pour la défense du service public (avec les médiatiques « coupures d'électricités » à quelques personnalités politiques et les populaires remises du courant dans les foyers pauvres qui en avaient été privés). L'année 2003 prend le relais dans le même esprit : manifestations à répétition contre la guerre en Irak entre janvier et avril, mobilisation syndicale contre la réforme des retraites de février à juin, grèves des enseignants au printemps (faisant peser la menace d'une suspension des épreuves du baccalauréat) puis, celle qui nous intéresse plus spécialement ici, la mobilisation des intermittents du spectacle. Et le récit des « mobilisations à succès » ne s'arrête pas là : mouvement des chercheurs à partir de mars 2004 (avec le développement d'organisations comme Sauvons la recherche ou Jeunes chercheurs précaires), mobilisation contre les réformes de la sécurité sociale (de mars à juin 2004), mouvement des lycéens contre la « loi Fillon » (de janvier à mai 2005), multiplication des collectifs pour un « NON de gauche » au projet de Traité constitutionnel européen (de février à mai 2005) et, bien sûr, mouvement des étudiants et des lycéens contre le CPE du printemps 2006 (qui force à nouveau la comparaison avec Mai-68 avec deux manifestations de plus de 3 millions de participants nationalement, le blocage de dizaines universités pendant plusieurs semaines…).

---

[37] Siméant J., *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

[38] Péchu C., *Du Comité des mal Logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation. Les transformations contemporaines de l'action collective*, Thèse de Doctorat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Mention Science Politique, sous la direction de Pierre Favre, 2004

[39] Mouchard D., « Les mobilisations des "sans" dans la France contemporaine : L'émergence d'un radicalisme autolimité ? », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n°4, p. 425-447.

[40] Voir notamment Agrikoliansky E., Fillieule O., Mayer N. (sous la dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005 et Agrikoliansky E., Sommier I. (sous la dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La dispute/SNEDIT, Série « Pratique politique », 2005.

[41] Tartakowsky D., *La manif en éclats*, Paris, La dispute/Snédit, Coll. Comptoir de la politique, 2004, p. 43-62. Elle montre comment « la rue » redevient sujet sous la plume et dans la bouche de plusieurs de journalistes ou de responsables politiques, notamment en réaction au « mot » adressé par Jean-Pierre Raffarin en mai 2002 aux manifestants contre la « contre-réforme » des retraites : « Ce n'est pas la rue qui gouverne ».

L'ensemble de ces faits manifestants semble donc dessiner un « cycle de contestation »[42] favorable à l'émergence de la mobilisation des intermittents. La fréquence des mouvements de protestation tend en effet à faire apparaître la mobilisation comme quelque chose de réalisable et favoriserait donc le passage à l'action d'autres groupes[43]. Selon Serge Proust, le mouvement des intermittents aurait même bénéficié plus directement de la colère liée à l'échec du mouvement contre la réforme des retraites, jugé insuffisamment combatif[44].

Il convient néanmoins d'éviter une approche téléologique qui consisterait à identifier *a posteriori* ce qui a rendu possible la mobilisation. Il ne s'agit pas de faire de la conjoncture une explication causale du passage à l'action collective, mais de montrer que de la rencontre de ces trois histoires naissent les conditions favorables à l'émergence de la mobilisation des intermittents. Chacune de ces histoires porte en elle des opportunités pratiques, des sources de mécontentement ou des registres de mobilisation particuliers dont la remise en cause du régime d'indemnisation des intermittents va servir de catalyseur. On verra alors que l'on peut établir un lien entre cette triple conjoncture et les trois niveaux auxquels se situe la lutte (*voir infra, B.*) : le débat sur les règles de l'indemnisation du chômage des intermittents favorise une protestation de salariés sur un registre essentiellement professionnel ; les critiques de la politique culturelle encouragent une prise de parole des artistes sur un registre plus universaliste ; l'état de l'espace des mouvements sociaux met à disposition du mouvement des militants professionnels formés dans les mobilisations récentes dotés de réseaux et de registres de mobilisation prêts à l'emploi, notamment celui de la précarité. Notre objet n'est donc pas de déterminer précisément la « structure des opportunités politiques »[45] mais de comprendre comment, dans une conjoncture spécifique qui prend en compte des variables

---

[42] Tarrow S., « Cycles of Collective Action: Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention », *Social Science History*, vol. 17, n°2, 1997, p. 281-307. Pour un éclairage plus rapide : McAdam D., Tarrow S., Tilly Ch., « Pour une cartographie de la politique contestataire », *Politix*, n°41, 1998, p. 7-32 (spécialement p. 15-18).

[43] « A partir de ses études des conflits italiens entre 1965 et 1975, Sidney Tarrow a renouvelé la discussion en proposant sa conception des cycles de contestation. Les revendications réussies ont tendance, selon Tarrow, à susciter d'autres revendications de la part d'acteurs différents, certains d'entre eux apercevant une ouverture jusqu'ici invisible ou inaccessible et d'autres au contraire ressentant une menace sur des positions acquises. L'expansion se poursuit jusqu'au "moment" (phase) où les concurrents se fixent, s'établissent, s'essoufflent, s'entre-tuent ou succombent à la répression étatique diligentée par ceux qui se sentent menacés par la complaisance des autorités. » Tilly Ch., « Réclamer *viva voce* », *Cultures et conflits*, n°5, 1992, p. 109-126. En ligne : http://www.conflits.org/document143.html

[44] Proust S., « Les luttes autour du régime de l'intermittence et leur radicalisation en 2003 », *in* Balasinski J., Mathieu L. (sous la dir.), *Art et contestation*, Rennes, PUR, coll. Res Publica, 2006, p. 103-120.

[45] Tarrow S., *Democracy and Disorder : Protest and Politics in Italy 1965-1975*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

structurelles mais aussi et surtout la perception qu'en ont les protagonistes[46], entrent en interaction un certain nombre d'acteurs et comment à partir de leurs interactions prend forme le mouvement des intermittents du spectacle.

Le récit essentiellement factuel qui ouvre cette introduction nous a permis de rappeler certains traits et épisodes de ce qu'il est convenu d'appeler « le mouvement des intermittents du spectacle ». Mais faire un tel exposé des faits est un exercice beaucoup moins anodin qu'il n'y parait. En effet, comme le rappelle Gérard Mauger avant de procéder au récit de ce qui a été appelé l'émeute de novembre 2005, « les "faits" ne parlent pas d'eux-mêmes. L'établissement des faits ("ce qui s'est réellement passé") et le sens à leur attribuer ("ce qu'il faut en penser") sont des enjeux de luttes symboliques où s'opposent ceux qui font profession à un titre ou à un autre de produire des représentations du monde social. »[47] C'est dire que le récit ne vaut pas analyse sociologique. Il permet d'une part à ce stade de poser deux questions principales. D'abord, comment des salariés fragiles parviennent-ils à se mobiliser ? Ensuite, comment des intermittents, issus de différents métiers et de différents secteurs, syndiqués ou non, parviennent-ils à l'élaborer une action collective ? Il permet d'autre part d'esquisser de premiers éléments de réponse. Il fait notamment apparaître les collectifs et des coordinations comme l'un des facteurs de cohérence, de rassemblement des entités qui composent le mouvement. Ce récit, et plus généralement l'analyse de cas que propose cette thèse, aborde des questions finalement assez classiques de l'étude des mouvements sociaux : comment se constitue le groupe mobilisé ? Quelle est la cause défendue ? Est-elle partagée par tous les acteurs de la contestation ? Quels sont les outils de la contestation ? C'est la démarche

[46] Sur la critique du « travers objectiviste » des théories des opportunités politiques, notamment liée au refus de certains auteurs de prendre en compte les perceptions des protagonistes des mouvements sociaux, voir notamment Dobry M., « Les causalités de l'improbable et du probable : Notes à propos des manifestations de 1989 en Europe centrale et orientale », *Cultures et conflits*, 17, 1995 ; « La faiblesse de ce type de conceptualisation tient bien sûr d'abord à son aspect étiologiste, à ce qu'il n'est jamais illégitime pour les sciences sociales, lorsqu'il s'agit de l'action collective ou de la mobilisation, de soulever la question déjà évoquée "pourquoi les gens agissent ils à ce moment et non pas à tel autre ?" Mais elle provient aussi d'un autre aspect, moins aisé à voir, des ainsi dites "structures d'opportunité politiques" : les usagers de cette notion tendent à localiser l'"opportunité" de l'action prioritairement, voire exclusivement, à l'extérieur de celle-ci, dans l'environnement lointain et stable de ceux qui agissent, pourraient agir ou agiront plus ou moins « ensemble ». Voir également Mathieu L., « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°1, 2002, p. 75-100.

[47] Mauger G., *L'émeute de novembre 2005, une révolte protopolitique*, Paris, Editions du croquant, coll. savoir/agir, 2006, p. 6-7. Le premier chapitre porte d'ailleurs en épigraphe cette phrase de Pierre Bourdieu (*in* « La science et l'actualité ») : « Les faits sont produits par et pour les luttes pour l'imposition du sens et de la valeur du monde social » p. 13.

adoptée autant que l'originalité de la mobilisation étudiée qui nous permettront d'apporter un éclairage en partie nouveau sur ces questionnements qui le sont moins.

C'est dans cette perspective, ici sommairement résumée, que nous nous proposons d'analyser le mouvement des intermittents du spectacle. Afin de présenter plus complètement cette perspective, il nous faut dans un premier temps revenir sur les spécificités de l'emploi intermittent dans le secteur des spectacles (A), puis distinguer les différents niveaux auxquels se joue ce mouvement composite (B), pour enfin montrer la complexité des ressorts qui l'ont rendu possible et lui ont conféré sa forme spécifique (C). C'est alors que nous pourrons formuler de manière plus aboutie l'hypothèse que l'on se propose de défendre.

A. Les contours de l'emploi intermittent dans les secteurs du spectacle

Afin de cerner au mieux les conditions d'émergence de la mobilisation, il convient de préciser ce qui caractérise l'originalité de cette catégorie de main d'œuvre et de son secteur d'activité. Plus précisément, il s'agit ici de montrer que tout ce qui définit les intermittents et le secteur des spectacles semble constituer des obstacles à un passage à l'action collective : c'est le cas dans l'emploi, la conduite des carrières professionnelles, l'organisation du secteur et la composition interne de la catégorie.

a. Une discontinuité de l'emploi « par nature »

La carrière professionnelle des salariés intermittents du spectacle est faite d'une alternance constante, mais sans périodicité réellement prévisible, entre temps d'emplois, contractualisés avec des employeurs multiples, et temps de chômage, ce qui justifie qu'ils bénéficient d'un « régime d'emploi chômage » spécifique[48]. Comprendre la situation des intermittents du spectacle nécessite donc de prendre connaissance de leur spécificité juridique. Celle-ci est double et articule deux dispositions dérogatoires qui font des intermittents une figure du salariat un peu particulière[49] : le contrat à durée déterminée (CDD) d'usage constant (article

[48] Menger P.-M., *Les intermittents du spectacle*, *op. cit.*

[49] Daugereilh I., Martin Ph., « Les intermittents du spectacle : une figure du salariat entre droit commun et droit spécial », *Revue française des Affaires sociales*, n°3-4, juillet-décembre 2000, p. 77-92.

L122-1-1 3 du Code du travail)[50] et les annexes 8 et 10 de la convention d'assurance chômage de l'UNEDIC.

De fait, la part des CDD peut aller jusqu'à 95% de l'emploi total pour certaines professions comme les artistes interprètes des musiques populaires[51] alors qu'elle est d'environ 13% dans l'ensemble de la population active[52]. Le droit du travail, reconnaissant que l'activité est dans ces secteurs « par nature » discontinue, admet alors qu'il y est d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée. Autrement dit, la précarité de l'emploi, reconnue comme une situation subie à borner (nombre de contrats limité) et à compenser (prime de précarité) dans les autres secteurs d'activité[53], est considérée comme normale dans le secteur des spectacles. Toutefois, cette disposition prend bien acte de deux caractéristiques de l'emploi intermittent : la courte durée des contrats et la multiplicité des employeurs.

Les annexes 8 (35 400 allocataires au 31 décembre 2002) et 10 (67 200 allocataires[54]) de la convention UNEDIC d'assurance chômage, mises en place respectivement en 1965 pour les salariés des établissements de production cinématographique et en 1968 pour les salariés des spectacles, constituent le deuxième dispositif qui encadre et limite les effets de la discontinuité de l'emploi, en garantissant à ceux qui remplissent les conditions d'accès, une continuité de ressources. Les artistes et les techniciens disposent donc, pour compenser la précarité inhérente à leur activité, d'une situation dérogatoire au régime général de l'assurance chômage : un seuil d'accès plus bas et un temps d'indemnisation à cotisation égale plus long que les salariés d'autres secteurs[55].

---

[50] Le texte s'applique, entre autres, aux salariés du spectacle, sans faire mention de la catégorie « intermittent du spectacle », complètement absente du Droit du travail. Voir Morin C., « Les intermittents du spectacle. Bref exposé du régime d'assurance chômage », *in* Rouland N., *Les contentieux du spectacle vivant*, Paris, L'Harmattan, coll. Champs Libres - Etudes interdisciplinaires, 2004, p. 277-284.

[51] « Les musiciens interprètes », *Développement culturel*, ministère de la Culture et de la communication, Département des études et de la prospective, n°140, juin 2003.

[52] Insee, *Enquêtes emploi* 2005

[53] Dans le cadre du CDD de droit commun.

[54] Chiffres communiqués par l'UNEDIC pour l'année 2002.

[55] On notera donc que la précarité de l'emploi n'est ni, on le sait, une spécificité des secteurs du spectacle ni, ce qui est plus souvent négligé, un phénomène récent. Sur ce point, voir l'ouvrage d'Anne Sophie Beau (tiré de sa thèse d'histoire) qui montre que la précarité de l'emploi est aussi ancienne que le salariat et s'impose aux travailleurs depuis le 19ème siècle. Beau A.-S., *Un siècle d'emplois précaires*, Paris, Editions Payot et Rivages, 2004. Plus largement, sur la constante incertitude de la condition salariale, voir l'ouvrage classique de Robert Castel : *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

Si, comme cela a été montré pour d'autres secteurs, la précarité de l'emploi nuit à l'action collective[56], on peut penser que sa compensation par un régime d'assurance chômage prenant en compte cette discontinuité, participe de la « prise »[57] du mouvement.

Cependant, bien qu'elle soit compensée par un système d'assurance chômage adapté aux pratiques d'emploi du secteur, la précarité reste une situation subie qui marque la carrière des professionnels des spectacles par l'insécurité sociale qu'elle engendre. De plus, comme le note Robert Castel « être protégé, c'est aussi être menacé »[58] : l'existence de protections (sociales) dont on craint qu'elles ne puissent assumer complètement et continuellement leur tâche, participe à la création de ce sentiment d'insécurité sociale.

b. Un secteur d'activité fragile et désorganisé

La précarité ne concerne pas seulement l'emploi intermittent, elle caractérise également une grande partie du secteur d'activité lui-même. Face à des coûts salariaux et organisationnels élevés, les recettes propres permettent rarement d'équilibrer le budget des entreprises du spectacle quel que soit leur statut et celles-ci doivent trouver des sources de financement extérieures[59]. Si les financements privés émanant d'associations de soutien et de mécènes (individus, entreprises, fondations…) constituent une part non négligeable des aides apportées

---

[56] Mais cependant pas complètement impossible comme le montrent les mobilisations des salariés de la restauration rapide, du commerce ou du nettoyage qui ont eu lieu ces dernières années. Sur ces mouvements et sur d'autres mobilisations « réussies » de précaires, voir entre autres Collovald A. et Mathieu L., « Mobilisations de salariés précaires et apprentissage d'un répertoire syndical », communication au colloque international « Comment penser les continuités et discontinuités du militantisme ? Trajectoires, pratiques et organisations militantes », organisé à Lille par l'IFRESI, le CERAPS et le CLERSE, juin 2006 ; Boumaza M., Hamman Ph., *Sociologie des mouvements de précaires. Espaces mobilisés et répertoires d'action*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2007 et Boumaza M., Pierru E. (sous la dir.), Dossier « La précarité mobilisée », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007 ou encore, pour un point de vue « de l'intérieur », Perrin E., *Chômeurs et précaires au cœur de la question sociale*, Paris, La Dispute/SNEDIT, 2004 ; « Syndicats et collectifs face à la précarité », communication au colloque « Syndicats et associations en France, concurrence ou complémentarité » organisé à Paris par le CNRS-Centre d'Histoire Sociale du XXè siècle, novembre 2004 ; « mobilisations de précaires du commerce, de la restauration rapide et du nettoyage : quelques leçons communes », communication au colloque « Sans droits, sans travail, sans logement, sans papiers : des précaires en mouvement » organisé par l'AFSP et le PRISME/GSPE, janvier 2006.

[57] En référence au chapitre « Comment prennent les mobilisations ? » de Lilian Mathieu dans *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, coll. La discorde, 2004.

[58] Castel R., *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Editions du Seuil/La République des Idées, 2003, p.7.

[59] La controversée « loi de Baumol » sur la fatalité du déficit du spectacle vivant (Baumol, Bowen, 1984) est ainsi un argument fréquemment utilisé « par les entreprises du spectacle vivant pour justifier la croissance de leurs budgets auprès des pouvoirs publics » : Bureau M.-C., « Le statut de l'entrepreneuriat artistique et culturel : une question d'économie politique », Document de travail du Centre d'études de l'emploi, n°8, avril 2001, p. 22.

à la culture[60], la part la plus importante revient incontestablement au subventionnement public[61]. Cette source de financement, hier réservée aux grandes institutions[62], s'étend aujourd'hui aux établissements de diffusion, aux équipements culturels et aux productions artistiques[63]. Mais contrairement aux centres dramatiques nationaux et aux scènes nationales qui reçoivent de manière permanente des financements publics pouvant représenter jusqu'à 80% de leur budget, la plupart des entreprises culturelles sont financées après évaluation de leur « projet » par contrats pluriannuels dont la reconduction n'a rien d'automatique. Le nombre croissant des petites structures associatives, fortement dépendantes de financements externes[64], participe également de la fragilisation du secteur et entretient la précarité des salariés[65].

Cette « organisation par projet », rendue obligatoire par l'exigence de flexibilité des entreprises du secteur[66], a également des répercussions sur l'organisation du travail. Mises à part quelques grosses compagnies et entreprises culturelles (surtout dans l'audiovisuel), il existe en effet peu de collectifs de travail stables. Les équipes sont constituées le temps d'une réalisation artistique (une pièce, une tournée, un film…) puis sont dissoutes, chacun essaye ensuite d'intégrer d'autres équipes sur d'autres projets et ainsi de suite. Ce phénomène d'instabilité des collectifs de travail ne favorise ni les liens objectifs entre les salariés ni la formation d'une identité collective, lien plus subjectif mais tout aussi déterminant de l'émergence et de la pérennité d'une mobilisation.

---

[60] Roux B., *L'économie contemporaine du spectacle vivant*, Paris, L'Harmattan, 1993.

[61] On note d'ailleurs, le processus de décentralisation culturelle aidant, un rôle croissant des diverses collectivités territoriales. Saez G., « Pouvoirs publics et politique culturelle. L'action des collectivités territoriales en matière culturelle », « Culture, Etat et marché », *Cahiers français* n°213, La documentation Française, janvier-février 2003, p. 12-18.

[62] Benhamou F., *L'économie de la culture*, Paris, La découverte et Syros, coll. Repères, 2001 (1996).

[63] Menger P.-M., « De nouveaux enjeux pour la culture. Spectacle vivant et aide publique », « Culture, Etat et marché », *Cahiers français* n°213, La documentation Française, janvier-février 2003, p. 78-85.

[64] Archambault E., *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondations en France*, Paris, Economica, 1996.

[65] Ce qui peut expliquer par exemple que presque 30% des intermittents se déclarent à la fois salariés et employeurs, créer son propre emploi étant une manière de réduire l'incertitude. Corsani A., Oliveau J.-B., *Expertise d'initiative citoyenne – Association des amis des intermittents et précaires. Etude statistique, économique et sociologique du régime d'assurance-chômage des professionnels du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Rapport n°3*, 2005. http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=2719 (consulté le 19 janvier 2007).

[66] Voir Menger P.-M., « Marché du travail artistique et socialisation des risques. Le cas des arts du spectacle », *Revue française de sociologie*, vol. XXX-II, n°1, 1999, p. 61-74 et Menger P.-M., *op. cit.*, spécialement p. 41-44. L'auteur parle également des arts comme « laboratoire de la flexibilité ». Menger P.-M., *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Editions du Seuil et la République des Idées, 2002, p. 61.

Les intermittents du spectacle subissent donc une double précarité dont il faudra mesurer les effets sur l'engagement : une précarité salariale, marquée par la discontinuité de l'emploi voire des ressources, et une précarité sectorielle, définie par la fragilité de nombreuses entreprises du secteur (tout particulièrement celles du spectacle vivant). La crainte de ne pas trouver suffisamment d'emploi est ainsi redoublée pour beaucoup d'intermittents par celle de voir disparaître ses employeurs.

c. Des carrières individualisées

Quelles que soient les sources considérées, la catégorie « intermittents du spectacle » est depuis quelques dizaines d'années en constante augmentation. Selon la Caisse des congés spectacles, le nombre de salariés artistes et techniciens des spectacles est passé de 19 100 en 1974 à 123 000 en 2002. Selon l'UNEDIC, le nombre d'intermittents indemnisés - qui ne tient donc compte ni des cotisants qui n'ont pas atteint le seuil de l'ouverture des droits ni de ceux, certainement peu nombreux, qui ne sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi ou dont les ressources sont trop importantes pour pouvoir bénéficier de l'assurance chômage – est passé de 9 060 en 1984 à 105 600 en 2003[67]. On peut même aller plus loin : chaque année, le nombre d'intermittents augmente de 8% (il a doublé entre 1992 et 2002, passant d'environ 60 000 à 110 000 selon la Caisse des congés spectacles) et sa progression est plus rapide que celle du volume d'emploi disponible (5%)[68]. Pierre-Michel Menger fait ainsi ce constat surprenant :

> « un nombre sans cesse croissant de professionnels ou de candidats à la professionnalisation qui se partagent, de manière très inégalitaire, un volume total de travail en progression bien moins rapide, et qui travaillent de manière beaucoup plus fragmentée pour des durées cumulées d'emploi dont la moyenne n'a cessé de décliner. »[69]

Puisqu'ils sont plus nombreux à se partager plus de petits contrats (augmentation de 15% par an du nombre de contrats) sur un volume d'emploi qui n'augmente que faiblement, le nombre

---

[67] Le nombre d'artistes ayant augmenté plus vite que le nombre de techniciens qui représentaient 60% des intermittents en 1984 et qui n'en représentent plus que 40% en 2002. Pour une présentation globale des différentes évolutions de la catégorie, voir Menger P.-M., *op. cit.*, 2005.

[68] Latarjet B., *Débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, Paris, ministère de la Culture et de la communication, 2004.

[69] Menger P.-M ., « L'intermittence dans les arts du spectacle : l'hyperflexibilité de la production et ses droits de tirage compensateurs et redistributifs » *in* Rouland N., *Les contentieux du spectacle vivant*, Paris, L'Harmattan, coll. Champs libres – Etudes interdisciplinaires, 2004, p. 286.

d'heures travaillées par personne diminue et avec lui les salaires annuels moyens des intermittents : en 2002, 80 % des artistes et techniciens indemnisés ont un salaire annuel de référence inférieur à 1,1 Smic[70]. Combinée aux deux éléments précités, précarité salariale et sectorielle, cette évolution caractéristique de l'emploi entraîne une gestion individuelle particulièrement attentive des carrières professionnelles dans un secteur où l'accès aux ressources (emplois et salaires notamment) se fait de plus en plus difficile.

A cela vient s'ajouter le caractère réputationnel des carrières artistiques qui favorise la segmentation des marchés de l'emploi des spectacles[71]. Ces derniers fonctionnent alors comme un cercle vertueux pour certains et vicieux pour d'autres : plus on est connu, plus on a de chances de travailler, et inversement, moins on est connu, moins on a de chances de décrocher un emploi, de se faire connaître et de s'insérer dans les bons réseaux.

Au total, les intermittents se retrouvent en concurrence directe avec d'autres professionnels dont le nombre ne cesse de croître et qui aspirent aux mêmes postes. Cet état de concurrence les contraint à une gestion prévisionnelle et de plus en plus individualisée de leur carrière. Participer à l'action collective, c'est donc parfois prendre le risque de laisser sa place à d'autres, de perdre sa bonne réputation auprès de ses employeurs et de devoir refaire le chemin de son intégration professionnelle[72].

Une première question émerge alors : *l'action collective n'est-elle pas fortement contrariée par la combinaison de cette précarité à la fois salariale et sectorielle et de l'individualisation des carrières professionnelles ?* Si les salariés baignent quotidiennement dans l'incertitude[73], dans la crainte de ne plus être reconduits dans leurs droits ou de voir disparaître les petites structures qui les emploient, peuvent-ils se rendre disponibles et participer à un mouvement de contestation ? S'ils sont mis dans une situation permanente de concurrence dans un marché où les biens recherchés augmentent moins rapidement que le nombre de concurrents, sont-ils disposés à agir collectivement en définissant des intérêts communs ? Nous reviendrons plus loin sur ces questionnements.

---

[70] Guillot J.-P., *Analyses et propositions des partenaires sociaux du secteur sur l'emploi dans le spectacle*, Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication et pour le ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes, 20 octobre 2005.

[71] Menger P.M., *art. cit.*, 1991.

[72] La crainte du « blacklisting » fréquemment évoquée au cours des entretiens témoigne précisément de l'importance de la réputation dans la formation des carrières dans le spectacle.

[73] Caractéristique centrale de ce que Philippe Corcuff appelle la « société de verre contemporaine », « particulièrement propice à l'incertitude, à la fragilité et à l'inquiétude ». Corcuff Ph., *La société de verre. Pour une éthique de la fragilité*, Paris, Armand Colin, coll. Individu et Société, 2004 (2002), p. 133.

d. Une catégorie composite

Contrairement à d'autres catégories proches, comme celle d'« artistes »[74] ou de titulaires d'un « emploi culturel »[75], la catégorie « intermittents du spectacle » présente l'avantage de pouvoir être définie simplement : « des artistes, des cadres, des techniciens et des ouvriers […] qui sont salariés dans les spectacles, le cinéma et l'audiovisuel »[76], caractérisés par une forme d'emploi favorisant la discontinuité et une prise en charge spécifique du risque chômage.

Mais, bien que composée de salariés[77] – artistes et personnels techniques - elle n'en est pas pour autant une catégorie socialement homogène. L'intermittence du spectacle recoupe une large part des mondes de l'art, c'est-à-dire « tous ceux dont les activités, coordonnées grâce à une connaissance commune des moyens conventionnels de travail, concourent à la production des œuvres qui font précisément la notoriété du monde de l'art »[78] : des artistes, comédiens, musiciens, danseurs, mais également des électriciens, des décorateurs, des couturières, des régisseurs, des ingénieurs du son… Elle ne recouvre cependant ni la totalité des mondes de l'art (une partie de celui-ci relevant de l'artisanat ou d'autres segments du salariat[79]), ni l'ensemble des professions artistiques (par exemple les « permanents », salariés d'une seule structure) ou des emplois culturels (notamment ceux qui exercent dans des secteurs non culturels).

---

[74] Plus restrictive et plus problématique quant à sa définition par les sciences sociales, voir Freidson E., « Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique », *Revue française de sociologie*, XXVII, 1986, p. 431-443.

[75] Beaucoup plus extensive car prend en compte les emplois dans les secteurs culturels mais également les emplois culturels dans les entreprises non-culturelles : designers industriels, archivistes d'entreprise, métiers d'arts dans le bâtiment, etc., voir Greffe X., *L'emploi culturel à l'âge du numérique*, Paris, Economica, 1999.

[76] Menger P.-M., *op. cit.*, p. 13.

[77] Les artistes du spectacle sont, contrairement à d'autres professionnels de l'art, reconnus juridiquement comme des salariés depuis la loi de 1969 instituant pour eux la présomption de salariat (L.762-1 du code du travail : « tout contrat par lequel une personne physique ou morale s'assure moyennant rémunération le concours d'un artiste du spectacle en vue de sa production est présumé être un contrat de travail »). Alors que les plasticiens (peintres, sculpteurs) ou les auteurs (romanciers, poètes) tirent leurs ressources financières de la vente de leurs œuvres et des droits afférents (voir Moulin R., *L'artiste, l'institution et le marché*, Paris, Flammarion, 1992), les artistes du spectacle perçoivent du salaire à l'occasion de leur travail.

[78] Becker H. S., *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1986 (1982), p. 22.

[79] C'est le cas par exemple des facteurs d'instruments ou des producteurs de matériaux de décors scéniques, que Becker inclut aux mondes de l'art au sens où leur activité est indispensable à la réalisation de l'œuvre finale, mais qui ne sont pas salariés d'entreprises du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma.

Le syntagme « intermittents du spectacle » désigne un regroupement fictif, une « classe-sur-le-papier »[80] qui recouvre en réalité des situations sociales très contrastées. Fondée sur le partage d'un même mode d'emploi et d'un même traitement au regard de l'indemnisation du chômage, cette catégorie administrative est socialement hétérogène.

Premièrement, elle regroupe comme on l'a dit des salariés qui relèvent de l'ensemble de la classification socioprofessionnelle : des ouvriers, des employés, des techniciens et agents de maîtrise (professions intermédiaires), des ingénieurs (cadres) et des artistes (professions intellectuelles supérieures)[81]. Les nombreuses études portant sur des segments professionnels particuliers confirment la grande diversité des origines et des trajectoires sociales des salariés des mondes de l'art[82].

Deuxièmement, les intermittents du spectacle peuvent être salariés de différents secteurs : les mondes du spectacle vivant (eux-mêmes diversifiés : théâtre, danse, cirque, art de la rue…) et du spectacle enregistré (cinéma, audiovisuel et tous leurs sous-secteurs). Chacun de ces secteurs et sous-secteurs fonctionne selon des logiques qui lui sont propres, chacun forme « un segment de marché particulier avec ses propres réseaux, ses propres modes de socialisation, ses propres codes de reconnaissance et de réputation »[83]. Les mondes du théâtre et de la musique classique sont très dépendants des financements publics mais bénéficient en contrepartie d'un réseau institutionnel fort ; ceux de l'audiovisuel, privé et public, et du cinéma sont plus structurés et plus industrialisés et génèrent beaucoup d'argent ; le monde des musiques populaires et « actuelles », parmi les plus concurrentiels, bénéficie de peu d'aides

---

[80] Bourdieu P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, coll. Points, 1994, p. 25-29

[81] Rannou J., « Les métiers artistiques du spectacle vivant et leurs catégorisations » *in* Menger P.-M., *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Fondation Maison des sciences sociales de l'homme, 2003, p. 83-99.

[82] On se reportera notamment aux travaux du courant de sociologie des professions artistiques dont Pierre-Michel Mengel est, en France, la figure de proue : Menger P.-M., *Le paradoxe du musicien*, Paris Flammarion 1983 ; Coulangeon Ph., *Les musiciens de Jazz*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; Menger P.-M., *La profession de comédien. Formations, activités et carrières dans la démultiplication de soi*, Paris, La documentation française, 1998 ; Paradeise C. (sous la dir.), *Les comédiens. Professions et marchés du travail*, Paris, PUF, 1998 ; Coulangeon Ph., *Les musiciens interprètes en France. Portrait d'une profession*, Paris, La documentation française, 2004 ; Buscatto M., « Chanteuse de jazz n'est point métier d'homme. L'accord imparfait entre voix et instrument en France », *Revue française de sociologie*, XXXXIIII-1, 2003, p. 33-60 ; Rannou J., Roharik I., *Les danseurs, un métier d'engagement*, La documentation française, 2005. On pourra également se reporter aux quelques notes parues dans « Développement culturel », bulletin du département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication (souvent réalisées par les auteurs précités), notamment : « La profession de comédien. 1/La formation » n°117, avril 1997 ; « La profession de comédien. 2/L'activité » n°119, juin 1997 et « Les danseurs », n° 142, novembre 2003.

[83] Rannou J., *art. cit.*, p. 95. L'auteur ajoute, comme critère de différenciation, la distinction entre « classique » et « variétés » ; le premier est très hétérogène car il fonctionne en marchés professionnels fermés (accès très formalisé, niveau d'entrée élevé…), le second l'est tout autant car il s'est segmenté au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles esthétiques (jazz, rock, pop, rap, funk, musiques électroniques… en ce qui concerne les musiques actuelles par exemple).

publiques et génère peu d'argent (hors des marchés de la musique enregistrée). Certains sous-secteurs disposent de droits d'entrée, en terme de niveau de formation par exemple, élevés (musique classique, danse classique…), d'autres relativement faibles (musiques populaires…)[84]. Certains bénéficient d'une légitimité plus grande que d'autres. Les effets de classement des pratiques culturelles[85] rejaillissent en effet aussi sur ceux qui les pratiquent en plus de ceux qui les consomment : les praticiens des musiques légitimes tirent donc davantage de prestige que leurs collègues des musiques populaires de l'exercice de leur art, les comédiens des scènes nationales davantage que les artistes de rue, *etc.*

Enfin, cette catégorie réunit des individus dont les situations socioéconomiques peuvent être très différentes. L'éventail des possibles s'étend de la figure exceptionnelle, et néanmoins emblématique, de « la vedette », à l'immense majorité de ceux qui, peu ou pas connus du grand public, sont continuellement en « galère de cachet ».

Nous reprenons alors à notre compte la question soulevée par Patrick Champagne à propos des manifestations d'agriculteurs : « Comment une population aussi hétérogène a-t-elle pu se mobiliser et présenter toutes les apparences de l'unité et de la solidarité (…) ? »[86] En effet, les « intermittents du spectacle » ne forment pas *a priori* un groupe social mais seulement une catégorie administrative au contenu socialement diversifié. Ils ne sont pas non plus une « classe probable »[87] dont on pourrait prévoir la constitution collective puisqu'ils n'occupent pas nécessairement des positions similaires dans l'espace social[88].

---

[84] Mauger G. (sous la dir.), *L'accès à la vie d'artiste. Sélection et consécration artistiques*, Paris, Éditions du croquant, 2006. On notera néanmoins que les contributions montrent que lorsque le droit d'entrée est relativement faible techniquement, il est compensé par d'autres exigences non moins discriminantes (distinction physique, look, attitude, reconnaissance par les pairs…).

[85] Bourdieu P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1979.

[86] Champagne P., « La manifestation : la production de l'évènement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, juin 1984, p. 21.

[87] Bourdieu P., *Raisons pratiques, op. cit.*, p. 26.

[88] On notera néanmoins que l'hétérogénéité n'est pas l'apanage des seuls intermittents ou des agriculteurs. C'est même ce que l'on pourrait appeler une constante dans les analyses de l'action collective. Olivier Fillieule note ainsi à propos des chômeurs, s'appuyant sur l'ouvrage *L'invention du chômage* de Robert Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud, qu'ils s'apparentent à « une catégorie administrative ne renvoyant pas à un phénomène à l'existence sociale objective » et « constituent un groupe hétérogène dans ses expériences comme dans ses aspirations. » (Fillieule O., « Conscience politique, persuasion et mobilisation des engagements. L'exemple du syndicat des chômeurs, 1983-1989 » *in* Fillieule O. (dir.), *Sociologie de la protestation*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 131.). Une des hypothèses qui permet d'expliquer l'échec du travail de mobilisation entrepris par le syndicat des chômeurs est son incapacité à produire une identité commune dépassant l'hétérogénéité objective, signalant par là que « les chances qu'un groupe se mobilise sont d'autant plus élevées que la population concernée constitue un ensemble homogène doué d'une communauté d'expérience et d'aspiration. » (Fillieule O., *La dynamique politique d'une population marginale : les sans emploi*, mémoire de DEA d'Etudes politiques, IEP de Paris, 1989, p. 103.)

Une deuxième question qui se pose est alors : *comment une action collective a-t-elle pu émerger d'une telle hétérogénéité ?* Si on accepte momentanément de définir l'action collective, de manière minimale, comme une « action concertée en faveur d'une cause »[89] , on admet que la réponse à la question réside dans le travail politique de la mobilisation. L'hypothèse, à ce stade, est que *le dépassement de l'hétérogénéité comme obstacle ne peut être réalisé qu'au prix d'un important travail de la part d'entrepreneurs de mobilisation dont un des rôles sera de donner du sens et une identité collective à cette catégorie administrative composite.*

On peut d'ores et déjà distinguer deux types d'obstacles. D'un côté, la précarité des emplois et du secteur des spectacles et l'individualisation des carrières professionnelles des intermittents constituent *a priori* des obstacles à la mobilisation individuelle puisque chaque salarié les rencontre personnellement. De l'autre, l'hétérogénéité de la catégorie constitue davantage un obstacle à la mobilisation collective[90] : elle ne pèse pas individuellement sur les intermittents mais rend difficile la mise en commun de leurs expériences.

Mais l'hétérogénéité ne réside pas seulement dans la composition interne du groupe, elle est aussi une caractéristique du mouvement lui-même[91]. L'objet des prochains développements sera donc de présenter les différentes composantes du mouvement et de poser la question de leur articulation.

---

[89] Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2002 (1996), p. 9.

[90] Ce qui rejoint également l'hypothèse célèbre formulée par Karl Marx à propos des difficultés de mobilisation des paysans parcellaires. On y retrouve d'ailleurs quelques similitudes avec notre population : des sous-secteurs très spécialisés qui communiquent très peu, une concurrence interne forcée, des différences culturelles fortes… « Les paysans parcellaires constituent une masse énorme dont les membres vivent tous dans la même situation, mais sans être unis les uns aux autres par des rapports variés. Leur mode de production les isole les uns des autres, au lieu de les amener à des relations réciproques. [...] Ainsi, la grande masse de la nation française est constituée par une simple addition de grandeurs de même nom, à peu près de la même façon qu'un sac rempli de pommes de terre forme un sac de pommes de terre. Dans la mesure où des millions de familles paysannes vivent dans des conditions économiques qui les séparent les unes des autres et opposent leur genre de vie, leurs intérêts et leur culture à ceux des autres classes de la société, elles constituent une classe. Mais elles ne constituent pas une classe dans la mesure où il n'existe entre les paysans parcellaires qu'un lien local et où la similitude de leurs intérêts ne crée entre eux aucune communauté, aucune liaison nationale ni aucune organisation politique. C'est pourquoi ils sont incapables de défendre leurs intérêts de classe en leur propre nom, soit par l'intermédiaire d'un Parlement, soit par l'intermédiaire d'une Assemblée. ». Marx K., *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Mille et une nuits, 1997 (1852), p. 170-171.

[91] Au-delà, elle est même une caractéristique fondamentale du « mouvement social ». Gérard Mauger en distingue quatre composantes principales, elles-mêmes hétérogènes : la composante syndicale (SUD principalement ainsi que des militants d'autres confédérations, à titre individuel ou au sein d'une « tendance »), une nébuleuse associative (qui organise notamment les mouvements de « sans »), une composante intellectuelle (ATTAC, Copernic, Raison d'Agir) et une dernière proprement politique (militants communistes, trotskistes, anarchistes…). Mauger G., « Pour une politique réflexive du mouvement social » *in* Cours-Salies P., Vakaloulis M., *Les mobilisations collectives. Une controverse sociologique*, Paris, PUF, coll. Actuel Marx Confrontation, 2003, p. 33-42.

B. Les trois niveaux du conflit des intermittents

La mobilisation des intermittents du spectacle n'est pas monolithique. Elle constitue à plusieurs égards un point de rencontre : entre différentes organisations, différentes traditions de lutte, différentes manières d'envisager le rôle des acteurs politiques et des mouvements sociaux. Le mouvement des intermittents se nourrit d'autre part d'une longue tradition syndicale, perpétuée notamment par la Fédération nationale des syndicats de l'action culturelle affiliée à la Confédération générale du travail (FNSAC-CGT) mais aussi d'un ensemble d'organisations plus ou moins récentes, plus ou moins structurées et empruntant à l'autonomisme, l'opéraïsme, l'anarcho-syndicalisme ou au situationnisme[92] et plus largement au mouvement des collectifs et des coordinations initié à la fin des années 1960. On y croise bien sûr des professionnels du spectacle, la plupart intermittents, mais également des militants, intermittents ou non, issus de diverses organisations syndicales ou politiques de gauche.

Afin de rendre ce flou plus intelligible, il faut être attentif à la manière dont les éléments qui le composent s'articulent. On peut en effet remarquer que le mouvement des intermittents résulte de la combinaison de trois niveaux : une mobilisation de salariés, une mobilisation d'artistes et une mobilisation de précaires. Ces trois niveaux correspondent, sans s'y superposer complètement, à la triple conjoncture du mouvement (voir *infra*, A) : les multiples tentatives de « réforme » de leur assurance chômage concernent les intermittents du spectacle en tant que salariés, les critiques répétées de la politique culturelle les interpellent davantage en tant qu'artistes, et la remise en cause d'un système de protection sociale et la mobilisation qui la combat concerne potentiellement l'ensemble de l'espace des mouvement sociaux. De ce fait, ces niveaux correspondent à des catégories d'acteurs et à leur manière de se présenter (si tous sont salariés, tous n'en font pas forcément un critère déterminant de leur identité et mettent par exemple plutôt en avant la dimension artistes et/ou précaires – on peut ainsi imaginer toutes sortes de combinaisons) ainsi qu'à des manières différentes d'envisager la lutte, la cause comme les moyens d'action.

[92] Afin de situer ces différents courants de la « gauche de la gauche », voir par exemple Raynaud Ph., *L'extrême gauche plurielle. Entre démocratie radicale et révolution*, Paris, Autrement, coll. CEVIPOF, 2006 ; Cosseron S., *Dictionnaire de l'extrême gauche*, Paris, Larousse, 2007 et Bourseiller Ch., *Histoire générale de l'ultra-gauche*, Paris, Denoël, coll. Impacts, 2003.

Envisager le mouvement comme une mobilisation de salariés invite par exemple à se pencher en premier lieu sur les modes d'organisation et de représentation mis en place, notamment au rôle des syndicats. Ensuite, il s'agira de prendre en compte le fait que, en tant que mobilisation d'artistes, ce mouvement met en jeu la figure sociale de l'artiste – celle d'un être dont la position autorise à intervenir dans l'espace public – et constitue un lieu d'observation privilégié des liens entre art et militantisme. Enfin, parler de mobilisation de précaires suppose de porter attention à la fois à la précarité comme situation objective et subjective vécue par les salariés, et de mesurer ses effets sur les processus d'engagement individuels, et à la précarité comme label donné par des entrepreneurs de cause à la mobilisation, ce qui suppose une identité collective, des mots d'ordre et des techniques de lutte spécifiques. Faire une analyse sociologique de la mobilisation des intermittents du spectacle nécessite donc de combiner les apports des travaux portant sur les mobilisations salariales et syndicales, celles des artistes, et enfin celles des « groupes à faibles ressources ».
On tâchera de montrer ce que chacun de ces trois niveaux du conflit pose comme questions en termes de définition du groupe mobilisé et de « répertoire d'action »[93], que cela concerne les modalités d'organisation et les moyens d'action.

a. Une mobilisation de salariés

Le mouvement des intermittents est avant tout un « conflit du travail »[94] : d'un côté, une organisation d'employeurs défend un projet supposé « réduire les dépenses », « assainir le système », « faire la chasse aux abus » ; de l'autre, des salariés estiment que leurs conditions d'emploi et d'indemnisation du chômage sont menacées, craignent une dégradation de leurs conditions de travail et d'existence et organisent une « résistance ». Sous cet angle, il constitue un conflit classique de la société salariale, comme peuvent l'être ceux qui défendent la sécurité sociale, les retraites, l'indemnisation du chômage au régime général, en bref, tout

[93] Tilly C., *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986. Selon l'auteur, le concept de répertoire d'action désigne l'ensemble des modes d'organisation et des techniques de lutte dont dispose un groupe en un lieu et une époque donnée. Nous reviendrons plus en détails sur cette notion dans la troisième partie de cette thèse.
[94] Groux G., « Du conflit du travail aux conflits de sociétés » *in* Denis J.-M (sous la dir), *Le conflit en grève ? Tendances et perspectives de la conflictualité contemporaine*, Paris, La dispute, coll. Etats des lieux, 2005, p. 23-44.

ce qui concerne la protection sociale et les droits des salariés[95]. Il convient donc à ce stade, tout en tenant compte des particularités des acteurs et du secteur en question, de « dé-spécifier »[96] ce mouvement et de l'aborder comme un conflit du travail comme les autres. Cela implique notamment d'être attentif à la présence syndicale et à ce que celle-ci suggère en termes de définition de l'objet du conflit et de techniques de lutte.

Une longue tradition syndicale

L'histoire du syndicalisme dans le spectacle est aussi ancienne que dans les autres secteurs. En 1868, l'assouplissement de la loi Le Chapelier autorise les chambres syndicales : dès 1870, la première chambre syndicale des artistes dramatiques, lyriques et musiciens est constituée. Sa brève existence est suivie de la constitution, pendant la Commune de Paris (1871) à l'Opéra de Paris, du premier syndicat des artistes musiciens exécutants. Parallèlement, le nombre de syndicats augmente dans tous les secteurs, jusqu'à la dissolution de la loi Le Chapelier en 1984.

Avec la création de la Fédération nationale des bourses du travail (1892) et de la Confédération générale du travail (CGT, 1895), les bases d'un développement du mouvement syndical sont dès lors posées, y compris dans le secteur des spectacles et de la culture[97]. La Chambre syndicale des musiciens parisiens est créée en 1898 à la Bourse du Travail, alors qu'à Marseille les machinistes de l'Opéra créent le premier syndicat ouvrier du théâtre. En 1902 est créée la première fédération, celle des artistes musiciens de France, qui adhère l'année suivante à la CGT. D'autres fédérations sont créées par la suite et fusionnent en 1914 pour donner naissance à la Fédération du spectacle – CGT, ancêtre direct de l'actuelle

---

[95] Cette lecture du conflit est en désaccord avec les travaux de P.-M. Menger. Selon l'auteur, « Le conflit des intermittents n'a rien d'un conflit classique de la société salariale : son ressort n'est pas la lutte contre la flexibilité mais la promotion de l'hyperflexibilité. », Menger P.-M., *op. cit.*, p. 13-14 ; et plus loin « Partout ailleurs, la généralisation de l'hyperflexibilité à un secteur entier, avec la désintégration du marché du travail qui s'ensuit, susciterait l'appel à la lutte et à la résistance contre l'"ultralibéralisme", et jusque dans les rangs de ceux qui militent précisément pour le maintien du modèle intermittent. » *idem*, p. 19. Si les intermittents ne remettent pas en cause leur régime d'emploi (qui permet de choisir, dans une certaine mesure, son employeur, son projet…) et en revendiquent la discontinuité (qui permet de consacrer son temps hors emploi à la création artistique), leurs revendications sont tournées vers une permanence de la protection sociale, ce qui est un idéal assez éloigné de celui prôné par le libéralisme économique.

[96] Hmed C., « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la grève des loyers dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007, p. 55-81.

[97] Rauch M.-A., *De la cigale à la fourmi, Histoire du mouvement social et syndical des artistes interprètes 1840-1960*, Éditions de l'Amandier, Paris, 2006. Voir également Rauch M.-A., « L'Union des Artistes : du groupement associatif à la création d'un syndicat des artistes interprètes (1917-1960), communication au colloque « Syndicats et associations en France. Concurrence ou complémentarité ? », Département d'histoire sociale, Université Paris 1, 25 et 26 novembre 2004.

Fédération nationale des syndicats de l'action culturelle (FNSAC-CGT). A partir de là, de nouveaux syndicats sont créés : machinistes et accessoiristes de France et des Colonies (1912), électriciens (1912), ouvreuses, peintres décorateurs (1924), personnels administratifs (1932) ou régisseurs (1936)[98]. L'ampleur et le succès des grèves des personnels techniques de l'industrie cinématographique de 1936 montrent que les syndicats, de la fédération CGT notamment, continuent à s'implanter dans tous les secteurs de la vie artistique et culturelle[99].

Le paysage syndical du spectacle : assise commune et points de conflits

Tous les syndicats du secteur ont une manière commune d'envisager les artistes, qui peut se résumer dans cette formule du Syndicat des artistes musiciens de Paris (SAMUP) : « les artistes sont des travailleurs comme les autres : ils ont des intérêts à défendre et ils ne peuvent le faire que collectivement »[100]. De ce premier principe en découle un autre : il n'existe pas de différence fondamentale entre le syndicalisme dans l'industrie, le commerce et le spectacle. Il s'agit dans tous les cas de défendre et d'améliorer les droits des salariés : contrats de travail, conventions collectives, conditions de travail, protection sociale, barèmes salariaux, etc.
Une même manière d'envisager les artistes et le rôle des syndicats ne signifie cependant pas un accord sur l'analyse de la situation ni sur les solutions à apporter. Le monde syndical du spectacle s'organise aujourd'hui principalement autour de trois pôles dont les relations sont plus ou moins conflictuelles en fonction de la conjoncture politique : le premier, historique et majoritaire, autour de la CGT ; le second, minoritaire et souvent décrié, autour de la CFDT ; le troisième, plus récent et encore faible, autour de SUD et de la CNT. Les négociations précédant la signature du protocole du 26 juin 2003 illustrent bien la manière dont sont agencées les forces en présence.

Le premier pôle, regroupant la FNSAC-CGT et la FNECFP-FO[101], est placé sous la domination de la fédération CGT, et ce depuis plus d'un siècle. Celle-ci est majoritaire dans la plupart des instances paritaires du spectacle[102] et revendique plus de 10 000 adhérents[103]

---

[98] Leroy D., *Histoire des arts du spectacle en France*, Paris, L'Harmattan, 1990.
[99] Kergoat J., *La France du Front populaire*, Paris, La découverte, collection « poche », 2006 (1986).
[100] http://samup.synd.free.fr/samup/historique.htm
[101] Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle – Force ouvrière
[102] À titre d'exemple, lors des élections de 2004 du groupe AUDIENS (association gérant les institutions de retraite complémentaire de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle) la CGT arrive largement en tête et dispose de la majorité absolue dans les deux caisses (4 sièges sur 7 au conseil

(permanents et intermittents) répartis dans plusieurs syndicats, dont les plus importants sont le Syndicat français des artistes interprètes (SFA), le Syndicat national des artistes musiciens (SNAM), le Syndicat national des professionnels du théâtre et des activités culturelles (SYNPTAC) et le Syndicat national des techniciens et réalisateurs (SNTR). CGT et FO sont les deux seules fédérations qui ont refusé de signer le protocole, en raison de la réduction de droits qu'il impose aux salariés : élévation du seuil d'affiliation et réduction de la période d'indemnisation notamment. Pour la CGT, défendre les intermittents est nécessaire et légitime parce que ce protocole remet en cause les droits sociaux acquis de salariés qui jouent un rôle indispensable dans la production culturelle. Il s'agit donc d'agir à la fois au nom de la défense de droits sociaux acquis des professionnels du spectacle, dans une problématisation classique des conflits salariaux, et au nom de la sauvegarde du service public, problématisation tout aussi classique retraduite ici dans les termes de la diversité culturelle.

Le deuxième pôle regroupe les syndicats qui ont signé le protocole : CFDT, CFTC, CGC. La CFDT revendique de nombreux adhérents dans le secteur de la Culture, notamment du côté des permanents des entreprises publiques (par exemple Radio France), mais est peu représentée chez les intermittents. Les autres syndicats, également juridiquement représentatifs[104] par leur affiliation à la confédération, sont par contre très peu représentés dans le secteur des spectacles. La signature du protocole du 26 juin par ces organisations, aurait permis selon les dirigeants « de sauver ce régime d'assurance-chômage spécifique et conserve aux syndicats un rôle dans sa gestion »[105], mais est ressentie comme une trahison par de nombreux militants qui rendront alors leur carte. Faute de communication précise de la part de la confédération sur ce point, il est difficile de mesurer précisément l'ampleur des défections et surtout de savoir ce que sont devenus les anciens adhérents de la CFDT. Nos rencontres sur le terrain permettent néanmoins de dessiner trois trajectoires possibles. Pour l'essentiel, les anciens de la CFDT Culture rejoignent la grande majorité des intermittents non

---

d'administration de la caisse AGIRC-cadres – contre 1 CFDT et 2 pour la coalition FO-CGC-CFTC - et 54 sièges sur 100 à l'assemblée générale de la caisse ARRCO). Source : http://www.fnsac-cgt.com/audiens/accAudiens.html

[103] Selon une déclaration de Jean Voirin, secrétaire général de la FNSAC-CGT, *Le Monde*, 4 août 2003.

[104] La loi du 11 février 1950 énonce les critères de représentativité des organisations syndicales (effectifs, indépendance, cotisations, ancienneté du syndicat, attitude patriotique pendant l'Occupation). La représentativité légale permet à une organisation d'engager par sa signature tous les salariés d'une branche ou d'une entreprise. Un arrêté du 31 mars 1966 désigne comme « organisations nationales les plus représentatives » la CGT, FO, la CFDT, la CFTC et la CGC (pour les cadres). Les autres syndicats (SUD par exemple) doivent faire la preuve devant le tribunal de leur représentativité dans un cadre précis (établissement, entreprise, branche…). Voir Mouriaux R., *Le syndicalisme en France*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 1992.

[105] Andolfatto D. (dir.), *Les syndicats en France*, Paris, La documentation française, coll. Les études, 2004, p. 63.

syndiqués. Quelques-uns rallient les syndicats de la fédération CGT dont la position de force dans l'espace syndical et la fermeté dans son opposition au protocole constituent une garantie pour ces syndiqués qui se sentent trahis par leurs dirigeants. Enfin, comme on a pu le constater dans d'autres secteurs au cours de la dernière décennie, quelques-uns, peu nombreux, ont adhéré ou ont contribué à la création d'un syndicat SUD[106]. Quelle que soit leur trajectoire, en nous basant sur nos observations et sur les témoignages recueillis, on remarque néanmoins que ces ex-CFDT sont assez peu présents, ou en tout cas très peu visibles, dans les collectifs et coordinations d'intermittents mobilisés.

Au troisième pôle, on trouve les syndicats SUD Culture et CNT Spectacle. SUD Culture est né en décembre 1996 mais son acte fondateur est le congrès de 1999. N'étant pas considéré comme légalement représentatif et ne pouvant donc être amené à participer à la gestion des institutions paritaires, son influence se mesure surtout au niveau des instances de représentation des personnels. On constate que si SUD Culture est en nette progression dans le secteur de l'animation socioculturelle, de la communication et de l'audiovisuel public et privé et dans certains services du ministère de la Culture et de la communication (anciens bastions de la CFDT), le syndicat peine à s'implanter du côté des intermittents, nettement plus dispersés et moins concernés par la logique du « syndicat d'entreprise ». Le dernier né parmi les syndicats de la culture et du spectacle est la CNT Spectacle. Conformément aux fondements anarcho-syndicalistes de la confédération, la CNT Spectacle rejette la participation aux élections professionnelles et aux instances paritaires et promeut un syndicalisme d'action directe. Comme la CGT, les deux syndicats rejettent le protocole du 26 juin. Mais conformément à leur volonté affichée de transformation sociale globale, ils dénoncent l'attaque faite aux salariés de l'ensemble des secteurs d'activités : défendre les intermittents devient alors une des manières de faire face à la remise en cause généralisée des droits sociaux par le libéralisme. Même si leur influence est quantitativement limitée, ils ont participé à la contestation tout au long du conflit, notamment aux côtés - et parfois au sein - des collectifs et des coordinations.

[106] Denis J.-M., Rozenblatt P., « L'institution du syndicalisme fédéré interprofessionnel : Le Groupe des Dix », *Sociologie du travail*, n°40, vol. 2, 1998, p. 263-277. ; Sainsaulieu I., « La Fédération Solidaires unitaires démocratiques des PTT (SUD-PTT) : creuset d'une contestation pragmatique », *Revue française de science politique*, Année 1998, vol. 48, n°1, p. 121-141.

Grève et manifestation au cœur du répertoire d'action syndical

Le répertoire d'action des syndicats du spectacle n'est pas spécifique au secteur. Les modes d'action mobilisés s'inscrivent dans une tradition plus large liée notamment à l'histoire du syndicalisme et du mouvement ouvrier[107]. Pour autant, un répertoire stabilisé ne signifie ni un recours systématique et indiscuté à certaines formes d'action ni une perméabilité complète à des innovations venues de l'intérieur ou de l'extérieur.

Depuis la deuxième moitié du 19ème siècle, deux techniques de lutte sont privilégiées : la grève et la manifestation. Comme le rappelle Stéphane Sirot, la grève « commence à irriguer massivement l'espace des usines dans les deux dernières décennies du XIXe siècle et s'impose comme l'instrument revendicatif conflictuel privilégié des ouvriers, puis, surtout après la Seconde Guerre mondiale, de l'ensemble des salariés »[108]. Mais elle a également marqué très tôt la protestation dans le champ du spectacle. Dès 1904, l'assemblée générale des musiciens décrète la grève générale afin d'obtenir la première application du tarif syndical. C'est encore par la grève que les artistes, aux côtés des autres catégories socioprofessionnelles, obtiennent en 1936 la création de la caisse des congés spectacles ou que les musiciens obtiennent en 1966 l'augmentation de salaire exigée depuis six mois. Enfin, la grève a également marqué l'été 2003. A l'appel de la CGT-spectacle, rapidement relayée par les collectifs d'intermittents, les artistes et techniciens cessent le travail. Pour la première fois, par décision de leurs directeurs, des festivals sont annulés : Montpellier Danse, le Printemps des Comédiens, Aix-en-Provence, Rennes, Albi, Tours, Avignon[109]... Malgré son apparente nouveauté, cette grève s'inscrit bien dans une longue histoire marquée par l'empreinte syndicale. Il en va de même pour les défilés de protestation.

Autre forme d'action protestataire instituée, la manifestation de rue serait apparue en France au printemps 1848[110], faisant rupture avec l'ancien répertoire d'action collective. Cette arme, reprise au même titre que la grève par le mouvement ouvrier et syndical[111], est aujourd'hui utilisée de différentes manières dans toutes les luttes : dans la fonction publique comme dans

---

[107] Andolfatto D. (sous la dir.), *Les syndicats en France*, Paris, La documentation française, 2004.
[108] Sirot S., *La grève en France. Une histoire sociale (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Odile Jacob, coll. Histoire, 2002, p. 19.
[109] À ce propos, lire par exemple Servin M.B., « Avignon, théâtre des manipulations », *Temps Modernes*, 626, décembre 2003 – février 2004, p. 305-367.
[110] Tilly C., *La France conteste*, *op. cit.* ou Robert V., « Aux origines de la manifestation en France (1789-1848) », *in* Favre P. (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 69-90.
[111] Mouriaux R., « Stratégies syndicales et manifestations de rue » *in* Favre P., *op. cit.*, p. 304-328.

le privé, dans l'industrie comme dans la culture. Ce mode d'action est, on le sait, extrêmement répandu[112] et en partie routinisé. L'appel à manifester « vient d'en haut », l'initiative est prise le plus souvent par les responsables syndicaux, sans consultation directe des manifestants potentiels. Dans le cas des grandes centrales syndicales, ces derniers sont de toute manière trop nombreux pour que chacun puisse s'exprimer sur l'opportunité, le sens ou l'efficacité d'une manifestation de rue. Le déroulement de la manifestation semble lui aussi ritualisé : drapeaux, slogans, parcours passant devant des lieux de pouvoir ou de décision[113]... Cependant, comme le rappelle Patrick Champagne, malgré cet aspect routinisé, la manifestation n'est pas un simple ensemble de « comportements réglés et exécutés de façon répétitive, régulière et invariable »[114]. Autrement dit le défilé de protestation n'est pas qu'un rituel politique mais possède toujours une dimension stratégique (effet de masse, démonstration de force, instrument de pression…) et une dimension identitaire (distinction, image contrôlée du groupe[115]).

Ces deux dimensions, stratégiques et identitaires, sont centrales dans la compréhension des choix que les acteurs opèrent au sein de leur répertoire d'action et des emprunts qui peuvent être faits à d'autres répertoires. Dans l'espace syndical, on voit que les nouveaux syndicats critiquent le recours routinisé à des manifestations « plan-plan » et revendiquent plutôt le recours à l'action directe : ceci exprime une divergence stratégique, sur la manière de conduire la lutte, et relève de pratiques distinctives visant à stabiliser les identités des différents collectifs.

La lutte que se livrent les organisations professionnelles du secteur pour le monopole de la représentation des intermittents nous invite à être attentif aux relations, tantôt coopératives tantôt conflictuelles, qu'elles entretiennent. Cela nous conduira notamment à porter notre attention sur les effets de cette concurrence sur la définition des mots d'ordre (les raisons de la colère, les revendications) et sur le choix des formes d'action au sein du répertoire disponible. La lutte pour le monopole de la représentation n'est cependant pas circonscrite à l'espace syndical : elle est ouverte plus largement à toutes les formes d'organisations, qu'elles se revendiquent de la profession, du secteur ou de toute autre dimension du conflit. C'est ce que

---

[112] Certains chercheurs estiment à plus de 10 000 le nombre de manifestations en France par an. Fillieule O., *Stratégies de la rue, les manifestations en France*, Paris, Presses de sciences po, 1997.

[113] Voir notamment les travaux de René Mouriaux, *art. cit.* et de Serge Collet, « La manifestation de rue comme production culturelle militante », *Ethnologie française*, n°2, avril-juin 1982, p. 167-176.

[114] Champagne P., « La manifestation comme action symbolique », *in* Favre P., *op. cit.*, p. 332.

[115] De la même manière que les agriculteurs en manifestation à la capitale s'étaient donné comme objectif de changer l'image que les citadins et la presse ont du monde agricole. Sur ces stratégies de présentation de soi, cf. Champagne P., « La manifestation : la production de l'évènement politique » *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, juin 1984, p. 18-41.

nous allons voir en entrant plus directement dans ce qui caractérise la mobilisation des intermittents et qui en fait un objet en partie spécifique : elle est aussi une mobilisation d'artistes.

b. Une mobilisation d'artistes

Que le mouvement des intermittents du spectacle soit une mobilisation d'artistes peut sembler relever de l'évidence : ces professionnels sont des artistes, au moins au sens où ils sont salariés du secteur des spectacles. Mais qu'est-ce que cela signifie précisément, et comment s'établissent au juste les relations entre la présence d'artistes dans un mouvement social et la forme qu'il revêt ? Deux caractéristiques doivent être distinguées pour le comprendre. D'une part, ce mouvement est l'occasion de l'intervention d'artistes dans l'espace public qui, en cela, se rapprochent de la figure de l'intellectuel dont Christophe Charle[116] a décrit l'émergence. Camper la figure de l'artiste, ce que fait une partie des intermittents mobilisés, c'est alors définir le mouvement comme étant tourné vers un groupe professionnel mais aussi, dans le droit fil de la « critique artiste »[117], vers la défense de la culture comme intérêt universel, idéal de liberté et d'authenticité. D'autre part, une partie des intermittents mobilisés (qui peut se superposer partiellement à la première sans pour autant se confondre avec elle), utilise des compétences artistiques dans le cours de la contestation. Cette double caractéristique fait que l'étude de la mobilisation des intermittents ouvre la voie à une réflexion plus générale sur les relations singulières qu'entretiennent « art » et « politique », de la signification politique des œuvres à l'engagement des artistes en passant par la dimension esthétique des pratiques militantes.

Quand les intermittents campent la figure de l'artiste critique

Le mouvement des intermittents du spectacle est d'abord l'occasion, pour certains de ces professionnels, de camper la figure classique de l'artiste critique. On ne fera ici qu'évoquer à grands traits une question dense qui a fait l'objet d'une importante littérature sociologique et

[116] Charle C., *Naissance des « intellectuels » (1880-1900),* Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1990.
[117] Chiapello E., *Artistes versus manager. Le management culturel face à la critique artiste,* Paris, Métailié, coll. Leçons de choses, 1998 ; Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

historique[118], et plus largement d'innombrables discours par les artistes eux-mêmes. Cette figure comporte plusieurs facettes. L'artiste est dit « d'avant-garde » lorsqu'il veut faire coïncider progrès esthétique et progrès social dans une dynamique de double émancipation à l'art bourgeois comme à l'art populaire et aux conditions d'existence et au matérialisme capitaliste bourgeois. Il est aussi « bohème » par son rejet du travail et de l'argent, le mépris des conventions bourgeoises, le goût de l'excès (drogue, alcool…), le culte de la liberté. Il mêle ainsi deux figures distinctes mais non incompatibles : celles de « l'artiste maudit » (Rimbaud, Offenbach, Modigliani) et celle du « conspirateur politique », (Blanqui, Vallès, Orwell)[119].

Ainsi, l'artiste est « dans son rôle » - au sens où il est conforme à ce qui est attendu de lui compte tenu de sa position et de la situation et où il respecte le mythe qui l'a construit - lorsqu'il conteste le pouvoir. Camper cette figure dans le mouvement des intermittents revient à défendre la production artistique « originale », à rejeter les formes de soumission de la création aux impératifs financiers, mais aussi à défendre un mode de vie particulier. La figure de l'artiste miséreux mais fidèle à ses convictions et à son art est un mythe – même si certaines trajectoires s'en approchent – qui n'en est pas moins doté d'une efficacité pratique dans la mesure où il est pourvoyeur d'un imaginaire collectif[120] : les artistes sont jugés à l'aune de cette représentation idéalisée et la pointent eux-mêmes comme un idéal. L'adoption de la posture « artiste » au cours de la mobilisation renvoie ainsi indissociablement à l'activation d'une référence collective positive dans une stratégie de défense du groupe et de sa cause et, d'un point de vue individuel, à une occasion d'être publiquement reconnu comme « artiste » dans des conditions (un conflit social) et selon des modalités (la manifestation, le discours politique) moins contrôlées que dans le fonctionnement ordinaire du champ artistique.

La présence d'artistes et la réactivation de la figure de l'artiste impliquent également une certaine forme de discours critique. La critique artiste, comme elle est nommée par Luc

---

[118] Voir notamment Bourdieu P., *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, Libre examen, 1992. ; Menger P.-M., *Profession artiste. Extension du domaine de la création*, Paris, Ed. Textuel, Coll. conversations pour demain, 2005. ; Matonti F., « Arts, culture et intellectuels de gauche au XXe siècle » *in* Becker J.-J., Candar G., *Histoire des gauches en France. Volume 2. XXe siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La découverte, coll. Poche, 2005, p. 685. ; Heinich N., *L'élite artiste. Excellence et singularité en régime démocratique*, Paris, Gallimard, 2005.

[119] Traverso E., « Bohème, exil et révolution. Notes sur Marx et Benjamin », *in* Lachaud J.-M. (sous la dir.), *Art, culture et politique*, Paris, PUF, coll. Actuel Marx Confrontation, 1999, p. 11.

[120] Heinich N., *L'élite artiste, op. cit.*

Boltanski et Eve Chiapello[121], se distinguerait ainsi de la critique sociale[122] par la place qu'elle fait à l'individualisme. En effet, si les deux sont anti-capitalistes et rejettent les valeurs bourgeoises, les ressorts de l'argumentation ne sont pas les mêmes. Rapportée au mouvement des intermittents, cette distinction pourrait se traduire ainsi : lorsqu'ils agissent en tant que salariés, les intermittents et leurs syndicats (principaux promoteurs de la critique sociale) défendent le groupe professionnel en tant que collectif auquel sont attachés un certain nombre de droits sociaux acquis ; à l'opposé lorsqu'ils agissent en tant qu'artistes et investissent cette figure mythique, les intermittents défendent les artistes en tant que groupe mais surtout en tant qu'individus. Ce qui est revendiqué, c'est d'un côté des droits associés à une catégorie de travailleurs, de l'autre une liberté individuelle de créer indépendamment des contraintes du marché et des conventions bourgeoises ou populaires[123]. Dans le même ordre d'idée, on aurait d'un côté les salariés et leurs syndicats qui défendent la culture dans un esprit de sauvegarde d'un service public (dans le sens de service rendu au public) diversifié et de qualité, de l'autre des artistes qui défendent la culture avec un grand « C » pour les valeurs transcendantales d'authenticité et de liberté qu'elle porte[124].

Le mouvement des intermittents est donc l'occasion d'observer la rencontre en pratique de ces deux critiques, et d'interroger à nouveaux frais cette distinction. Il est plus précisément l'occasion de s'interroger sur les conditions de possibilité de la mobilisation de la figure de l'artiste et de ce registre critique spécifique.

En effet, si la critique artiste s'inspire de valeurs attribuées à la vie d'artiste, elle n'est pas automatiquement mobilisée par les artistes. Au sein du groupe des intermittents, tous n'ont pas les dispositions qui le permettent. Certains, promoteurs de l'art engagé ou de l'art

---

[121] Chiapello E., *Artistes versus manager*, *op. cit.* ; Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, *op. cit.*

[122] Celle-ci, inspirée par les thèses socialistes puis marxistes, repose principalement sur l'idée de l'exploitation des travailleurs. Boltanski L., Chiapello E., *op. cit.*

[123] On reconnaît ici la figure de « l'artiste comme héros culturel » : autodidacte (niant la formation), refusant les critères techniques d'évaluation (le métier) et invoquant le hasard dans le déclenchement de sa carrière artistique. Leveratto J.-M., *La mesure de l'art. Sociologie de la qualité artistique*, Paris, La dispute/SNEDIT, 2000, p. 334-335. L'auteur s'appuie ici sur les « liens communs » définissant l'identité artistique selon l'ouvrage incontournable de Kris E. et Kurz O., *L'Image de l'artiste. Mythe, légende et magie*, Paris, Rivages, 1979 (1933).

[124] Qui rejoint cette fois la figure de « l'artiste comme modèle éthique » : « L'artiste désigne dans notre société une personne estimable non seulement par le métier qu'elle exerce mais par l'utilité éthique de son action, qui permet de lui attribuer le rôle d'un porte-parole des véritables valeurs humaines. » (Leveratto J.-M., *ibid.*, p. 337-338).

social[125], peuvent manier davantage une critique sociale. On verra plus généralement que certaines catégories sont plus légitimes dans ce rôle, notamment les « gens de théâtre », surtout du théâtre dans les réseaux institutionnels, plus encore les dramaturges (qui se rapprochent par leur rapport à l'écrit des professions littéraires). A l'opposé, les praticiens d'arts « dominés » dans le champ de l'art sont beaucoup plus rares à adopter cette position, lourde à assumer. Pour ces derniers, exister en tant qu'artiste dans le mouvement des intermittents passe alors moins par un registre critique spécifique que par la mobilisation de savoir-faire professionnels dans la pratique de la lutte.

La mobilisation des savoirs artistiques : une esthétisation des pratiques militantes

La mobilisation des artistes ne renvoie pas seulement au type de posture adopté, mais aussi à la forme des outils utilisés. On a en effet pu observer de nombreuses actions de protestation, qui tout en adressant un message politique clair, prenaient des formes artistiques classiques : théâtre de rue, chanson réaliste ou parodique, performance, happening, etc. Cela nous conduit à réfléchir aux liens qui unissent art et politique moins dans une approche classique consistant à s'intéresser à l'engagement politique d'artistes généralement reconnus[126] ou au contenu plus ou moins politique des œuvres en tant que telles[127], qu'en inversant la perspective pour, comme y invitent Lilian Mathieu et Justyne Balasinski, « envisager le rapport que l'activité contestataire entretient à l'art et aux artistes »[128]. Il s'agit donc moins de s'intéresser à la part politique des productions artistiques qu'à la part esthétique des répertoires d'action, même si la frontière entre l'art engagé et ce que l'on propose d'appeler un « militantisme esthétisé » est parfois ténue.

L'importation de techniques, de savoir-faire artistiques n'est certes pas l'apanage des seuls intermittents. Toutes les manifestations de tous les groupes sociaux comportent une part de « théâtralisation »[129] (le simple fait de se donner à voir en public y invite). Cette dimension théâtrale est cependant d'autant plus affirmée chez les intermittents qu'elle consiste en une

---

[125] Bourdieu P., *Les règles de l'art, op. cit.*

[126] Voir les contributions de Baptiste Giraud sur Zebda et d'Isabelle Sommier sur le rap engagé en Italie dans Balasinski J. et Mathieu L., *Art et contestation*, Rennes, PUR, coll. Res Publica, 2006.

[127] Voir par exemple Neveux O., Biet Ch. (sous la dir.), *Une histoire du spectacle militant. Théâtre et cinéma militants, 1966-1980*, Paris, Entretemps, 2007 ; Dubois R., *Une histoire politique du cinéma ? Etats-Unis, Europe, URSS*, Paris, Sulliver, coll. politique du cinéma, 2007.

[128] Balasinski J. et Mathieu L., *op. cit.*, p. 22.

[129] *Ibid*. p. 24

affirmation de leur identité professionnelle. Les « transferts de compétences » entre espace professionnel et espace militant peuvent s'établir de deux manières. Comme actualisation d'un « sens pratique »[130] tout d'abord, car on peut penser que les intermittents agissent dans la contestation comme dans leur vie quotidienne et mobilisent, même inconsciemment, des schèmes pratiques qu'ils mettent en œuvre dans leur exercice professionnel. C'est en effet précisément le métier d'une partie d'entre eux de manipuler les codes et les significations[131]. Comme tactique ensuite parce que les intermittents partagent globalement le constat situationniste de la « société du spectacle »[132] et se spécialisent notamment dans l'action « de papier »[133], celle qui occupera une place de choix dans l'espace médiatique.

Si notre précédent propos revenait à « dé-spécifier » le mouvement des intermittents afin de l'aborder comme un mouvement comme les autres, il s'agira ici de réintroduire ce qui fait malgré tout la particularité de ce mouvement. On sera alors attentif, dans le registre critique mobilisé comme dans le répertoire d'action employé, à ce qui tient à l'inscription des contestataires dans les mondes du spectacle.

c. Une mobilisation de précaires

Si le mouvement des intermittents est une mobilisation de salariés du spectacle, une mobilisation d'artistes, il est aussi une mobilisation de précaires. Il entretient en effet une double relation avec la précarité. Comme on a commencé à le montrer, les intermittents sont eux-mêmes des salariés qui subissent une précarité de l'emploi dans un secteur économique lui aussi précaire, qui pose question quant à leurs capacités de mobilisation. Mais la précarité est aussi un symbole, un label[134], porté par des militants, dont certains sont intermittents, mettant au centre des enjeux de la lutte la précarisation généralisée des salariés de tous les secteurs. La participation de ces militants produit un double mouvement en sens contraires : d'un côté ils renforcent effectivement l'hétérogénéité du mouvement, y important leur

[130] Bourdieu P., *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1980.
[131] Comme le note déjà en 1830 Denis Diderot dans *Paradoxe sur le comédien*, Paris, Librairie générale française, coll. Le livre de proche – classique, 2001.
[132] Debord G., *La Société du Spectacle*, Paris, Gallimard, 1992 (1967).
[133] Par analogie à la « manifestation de papier » décrite par Patrick Champagne, mise en forme pour les journalistes. Champagne P., « La manifestation comme action symbolique », *in* Pierre Favre (éd.), *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 329-356
[134] Au sens de la théorie de l'étiquetage. Voir Becker H.S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

expérience de la contestation, leur réseau d'alliance, leur répertoire d'action. D'un autre côté ils sont à l'origine de l'unification du mouvement autour d'un mot d'ordre englobant reposant sur la lutte contre toutes les formes de précarité.

Comprendre les effets de la précarité sur la mobilisation suppose de la saisir à la fois dans sa dimension objective et subjective (situations de précarité et leurs perceptions par les intermittents) et dans sa dimension symbolique (label). Il conviendra donc de porter notre attention sur le rôle que jouent les promoteurs de ce label au sein du mouvement des intermittents, aussi bien au niveau la définition de la cause que du choix des modes d'organisations et des techniques de luttes.

Situations de précarité et engagement

La sociologie considère généralement que la mobilisation des pauvres est improbable[135]. Les théories de la désaffiliation postulent que ceux-ci sont dans une situation qui « les condamne à l'inexistence sociale »[136] et les détourne de la mobilisation. Le courant de la mobilisation des ressources met l'accent sur les manques qui empêchent ces acteurs de passer à l'action[137]. Il serait alors tentant d'étendre ces hypothèses aux groupes précaires. Il faut néanmoins prendre soin d'éviter deux erreurs : considérer comme équivalentes les notions de pauvreté et de précarité[138] - confusion rendue possible par le flou même de cette dernière[139] -, et postuler que la précarité produit toujours les mêmes effets, qu'elle soit ou non associée à des situations de pauvreté.

---

[135] Siméant J., *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998 ; Mathieu L. « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'Eglise Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n°3, 1999, p. 475-499 ; Maurer S., Pierru E., « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. Retour sur un « miracle social » », *Revue française de science politique*, volume 51, numéro 3, 2001, p. 371-407.

[136] Demazière D., Pignoni M.T., *Chômeurs : du silence à la révolte*, Paris, Hachette Littérature, 1998, p. 20.

[137] McCarthy J.D., Zald M., "Resource Mobilization and Social Movements: a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, 1977, p. 1212-1241. Pour une présentation générale de ce courant, voir aussi Péchu C., *Du Comité des mal Logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation. Les transformations contemporaines de l'action collective*, Thèse de Doctorat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Mention Science Politique, sous la direction de Pierre Favre, 2004

[138] Maryse Bresson y ajoute l'exclusion. Bresson M., *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, coll. 128, 2007.

[139] Patrick Cingolani distingue la précarité de l'emploi, les précaires comme groupe marqué par une expérience commune et la précarité comme manifestation de la pauvreté. Cingolani P., *La précarité*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2005. On pourra également se reporter à l'introduction du dossier consacré à « La précarité mobilisée » : Boumaza M., Pierru E., « Des mouvements de précaires à l'unification d'une cause », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007, p. 7-26.

Le cas du mouvement des intermittents constitue une occasion féconde d'interroger les relations complexes entre précarité et mobilisation. Une description rapide de l'organisation salariale et sectorielle des intermittents du spectacle pointe effectivement un certain nombre d'obstacles à leur mobilisation : précarité de l'emploi, concurrence forcée entre les salariés, fragilité des entreprises du secteur… Comment expliquer alors l'ampleur et la longévité du mouvement qui a suivi la signature du protocole du 26 juin 2003 modifiant leur régime spécifique d'indemnisation du chômage (annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC) ?
L'exemple des chômeurs peut être à ce titre éclairant. En effet, après avoir longtemps argumenté sur l'apathie et l'incapacité d'action des membres de cette catégorie[140] et, surtout, après avoir été dans une certaine mesure démentis par la pratique[141], sociologues et politistes durent trouver de nouvelles réponses. Sophie Maurer nous en livre une formulation simple et claire : on observe « l'existence chez les chômeurs mobilisés de "ressources" individuelles aptes à compenser les handicaps collectifs pour l'action dont le groupe des sans-emploi semble porteur. »[142] Cette hypothèse, inspirée des travaux américains sur les « mouvements de pauvres », mérite d'être appliquée à notre étude de cas : si les intermittents du spectacle sont précaires (au sens où on l'a défini) et que, malgré cela, ils sont mobilisés, c'est qu'ils détiennent vraisemblablement un certain nombre de ressources qui compensent leurs handicaps. Nous y reviendrons.

La précarité comme label militant

La précarité ne doit cependant pas seulement être envisagée comme une situation objective et subjectivement perçue de fragilité économique qui constituerait un obstacle à surmonter pour accéder à l'action collective, elle est aussi un label construit par des acteurs et qui produit des effets propres sur la mobilisation. Désigner une mobilisation comme « mouvement de précaires », permet à ses promoteurs de donner une dimension universelle à la cause et d'élargir le socle potentiel des participants. C'est ce passage de la précarité spécifiquement subie par les intermittents à la lutte contre la précarité en général comme mot d'ordre et

[140] Lazarsfeld P., Jahoda M., Zeisel H., *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, Les éditions de Minuit, 1981 (1960) ; Galland O., Louis M.-V., « Chômage et action collective », *Sociologie du travail*, n° 2, avril juin 1981, p.173-191 ; Demazière D., « Des chômeurs sans représentation collective : une fatalité ? », *Esprit*, n°226, 1992, p.12-32.
[141] Si l'on se réfère aux « mouvements de chômeurs » de la fin du 20ème siècle.
[142] Maurer S., *Les chômeurs en action (décembre 1997-mars 1998). Mobilisation collective et ressources compensatoires*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2001, p. 14.

signification conférée au mouvement qui va contribuer à lui donner de l'ampleur et à le maintenir dans le temps.

Sur ce point, il s'agira d'analyser le rôle qu'a joué dans la structuration pratique et idéologique du mouvement le groupe de militants à l'origine du collectif « Précaires associés de Paris » (PAP). Ces derniers, forts de leur expérience de la lutte, forgée principalement dans les mouvements de chômeurs auprès des collectifs du réseau AC ! (Agir ensemble contre le chômage), ont su imposer leur propre définition du problème posé par la réforme des annexes. Dans le prolongement de l'analyse des cadres[143], nous nous attacherons à rendre compte du « travail de la signification » mis en œuvre par ces militants. Plus que le concept même de cadre, désignant des « ensembles de croyances et de significations orientées vers l'action »[144], ce sont surtout les processus d'« alignement des cadres » qui nous semblent particulièrement heuristiques. Le discours proposé par les militants du PAP, articulant la question des droits professionnels des artistes à celles des droits sociaux des précaires en général, constitue en effet un *cadrage* original de la lutte des intermittents, se distinguant du cadrage classique opéré par les syndicats professionnels. Comment le mouvement des intermittents, reposant traditionnellement sur un registre de justification professionnel et culturel (le cadre syndical), prend cette fois en charge la question de la précarité ? L'analyse en termes d'alignement des cadres permet par exemple d'expliquer l'émergence de la précarité dans cette lutte en montrant d'une part comment les militants du PAP ont déplacé leur cadre afin d'y faire entrer la problématique de l'intermittence, et d'autre part comment ils ont, tout au long de la mobilisation, créé des liens entre les expériences biographiques des intermittents (précarité, incertitude, exclusion du régime) et leur manière de définir les enjeux de la « réforme ». On se gardera cependant d'une lecture trop utilitariste et stratégique de l'analyse des cadres en ne se limitant pas simplement aux effets des dispositifs discursifs mais en montrant tout ce qui a permis d'emporter, au moins en apparence, la conviction des intermittents mobilisés. L'explication des conditions sociales du rapprochement entre ces deux groupes, intermittents du spectacle et militants contre la précarité, est une des clés de compréhension de la réussite du mouvement.

---

[143] Snow D., Rochford B., Worden S., Benford R., « Frame Aligment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, 1986, p. 787-801.

[144] Snow D. *in* Cefaï D., Trom D., *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001, p. 27-49.

L'apport des précaires au répertoire d'action du mouvement

Dans un souci de clarté, on s'attachera à distinguer, parmi ce que les militants du collectif PAP apportent au répertoire d'action du mouvement, ce qui relève des modalités d'organisation et des moyens d'action.

Tout d'abord, ces militants ne sont pas étrangers au fait que le mouvement se soit organisé en coordination en de nombreux lieux. Les promoteurs de cette forme d'organisation, héritée des années 1960[145], y voient le meilleur moyen de faire vivre la démocratie directe, dans une organisation horizontale basée sur le refus de la délégation. Il s'agira donc de comprendre comment cette forme d'organisation collective, présentée comme une alternative avantageuse à la bureaucratie syndicale, a permis de rassembler un public hétérogène (intermittents et autres professionnels du spectacle, militants de divers horizons, « publics solidaires »…) et a servi de base à une pratique collective.

Les coordinations sont en effet des lieux d'apprentissages, d'échanges voire d'innovations de pratiques militantes. Elles constituent à ce titre un terrain privilégié pour une enquête sociologique qui s'intéresse à l'action collective. Etudier les collectifs et les coordinations donne précisément l'occasion d'observer *l'action collective en train de se faire*, les jeux de coopération et de concurrence entre des acteurs ayant des positions et des trajectoires militantes, professionnelles, sociales différentes. Cela donne aussi la possibilité de voir comment le collectif se comporte face aux difficultés et aux obstacles liés à l'organisation de la protestation collective.

L'apport de ces militants en termes de moyen d'action, de technique de lutte n'est pas moins central. Le répertoire d'action mis en oeuvre, entendu comme un ensemble de « moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés »[146], reflète l'articulation complexe et conflictuelle des niveaux de conflits (profession, culture et précarité) et des catégories

---

[145] Sur ce sujet, voir notamment : Hassenteufel P., « Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations », *Revue française de science politique*, vol. 41, n°1, février 1991, p. 5-26 et « Les automnes infirmiers (1988-1992) : dynamiques d'une mobilisation », *in* Fillieule O. (dir.), *Sociologie de la protestation*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 93-121. ; Rozenblatt P., « La forme coordination : une catégorie sociale révélatrice de sens », *Sociologie du travail*, n°2, 1991, p. 239-254. ; Denis, J.-M., *Les coordinations*, Paris, Syllepse, 1996 ; Lévy J.-D., *Les coordinations, émergence et développement. Etude à partir des mobilisations de la jeunesse scolarisée*, DEA de sociologie politique (dir. Isabelle Sommier), Université Paris I, 1997. Bertrand Geay note néanmoins que des essais de ses formes d'organisation autonome, en dehors des organisations syndicales, sont déjà observées au lendemain de la 1ère guerre mondiale dans plusieurs pays d'Europe. Geay B., « Espace social et coordinations. Le mouvement des instituteurs de l'hiver 1987 », *Les actes de la recherche en sciences sociales*, n°86/87, mars 1991, p. 2-24.

[146] Tilly C., *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, p. 541.

d'acteurs mobilisés (syndiqués, artistes, militants précaires). On a vu que la tradition syndicale repose essentiellement sur la grève et la manifestation et que l'origine artistique du groupe tend à favoriser un militantisme esthétisé. De leur côté, les militants des collectifs et des coordinations tendent à importer des techniques de lutte forgées dans d'autres luttes, notamment les « mouvements de sans » des années 1990. Deux modalités sont particulièrement à noter : l'occupation et l'expertise. L'occupation est un mode d'action central dans le répertoire d'action mis en œuvre par la coordination des intermittents et précaires. La justification est principalement exprimée en termes de « réappropriation » : il s'agit pour les militants de se réapproprier, symboliquement et matériellement, les lieux de travail des intermittents (rappelant en cela les occupations d'usines de 1936 comme réappropriation des moyens de production) mais aussi un certain nombre d'institutions publiques au service des intermittents et des précaires (ANPE, Assedic…). Conformément à leur stratégie affichée du « dehors » et du « dedans », c'est-à-dire d'une action politique menée en même temps dans la rue et dans les institutions, les militants coordonnés combinent donc l'occupation (et d'autres formes d'intervention dans l'espace public) avec la revendication d'expertise. Leur originalité, dans ce qui apparaît comme une tendance que partagent de nombreux mouvements sociaux[147], réside peut-être dans la forme particulière que prend cette expertise, articulant une « expertise d'usagers » (qu'exprime très bien le slogan « Les premiers concernés sont les premiers experts ») et une « expertise scientifique » qui s'est matérialisée dans plusieurs rapports de recherche menés en collaboration avec un laboratoire universitaire.

Quoi qu'il en soit, le propos n'est pas ici d'étudier les moyens de lutte comme de simples dispositifs techniques, mais de montrer que, de même que « l'enjeu de la lutte est un enjeu de lutte »[148], le répertoire d'action l'est aussi. La question du choix des instruments est de fait liée à cette autre : comment être reconnu comme légitime pour défendre (seul ?) les intérêts de l'ensemble du groupe représenté ? Une hypothèse est que les techniques de lutte fonctionnent comme des marqueurs, qui tendent à « cristalliser l'identité des groupes qui les emploient »[149]. On peut alors se demander si le répertoire d'action ne pourrait pas constituer, notamment

---

[147] Mouchard D., « Contre-expertise : hypothèses à propos d'une forme spécifique de mobilisation », communication pour le congrès de l'Association française de science politique, Lyon, 14 au 16 septembre 2005, 21 p.

[148] Bourdieu P., « La grève et l'action politique » *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 258.

[149] Grelet S., « L'amour de l'art. Pour une technologie de la contestation », *Vacarme* n°31, printemps 2005, p. 16. ; voir aussi Offerlé M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, Coll. Clefs politique, 1998 (2ème édition).

pour les groupes émergents[150], un levier permettant de se faire une place dans l'espace de la contestation auprès d'organisations durablement installées.

Le mouvement des intermittents est donc un lieu de rencontre de plusieurs groupes d'acteurs, plusieurs « entreprises de mobilisations »[151], plusieurs traditions de lutte, plusieurs répertoires d'action qui viennent ajouter l'hétérogénéité de la mobilisation à l'hétérogénéité déjà forte du groupe des intermittents en tant que tel. Etudier la mobilisation des intermittents, c'est donc observer les relations de concurrence et de coopération, les interactions, les multiples redéfinitions et ajustements de la cause opérés en situation par chacun des acteurs individuels et collectifs et essayer de *comprendre comment ces « trois sources » tiennent ensemble* au sein d'un même mouvement social.

La concurrence entre des groupes d'intérêts[152] dont l'objectif est d'obtenir le monopole de l'exercice légitime de la représentation du groupe peut en effet être envisagée comme un frein à la mobilisation et un obstacle à sa réussite. Mais *on peut tout autant faire l'hypothèse qu'elle favorise les échanges, l'accumulation et la confrontation des expériences et que ce qui en résulte peut être profitable au mouvement dans son ensemble* : la présence de syndicats anciens et durablement implantés donne une base solide à la mobilisation, la présence de militants expérimentés peut favoriser sa durée, la présence d'artistes et la proximité avec « les gens des médias » accentuer sa visibilité…

On notera enfin que l'effet d'hétérogénéité du mouvement est renforcé par la construction du mouvement sur un plan national et les disparités qui se font jour localement. Le mouvement, organisé en coordination nationale, regroupe au point culminant de la lutte (l'été 2003) une cinquantaine de collectifs. Ces derniers n'ont tout d'abord pas la même importance, ni d'un point de vue quantitatif (au regard du nombre d'intermittents mobilisés) ni en termes d'influence sur le cours de la contestation. Cela tient notamment à la structuration du secteur des spectacles et à sa concentration en un nombre limité de lieux. La région Île-de-France réunit à elle seule près de 85% des intermittents[153] et sa coordination, la CIP-IDF, fait figure de centre névralgique de la contestation. Le conflit « en région » n'accède à la visibilité

[150] Cadiou S., Dechezelles S., Roger A. (sous la dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques, 2007.
[151] McCarthy et Zald, *art. cit.*
[152] Définis par Michel Offerlé comme suit : « groupe ou groupement de représentation, ponctuels ou durables, que leurs porte-parole font agir pour promouvoir, à titre principal ou accessoire, la défense d'intérêts sociaux de quelque nature que ce soit », *in* Offerlé M., *op. cit.* p. 37.
[153] Pour une présentation plus précise de la population, voir les « préliminaires méthodologiques ».

nationale, médiatique notamment, qu'à l'occasion des grèves des festivals de l'été 2003. Les collectifs régionaux répondent par ailleurs à des assemblages différents entre les trois sources du conflit : certains sont très liés aux syndicats et tendent à développer une argumentation axée sur les droits des professionnels (Lorient, Poitiers…) ; d'autres prennent appui sur des réseaux d'artistes et manipulent plutôt la « critique artiste » et un répertoire d'action basé sur la mobilisation de savoirs professionnels (Grenoble, Montpellier…) ; d'autres encore mêlent, s'inspirant largement de la CIP-IDF, intermittents et autres « précaires » (souvent des militants professionnels) et élargissent la politisation de leur lutte à la question de la précarité et des droits sociaux collectifs (CIP Loire Atlantique, Midi-Pyrénées…). Il s'agira d'étudier, en nous basant notamment sur la présentation comparée de deux collectifs, comment ces diverses composantes s'agencent pour former ce qui apparaît publiquement comme un seul et même « mouvement des intermittents ».

Ce premier aperçu des diverses questions soulevées par ce cas original de mobilisation, il s'agit maintenant de dessiner plus clairement les contours de notre objet.

C. Quand les faiblesses deviennent des forces ou l'art de retourner les obstacles

D'un point de vue strictement pratique, c'est-à-dire sans poser la question de la satisfaction de tout ou partie des revendications, la mobilisation des intermittents est une réussite[154]. Plusieurs mois avant la signature du protocole, au rythme des réunions des « partenaires sociaux », des militants syndicaux et d'autres « petits » entrepreneurs de mobilisation tentent, sans grande réussite, d'alerter les intermittents. Mais dès l'annonce de la signature, la mobilisation « prend », et ce dans de nombreuses régions, avec une énergie qui surprend même ses organisateurs. Les syndicats et surtout les collectifs et les coordinations ont su rendre visible la contestation en multipliant les interventions publiques sous toutes leurs formes (manifestation, occupation, happening…), s'octroyant ainsi une bonne couverture médiatique, au moins durant les premières semaines. Cette bonne utilisation des médias leur a permis de publiciser les revendications du mouvement, articulées entre intérêts catégoriels et

[154] D'un point de vue pratique seulement (*i.e.* du simple fait qu'il ait lieu) et non du point de vue de son « issue », celle-ci n'étant « pas tant un donné objectif que le résultat des luttes qui opposent ses différents protagonistes (ses participants autant que ses adversaires ou observateurs) », Mathieu L., *Comment lutter*, *op. cit.*, p. 179.

élargissement à la défense de la culture d'une part, dénonciation de la précarisation liées aux politiques libérales menées dans tous les secteurs d'activité de l'autre. Mobilisation d'une ampleur exceptionnelle, mais aussi d'une durée exceptionnelle : avec des hauts et des bas, des moments de forte mobilisation et des moments de veille resserrés autour d'un noyau dur de militants, de nombreux collectifs, pourtant organisés autour de la forme par définition éphémère de la coordination, ont perduré pendant plusieurs années. Le Collectif des interluttants de Lorraine (CIL) n'a cessé de se réunir qu'après les dernières assemblées générales du mouvement anti-CPE (avril 2006), soit presque trois ans après sa (re)constitution[155]. La Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France (CIP-IDF), véritable moteur du mouvement depuis 2003, existe encore aujourd'hui[156], continue, avec bien moins d'effectifs néanmoins, à organiser des actions, des assemblées générales, à décrypter les textes réglementaires…

Pourtant, la situation professionnelle et sociale des intermittents, l'organisation de ce secteur d'activité et ses modes de financements auraient plutôt conduit un observateur à ne pas parier sur le succès d'une telle mobilisation (voir *infra* A et B). Tout ce qui définit ces salariés et l'organisation du travail intermittent constitue *a priori* des obstacles à la mobilisation, en tout cas des freins à une mobilisation d'ampleur.

D'une part, la précarité de leurs emplois et l'incertitude qui accompagne leur carrière professionnelle ne favorisent pas la formation d'un sentiment de sécurité, or fragilité et insécurité sociale forment à première vue des obstacles à la mobilisation et des facteurs de défection. L'instabilité des lieux d'emploi qui dépendent de plus en plus de financements par projet nuit logiquement à la stabilisation de collectifs de travail[157] dont on connaît le rôle primordial dans la socialisation politique au travail et les périodes de mobilisation[158]. De

---

[155] Les principaux membres du collectif ne se sont réunis depuis que très occasionnellement sous la forme de réunions amicales, ironisant sur le côté « club d'anciens combattants » de leurs rencontres.

[156] Au moment où j'écris ces mots (1er trimestre 2008).

[157] Le concept de « collectif de travail » désigne un rassemblement objectif de travailleurs mais aussi un « sujet collectif ». Il traduit l'existence d'un sentiment de solidarité, la prise de conscience d'une existence collective sans laquelle il ne peut y avoir de mobilisation. Voir Coutrot T., *Contrôle, conflit et coopération dans l'entreprise : les régimes de mobilisation de la force de travail*, Thèse de doctorat d'économie, Université Paris 1, 1996. Sur ce point voir aussi Brochard D., « Conflits du travail : une analyse statistique » *in* Denis J.-M. (sous la dir.), *Le conflit en grève ? Tendances et perspectives de la conflictualité contemporaine*, Paris, La dispute/SNEDIT, coll. Etats des lieux, 2005, p. 97-119.

[158] On sait comment la précarisation des emplois et la fragilisation des collectifs de travail, dans l'industrie par exemple, a nui au syndicalisme, voir Mouriaux R., *Le syndicalisme face à la crise*, Paris, La découverte, coll. Repères, 1986 et plus récemment Bouffartigue P., « Précarités et action collective : entre mobilisations autonomes et initiatives syndicales. Questions pour une recherche », communication aux Xèmes journées de sociologie du travail « Relations au travail, relations de travail », GRIS/LISE, Rouen, 24 et 25 novembre 2005.

même, l'individualisation et la concurrence forcée des carrières professionnelles, liées à un volume d'emploi qui augmente moins rapidement que le nombre de postulants, rendent *a priori* difficile l'émergence de solidarités entre les postulants. De plus, les accusations de paresse, de fraudes, d'abus à l'assurance chômage qui pèsent sur les intermittents contribuent, plus encore que dans le cas des chômeurs[159], à rendre leur cause « indéfendable » : il peut être en effet difficile de se sentir légitime à revendiquer un « statut »[160] dénoncé, et parfois vécu par les salariés eux-mêmes, comme un « privilège », d'autant plus lorsque ce même droit fait l'objet de nombreuses restrictions pour d'autres[161].

D'autre part, l'hétérogénéité constitue également un obstacle classique à la mobilisation. Elle est présente, ici, de deux manières. La catégorie « intermittent du spectacle », on l'a dit, est elle-même composite : elle regroupe dans des secteurs d'activités différents (cinéma, audiovisuel, spectacle vivant) des salariés répartis dans tout l'éventail des Professions et catégories socioprofessionnelles (ouvriers, employés, techniciens, ingénieurs, artistes…) et connaissant des situations économiques diverses. Elle ne se laisse donc pas penser immédiatement comme particulièrement propice à la mobilisation. De même l'hétérogénéité du mouvement pose question quant à la stabilisation des alliances et à la définition d'objectifs et de moyens d'action communs : celui-ci est en effet constitué d'une majorité d'intermittents bien évidemment, mais aussi de « précaires » de différents secteurs, de militants de diverses organisations des différentes tendances de la gauche et de « publics solidaires », le tout organisé en plusieurs syndicats, collectifs et coordinations auxquels s'ajoutent nombre d'intermittents en lien plus ou moins continu avec l'une, l'autre ou plusieurs de ces organisations.

D'où le paradoxe suivant, au cœur de l'analyse des mouvements de précaires et qui renvoie à une interrogation classique de la sociologie des mouvements sociaux[162] : qu'est-ce qui fait

---

Le faible taux de syndicalisation des titulaires d'emplois précaires a par ailleurs déjà été établi, voir par exemple Amossé T., « Mythes et réalités de la syndicalisation en France », *Premières synthèses*, DARES, n°44-2, octobre 2004.

[159] Pierru E., *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage*, Paris, Éditions du croquant, coll. savoir/agir, 2005.

[160] Pas à proprement parler un statut administratif mais bien un statut social au sens où il est utilisé par les acteurs comme un gage de professionnalité et un indice de professionnalisation.

[161] Tuchszirer C., Daniel Ch., *L'Etat face aux chômeurs. L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Paris, Flammarion, 1999. Pour une analyse des « contre-réformes libérales » (et de leurs enjeux) contre le système de protection sociale à la française (santé, retraite, chômage…), voir Friot B., *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La dispute/SNEDIT, 1998.

[162] Voir par exemple Johanna Siméant : « pourquoi et comment des étrangers en situation irrégulière que tout semblerait désigner comme particulièrement démunis et exploités arrivent-ils à passer à l'action collective ? » (Siméant J., *op. cit.*, p. 25) ou dans une formulation inverse, Lilian Mathieu : « pourquoi les individus qui se trouvent dans les situations les plus défavorisées et les plus dévalorisées, qui vivent dans les conditions les plus précaires, en bref les individus les plus soumis à des formes multiples de domination, de marginalisation ou de

qu'un mouvement social émerge et se développe alors que tout concourt à le rendre improbable ? Nous proposons donc, dans cette thèse, de répondre à la question suivante : *comment les intermittents ont-ils pu se mobiliser et agir collectivement en dépit de la précarité et de l'hétérogénéité qui les caractérisent ?* Comment un groupe précaire et hétérogène parvient-il à donner lieu à une action collective protestataire présentant toutes les apparences d'un mouvement fort et uni ?

Répondre à cette question, c'est donc identifier ce qui a permis aux intermittents de dépasser les obstacles qui s'opposaient à leur mobilisation (en particulier la précarité) et ceux qui s'opposaient à la production de commun (en particulier l'hétérogénéité), principe même de l'action collective.

a. La réalisation d'une mobilisation improbable

Comme on l'a rappelé plus haut, la piste privilégiée par les analyses actuelles des mouvements sociaux sur cette question des mobilisations improbables consiste à se pencher sur les ressources dont disposent les acteurs et qui permettraient d'expliquer pourquoi et comment ils ont pu se mobiliser malgré l'état de pauvreté, de précarité voire d'exclusion dans lequel ils sont plongés. Nous allons présenter rapidement ce type d'analyses, réunies sous l'appellation de « courant de la mobilisation des ressources » avant de montrer ce qu'il apporte à l'explication de notre cas et les limites auxquelles il se trouve confronté.

Même s'il convient de ne pas surestimer l'homogénéité de ce courant[163], Erik Neveu relève quatre éléments qui réunissent les différents contributeurs[164] : une conception élargie de l'action collective ne se limitant pas aux mouvements de foule ou autres phénomènes violents ; une attention portée non plus au *pourquoi* mais au *comment* des mobilisations[165] (qui permet la mise à distance du lien souvent rapidement établi entre mécontentement et

---

stigmatisation, sont-ils aussi ceux qui se révoltent le moins contre cette situation négative, ceux qui contestent le moins souvent un ordre social qui leur est pourtant défavorable ? » (Mathieu L., *op. cit.*, p. 7)

[163] Didier Lapeyronnie note ainsi que les différents travaux qui se revendiquent de ce courant ne permettent pas d'établir une « perspective théorique unifiée ». Lapeyronnie D., « Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? », *Revue française de sociologie*, XXIX, 1998, p. 593-619.

[164] Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2002 (1996).

[165] Ce qui correspond d'ailleurs à un déplacement observable dans toute la sociologie.

action collective et une attention particulière au *répertoire d'action*[166] mis en œuvre par les groupes mobilisés) ; une conception dynamique et constructiviste des mouvements sociaux et des organisations du mouvement social (à l'opposé des conceptions naturalistes des groupes et des intérêts) ; une tentative d'explication sociologique du modèle de l'*Homo œconomicus* défendu par Mancur Olson[167].

Le principal apport de ce courant réside dans l'importance accordée au niveau de « ressources » et à leur rôle décisif qui lui est attribué dans le déclenchement et l'organisation de la mobilisation. La mobilisation collective n'est donc pas envisagée comme la simple réponse à un mécontentement[168] mais résulte de la possession et surtout de la mise en mouvement d'un certain nombre de ressources par des acteurs organisés collectivement. Ces ressources, nombreuses et diversifiées, Lilian Mathieu propose de les regrouper en trois catégories : les ressources *matérielles*, les ressources *incorporées* et les ressources *relationnelles*. Les premières correspondent aux besoins très concrets de l'action collective : de l'argent, des lieux de réunions, des canaux de diffusions (un organe de presse, un site Internet…), etc. Les secondes renvoient à la socialisation politique des différents acteurs et se matérialisent notamment par des compétences militantes, autrement nommées « capital militant » par Frédérique Matonti et Frank Poupeau[169]. Enfin, les ressources relationnelles désignent, en interne, le niveau de structuration et d'organisation du groupe (renvoyant à l'hypothèse d'Antony Obserschall sur les groupes segmentés ou intégrés[170]) et, en externe, les relations qu'il entretient avec d'autres groupes (davantage dotés en ressources militantes, médiatiques, politiques…). L'activation de ces réseaux internes et externes constitue un bénéfice pour l'action collective.

Le caractère improbable de la mobilisation des « pauvres » est donc imputé à la faiblesse des ressources dont ils disposent. Mais comment expliquer alors que certains mouvements

---

[166] Tilly C., *op. cit.*
[167] Olson M., *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978 (1965).
[168] McCarthy et Zald vont même jusqu'à expliquer qu'il existe toujours assez de mécontentement dans une société pour provoquer une mobilisation. McCarthy J.D., Zald M.N., « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, n°82 (6), 1977.
[169] Matonti F., Poupeau F., « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, 2004, p. 5-11.
[170] Obershall A., *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1993.

prennent, comme celui des noirs Américains aux Etats-Unis[171], celui des sans-papiers[172], des chômeurs[173], des prostituées[174] ou des sans-logis[175] ?

Pour ce courant et les chercheurs qui s'en réclament et qui le prolongent, la solution est simple : si un groupe manque de ressources, il doit aller les chercher à l'extérieur du groupe. C'est alors qu'interviennent les « militants par conscience ». Selon la distinction opérée par McCarthy et Zald, ces derniers se différencient des « bénéficiaires potentiels » par le fait qu'ils n'attendent rien des éventuels bénéfices de l'action collective et qu'ils prêtent leurs ressources (matériel, temps, expérience…) sans contrepartie. Ils jouent donc un rôle clé dans la mobilisation des « groupes à faibles ressources ». C'est ainsi que les riches étudiants blancs ont prêté main forte aux étudiants noirs dans leur quête des droits civiques, que des soutiens religieux et artistiques ont permis la mobilisation des sans-papiers, que les féministes et des militants associatifs ont rendu possible la mobilisation des prostituées ou encore que des militants d'extrême et d'ultra-gauche ont structuré la mobilisation des sans-logis.

De nombreuses critiques sont apportées à cette distinction, afin de la nuancer ou de reformuler ses contours, mais rares sont celles qui l'invalident complètement. Annie Collovald note par exemple qu'il est illusoire de considérer les fournisseurs de ressources comme de simples « militants par conscience », agissant par pur altruisme et ne retirant rien de leur participation. Elle explique que l'acte désintéressé n'existe pas et que si les bénéfices de la participation de ces militants, souvent « professionnels de la lutte », ne sont pas matériels ou directement reliés à la satisfaction des revendications, des rétributions symboliques existent : renforcement de la position dans l'espace de la contestation, compensation d'un déclassement (par exemple universitaire…)[176]. Dans la même logique, Johanna Siméant préfère parler de « soutiens » pour désigner les participants qui ne sont pas personnellement concernés par les revendications, mais qui, sans être en dehors de la lutte, se mobilisent pour des raisons qui peuvent être très différentes[177]. La critique peut se résumer ainsi : il faut éviter à la fois une

---

[171] McAdam D., *Political Process and the Development of Black Insurgency (1930-1970)*, The University of Chicago Press, Chicago, 1982.
[172] Siméant J., *op. cit.*
[173] Entre autres Demaziere D., Pignoni M.-T., *Chômeurs : du silence à la révolte*, Paris, Hachette littératures, coll. Forum, 1998. ; Maurer S., *Les chômeurs en action décembre 1997 – mars 1998). Mobilisation collective et ressources compensatoires*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2001. ; Pierru E., *L'ombre des chômeurs. Chronique d'une indignité sociale et politique depuis les années 1930*, Thèse pour le doctorat de science politique, sous la direction de M. Patrick Lehingue, Université de Picardie, 27 novembre 2003.
[174] Mathieu L., *op. cit.*
[175] Péchu C., *op. cit.*
[176] Collovald A. (sous la dir.), *L'Humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-monde*, Paris, PUR, coll. Res Publica, 2002.
[177] Siméant J, *ibid*, p. 25-26.

vision trop instrumentale de l'engagement de ceux qui se mobilisent pour obtenir quelque chose (l'intérêt ne suffit pas à la mobilisation et ne constitue jamais la seule raison du passage à l'action collective) et une vision trop idéalisée de l'engagement de « militant moraux » (et prêter attention à l'ensemble des rétributions, matérielles et symboliques, dont peut bénéficier un participant[178]).

Il conviendra donc de suivre, pour l'analyse de la mobilisation des intermittents, cette piste des ressources. On verra qu'*une partie de l'explication de l'ampleur et de la durée du mouvement des intermittents réside bien dans les ressources et le soutien apportés par les militants du collectif Précaires associés de Paris (PAP)*. Ces derniers ont fourni aux intermittents, en Île-de-France au moins, pour la plupart novices en la matière, leurs connaissances et leur savoir-faire militant et plus largement politique.

Pour autant, ce courant n'épuise pas l'intégralité des modes de résolution de « l'énigme » de la mobilisation des intermittents. En effet, ces derniers n'ont pas seulement puisé les ressources qui leur manquaient auprès de soutiens qui leur ont prêté main forte, *ils ont également produit, en amont et tout au long de leur mobilisation, leurs propres mécanismes compensateurs.* Autrement dit, c'est le groupe lui-même qui a élaboré tout un ensemble de pratiques à même de dépasser les obstacles posés par les dispositions mêmes du groupe et du secteur d'activité dans lequel il exerce. Plus précisément, ce qu'il faut noter ici, c'est que *les intermittents du spectacle ont collectivement transformé la plupart de leurs handicaps en forces* et que ce retournement est pour beaucoup dans la réussite de leur mobilisation.

Contre la précarité de l'emploi inhérente aux activités relevant de l'intermittence du spectacle, les salariés développent et se transmettent la maîtrise pratique des règles qui régissent l'accession et le maintien dans le « statut », c'est-à-dire dans le régime d'assurance chômage. Cet ensemble de règles, à la fois formelles et informelles dessine ce que l'on appellera le « métier d'intermittent » (chapitre 1). L'acquisition d'un certain nombre de règles relatives au fonctionnement de l'assurance chômage notamment permet aux salariés d'intégrer progressivement la précarité à leur existence sans que celle-ci n'entrave, dans une certaine mesure et sous certaines conditions de « stabilité de cette précarité » si l'on peut dire, la plupart de leurs choix de vie.

---

[178] Voir notamment Gaxie D., « Economie des partis et rétribution du militantisme », *Revue française de science politique*, 1977, p. 123-154. Pour une explication sociologique de la nécessaire prise en compte de toutes les formes de rétribution, voir Bourdieu P., « Un acte désintéressé est-il possible ? », *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994, p. 147-172.

Contre l'individualisation des trajectoires et la concurrence forcée entre les salariés, notamment liées à la fois au caractère réputationnel des carrières dans le spectacle et à l'organisation du système d'emploi dans ce secteur (un volume d'emploi global qui augmente moins rapidement que le nombre de prétendants), les intermittents ont développé - parfois dans un sous-secteur particulier du spectacle, parfois de manière trans-sectorielle - d'importants réseaux de sociabilité. Ces réseaux peuvent prendre plusieurs formes, plus ou moins structurées, plus ou moins formalisées : une association, un collectif, un site Internet, une liste de diffusion, la fréquentation d'un même café… L'objectif premier est bien sûr d'assurer et de renforcer l'intégration professionnelle des membres (permettre des rencontres, se tenir informé des possibilités d'aides financières à la création, se familiariser avec les codes du « milieu »….) mais tous ces réseaux se sont révélés être des outils particulièrement efficaces en période de mobilisation.

L'hypothèse qui découle de ces constats est la suivante : *les intermittents ont produit collectivement des instances de sociabilités et de socialisations qui renforcent à la fois leur intégration professionnelle*[179] *et leur capacité de mobilisation*. De plus, non seulement c'est, en partie, la précarité qui est responsable de ce renforcement des solidarités, mais, si l'on suit l'hypothèse proposée par Alessandro Pizzorno[180] et réutilisée par Boris Gobille au sujet des écrivains de Mai-68[181], l'incertitude dans le domaine professionnel, par exemple, ne constitue pas nécessairement un obstacle dans la mesure où elle pousse à chercher des certitudes ailleurs. Ainsi, le domaine politique serait particulièrement pourvoyeur de certitudes et donc pourrait être à même de rassurer, de stabiliser des individus qui n'ont pas cette stabilité dans leur vie professionnelle ou affective.

b. Hétérogénéité et « production de commun »

Le même type de raisonnement peut être conduit concernant la deuxième faiblesse mentionnée, à savoir l'hétérogénéité du groupe et du mouvement dans son ensemble. Comment dépasser ce qui se présente *a priori* comme un obstacle, ou en tout cas comme une

[179] Il conviendra de nuancer cette affirmation dans le cours de la thèse : les plus intégrés professionnellement étant les mieux informés des réseaux existants et ainsi de suite, d'où les réseaux qui fonctionnent surtout comme des lieux de renforcement des bonnes intégrations professionnelles.
[180] Pizzorno A., « Considérations sur les théories des mouvements sociaux », *Politix*, n°9, 1990, p. 74-80.
[181] Gobille B., « Etre écrivain en Mai-68. Quelques cas d'"écrivains d'aspiration" », *Sociétés et représentations*, n°11, février 2001, p. 455-478.

difficulté supplémentaire, à la « production de commun » que suppose l'action collective ? Ce que l'on appelle « production de commun » renvoie ici au produit attendu de l'agir-ensemble[182] : l'élaboration d'une critique partagée du protocole, la définition de mots d'ordre transversaux aux groupes ou le choix de modes d'organisation et d'action acceptés par tous[183].

Une partie de la réponse réside dans le travail que réalisent les divers entrepreneurs de cause, qu'il s'agisse, chacun à sa manière, des directions syndicales, des meneurs des collectifs ou des coordinations. L'hétérogénéité objective de la catégorie administrative « intermittents du spectacle » est ainsi gommée par un travail d'« homogénéisation interne »[184] mené par ces différents acteurs. Les intermittents sont appelés à se rassembler tour à tour et parfois simultanément sous la bannière valorisante et valorisée des « mondes du spectacle », promue par exemple par les syndicats ou sous celle de la « précarité » que mettent en avant les PAP. Ces deux étiquettes (*labels*) ont cela de commun qu'elles donnent au mouvement une apparente homogénéité en réunissant sous un même terme des expériences multiples, en proposant d'englober dans une catégorie large toute la diversité qu'elles entendent représenter. Ce faisant, les différents promoteurs de cause fournissent aux contestataires une identité collective, dont chacun, malgré ses différences, peut se réclamer. *L'hypothèse est donc ici, dans le prolongement des travaux de Luc Boltanski[185], celle de la cohésion par le flou : le « monde du spectacle », la « précarité » sont des notions vagues, définies de manière particulièrement extensive par les entrepreneurs de cause et qui permettent de ce fait de rassembler sous une même étiquette des situations sociales extrêmement diverses.* Le label « monde du spectacle » fait se rencontrer artificiellement des secteurs et des métiers du spectacle parfois très éloignés. Celui de « précarité », encore plus flou et potentiellement « attrape tout »[186], a servi à la fois l'extension des mots d'ordre, l'élargissement de la base des participants potentiels et le partage d'expériences, et plus précisément de répertoires d'action collective, forgés dans des situations diverses.

---

[182] Neveu E., *op. cit.* p. 10.
[183] L'expression est également utilisée par les militants des coordinations pour désigner l'aboutissement de leur action, en référence directe (dans le cas de certains militants des Précaires Associés de Paris par exemple) ou indirecte (ce qui témoigne de la circulation et de la réappropriation des concepts dans les cercles militants) aux travaux d'Antonio Negri, la production de « commun » étant le but assigné à la « multitude ». Hardt M., Negri A., *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire,* Paris, La découverte, coll. 10/18, 2004.
[184] Demazière D., Pignoni M.-T., *op. cit.*, p. 29.
[185] Boltanski L., *Les cadres, la formation d'un groupe social,* Paris, Les éditions de Minuit, 1982.
[186] En référence à la notion de « catch-all party » développée par Otto Kircheimer pour désigner des partis politiques qui, dans le but d'accéder au pouvoir, cherchent à rassembler le plus largement possible au delà de tout clivage et toute idéologie. Kircheimer O., « The Catch-all Party » *in* Mair P. (sous la dir.), *The West European Party System*, Oxford, University Press, 1990.

Mais si la question du label règle en partie celle de l'apparence hétérogène du mouvement, elle ne répond pas au dilemme pratique du « comment faire ensemble ? ». En effet, la « production de commun » ne se fait pas sans heurts. Même quand la volonté de faire ensemble est présente, ce qui n'est pas toujours le cas, on observe des formes de résistance des uns et des autres, tout l'enjeu d'une mobilisation étant justement de parvenir à imposer sa manière d'envisager « les fins et les moyens de la lutte »[187]. L'action collective ne se réduit pas à la vision naïve d'individus qui se mettent ensemble pour lutter contre le même adversaire et pour défendre la même cause. Elle ne peut donc se comprendre que comme un ensemble d'interactions entre des individus et des collectifs qui occupent diverses positions et ont connu diverses trajectoires dans l'espace social et qui se rencontrent dans des situations particulières. Admettre cela revient à reprendre un constat déjà largement établi sur d'autres terrains : l'action collective ne s'accompagne pas uniquement ni nécessairement de « commun » au sens d'une chose unanimement partagée par l'ensemble des participants. Plus encore, compte tenu du caractère composite du mouvement (et de la catégorie « intermittents » elle-même), on fait ici l'hypothèse que si celui-ci « prend » et « tient », c'est moins comme la revendication sectorielle - ou « corporatiste » comme disent ses contempteurs – d'un groupe dont les membres ont un statut commun, des conditions d'existences homogènes et produisent des mots d'ordre unifiés, que sous la forme d'un ensemble de tensions entre des acteurs et des causes hétérogènes qui, à condition d'établir des compromis minimaux (l'opposition au protocole du 26 juin en fait notamment office), contribuent à « animer le débat » et à alimenter la mobilisation.

On peut donc reformuler ainsi la question qui guidera cette thèse : comment un groupe aussi hétérogène, composé de salariés précaires exerçant dans un secteur économique lui aussi précaire, parvient-il à se mobiliser et à produire du commun ? Répondre à cette question suppose d'abord de comprendre le passage individuel à l'action collective, et pour ce faire de prêter attention aux ressources des intermittents et à celles que leur apportent leurs soutiens, mais aussi d'observer la manière dont ils ont pu retourner un certain nombre de conditions *a priori* défavorables à leur avantage. Cela implique ensuite de saisir la manière dont les individus et les groupes engagés ensemble mais aussi concurremment dans la mobilisation se

[187] Bourdieu P., « La grève et l'action politique » *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 251-263.

dotent (ou non) d'une identité collective rassembleuse, d'une définition commune des enjeux de la lutte et d'un répertoire d'action partagé.

Appliqué au mouvement des intermittents, ce programme général permet de montrer qu'en matière de mobilisations les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets ; ou plutôt que les variables identifiées dans l'analyse ne sont pas en elles-mêmes porteuses d'effets univoques. En effet, l'observation révèle que ni les situations de précarité que subissent les participants potentiels, ni la désorganisation de leurs secteurs d'activité, ni l'hétérogénéité du groupe *a priori* concerné ou du mouvement dans son ensemble ne forment en soi les conditions d'impossibilité d'une mobilisation collective ou un frein indépassable à sa réalisation. On pourrait en rester là, et dire que ce qui est généralement considéré comme des obstacles à la mobilisation a été contourné par des tactiques ou compensé par d'autres ressources. C'est, on le verra, largement le cas. Mais nous voudrions aller plus loin et risquer une hypothèse contre intuitive qui formera le fil directeur de cette thèse. Celle-ci peut s'énoncer de la manière suivante : *non seulement la précarité et l'hétérogénéité des intermittents du spectacle ne forment pas en elles-mêmes des freins à leur mobilisation, mais elles peuvent à l'inverse contribuer à remplir les conditions propices à la réussite de leur mouvement.*

On peut s'en convaincre de trois manières.

Tout d'abord, c'est parce qu'ils sont des salariés précaires dans un secteur fragile que les intermittents ont dû se doter de réseaux professionnels d'entraide. En période ordinaire (*i.e.* non mobilisée), ces réseaux servent à élaborer et à transmettre les techniques de résistance individuelle et collective à la précarité, notamment par une meilleure connaissance des règles qui régissent l'indemnisation qui permet de maîtriser le fonctionnement du régime. Ces réseaux participent également de l'entretien d'une sociabilité professionnelle qui favorise la circulation des informations et la création d'un sentiment d'appartenance au groupe. Compétences pratiques de « débrouille », compétences techniques liées à la gestion de son statut, importance des formes de sociabilité professionnelle, circuits informels mais néanmoins efficaces de circulation de l'information : ces caractéristiques, qui trouvent leur origine dans la précarité professionnelle des intermittents, ont constitué autant de conditions favorables à leur mobilisation et de ressources sur lesquelles ont pris appui les entrepreneurs de mobilisation.

C'est ensuite parce que le groupe et le mouvement sont hétérogènes que ce mouvement a pu s'appuyer sur des pratiques et bénéficier de ressources très diversifiées. C'est en effet grâce à cette diversité que le mouvement a pu se diffuser dans les endroits les plus variés : dans les théâtres et autres lieux de la culture, dans les bureaux des ASSEDIC, au siège de l'UNEDIC ou dans les locaux des adversaires (MEDEF et CFDT), dans la rue, dans les espaces publics ou privés, etc. Tous les participants ne font pas toutes ces actions : les espaces et les techniques de lutte sont investis par des personnes différentes, qui envisagent la lutte, les lieux où elle doit être menée et la manière de s'y prendre de façons différentes. C'est de la même manière cette diversité qui a permis de combiner des contacts utiles avec de nombreux milieux (professionnels, médiatiques, politiques…). Tout cela a largement servi la visibilité et la longévité de la contestation. S'est ainsi inventée une forme de gestion collective de l'hétérogénéité, qui permet à chacun de s'inscrire dans telle ou telle partie du collectif en fonction de ce qui lui semble pertinent (et que l'on peut rapporter sociologiquement à des dispositions sociales autant qu'à des circonstances liées à la situation). Cette ouverture participe là encore à l'explication de la mobilisation (chacun peut prendre la place qui lui correspond) et à son maintien dans le temps (chacun peut se battre sur le registre et avec les outils qui lui conviennent). La gestion collective de l'hétérogénéité s'apparente en même temps à une forme faiblement coordonnée mais néanmoins agissante et finalement efficace de division du travail militant. Si chacune des catégories engagées participe dans une certaine mesure dans des lieux et selon des modalités qui sont fonction des dispositions, ressources etc. de ses membres, c'est en même temps autant d'espace(s) couvert(s), de relations mobilisées, de savoir-faire utilisés, autrement dit une forme de démultiplication du mouvement qui en assure l'ampleur.

Enfin, c'est également du fait de l'hétérogénéité des intermittents que leurs revendications sont moins que dans beaucoup d'autres cas d'emblée partagées, de sorte qu'il a fallu mettre en forme la cause à partir de catégories englobantes. « Artistes », « mondes du spectacle », « intermittents », « précaires », aucune de ces étiquettes (*labels*) ne rend compte *a priori* d'une réalité objective cohérente. La première inclut difficilement les personnels ouvriers et techniques du spectacle, la deuxième tente d'exister malgré les profondes différences qui existent entre les secteurs (spectacle vivant, cinéma, audiovisuel) et sous-secteurs du spectacle, la troisième ne repose que sur le partage d'une disposition juridique mais recoupe des réalités sociales diverses, la dernière est tellement large et instable qu'on peine à la

définir. Mais c'est justement leur imprécision qui en a fait les socles possibles de l'élaboration d'identités collectives rassembleuses, le point de départ de diverses problématisations du conflit et de ses enjeux et l'occasion de montées en généralité susceptibles de convaincre de l'importance du mouvement et d'en augmenter l'audience.

Le mouvement des intermittents, mouvement social improbable d'un groupe marqué par la précarité et l'hétérogénéité ? Oui, sans doute. Mais c'est, on le voit aussi, et peut-être même surtout, un mouvement qui a « pris » parce que les conditions pratiques d'existence professionnelle des intermittents se sont avérées propices à l'organisation de la contestation ; un mouvement qui a pris son essor parce qu'il a pu tirer parti d'une diversité des participants qui a démultiplié ses ramifications possibles ; un mouvement qui a pris de l'ampleur parce que sa cause à géométrie variable lui a évité la réduction infâmante au « corporatisme » et a constitué, conjoncturellement, une sorte de précipité de plusieurs des problèmes sociaux majeurs du moment : la solidarité interprofessionnelle, la précarité de l'emploi et les protections sociales, la place de ce qui n'est pas réductible à l'économie dans la vie sociale.

D. Plan de la thèse

La thèse se compose de trois parties qui correspondent à trois moments de la mobilisation : la constitution du groupe mobilisé, la définition de la cause et l'élaboration du répertoire d'action du mouvement. Ce découpage ne répond en réalité qu'à un souci de clarté de l'exposé. En effet, l'observation de l'action collective *en train de se faire* montre que ces trois moments sont indissociablement liés[188] : les individus se mobilisent pour défendre une cause et leur participation contribue à la définir, la construction d'une identité collective ne se conçoit pas sans celle des revendications, les techniques de lutte employées dépendent de l'image que veut donner de lui le groupe et de la manière dont il a défini les fins qu'il souhaite atteindre, etc.

Dans une première partie, nous tenterons de répondre à la question de la constitution du groupe mobilisé : comment les intermittents ont-ils pu se mobiliser malgré les difficultés que nous avons identifiées (précarité et hétérogénéité) ? Pour ce faire, nous analyserons les

[188] Ce qu'a déjà bien montré Michel Offerlé, *op. cit.*

différents moments de la trajectoire militante (chapitre 1) : de l'engagement proprement dit (en insistant sur les ressources compensatoires et les mécanismes qui ont permis de retourner certains obstacles), au maintien de l'engagement (en montrant le rôle des collectifs de lutte) jusqu'à la défection (en distinguant ce qui relève de logiques individuelles ou plus collectives). Cette partie se terminera sur une typologie des acteurs mobilisés permettant de mieux visualiser l'hétérogénéité du groupe (chapitre 2) et d'anticiper les problèmes de « production de commun ».

La deuxième partie part de cette question : comment tout ce monde s'y prend-il pour se doter d'une cause commune ? Pour pouvoir éclairer ce qui se passe dans le mouvement des intermittents, celle-ci doit être reformulée de manière moins normative : pourquoi en effet serait-il nécessaire de faire cause commune pour se battre ensemble ? L'hypothèse centrale ici est que si les intermittents, quels qu'ils soient, et leurs nombreux soutiens continuent à lutter ensemble, côte à côte, c'est précisément parce que coexistent au sein de leur mouvement plusieurs définitions de la cause et du groupe mobilisé. Certains justifient leur lutte par la défense de leur métier, d'autres par celle de la culture, d'autres encore par une résistance globale contre la remise en cause des droits sociaux. Certains ne mobilisent qu'un seul de ces registres, d'autres en manipulent plusieurs, en même temps ou alternativement selon les situations. Après avoir montré que la construction symbolique du groupe et la formalisation de la cause résultent autant de l'identification des adversaires (lancés ici dans la « chasse aux abus ») que des interactions entre les composantes du mouvement (chapitre 3), on s'intéressera à la manière dont la cause évolue au sein de deux collectifs en particulier : la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France (chapitre 4) et le Collectif des intermittents de Lorraine (chapitre 5). La mise en perspective de ces deux cas, très différents tant du point de vue des acteurs mobilisés que de leur contexte socio-économique, tend à confirmer l'hypothèse selon laquelle l'homogénéité n'est pas un objectif en soi pour l'action contestataire.

La troisième partie porte sur le répertoire d'action mobilisé par le mouvement. De la même manière que pour les différentes dimensions de la cause, on verra que tous les outils du répertoire ne sont pas mobilisés par tous les acteurs. Le répertoire ici décrit englobe le total cumulé de ce qui a été mis en œuvre, il représente l'ensemble des techniques de lutte disponibles pour la contestation, ce qui ne signifie pas que toutes soient mobilisées par tous les participants ou de la même manière. Au contraire, on fait l'hypothèse d'un lien fort entre

le mode d'action et une conception de la cause, voire une perception d'une identité collective. Par exemple, l'occupation des théâtres, qui situe physiquement le conflit dans les mondes du spectacle, correspond davantage à une définition des intermittents comme artistes ou comme professionnels et se prête aisément à une justification de la lutte par la défense de la culture (chapitre 6). A l'inverse, dans ce que nous appellerons une autre « territorialisation de la lutte », l'occupation des antennes d'ASSEDIC correspond davantage à une définition des intermittents comme salariés précaires et s'articule donc plus directement avec une lutte généralisée contre la précarité (chapitre 7), permet plus facilement de faire des alliances avec d'autres mouvements, comme celui des chômeurs par exemple. D'autres modes d'action, comme le recours aux médias (chapitre 8) et à l'expertise (chapitre 9), sont moins directement marqués par une conception de la lutte et font davantage consensus entre les composantes du mouvement. On fait encore l'hypothèse que si cette mobilisation a pris, a connu cette ampleur et a duré, c'est aussi parce qu'elle a mêlé, selon l'expression des militants de la CIP-IDF, « le dedans et le dehors », la rue et l'institution, la contestation et la proposition, etc. A ce titre aussi, la diversité n'est pas un obstacle mais bien une des forces du mouvement.

Il convient maintenant de présenter, en guise de préliminaires à l'analyse, la manière dont a été produit le matériau sur lequel s'appuie cette thèse et la démarche méthodologique générale dans laquelle s'inscrit ce travail.

PRÉLIMINAIRES METHODOLOGIQUES

Annexe à l'introduction générale

POUR UNE ETHNOGRAPHIE DE L'ACTION COLLECTIVE
Retour sur le choix des méthodes et sur un parcours de recherche

Je voudrais ici reprendre symboliquement la parole et utiliser le « je »[1]. Non pour m'attribuer personnellement l'ensemble des choix que j'aurais pu effectuer afin de concevoir le meilleur dispositif méthodologique mais pour signaler que toutes les orientations, bifurcations, détours qu'a connu mon enquête sont liés à ma trajectoire d'apprenti chercheur et à mon expérience de ces cinq années de doctorat et sont nés de la confrontation avec un milieu qui m'était relativement inconnu et de la rencontre avec les acteurs mobilisés.
L'objectif d'un chapitre méthodologique est traditionnellement d'expliciter les raisons qui ont motivés le choix du terrain et des méthodes d'enquêtes. Je m'efforcerai cependant, dans la mesure du possible, de ne pas en rester à la simple présentation de « choix », de ne pas faire comme si j'avais eu dès le début de ma recherche – où même au cours de celle-ci - l'ensemble des informations qui m'auraient permis de sélectionner précisément et sans aucun doute les lieux, les personnes et les outils à mobiliser. Si le temps long de la thèse m'a appris quelque chose, c'est bien que la recherche est un processus incertain, fait d'hésitations, de

[1] Le « "je" méthodologique » permet ainsi d'insister sur le fait que « la personnalité du chercheur, la nature de ses relations avec les enquêtés, son mode d'implication dans la réalité locale jouent un grand rôle ». Olivier de Sardan J.-P, « Le "je" méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, vol. 41, n°3, juillet-septembre 2000, p. 425.
Dans le corps de la thèse, j'ai employé plus souvent des sujets moins personnels ("on" et "nous"), principalement pour des raisons stylistiques, mais aussi pour ne pas surestimer la place de la subjectivité dans la construction d'une argumentation sociologique et ne pas non plus lier les résultats apportés à « moi » en tant que personne. Il y a en effet une forme d'« exhibitionnisme érudit » (Olivier de Sardan, *art. cit.*, p. 421) dans le recours croissant au "je" qui, dans le même temps, fait parfois l'économie d'un véritable travail réflexif (en faisant comme si l'utilisation du "je" suffisait à reconnaître les implications liées à la présence du chercheur dans son enquête). Faisant ici état de toute l'importance de ma propre trajectoire et de mon rapport à l'objet (deuxième partie de ces préliminaires méthodologiques), il me semble pouvoir utiliser n'importe quel procédé stylistique au cours de ma démonstration, sans que cela détermine la place que je me donne dans la construction et la présentation de la thèse.

changements de directions qui ne peuvent être réduits à un programme parfaitement planifié en amont. Je voudrais donc éviter le côté artificiel de la rationalisation *a posteriori* de tout un ensemble de décisions que j'ai du prendre au fil de la recherche et qui sont largement circonstanciées.
L'exposé de ces quelques considérations méthodologiques et épistémologiques se fera en deux temps. Je préciserai tout d'abord le type d'enquête et les modalités de production et d'analyse des matériaux qui ont nourri cette thèse, en m'attachant notamment à décrire les combinaisons de méthodes mises en œuvre sur chacun des terrains. J'expliciterai ensuite, dans une rapide tentative d'auto-analyse, les étapes de ma relation à l'objet en tâchant de montrer comment mes rencontres avec les acteurs du mouvement, l'évolution de ma position au sein de leur groupe au fil des divers événements survenus au cours de la mobilisation, ont influencé le déroulement de ces cinq années de travail.

1. Une enquête ethnographique

Le cadre général de ma démarche relève de l'enquête ethnographique. Ce choix ne reposait pas sur la conviction qu'il s'agissait, dans l'absolu, de la meilleure des méthodes. Mon expérience de l'ethnographie se résumait à un ou deux travaux d'étudiant demandant quelques heures d'observation analysées en une petite dizaine de pages[2]. Mais au début de ma thèse, je n'ai pas eu à hésiter longtemps. Cette démarche s'est imposée à moi dès que j'ai pu formuler mes premières questions. Ignorant quasiment tout des travaux de sociologie des mouvements sociaux et de l'action collective, les questions qui me venaient à l'esprit étaient forcément naïves et se résumaient à cette interrogation vague : comment s'organise concrètement un mouvement social ? Pour y répondre, il ne me semblait exister qu'une seule solution : aller voir « sur le terrain » et observer les acteurs en train d'agir. Et au fur et à mesure que mes questions se complexifiaient – comment un groupe d'individus aussi hétérogène s'y prend pour produire quelque chose de commun, pour donner au moins les apparences de l'homogénéité… ? – la démarche ethnographique s'imposait avec toujours plus de certitude. Mon étude de la mobilisation des intermittents rejoint les principes mis en œuvre par Lilian Mathieu dans son travail sur les mobilisations de prostituées :

> « suivre au plus près l'activité concrète des protagonistes des mobilisations. Alors que nombre d'analystes tendent à privilégier les études de large ampleur et de longue durée, cherchant à identifier, au moyen d'une méthodologie statistique, les facteurs structurels et conjoncturels favorables au développement des mouvements sociaux dans un pays et sur une période donnée, nous avons préféré adopter une "focale" d'analyse plus resserrée et, à ce titre, davantage attentive aux conditions pratiques de constitution des mouvements sociaux (…) un niveau d'analyse plus microsociologique, ou tout au moins plus proche des perceptions et de la pratique effective des acteurs, de leurs interactions avec leur partenaires ou adversaires, des logiques des situations concrètes et en tentant de reconstruire la logique de l'action (collective) en train de se faire (…) »[3]

---

[2] J'ai ainsi réalisé en DEUG2, dans le cadre d'un TD de méthodes qualitatives, un petit dossier (dont j'ai gardé un excellent souvenir) intitulé *Les piliers de bar. La sociabilité au café*, sujet classique s'il en est des étudiants de sociologie ! Pour les mémoires des années suivantes, j'ai opté pour une combinaison de questionnaires et d'entretiens semi-directifs (*Un lien entre pratique de la musique et pratiques de la lecture ?* en licence ; *Formation initiale, formation continue. Une imbrication croissante* en maîtrise ; *Institutionnalisation de l'emploi et formes de catégorisations sociales : pour une approche interdisciplinaire et interculturelle de la construction de l'emploi* en DEA, tous réalisés sous la direction d'Hervé Jory).
[3] Mathieu L., *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001, p. 15.

Les outils méthodologiques mis en œuvre répondent donc à la manière de poser les questions, en même temps qu'ils contribuent à les définir. D'un côté, l'intérêt porté à « l'action collective en train de se faire » appelle la démarche ethnographique, notamment par la part belle qu'elle fait à l'observation. D'un autre côté, le point de vue local que privilégie l'ethnographie nourrit à son tour les questionnements portant sur l'action collective telle qu'elle se pratique.

Le matériau qui a servi de base à l'élaboration de ma thèse est tiré de séances prolongées et répétées d'observation participante, complétées par des entretiens ethnographiques et de quelques autres sources (questionnaires, matériel de propagande des organisations, presse…). Ce matériau a été produit entre 2003 et 2006, et l'on peut situer plus précisément la période d'investigation entre le 26 juin 2003 et le 18 avril 2006, dates de signature des accords sur l'assurance chômage des intermittents du spectacle au sein de l'UNEDIC. Le 23 juin marque symboliquement le début du mouvement et (même si je suis entré physiquement « dans la place »[4] un peu plus tard) le début de mon enquête. Le 18 avril semblait approprié pour se retirer du terrain pour deux raisons principales. D'une part il sanctionne en quelque sorte la défaite du mouvement : trois ans de contestation de la part des syndicats et des coordinations pour le retrait du protocole du 26 juin pour que soit signé un accord dénoncé comme plus restrictif encore. D'autre part la mobilisation était bel et bien terminée, sur mon terrain principal d'observation en tout cas, et peinait à dépasser le stade du noyau des irréductibles militants dans les rares endroits où elle tenait encore[5]. Je me suis bien sûr penché sur ce qui s'est passé avant le 26 juin et ai continué à suivre après le 18 avril, mais l'essentiel des comportements individuels et collectifs qui servent l'analyse se sont déroulés dans cette période.
Il importe maintenant de présenter les trois sites de mon enquête, les méthodes de production de matériau mises en œuvre et les personnes rencontrées ainsi que, pour finir, les méthodes d'analyse employées.

A. Les trois principaux sites de l'enquête ethnographique

Le terrain de mon enquête se compose de trois sites, retenus en raison de leur complémentarité mais investigués selon des combinaisons de méthodes différentes : la Lorraine et l'Île-de-France sur toute la durée du conflit, Cannes pendant la mobilisation à l'occasion du festival du cinéma de 2004. Dans les trois cas, l'attention a été portée essentiellement sur les collectifs et les coordinations, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, parce que mes premiers contacts sur le terrain, en Lorraine comme en Île-de-France, ont eu lieu avec ces organisations. En Lorraine, les syndicats étant très peu influents, c'est le collectif qui s'est rapidement imposé comme le lieu principal de la contestation. Ensuite parce que le fonctionnement de ces formes d'organisation permet l'observation directe du travail militant, ce qui correspond bien à ma volonté d'étudier « l'action en train de se faire » : les assemblées générales et les commissions, lieux de discussion et de prise de décision concernant la lutte, se tiennent dans des lieux ouverts (ici des théâtres, des cafés, des locaux mis à disposition par un syndicat, une mairie…). De plus les collectifs et les coordinations regroupent par définition un

[4] Goffman E., « Le travail de terrain », transcription d'une intervention orale aux rencontres de la Pacific Sociological Assocation en 1974 – Extrait de *Journal of Contemporary Ethnography*, vol. 18, n°2, juillet 1989, p. 123-132, Traduction de Pascale Joseph.
[5] La CIP-IDF se pose plus précisément à partir de cette date la question de sa dissolution.

public hétérogène[6] - ici composé de professionnels des secteurs des spectacles, d'intermittents syndiqués ou non, de militants intermittents ou non affiliés à des organisations syndicales, politiques, associatives ou des collectifs (mouvements de chômeurs, mouvements anti-pub, mouvements des sans-papiers…) - et constituent de ce fait des lieux privilégiés pour l'observation de la production de « commun » (identité collective, cause, techniques de lutte).

a. Le collectif des intermittents de Lorraine (CIL)

Le choix de la Lorraine (là où j'habite) présente en premier lieu l'avantage de pouvoir appliquer le principe d'observer en continu les pratiques militantes. La proximité géographique de son lieu d'enquête permet une présence prolongée et une grande réactivité par rapport aux événements qui ont ponctué la mobilisation (une réunion qui se décide au dernier moment, une action qui dure plus longtemps que prévu…). De plus, la Lorraine a été une région plutôt active en termes de contestation, surtout au regard du très faible nombre d'intermittents qu'elle compte. Avec moins de mille salariés indemnisés (dont 80% d'artistes du spectacle vivant, au titre de l'annexe 10[7]), essentiellement répartis sur la Moselle et la Meurthe-et-Moselle (les Vosges et la Meuse comptant à elles deux moins d'une centaine de salariés), les intermittents de Lorraine représentent 1,64% des intermittents de France (Tableau 1). Ils sont néanmoins plusieurs centaines à se mobiliser au cours de l'été 2003, principalement autour des deux pôles culturels de la région que sont les villes de Nancy et de Metz[8]. Les intermittents messins étant à l'origine du collectif, c'est à Metz que celui-ci s'établit dès juin 2003[9].

Sur ce site, c'est l'observation, directe[10] et participante[11], qui a été privilégiée. Mon premier contact avec le collectif des intermittents de Lorraine (CIL) a eu lieu en février 2004. Les intermittents se faisaient discrets depuis le mois de décembre, lorsque j'ai appris par des réseaux militants qu'ils préparaient, avec les archéologues, une action pour la venue du ministre de la Culture Jean-Jacques Aillagon à Metz, en visite dans le cadre des prochaines élections régionales (il était candidat sur la liste UMP en Lorraine). Je m'y rends et y rencontre un seul intermittent (accompagné d'une dizaine d'archéologues) qui m'invite à venir rencontrer le reste du collectif à leur réunion hebdomadaire dans un café du centre ville. A partir de là, j'ai pu assister à toutes les réunions organisées par le CIL jusqu'à mai 2006 (date de la dernière réunion du collectif), soit plus d'une centaine de réunions de deux à trois

---

[6] Voir entre autres Denis, J.-M., *Les coordinations*, Paris, Syllepse, 1996 ; Rozenblatt P., « La forme coordination : une catégorie sociale révélatrice de sens », *Sociologie du travail*, n°2, 1991, p. 239-254.

[7] Soit 901 en 2002, voir « Les allocataires indemnisés au titre des annexes 8 ou 10 en 2002 », DES-UNEDIC, 20 novembre 2003.

[8] ARTECA, « Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Lorrain au 30 avril 2004 », *Emploi culturel en Lorraine*, dossier d'information n°4, juillet 2004.

[9] Ce que l'on peut interpréter, on le verra, à la fois comme le signe d'une activité militante plus importante (liée aux précédentes mobilisations) et comme le résultat d'une plus faible présence syndicale qui a favorisé l'auto-organisation des militants messins.

[10] Qui consiste à « être le témoin des comportements sociaux d'individus ou de groupes dans les lieux mêmes de leurs activités ou de leurs résidences sans en modifier le déroulement ordinaires », Peretz H., *Les méthodes en sociologie. L'observation*, Paris, La découverte, coll. Repères, 1998, p. 14.

[11] Selon la typologie de Junker, l'observation participante que j'ai pratiquée se rapproche de celle où « l'observateur participe : dans ce rôle, les activités de l'observateur sont rendues publiques dès le début et plus ou moins encouragées publiquement par les personnes étudiées. C'est intentionnellement qu'elles ne sont pas cachées. L'observateur peut ainsi avoir accès à une grande diversité d'informations et même à des secrets si l'on sait qu'il les garde et qu'il en respecte le caractère confidentiel. », cité par Peretz H., *op. cit.*, p. 51.

heures. J'ai également pu participer à toutes les actions du collectif sur la même période : une dizaine de manifestations, quelques rendez-vous avec des responsables politiques régionaux et deux occupations de locaux administratifs. Cela m'a donné l'occasion de produire un matériau conséquent, traduit dans la tenue de carnets de terrain qui représentent environ 500 pages de notes « brutes » sur diverses dimensions de l'action collective : la distribution des rôles de chacun des participants, les modalités de prise de décision en groupe, de définition des mots d'ordre ou l'élaboration des outils de la contestation, l'importance de la sociabilité amicale et du « hors militantisme », etc.

L'enquête en Lorraine repose également sur dix-sept entretiens approfondis (de deux à trois heures) menés avec plusieurs catégories de personnes. Le guide utilisé s'articule autour de deux dimensions principales : la trajectoire professionnelle et l'expérience de la mobilisation. Il s'agit d'essayer de produire des informations objectives et subjectives à même de pouvoir décrire les conditions dans lesquelles une personne est amenée à participer à un mouvement de contestation et la manière dont se définissent les modalités de participation[12].
J'ai d'abord interviewé douze membres du CIL, ce qui représente la quasi-totalité du collectif encore mobilisé à partir de janvier 2004 et quelques « anciens » de l'été 2003. Ces entretiens ont été menés pour l'essentiel au cours de l'été 2004, dans une période de veille de la mobilisation et donc de plus grande disponibilité des militants. Les fréquentant depuis plusieurs mois, je n'ai pas eu à négocier longuement les entrevues. J'ai également rencontré un membre de l'association nancéenne les *Arts Associés*, qui ne fait pas à proprement parler partie du CIL mais qui aimerait que son association reprenne et soutienne certaines des revendications des intermittents. J'ai enfin pu m'entretenir avec quatre intermittents qui n'ont pas participé à la mobilisation, rencontrés sur des lieux de spectacle ou par l'intermédiaire de membres du CIL. Ces quelques témoignages de « non passage à l'action » m'ont notamment aidé à renforcer, en les éclairant d'un autre point de vue, certaines hypothèses relatives aux conditions du passage à l'action.

b. La coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France (CIP-IDF)

Du point de vue de la densité d'intermittents, l'Île-de-France est l'exact opposé de la Lorraine (et de toutes les autres régions de France) : elle compte 36 000 salariés, presque autant de techniciens que d'artistes, soit près de 90% (87,55%) de la population totale (Paris représente à elle seule un intermittent indemnisé sur deux) (Tableau 1).

[12] Voir le guide d'entretien en annexe 2. Le même guide est utilisé pour les participants en Lorraine et en Île-de-France.

Tableau 1 : Intermittents indemnisés au 31 décembre 2002 en Lorraine et en Île-de-France

	Annexe 8	Annexe 10	Ensemble	
Département	**effectif**	**effectif**	**effectif**	**poids du département**
Meurthe-et-Moselle	61	351	412	0,73
Meuse	1	41	42	0,07
Moselle	75	331	406	0,72
Vosges	6	44	50	0,12
Total Lorraine	**143**	**767**	**910**	**1,64**
Paris	9975	10105	20080	48,76
Seine-et-Marne	384	880	1264	3,07
Yvelines	759	847	1606	3,9
Essonne	474	833	1307	3,17
Hauts-de-Seine	2264	1708	3972	9,65
Seine-Saint-Denis	1499	2040	3539	8,59
Val-de-Marne	1304	1752	3056	7,42
Val-d'Oise	538	693	1231	2,99
Total Île-de-France	**17197**	**18858**	**36055**	**87,55**
Total national	**22226**	**52904**	**76130**	**100**

Source : DES/UNEDIC

Outre cet argument démographique, l'intérêt pour l'Île-de-France se justifie aussi, et surtout, par le rôle moteur pour l'ensemble du mouvement qu'a joué la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France (CIP-IDF). Elle s'est en effet imposée en quelques semaines comme l'interlocuteur incontournable pour les décideurs (gouvernement, direction de l'UNEDIC) comme pour les organisations syndicales qui avaient commencé à organiser la contestation. De plus, son action a fait des émules puisqu'on a pu compter près d'une quarantaine de collectifs ou de coordinations régionales se revendiquant plus ou moins directement d'une filiation à la CIP.

En raison de l'éloignement, l'observation continue n'était pas envisageable. La méthode principale employée sur ce site a donc été l'entretien « ethnographique ». Si j'insiste sur le qualificatif, c'est que ces entretiens s'inscrivent pleinement dans la démarche ethnographique d'ensemble : comme le note Stéphane Beaud, l'entretien est alors considéré comme une situation d'observation, une scène sociale qui fournit des éléments d'interprétation des données produites par l'entretien lui-même[13]. C'est pour cela que le contexte, c'est-à-dire le moment et le lieu de l'entretien, compte beaucoup et qu'il faut y être attentif en situation mais également au moment de la prise de rendez-vous.
Comme pour la Lorraine, j'ai décidé de mener les entretiens dans un moment de moindre mobilisation : les vingt-trois entretiens ont ainsi été réalisés entre avril et septembre 2005. Cette période s'est révélée être particulièrement propice car les tensions qui l'agitaient alors, tournant notamment autour de la préparation et de la réalisation de la parade des précaires de l'EuroMayday, faisaient apparaître avec plus d'acuité le conflit interne des deux « tendances » constitutives de la coordination : les intermittents et les précaires.

J'ai décidé, lors de la prise de rendez-vous, de laisser les interviewés choisir le lieu de l'entretien, le local de la coordination, leur domicile ou un lieu « neutre » (café, square…), en

[13] Beaud S., « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *Politix*, n°35, 1996, p. 226-257.

leur indiquant tout de même ma préférence pour les deux premiers : six ont choisi leur domicile, huit le local de la CIP et neuf un lieu autre de leur choix. On observe d'ailleurs une corrélation entre le lieu choisi et le type de discours mené sur l'organisation : les six personnes rencontrées chez elles ont tenu des propos critiques par rapport à « la direction » de la CIP alors que les huit personnes interrogées au local n'ont formulé quasiment aucune critique à l'encontre de celle-ci. De cela, on peut tirer deux hypothèses : la première, qui parait assez évidente, est que les interviewés choisissent le lieu de l'entretien en fonction de leur plus ou moins grande proximité avec les principes dominants de l'organisation ; le seconde est, prenant en compte cette fois les effets du lieu, que le local de l'organisation favorise ou en tout cas renforce l'« orthodoxie militante »[14]. Ainsi, il est intéressant de noter qu'une des interviewées – qui s'est révélée être assez critique envers le courant des « précaires » - rencontrée lors d'une réunion ouverte au local de la coordination, a accepté l'entretien mais a souhaité qu'il ne se passe pas à l'intérieur mais devant le local, sur les quais, alors qu'il aurait été tout à fait possible de s'isoler dans une salle d'un des trois étages du bâtiment. Le lieu est un marqueur qui donne des informations sur l'interviewé, et qui est parfois intentionnellement utilisé comme tel, comme construction de la face, au sens de Goffman : untel m'invite à l'interroger devant un mur entièrement tapissé de tracts (ce qui contribue à le montrer en « militant »), un autre me donne rendez-vous dans l'un des cafés « branchés » des artistes parisiens…

Pour constituer l'échantillon, j'ai procédé suivant la méthode de « proche en proche »[15]. Mes premiers contacts sont pris lors d'une action pour la prise en compte des congés de maternité et de maladie en février 2004, puis lors de l'occupation d'une antenne Assedic en mars 2005. A chaque fois, plusieurs contacts sont pris, chacun me renvoyant ensuite à une ou plusieurs autres personnes. Mon échantillon ne répond à aucune recherche de représentativité statistique mais j'ai essayé le plus possible de faire varier les profils. J'ai ainsi sélectionné les personnes à interroger en tenant compte des informations dont je disposais, selon leur degré d'implication dans le mouvement, la « tendance » de laquelle ils se réclamaient, voire pour certains, leur profil sociologique (personnel, professionnel, militant…) particulier.
L'échantillon interrogé reflète tout de même assez fidèlement le mouvement : une majorité d'hommes (même si les proportions s'inversent dans certaines commissions de la CIP-IDF), une majorité de comédiens, une majorité d'intermittents ayant des droits ouverts au moment de leur participation à la mobilisation. On peut d'ailleurs noter que grâce à la méthode de « proche en proche », j'ai pu avoir accès à des intermittents qui n'étaient plus mobilisés au moment de ma campagne d'entretiens et je n'ai donc pas eu à m'en tenir aux « restes des cohortes militantes »[16]. Sur les vingt-trois personnes interrogées, onze s'étaient retirées du mouvement. Par ailleurs, du fait d'une présence prolongée, j'ai pu observer certaines trajectoires d'entrée-sortie-entrée qui m'ont permis de renforcer quelques hypothèses sur les conditions du maintien de l'engagement.

Enfin, même s'il m'était matériellement impossible d'engager une observation continue à Paris, j'ai pu participer à plusieurs réunions (assemblées générales, conférences de presse,

---

[14] Sur cette notion, voir Daniel Gaxie qui montre comment les diverses rétributions apportées aux militants des partis favorisent le conformisme idéologique. Gaxie D., « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. XXVII, n°1, 1977, p. 123-154.
[15] Blanchet A., Gotman A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, coll. 128, 1992, p. 58.
[16] Fillieule O., « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post Scriptum », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p.199-217. L'auteur note que le risque des enquêtes par questionnaires est précisément celui de s'en tenir aux « restes » des cohortes militantes au moment où on les interroge et ainsi de perdre les « ex » qui ont fait depuis défection.

commissions « expertise ») et actions protestataires (rassemblements, manifestations, occupations) sur la période 2003-2006, qui ont constitué autant d'occasions de produire un matériau riche à analyser (notes d'observations, photographies).

c. Le festival de Cannes 2004 : un tournant dans la mobilisation

Le troisième site est un lieu mais c'est aussi un moment particulier du mouvement : la mobilisation qui a accompagné le festival de Cannes de 2004. A l'appel du réseau « KO à Cannes », des collectifs d'intermittents et de précaires de plusieurs régions de France font le déplacement. La CIP-IDF est bien sûr présente en force, mais des petits collectifs comme le CIL envoient également quelques militants à ce qui s'annonce comme un temps fort de la mobilisation. C'est d'abord pour suivre ces militants que je décide de faire le voyage, mais une fois sur place, je réalise très vite qu'il s'agit là d'un terrain bien plus riche que je ne l'avais imaginé.

Du 12 au 23 mai, une centaine d'intermittents et de militants de diverses organisations occupent en continu un petit théâtre non loin de la Croisette. Les occupants vivent alors comme une petite communauté : les repas sont pris ensemble, tout le monde dort dans la salle commune, un partage des tâches se met en place, etc. Les assemblées générales sont quotidiennes, l'activité de tous se résume à l'organisation de la protestation (réalisation de banderoles, à la préparation des actions) : tout tourne ici et à ce moment précis autour de la mobilisation et je me trouve face à - c'est là tout l'intérêt de ce terrain - un « ensemble fini et convergent d'interaction »[17].
Lorsque j'arrive seul au théâtre, les regards se tournent vers moi. Comme dans tous les moments forts de mobilisation, la « peur des RG » (renseignements généraux) incite les manifestants à redoubler de méfiance envers les personnes isolées (il faut d'ailleurs être coopté pour pouvoir participer à une commission, notamment une commission « secrète » comme celle qui prépare les actions). Mais dès que j'ai rejoint les membres du CIL, les soupçons cessent. Contrairement aux deux autres sites, ici seuls ceux qui me connaissaient et ceux avec qui j'ai eu des discussions plus poussées savent que je suis sociologue. Il ne semble pas cependant que cette donnée ait influencé les comportements des uns et des autres à mon égard.
J'ai donc passé ces onze jours complets avec les occupants, à observer les réunions, à les accompagner dans tous leurs déplacements, ce qui m'a permis de collecter une centaine de pages de notes de terrain brutes. Du fait de l'emploi du temps surchargé des manifestants et du climat de méfiance, je n'ai pu réaliser d'entretiens formels (un seul, de moins d'une heure) mais les diverses discussions à tous moments de la journée m'ont tout de même permis de récolter de nombreuses informations.

En plus de ces trois sources de données récoltées *in situ*, le corpus constitué repose également sur des données complémentaires, de première ou de deuxième main.

[17] Arborio A.-M., Fournier P., *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan, coll. 128, 1999, p. 11.

B. Confrontation et cumulation des sources

L'approche ethnographique, si elle place au centre des méthodes l'observation directe et l'entretien approfondi, n'interdit pas les autres modes de production de données, y compris le recours à des informations quantitatives[18]. Le principe retenu dans mon enquête est celui de l'accumulation et la confrontation des sources : questionnaires, diverses productions militantes, sites web et listes de diffusion, presses, diverses photographies et vidéos… autant de supports qui, combinés, recoupés amènent à avoir une connaissance plus précise de l'objet étudié.

a. Les questionnaires de pré-enquête

Parallèlement à mes premiers contacts sur le terrain, en quête de quelques données de cadrage sur les intermittents mobilisés, j'ai élaboré un petit questionnaire (34 questions). Celui-ci était envisagé davantage comme un élément d'une enquête préliminaire, dans le but d'élaborer certaines hypothèses et d'en renforcer d'autres, que comme un instrument à produire des résultats. Cet usage en quelque sorte détourné du questionnaire a produit des effets finalement assez limités.

Constitué à partir de mes premières lectures sur les professionnels du spectacle d'un côté[19] et les mouvements sociaux de l'autre, ledit questionnaire se compose de trois parties, alternant questions fermées et questions ouvertes, questions de faits et questions d'opinion, faisant appel aux pratiques et aux représentations[20]. La première partie porte sur la socialisation et les sociabilités militantes : l'appartenance partisane, syndicale et la participation à toute autre forme d'organisation collective. C'est cette partie qui m'a incité à creuser la question de l'organisation collective des intermittents (en associations ou collectifs d'artistes) comme palliatif à la faible organisation professionnelle du secteur. La deuxième partie se recentre davantage sur l'expérience personnelle de la mobilisation : les liens avec les collectifs existants, les conditions et les modalités de participation au mouvement, etc. La troisième partie vise moins la production d'informations sur l'objet que « le repérage de la détermination sociale »[21] : il s'agit alors d'obtenir quelques renseignements sur le profil sociodémographique des répondants (âge, sexe, niveau de diplôme, profession, situation familiale, origine sociale…).

Le questionnaire a été diffusé entre mars et avril 2004 de deux manières : de la main à la main (puis remplis soit en face à face soit directement par le répondant) et par liste de diffusion électronique. Dans un premier temps, j'ai interrogé les membres du CIL et diffusé le

---

[18] Stéphane Beaud rappelle bien à ce titre toute l'artificialité de la distinction académique entre méthodes qualitatives et quantitatives, *art. cit.*

[19] Des ouvrages de sociologie bien sûr, mais aussi des recueils de témoignages d'intermittents qui m'ont en quelque sorte servi « d'entretiens exploratoires » : l'ouvrage coordonné par Bénédicte Brunet, réalisatrice et monteuse en lien avec la coordination des intermittents et au bénéfice du fonds de solidarité des intermittents, qui réunit 78 courts textes (lettres ouvertes, analyses, témoignages) (Brunet B. (sous la dir.), *Paroles intermittentes*, Éditions Hors Commerce, 2003) et celui de Vladimir Ant, metteur en scène « d'origine soviétique », qui rassemble 27 entretiens, centrés sur la carrière artistique avec en arrière plan le conflit de 2003 (Ant V., *Si c'était à refaire. Les intermittents du spectacle*, Paris, Éditions Seli Arslan, 2004).

[20] Voir annexe 3 : le questionnaire de pré-enquête.

[21] Singly F. de, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, coll. 128, 1992, p. 35.

questionnaire sur la liste du collectif. Je l'ai ensuite fait suivre sur la liste de la CIP-IDF qui a un rayonnement national et sur quelques listes de diffusion professionnelles (petites annonces pour artistes). Malgré la multiplication des canaux, le faible taux de réponse (69 questionnaires exploitables sur un peu plus de quatre vingt retours[22]) est le signe d'un certain échec qu'il s'agit d'analyser.

Ce n'est pas tant la méthode en soi qui a posé problème que la manière dont elle a été mise en œuvre. D'abord, on notera quelques maladresses dans la formulation de certaines questions, qui traduisent une maîtrise encore approximative de certaines finesses du dossier[23]. On peut penser que cela n'a pas favorisé le meilleur accueil du questionnaire auprès des professionnels. Ensuite, le mode de diffusion électronique semble, avec le recul, assez mal adapté à ce type d'enquête : le fait que les militants ne me connaissaient pas au moment de la diffusion a entraîné de nombreuses résistances (sur lesquelles je reviendrai plus loin) qui ont presque totalement disparues lorsque je me suis rendu sur place pour les rencontrer. Enfin, on peut faire l'hypothèse que l'utilisation de l'Internet comme mode de diffusion et de passation du questionnaire tend à privilégier certains profils sociodémographiques parmi les répondants, notamment les plus jeunes et les mieux dotés en capital culturel. Néanmoins, j'ai pu comparer avec les données nationales (produites par l'INSEE, la Direction des études statistique de l'UNEDIC ou par des chercheurs), mon échantillon aussi réduit soit-il ne souffre pas d'écarts importants avec la moyenne en ce qui concerne les grandes caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, niveau de diplôme).

b. Le matériel de propagande

On appelle matériel de propagande tous types de productions militantes qui visent à manifester l'existence du groupe et à diffuser la cause défendue : tracts, slogans, affiches et diverses publications des collectifs mobilisés. En Lorraine, la question ne s'est pas posée, le collectif n'a directement produit quasiment aucune publication propre, sous une forme ou une autre. Le plus souvent, les militants adaptent des tracts pré-existants (parfois simplement en changeant le nom de la région). En Île-de-France, les publications sont plus nombreuses et permettent notamment d'avoir accès au registre sur lequel les militants justifient leur recours à l'action collective contestataire.
Mais coupée d'un travail d'observation *in situ*, l'analyse des productions militants ne suffit pas à rendre compte de la complexité des relations qui composent un mouvement. Elle est par exemple bien souvent inapte à éclairer la diversité qui compose un collectif comme la CIP. Par contre, elle est un des éléments qui montre « qui domine » dans le groupe. Si la coordination est bien un lieu où interagissent des individus d'origine et de parcours différents au sein de tendances plus ou moins clairement formalisées, les publications du collectif permettent de montrer qui détient le pouvoir de s'exprimer au nom du groupe. Dans la plupart des tracts, des déclarations de presse et surtout dans *L'interluttant* - le journal de la CIP-IDF - on constate que c'est le discours des militants contre la précarité qui est mis en avant, beaucoup plus que celui de ceux qui défendent la diversité culturelle par exemple (qui existent pourtant au sein de la coordination). Un travail plus fin, portant sur les écrits des diverses commissions qui composent la CIP, donne à voir ces différences internes.

[22] La plupart des non exploitables l'étaient parce que la partie concernant les caractéristiques sociodémographiques n'était pas remplie (parfois assortie d'une remarque sur la crainte du « fichage »).
[23] Par exemple, la question sur « l'annulation de certains festivals » était assez ambiguë et certains ont compris que j'attribuais aux intermittents, et non aux directeurs, l'acte d'annulation.

c. Les productions militantes électroniques

Au-delà de ces productions militantes traditionnelles (sur papier pour l'essentiel), on dispose également de toutes les productions électroniques. Une partie non négligeable de l'activité des collectifs se passe en effet aujourd'hui sur Internet, à l'aide de deux outils devenus quasiment indispensables dans toute mobilisation : le site Web et, plus encore, la liste de diffusion. Le site Web est pour le chercheur une mine inestimable d'informations, surtout lorsqu'il est tenu à jour comme peut l'être celui de la CIP-IDF. On y trouve des comptes-rendus d'assemblées générales et des travaux des diverses commissions, l'ensemble des tracts, des déclarations de presse, quelques récits d'action (parfois accompagnés de vidéos ou de photographies). Encore une fois, si ce type de source ne peut suffire à saisir la diversité qui compose un groupe, elle est – si l'on garde un œil critique sur, par exemple, le mode de production des comptes-rendus[24] - un complément appréciable aux méthodes d'investigation plus actives.

Le CIL et la CIP-IDF ont leur propre liste de diffusion (la CIP en a même plusieurs : une pour chaque commission, une plus générale interne et une ouverte aux abonnés extérieurs au groupe des militants). Ces listes sont bien sûr des sources d'informations factuelles (appels à manifestation, déclarations, dates et heures des réunions, divers comptes-rendus) mais sont également des lieux de discussions (réactions par rapport à un article de presse), de débats (sur le bien fondé d'une déclaration de presse), de disputes (sur l'efficacité d'une action) qui révèlent parfois des tensions ou qui en fournissent des exemples sur des points précis. Les principales limites d'une utilisation sociologique de ce type de matériau résident cependant dans la quasi-absence d'informations sur les personnes qui parlent, ni en termes de position (variables sociodémographiques : âge, sexe (à cause des pseudos), classe sociale, niveau de diplôme…), ni en termes de trajectoire socioprofessionnelle. On se trouve alors en difficulté pour analyser les propos, les situer dans l'espace du débat au sein de la coordination, au sein du mouvement, etc. Une autre limite est qu'on ne maîtrise pas du tout la manière dont est produit ce matériau. En effet, les listes de diffusion sont gérées par des « modérateurs », chargés de faire respecter certaines règles relatives au contenu (ne parler que de ce qui a un rapport direct à l'intermittence et à la précarité, pas de « propagande » pour une organisation) ou à la forme (pas d'injures, d'insultes) des propos tenus. Malgré tout, ces listes permettent en général de se faire une idée du réseau de l'organisation : en suivant les mails de soutiens, les informations transmises de la part d'autres collectifs. On arrive ainsi à percevoir des liens plus ou moins forts avec certaines structures (par exemple entre la CIP-IDF et AC !) que l'observation directe vient en général confirmer.
Il reste que les listes de diffusion représentent un matériau accumulé de plusieurs milliers de pages. Si une analyse systématique n'a pu être menée en raison des contraintes de temps et des limites soulevées précédemment, tout ce matériau pourra certainement faire l'objet de travaux ultérieurs.

d. La presse vue par les militants

[24] Si c'est un lieu commun de relever que l'histoire est écrite par les dominants, il convient d'avoir les mêmes précautions à l'égard des comptes-rendus du présent. Ainsi, il est bon de garder en tête qu'un compte-rendu n'est que l'expression d'un point de vue, pas n'importe lequel, sur le déroulement des événements au sein du collectif.

Une analyse de la presse, en particulier de la couverture du mouvement, est intéressante pour deux raisons principales. D'abord elle est une source d'informations appréciable pour le chercheur, en offrant notamment un regard, certes situé et sélectif, sur les événements qui jalonnent la vie du mouvement. Ensuite, elle constitue un enjeu pour la plupart des collectifs mobilisés. Le raisonnement repose ici sur l'hypothèse classique de Patrick Champagne : une manifestation est réussie si elle existe dans la rue et « sur le papier », c'est-à-dire qu'elle a un certain retentissement médiatique.

Pour autant, l'analyse de la presse n'a pas fait l'objet ici d'un traitement approfondi systématique. En effet, le traitement journalistique de l'événement constitue clairement un objet en soi[25] qui dépasse assez largement le cadre de mon observation[26]. Je ne m'intéresse pas tant à ce que les journalistes disent du mouvement que des répercussions que leurs articles ont sur la manière dont se pratique l'action collective dans les groupes mobilisés. Ici, ce sont les comportements des participants au mouvement qui ont guidé mon regard et qui m'ont aidé à sélectionner les informations pertinentes. J'ai pu constater que ces derniers étaient surtout attentifs à deux choses : à la présence ou non d'un article sur leur mouvement (leur dernière manifestation ou occupation par exemple) et au « rubricage » opéré par le journal (en première page, dans les pages sociétés ou les pages cultures, etc.), mais très rarement au contenu même de l'article. Ce sont le plus souvent sur ces deux points que portent les discussions et c'est donc prioritairement à cela que je me suis intéressé dans ma revue de presse[27]. De même les journaux retenus étaient ceux que suivaient les militants : *Le Monde*, *Libération*, parfois *Le Figaro* et *L'Humanité* pour les titres nationaux et *Le républicain lorrain* pour la presse régionale. De même, si j'ai régulièrement consulté pour information les revues spécialisées comme *Mouvement* ou *Cassandre*, il reste que ces publications n'avaient qu'un effet faible (dans le cas de *Mouvement* dont les prises de position du directeur de publication, Jean-Marc Adolphe, étaient montrées comme le soutien de personnalités du secteur) voire inexistant (dans le cas de *Cassandre* par exemple). Analyser ce que toutes sortes de journaux ou de revues généralistes ou spécialisés ont produit sur le mouvement n'avait d'intérêt pour moi qu'à partir du moment où cela avait des répercussions sur la pratique de l'action collective là où je l'observais.

On pourrait objecter qu'il manque à mon travail une analyse du contenu des articles, ce qu'en effet je ne fais pas. Mais là encore, ce sont les pratiques des militants observés qui ont guidé ma méthodologie. Or seuls quelques militants, le plus souvent ceux qui sont à la tête (officielle ou officieuse) des organisations, analysent réellement le contenu des articles, suivent les articles d'un journaliste en particulier, connaissent son rapport au mouvement, voire plus largement aux mouvements sociaux en général. Si cela peut avoir une importance dans la mesure où ces militants jouent un rôle certain dans la production des mots d'ordre (et dans ces cas là, ce sera analysé comme tel), cela n'a que peu d'effet sur la pratique quotidienne de l'action collective.

De nombreuses études sur les mobilisations collectives accordent à mon sens une importance trop grande au rôle de la presse et cela provient essentiellement d'une attention plus faible aux

---

[25] Travaillé par exemple par Marc Endeweld, *Un mouvement social consacré par les médias. Le traitement journalistique du « mouvement des intermittents »*, Paris, Mémoire de DEA, EHESS (sous la direction de Michel Offerlé), 2005.

[26] Et qui pose des problèmes méthodologiques et épistémologiques spécifiques : Marchetti D., « Sociologie de la production de l'information. Retour sur quelques expériences de recherche », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°1, 2002, p. 17-32.

[27] Principalement en raison de difficultés méthodologiques, liées à la constitution d'un corpus sur le temps long du conflit, je n'ai pas intégré à l'analyse le traitement télévisuel du mouvement (citations dans les journaux télévisés, présence dans des *talk shows* ou des émissions politiques…). Pour une analyse concernant les « grandes chaînes », voir Endeweld. M., *ibid.*

pratiques effectives des acteurs. J'ai essayé de donner à la presse dans mon travail ni plus ni moins que l'importance qu'elle revêt dans la pratique quotidienne de l'action collective des groupes observés.

e. Photographies et vidéos, un matériau encore à creuser

J'ai enfin accumulé au cours de ces quatre années plusieurs centaines de photographies (prises par des militants ou moi) et une cinquantaine de vidéos (réalisées par les militants, à titre personnel ou au nom du collectif). Certaines photographies figurent dans le texte, à titre d'illustration de notes d'observation ou pour renforcer une démonstration, mais je n'ai pu en faire dans cette thèse un traitement spécifique et systématique pour des raisons de temps et parce que je n'ai pas réglé toutes les questions méthodologiques que l'utilisation de ce matériau peut poser[28].
Concernant les photographies, il faut pouvoir les contextualiser (qui les a prises, à quelle occasion, à quelle date, dans quel but), ce qui n'est pas toujours possible lorsqu'on les récolte par exemple dans les « sections photos » de plus en plus fréquentes sur les sites web des collectifs militants. Il faut aussi pouvoir en distinguer les usages, de la photographie souvenir à la mise en scène des compétences professionnelles, ce qui implique là encore de resituer cette pratique dans le cadre plus général de l'action collective. Cela a été fait sur des points particuliers (la mise en scène de l'identité artistique) mais pas de manière systématique.
Ces deux premières remarques valent également en ce qui concerne les vidéos réalisées par les militants. On note néanmoins un usage particulier (outre celui du souvenir et de la revendication identitaire) qui est celui de la vidéo comme outil de diffusion des idées. Le mouvement des intermittents a en effet été accompagné, à divers moments clés, par un film militant : l'un décortique le protocole dénoncé et ses effets (*Nous avons lu le protocole*), l'autre montre la « puissance d'action » de la coordination (*Virus 31*), un autre encore explique le modèle imaginé par la CIP (*Nouveau modèle*). Ces exemples sont pris en compte dans les modalités de construction de la cause (partie 2) mais il est probable qu'une analyse plus systématique, portant à la fois sur le fond et sur la forme, apporterait de nouvelles hypothèses quant aux usages militants de la vidéo.
En bref, il reste un important matériau à traiter, ce que j'essayerai de faire dans de prochaines publications.

Pour conclure sur les méthodes employées, je terminerai par deux remarques. La première est que l'intérêt de multiplier les sources est justement de pouvoir les confronter pour affiner la connaissance que l'on a du terrain. Par exemple, les questionnaires utilisés en début d'enquête, m'ont permis, comme attendu, de produire des données de cadrage et de poser plus clairement mes hypothèses. Mais l'analyse de ces questionnaires m'a également permis de nuancer certaines déclarations des interviewés relatives à l'hétérogénéité du groupe en montrant la grande prééminence des comédiens parmi les intermittents mobilisés (ce qui est confirmé par l'observation). Il ne s'agit pas de vouloir démasquer les interviewés en pointant du doigt leur mensonge, mais d'attirer l'attention sur certaines dimensions de la construction

[28] Albert Piette fournit quelques pistes pour un usage de la photographie par les sciences sociales dans : Piette A., « La photographie comme mode de connaissance anthropologique », *Terrain*, n°18, mars 1992, p.129-136 et « Fondements épistémologiques de la photographie », *Ethnologie française*, n°109, 2007, p. 23-28. Ces questions ont été abordées dans une communication à l'occasion de l'université d'été à Metz en 2005 : Sinigaglia J., « Mobiliser des matériaux iconographiques et électroniques : quelle portée heuristique pour quels obstacles épistémologiques ? », Université d'été « Méthodologie », Metz, 22 au 25 août 2005.

de l'action collective : on apprend par exemple ici que, dans l'élaboration de la face du collectif, « la bonne présentation » est celle qui met en scène l'ensemble des intermittents, même si tous ne sont pas effectivement mobilisés. Cela incite également à aller chercher du côté des mécanismes qui peuvent expliquer ces différences de mobilisation. Autre exemple : les entretiens ont servi à expliciter les trajectoires professionnelles et militantes des interviewés, mais ils ont également permis de nuancer l'apparente unanimité des militants concernant la définition de la fin et des moyens légitimes de la lutte telle qu'elle apparaissait dans l'essentiel du matériel de propagande des organisations. Ce croisement invite à rester attentif au fait que l'opinion des membres d'une organisation ne se réduit pas à celle de l'organisation (en fait celle de ceux qui ont le monopole de l'expression au nom de du groupe).

L'essentiel du corpus utilisé pour étayer la thèse se compose donc au final de 68 questionnaires, 40 entretiens[29], de plus de 600 pages de notes d'observation et de tout le matériel produit par les intermittents mobilisés et leurs soutiens. Il convient à présent de présenter les méthodes d'analyse de ce matériau.

C. Méthodes d'analyse et utilisation du matériau

Il est difficile de décrire précisément les méthodes d'analyse utilisées, tant ce travail est fait d'essais, d'ajustements, de redécouvertes tout au long du travail de terrain et plus encore au cours de la rédaction. Je voudrais néanmoins donner quelques indications sur la manière dont j'ai traité le matériau produit, notamment ses composantes essentielles : les notes d'observation et les entretiens.

a. L'analyse des notes d'observation

On peut très rapidement se perdre dans la masse des données ethnographiques – spécialement en ce qui concerne les observations du CIL - où se mêlent des informations factuelles (date, heure, lieu, liste des présents), des relevés des thèmes de discussion et quelques citations intégrales, des impressions personnelles sur le déroulement de la réunion, le mouvement en général ou les évolutions de ma place dans le groupe, etc. Afin de mettre un peu d'ordre dans ces notes, deux méthodes ont été employées.

J'ai d'abord procédé à une reconstitution chronologique des activités du CIL. Il s'agissait alors de reprendre les notes dans l'ordre et de saisir le mouvement du collectif : les variations du nombre de participants, les événements ponctuant la mobilisation (actions, manifestations), l'évolution des relations entre les membres ou encore les déplacements de la cause définie par les militants. C'est notamment en faisant cet exercice que j'ai pu identifier plus clairement les grandes étapes du « déplacement de l'intérêt du CIL » (chapitre 5). Il s'agissait également de mettre cette chronologie en relation avec d'une part, le calendrier du mouvement en général (les mouvements de grèves nationales, les activités de la coordination nationale, les grandes actions de la CIP-IDF, etc.) et d'autre part, le calendrier politique (qu'il soit en lien direct ou non avec le dossier des intermittents : discussions à l'Assemblée nationale de la proposition

[29] Voir la liste détaillée des entretiens réalisés en annexe 4.

de loi sur l'intermittence du comité de suivi, élections régionales, etc.). Ce travail a rendu visible l'évolution des relations du collectif avec le mouvement national des intermittents et son rapprochement de problématiques plus locales et recentrées sur la culture.

La deuxième opération d'analyse consiste à sélectionner au fil de la lecture une série de cas qui éclairent de manière significative un point particulier de l'objet, qui viennent étayer un raisonnement ou illustrer une situation relevant de la routine de l'action collective. La sélection répond en majeure partie à la grille d'analyse qui a guidé la relecture des notes et qui m'incitait à être attentif à tout ce qui se rapportait aux trois parties de ma démonstration : la construction du groupe, de la cause et du répertoire d'action. Il s'agissait, dans une démarche plutôt hypothético-déductive, de chercher les éléments qui confirmaient ou infirmaient les hypothèses posées (dont la plupart ont été élaborées au fil de la recherche en fonction de mon expérience du terrain). Mais cette grille était suffisamment large pour laisser la porte ouverte à une démarche plus inductive, laissant émerger de notes, prises parfois plusieurs mois voire plusieurs années plus tôt, des questionnements jusque là impensés. Les passages et les cas sélectionnés sont mis en forme à partir des notes brutes du journal de terrain et figurent pour la plupart dans le corps du texte.

b. L'analyse des entretiens

Avant toute chose, tous les entretiens[30] ont été intégralement retranscrits (y compris les silences, les hésitations, les reformulations, les digressions…). Le passage à l'écrit, plusieurs semaines après les interviews, est l'occasion d'une première lecture analytique, d'un premier repérage des passages importants, etc. On notera que chaque entretien est, comme l'exige la démarche ethnographique, contextualisé : sur les retranscriptions figurent les éléments concernant la prise de contact, une description (matérielle et sociale) du lieu de rendez-vous, quelques indications sur la personne interviewée (attitudes, présentation de soi) et mon sentiment général sur l'entretien. Suite à cela deux types d'analyse sont mis en œuvre.

Dans un premier temps, les entretiens sont analysés de manière individuelle. Cela présente l'intérêt de maintenir la cohérence d'ensemble du discours et de son contexte de production. Cette première étape aboutit à la rédaction de récits plus ou moins longs de présentation de l'interviewé qui restituent notamment sa trajectoire professionnelle et son implication dans la mobilisation[31]. Outre le fait que ces petites biographies donnent en elles-mêmes des clés de compréhension, par exemple, des modalités de participation et de retrait de l'action collective, elles permettent également de garder en tête l'idée de la cohérence d'ensemble de l'entretien, y compris lorsque l'on procède à des découpages du discours.
Le deuxième temps de l'analyse est en effet celui du découpage thématique. A partir des différentes hypothèses échafaudées à partir des lectures et du travail d'observation (tout en laissant là aussi une place à l'émergence de nouveaux questionnements), les entretiens sont triés, découpés et classés dans des catégories (tirées d'une première grille d'analyse ou produites à l'occasion des multiples lectures des entretiens). Les catégories constituées (les modalités du passage à l'action, la justification de la lutte, l'importance de la sociabilité militante et les émotions liées à l'action collective, les tensions internes au groupe mobilisé…) doivent ainsi servir à alimenter les démonstrations au fil du texte. On notera

[30] Sauf un, au cours duquel mon dictaphone nous a prématurément quitté… RIP.
[31] Voir les récits biographiques des interviewés présentés en annexe 5.

néanmoins que les passages, considérés significatifs, sélectionnés n'ont pas vocation à constituer de petits objets autonomes. L'usage de la « parole des gens » sous forme de citations dans le corps du texte essaye en effet d'éviter à la fois la posture illustrative (qui viendrait uniquement confirmer des idées préconçues) et la posture restitutive (qui livrerait des extraits sans analyse)[32]. Pour éviter ces écueils, les extraits, souvent assez longs, s'attachent à s'intégrer dans le raisonnement et à faire progresser la démonstration à la lumière de l'éclairage apporté par un ou plusieurs interviewés.

Au final, j'ai le sentiment que la démarche ethnographique mise en œuvre, exigeante en termes d'immersion dans le terrain aux côtés du groupe observé mais aussi particulièrement enrichissante sur un plan humain, était bien la mieux adaptée à l'objectif poursuivi. Il n'est de meilleure façon, c'est à présent une conviction, de comprendre les logiques de l'action collective que « d'aller voir au plus près de la réalité sociale »[33]. Comme le soulignent Stéphane Beaud et Florence Weber, il est une dimension politique de l'ethnographe qu'il accomplit en abandonnant sa position de surplomb pour décrire le plus précisément possible le monde social. En faisant cela, il ne peut faire autrement que prendre en compte sa propre présence sur le terrain qu'il observe, c'est pourquoi je voudrais maintenant porter un regard sur le rapport que j'entretenais à l'objet « mouvement des intermittents du spectacle » avant d'entreprendre cette recherche et la manière dont celui-ci a évolué au fil de mon enquête et du contact avec les collectifs observés.

2. Evolutions du rapport à l'objet et aux acteurs étudiés

Adopter une démarche ethnographique nécessite de faire preuve de réflexivité. Pour donner tout son sens au matériau produit, il faut pouvoir rendre compte de sa propre place dans l'observation, des relations que l'on entretient avec l'objet mais aussi avec les acteurs individuels et collectifs étudiées. Mon propos, loin d'avoir la prétention d'être une véritable « auto-analyse »[34], entend éclaircir certains points relatifs à mon rapport à l'objet d'étude et au terrain choisi ainsi qu'à l'évolution de ma position (objective et subjective) au sein des deux collectifs militants étudiés.

A. La recherche d'une bonne distance à l'objet

Avant de parler plus précisément de mon rapport au « mouvement des intermittents du spectacle » comme objet de recherche, j'aimerais revenir sur le choix du sujet ou plus exactement sur la manière dont j'ai été amené à m'intéresser aux intermittents du spectacle et à leur mobilisation collective.

---

[32] Demazière D., Dubar C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, coll. Essais et recherches, 1997.

[33] Beaud S., Weber F., *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La découverte, coll. Guides repères, 2003 (1997), p. 10.

[34] Voir notamment Weber F., « Journal de terrain, journal de recherche et auto-analyse. Entretien avec Gérard Noiriel », *Genèses*, n°2, 1990, p. 138-147 ; Bourdieu P., *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'Agir, coll. Cours et travaux, 2004 ; Mauger G., « Entre engagement politique et engagement sociologique » *in* Tissot S., *Reconversions militantes*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005, p. 197-192.

a. Un long cheminement vers le sujet de thèse

Mes précédents travaux universitaires ne me prédestinaient pas du tout à la sociologie des mouvements sociaux. Très influencé par la sociologie de l'emploi et plus largement du salariat que pratiquaient certains de mes enseignants (notamment Hervé Jory qui m'a dirigé depuis la licence et Bernard Friot, rencontré lors de mon DEA de sciences du travail et de la formation), j'avais travaillé en maîtrise sur l'hybridation croissante de la formation initiale et de la formation continue à l'Université puis en DEA sur la construction de l'emploi comme figure dominante de la reconnaissance sociale du travail. Mon premier projet de thèse, celui qui m'a permis de décrocher une allocation de recherche en 2002, se situait assez logiquement dans le prolongement de mon DEA. J'avais alors pour projet de travailler la question de la construction sociale de l'emploi en articulant trois niveaux de l'action publique : le local, le national et le communautaire. Il me fallait donc « trouver un terrain ».

Une des premières pistes, suggérée au détour d'une discussion, fin 2002, devant une photocopieuse avec un membre de l'ERASE, est celle de l'emploi culturel. Je commence le travail de défrichage, fais quelques lectures et m'efforce de définir cette catégorie. Je rencontre à cette occasion un statut que je ne connaissais pas jusque là : celui d'intermittent du spectacle. Suivant une idée formulée par Pierre-Michel Menger[35], j'envisage d'aborder la question de l'emploi culturel, et de l'intermittence en particulier, comme un cas paradigmatique des transformations actuelles de l'emploi. En poursuivant un peu mes recherches, je m'aperçois cependant de la spécificité française de ce modèle et crains de ne pouvoir tenir, en conservant cette entrée, mon programme de recherche articulant les trois niveaux précités de l'action publique.
Ne souhaitant pas abandonner cette dimension européenne, j'envisage de prendre les choses dans le sens inverse : en commençant par ce qui se passe au niveau communautaire et en espérant pouvoir trouver de quoi dérouler mon terrain jusqu'au niveau local. Sur les conseils d'un enseignant, je prends contact avec le Pool Europe, un groupe de doctorants de l'ENS-Cachan qui travaillent sur les questions européennes et participe à quelques séances. J'envisage un temps de m'intéresser à la Stratégie européenne pour l'emploi (exploration entamée dans le mémoire de DEA) et plus spécialement au rôle des différents groupes d'experts (comme le Conseil économique et social, le Comité de politique économique ou le Comité de protection sociale) dans la définition desdites politiques. Mais après quelques mois de travail, je me retrouve face à trois problèmes de taille. Le premier est que j'éprouvais les plus grandes difficultés, du fait d'une trop grande proximité d'objet, à m'émanciper des problématiques classiques de la sociologie de l'emploi, qui étaient celles de « mes maîtres », et donc à raisonner à partir de schémas autres que ceux que j'avais en tête. Le second est que je ne parvenais pas à me débarrasser de ma vision normative du « bon emploi » : les positions que je pouvais défendre en tant que militant dans diverses mobilisations ayant trait aux questions salariales (sur les retraites, la sécurité sociale, etc.) m'empêchaient de maintenir une distance suffisante[36] avec l'objet étudié. Enfin, je me suis aperçu très vite que je ne disposais d'aucune entrée sur mon terrain, ce qui, pour en avoir discuté avec d'autres doctorants dans la même situation, risquait de compromettre mes chances d'obtenir des entretiens auprès des experts de la commission européenne. Ces difficultés d'accéder au terrain envisagé me sont

[35] Celle des arts comme « laboratoire de la flexibilité ». Menger P.-M., *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Editions du Seuil et la République des Idées, 2002.
[36] Difficile à estimer, mais qui pourrait se situer quelque part entre un détachement (synonyme de désintérêt) et un attachement tel qu'il empêche toute analyse critique, y compris de ses propres prénotions.

confirmées par plusieurs enseignants. Je commence sérieusement à me demander si j'ai choisi le « bon sujet »…
A la rentrée 2003, un peu perdu, je décide donc de réorienter mon sujet, en privilégiant une entrée par le local, espérant faciliter au moins mon accès au terrain. Après quelques recherches bibliographiques, je formule un nouveau projet de thèse centré cette fois sur le rôle des missions locales, en tant que dernier maillon de la chaîne des institutions prenant en charge l'emploi. Les semaines qui suivent sont consacrées à une rapide construction de mon nouvel objet, un petit défrichage bibliographique et à quelques entretiens exploratoires auprès des chargés d'accueil et d'insertion de la mission locale d'un quartier populaire de Metz (le quartier « sensible » de Borny). Mais là encore, je peine à formuler une problématique personnelle et cohérente et à me départir, le temps de la recherche au moins, de certaines convictions politiques sur ce qu'est un « bon emploi »… Mon directeur de thèse me fait part de ses doutes sur cette nouvelle orientation et ma manière de l'aborder et m'invite à trouver une autre entrée, quelque chose de moins balisé, un sujet que je pourrais aborder d'un œil plus neuf.
En novembre 2003, j'entame ma deuxième année de thèse et je n'ai toujours pas « mon sujet ». Je repense à mes premières pistes, l'emploi culturel... Justement, l'été a été agité par le mouvement des intermittents du spectacle. Je n'y ai été très attentif sur le moment[37] mais l'entrée me parait intéressante. Sur les conseils de mon directeur de thèse, je couche sur une feuille de papier la liste de questions que me pose « la question des intermittents du spectacle » : la première, naïve mais qui présentait pour moi l'avantage du dépaysement, est : comment s'organise le mouvement des intermittents ?

b. Un rapport distancié au mouvement des intermittents du spectacle

La mobilisation des intermittents m'est apparue immédiatement et à plusieurs titres comme une bonne entrée.
Ce mouvement m'interpellait tout d'abord en tant qu'amateur de spectacles et en tant que « citoyen engagé ». J'ai en effet, comme beaucoup, un certain attrait pour les arts du spectacle et le cinéma, une certaine fascination pour les artistes, en particulier pour la musique et les musiciens. Je pratique moi-même, en amateur depuis plus de vingt ans, plusieurs instruments (principalement guitare, chant, piano) et j'ai eu l'occasion de participer à quelques petits « groupes » avec des amis (de la pop, du punk rock à la chanson française en passant par le funk), à un niveau amateur puis semi-professionnel, bien avant et tout au long de ma thèse. Malgré mes quelques expériences, je n'avais qu'une connaissance très limitée du milieu professionnel et cette entrée me donnerait l'occasion de satisfaire ma curiosité en l'étudiant de plus près.
Mais c'est aussi la perspective de travailler sur une mobilisation, sur un mouvement social qui m'a intéressée. Je pense pouvoir me définir comme, selon la formule consacrée, quelqu'un « d'engagé », un militant. Adhérent, sympathisant ou compagnon de route de diverses organisations de « l'espace des mouvements sociaux », j'ai participé depuis une dizaine d'années à de nombreuses mobilisations, avec une prédilection pour la thématique salariale (contre-réforme des retraites, de la sécurité sociale) et ce que l'on pourrait appeler les

[37] Détail biographique pas si insignifiant, je me suis marié le 28 juin 2003, quelques jours après la signature du protocole, ce qui explique en partie l'attention flottante que j'ai pu porter à l'actualité pendant cette période…

« grandes causes de gauche » (le racisme, la guerre, les inégalités sociales, etc.). Je pouvais ainsi porter un regard sociologique sur une pratique qui m'était familière mais que je n'avais jamais étudiée comme telle jusque là.

Ce sujet présentait ensuite pour moi l'avantage de la nouveauté. D'abord, connaissant très mal le statut d'intermittent, je partais avec le minimum de prénotions, y compris d'idées toutes faites sur le bien fondé ou non des revendications des intermittents. En effet, si j'ai sans conteste, ma trajectoire militante en témoigne, une sympathie plus grande envers les mouvements contestataires qu'envers les organisations patronales, je ne me sentais pas personnellement engagé dans cette lutte. Je n'avais – et n'ai toujours pas d'ailleurs – un avis tranché sur le fond du problème des intermittents (la manière dont devraient être financés les intermittents et la création culturelle en général). De ce point de vue, aborder le mouvement sous l'angle de son expression publique et de son organisation interne représentait en outre une protection contre mes penchants militants, que j'aurais eu plus de mal à gérer si j'avais abordé le mouvement sous l'angle (initialement prévu) de son contenu et de l'idée de l'intermittence comme creuset des transformations actuelles de l'emploi (formule « académiquement correcte » pour désigner plus prosaïquement les multiples reculs que connaissent les droits des salariés depuis une vingtaine d'années).
Ensuite, et c'est la deuxième dimension de la nouveauté que représentait pour moi ce sujet de thèse, je n'avais aucune connaissance de la sociologie des mouvements sociaux. Dans ma formation sociologique, ce champ d'étude n'avait jamais été abordé, si ce n'est très rapidement par l'évocation des travaux d'Alain Touraine sur Mai-68. C'est mon directeur de thèse qui, lors d'une réunion où l'on fixait mon « nouveau sujet », m'a indiqué deux manuels classiques dont j'ignorais jusqu'à l'existence (y compris celle de leurs auteurs) : *Lutter ensemble* d'Olivier Fillieule et Cécile Péchu et *Sociologie des mouvements sociaux* d'Erik Neveu. Paradoxalement, mon ignorance me rassurait : j'avais le sentiment de repartir à zéro, de découvrir un nouveau champ et de pouvoir le regarder avec des yeux neufs, de me débarrasser des œillères que l'on peut avoir lorsque l'on pense connaître un sujet « trop bien » (ce qui n'était pourtant évidemment pas le cas).

Au final, le choix de ce sujet, pourtant difficile à trouver, ne semble pas si étranger à ma propre trajectoire sociale : vu de l'extérieur, on pourrait sûrement dire qu'il s'agit, pour résumer, d'un apprenti sociologue, militant de gauche et musicien amateur qui fait une thèse sur le mouvement de contestation des intermittents du spectacle. Rien finalement de très surprenant. Cette proximité et cette sympathie *a priori* impliquent néanmoins une vigilance accrue afin de ne pas verser dans la connivence. A ce titre les méthodes d'analyses présentées plus haut, notamment la reprise, à froid (à un moment où je n'avais plus de contacts avec les enquêtés), des notes d'observation et des propos recueillis en entretiens, m'ont aidé à marquer la distance avec « mon terrain » et à objectiver les pratiques des acteurs.

Pour poursuivre ce petit exercice de réflexivité, je voudrais traiter à présent de l'évolution, au cours de mon enquête ethnographique, de ma position au sein des collectifs étudiés.

B. L'évolution de ma position au sein des collectifs étudiés

Le travail ethnographique implique de prendre en compte sa propre position en tant qu'observateur. Celui-ci doit en effet « assumer un rôle de membre de la situation »[38]. Au cours d'un long travail d'observation directe, et peut-être plus encore en cas d'observation participante, ce rôle, que l'on peut définir comme une interaction entre la place que souhaite prendre l'observateur dans le groupe et celle que les acteurs lui attribuent, ne cesse d'évoluer et influence les conditions mêmes du travail d'enquête. C'est ce que nous verrons à travers l'exposé des rapports que j'ai entretenu avec les militants du CIL puis ceux de la CIP-IDF au cours de mon travail.

a. Le CIL : de « l'étudiant » à « un membre du collectif »

Tout au long du travail d'observation, ma place au sein du CIL a beaucoup évolué. De mon côté, les règles que je m'étais fixé sont restées les mêmes : je participe aux réunions, aux manifestations et toutes les autres actions mais je m'en tiens à ce rôle d'observateur participant en essayant de ne pas intervenir dans l'organisation du collectif, dans la définition des mots d'ordre ou le choix des actions. Je croyais ainsi me protéger (pensant être sûr de ne pas observer des choses que j'aurais moi-même « créées ») mais également que cette promesse de non-intervention rassurerait les acteurs mobilisés. A ma surprise, ce sont eux qui m'ont attribué au fil du temps une place de membre de leur collectif.

Lorsque j'arrive pour la première fois à une réunion du CIL, je me présente comme étudiant faisant une thèse sur le mouvement des intermittents. Achille, qui se présente comme « le secrétaire du collectif » me dit : « Andy m'avait dit qu'un étudiant devait venir cette semaine, vas-y, installe-toi, commande un verre ». A cette première réunion, je parle peu. Je n'ai même pas vraiment l'occasion de dire pourquoi je suis là, ce que j'étais venu chercher, combien de temps j'allais rester… tout ce que j'avais consciencieusement préparé pour me présenter. C'est surtout Achille qui alimente les discussions, qui me retrace l'histoire du collectif, qui me présente ses collègues présents et me parle de quelques autres qui ont quitté le mouvement. J'apprends que je ne suis pas le premier à venir les voir, et que, me dit Achille en riant, ils « commencent à avoir l'habitude » : des étudiants en arts du spectacle sont venus assister au début de l'année à quelques réunions dans le cadre d'un TD sur l'observation. Les semaines qui suivent, les militants me présentent à ceux que je ne connais pas encore comme « l'étudiant » ou « le p'tit jeune qui fait sa thèse sur notre mouvement ». Dans ces premiers temps, les réunions se déroulent le plus souvent comme si je n'étais pas là. Les discussions tournent autour des sujets habituels : l'évolution du dossier, les actions à préparer, les péripéties des dossiers ASSEDIC… A certains moments, en cas de désaccord entre eux, de petites frictions, je suis pris pour témoin, sur le ton de la plaisanterie : « tu as vu comment il est ? Il faut toujours qu'il fasse le chef celui-là ! ». Mais jamais on ne me demande mon avis sur un point ou l'autre de la discussion.

[38] Arborio A.-M., Fournier, P., *op. cit.*, p. 89.

C'est quatre mois plus tard, alors que je commençais à diffuser les questionnaires et que je prenais les rendez-vous pour les entretiens approfondis que je me suis rendu compte que ma place avait changé au sein du collectif. Je n'étais plus un étudiant ou un sociologue parmi d'autres, j'étais le leur : pour me présenter, la phrase habituelle était maintenant « c'est notre sociologue ». L'anecdote qui suit illustre très bien la nouvelle place que j'ai acquise au sein du groupe.
Le CIL accepte de faire suivre mon questionnaire, accompagné d'un petit message de présentation, sur sa liste de diffusion électronique. A la réunion qui suit l'envoi, Achille me fait part d'un message qu'il a reçu d'une personne abonnée à la liste :

> « La récupération étatique tente de pénétrer le mouvement par le moyen le plus immonde qu'il soit : le sociologisme universitaire au service du monde marchand.
> Ce jeune homme, bien naïf, croit pouvoir obtenir de nous une "coopération" qui sonne comme une collaboration, par son simple statut d'universitaire moribond. Ignore-t-il que nous ne donnons aucun crédit aux commis formatés sur le même modèle que les ordures en bleu ? S'ils ne sont pas le bras de fer du système que nous combattons, ils en sont la bouche de Judas, qui sous couvert de "coopération" nous vendent à leur maître.
> De plus, "ce travail est très important pour moi" nous dit-il. Et le régime des intermittents, est-il aussi important pour lui que sa misérable thèse ? A-t-il donné pour notre lutte ne serait-ce que les 25 minutes qu'il nous réclame pour son questionnaire ? Oh que non !! Seule sa petite carrière, sa réussite l'intéressent.
> Tout est bon pour atteindre les hautes sphères de la réussite du système ultralibéral.
> La question est : pourquoi ce jeune homme a-t-il choisi la lutte des intermittents comme sujet de thèse ?
> Enfin, son questionnaire qu'il prétend nous faire remplir ressemble bien étrangement à un interrogatoire.
> "Coopération", "questionnaire", les flics sont démasqués et foutus dehors.
> FIN DE L'UNIVERSITE
> "Rien ne ressemble plus à des vies ratées que certaines réussites"
> Un camarade ouvrier »

A la fois surpris par la véhémence de la réaction et amusé par ce qui m'apparaît comme un portrait assez peu ressemblant, je m'interroge néanmoins sur l'efficacité de ce mode de diffusion des questionnaires auprès de militants avec lesquels aucun contact préalable n'a été établi (voir *supra*). De leur côté, les intermittents sont scandalisés et me manifestent tout leur soutien : « c'est pas croyable des trucs comme ça ! » ne cesse de répéter Edith. Le contenu du message les agacent d'autant plus qu'ils n'ont aucune idée de qui est ce « camarade ouvrier » anonyme qui semble avoir si peu participé au mouvement qu'il n'a pas eu l'occasion de me rencontrer au cours des quatre derniers mois. Les intermittents proposent de faire un mail collectif pour « prendre ma défense ». En attendant, Achille, le secrétaire, me montre le message qu'il a retourné à l'expéditeur :

> « Je suis quand même surpris par cette réponse virulente et anonyme sur une thèse de sociologie, faite par un étudiant (et non pas par les RG, attention à la paranoïa) que le Collectif Interluttant de Lorraine connaît et admet en son sein, hé oui que cela te plaise ou non il est partie intégrante du collectif, tout comme moi et les autres. Il nous a accompagné lors de notre déplacement à Cannes et dans toutes nos actions. Peux-tu en dire autant ? Il ne faut pas condamner avant de connaître sinon tu vas à l'encontre de ce que tu prétends défendre.
> Et je signe :
> [Achille] C.I.L »

Outre la satisfaction personnelle d'être soutenu par ceux que je fréquente depuis plusieurs mois et avec lesquels certains liens commencent à se tisser, cet épisode m'a donné des

informations sur ma nouvelle situation : « il fait partie intégrante du collectif » dit Achille, et ce constat est partagé par les autres membres du CIL.
Après deux ans d'observation participante, je ne suis plus seulement « leur sociologue » mais un membre du groupe, encore un peu particulier. Les intermittents ne s'adressent plus à moi pour m'informer comme dans les premiers temps (il est d'ailleurs de moins en moins directement question de mon travail de thèse) mais au contraire, certains m'accordent un rôle d'informateur, de personne ressource, ce qui tend à renverser la relation d'enquête. Ils me demandent des informations sur le protocole, sur ses modalités d'application, sur le contenu des diverses circulaires de l'UNEDIC ou du ministère de la Culture, particulièrement à partir du moment où Achille, le spécialiste « maison » du protocole, se fait moins présent aux réunions. Ils me demandent également des nouvelles de ce qui se passe à la Coordination parisienne avec laquelle ils savent que je suis en contact fréquent. Plus problématique encore en ce qui concerne ma position de sociologue et mon rapport au mouvement, les membres du collectif me sollicitent, au cours des derniers mois de ma période d'enquête, lors des discussions portant sur les orientations stratégiques de la mobilisation. Ces sollicitations font sans cesse osciller ma présence entre une observation participante « périphérique », qui implique le ménagement de mon investissement personnel et le maintien d'une certaine distance, et une observation participante « active »[39], qui fait disparaître la frontière entre observateur et acteur de la situation, sans que je puisse totalement contrôler la position du curseur entre ces deux postures.

L'occupation des locaux régionaux du MEDEF à Metz est à ce titre tout à fait exemplaire. Les semaines précédant l'action, les militants souhaitent préparer « un coup » mais hésitent entre une occupation de la DRAC et le MEDEF (hésitation d'autant plus intéressante qu'elle reflète les principaux registres de la lutte, voir partie 2). Les militants me demandent mon avis. Pris un peu de court face à une situation qui ne s'était encore jamais réellement produite, j'hésite et tente de m'en sortir en donnant des avantages et des inconvénients à chacune des possibilités… C'est Armand, figure d'autorité, respecté pour son passé militant, qui fait pencher la balance vers l'organisation patronale, me prenant plusieurs fois à témoin : « franchement, c'est notre cible, non ? Hein, t'es d'accord ? c'est bien à cause d'eux qu'on en est là !? ». Je réponds, en essayant de peser mes mots, que le choix de cette cible me parait effectivement cohérent. Dans ces moments, ce qu'Everett Hughes nomme « l'émancipation », cette posture qui repose sur « un équilibre subtil entre le détachement et la participation »[40] est très difficile à trouver.
De même, une fois sur place, les militants me sollicitent sur plusieurs dimensions de l'action. Ils me demandent de prendre une part active à la rencontre improvisée avec le directeur de l'antenne locale du MEDEF, ce que je refuse, arguant du fait qu'il me serait plus facile de prendre des notes et de faire un compte-rendu si je n'étais qu'observateur. Ils souhaitent ensuite que je participe à la rédaction du communiqué d'occupation qui doit être adressé à la presse, à la direction du MEDEF et de l'UNEDIC ainsi qu'aux cabinets des ministres de l'emploi et de la culture. Cette fois j'accepte de tenir la plume mais propose de le faire, avec eux, à partir de plusieurs tracts et documents dont je dispose (quelques communiqués récents de la CIP-IDF et de la FNSAC-CGT). J'interviens le moins possible, si ce n'est sur la forme (le minimum attendu de moi en tant qu'« universitaire »). Enfin, au moment d'envoyer les

[39] Patricia et Peter Adler mentionnent en effet deux types de rapport au groupe dans l'enquête par observation directe : l'appartenance périphérique (*peripheral Membership*) et l'appartenance active (*complete Membership*). Adler P. and P., *Membership Roles in Field Research (Qualitative Research Methods)*, Newbury Park, Calif., Sage Publications, 1987.
[40] Chapoulie J.-M., « Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie », *Revue Française de Sociologie*, XXV, 1984, p. 598.

communiqués, une militante vient me trouver afin que je lui communique les adresses dont je dispose et que j'appelle mes contacts à la CIP-IDF pour récolter ceux qui manquent. A plusieurs titres, et c'est la première fois que j'ai réalisé cela, il est évident que l'action ne se serait pas passée de cette manière si j'avais été absent. Ma présence était tellement visible, et non distincte de celle des militants, que, chacun à leur tour, le directeur de l'UNEDIC, l'huissier de justice venu constater l'occupation puis le responsable des renseignements généraux - auxquels je n'ai pas jugé utile de dévoiler mon identité d'observateur - se sont adressés à moi, en aparté, les uns pour essayer de négocier notre départ, les autres pour obtenir quelques informations (la durée prévue de l'occupation par exemple).

C'est certainement cet épisode, où j'étais identifié par des extérieurs comme un « meneur », un membre influent du collectif, qui m'a fait le plus clairement prendre conscience de mon degré d'implication dans le collectif de Lorraine. J'ai réalisé également que, d'une part, pour maintenir la distance nécessaire dans l'observation directe, il ne suffit pas simplement d'être attentif à la place que l'on souhaite ou essaye d'occuper mais aussi à celle qui nous est attribuée dans la pratique par les acteurs observés et, d'autre part, que la transaction de départ ne suffit pas à garantir la stabilité de la répartition des rôles sur toute la durée de l'observation.

Depuis la fin de mon travail de terrain proprement dit, j'ai été contacté à quelques occasions par les « anciens combattants du CIL », comme ils se sont nommés eux-mêmes. Ils m'appellent lorsqu'ils se réunissent, que ce soit pour boire un verre ou, fin 2007, pour venir en aide à un de leurs collègues intermittents en procès avec son employeur. On ne me contacte pas pour que je vienne observer mais parce qu'il semble aller de soi que je sois là, avec les autres membres du collectif. Il est difficile de clarifier ses relations avec les acteurs observés : prendre du recul alors que l'on a été inclus risque d'entraîner une rupture de la confiance, de provoquer un sentiment de trahison ; ne pas repréciser son positionnement lorsque l'on sent que celui-ci a été déplacé par les acteurs donne à l'observateur le sentiment de ne pas jouer franc-jeu… Il n'y a certainement pas une bonne manière de faire, sinon de s'interroger régulièrement sur l'évolution de sa place dans le groupe et d'essayer d'en tenir compte dans la lecture que l'on fait du matériau produit. L'analyse de mes relations avec la CIP-IDF confirme d'ailleurs qu'il n'existe pas de recette unique pour gérer cette distance à l'objet et son appartenance au groupe observé.

b. La CIP-IDF : une acceptation longue et fragile

Mon premier contact avec la CIP-IDF a lieu le 11 février 2004 lors d'un rassemblement organisé par la CGT et la coordination pour dénoncer le changement de la règle concernant la prise en compte des congés maladie et grossesse pour les intermittents. Informé de l'action par le site Internet de la CIP, je me rends sur place afin de rencontrer des militants et faire une séance d'observation. Je fais la connaissance de quelques militants de la coordination, ainsi que de quelques adhérents (parfois également membres de la coordination) et responsables syndicaux. Tout se passe bien, les personnes rencontrées me semblent tout à fait disponibles, acceptent le principe d'entretiens approfondis, tiennent à ma disposition leurs archives de tracts… Le premier contact est encourageant.
Au mois de juin 2004, je diffuse le questionnaire de pré-enquête sur la liste Internet de la coordination. Les réactions ne se font pas attendre, aussi emportées que celle reçue sur la liste du CIL mais nettement plus nombreuses. Les critiques portent sur le bien-fondé de l'outil

« questionnaire », sur la pertinence de certaines questions et surtout sur « les risques » pour les intermittents de répondre aux questions posées par un inconnu. Je suis à nouveau suspecté de travailler pour le « camp adverse » ou pour la police. Malgré plusieurs messages de soutiens (sur la liste de diffusion) de la part de quelques intermittents - dont un qui se termine par le très amusant « Aidons Sinigaglia ! » - les doutes jetés sur mon enquête et mon intégrité sont importants et contribuent certainement à expliquer le très faible taux de réponses obtenues (en plus des raisons mentionnées plus haut).

Ces réactions hostiles traduisent la « résistance à l'objectivation sociologique »[41] des mieux dotés en capital culturel, que l'on imagine encore plus forte lorsqu'il s'agit d'entrepreneurs de mobilisation. Au refus de voir dévoiler les logiques sociales qui éclairent leurs positions[42], s'ajoute pour les animateurs du mouvement la crainte de voir décrites leurs stratégies politiques, qu'ils estiment avoir des choses à cacher ou qu'ils redoutent une mauvaise interprétation de leurs actes. Les militants professionnels du noyau dur du collectif ont un rôle déterminant dans le processus même de l'enquête : ils peuvent faciliter ou au contraire rendre impossible le travail d'enquête[43].

Pendant quelques semaines, je suis « celui des questionnaires » et c'est à cela que certains me distinguent des quelques autres étudiants qui ont sollicité la coordination. Deux types d'éléments permettent d'expliquer comment j'ai finalement été accepté par les militants, y compris par le noyau dur des professionnels de la lutte. D'abord, l'observation participante, comme en Lorraine, de plusieurs actions illégales (occupation d'antennes ASSEDIC, de théâtres…) au cours de 2005 et 2006 a certainement contribué à effacer cette image de « sociologue de bureau », qui regarde ses acteurs de loin (critiques souvent associées à la démarche par questionnaire). Il naît de ces actions un sentiment de solidarité, une empathie particulière qui n'est certainement pas pour rien dans le bon déroulement de la suite de mon enquête. Mais l'élément décisif est sans doute ma participation, même limitée, à la contre-expertise menée par la CIP. Les militants qui la prenaient en charge ont organisé une réunion à Paris avec des représentants des coordinations régionales afin de mettre en place la contre-expertise, cherchant à mobiliser des intermittents pour mener les entretiens dans leur région. Sans m'en parler (j'étais absent), les membres du CIL ont proposé de me confier cette tâche. Après une longue et houleuse discussion, au cours de laquelle les Lorrains ont dû justifier de mon implication aux côtés du collectif, les coordinateurs de l'enquête acceptent de me confier l'enquête. Ayant à mon tour accepté de réaliser une dizaine d'entrevues avec des militants lorrains, je suis contacté par les responsables scientifiques mandatés par la coordination et participe aux discussions sur l'expertise sur une liste de diffusion spécifique et à quelques réunions au local de la coordination. Une présence régulière et un investissement dans la

[41] Bourdieu P., « Comprendre » *in La misère du monde*, Paris, Seuil, coll. Points, 1993, spécialement p. 1403-1406.

[42] Pour les artistes, par exemple, le fait de reconstruire des trajectoires sociales et professionnelles là où ils préfèrent montrer les hasards de la vie et de la vocation.

[43] Suite à la publication d'un article où elle analysait les relations au sein de la CIP-IDF en termes de main-mise des « negristes » sur le mouvement des intermittents, une doctorante a été surnommée « la policière » par un des principaux animateurs de la coordination et a vu sa marge de manœuvre considérablement réduite. De la même façon, c'est par l'intervention d'un des animateurs de la coordination – suite à un malentendu qui l'avait associé à « la policière » - qu'une autre doctorante, Chloé Langeard a du mettre un terme à son observation (Langeard C., *Le théâtre des tensions. Les intermittents du spectacle dans l'action collective*, Thèse pour le doctorat de sociologie, sous la direction de Didier Lapeyronnie, Université de Bordeaux 2, novembre 2007).

démarche collective de la coordination[44] m'a certainement crédité d'une certaine confiance auprès des membres de la CIP. Je pensais que ma participation m'apporterait quelques informations supplémentaires que je pourrais utiliser dans le cadre de ma propre recherche – ce qui n'a pas été vraiment le cas – mais je n'avais pas anticipé les retombées positives qu'elle a eu sur les suites pratiques de mon enquête.

Pour autant, toutes les difficultés n'avaient pas disparues. D'abord, la confiance qui m'était globalement accordée n'était ni totale ni complètement acquise. Avec quelques interviewés, en particulier ceux qui jouaient un rôle à la tête de la coordination, l'entretien approfondi est l'occasion de me tester, de voir si je connais le secteur des spectacles, le fonctionnement des annexes, le mouvement, le rôle de la coordination, etc. En outre, j'étais fréquemment appelé à donner mon avis, sur l'objet de la mobilisation ou sur le fonctionnement interne de la coordination. Certains voyaient dans mon travail une sorte d'audit, qui déboucherait sur l'attribution de bons et de mauvais points à telle ou telle dimension du fonctionnement du collectif, de la cause défendue ou du répertoire d'action. D'autres ont souhaité me voir endosser le rôle de juge, celui qui viendrait dire ce qui est juste ou non dans ce qui est défendu voire de dire qui, des « intermittents » ou des « précaires », a raison. J'ai bien sûr essayé d'esquiver au maximum ces sollicitations en me présentant comme un « observateur extérieur », qui cherche surtout à comprendre comment les choses se passent, etc. Mais cette position de neutralité passe assez mal au sein du collectif militant. Elle est assimilée au mieux à un « travail de journaliste »[45], au pire à une attitude qui cache une opposition au mouvement. Quand je ne pouvais faire autrement, lorsque la question de mon soutien à la cause défendue par la coordination était posée avec insistance et sans détour, je répondais, sincèrement, que je soutenais globalement le mouvement mais que je n'avais pas un avis tranché sur la manière dont devrait fonctionner le régime d'emploi–chômage des intermittents[46]. Cela donnait souvent lieu à des débats intéressants au cours desquels les militants argumentaient leur position, parfois plus longuement et plus précisément que lorsque je leur posais la question directement.

Ensuite, la deuxième difficulté tient au fait qu'il m'a fallu parfois gérer la distance sociale qui me séparait de certains de mes interviewés[47]. En effet, si je n'enquêtais pas dans les milieux de l'aristocratie ou de la grande bourgeoisie[48], une partie de mes interviewés appartenaient à la petite bourgeoisie culturelle et artistique parisienne ce qui est tout de même assez éloigné de mon milieu social d'origine et de mon réseau de sociabilité amicale. Fils d'une famille ouvrière en majeure partie issue de l'immigration italienne, élevé dans une petite ville du bassin sidérurgique lorrain, je n'ai guère eu l'occasion de côtoyer de « bourgeois » avant mon entrée à l'université. Dans la plupart des cas, cette distance sociale n'a toutefois pas constitué un obstacle à la relation d'entretien, celle-ci semblait seulement un peu moins « naturelle » qu'elle pouvait l'être avec les intermittents du CIL. Seuls quatre ou cinq entretiens ont été

[44] J'ai réalisé douze entretiens qui n'ont finalement pas été intégrés à la contre-expertise, les chercheurs chargés de l'analyse ne les ayant jamais reçus. Le caractère volontaire ou accidentel de cette perte de questionnaires a été l'occasion de quelques discussions de couloir, à même de rendre visibles les tensions au sein de la coordination.

[45] Un militant me reproche en ces termes de vouloir faire le tour des différents points de vue pour ne pas me limiter à celui qui est dominant au sein de la coordination.

[46] Les débats portaient le plus souvent sur les modalités de financement du régime : cotisation salariale (position de la CGT), taxation des profits des entreprises du spectacle (défendue par les « précaires » de la CIP), caisse autonome (position de la CFDT notamment).

[47] Car l'entretien est « quoi qu'on y fasse d'abord une relation sociale ». Bourdieu P., « Comprendre », *op. cit.*, p. 1391.

[48] Pinçon M., Pinçon Charlot M., « Pratiques d'enquêtes dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie », *Genèses*, n°3, mars 1991, p. 35-48.

plus difficiles, notamment lorsque les interviewés cherchaient à imposer leur supériorité sociale et culturelle. Cela passait tout d'abord par le lieu de rendez-vous, laissé au choix de l'interviewé. Quelques entretiens se sont en effet déroulés dans des cafés d'artistes branchés ou au bar du dernier hôtel à la mode[49] : style épuré, mobilier contemporain très design, tarifs des consommations prohibitifs… Le lieu choisi, comme on l'a souligné plus haut, entre en plein dans le travail de l'élaboration de la face : donner rendez-vous dans de tels endroits était une manière de manifester son appartenance aux milieux artistiques et une façon, par là même, de me mettre à distance. Cette mise à distance est redoublée par les allusions faites à des collaborations artistiques avec des personnalités du spectacle[50] ou la fréquentation de hauts lieux de la culture parisienne. Cette ostentation du capital culturel constitue, comme le lieu choisi, autant d'« "agressions" symboliques »[51] qui me placent en position de dominé dans l'entretien[52]. Cette attitude va de paire avec un dénigrement de mon travail et une incessante remise en cause des questions posées[53] qui rendent au final ces entretiens plus difficiles à analyser.

Ces quelques cas mis à part, le tableau n'est pas si sombre. J'ai pu mener sans encombre mon enquête et ai été aussi libre d'assister aux réunions et autres actions protestataires que de mener mes entretiens. La comparaison de deux collectifs confirme, s'il en était besoin, qu'il est plus difficile d'enquêter dans des lieux où l'on rencontre des relations de pouvoir. Les militants de la coordination, du fait de l'importance que revêt leur organisation sur le plan national, sont plus méfiants à l'égard des observateurs extérieurs (journalistes et chercheurs confondus) et sont plus attentifs à ce qui est produit sur leur organisation. Les tensions internes étant ce qu'elles sont, il est difficile, même en menant son travail sociologique le plus consciencieusement possible, de contenter tout le monde. Si ce n'est pas nécessairement le but de la sociologie, il est difficile d'en faire abstraction, surtout lorsque l'on a passé autant de temps avec les acteurs en question.

Ce petit retour réflexif sur mes relations avec les acteurs étudiés en dit autant sur moi, ce que j'ai essayé de montrer, que sur mes interlocuteurs. Au CIL, l'ambiance est plus conviviale, plus directement chaleureuse, d'une part, en raison d'une présence beaucoup plus prolongée qui a permis d'instaurer un solide climat de confiance, de l'autre, du fait de la configuration même du collectif : des effectifs plus restreints, peu de tensions internes et une volonté, plus ou moins consciente, de tirer partie de mes ressources. De plus, l'histoire sociale de la Lorraine aidant, il y avait entre nous, une proximité sociale beaucoup plus grande (une origine

---

[49] Alors que je m'étonnais d'un soudain afflux de personnes dans le hall de l'hôtel parisien, le metteur en scène avec lequel je m'entretenais me dit : « Ce n'est rien ! Juste des journalistes qui viennent pour l'interview de [X] [chanteur français très célèbre] qui sort son dernier album ! ».

[50] Que j'ignorais souvent : « Ah bon, tu ne connais pas ? Il est très connu pourtant… ».

[51] Pinçon M., Pinçon Charlot M., *art. cit.*, p. 9.

[52] On retrouve les difficultés liées à cette position dans Chamboredon H., Pavis F., Surdez M., Willemez L., « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien. », *Genèses*, n°16, 1994, p. 114-132.

[53] Par exemple : « - *Tu peux me parler un peu de ta carrière artistique et de la manière dont tu y es venue ?* - Alors moi je ne fais pas de carrière artistique, déjà pour commencer. Je ne sais pas si je fais une carrière et certainement pas artistique. Et ça m'est venu comment, je ne sais pas mais je ne voulais pas être prof ! - *Famille de prof ?* - Pas du tout ! - *Famille d'artiste ?* - Encore perdu ! » ou « - *Tu as participé aux précédentes mobilisations des intermittents ?* – (sur un ton sec) Ah, voilà… non, je les ai pas faites, c'est grave ? – *Je ne crois pas avoir dit que c'était grave, je demande seulement si tu en étais…* - Ouais mais voilà, j'ai fait d'autres choses, ailleurs, et tu poses des questions orientées sur l'intermittence, et franchement, je suis pas sûre que ce soit pertinent… M'enfin, tu fais ce que tu veux, c'est ton truc… »

sociale plus fréquemment populaire et immigrée qu'au sein du collectif parisien) qui n'est pas étrangère à la formation de relations amicales et donc au bon déroulement de l'enquête. A la CIP-IDF, du fait de sa position centrale dans la lutte au niveau national ainsi que de sa configuration interne (en tension entre les « intermittents » et les « précaires ») les enjeux étaient plus forts et les observateurs moins les bienvenus. De plus, je ne constituais pour personne une ressource intéressante, les spécialistes du protocole de la coordination étant très largement compétents et dotés d'une expérience militante amplement suffisante pour répondre aux besoins du groupe.

Espérant avoir clarifié à la fois la manière dont le matériau a été produit, dont il a été analysé et comment tout cet ensemble est à relier avec la forme même de l'enquête ethnographique, il importe maintenant de présenter les résultats de la recherche.

PREMIÈRE PARTIE

L’ENGAGEMENT DES INTERMITTENTS ET LA MOBILISATION DES SOUTIENS

La mobilisation à la lumière des modalités d'engagement et des carrières individuelles

Une mobilisation, on le sait, n'est pas la simple mise en mouvement d'une catégorie professionnelle, administrative ou sociale préexistante. Prendre la pleine mesure de ce constat suppose donc de se pencher sur les logiques sociales qui pèsent sur la participation individuelle à une action collective et d'être attentif à la composition sociologique du groupe effectivement mobilisé, ce que l'on appelle « le mouvement des intermittents du spectacle ».

Dans le premier chapitre, nous nous intéresserons aux différents moments du mouvement. Le premier est celui de l'engagement. Selon Howard Becker, le concept d'engagement permet précisément de penser la manière dont les individus « s'engagent dans des *trajectoires d'activité cohérentes* »[1] quel que soit le champ considéré (profession, déviance, politique, etc.). Afin d'expliquer l'engagement des intermittents, on montrera d'abord comment ils ont pu passer à l'action malgré les différents obstacles identifiés à savoir la précarité des salariés et du secteur des spectacles lui-même, l'individualisation des carrières artistiques et l'hétérogénéité du groupe. Mais le passage à l'action ne constitue qu'une première étape du mouvement, car pour durer celui-ci doit pouvoir compter sur une stabilisation des engagements. On s'intéressera alors plus particulièrement au rôle des collectifs. En effet, les participants à la contestation ne se mobilisent pas tant qu'ils sont mobilisés[2] par des organisations militantes qui leur assurent un certain nombre de rétributions indispensables pour la cohésion du groupe. Même une fois ces différentes obstacles franchis, les engagements ne sont pas éternels et il s'agira de rendre compte de ce qui motive le retrait des intermittents mobilisés.

---

[1] Becker H.S., « Sur le concept d'engagement », *SociologieS*, 2006. En ligne, http://w3.univ-tlse2.fr/aislf/spip/article.php3?id_article=145.

[2] Comme l'a montré Michel Offerlé à propos des électeurs. Offerlé M., « Mobilisations électorales et invention du citoyen : l'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXe siècle » *in* Gaxie D., (sous la dir.), *Explication du vote, Un bilan des études électorales en France*, Paris, PFNSP, 1985, p. 127-148.

Dans le deuxième chapitre, nous ferons le point sur l'hétérogénéité du groupe constitué, en retraçant notamment un certain nombre de carrières militantes[3]. L'intérêt d'une perspective en termes de « carrières militantes » est surtout de replacer les différents éléments qui définissent les acteurs dans la dimension temporelle de l'action[4]. En clair, là où certaines études pourraient se contenter d'identifier les dispositions à l'action pour expliquer l'engagement, la notion de carrière oblige à prendre en compte la manière dont les individus passent de dispositions – qui ne sont donc pas à négliger – à l'action ou à l'inaction. Cette notion ne demeure cependant intéressante que si l'on ne considère pas la carrière militante comme un objet autonome mais qu'on la saisit comme une dimension de la carrière sociale des individus et que l'on resitue des carrières individuelles dans l'espace social dans lequel elles évoluent. Comme le note Olivier Fillieule :

> « Concrètement, cela implique que l'étude des carrières militantes articule l'analyse des trajectoires individuelles à celles, d'une part, de l'espace dans lequel s'exercent les activités sociales considérées et, d'autre part, du ou des groupements dans lesquels s'exercent ces activités. »[5]

La typologie des acteurs mobilisés que l'on proposera prendra donc compte des carrières militantes antérieures des personnes, mais également de leur carrière professionnelle et de leur trajectoire sociale au sens large. On montrera enfin que le « mouvement des intermittents » n'est pas composé seulement d'intermittents mais qu'il bénéficie du soutien de plusieurs autres types d'acteurs qui contribuent à donner au mouvement sa forme originale. Alors que certains de ces soutiens ne s'impliquent pas directement dans l'organisation du mouvement (les soutiens *politiques* et les *publics solidaires*), d'autres (*militants professionnels* et *désaffiliés*) sont membres, au même titre que les intermittents, des collectifs et des coordinations en lutte.

---

[3] Initialement forgé par Everett Hughes à propos du monde professionnel (Hughes E., *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996), le concept de carrière est redéfini par Becker pour rendre compte de toutes les trajectoires individuelles (ce qu'il met en application en étudiant les carrières déviantes. Becker H.S., *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*, Métailié, 1985 (1963)). Il est aujourd'hui courant de rencontrer dans les études sur le militantisme et les mouvements sociaux la notion de « carrière militante », entendue généralement comme l'ensemble des positions occupées par un individu dans le très large espace de la militance : les engagements et les retraits, les différentes positions occupées au sein d'une ou plusieurs organisations, les rencontres, les réorientations idéologiques, les fluctuations de l'investissement militant, les modes de participation… Voir entre autres Agricoliansky E., « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p. 27-46.

[4] Fillieule O., « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post Scriptum », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p.199-217.

[5] Fillieule O., *art. cit.*, p. 210.

CHAPITRE 1

Les ressorts multiples de l'engagement des intermittents

Le mouvement des intermittents du spectacle a bien eu lieu. Il a certes rencontré de nombreux obstacles, mais un groupe s'est mobilisé. Il s'agit dans ce chapitre de rendre compte des modalités pratiques de cette mobilisation du point de vue des engagements individuels, en montrant ce qui les a freinés ou au contraire favorisés. On procédera en trois temps. Dans un premier temps, il s'agira de mettre en lumière les ressources et les mécanismes qui ont permis de pallier la précarité des intermittents. Ensuite, on s'attachera à montrer comment l'organisation collective a permis de stabiliser les engagements, en offrant aux participants un certain nombre de rétributions matérielles et symboliques. Enfin, on reviendra sur les éléments qui ont poussé de nombreux participants au désengagement, notamment après de longs mois de lutte. Ces défections individuelles et la démobilisation collective qui ont touché le mouvement des intermittents confirment au passage que la compensation et le retournement des obstacles sont des opérations délicates et jamais totalement acquises.

Section 1. Compensation et retournement des effets néfastes de l'intermittence sur l'engagement

On a déjà pointé dans l'introduction générale un certain nombre d'éléments objectifs, relatifs à la morphologie du groupe et des mondes du spectacle, susceptibles de constituer des obstacles à la mobilisation (précarité salariale et sectorielle, individualisation des carrières,

hétérogénéité de la catégorie). Malgré cela, des intermittents sont passés à l'action collective[1]. Après avoir montré comment l'incertitude caractéristique de l'intermittence entrave la mobilisation, nous détaillerons en deux temps les éléments qui ont permis d'inverser la tendance : les ressources matérielles, symboliques et organisationnelles dans lesquelles les membres du groupe ont pu puiser afin de compenser leurs handicaps, et plus original, les mécanismes qu'ils ont collectivement produits afin de transformer leurs propres faiblesses en forces.

A. Intermittents du spectacle : une carrière dans l'incertitude

« Difficile de faire du prévisionnel sans licence de mathématiques ! »[2]
Homme, 40 ans, comédien et chanteur. Intermittent, droits ouverts.

La carrière professionnelle de la plus grande partie des intermittents du spectacle se déroule dans la précarité de l'emploi et la concurrence forcée, le tout dans un secteur marqué par une instabilité tant économique qu'organisationnelle. Ces caractéristiques ne dessinent pas seulement un espace de contraintes objectives dans lequel se trouvent les salariés. Elles construisent également l'expérience que ces derniers peuvent faire de leur propre carrière sociale. L'usage même du concept interactionniste de carrière nous incite à prendre en compte à la fois les dimensions objectives et subjectives des trajectoires sociales[3], considérées comme une suite de positions et de perceptions subjectives de celles-ci.

---

[1] Les formes d'organisation dont s'est doté le mouvement (collectifs et coordinations) nous interdisent néanmoins de donner une estimation précise du nombre d'intermittents mobilisés. D'abord parce que les effectifs fluctuent (de quelques dizaines voire moins à plusieurs centaines en assemblée générale ou en manifestation), ensuite parce qu'il nous est impossible de mesurer le *turn over* et ainsi de savoir si, par exemple, les cinq cents mobilisés en moyenne en Île-de-France sont toujours les mêmes où si l'engagement a concerné, ponctuellement, quatre mille intermittents qui se seraient croisés, relayés…

[2] Réponse à la question n°29 du questionnaire : « Compte tenu de la mise en place du nouveau protocole, pensez-vous pouvoir réunir le nombre d'heures nécessaire à l'ouverture des droits à l'allocation chômage dans les années qui vont suivre ? ». Remis le 16 juin 2004.

[3] « Dans sa dimension objective, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites de positionnements, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Dans sa dimension subjective, une carrière est faite des changements dans la perspective selon laquelle perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que ce qui lui arrive », Hughes E, « Institutionnal Office and the Person », *American Journal of Sociology*, 43 (3), 1937, p. 404-413. Cité par Lallement M., *Histoire des idées sociologiques. Tome 2 : de Parsons aux contemporains*, Paris, Nathan, 1993, p. 218.

Les effets conjoints de la « constitution intermittente de l'activité »[4] dans le secteur des spectacles et de son expérimentation par les salariés définissent la carrière des intermittents du spectacle comme une trajectoire incertaine, que l'on peut analyser, pour reprendre les mots de Robert Castel, comme la nécessité de « vivre au jour la journée »[5]. La précarité de l'emploi peut s'accompagner, pour les salariés qui ne parviennent pas à ouvrir des droits à l'assurance chômage au titre des annexes 8 et 10, d'une discontinuité des revenus qu'il s'agit à tout prix d'éviter. L'intermittence nourrit ainsi un sentiment d'insécurité sociale qui enferme les salariés dans leur quête de protection et d'assurance[6]. Ce sont précisément les effets de cette incertitude généralisée, professionnelle et plus largement sociale, qu'il s'agit ici de présenter. Ce faisant, on s'attachera à montrer à quel point elle peut entraver la capacité de mobilisation de ces salariés.

a. Une nécessité : assurer la continuité des salaires

L'emploi des intermittents est juridiquement reconnu « par nature »[7] discontinu et repose quasi-exclusivement sur des CDD d'usage. C'est donc pour contrebalancer le caractère par nature temporaire des activités et par là même des emplois du secteur que les intermittents bénéficient d'un régime spécifique d'indemnisation du chômage. En effet, comme le signalent Luc Boltanski et Eve Chiapello, « il n'est guère d'autre moyen de doter les personnes d'une liberté relative par rapport au marché ou face à l'exigence nouvelle de sociabilité sans frein que de les doter de ce qui s'apparente à un *statut* [c'est-à-dire un] texte réglant la situation d'un groupe »[8]. A défaut d'une continuité de l'emploi, apparemment irréalisable dans ce secteur d'activité, il s'agit donc d'assurer une continuité de revenus. Pour ce faire, les salariés des spectacles sont soumis à une épreuve[9] : réunir dans les délais fixés par la convention d'assurance chômage un nombre d'heures suffisant pour ouvrir des droits à indemnisation.

---

[4] Nicolas-Le Strat P., *L'expérience de l'intermittence. Dans les champs de l'art, du social et de la recherche*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2005, spécialement pages 35 à 51.
[5] Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
[6] Castel R., *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Editions du Seuil/La République des Idées, 2003.
[7] Article L122-1-1 3 du Code du travail.
[8] Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, p. 572.
[9] *Ibid*. L'épreuve est ce qui conditionne l'accès à un statut, qui permet à son tour de stabiliser les identités.

S'ils n'y parviennent pas, leurs ressources se limiteront aux salaires perçus à l'occasion de leurs prestations, ce qui est nettement insuffisant pour assurer leur existence.
L'insécurité liée au maintien dans le régime d'indemnisation est renforcée par le protocole de 2003. Le durcissement des conditions d'admission à l'assurance chômage – une période de référence ramenée à huit mois au lieu de douze et une durée d'indemnisation de douze mois à huit environ - que contient ce protocole diminue les chances objectives des salariés de pouvoir accéder au « statut », et de pouvoir y rester. L'élévation du seuil d'entrée touche d'abord les salariés les plus fragiles. L'enjeu est pour eux d'autant plus important qu'une part significative de leur revenu global est assurée par l'assurance chômage (supérieure à 50% pour 36,7% des bénéficiaires[10]) et que si elle n'en constitue pas toujours la plus grande part, elle est pour tous la plus stable[11]. Autre modification du texte, la suppression de la « date anniversaire » produit également une transformation dans l'accès à l'indemnisation : jusqu'à fin 2003, les droits étaient calculés sur douze mois et donnaient droit à une indemnisation sur douze mois, au terme desquels, toujours à la même date, un nouvel examen de la situation était effectué. Depuis le 1er janvier 2004, l'indemnisation prend fin à une date *a priori* inconnue qui intervient après l'épuisement d'un capital de 243 jours.

De là se dessine un premier élément de réponse quant à la question de la mobilisation de ces salariés. En effet, le temps nécessaire à l'action collective ne peut être dégagé que si les conditions matérielles d'existence immédiate sont assurées. La mobilisation est donc aussi affaire de « moment » dans la carrière des intermittents : les entretiens menés avec les intermittents mobilisés révèlent que la quasi-totalité de ceux qui se sont engagés dès le départ étaient à ce moment-là disponibles - c'est-à-dire sans engagements professionnels, donc sans contrats de travail - et, surtout, pas particulièrement « en galère de cachets »[12]. Les plus chanceux disposaient au moment de la mobilisation d'assez d'heures pour reconduire leurs droits, les autres savaient disposer de plusieurs mois encore pour atteindre le seuil et n'étaient donc pas dans une grande urgence matérielle. Mais le constat inverse est tout aussi valable : pour toute une partie des intermittents, indemnisés ou non, la priorité au moment du déclenchement de la mobilisation était de conforter leur situation au regard de l'emploi et de

[10] Latarjet B., *Débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 2004.
[11] Menger P.-M., *Profession artiste. Extension du domaine de la création*, Paris, Ed. Textuel, coll. conversations pour demain, 2005.
[12] Expression courante du jargon professionnel qui signifie que le nombre de cachets atteint par un salarié est jusque-là insuffisant pour ouvrir ou reconduire des droits à l'assurance chômage.

la protection chômage. Beaucoup ont ainsi pu rejoindre le mouvement plus tard, une fois leur situation stabilisée.

b. La « difficile » expérience de l'intermittence

La précarité, si elle est liée à la réalité socioéconomique des salariés, n'est pas qu'une donnée objective, mesurable uniquement en fonction d'un volume d'emploi et d'une situation au regard de l'assurance chômage. Les intermittents ignorent la plupart du temps combien ils effectueront précisément de contrats le mois suivant, s'ils pourront réunir les fameuses 507 heures nécessaires à l'ouverture de leurs droits à l'assurance chômage avant l'épuisement du capital de 243 jours d'indemnisation, si l'association qui les a employés plusieurs fois cette année existera encore l'année prochaine… Faire l'expérience de l'intermittence, au sens de la pratiquer et d'en ressentir les effets, c'est donc évoluer dans l'incertitude tout au long de sa carrière professionnelle[13].

Certes, le statut d'intermittent du spectacle est d'abord une protection des salariés et un dispositif qui favorise la création artistique. Comme le note Pascal Nicolas-Le Strat, en « garantissant une continuité de rémunération malgré la discontinuité de l'activité, ce statut a permis aux artistes et aux techniciens du spectacle d'expérimenter de nouvelles pratiques et d'explorer de nouveaux horizons de création »[14]. Tous s'accordent en effet à défendre la latitude que donne ce statut quant aux choix professionnels.

> « Pour moi ça a toujours été une **grande liberté, la liberté de vivre**... l'intermittence dans l'état précédent des choses, avant la réforme de juin, le nouveau protocole... ça a permis à des gens comme moi qui finalement se sont intégrés de façon très ponctuelle et plutôt molle dans des équipes... ça a permis à des gens comme moi de faire un parcours complètement individuel... je suis pas dans une compagnie, une troupe... bref, pour répondre à ta question, j'avais cette **immense liberté de pouvoir** si je ne le désirais pas, ça m'est arrivé pendant certaines périodes d'être intégré dans une équipe, mais si je ne le désirais pas d'avoir un parcours purement individuel, **prendre son temps** pour lire, pour écrire... parce que globalement, l'intermittence comme elle était précédemment ça m'a permis **une énorme liberté, dans mon rythme de travail, des mes choix de travail, dans mes choix de collaboration**... »

[13] Pour une présentation de la carrière artistique comme prise de risque et comme gestion de l'incertitude, voir Menger P.-M., « Rationalité et incertitude de la vie d'artiste », *L'année sociologique*, volume 39, 1989, p. 111-151.
[14] Nicolas-Le Strat P., *op. cit.*, p. 16.

> Lino, 48 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 29 juillet 2004.
>
> « Ah oui, c'est **une vraie liberté**, j'aurais jamais accepté… enfin ça dépend, tu vois, j'ai travaillé à la Comédie française, j'ai jamais eu comme dessein ou comme envie de me dire « tiens je vais faire partie de cette troupe et je vais m'y coller 10 ans ! » pour moi ça n'a aucun intérêt… l'intérêt de ce métier c'est justement ces rencontres… cette **liberté de rencontre**… l'avancée de ce métier, c'est de **pouvoir travailler dans différentes compagnies, dans différents secteurs, le théâtre de rue, théâtre pour jeune public, pour tout public**… voilà… **l'épanouissement** d'un comédien ou d'un metteur en scène voilà c'est ça, avoir accès à tous les réseaux différents, toutes les formes différentes, et rester dans une seule et même compagnie ça permet un travail de fond et une fidélité mais y'a toujours un moment donné où t'as envie d'aller voir ailleurs ce qui se passe pour continuer à apprendre… et ça, sans ce statut… »
> Audrey, 32 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005
>
> « Si on me demande comment je vis, je dis que j'ai l'intermittence pour vivre (…) ça **laisse tellement de liberté**, ça permet d'avoir du temps et ça donne la **possibilité de faire des choix**, alors dans la balance ! Moi je me verrais pas… j'aurais du mal à me dire, il faut que j'aille travailler dans un restaurant pour continuer à être artiste… surtout que quand on est danseuse, il faut travailler quoi, donc aller travailler dans un restaurant le soir, on peut pas prendre de cours le matin… Y'a des pays où ils font ça et c'est très dur ! Donc moi je trouve que, **l'intermittence, ça laisse cette liberté**… c'est un outil, un moyen de pouvoir monter ses propres projets, les trucs qui nous tiennent à cœur, ou travailler avec des gens avec qui on a très envie de travailler, même s'il n'y a pas une grosse production, même si on a du mal à trouver l'argent pour faire le spectacle… donc des fois on peut donner un peu de temps pour des choses qu'on a très envie de faire… »
> Marie-Claude, 37 ans, comédienne et danseuse. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.
>
> « Avoir ce statut **c'est une forme de liberté** parce que ça me permet de passer d'un employeur à l'autre… ça me permet aussi de **travailler dans des domaines différents, le théâtre, la radio, de temps en temps l'audiovisuel**… donc voilà ça me **permet de naviguer dans plusieurs domaines** très différents, de croiser le parcours de gens très différents… et ça c'est un enrichissement… »
> José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

Ces quatre témoignages mettent tous en avant la notion de « liberté » : soustrait en quelque sorte à l'urgence du quotidien par la continuité du salaire dans les périodes hors-emploi, le travailleur serait ainsi totalement libre de choisir ses collaboration, de pouvoir refuser un emploi s'il n'est pas intéressé par le projet ou sans affinité avec les membres de l'équipe, etc.[15]

[15] On notera que ce discours se rencontre plus fréquemment chez les artistes du spectacle vivant (ici quatre comédiens mais on aurait pu citer également des propos proches tenus par des musiciens ou des danseurs) que chez les techniciens. Lorsque ces derniers abordent la question de la liberté que permet le statut, c'est

Mais, ce tableau idyllique ne résiste pas longtemps à la description concrète des carrières intermittentes. Ils sont en effet tout aussi nombreux à nuancer cette « vraie fausse liberté »[16] qui relève davantage de *l'illusio* de la vie d'artiste[17] que d'une réalité objective.

La principale limite à cette liberté est effectivement l'épreuve à laquelle il faut se soumettre pour obtenir et garder son statut (les fameuses « 507 heures »). Afin de conserver sa protection sociale, le salarié doit, coûte que coûte, obtenir son compte d'heures cotisées et cela doit parfois se faire au détriment de considérations artistiques. En effet, à part pour quelques-uns dont la réputation garantit un éventail de propositions assez large, le choix des emplois est restreint et consiste le plus souvent à accepter la première opportunité qui se présente. Même en bénéficiant de la protection chômage, en ayant des droits ouverts, très peu se sentent en réalité à l'abri, en sécurité. Comme le note Pascal Nicolas-Le Strat, « l'intermittence peut se trouver partiellement "humanisée" lorsque les artistes remplissent les critères requis pour accéder à une protection-chômage […] ou, au contraire, extrêmement précarisée, au point de rendre les conditions d'exercice du métier très aléatoires et forcer le professionnel à occuper des activités de simple survie économique, au détriment de son travail de création »[18].

> « C'est vrai que les conditions sont telles que les inconvénients dépassant le plaisir et les avantages, à un moment donné dans la balance, quand il y a très peu de plaisir, parce que quand t'as pas de boulot t'es obligé d'accepter tout à n'importe quelle condition, et donc tu vas même jusqu'à accepter des projets qui te branchent absolument pas, donc si c'est pour pas bosser et que quand tu bosses, faire des trucs pour bouffer mais des trucs qui te branchent pas du tout. »
> José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

Avoir le statut d'intermittent du spectacle, c'est vivre continuellement dans l'incertitude, y compris celle de pouvoir toujours bénéficier des conditions matérielles qui garantissent cette apparente liberté artistique. Mais l'incertitude ressentie ne porte pas uniquement sur le régime d'emploi-indemnisation, elle déborde et s'insinue dans l'ensemble de la vie sociale des intermittents. Même si on trouve bien chez les intermittents du spectacle une opposition assez

---

logiquement moins en termes de création ou de préparation/répétition qu'en termes de « temps libre » pour toutes sortes de loisirs culturels (ni forcément professionnels ni forcément artistiques).

[16] José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

[17] Bourdieu P., « L'invention de la vie d'artiste », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2, mars 1975, p. 67-93. et *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, Libre examen, 1992.

[18] Nicolas-Le Strat P., *op. cit.*, p. 37.

générale aux normes et à la valeur du travail productif, une survalorisation de la liberté individuelle, les témoignages renvoient autant à l'épanouissement individuel que permet une carrière dans le spectacle – qui traduit au passage l'expérience d'un « chômage inversé »[19] - qu'à la « souffrance morale »[20] que la précarité occasionne.

L'expérience de la discontinuité (changer constamment de lieux d'emploi et d'employeurs, ne pas savoir de quoi demain sera fait…) n'est donc pas toujours aussi épanouissante pour les artistes qu'ils peuvent le laisser entendre dans un premier temps. Lorsque l'on leur demande décrire un peu plus précisément leurs pratiques et la manière dont ils perçoivent cette incertitude et les répercussions qu'elle peut avoir sur leur vie quotidienne, l'épanouissement personnel n'est clairement plus au centre des témoignages.

> « De fait, avoir ce statut, ça veut dire du mal à se loger, en tout cas à long terme, moi j'ai jamais pu construire l'idée de m'acheter une maison, un appart… Je prends plus de billets longtemps à l'avance pour partir en vacance, et d'ailleurs je ne pars plus en vacances depuis bien longtemps ! Mais c'est toujours compliqué de me dire je vais partir à l'autre bout du monde, alors que du travail peut tomber, donc **je vais attendre le dernier moment pour m'organiser dans ma vie à moi**… parce que je sais pas comment les projets vont se faire… »
> David, 35 ans, musicien et technicien de régie. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 28 juillet 2004.

Toute la vie doit être réorganisée, repensée en fonction des conséquences de l'intermittence. Cela peut porter sur des considérations matérielles comme l'accession à la propriété, compromise notamment en raison de la quasi-impossibilité pour un intermittent (comme pour l'ensemble des titulaires d'emploi à durée déterminée) d'obtenir un prêt bancaire, même avec une carrière « stable » depuis plusieurs années. Mais cela concerne également sur des choix plus personnels, touchant par exemple à la famille. De nombreux intermittents, trentenaires, m'ont ainsi affirmé qu'ils ne conçoivent pas, étant donné la précarité de leur situation, d'avoir des enfants et repoussent ce projet dans le temps, espérant qu'à un moment ou l'autre de leur carrière, l'incertitude sera moins forte. Cette situation est perçue parfois violemment par les individus.

> « Il y a une forme de précarité qui est liée à l'intermittence (…) c'est **une précarité qui est une incertitude**… c'est surtout comme ça que je l'ai ressenti (…) **c'est plus une incertitude de vie** quoi… tu sais pas trop ce que tu feras dans quelques années ou dans quelques mois »

[19] Schnapper D., *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1981.
[20] Paugam S., *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, coll. « Le lien social » série « Documents d'enquête », 2000.

> Francis, 38 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.
>
> « C'est une liberté, mais en même temps, l'intermittence c'est aussi une précarité, c'est aussi **une pression pas possible**, qu'on ne sait jamais de quoi sera fait le lendemain, et ça c'est évidemment, surtout les moments où on a rien (…) **c'est extrêmement difficile à vivre**, très très très très difficile à vivre »
> José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

De plus, de ce point de vue le protocole du 26 juin aggrave la situation des intermittents. La modification du seuil et de la période d'indemnisation, qui peut apparaître comme un simple changement comptable concernant le mode de calcul de l'allocation, constitue en réalité un renforcement de l'incertitude que ce régime était originellement censé réduire. Il devient en effet plus difficile de savoir si on va atteindre le seuil et quasiment impossible de savoir jusqu'à quelle date on sera effectivement couvert par l'assurance chômage. Ce qui est frappant, lorsque l'on demande aux intermittents s'ils pensent pouvoir reconduire leurs droits à la prochaine échéance[21], c'est que seuls 40% fournissent une réponse nette à la question : la moitié d'entre eux sont certains de reconduire leurs droits, l'autre moitié certains de ne pas y parvenir. Au final, 60% des intermittents interrogés, tous secteurs et métiers confondus, sont dans l'incapacité totale d'envisager leur situation à long ou même à moyen terme.

- Je ne sais pas. (…) il est **difficile de faire des « pronostics »** (femme, 36 ans, monteuse en audiovisuel, photographe en spectacle vivant, questionnaire remis le 11 juin 2004)
- Je ne sais pas. cette année **peut-être**, l'année prochaine c'est **très hypothétique** (homme, 46 ans, musicien et régisseur, questionnaire remise le 12 juin 2004)
- Je ne sais pas. Nous sommes dans **l'aléatoire total**. (homme, 45 ans, comédien, metteur en scène, auteur, questionnaire remis le 13 juin 2004)
- Je ne sais pas. Nous sommes pour le moins dans l'**incertitude**. (…) En résumé : je n'ai aucun élément objectif en ma possession pour vous dire si j'aurai droit aux allocations de chômage spécifiques des salariés du spectacle (homme, 40 ans, régisseur, éclairagiste, questionnaire remis le 14 juin 2004)
- Je ne sais pas. C'est surtout de **ne pas pouvoir savoir** quelle période de travail va être prise en compte qui est **déstabilisant et angoissant**. Et aussi mois après mois ne pas savoir combien de jours vont être indemnisés. **C'est vraiment de l'insécurité qui s'ajoute à de l'insécurité**. (femme, 46 ans, monteuse, questionnaire remis le 15 juin 2004)
- Je ne sais pas. **Tout dépend** du moment ou sera réexaminé mon dossier. C'est tellement **aléatoire** que si je connais une période creuse (6 mois de chômage par ex.) et que cela tombe peu après ça, je risque d'être radiée (Et j'ai déjà connu 6 mois de chômage) (femme, 53 ans, script, questionnaire remis le 15 juin 2004)

[21] Question 29 du questionnaire : « Compte tenu de la mise en place du nouveau protocole, pensez-vous pouvoir réunir le nombre d'heures nécessaire à l'ouverture des droits à l'allocation chômage dans les années qui vont suivre ? » Les propositions étaient : « Oui ; Non ; Je ne sais pas. Pourriez-vous commenter votre réponse ? »

- Je ne sais pas. **Ca dépend** des années… (femme, 31 ans, secrétaire de production, questionnaire remis le 15 juin 2004)
- De plus, le principe de date anniversaire était rassurant dans la mesure où on avait une pseudo sécurité de [1 an] (date fixe) en cas de manque de travail. Tandis que maintenant, avec la logique qui veut qu'on « capitalise » un certain nombre de jours d'indemnisation, la fin de la période d'indemnisation est **flottante**, ce qui est beaucoup **plus précaire et moins rassurant**. (homme, 27 ans, assistant opérateur, cadreur, chef opérateur, questionnaire remis le 15 juin 2004)
- Je ne sais pas. **Difficile de faire du prévisionnel** sans licence de mathématiques. (homme, 40 ans, chanteur, questionnaire remis le 16 juin 2004)
- **En fonction des aléas** des engagements il est **difficile de savoir à l'avance** si l'on conservera le statut ou pas (homme, 29 ans, musicien, questionnaire remis le 16 juin 2004)
- Je ne sais pas. Les conditions sont **de plus en plus difficiles**. (femme, 30 ans, administratrice de compagnie, questionnaire remis le 22 juin 2004)
- Je ne sais pas. Ma situation comprend des phases plus ou moins actives, e**t je ne peux en prévoir l'évolution** avec certitude (femme, 24 ans, danseuse, questionnaire remis le 08 août 2004)

Le vocabulaire employé ici est tout à fait significatif. L'intermittence est associée à l'« hypothétique », « aléatoire total », « flottant », « incertitude », « insécurité », « aléas ». La description de ses effets, du ressenti de cet état de fait est tout aussi claire : « déstabilisant et angoissant » et surtout « difficile » : difficile de pronostiquer, de prévoir, de savoir à l'avance, etc.

Pour refaire le lien avec la mobilisation, on notera que jusque là, tout porte à valider l'hypothèse de son improbabilité : précarité de l'emploi, incertitude d'existence sont généralement montrées comme des handicaps de taille au passage à l'action collective pour les individus qui les subissent[22]. Si l'on ajoute à cela les éléments, présentés dans l'introduction générale, concernant le secteur lui-même – la précarité des entreprises du spectacle fortement dépendantes de subventions publiques, l'organisation « par projet » qui se traduit par une quasi-inexistence de collectifs de travail stables, une individualisation des carrières artistiques et une mise en concurrence des salariés là où l'action collective réclame surtout de la solidarité - ce constat semble s'imposer avec plus de netteté encore.
Pourtant, encore une fois, la mobilisation est un succès sans précédent et tend à remettre en cause les liens parfois établis entre vulnérabilité socio-économique et apathie politique[23].

[22] Si l'on excepte l'hypothèse de Pizzorno évoquée en introduction générale (l'incertitude au niveau social incite à chercher des certitudes ailleurs, notamment en politique), sur laquelle nous reviendrons plus loin.
[23] Fillieule O. (sous la dir.), *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, coll. Dossiers sciences humaines et sociales, 1993, spécialement p. 123-156.

L'étude des diverses ressources mises en œuvre par le groupe devrait contribuer à éclaircir cet apparent paradoxe.

B. Des intermittents précaires mais non dénués de ressources

Une partie de l'explication de la mobilisation tient effectivement à certaines caractéristiques propres au groupe. Jusque là simples dispositions, elles « n'acquièrent ce statut [de ressources] que lorsqu'elles sont mobilisées dans le cours de l'action »[24]. Dans la lignée du courant de la mobilisation des ressources, il s'agit alors de s'intéresser à « tout ce qui sert à l'action »[25], tous les éléments, matériels et symboliques, individuels ou collectifs, utilisés dans le cadre de l'action collective et qui contribuent à expliquer le passage à l'action collective et, plus précisément dans le cas qui nous occupe, à conjurer l'apathie politique attribuée parfois un peu rapidement aux précaires. Les ressources étudiées ici sont donc ce que l'on peut appeler, avec Sophie Maurer, des ressources compensatoires[26], dans le sens où elles viennent contrebalancer l'effet démobilisateur des obstacles précédemment présentés et rendre possible le passage à l'action. On distinguera trois niveaux de ressources : culturelles, financières et organisationnelles.

a. Des dispositions favorables : une catégorie jeune et diplômée

Une première manière d'aborder la probabilité pour un individu (ou un groupe) de passer à l'action consiste à observer un certain nombre de variables classiquement utilisées pour définir son potentiel protestataire[27]. Si l'analyse dispositionnelle présente la faiblesse de ne

---

[24] Mathieu L., « Pourquoi les dominés se révoltent-ils rarement ? », *Les cahiers de Louise*, 2006. En ligne : http://www.lescahiersdelouise.org/article.php?article=36

[25] Fillieule O., Péchu C., *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 1993, p. 115.

[26] Maurer S., *Les chômeurs en action (décembre 1997-mars 1998). Mobilisation collective et ressources compensatoires*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2001.

[27] Mayer N., Perrineau P., *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, coll. Cursus, 1997. Le potentiel protestataire peut être défini comme un indicateur de la probabilité que peut avoir un individu, membre d'un certain groupe social, de passer à l'action en fonction de ses caractéristiques sociodémographiques. Quelques rares travaux ont tenté de comparer ce « potentiel manifestant » à la participation effective, voir notamment Favre P., Fillieule O., Mayer N., « La fin d'une étrange lacune de la sociologie des mobilisations. L'étude par sondage des manifestants », *Revue française de science politique*, vol. 47, n°1, février 1997, p. 3-28.

prendre en considération ni la conjoncture sociopolitique ni l'espace d'interaction dans lequel évoluent les acteurs, elle donne néanmoins des indications sur les chances que peut avoir, en fonction des situations, un individu de passer à l'action. La formulation de ce type d'indicateur repose sur des critères tels que l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou le niveau de diplôme.

On remarque tout d'abord que les intermittents sont en moyenne plus jeunes que les autres salariés. L'âge moyen dans cette catégorie, comme dans mon échantillon, est de 35 ans, ce qui situe le groupe dans la tranche d'âge qui a le plus fort potentiel de mobilisation. Les raisonnements en termes d'âge trouvent néanmoins rapidement leurs limites : la jeunesse n'est pas une catégorie homogène[28] et ne supplante pas les appartenances sociales (de genre et de classe sociale par exemple)[29].

La question du classement des salariés du spectacle dans la nomenclature socioprofessionnelle officielle (PCS) est par ailleurs difficile à mobiliser. En effet, ceux qui travaillent comme ouvriers, employés et ingénieurs sont classés dans la catégorie qui correspond à leur métier (2, 3 ou 4). Le classement des artistes n'est pas non plus très significatif : le fait qu'ils soient rangés dans le groupe 3 « cadres et professions intellectuelles supérieures » renvoie davantage au prestige de leur activité qu'à une correspondance avec une quelconque grille de qualification. Les intermittents du spectacle se trouvent donc ventilés dans toute la classification socioprofessionnelle[30], difficile d'en déduire un effet uniforme sur leurs comportements politiques.

Si l'on s'intéresse au niveau de formation, on remarque que les intermittents sont plus diplômés que la moyenne des Français. Selon les chiffres du recensement, l'INSEE note qu'un quart des salariés du spectacle ont un niveau égal ou supérieur à Bac+2[31] contre un peu plus de 8% pour l'ensemble des Français[32]. Une récente étude menée en Poitou Charente qualifie les travailleurs du spectacle de « profession cultivée » en précisant que, dans leur échantillon, 1/3 des actifs ont un Bac+3 au moins[33]. Ce niveau de diplôme tend également à

---

[28] Bourdieu P., « La "jeunesse" n'est qu'un mot » *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 143-154.

[29] Voir notamment Mauger G. *Les jeunes en France. Etat des recherches*, Paris, La Documentation Française, 1994 et « Les mondes des jeunes », *Sociétés contemporaines*, n° 21, mars 1995, p. 5-13.

[30] Desrosières A., Thévenot L., *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2000 (1988).

[31] INSEE, Recensement de 1999.

[32] INSEE, Tableaux de l'Économie Française, 2006.

[33] Curmi A., Régnier M., *Les conditions économiques et d'emploi des salariés du spectacle vivant en Poitou-Charentes*, COREPS Poitou-Charentes, Observatoire régional du spectacle vivant, février 2007, 169 p.

conférer au groupe un bon potentiel protestataire. Bien sûr, les titres ne sont pas également répartis entre tous les salariés. Les artistes sont près de 27% à avoir au moins un niveau Bac+3 alors que ce n'est le cas que de 17% des « ingénieurs, employés et ouvriers »[34] (regroupement qui indique de fortes disparités entre ses trois composantes). Si l'on ne prend en compte que les formations validées par l'Education nationale, excluant donc nombre de formations artistiques privées, on constate des différences, classiques mais importantes, entre les niveaux de formation des plus lettrés, les comédiens par exemple[35], et des professions plus techniques, comme les ouvriers du spectacle. En termes de mobilisation, cela signifie que les intermittents sont de manière globale plutôt disposés à la participation politique, mais que certaines professions, comme les comédiens, le sont plus que d'autres. Nos observations et notre échantillon, qui compte une surreprésentation du spectacle vivant, notamment des gens de théâtre (comédiens, auteurs, metteurs en scène), tendent à valider cette hypothèse.

Si la précarité des intermittents tendrait plutôt à freiner leur engagement, leur âge et leur niveau de formation invite à nuancer les conclusions trop hâtives. Afin de poursuivre l'exploration des diverses ressources du mouvement, observons maintenant les conditions matérielles de la mobilisation des intermittents.

b. « L'argent des Assedic » pour faire grève

Les dispositions prévues par les annexes constituent un appui économique important pour la mobilisation. En effet, elles permettent de participer à la contestation tout en percevant du salaire à travers l'indemnisation du chômage. Cette situation est reconnue par tous. Elle est dénoncée par l'ancien président du MEDEF, Ernest Antoine Seillière, qui reproche aux intermittents de « faire grève avec l'argent des Assedic ». Cet argument prolonge la remise en cause de la solidarité interprofessionnelle à la base du régime d'indemnisation, en substance : non seulement les intermittents sont payés pendant leur temps libre par les cotisants de l'industrie et du commerce, mais en plus ils profitent de ce temps libre pour manifester et organiser un mouvement de contestation. Mais les intermittents reconnaissent également que

[34] « L'emploi dans les professions culturelles », Note n°21 d'après Enquête emploi INSEE 1999.
[35] Selon Pierre-Michel Menger, 75% des comédiens ont au moins le Bac. Menger P.-M., *Les comédiens*, *op. cit.*

leur situation est à cet égard bien plus favorable que celles de nombreux salariés et l'argument est repris, avec un brin de provocation, par la frange militante des coordinations[36].

Le régime constitue effectivement une ressource matérielle importante pour la mobilisation dans le sens où il vient en quelque sorte neutraliser l'effet démobilisateur d'une éventuelle discontinuité des revenus. Là où les salariés des secteurs traditionnels (industrie, commerce, services) doivent obligatoirement passer par la grève, et donc par une perte de salaire, pour se rendre disponibles pour une action revendicative efficace, les intermittents du spectacle, ceux qui bénéficient de droits ouverts à l'assurance chômage en tout cas, peuvent participer à la contestation tout en percevant leurs allocations chômage. Dans le meilleur des cas, certains disposaient au début de la mobilisation de droits ouverts sur douze mois et étaient donc potentiellement disponibles pour l'action collective sur cette période sans avoir à se soucier de considérations matérielles.

Cette « conséquence joyeuse »[37] du régime d'indemnisation est indéniablement un atout pour les intermittents, dans le sens où il constitue un allègement des coûts de la mobilisation[38]. Il convient cependant de ne pas surestimer ses effets : bien que ce soit une ressource partagée par tous les intermittents indemnisés, tous ne sont pas mobilisés. On verra qu'elle est autant une des conditions du maintien de l'engagement, et dans le cas inverse une cause de défection, qu'une condition préalable à la participation.

Ces ressources individuelles ne sont donc pas suffisantes pour permettre la mobilisation collective. En effet, les participants doivent « se doter d'une forme minimale d'organisation à même de maximiser le potentiel protestataire du groupe et d'assurer son existence dans la durée. »[39] Là non plus, les intermittents ne sont pas en reste.

c. Des ressources organisationnelles

Pour que la mobilisation prenne, les ressources des acteurs doivent être accumulées, agrégées par ce que John D. McCarthy et Mayer Zald appellent des « organisations du mouvement

---

[36] Guilloteau L., « Blocage de la société entreprise », *Multitudes*, 2004. En ligne : http://multitudes.samizdat.net/article1359.html

[37] Louis, 23 ans, saxophoniste. Intermittents, droits ouverts. En contact avec le CIL. Entretien du 13 avril 2005.

[38] Olson M., *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978 (1965).

[39] Mathieu L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, coll. La Discorde, 2004, p. 89.

social »[40]. Dans le cas qui nous occupe, deux types d'organisation se disputent la direction du mouvement : les syndicats et les coordinations.

Les syndicats de la FNSAC-CGT dominent l'espace syndical des métiers de la culture et sa domination est encore plus nette en ce qui concerne les intermittents[41]. C'est la CGT qui appelle aux grandes manifestations, aux journées de grève, qui s'oppose au protocole dans les instances paritaires, etc. Ancienne et implantée dans tous les secteurs du spectacle, elle dispose d'une grande capacité à faire circuler les informations, ce qui constitue un atout essentiel pour l'organisation de la contestation. Elle est encore un important soutien logistique : elle possède ses propres revues[42], dispose de salles de réunion, ou à défaut d'argent pour en louer, peut assurer l'impression des tracts, etc.

Malgré cela, les syndicats n'ont pas été les lieux privilégiés de l'investissement des intermittents et ce n'est pas en leur sein mais dans des coordinations que la mobilisation s'est principalement développée[43]. On retrouve, comme dans la plupart des mouvements récents, les mêmes critiques à l'égard des « bureaucraties » syndicales et la même valorisation de la forme coordination.

> « Moi les syndicats… je voulais pas rentrer dans un truc comme ça pour pas me faire tirer… je veux dire me faire tirer dans un truc… me faire faire des choses que je voudrais pas… j'aurais trop peur, de… me laisser guider ma conduite peut-être… par contre, pas la coordination, c'est qu'une coordination. »
>
> Auguste, 53 ans, clown, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 26 juillet 2004.

[40] McCarthy J.D., Zald M.N., « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n°6, p. 1212-1241.

[41] On manque de sources fiables pour mesurer le taux de syndicalisation des salariés intermittents. On notera tout de même que la FNSAC-CGT revendique à elle seule plus de 100 000 adhérents (permanents et intermittents compris). Si on rapporte ce chiffre au nombre d'emplois dans ces secteurs (environ 500 000 emplois culturels selon l'INSEE en 1998), on arrive à un taux de 20% de salariés syndiqués. C'est également à ce chiffre qu'aboutit l'enquête de Pierre-Michel Menger sur les comédiens : 20% des comédiens interrogés déclarent appartenir à un syndicat (Menger P.-M., *Les comédiens, op. cit.*). On sait cependant que certains corps de métiers, certaines branches sont plus fortement syndiquées que d'autres : on peut penser aux ouvriers et techniciens de l'audiovisuel, où les conventions collectives sont plus nombreuses, qui sont plus syndiqués par exemple que leurs collègues musiciens de variétés et des musiques actuelles. Dans mon échantillon, ce sont 27% des intermittents qui sont syndiqués (18 CGT, 2 CFDT, 2 SUD), le taux étant incontestablement surévalué par le fait qu'il concerne des intermittents qui participent à la mobilisation.

[42] *Spectacle, Culture et Communication* au niveau de la fédération, mais aussi des publications régulières propres aux syndicats fédérés : *Plateaux* (SFA), *Le bulletin des auteurs* (SNAC), *Snam Infos* (SNAM), *L'Atelier* (SNAP), *Le révélateur* (SGTIF), *Clap* (SNTR), *Coulisses* (SYNPTAC), *Paoc infos* (USPAOC).

[43] Ce qui justifie le choix d'en faire le terrain principal d'observation de « l'action en train de se faire ».

Un bref relevé lexical montre assez bien l'image dominante des syndicats qui est véhiculée. Les adjectifs qui reviennent le plus fréquemment sont « lourd », « rigide », « fermé », et plus rarement « sclérosant » voire « stalinien » ou « crypto-stalinien ». Ce qui est critiqué ici, c'est le fonctionnement interne, la lourdeur de « l'appareil » et la faible place qu'il laisse aux personnes, à l'expression des individualités. Selon leurs promoteurs, les coordinations constituent la meilleure réponse à ces critiques.

Elles constituent une manière de faire collectif qui correspond pleinement aux nouvelles manières de s'engager et plus précisément aux discours actuellement dominants sur la bonne manière de s'engager[44]. Ce type de regroupement militant repose sur la prédominance donnée à l'action sur l'organisation et sur l'affirmation du respect du « *je* militant »[45]. L'idéal de la coordination est celui du « libres ensemble »[46], c'est-à-dire un espace commun mais où les individualités sont respectées, valorisées sans que cela n'entrave l'action collective.

Les coordinations se proposent donc de promouvoir l'auto-organisation, l'autonomie, la démocratie directe et de rejeter la délégation[47]. Ce sont ces mêmes principes qui justifient le recours à la coordination dans le mouvement des intermittents : efficacité, souplesse, horizontalité, autant de critères supposés faciliter à la fois l'organisation concrète de l'action et la participation de chacun.

> « Je pense que la coordination c'est beaucoup plus intéressant parce que c'est beaucoup plus souple… ça veut dire que tu prends les décisions tout de suite, tu fais tout de suite, etc… les assemblées générales, même si ça s'engueule et que c'est l'anarchie complète, mais au bout d'un moment on décide de ce que serait-ce que même un noyau va faire… les autres suivent ou ne suivent pas… les coordinations ça a une souplesse dans la lutte que le syndicat n'a pas… le syndicat c'est intéressant dans les réunions pour les négociations… on s'est retrouvé avec le SFA à la DRAC à négocier… et faut dire aussi qu'ici c'est pas très développé, dans le secteur, les syndicats… Oui, moi je pense, souplesse, légèreté et la rapidité de prise de décision, surtout dans l'urgence, dans les luttes quoi… »
> Armand, 52 ans, metteur en scène. Intermittents, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 13 juillet 2004.

---

[44] Collovald A. (sous la dir.), *L'Humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-monde »*, Paris, PUR, coll. Res Publica, 2002. Spécialement page 177 et suivantes.

[45] Ion J., Franguiadakis S., Viot P., *Militer aujourd'hui*, Paris, Editions Autrement, coll. CEVIPOF/Autrement, 2005, p. 48 et suivantes.

[46] L'expression a été forgée par François de Singly dans un tout autre contexte, celui de la famille contemporaine, mais nous semble rendre parfaitement compte de la nécessité pour toute organisation collective de préserver une relative autonomie des individus, qu'il s'agisse d'une famille ou d'un collectif militant. Singly F. (de), *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, coll. Essais et recherches, Paris, Armand Colin, 2005.

[47] Kergoat D., *Les infirmières et leur coordination. 1988-1989*, Paris, Lamarre, 1992.

> « Alors c'est… enfin je parle pas des collectifs en général mais du collectif à Metz en particulier, c'est que c'est pas hiérarchisé, et ça c'est vraiment formidable, le collectif c'est les gens qui sont là au moment là… les décisions sont prises là… avec les gens qui sont là au moment là avec leur pensée du moment là… les décisions se prennent avec ces gens là… les actions se prennent se font avec les gens qui sont là et ça peut être d'une semaine à l'autre ou d'une réunion à l'autre des personnes complètement différentes, on est automatiquement légitime… »
> Lino, 48 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 29 juillet 2004.

> Ce qui est bien, c'est le côté horizontal... même si il y a des problèmes, ça gueule tout le temps... c'est le problème avec les artistes, c'est le caractère, ils sont tous égocentriques à fond et ils doivent s'entendre pour défendre quelque chose de commun, donc c'est des coups de gueule, c'est beaucoup d'emphase, quand ils sont sur scène, il faut qu'ils parlent... mais au moins on a toujours fonctionné de manière démocratique... enfin ça veut plus rien dire... mais on a fait l'effort de s'écouter les uns les autres, de prendre des décisions en commun, de voter pour certains trucs, telles actions, ou pas... c'est un bon mode de fonctionnement... pas forcément de meneur... […] y en a pas un qui peut représenter le groupe, ou plutôt si, tout le monde peut être représentatif du collectif et pas un plus qu'un autre quoi... c'est pas une assoc', c'est un collectif, donc on est tous sur le même pied d'égalité... et surtout il y a pas d'étiquette quelconque...
> Andy, 35 ans, graphiste. Intermittents, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 14 juillet 2004.

Mais l'attrait pour les coordinations nous renseigne aussi sur les caractéristiques du public mobilisé. Il renvoie d'une part à l'origine des militants qui ont promu ces formes d'organisation. En Île-de-France, l'adoption de cette forme d'organisation est à relier à la présence des militants du collectif Précaires Associés de Paris. Ce collectif associe des activistes issus de diverses organisations et tendances de l'espace des mouvements sociaux[48]. Il renvoie d'autre part aux spécificités du groupe des intermittents, à leurs modes d'emploi et surtout à leurs pratiques professionnelles. En effet, si l'on en croit les participants, le fonctionnement interne d'une coordination peut être assez proche de celui des troupes, des compagnies ou collectifs d'artistes[49].

> Edith m'explique ce qui selon elle constitue un des ciment du CIL : « Tu vois, ici on est entre nous et c'est un peu comme dans une troupe… une grosse troupe, y'a des comédiens, des danseurs, des techniciens, des musiciens et on doit tous faire quelque chose ensemble… mais au lieu que ça soit artistique, c'est politique, mais ça fonctionne pareil… alors que le syndicat, il nous coupe les uns des autres, les comédiens ensemble, les techniciens dans un autre syndicat… c'est peut-être pour ça qu'on est bien dans notre collectif ! »

[48] Notamment le collectif de chômeurs AC ! qui a toujours revendiqué l'horizontalité de son organisation : Mouchard D., « "Politique délibérative" et logiques de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage », *Politix*, vol. 15, n°57, 2002, p. 125-145.
[49] Voir par exemple Proust S., « La communauté théâtrale. Entreprises théâtrales et idéal de la troupe », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n°1, 2003, p. 93-113.

Réunion du CIL. Notes d'observation du 26 avril 2004.

« Ben en fait, on est… bon c'est moins clair ces derniers temps parce que j'ai aussi d'autres choses sur le feu mais, y'a eu un long moment j'ai considéré, et je peux considérer toujours, faire… intervenir à la coordination comme dans un collectif d'artistes… c'est-à-dire que ce qu'on crée pour moi c'est une œuvre... C'est-à-dire que c'est plus important la manière dont on le fait que l'objet final… et donc les choses qui apparaissent, les liens, les mouvements, les relations, les choses entre les gens, ces choses là sont bien plus importantes que si on va obtenir ou pas l'abrogation du protocole, ce protocole là, on sait qu'il y en a aura un autre plus tard, un autre bidule, un autre machin… et quelque part, en plus de n'être pas touchée directement, je m'en fous complètement ! Et je pense que finalement beaucoup ici s'en foutent un peu ! c'est évidemment l'argument, mais y'en a plein d'autres des arguments… c'est vraiment la manière dont les choses finissent pas se faire, et ça apprend vachement… il y a une sorte de théorie du chaos spécifique à la coordination j'ai l'impression… y'a toujours des engueulades, des moments de tension et finalement les choses arrivent plus tard… c'est-à-dire qu'il faut pas énerver ! C'est assez jouissif à voir en fait, rien qu'à voir, s'arrêter un moment, y'a une AG, un groupe ça discute à droite à gauche, tu t'arrêtes, tu regardes, tu te dis « ouah c'est dingue ! », tous ces types qui sont là, ça discute de tas de machins, c'est à moitié perso et finalement y'a plein de gens qui se trouvent des plans boulot, pis des choses, des liens privilégiés qui apparaissent entre des personnes, qui défavorisent pas forcément l'action, la manière dont les positions différentes peuvent être tolérées…
Des exemples ?
Des positions différentes sur plein de trucs… Par exemple, moi je me fais pas taper sur la gueule quand je dis que les intermittents c'est que des cons et des individualistes… même si je le dis de manière un peu vacharde comme ça… mais ça peut m'arriver quand même … »
Arielle, 28 ans, infographiste, monteuse vidéo. Maison des artistes. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

On peut faire deux remarques pour en terminer sur ce point. Premièrement, si l'on peut distinguer les organisation syndicales des collectifs de lutte, il n'en va pas de même pour les militants : on trouve nombre de professionnels syndiqués dans les rangs des coordinations, et ceux-ci peuvent tout à fait en parallèle continuer à entretenir des relations avec leur syndicat. Deuxièmement, on peut considérer que l'organisation du mouvement n'est pas seulement une instance fonctionnelle qui gère les ressources des membres du groupe, mais peut constituer aussi un motif d'engagement en soi[50]. Entrer dans une coordination ou un collectif de lutte présente des coûts très faibles : cela ne nécessite aucune d'adhésion mais une simple participation sans engagement, cela n'implique pas non plus d'avoir une grande culture politique, chacun étant valorisé pour ce qu'il apporte « individuellement » au collectif, enfin, comme on le verra, ce type de regroupement revendique un aspect festif qui dédramatise l'acte d'engagement, ce qui convient notamment aux moins socialisés politiquement.

[50] Denis J.-M., *op. cit.*, p. 69.

Jusque là, rien de très nouveau : des individus puisent dans les ressources propres à leur groupe social et professionnel pour se mobiliser. Mais les intermittents n'ont pas seulement usé de ces ressources compensatoires. Les conditions d'emploi et de travail auxquelles ils sont confrontés les ont amenés à développer d'autres ressources, plus paradoxales.

C. Le retournement des obstacles : des leviers inattendus

Les ressources citées précédemment ne permettent pas d'expliquer à elles seules la « prise » du mouvement. Plus précisément, elles ne permettent pas de dépasser les deux principaux obstacles à l'engagement individuel que sont premièrement la précarité des carrières professionnelles et deuxièmement l'absence de stabilité dans les collectifs de travail dans une organisation sectorielle par projet qui favorise l'individualisation des parcours. Le mouvement des intermittents est intéressant du point d'une sociologie des mobilisations parce que les mobilisés n'ont pas seulement puisé des ressources visant à compenser leurs handicaps, ils ont produit collectivement, avant et pendant la mobilisation, les conditions propices à une large participation à la contestation. Leurs principales faiblesses se trouvent ainsi retournées en forces : contre la précarité de l'emploi et des revenus, et toute l'incertitude que cela génère, ils développent et transmettent la maîtrise des règles de l'indemnisation ; contre l'éclatement des trajectoires individuelles et leur mise en concurrence ils mettent en place de nombreux réseaux d'information et d'entraide.

a. Contre la précarité : l'apprentissage du métier d'intermittent

Le fonctionnement du régime d'indemnisation des intermittents est d'une grande complexité. Les règles sont nombreuses et sont parfois modifiées entre deux négociations par des avenants au protocole, ce qui exigerait de chacun qu'il se tienne informé des diverses évolutions du texte.

> Manu : c'est ça qui est lourd… t'es jamais à l'abri d'avoir fait un truc à l'envers, ou quelque chose qui fallait pas… ou tu crois que ce papier c'est suffisant, que le cachet que t'as fait là compterait comme les autres… et pouf, tu reçois une lettre des Assedic comme quoi ton dossier est bloqué…

> Lino : Et des fois tu ne sais même pas pourquoi ! J'avais fait il y a quelques temps un spectacle dans une école, déclaré et tout, ça a compté dans mes cachets. Là j'en ai refait un, dans la même école, la fille de l'Assedic m'appelle pour me dire que c'est pas bon !
> Manu : Ouais ou des fois t'arrives en fin de droits, tu crois que t'es bon pour la reconduction, t'as fait tes petits comptes de ton côté, et le gars te dit qu'il te manque deux heures parce que machin ou truc…
> Edith : Ca m'est déjà arrivé ça… un employeur qui avait pas renvoyé son feuillet !
> Achille : (se tourne vers moi) Ça c'est des trucs que tu sais pas au début et tu te fais avoir !
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 7 décembre 2004

Dans les faits, ce n'est pas aussi simple : beaucoup ne savent pas que les informations existent et sont disponibles (sur le site web de l'UNEDIC par exemple), ou quand ils connaissent leur existence, ignorent où chercher. De plus, la terminologie employée, le style caractéristique du discours administratif finit par décourager la plupart de ceux qui essayent de déchiffrer seuls les textes. Certains regrettent tout de même de devoir passer de plus en plus de temps à « calculer » pour ne pas perdre ses droits, autant de temps perdu pour la création artistique.

> Edith : Moi je comprends rien au nouveau protocole c'est trop mathématique !
> Achille : Moi ça va, je suis dedans depuis plus d'un an maintenant… et le protocole d'avant c'était la CGT qui m'avait tout expliqué, parce que les Assedic étaient pas capables… Mais avec ce protocole, ils vont nous faire devenir pécunier, on calcule tout… t'es obligé, sinon t'es foutu ! C'est quand même con… tout le temps que je passe là, je le passe pas sur ma pièce, où à bosser mes claquettes…
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 14 décembre 2004

Les salariés intermittents sont, on l'a dit, dans l'incapacité de prévoir l'évolution de leur situation. La réduction de l'incertitude passe pourtant en partie pour eux par l'apprentissage des règles qui régissent l'indemnisation, afin de limiter les mauvaises surprises.

> Carlos : ouais, j'ai reçu une feuille des Assedic, ils m'ont supprimé l'allocation spécifique de… l'allocation de soutien là… donc j'ai plus mon statut… enfin, je sais pas, je comprends rien… la lettre elle dit que je suis maintenant demandeur d'emploi et que j'ai souscrit au régime général… et mon indemnité elle est plus petite que le fond de soutien…
> Edith : T'étais au fond de soutien depuis quand ?
> Carlos : Depuis septembre, en fait, je l'ai eu qu'un mois, en septembre, là je suis plus payé depuis…
> Edith : T'es allé à l'ANPE entre temps ?
> Carlos : Oui, ils m'avaient convoqué juste avant… ou juste après je sais plus…
> Edith : Mais tu avais tes heures d'intermittence ?
> Carlos : Oui oui, en plus j'avais déclaré plein d'heures de cours !
> Edith : Oui, et bien ne cherche pas… tu as du déclarer trop d'heures de cours et du coup ils t'ont fait basculer au régime général… faut faire gaffe avec ça maintenant, c'est plus comme avant !
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 23 novembre 2004

Leur maintien dans le régime d'indemnisation dépend donc en partie de leur compétence, de leur capacité à maîtriser l'aléatoire. Plus précisément, il s'agit d'acquérir la maîtrise pratique d'un ensemble de savoirs et de savoir-faire qui permettront, au fil de l'apprentissage, de gérer les incertitudes liées à l'exercice de leur(s) métier(s) et de se mettre ainsi relativement à l'abri des imprévus, autrement dit de devenir et de rester intermittent ; c'est finalement cela qui définit ce que l'on pourrait appeler le *métier d'intermittent*.

> « Moi **je connaissais pas** ce truc de l'intermittence, des Assedic… Non, jusqu'à ce que je doive m'en préoccuper parce que j'avais plus de boulot ! A cette époque là il fallait 6 mois d'heures pour être inscrit et je me suis retrouvée, comme j'avais travaillé beaucoup avec 6 mois de carence ! Absolument épouvantable… donc dès que je suis rentrée dans le système, **j'ai dû apprendre** à tricher ! Parce que 6 mois avec un salaire qui n'était pas quand même, je démarrais… c'était impossible de rester sans salaire et sans indemnités ! **donc dès le départ, t'apprends** à tricher pour pouvoir… Donc dès que j'ai recommencé à bosser, quelques mois après, j'ai compressé mes heures… quand je déclarais un mois, ils me les déclaraient sur 15 jours ou 3 semaines et comme ça petit à petit… sur les 6 mois de carence que j'avais, j'en ai vraiment eu 2 mois, le reste, j'ai compressé mes heures… »
> Charlotte, 38 ans, infographiste. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

Au cours des premières années puis tout au long de sa carrière, le salarié apprend au contact de ses collègues et lors de ses fréquentes rencontres avec son conseiller à l'ANPE ou à l'ASSEDIC, toutes les ficelles qui lui permettront de surmonter le parcours semé d'embûches d'un intermittent du spectacle : comment remplir une demande d'indemnisation, comment fonctionnent les congés payés, les arrêts maladie ou les congés de maternité, quelles sont les possibilités de cumul avec les autres régimes voire comment négocier avec les employeurs des déclarations dans des périodes plus favorables, ou comment, si besoin, « acheter » les quelques cachets manquant à l'ouverture des droits… Ces ficelles, et parfois ces fraudes forcées[51], sont inhérentes à l'expérience et à l'acquisition des connaissances qui font le métier d'intermittent du spectacle.

Comme le montrent les études menées sur les mouvements de population désaffiliées, « la précarité est lourde de conséquences sur la capacité à se mobiliser des individus qu'elle

[51] Garcia S., « La fraude forcée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°18, 1997, p. 81-96.

frappe »[52] et semble plus favorable aux stratégies de *free riding* qu'à l'engagement dans une action collective. L'acquisition de ce métier est donc primordiale pour les salariés car elle leur permet de gérer, d'un point de vue objectif et subjectif, l'incertitude inhérente à leur activité et, par ricochet, il est aussi un appui pour la mobilisation. Si la précarité est un frein possible à la participation à l'action collective, l'apprentissage des règles permet de la dissoudre dans ce qui serait le déroulement « normal » d'une carrière dans le spectacle. Reste maintenant à étudier le principal support de cette socialisation professionnelle, à savoir les réseaux de sociabilité.

b. Contre l'individualisation forcée : le renforcement des sociabilités internes

Les deux obstacles à la mobilisation qui nous intéressent maintenant sont indépendants l'un de l'autre mais produisent des effets relativement similaires. D'abord, l'augmentation du nombre de prétendants aux professions du spectacle, notamment artistiques, a été ces vingt dernières années bien plus rapide que la croissance du volume d'emploi dans ces secteurs[53]. Il en résulte une importante concurrence entre ces divers prétendants, ce qui ne favorise pas *a priori* leur entente autour d'une cause commune. Ensuite, l'organisation par projet dans les arts du spectacle fait et défait les collectifs de travail, la quasi-absence de stabilité pouvant également nuire à l'organisation de la contestation. Mais là encore, comme dans le cas précédent, les intermittents ont produit des mécanismes visant non seulement à compenser mais surtout à inverser les effets de l'organisation de leur secteur d'activité. Pour le dire autrement, c'est la concurrence et l'individualisation forcée des carrières qui ont favorisé, dans un objectif d'intégration professionnelle, le développement de réseaux professionnels[54] qui constitueront à leur tour un appui pour la mobilisation.

---

[52] Mathieu L., « Ce que la précarité fait aux mobilisations », p. 243 *in* Boumaza M., Hamman P. (sous la dir.), *Sociologie des mouvements de précaires. Espaces mobilisés et répertoires d'action*, Paris, l'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2007. Sur ce sujet, voir également Boumaza M., Pierru E. « Des mouvements de précaires à l'unification d'une cause », introduction du dossier « La précarité mobilisée », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007, p. 7-25.

[53] Menger P.-M ., « L'intermittence dans les arts du spectacle : l'hyperflexibilité de la production et ses droits de tirage compensateurs et redistributifs », p. 286 *in* Rouland N., *Les contentieux du spectacle vivant*, Paris, L'Harmattan, coll. Champs Libres - Etudes interdisciplinaires, 2004.

[54] Chloé Langeard compare ainsi l'intermittent à la « figure du tisseur » qui « cultive son réseau » pour rester informé, réputé, mobile... Langeard C., « La stabilisation des parcours professionnels. Le cas des salariés

Les réseaux revêtent une grande importance pour les professionnels du spectacle. Comme le note encore P.-M. Menger,

> « [ils] constituent des mécanismes de structuration des relations interindividuelles qui opèrent à la croisée de ce qui serait un monde de relations ponctuelles, sans mémoire et sans cesse changeantes, et de ce que peut être l'organisation au sein d'une entreprise ou d' » groupe professionnel formellement clos sur lui-même. Ils organisent les échanges selon des procédures qui n'ont rien d'anarchique ni de perpétuellement instable. »[55]

Ceux-ci, sont plus ou moins formalisés, reposent selon les cas sur une association, une liste de diffusion ou simplement sur la fréquentation d'un même lieu de sociabilité - le « café des artistes »[56] - mais constituent toujours un moyen de compenser les effets de la dispersion des intermittents. Les objectifs sont d'abord professionnels : se tenir informé des castings, des lieux d'emploi[57], des nouvelles orientations de la politique culturelle, des modalités de création d'une association artistique, des possibilités de subventions…

La pré-enquête par questionnaire a donné quelques indications sur la forte propension des intermittents à participer à des associations ou à des collectifs. *Primo,* plus de la moitié de l'échantillon interrogé déclare être membre d'une association et 10% de ceux qui ne le sont pas actuellement l'ont été par le passé. Au total ce sont 65% des répondants qui sont ou ont été membres d'une ou plusieurs associations (presque deux tiers le sont de deux associations ou plus)[58], le plus souvent d'une structure de production et ou de diffusion artistiques (32%) ou à visée politique ou civique (23%, la plus citée).
Secondo, presque la moitié (46,4%) des intermittents interrogés affirme participer à des modes d'organisations collectives sans formalisation juridique et là encore, les plus fréquemment cités sont les réseaux artistiques ou culturels (collectifs pluridisciplinaires

---

intermittents du spectacle », communication aux XIVèmes journées d'études sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail. Ruptures et irréversibilités dans les trajectoires. Comment sécuriser les parcours professionnels ?, Université d'Orléans, 30 et 31 mars 2007.

[55] Menger P.-M., *Les intermittents du spectacle : sociologie d'une exception*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. Cas de figure, 2005, p. 46.

[56] Liot F., *Le métier d'artiste*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2004.

[57] Mauger G. (sous la dir.), *L'accès à la vie d'artiste. Sélection et consécration artistiques*, Paris, Éditions du croquant, 2006.

[58] Ce qui est considérablement élevé quand on sait que sur un plan national, ce sont (seulement) 28% des plus de quinze ans qui participent aux activités d'une ou plusieurs associations (d'autant que ce chiffre prend en compte les clubs de sports, les organismes de vacances…). Voir par exemple Prouteau L., Wolff F.-C., « Donner de son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Economie et statistique*, n°372, 2004, p. 3-39.

d'artistes, regroupement non-officiel de compagnies de théâtre…) ayant pour objet la promotion et l'aide à la diffusion d'artistes locaux.

Le questionnaire permet également de remarquer, ce qui est confirmé par nos observations, que les salariés du spectacle vivant sont plus enclins que ceux de l'audiovisuel et du cinéma à l'organisation collective. L'explication est relativement simple : les réseaux sont surtout nécessaires dans les secteurs les plus désorganisés, ils sont donc logiquement plus fréquents dans le spectacle vivant. Ce raisonnement tient jusqu'à un certain point, car on constate qu'au sein du spectacle vivant, les comédiens sont plus fréquemment en collectif que les musiciens, alors que leur milieu est beaucoup plus désorganisé et les carrières y sont beaucoup plus individuelles.

Au-delà de leur rôle de socialisation et de sociabilité professionnelle, ces réseaux plus ou moins structurés sont de véritables appuis en période de mobilisation : les discussions d'ordre professionnel cèdent la place à des débats sur le contenu de la réforme, sur ses conséquences et sur les moyens d'agir.

Ce constat permet de comprendre deux caractéristiques du groupe mobilisé. D'une part, cela explique en partie la surreprésentation des salariés - techniciens et surtout artistes - du spectacle vivant. Participant davantage à des réseaux, ils sont mieux informés sur le fond du problème et l'organisation de la contestation et disposent de davantage de liens dans le milieu. Cela rejoint les travaux d'Anthony Oberschall dont les analyses soulignent le poids des réseaux de solidarité dans la réussite d'un mouvement[59] mais aussi tous ceux qui montrent l'importance des liens de sociabilité dans l'activité militante[60]. Le groupe des intermittents repose à la fois sur des propriétés objectives communes (modes d'emploi, secteurs d'activité, etc.) et sur des « réseaux de sociabilités volontaires »[61] et se caractérise donc par ce que Charles Tilly appelle une forte « *catnet* »[62] qui rend plus probable sa mobilisation. D'autre part, on comprend également que la fragilité économique n'est pas l'unique cause du déficit d'engagement des salariés les plus précarisés. En effet, la présence dans les réseaux de la profession dépend de l'intégration des salariés.

---

[59] Oberschall A., *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973.
[60] Voir par exemple le numéro « Fréquentations militantes », *Politix*, vol.16, n° 63, 2003.
[61] Neveu E., *op. cit.*, p. 61.
[62] Par combinaison de *catness* (identités catégorielles) et *netness* (sociabilités volontaires), Tilly C., *From Mobilization to Revolution*, Addison-Wesley, Reading Mass, 1976.

> « Dans le même temps, la fragmentation et la dispersion des relations d'emploi engendrent des inégalités considérables entre ceux qui sont au cœur des réseaux les plus denses d'interconnaissance et d'échange d'information, et ceux qui sont dépourvus d'une grande partie de cette ressource essentielle et immatérielle, parce qu'ils sont moins réputés, jeunes et en voie d'insertion, trop peu mobiles, ou trop indifférents aux jeux sociaux qui supportent et orchestrent ces échanges d'informations et de promesses d'embauche. »[63]

Le niveau d'intégration professionnelle des artistes et des techniciens du spectacle se manifeste et se renforce par une participation plus ou moins régulière à des réseaux plus ou moins solides et plus ou moins nombreux. Par extension : mieux on est intégré professionnellement, plus on participe à des réseaux bien structurés, plus on a de chances de participer à la contestation, et inversement[64]. Bien sûr, les différents éléments sont corrélés : les mieux intégrés professionnellement, ceux qui disposent d'une bonne réputation et qui parviennent sans trop de difficulté à réunir leurs heures sont en général bien insérés dans les réseaux auxquels les salariés les plus fragilisés et les moins intégrés n'ont souvent pas accès[65].

Le cap du passage à l'action franchi, par le contournement et le retournement des obstacles, le pari n'est pas encore gagné pour les organisations dont l'objectif est désormais de pérenniser les engagements individuels.

Section 2. L'organisation collective du maintien des engagements

Le véritable défi pour les organisations militantes est moins de mobiliser des individus sur un événement ponctuel – une assemblée générale, une journée de grève nationale, une manifestation du samedi – que de les intéresser suffisamment pour qu'ils s'investissent plus ou moins durablement dans l'action et l'organisation du collectif lui-même. Une partie de l'intéressement passe par la définition de la cause : pour participer à une mobilisation, il faut se sentir proche de la manière dont sont posés les problèmes et des solutions qui sont proposées. Nous y reviendrons dans la partie suivante, mais nous pouvons d'ores et déjà

---

[63] Menger P.-M., *Les intermittents du spectacle, op. cit.*, p. 46-47.

[64] Sur les liens entre intégration professionnelle et participation politique, voir Paugam S., « Formes d'intégration professionnelle et attitudes syndicales et politiques », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n°4, 1999, p. 715-751.

[65] Paugam S., *Le salarié de la précarité*, *op. cit.*.

nuancer le potentiel de mobilisation des idées. Un des principaux apports de la sociologie de l'action collective est précisément de rappeler que les idéologies, les idées ou les sentiments ne conduisent pas immédiatement les individus à l'action collective et constituent encore moins des raisons suffisantes pour prolonger leur engagement[66]. Les apport des collectifs de lutte à leurs participants sont nombreux mais on peut les répartir en deux axes : d'une part ils constituent des lieux de socialisation, à la fois professionnelle et politique, d'autre part ils sont des lieux de sociabilité qui renforcent l'intégration professionnelle et qui reposent sur le partage d'un certain plaisir du militantisme.

A. Les collectifs, lieux de socialisation

Comme le note Goerg Simmel, le conflit est en soi une « forme positive de socialisation »[67]. C'est l'occasion d'échanges, d'interactions de toutes sortes qui renforcent les liens sociaux. Les collectifs et les coordinations d'intermittents en lutte sont en effet des lieux où circulent beaucoup d'informations et où s'échangent de nombreux savoirs. On peut alors distinguer deux types de transmission qui s'entretiennent mutuellement : le premier concerne directement l'intermittence et renvoie à une socialisation professionnelle, le second concerne l'activité militante et renvoie davantage à une socialisation politique.

a. Le renforcement du métier d'intermittent

Les collectifs et les coordinations sont des lieux où circule de manière continue l'ensemble des savoirs relatifs à ce que l'on a nommé le « métier d'intermittent ». Cela se fait parfois de manière très formalisée. C'est le cas par exemple de la commission « Conséquences de l'application du protocole » (CAP) de la CIP-IDF dont nous étudierons le rôle plus précisément dans la troisième partie. Mais cet apprentissage réciproque des trucs et des

[66] Voir entre autres Olson M., *op. cit*., Hirschman A.O., *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995 (1982) ou Gaxie D., « Economie des partis et rétribution du militantisme », *Revue française de science politique*, 1977, vol. XXVII, n°1, p. 123-154.

[67] Simmel G., *Le conflit*, Paris, Circé, 2003. Dans sa préface, Julien Freund précise que selon Simmel, le conflit « est, comme tel, davantage qu'un facteur qui concourt à la formation d'associations et d'organisations au sein d'une collectivité : il est directement une forme de socialisation, ce qui veut dire que la société vit et subsiste parce qu'elle comporte nécessairement des conflits » (p. 8-9). Ramené à l'échelle des intermittents du spectacle, le conflit constitue clairement un vecteur de l'unité du groupe.

ficelles du métier se fait le plus souvent de manière informelle. Ainsi, lors de toutes les réunions hebdomadaires du Collectif Interluttant de Lorraine, un temps assez long était consacré à tous les « petits problèmes » rencontrés par les intermittents et à la manière de les résoudre. Ici, le rôle des intermittents les plus expérimentés, les plus anciens dans la carrière est central. Ces derniers jouent le rôle de passeurs et transmettent leur expérience aux plus jeunes.

> Manu – Là je suis emmerdé, je viens avec mon spectacle et ils [les employeurs] veulent pas passer par le GUSO, soit disant que c'est compliqué ! Je leur ai expliqué, ils veulent rien savoir, ils me proposent une facture ! Mais qu'est-ce que j'en fous moi de leur facture ?!
> Achille – Passe par une assoc' ! T'as pas des copains qui ont une assoc', un truc de diffusion artistique ?
> Manu – Ouais, et alors ?
> Achille – Et ben, c'est bon alors. Tu leur dis qu'ils fassent la facture au nom de l'assoc et l'assoc te fait ton cachet. Comme ça, tout est réglo et tout le monde est content !
> Réunion CIL. Notes d'observation du 2 août 2004

> Carlos – Je comprends rien, je plane complètement… quand je vais démarcher les bars, je sais même pas comment il faut faire pour être déclaré ! Tu vois avant je jouais avec d'autres gars, je m'en occupais alors…
> Achille – C'est simple ! Tu vas voir le patron du bar, tu lui demandes si il est adhérent au GUSO. Tu sais ce que c'est ?
> Carlos – Ben…
> Achille – Le guichet unique. Avec ça c'est simple : l'employeur, il passe un coup de fil au GUSO, il donne son nom, son numéro de siret, tout ça… et dans la semaine il reçoit ses feuillets. Ca sert de tout : contrat de travail, fiche de salaire et de déclaration pour les organismes qui gèrent les cotisations, sécu et tout…
> Carlos – ah ouais…
> Achille – Et pour remplir tout ça, tu vas sur le site du GUSO et tu fais une simulation, pour calculer combien ça revient avec ton salaire net et les cotis'.
> Réunion CIL. Notes d'observation du 25 avril 2005

Ces discussions récurrentes sur les ficelles du métier sont notamment susceptibles de retenir l'attention des intermittents les plus jeunes, ou au moins les moins bien intégrés professionnellement et les moins insérés dans les réseaux culturels et artistiques. Cela concerne par exemple les musiciens de variétés en début de carrière qui se retrouvent souvent isolés dans leur pratique, à la frontière de l'amateurisme et du professionnalisme.

Il se crée ainsi pour certains une sorte de relation de dépendance avec le collectif, dans la mesure où il est la seule instance de socialisation professionnelle. Cela peut constituer une rétribution suffisante pour maintenir un engagement dans la durée.

Mais les collectifs ne transmettent pas seulement des comportements professionnels, ils sont aussi un vecteur de socialisation politique.

b. Une instance de socialisation politique

Une des particularités des collectifs militants est la co-présence de plusieurs générations à l'expérience plus ou moins fournie. Dans le cas qui nous occupe, on remarque que mis à part le noyau dur des collectifs, constitués de militants chevronnés, voire dans certains cas comme on le verra de militants professionnels, la plupart vivent là leur première mobilisation. Pour certains, il s'agit réellement de la première participation à une contestation quelle que soit sa forme, souvent expliquée par une faible, voire inexistante, socialisation politique primaire.

> *C'est ta première expérience militante ?*
> Oui… j'ai pas été élevé là-dedans… mes parents sont pas… enfin, on parlait pas de politique, tout ça… moi j'étais pas syndiqué, j'avais participé à aucun mouvement jusque là… aucune manif, même pas ça, jamais… je me disais toujours qu'il y aurait bien assez de monde, et que j'ai autant rester à la maison et faire autre chose, travailler…
> Maurice, 27 ans, musicien. Intermittents, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

Pour d'autres, plus nombreux, c'est surtout la première fois qu'ils ont le sentiment de s'impliquer dans le mouvement, d'y investir du sens, de savoir pourquoi ils se battent. Ils décrivent leur engagement actuel à l'inverse de ce qu'ont pu être leurs premières expériences lycéennes ou étudiantes.

> *C'est la première fois que tu participes à un mouvement comme ça ?*
> Tu m'étonnes ! en tant qu'individualiste forcené, moi je refusais tout ça… j'ai jamais été très branché politique de toute manière… j'avais vu ça au lycée, quand on avait fait les grèves en 86 avec le projet Devaquet, enfin contre… ma première manif étudiant, enfin lycéen, on s'est retrouvé à Paris… sur la tour Effel, c'était super, mais plutôt le côté vacances à Paris, même si on se doutait bien que Pasqua, Pandraud tout ça c'était des salauds, un minimum de conscience politique quand même… mais pour moi rien de comparable avec des lycéens qui étaient là, jeunesses communistes, le Che et compagnie quoi…
> Andy, 35 ans, graphiste. Intermittents, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 14 juillet 2004.

> *Est-ce que c'était ta première expérience militante ?*
> On peut dire oui... j'ai fait des manifs lycéennes, mais c'était pas vraiment du militantisme, c'était plus sécher les cours il n'y avait pas vraiment de profondeur... ni d'engagement politique réel derrière... Mais là plus ça va plus je vais devenir militante je pense..
> Emily, 28 ans, comédienne. Pas de droits ouverts, AAH. Proche du CIL. Entretien du 15 juillet 2004.

> *C'était ta première expérience militante ?*

> Ouais… des manifs au lycée, des trucs comme ça, mais vraiment comme expérience militante, c'est-à-dire avec un niveau d'implication qui dépasse le fait de faire une manif l'après-midi, c'était la première fois… Je faisais quelques manifs… j'avais fais les manifs du mouvement des chômeurs en 1997, il me semblait que c'était important, donc j'avais fait ces manifs là…
> Francis, 38 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

> *Ca a été ta première expérience militante ?*
> A ce point-là oui !
> *Avant, c'était plutôt comment ?*
> Pas vraiment… des manifs lycéennes mais sans vraiment… contre Devaquet à l'époque… mais j'ai jamais été activiste dans un mouvement tu vois… pas un militant… en dehors des manifs ou des trucs comme ça…
> Léon, 36 ans, metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 31 août 2005.

> *C'est ta première expérience de mobilisation comme ça ?*
> Ouais… avant j'étais étudiante… j'ai participé à des trucs, mais plus en périphérie, plus mes copains et copines qui faisaient des trucs et j'étais avec parce que c'était mes copains mais… on avait fait 2 ou 3 trucs…
> Valérie, 36 ans, monteuse vidéo. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 14 septembre 2005.

Pour tous ces intermittents, le collectif ou la coordination est un lieu d'apprentissage privilégié de la chose politique, à la fois sur le fond, les enjeux (ce que l'on décrira dans la deuxième partie de la thèse) et sur la forme, les techniques de lutte (troisième partie). Dans tous les cas, la socialisation politique est une rétribution importante qui contribue également à faire durer les engagements individuels. On s'investit d'autant plus facilement que l'on peut envisager le collectif comme un espace de carrière : pas une carrière au sens professionnel mais véritablement un parcours allant d'une position à une autre, permettant de voir et d'apprendre de nouvelles choses.

> « Au début je savais pas trop comment me rendre utile… je connaissais pas grand-chose au militantisme et tout ça… donc voilà, j'ai proposé de l'aide pour le site, mais y'a pas eu besoin… donc je me suis proposé pour le bar, je me suis mis référent au bar… plein de monde défilait, c'était l'été, c'était vachement sympa et ça me permettait d'aller aux AG, de découvrir, de m'instruire, de discuter, de comprendre… Après je suis allé dans toutes les commissions ou presque… Rapidement à la fin du mois d'août on a commencé à archiver toutes les coupures de presse et à balancer sur les listes info, on lisait tout, c'était super enrichissant… après à la rentrée j'ai dû travailler… et après je suis retourné à la coord, toujours dans ce boulot d'Internet… là c'est moi qui alimentait principalement le site et les listes… j'ai commencé à m'inscrire dans la commission « proposition revendication », puis « action », « logistique » aussi avant ! Finalement, maintenant je sais faire plein de trucs, je peux me rendre utile pour plein de choses. »
> Maurice, 27 ans, musicien. Intermittents, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

Le témoignage de ce primo-militant est particulièrement éclairant. Rien ne le prédisposait à s'engager dans la contestation, bien au contraire, et il s'est même « retrouvé là par hasard, [il] venai[t] rendre visite à un copain, mais il était en retard… il habitait près de la place. Il y avait plein d'artistes qui manifestaient, [il] ne savai[t] pas trop pourquoi, [il est] allé voir ». Puis il a rencontré des gens qui lui ont appris des choses et il y a « pris goût » comme il le dit lui-même. Il n'est toujours pas un grand promoteur de la cause de la coordination, mais il l'accepte (bien qu'il ne se sente pas encore prêt à la défendre de manière argumentée) et continue à apprendre avec plaisir toutes les facettes pratiques du militantisme. L'acquisition de ces savoir-faire constitue pour lui, comme pour beaucoup d'autres, une raison de prolonger son engagement dans le collectif.
On verra plus loin que ce rôle de « maîtres d'apprentissage » politique n'a pas joué uniquement sur le maintien des engagements individuels, il a également pesé sur leur capacité à faire valoir leurs propres définitions et techniques de la lutte.

Outre ce double rôle de socialisation, professionnelle et militante, les collectifs et coordinations favorisent également la pérennité des engagements par l'espace de sociabilité qu'ils procurent aux intermittents.

B. Les collectifs, lieux de sociabilité professionnelle et militante

Les collectifs sont aussi des lieux où se nouent des contacts professionnels et amicaux, les liens ainsi tissés renforcent l'adhésion au groupe et rendent plus coûteuses, professionnellement et affectivement, les défections.

a. Le renforcement des réseaux professionnels

Les intermittents qui participent plus ou moins régulièrement à l'activité des collectifs se parlent, apprennent à se connaître, échangent bien sûr leurs points de vue et leurs expériences de la lutte, mais partagent également leurs expériences professionnelles. Untel, au détour d'une conversation, parle de son métier ou du concert qu'il fait bientôt, untel de la pièce qu'il

est en train d'essayer de mettre en scène… Au bout de quelques semaines passées dans un collectif, tout le monde sait plus ou moins ce que font les autres et des affinités se créent.
Il arrive ainsi que certains se découvrent une envie de travailler ensemble sur un projet particulier, chacun présentant à l'autre les personnes avec lesquelles il a l'habitude de travailler, etc.

> « **La lutte m'a fait rencontrer des gens** qui m'ont redonné l'envie de la scène quoi... la lutte m'a fait connaître **beaucoup de gens,** que tu connais, et ça fait qu'il y a des projets qui naissent, **des projet qui ont été vécus et qui sont des conséquences des rencontres de la lutte**... du coup, là, je te disais, le plaisir d'être dans le contact pédagogique, le plaisir d'enseigner, la lutte a redonné beaucoup de sens à mon engagement dans ce métier là (…) globalement ça marchait bien pour moi mais je m'ennuyais un peu quoi, je ronronnais... j'envisageais également de quitter le boulot, en tout cas c'était pas exclu pour moi... et la lutte m'a fait rencontrer des gens, avec qui politiquement déjà je m'y retrouvais et donc politiquement puis artistiquement et voilà (…)tu vois l'intérêt de la lutte c'est de nous faire rencontrer des milieux que je ne connaissais pas... tu vois les milieux de la musique, de la danse ? Musique, danse, je ne connaissais pas du tout leur réalité, ça a l'air d'être beaucoup plus compliqué (…) donc il y a beaucoup à réinvestir là-dedans... jusqu'à la lutte quoi... pour moi c'est vraiment une chance terrible cette crise-là... je suis très heureux de ce nouveau protocole (rires), mais sincèrement ça m'a permis de rencontrer des gens avec qui je partage et avec qui j'ai **des envies de travail**... et ça je me souviens très nettement, sans ça, j'envisageais d'arrêter, de m'orienter ailleurs... »
> Lino, 48 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 29 juillet 2004.

> « Tu vois le CIL c'est des rencontres aussi, entre des musiciens, des comédiens, des metteurs en scène que je n'aurais peut-être jamais eu l'occasion de rencontrer ailleurs ! Et tu vois, **on se croise aux réunions, on voit qu'on accroche, on a envie de travailler ensemble** et voilà. Il y a des projets, notamment le dernier truc dont je te parlais, je ne les aurais jamais faits si je n'étais pas venu au collectif, je n'aurais peut-être jamais rencontré les gens… Non, je me répète mais ça a vraiment été de belles rencontres, j'ai rencontré des gens que je n'aurais jamais rencontrés en dehors de la lutte et du CIL… donc vive la crise ! (rires) »
> Armand, 52 ans, metteur en scène. Intermittents, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 13 juillet 2004.

Parfois c'est même sur le mode de la solidarité entre les « intermittents en lutte » que les propositions se font. Il arrive que des intermittents, musiciens, comédiens, techniciens, dans tous les corps de métier, « refilent des plans » à des collègues, soit qu'ils ne pouvaient pas les assurer eux-mêmes soit qu'ils savaient que celui-ci en avait plus besoin à ce moment.

> « A un moment, je me suis tellement investi dans la coord que… j'ai eu le temps de faire des trucs heureusement…mais à un moment j'ai failli perdre mon statut ! Ce qui m'a sauvé c'est de faire des trucs ponctuels, des trucs à la radio… et ça c'est **grâce à des gens d'ici** que j'ai eu les plans »
> José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

Le fait de se « refiler des plans » entre collègues existe bien sûr en dehors des collectifs de lutte, mais il est justifié ici davantage par un esprit de camaraderie militante que par un sentiment d'amitié. Il est en tout cas évident que cette solidarité professionnelle renforce également la cohésion du groupe, en rassurant dans une certaine mesure ceux qui s'engagent fortement dans l'action militante et passent par exemple moins de temps à chercher des emplois.

On se gardera néanmoins d'une interprétation trop utilitariste de ces comportements. Nous n'avons pas affaire ici à des individus cyniques qui instrumentalisent sciemment le collectif afin de construire leur réseau professionnel. C'est bien l'individualisation forcée, la mise en concurrence, la précarité des emplois et des revenus qui donnent cette plus-value à la participation au collectif et qui font que les plus fragiles, les moins intégrés y trouvent un espace de rencontre, d'opportunités de travail qu'ils n'ont parfois pas ailleurs. Le collectif constitue même pour certains une deuxième chance d'intégration professionnelle. L'entretien de ces liens ne doit donc pas être envisagé comme un motif rationnel du maintien de l'engagement mais comme une des raisons, à ne pas négliger, qui permet d'expliquer la cohésion du groupe et le fait que des individus qui n'ont aucune prédisposition particulière à la participation contestataire s'engagent sur des périodes assez longues.

Ces résultats nous amènent à revenir sur certaines analyses, produites dans d'autres contextes, des liens entre intégration professionnelle et engagement. Avec l'exemple des comédiens, on a montré que plus les individus sont intégrés, plus ils sont disposés à l'engagement. Ce constat rejoint celui que fait Christian de Montlibert à propos des conflits menés par les ouvriers sidérurgistes en Lorraine entre 1979 et 1984[68]. Pour autant, il n'est pas possible d'en tirer une conclusion définitive. Au contraire, il semble que l'on puisse tenir dans le même temps l'argumentation inverse. En effet, on a montré que la faiblesse de l'intégration professionnelle peut inciter les acteurs à rechercher de nouvelles relations sociales, à

[68] Montlibert Ch. (de), *Crise économique et conflits sociaux*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1989.

constituer des réseaux, et favorise donc en ce sens leur engagement. Ce deuxième constat rejoint cette fois celui de Sophie Maurer[69] à propos des chômeurs lors du mouvement de 1997-1998. Les deux résultats peuvent sembler contradictoires mais en réalité ils se rejoignent sur l'importance de l'intégration : le premier en fait une condition, le second un motif de l'engagement.

b. Les émotions dans l'action collective : sociabilité, amitié, solidarité[70]

Au moins dans les premières semaines de mobilisation, les participants du mouvement des intermittents passent l'essentiel de leur temps ensemble. Le rendez-vous est donné dès le matin pour imaginer et organiser les actions de la journée, les repas sont pris ensemble, diverses commissions se réunissent séparément avant de mettre en commun leur travail, la plupart quitte le groupe tard dans la soirée après de longues heures de discussions en se donnant rendez-vous le lendemain à l'aube pour un piquet de grève ou une diffusion de tracts. Dans ces conditions, les sentiments, les émotions sont exacerbés.

> « Le truc particulier d'une coordination, c'est que du coup tu établis des liens avec des gens qui se mobilisent pour une raison X ou Y ou Z, que tu rencontres par le biais de la coordination, par le biais d'un groupe de travail ou d'un autre groupe de travail, du coup tu as **des rencontres comme ça qui sont extrêmement enrichissantes, très fortes**… des gens avec qui tu vas établir des liens, des contacts, une réflexion qui va continuer à se développer même à distance avec le temps, et qui… qui sont très élargis, c'est-à-dire… je sais pas très bien comment dire ça… **tu sais plus si c'est de l'ordre des affinités personnelles, militantes, collectives, professionnelles… mais c'est tout ça mélangé**… »
> Laura, 52 ans, script. Intermittente, droits ouverts. Militante SNTR-CGT et CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

En effet, les moments de lutte sont indiscutablement des moments où se resserrent les liens entre les mobilisés. Le mouvement des intermittents s'inscrit parfaitement dans ce schéma, les militants se côtoient presque en continu, apprennent à se connaître, l'investissement individuel est fort, tant sur un plan matériel qu'affectif et des amitiés se nouent. C'est encore

---

[69] Maurer S. *Les chômeurs en action (décembre 1997-mars 1998). Mobilisation collective et ressources compensatoires*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2001.

[70] Dans son analyse des réseaux sociaux, Pierre Mercklé propose effectivement d'observer, en deux temps, le mouvement « de la sociabilité à l'amitié » et « de l'amitié à la solidarité ». Mercklé P., *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2004, p. 48-52.

plus net dans le cas des occupations de plusieurs jours au cours desquelles se met en place une sorte de petite communauté fortement solidaire.

> « On était tous dans un théâtre, on mangeait ensemble, il y avait un **côté vie collective**, un côté **solidarité fraternelle de la lutte** que j'ai trouvé très fort, **très chaleureux**... beaucoup plus... des gens que je ne connais pas, ni d'Eve ni d'Adam tout d'un coup **on était des frangins**... j'exagère un peu évidemment mais je pense que tu saisis ce que je veux dire... j'ai vraiment senti quelque chose qui collait... et surtout je me suis amusée comme une petite folle à faire plein d'actions... j'ai découvert le côté ludique du militantisme... un côté excitant...»
> Emily, 28 ans, comédienne. Pas de droits ouverts, AAH. Proche du CIL. Entretien du 15 juillet 2004.

Les témoignages de Laura et d'Emily renvoient tous deux aux émotions ressenties par les participants dans la pratique collective : plaisir d'être ensemble, de faire ensemble, de partager des expériences extraordinaires, sentiment de fraternité, de solidarité. Le plaisir ne réside pas simplement dans le quotidien de la lutte, il se manifeste aussi et surtout dans les « actions » proprement dites : moment de communion fraternelle lors des manifestations, montée d'adrénaline lors d'une occupation illégale, joie de faire « tourner la police en bourrique »[71]. Les rencontres, les affinités qui se créent, le « côté ludique » des actions, tout cela génère des effets qu'il est nécessaire de prendre en compte pour saisir l'ensemble des mécanismes à l'œuvre dans les processus d'engagement. Longtemps réservées aux anciennes (et très critiquées) théories psychologiques de l'action collective[72] et occultées par les approches plus économistes (rationnelles) de l'action collective, les émotions font depuis quelques années leur retour en sociologie des mouvements sociaux[73]. « L'économie affective des mouvements », qui constitue une « brèche largement ouverte dans la sociologie des mouvements sociaux »[74] permettrait ainsi de dépasser l'utilitarisme des analyses en termes de

[71] Robert, 33 ans, assistant de production théâtre. Intermittent, droits ouverts. Militant SYNPTAC-CGT et CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

[72] Souhaitant s'éloigner des analyses psychologisantes mettant l'accent sur l'irrationalité des comportements guidés par les émotions, qu'il s'agisse de la contagion (Taine, Le Bon), de l'imitation ou de la suggestion (Tarde) ou, plus tard – nuançant la thèse de l'irrationalité - de la frustration (Gurr). Pour une synthèse, voir Fillieule O., Péchu C., *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 1993 et Lafargue J., *La protestation collective*, Paris, Nathan, coll. 128, 1998.

[73] Goodwin J., Jasper J., Polletta F., "The return of the repressed: the fall and rise of emotions in social movement theory", *Mobilization: An international Journal*, n°1, vol. 5, 2000, p. 65-84. Voir aussi Jasper J., "The Emotions of Protest: Affective and Reactive Emotions In and Around Social Movements", *Sociological Forum*, n°3, vol.13, 1998, p. 397-424.

[74] Sawicki F., Siméant J., « La sociologie de l'engagement militant : un champ de recherche à décloisonner », communication au colloque international *Comment penser les continuités et discontinuités du militantisme ? Trajectoires, pratiques et organisations militantes*, Lille, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, 8, 9 et 10 juin 2006. Selon les auteurs, « l'économie affective des mouvements » est aujourd'hui une piste largement ouverte dans la sociologie des mouvements sociaux.

rétributions (matérielles comme symboliques) tout en évitant, sous réserve de « les situer dans leur « ancrage social »[75], de verser dans une psychologie réductrice[76].

Le plaisir ressenti dans le cadre de l'action collective fonctionne ainsi suivant la métaphore de « l'effet surrégénérateur » développée par Daniel Gaxie[77] : plus les militants font des actions ensemble, plus ils en tirent satisfaction, plus ils ont envie et besoin de faire ensemble, et ainsi de suite. Filant un autre genre de métaphore, Lino, comédien membre du CIL, ne dit – sur le ton de l'humour - finalement pas autre chose : « déjà qu'on en chie dans la vie, si on s'emmerde quand on lutte, c'est même pas la peine ! »[78] Le plaisir est à la fois une condition de l'engagement et son produit. D'un côté, il est nécessaire pour maintenir une participation dans la durée. Cette nécessité du plaisir individuel dans l'engagement s'explique notamment par « l'impératif contemporain de la réalisation d'un moi autonome et singulier »[79], tout à fait en phase par ailleurs avec les dispositions « artistes » des intermittents. D'un autre côté, il résulte de l'action collective en ce sens que l'organisation collective produit elle-même ce « combustible » dont elle a besoin[80].

Le plaisir, état fugace, n'est pas la seule émotion qui traverse l'action collective. Plus le mouvement dure dans le temps, plus se développent d'autres émotions, des sentiments plus durables. Une estime réciproque, par exemple, s'installe progressivement entre toutes ces personnes, qui reconnaissent et savent évaluer les efforts que chacun a fait pour participer à la lutte : travailler moins au risque de perdre son statut, consacrer moins de temps à sa famille, militer sur son lieu de travail et augmenter ses chances d'être « black listé », etc.

---

[75] Sawicki F., Siméant J., *op. cit.* ; Christophe Traïni invite, dans le même ordre d'idée, à resituer la configuration sociale dans laquelle ces émotions sont mobilisées, voir Traïni Ch., *Emotions, paradoxes pragmatiques et valeurs sociales. Les ressorts de l'engagement*, Rapport en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches, sous la direction de Johanna Siméant, Université Paris I, 2007.

[76] Sans développer ici, on notera cependant que le premier problème méthodologique que pose la prise en compte des émotions en sociologie, celui de leur mesure, n'est pas pour autant réglé. Deux questions perdurent : comment mesurer le niveau d'émotion ressenti par les acteurs et comment en mesurer les effets sur l'une ou l'autre dimension de l'action collective ?

[77] Gaxie D., « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. 27, n°1, 1977, p. 123-154.

[78] Réunion du CIL. Notes d'observation 23 août 2005.

[79] Vermeersch S., « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, vol. 45, n°4, 2004.

[80] Ce qui constitue un « démenti empirique aux analyses fondées sur l'idée du calcul des investissements militants » sur laquelle mise le courant de la mobilisation des ressources. Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2002 (1996), p. 78-79.

> « Oui ! j'ai rencontré des gens formidables… si je devais résumer ça : c'est une expérience politique extraordinaire, émotionnellement on a fait des choses très fortes, et puis il y a un vrai travail de fond… tout ce qu'on veut… mais je veux dire, **ce travail de fond, c'est aussi des gens formidables à la coordination, il y a des gens formidables ici ! dans tous les domaines, dans ceux qui sont là et dans ceux qui sont partis… y'a des gens qu'on ne voit presque plus, parce qu'il faut qu'ils travaillent et parce que s'ils ont choisis ce métier, c'est pour le faire, aussi ! Donc voilà, mais des gens vachement bien… des gens comme je n'en avais pas rencontrés tellement que ça avant** ! J'ai même découvert ici des gens que je connaissais déjà dans le métier, mais ça ne se voyait pas, il fallait les conditions pour que ça se voit… mais rien que ça c'est important… »
> Jean, 59 ans, comédien et metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 14 septembre 2005.

Au-delà de ce respect, de cette estime mutuelle, certains, après plusieurs mois passés ensemble, deviennent aussi tout simplement amis et ces liens renforcent le collectif et favorise sa pérennisation. Comme le notent Bruno Duriez et Frédéric Sawicki :

> « S'engager, ce n'est pas seulement épouser une cause et consacrer une partie de son temps, c'est aussi endosser un rôle et une identité sociale, s'inscrire dans un système d'échanges et d'obligations réciproques, bref prendre des engagements à l'égard des autres. **Quand ceux-ci sont devenus des amis, des proches, le désengagement devient coûteux affectivement**, **identitairement et, pour tout dire, moralement**[81], y compris dans les situations de dissonance cognitive. Ainsi peut-on faire l'hypothèse que plus les liens au sein d'un groupe militant sont denses et intenses, plus la fidélité à l'institution qu'il constitue sera forte. »[82]

L'exemple du CIL montre bien à quel point les sentiments et les émotions constituent un motif du maintien de l'organisation. Une fois par semaine, les membres du collectif se réunissent dans un de leurs cafés de prédilection. L'hiver à l'intérieur, l'été en terrasse, un noyau de militants se retrouve pour boire un verre et discuter de choses et d'autres. La plupart ne se connaissaient pas avant juin 2003. Ceux qui restent sont devenus des amis. Comme le dit Lino trinquant avec ses camarades, avec humour et un peu de dépit : « On ne fait peut-être plus grand-chose, mais on est quand même une bonne bande de potes ! »[83]. Pendant les moments moins actifs de la mobilisation, il leur est arrivé de faire plusieurs réunions de suite sans parler, ou presque, du protocole, du mouvement ou même de culture. Certains se racontent leurs vacances, leur week-end, rapportent quelques anecdotes familiales. Ils partagent leurs souvenirs, leurs espoirs mais aussi leurs doutes, leurs craintes. Ces moments apparemment anodins de sociabilité ordinaire pourraient paraître extérieures à l'activité

[81] C'est nous qui soulignons ici.
[82] Duriez B., Sawicki F., « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », *Politix*, vol 16, n°63, 2003, p. 18.
[83] Réunion du CIL. Notes d'observation 23 août 2005.

militante mais ils sont néanmoins l'un des ciments du collectif et l'une des composantes essentielles de la solidarité et de la formation d'une identité collective du groupe mobilisé[84]. Sans ces relations amicales régulières, celui-ci se serait certainement, comme d'autres ailleurs, délité.

Au final, les rétributions apportées par la participation à l'action collective et les satisfactions qu'elles engendrent sont nombreuses et de natures diverses : renforcement du métier d'intermittent, socialisation politique, insertion dans des réseaux professionnels, sociabilité amicale, solidarité, soutien affectif... Néanmoins, malgré tout ce que peut apporter un collectif à un individu et qui tend à favoriser le maintien de son engagement[85], il arrive inévitablement des défections, plus ou moins nombreuses, plus ou moins collectives dont il s'agit à présent de rendre compte.

Section 3. Une démobilisation pourtant inévitable

Si les intermittents ont pu, pour la plupart, se mobiliser en dépit des divers obstacles mentionnés, leur engagement reste fragile, en proie aux défections individuelles et à la démobilisation collective. Ce trait n'est d'ailleurs pas en soi une spécificité du groupe étudié mais bien une caractéristique constante de l'engagement. Malgré cela, comme le signale Olivier Fillieule, « la littérature sur le militantisme politique s'est essentiellement posé la question du recrutement et de l'enrôlement de nouveaux militants mais demeure peu prolixe sur le maintien des engagements et, ce qui revient au même, la défection. »[86] C'est pour contribuer à éclairer ces processus que nous allons aborder la dernière étape de la carrière des militants dans le mouvement des intermittents : celle du retrait ou du désengagement.

---

[84] Alberto Melucci note ainsi : « Les passions et les sentiments, l'amour et la haine, la foi et la peur participent tous d'un corps agissant collectivement, particulièrement dans les zones les moins institutionnalisées de la vie sociale, comme les mouvements sociaux ». Melucci A., *Challenging Codes : Collective action in the Information Age*, Cambridge, 1996, p. 71. Traduction citée dans Jordan T., *S'engager. Les nouveaux militants, activistes, agitateurs…*, Paris, Autrement, coll. Frontières, 2003 (2002), p. 80.

[85] Ce qui rejoint une partie de l'hypothèse que propose Daniel Gaxie : « plus les satisfactions de toutes natures retirées du militantisme sont importantes, plus les militants sont disposés à l'investissement » (il ajoute « et à l'orthodoxie », ce qui renvoie davantage à ce que nous développerons dans la deuxième partie). Voir Gaxie D., « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, vol. 11, n°1, p. 157-188.

[86] Fillieule O. (sous la dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005, p. 10.

De la même manière que l'engagement a longtemps été expliqué par le simple mécontentement, par la colère ou par des motivations idéologiques - en négligeant les conditions concrètes du passage à l'action -, la défection a souvent été analysée comme une « décroyance » ou une « perte de foi »[87]. Pourtant, la compréhension de ce comportement ne peut pas, pas plus que les autres, reposer simplement sur le registre des idées. Certes les dissensions existent au sein des collectifs d'intermittents, mais elles peuvent tout aussi bien alimenter le débat interne, provoquer la formation de tendances voire des scissions qu'entraîner des défections. Afin de présenter les différents éléments qui permettent d'expliquer le désengagement des militants observés, nous suivrons la sociologie spontanée[88] tout à fait clairvoyante de cet interviewé :

> « La démobilisation elle est due à l'usure de n'importe quelle lutte, **y'a pas de lutte qui dure autant que la nôtre, c'est l'usure, les gens sont fatigués** [A]… tous les gens qu'on voit à l'extérieur nous remercient pour ce qu'on fait, remercient les filles du CAP, tous les gens se sentent très concernés mais quand il s'agit de… **quand on perd son boulot, on n'a qu'une envie c'est d'en retrouver un et pas de lutter** ! **Il faut payer son loyer et c'est pas en venant ici qu'on va payer son loyer** [B] ! C'est une caricature, mais c'est beaucoup plus facile de lutter quand on a de quoi vivre ! Et puis **c'est une fatigue générale, c'est un ras le bol,** des conditions qui sont de plus en plus dures avec des gens qui essayent de s'en sortir… **l'impression qu'on a des fois que tout est perdu**… [C] »
> José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

Son propos met en lumière les différents éléments qui, indépendamment ou conjointement, ont favorisé la défection. Tout d'abord, c'est l'épuisement des forces (A) qui est montré du doigt. L'action contestataire est une activité usante, physiquement et moralement, d'autant plus pour ceux, nombreux, qui ne pensaient pas s'engager dans une action à long terme. Il mentionne ensuite la précarisation sociale des intermittents (B), ce qui constitue peut-être la plus grande spécificité du groupe. Protégés un temps par leur système d'indemnisation, les salariés doivent néanmoins assurer la continuité de leur intégration professionnelle et reprendre, avant l'épuisement de leurs droits, la « course aux cachets ». Enfin, José fait référence à la démobilisation collective (C), liée au cumul des deux éléments précédents et accentuée par un sentiment d'échec de la mobilisation.

---

[87] Fillieule O., *op. cit.*, p. 10 L'auteur renvoie à la pléthore des biographies « d'ex », anciens de mai-68 ou du communisme…
[88] Passeron J.-C., *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Albin Michel, coll. Bibliothèque Évolution Humanité, 2006 (1991).

A. L'épuisement des forces

La mobilisation des intermittents a été intense et longue. Intense car dès la signature du protocole du 26 juin 2003, les collectifs se sont créés, ont pour certains occupé en continu des lieux afin de montrer leur présence et leur détermination. Cette phase du mouvement a demandé un énorme investissement en temps, la plupart de ceux qui étaient là y passaient la plus grande partie de leurs journées. Longue car elle a duré, sur mes deux terrains principaux en Île-de-France et en Lorraine, plusieurs années. Bien sûr, pas avec la même intensité, mais avec tout de même une pression constante : « tu sais, au bout d'un moment, t'as toujours un coin de ta tête qui réfléchit au collectif, à la prochaine réunion, à ce qu'on va faire »[89].

a. Un investissement usant…

La notion d'investissement caractérise bien le type d'engagement que requiert l'organisation d'un mouvement de contestation. Gourmand en temps et en énergie, il peut venir à bout des forces des militants les plus tenaces et les pousser à remettre en cause leur participation. Ce phénomène, appelé *burn out*[90], s'explique par l'épuisement physique et moral d'individus qui ont consacré pendant une certaine période la plus grande partie de leur temps à l'action collective, avec ce que cela comporte de travail, de stress, d'angoisses, de disputes… Mais c'est aussi du temps qui entre en concurrence avec les autres espaces de l'individu, professionnels et relationnels et qui, paradoxalement, isole les individus dans le collectif qu'ils ont reconstitués autour de la lutte.

Tout d'abord la mobilisation demande à chacun beaucoup de temps. Pour certains, c'est devenu presque un « poste de permanent »[91].

> « C'est devenu le 10ème métier qui me manquait ! Y'avait quelques heures qui me restaient dans la semaine de libre, elles sont passées à la coord ! (…)

[89] Discussion avec Achille en aparté d'une réunion du CIL. Notes d'observation du 6 juin 2004.
[90] McAdam D., « Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant » *in* Fillieule O., *op. cit.*, p. 67.
[91] Audrey, 32 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

> *Tu arrives à estimer le temps que tu consacres à la lutte, à la coord ?*
> Depuis janvier, je dirais, parce que j'ai beaucoup travaillé… je dirais une semaine à une semaine et demi par mois ici, largement…
> *Et ça a été plus à certains moments ?*
> Ah oui ! L'année dernière au mois d'avril, j'étais là tout le mois ! Mai, juin, juillet… quasiment 3 semaines par mois… »
> Audrey, 32 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF.

> « En juillet 2003, c'était 18 heures par jour. Pendant un mois ça a été 18 heures par jour, je dormais 4 à 5 heures par nuit et je travaillais 18 heures par jour… après à la rentrée ça a été quelques heures par jour, 6 à 7 heures par jour quand même… week-end compris. »
> José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

Quasiment tous les militants rencontrés nous parlent en ces termes des premières semaines de mobilisation. Dans les premiers temps de l'entretien, ils en parlent avec fierté. L'idée du sacrifice, du don de soi au collectif, qui renvoie à l'image classique du militant[92], donne une description quasi-héroïque du « dévouement militant »[93]. Mais en creusant un peu, la figure du héros cède la place à des humains fatigués, « épuisés » est le terme qui revenait le plus fréquemment.

> « Donc après, je sais pas, peut-être le fait d'avoir été dès le début à se battre, même avant la signature je veux dire, mais… c'est vrai qu'au moment où on s'est retrouvé mille en AG, moi **j'étais déjà épuisé** ! J'avais qu'une seule envie, c'est qu'ils reportent à la rentrée, qu'ils laissent passer l'été, qu'ils suspendent les discussions et qu'on reprenne ça en septembre… **on n'en pouvait plus déjà**… on avait quand même… très vite c'est devenu quand même un boulot militant, de tenir un petit collectif comme ça, avec tous les problèmes qu'il peut déjà y avoir d'emblée dans un petit collectif, problèmes de personnes, des passifs politiques, des trucs qu'on savait pas d'où ça sortait, des règlements de compte et tout ça entre des gens qui avaient déjà milité avant dans des mêmes endroits et qui se retrouvaient là à nouveau… et ça dès le départ… donc tout le petit monde là, **on était déjà épuisé… et c'était que le début…** »
> Yves, 37 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

La fatigue n'est plus tant utilisée pour mesurer l'investissement personnel que pour signaler la difficulté de mener une action sur le long terme, dans des collectifs hétérogènes où tout peut être très différent d'une personne à l'autre, des motifs de l'adhésion au mouvement à l'attitude en assemblée générale en passant par la conception du travail en commun.

[92] Ion J., *Militer aujourd'hui, op. cit.*
[93] Collovald A., *op. cit.*

b. … qui concurrence les autres sphères de la vie sociale

L'investissement en temps est parfois tellement important qu'il empiète sur le reste des activités sociales de l'individu. Cette rupture, plus ou moins nette et prolongée, entre l'espace de sociabilité militante - qui comme on l'a montré est dans une certaine mesure un motif du maintien de l'engagement - et la « vie avant le mouvement »[94] est parfois difficile à assumer et peut conduire à une remise en cause, au moins dans sa forme « entière », la participation au collectif. La plus fréquemment citée est la coupure d'avec le milieu professionnel, les collègues de travail, la pratique de son métier.

> « **C'est là où pour moi ça a été la limite, c'est de me mettre à arrêter des projets pour la compagnie, pour mon métier, parce que j'avais tellement de choses ici à faire que du coup je dégageais pas de temps ailleurs**… et j'ai inversé le tendance, je fais d'abord ce qu'il y a à faire pour la compagnie, pour les spectacles et le temps dont je dispose en plus, je viens le faire ici… là c'est un peu particulier depuis le mois de janvier parce que je bosse avec une compagnie qui est en Touraine, pas à Paris, donc la création s'est faite à Paris et du coup j'étais pas là physiquement, et quand t'es pas là physiquement, même si tu suis sur la liste Intercom et que tu réponds à des mails et que tu participes à une réflexion, c'est plus compliqué de loin de toute façon… Par contre travailler sur l'enquête et évidemment l'expertise, moi j'y ai participé et j'ai travaillé sur ça, c'était une façon pour moi à la rentrée de septembre de dire « je ne peux plus être autant investie dans la coord de la même façon », j'y passais ma vie avant ! Et c'était pas possible ! Il fallait vraiment que je continue mon travail et que je retrouve mes marques… Parce ce que j'ai vu aussi comment on se perd dans un mouvement et comment à n'être que là si on se coupe de sa propre pratique, il y a un moment donné le lien ne se fait plus et c'est pas logique ! A un moment on est en lutte pour… il ne faut pas oublier pourquoi on est en lutte ! Etre en lutte pour être en lutte, ça sert à rien ! enfin ça sert pas à rien, mais si c'est pas en en lien avec ta pratique… à un moment donné tu perds pieds parce que ta pratique c'est aussi ce qui fait ton monde social, ton réseau, tes amis, ta vie privée enfin voilà ! »
> Audrey, 32 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF.

Le monde professionnel n'est pas seul à pâtir du surinvestissement dans l'espace militant. Les militants en couple dont le conjoint n'est pas directement concerné par la lutte ressentent également une certaine frustration.

> « C'est vrai que ça a été une expérience de vie assez formidable… avec sans doute, pour mettre un petit bémol, **le fait que c'est pas toujours compatible avec une vie personnelle, une vie privée**… mais c'est comme tout travail militant, comme toute passion aussi… les gens passionnés de moto qui ne sont jamais là les week-end parce qu'ils sont partout, ben c'est pareil : toute passion fait que ça se fait au détriment de quelque chose, et souvent de quelqu'un…

[94] Achille, 51 ans, clown, comédien. Intermittent, droits ouverts. Secrétaire du CIL. Entretien du 19 juillet 2004.

> *Quelqu'un vous l'a reproché ?*
> Oui, ma compagne… et c'est bien compréhensible… ça pose toujours un peu de problème, **parce que la coordination c'est quelque chose qui a vite tendance à dévorer, à empiéter… il y a des périodes où il faut bien être là parce que si on est pas là, il y a des choses qui ne se feront pas… ou on croit que si on est pas là elles ne se feront pas ! mais ça revient au même finalement : c'est très prenant ! … dès que l'on fait quelque chose qui est en plus de sa vie privée, de sa vie professionnelle, forcément, ça empiète sur les deux !** Ça peut pas de faire en plus, les journées ont 24h, c'est tout !
> Jean, 59 ans, comédien et metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 14 septembre 2005.

Le mouvement peut aussi être inverse : il arrive que les proches reprochent aux militants leurs absences répétées et prolongées. Sur le ton de la plaisanterie, mais sincère, ce militant partage avec les membres de son collectif l'avis de son épouse sur la fréquence de ses déplacements pour les prises de parole dans les festivals de la région :

> « Lino : Achille, c'est toi qui retournes aux Franco cette année pour le collectif ?
> Achille : Ah non, là ça va pas être possible ! Elle me tue ma femme ! Déjà la dernière fois… en plus que c'était avec Betty ! Non et puis deux jours là, deux jours là… qu'est-ce que tu veux, elle ne peut pas se passer de moi ! (rires) »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 16 mai 2005.

Parfois c'est un collègue ou un employeur qui fait remarquer une baisse de l'attention dans le travail professionnel. Certains racontent comment ils se sont faits rappeler « à l'ordre » et carrément « interdire de meeting ».

> « Moi c'est simple, à la coordination, c'était tous les jours 10 heures par jour… 70 heures par semaine ! et ça tout l'été… Après j'ai commencé à répéter, j'ai continué simplement « Propositions et revendications » parce qu'on était en train de finir le nouveau modèle, donc là j'y allais dès que j'étais pas en répèt', j'y allais le matin et j'y retournais le soir… quasiment tous les jours… et puis jusqu'au moment où mon metteur en scène qui était suédois m'a dit, « no meeting tonight ! », il a vu que je tenais pas trop le choc, et donc il m'a dit t'arrêtes un peu parce là… donc j'ai vraiment coupé les ponts… Ça permet de souffler un peu aussi… Ca c'était début octobre… et là j'ai quitté la coordination jusqu'au mois de décembre, début janvier ! Je suis revenu juste après, et c'est là que j'ai commencé à faire des choses un peu plus institutionnelles… »
> Francis, 38 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

Pour se reposer physiquement et moralement, pour ne pas se couper de son milieu professionnel ou intime, ou pour éviter différents conflits avec ses proches ou ses employeurs, un militant peut être amené à se retirer de l'action collective. Mais comme on le voit dans le dernier extrait, ce retrait n'est pas nécessairement définitif. Le temps de se ressourcer pendant

quelques jours de vacances, de passer un peu de temps en famille[95] ou entre amis et un retour dans le mouvement est possible. On remarquera cependant que plus l'arrêt est prolongé, plus les chances de reprise sont minces. Plus encore, on notera avec Doug McAdam que « le retour à des formes quotidiennes d'action vient mettre un terme au processus de désengagement »[96]. Ce mécanisme n'est pas propre au mouvement des intermittents, le militantisme est toujours en concurrence avec les autres temps sociaux. Le point suivant est quant à lui plus spécifique au cas étudié, ou en tout cas plus spécifique aux mouvements dits « de précaires ».

B. La précarisation : de la routine à l'urgence

Comme on l'a dit, l'effet démobilisateur de la précarité de l'emploi des intermittents est compensé par l'acquisition du « métier d'intermittent ». En apprenant ces différentes règles, les intermittents parviennent à intégrer la précarité au déroulement normal de leur carrière et à faire qu'elle cesse d'être un obstacle à la poursuite de leur trajectoire professionnelle ou sociale. Cependant, ceci n'est valable que pour une précarité que l'on pourrait qualifier, puisqu'elle est vécue comme telle, de « routinière », c'est-à-dire quand l'instabilité que connaît la situation d'un intermittent reste, paradoxe sémantique, relativement « stable ». A l'inverse, un changement de situation, une augmentation de l'incertitude ou une dégradation des conditions ou du niveau de vie déstabilise l'individu et tend à favoriser le désengagement. L'hypothèse proposée ici est que si la précarité n'est pas nécessairement un obstacle insurmontable à l'engagement, la précarisation – entendue comme un processus d'appauvrissement et de fragilisation[97] – est une des causes principales du désengagement.

---

[95] Le rôle de la famille est important car il fonctionne à la fois comme réassurance de l'engagement dans une carrière artistique (carrière incertaine, *a fortiori* en période de « crise ») et comme soutien à l'engagement pour cette cause. A l'inverse il peut être plus difficile de se mobiliser pour défendre ses conditions d'existence professionnelles en l'absence de soutien, voire en cas de conflit avec son proche entourage au sujet de son choix de carrière. Cet aspect de l'engagement des intermittents, ici peu développé, pourra faire l'objet de développements ultérieurs.

[96] McAdam D., « Pour dépasser l'analyse structurale de l'engagement militant », p. 71 *in* Fillieule O., *Le désengagement militant*, *op. cit.*

[97] Sur la précarisation comme processus, voir notamment les travaux de Béatrice Appay. L'auteure parle notamment de « mise en précarité » (économique et sociale), Appay, B. « Précarisation sociale et restructurations productives » *in* Appay B., Thébaud-Mony E., (sous la dir.), *Précarisation sociale, travail et santé*, Paris, IRESCO, 1997, p. 509-553. Voir également le numéro de la revue Empan consacré aux précarités, notamment l'introduction : Zaouche-Gaudron Ch., Sanchou P., Introduction du dossier « Précarités », *Empan*, n°60, 2005, p. 10-13.

> *Edith et moi sommes au café, un peu en avance pour la réunion du CIL. Elle me raconte*: « Achille m'a appelé ce matin, il m'a dit qu'il ne viendrait plus pendant un temps aux réunions. Il y a du retard dans son calcul, du coup il n'est plus indemnisé ! En plus il n'est pas sûr d'avoir son statut donc il ne vient plus pour le moment. Il m'a dit qu'il fallait qu'il économise et qu'il cherche du boulot... (à moi) Tu sais, c'est dur pour tout le monde en ce moment... moi je suis passée à l'AFT [Allocation du fonds transitoire] là, et ben, je déprime... On a l'habitude d'être entre deux… mais quand tout se casse la gueule, je peux te dire que… Moi je viens toujours parce que j'aime bien voir du monde, mais je comprends que certains... »

« On a l'habitude d'être entre deux ». Cette intermittente nous rappelle que l'incertitude est une donnée courante, constitutive de leur carrière professionnelle, mais qu'elle en a l'habitude. Autrement dit, cet état normal d'instabilité, le plus répandu dans cette catégorie, produit assez peu d'effets sur leur vie, et sur leur passage à l'action en particulier, chacun ayant plus ou moins appris à « faire avec »[98]. A l'inverse, dans les moments très précis où le risque de perdre ses droits est clairement indentifiable et probabilisable par les agents eux-mêmes l'attitude vis-à-vis de l'engagement s'en trouve considérablement affectée. Clairement, pour un intermittent qui sait qu'il ne lui reste que six jours pour obtenir les cinq cachets qui lui permettront de reconduire ses droits, l'absolue priorité est de chercher à remédier à cette situation et la participation aux réunions ou aux manifestations passe sans hésitation au second plan.

Pour le dire autrement, quand la précarité n'est plus synonyme de routine mais qu'elle renvoie à une aggravation de la situation personnelle (précarisation), la participation à la contestation est fortement remise en cause. Dans ces situations où *l'incertitude de routine* semble devenir, dans l'urgence, *un risque probabilisable*[99], on retrouve des problématiques proches de celles rencontrées dans les mouvements de chômeurs ou de « sans » en général : repli sur soi[100] fait

---

[98] Cette « inversion » de l'expérience de l'incertitude étant par ailleurs rendue possible par les dispositions, culturelles notamment, du groupe. Accepter l'incertitude comme « principe de réalité » n'est en effet possible que pour les catégories d'individus qui disposent d'assez de ressources pour en faire une « valeur d'adaptation ». Ceux qui en sont dénués, les plus nombreux, ne peuvent souvent pas valoriser cette situation responsable de leur fragilité sociale. Palmade J., (sous la dir.), *L'incertitude comme norme et fragilisations identitaires*, Paris, PUF, coll. Psychologie sociale, 2003.

[99] L'incertitude, flou ne pouvant être réduit qu'*a posteriori*, s'oppose au risque calculable. Cette distinction , forgée par les économistes (Knight, F. H., *Risk, Uncertainty and Profit*, Boston et New York, Houghton Mifflin, 1921), est reprise notamment dans Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, coll. La couleur des idées, 2001, p 37-49. ; la routine stabilisatrice s'oppose à l'urgence d'un quotidien bousculé (Hughes E., *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996, p. 87).

[100] Schnapper D., *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1981. Pour d'autres exemples des épreuves qui favorisent un repli sur soi, voir Schwartz O., *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, Quadrige, 2002 (1990). ; Masclet O., *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La dispute, coll. Pratiques politiques, 2003 ; Linhart D. (avec Rist B. et Durand E.), *Perte d'emploi, perte de soi*, Paris, Ed. érès, coll. « sociologie clinique », 2002.

de recherche de petits contrats alimentaires, de réorientations professionnelles ou autres stratégies de « débrouille » individuelles[101] voire de résignation de la part des plus affectés psychologiquement (dépression[102]) et socialement (désaffiliation[103]), davantage favorables au *free riding* qu'à la mobilisation collective.

Susan, intermittente célibataire et mère d'un enfant, à l'origine de la constitution du Collectif interluttant de Lorraine (CIL) et très fortement impliquée dans les premiers mois de la mobilisation, a pris ses distances avec le collectif quelques temps avant de perdre son statut et de finalement « basculer au RMI ». Elle était jusque là dans une insécurité salariale et sociale qu'elle parvenait à gérer et qui n'entravait pas son engagement. Mais la perte de son indemnisation a fait brusquement chuter son niveau de vie, ses seuls cachets constituant un revenu nettement insuffisant et beaucoup trop irrégulier. Comme le dit Achille a son sujet, plusieurs mois avant de connaître lui-même la même situation :

> « Quand tu sors de l'intermittence, **c'est très difficile de continuer à se battre**… Nous, on s'en sort comme on peut mais pour l'instant ça va, on se bat pour l'avenir… par contre ceux qui sont dans le caca maintenant comme Susan, ils ne viennent plus… et c'est normal, quand tu vois que t'as bientôt plus rien, **il faut que tu t'occupes de toi**, et t'as plus le temps… mais je suis sûr que quand elle touchera ses Assedic elle va revenir activement au collectif ! »
> Achille, 51 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Compte-rendu d'observation d'une réunion du CIL. Metz le 8 mars 2004.

De même, Sébastien, qui a toujours été ce que l'on pourrait appeler un intermittent fragile (réunissant toujours difficilement ses heures, n'y parvenant parfois pas) a néanmoins toujours participé aux activités du CIL, malgré l'instabilité de sa situation. Il s'est pourtant lui aussi retiré lorsqu'il n'a pas pu reconduire ses droits. Les exemples d'Achille et de Sébastien rappellent l'analyse que propose Pierre Bourdieu : « en deçà d'un certain niveau de sécurité économique, assuré par la stabilité de l'emploi et la possession d'un minimum de revenus régulières, propres à assurer un minimum de prise sur le présent, les agents économiques ne peuvent concevoir ni accomplir la plupart des conduites qui supposent un effort pour prendre prise sur l'avenir »[104]. Le passage à l'action et plus encore le maintien d'un engagement ne peut se réaliser que si les conditions matérielles d'existence sont réunies[105].

---

[101] Maurer S., *op. cit.*
[102] Ehrenberg A., *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Editions Odile Jacob, 2000 (1998).
[103] Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
[104] Bourdieu P., *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, coll. Points, 2003 (1997), p. 103.
[105] Ce que notait déjà Karl Marx : « force nous est de constater d'entrée de jeu que la première condition de toute existence humaine, donc de toute histoire, c'est que les hommes doivent être en mesure de vivre pour être

Les défections s'expliquent en effet ici par un changement brutal, ce que Anselm Strauss appelle un « accident biographique »[106], dans la situation socioéconomique des militants : d'une précarité de routine intégrée au métier d'intermittent à une urgence matérielle combinée à un sentiment d'exclusion. Les intermittents qui perdent leur droit à l'indemnisation perdent à la fois une part importante de leurs ressources financières et le « statut » qui leur confère une part de leur identité professionnelle. On pourrait multiplier les exemples, le processus reste identique. Les participants à la mobilisation se recrutent principalement dans la majorité d'intermittents qui n'est ni complètement à l'abri ni la plus précarisée, ce qui montre que leur situation est un ordinaire suffisamment intégré à leur pratique pour ne pas constituer un obstacle à l'engagement. Par contre, quand cet équilibre précaire est bousculé ou risque de l'être, la participation est suspendue. On peut admettre, avec François Chazel, que « ce n'est peut-être pas tant la précarité qui constitue le ressort de la mobilisation que le sentiment d'une précarisation qu'il s'agit de conjurer »[107], mais ceci seulement si l'on considère les cas où cette menace reste incertaine (l'anticipation des effets de la réforme à moyen ou long terme par exemple). Nos observations conduisent par contre à penser que dans les cas où la précarisation est un processus vécu ou qui peut être assez précisément prévu, celle-ci est un obstacle, sinon l'obstacle le plus important, à une participation soutenue à l'action collective.

C. Sentiment d'échec et démobilisation collective

La dernière cause du désengagement que l'on peut identifier renvoie à la diffusion du sentiment de défaite et à *l'effet démobilisateur de la démobilisation collective*. Cette expression, qui peut paraître tautologique, vise à décrire l'effet de l'exit collectif, de l'érosion de la mobilisation, sur des individus qui jusque là croyaient encore à la possibilité d'une issue favorable.

---

capables de « faire histoire ». Pour vivre, il faut avant tout manger, boire, se loger, se vêtir et bien d'autres choses encore ». Marx K., *L'idéologie allemande*, Éditions sociales, 1976 ; pour cette traduction : Nathan, 1998, p. 50.

[106] Strauss A., *Miroir et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Métailié, 1992.

[107] Chazel F., *Du pouvoir à la contestation*, Paris, LGDJ, 2003.

Tout au long de la mobilisation, des militants quittent le mouvement, pour les raisons que l'on a présentées plus haut. Cela n'est pas sans effet sur ceux qui restent. Petit à petit le sentiment de défaite s'installe, même si certains hésitent encore à se l'avouer. Plus le mouvement dure, plus les perspectives de victoire s'éloignent, surtout quand le nombre de ceux qui quittent le rang ne cesse de croître.

> David : Je commence à me dire que **si on est les seuls** à se battre, ça va être une hécatombe… c'est même pas la peine, **on a autant arrêter tout de suite**…
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 6 juin 2004

> Achille : Je sais pas ce que ça va donner mais **ça s'embourbe**…
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 21 juin 2004

> Achille : Moi **je commence à être désespéré**… on voit bien comment ça se passe… on est de moins en moins nombreux et en face ils bougent pas d'un iota… et pourquoi ils bougeraient puisqu'on se casse la gueule ?
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 5 juillet 2004

> Lino : Je sais pas si le rythme hebdomadaire est le bon… personne ne vient…
> Edith : ou c'est le jour qui ne va pas, peut-être ?
> Lino : ouais… c'est peut-être aussi **une mobilisation qui se termine**… là je crois que… si ça ne repart pas avec les festivals de l'été, **je crois que c'est foutu cette fois**…
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 5 avril 2005

> Andy : Moi **ça me tue de voir que tout le monde se barre**… Je sais pas… c'est pas comme si on avait gagné quelque chose et que hop, ça y est, on peut rentrer chez nous… moi ça me dégoûte… et j'en ai marre de tous ces cons qui ne viennent plus depuis des mois et quand tu les croises, ils râlent qu'il ne se passe plus rien…
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 21 novembre 2006

Il convient cependant de ne pas retomber dans les travers consistant à faire découler un comportement, une action, d'un seul sentiment. Le départ de ses camarades militants entraîne certes ce sentiment de défaite qui ne met pas les participants dans les meilleures conditions pour poursuivre la lutte. Mais chaque départ est aussi un élément du réseau tissé tout au long de la mobilisation qui s'efface. Or on a montré combien le réseau de sociabilité constitué par le collectif militant était important pour le maintien de l'engagement, quand celui-ci s'effrite c'est une des rétributions du militantisme qui disparaît. On rejoint sur ce point les analyses de Bert Klandermans, selon lequel « l'insuffisance des gratifications, combinée au déclin de l'engagement se traduit par une intention croissante de faire défection » [108]. Il insiste sur le fait

[108] Klandermans B., « Une psychologie sociale de l'exit » *in* Fillieule O., *Le désengagement militant, op. cit.*, p. 95.

que l'engagement ne « s'auto-entretient » pas et qu'il se nourrit des interactions et en particulier « des relations sociales qui tissent un lien d'amitiés »[109].

Ces trois facteurs contribuent, chacun à un niveau différent, à l'explication du désengagement militant : le *burn out* renvoie à un mode individuel de perception physique et morale de la lutte, la précarisation est elle aussi vécue individuellement mais répond au mode de fonctionnement précis du système d'emploi-chômage de l'intermittence, enfin la démobilisation collective et la propagation d'un sentiment de défaite étant le niveau le plus large de compréhension.

Le groupe mobilisé ne l'est pas une fois pour toutes, c'est une réalité mouvante qui se construit au gré des carrières individuelles, des interactions au sein du mouvement et de la conjoncture sociale et politique plus globale. L'observation en continu de la mobilisation a confirmé que, tout en portant l'attention sur ces portions de carrières militantes, il ne fallait pas en faire des objets autonomes. Comme le signale Erik Neveu, l'action politique n'est qu'un moment de la vie sociale qui n'est pas indépendant du reste de la vie d'un individu et qui ne doit donc pas être artificiellement détachée par le sociologue[110]. Observer l'engagement des intermittents implique de s'intéresser, comme on l'a fait, à leurs liens à l'intérieur et à l'extérieur du groupe, leur trajectoire professionnelle, leur degré d'intégration sociale. Ainsi les salariés du spectacle ont, malgré les obstacles liés aux conditions socio-économiques dans lesquelles ils sont placés, ce qu'il faut pour se mobiliser : des ressources culturelles et matérielles, de forts liens de sociabilité internes, des trucs et astuces (le *métier d'intermittent*) qui leur permettent de faire de la précarité le régime ordinaire de leur existence professionnelle et plus largement sociale. Le renforcement de ces dispositions pendant la lutte permet de maintenir les engagements tant que des obstacles venus de soi (*burn out*), de l'intérieur la mobilisation (démobilisation, divergence sur les fins et/ou les moyens) ou de l'extérieur (précarisation) ne les remettent en cause.

Après cette présentation des modalités de construction du groupe mobilisé, de l'engagement au désengagement en passant par les conditions matérielles et symboliques du maintien dans

[109] *Idem*, p. 98.
[110] Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux, op. cit.*, p. 91.

la lutte, il est temps de s'intéresser de plus près aux forces effectivement disponibles pour l'action, du côté des intermittents mais également de leurs différents soutiens.

CHAPITRE 2
Les intermittents mobilisés et leurs soutiens

L'objet de ce chapitre est de présenter les acteurs mobilisés d'une manière qui puisse à la fois rendre intelligible le caractère composite du mouvement et permettre la compréhension des coopérations et des concurrences entre les unités qui, mises en commun, forment ce que l'on désigne couramment par le syntagme homogénéisant de « mouvement des intermittents du spectacle ». L'expression tend en effet à gommer les différences internes, les diverses origines et trajectoires sociales qui se mêlent, le rôle du sociologue étant précisément de redonner à l'analyse « l'épaisseur du réel »[1] et restaurer les logiques qui organisent la diversité.

La typologie, définie par Dominique Schnapper comme un « instrument de clarification du réel et d'intelligibilité des relations sociales »[2], se révèle être alors un outil tout à fait adapté à la mise en œuvre de ce travail de clarification. Souvent réduite à la construction weberienne de types théoriques purs « construit[s] de manière "idéale" »[3], la démarche typologique peut également suivre une voie plus inductive : « Mettre de l'ordre dans les matériaux recueillis, les classer selon des critères pertinents, trouver les variables cachées qui expliquent les variations des différentes dimensions observables »[4]. Dans ce type de démarche, le chercheur opère un « regroupement des unités autour d'un petit nombre d'entre elles choisies comme noyaux de la typologie (agrégation autour d'unités-noyaux) »[5]. C'est cette seconde méthode que nous avons choisi de mettre en œuvre ici. L'élaboration des types ne repose donc pas simplement sur une accumulation de critères et de variables mais implique qu'une attention particulière soit portée aux carrières des acteurs du mouvement. Les dispositions jouent bien

---

[1] Siméant J., *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 56.
[2] Schnapper D., *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, PUF, coll. Le lien social, 1999, p. 5.
[3] Weber M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon Pocket, 1992 (1905), p. 186.
[4] Demazière D., Dubar C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, coll. Essais et recherches, 1997, p. 274.
[5] *Idem*, p. 276.

un rôle dans les pratiques des militants observés, mais elles n'agissent pas toutes en même temps ni au même moment. C'est tout l'intérêt, pour Eric Agricoliansky, de l'approche en termes de carrière qui « ne conduit donc pas comme le laisserait penser une lecture trop rapide du paradigme interactionniste à ignorer les variables structurelles mais à contextualiser l'analyse de leurs effets pratiques lors des différentes séquences de l'action »[6].

La présentation des types, construits par la méthode « des tas »[7], repose à chaque fois sur les récits de carrière d'une ou deux figures du mouvement, sélectionnées pour l'exemplarité de leur rapport à l'engagement. Bien sûr la question de la sélection des figures se pose d'un point de vue épistémologique, mais le choix est guidé par « l'immersion ethnographique qui permet de juger de l'exemplarité de certaines trajectoires observées »[8]. L'analyse des entretiens approfondis menés avec les acteurs mobilisés nous a permis de faire le tri entre les critères discriminants et nous a conduit à retenir trois dimensions principales : le niveau d'intégration professionnelle, le degré de socialisation politique et la place occupée dans l'action collective.

L'intégration professionnelle, première dimension, est une notion complexe. Dotée d'une dimension objective et subjective, elle s'articule autour d'un rapport au travail en tant que tel (l'activité réalisée) et d'un rapport à l'emploi (la plus ou moins forte stabilité du contrat de travail par exemple)[9]. D'une part, nous prendrons en considération le degré d'affiliation des individus aux statuts consacrés par la société salariale[10]. Plus concrètement, le fait qu'un intermittent dispose de droits ouverts à l'indemnisation du chômage ou qu'il bénéficie de minima sociaux, qu'il se sente ou non dans une grande précarité de l'emploi voire une incertitude sociale plus générale, constitue un premier facteur discriminant du type d'engagement dans le mouvement. D'autre part, nous serons vigilants au niveau d'insertion des intermittents dans des réseaux professionnels ainsi qu'à la forme et la densité de ces réseaux. Participer à un collectif de musiciens à la frontière entre amateurs et professionnels ou à une association structurée d'artistes du spectacle bénéficiant d'une certaine notoriété et bien installée dans les réseaux institutionnels ne produit pas les mêmes effets sur les modes d'engagement.

---

[6] Agricoliansky E., « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p. 31.
[7] Demazière D., Dubar C., *op. cit.*, p. 276.
[8] Siméant J., « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p. 57.
[9] Paugam S., *Le salarié de la précarité*, *op. cit.*, p. 15.
[10] Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

La deuxième dimension correspond au degré de socialisation politique et renvoie plus généralement à la construction des identités sociales c'est-à-dire à « l'acquisition d'un certain nombre de codes symboliques, de normes ou de conduites, parmi lesquelles figurent les attitudes et les comportements politiques »[11]. Plus précisément, c'est l'expérience de la contestation qui constitue pour nous le facteur discriminant : « on peut considérer que les expériences politiques fournissent des opportunités de socialisation de différentes manières : par contacts directs avec une dynamique collective […], par une exposition aux flux d'information des *media* qui en rendent compte […], par le biais des relations interpersonnelles que charrie l'appréhension de ces actions »[12]. Les acteurs mobilisés seront donc différenciés en fonction de leur plus ou moins grande familiarité avec le militantisme et l'action collective suivant un dégradé allant de la première participation à une manifestation de rue à une pratique militante qui occupe l'essentiel de leur activité sociale.
La division du travail au sein du mouvement constitue la troisième dimension de la typologie. Partant de la définition du « monde » chez Howard Becker[13], le mouvement est considéré ici comme le produit d'une coopération, parfois conflictuelle, entre une multiplicité d'acteurs exerçant un ensemble d'activités[14] : des plus essentielles et valorisées (« activités cardinales ») aux moins prestigieuses et réclamant de moindres aptitudes (« activités de renfort »). Il s'agit donc d'identifier les types d'acteurs qui participent à l'action collective et de repérer les « faisceaux de tâches » qu'ils assument.

Au final, la typologie compte neuf types d'acteurs mobilisés. Pour plus de clarté dans la présentation, ces types seront présentés en deux temps, suivant leur proximité avec l'objet de la contestation. Selon la distinction classique opérée par John McCarthy et Mayer Zald[15], on peut distinguer parmi les participants d'un mouvement ceux qui peuvent tirer des bénéfices personnels d'un succès de la mobilisation et de la satisfaction des revendications, les « bénéficiaires potentiels » (*potential beneficiaries*), et ceux qui ne sont pas concernés par ces

[11] Percheron A., *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1993 (introduction de Nonna Mayer et Anne Muxel, p. 8).
[12] Ihl O., « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, 2002, Vol. 52, n°2, p. 138.
[13] Becker H.S., *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1988 (1982), p. 39-49.
[14] Pierre-Michel Menger indique déjà dans sa préface de l'ouvrage d'Howard S. Becker comment l'analyse produite sur les mondes de l'art peut tout à fait être transposée à d'autres mondes pour une analyse plus générale de l'action collective. Le rapprochement avec l'action contestataire est plus spécialement suggéré par Lilian Mathieu et Justyne Balasinski dans *Art et contestation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Res Publica, 2006, p. 11.
[15] McCarthy J.D., Zald M.N., « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, n°82 (6), 1977, p. 1212-1241.

bénéfices directs et matériels, les « membres par conscience » (*conscience constituents*). Si comme le note Lilian Mathieu, « le principal intérêt du concept […] est de pointer les différences de statut – en regard des niveaux de ressources ou d'attentes à l'égard des résultats de l'action – qui peuvent coexister au sein d'une même mobilisation »[16], la catégorie de membre par conscience mérite cependant d'être mieux définie. Annie Collovald fait à ce titre très justement remarquer que, en faisant de ces militants des êtres moraux et désintéressés, la catégorie peut conduire à ignorer certaines rétributions, symboliques le plus souvent, non directement liées à l'objet de la contestation mais qui contribuent tout autant à expliquer l'engagement[17]. Ainsi, nous suivrons les recommandations de Johanna Siméant en les qualifiant de « soutiens », « pour peu que ce terme ne soit pas envisagé comme laissant supposer un "dedans" et un "dehors" de la mobilisation »[18]. Seront donc passés en revue « les gens du métier », c'est-à-dire les intermittents du spectacle en tant que premiers concernés par les retombées éventuelles de la mobilisation (Section 1), puis les soutiens, mobilisés suivant d'autres logiques (Section 2). Enfin, nous présenterons une analyse des intermittents non mobilisés qui constituera un éclairage supplémentaire des modalités de l'engagement (Section 3).

Section 1. Les gens du métier

Le gros des troupes du mouvement des intermittents est constitué par les « gens du métier » : professionnels - artistes, ouvriers, employés et techniciens - intermittents du spectacle. Leur point commun est leur attachement à l'objet même de la contestation, ils sont tous - l'ont été ou souhaitent l'être – indemnisés au titre des annexes 8 et 10 de la convention d'assurance chômage. Mais tous n'occupent pas la même place dans le mouvement et n'y jouent pas le même rôle : certains en constituent le noyau dur et participent aux tâches les plus prestigieuses comme la définition des mots d'ordre, d'autres ne prennent en charge que ce qui relève de l'organisation pratique, d'autres encore ne contribuent à l'action collective qu'en se rendant aux manifestations ou aux autres actions, d'autres enfin sont quasiment extérieurs au

[16] Mathieu L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, coll. La Discorde, 2004, p. 101.
[17] Collovald A., « Pour une sociologie des carrières morales des dévouements militants » *in* Collovald A., (sous la dir.), *L'Humanitaire ou le management des dévouements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Res Publica, 2002, p. 177-229.
[18] Siméant J., *op. cit.*, 1998, p. 25.

mouvement et ne s'en rapprochent que pour satisfaire certains besoins ou font simplement bénéficier au mouvement de leur notoriété.

A. Les *intermilitants*

Les *intermilitants*, premier type, regroupe les intermittents coutumiers des mobilisations au sein des collectifs et des coordinations.

Ils se caractérisent d'abord par une forte intégration professionnelle. Cela signifie qu'ils sont plutôt à l'abri des risques imminents de précarisation (même si l'incertitude reste la règle) et qu'ils disposent d'un large réseau de connaissances dans le milieu des spectacles. Ils se recrutent essentiellement dans le spectacle vivant, et plus particulièrement dans le théâtre qui est un des secteurs dans lesquels les réseaux professionnels sont les plus forts[19]. On y trouve donc surtout des comédiens et des metteurs en scène. Les *intermilitants* sont plus âgés que la moyenne des intermittents mobilisés (autour de 50 ans contre 35 ans en moyenne dans mon échantillon). Ils exercent leur métier depuis plusieurs décennies et ont fait toute leur carrière professionnelle dans l'intermittence, ce qui leur vaut une certaine notoriété dans « le milieu », localement au moins.

Ils sont également connus pour leur engagement militant et leur participation à de nombreuses luttes. Proche d'Armand Gatti[20], de Dario Fo[21] ou d'André Benedetto[22], Armand[23] passe aisément pour un metteur en scène engagé. En 1968, alors âgé de 16 ans, des amis engagés dans le mouvement étudiant lui font découvrir les situationnistes. Il lit *Le Traité du savoir vivre à l'usage des jeunes générations* de Raoul Vaneigem, *La société du spectacle* de Guy Debord et *De la misère en milieu étudiant* de Mustapha Khayati, les trois bibles des « situ » de Mai-68. Pendant ses études de lettres et ses premières années au Théâtre national de Strasbourg, il se rapproche de divers groupements d'extrême gauche. Il s'intéresse un temps à l'Organisation communiste internationale mais renonce rapidement à l'adhésion, ses premières amours situationnistes lui ayant appris à se méfier de « l'encasernement des partis »

[19] Proust S., « Les formes de coopération dans le théâtre public », *Réseaux*, n°111, 2001, p. 236-258.
[20] Né en 1924. Journaliste, auteur, réalisateur, metteur en scène français, il est également connu pour son passé de résistant dans le maquis en Corrézien.
[21] Né en 1926. Acteur, écrivain et metteur en scène italien, fils de militants antifascistes et connu pour ses engagements politiques à l'extrême gauche.
[22] Poète, dramaturge, comédien, metteur en scène français en sympathie avec les thèses marxistes. Armand fait sa rencontre lorsque celui-ci présente à Strasbourg, avec le théâtre des Carmes, sa pièce intitulée *Emballage* dont le sujet est une explication de la plus-value basée sur le *Capital* de Karl Marx.
[23] Armand, 52 ans, metteur en scène. Intermittents, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 13 juillet 2004.

auquel il préfère « l'ouverture des collectifs et des coordinations ». Dans les années 1990, il soutient les mouvements de « sans » (sans-papiers, chômeurs) et fait partie des fondateurs d'un groupement membre d'AC ! dans sa région. La carrière militante d'Edith[24], chanteuse, est tout aussi dense même si elle ne suit pas exactement les mêmes chemins. Comme Armand, elle se présente comme une artiste engagée. Elle se produit régulièrement avec son spectacle de « chansons du monde », dans lequel on peut entendre de nombreux chants qui ont marqué l'histoire des luttes (*Bella ciao, Le temps des cerises, Le chiffon rouge*…). Contrairement à Armand, son engagement se concrétise davantage dans le monde associatif, dans lequel elle a travaillé avant de tout quitter pour se consacrer à la chanson. Elle est membre du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), de l'Association France Palestine solidarité (AFPS), côtoie régulièrement l'association ATTAC, les mouvements écologistes et les associations culturelles des quartiers populaires mais n'aime pas l'idée d'appartenir à un parti ou à un syndicat. Armand et Edith acceptent cependant volontiers de lutter aux côtés du SFA-CGT ou des autres syndicats du spectacle.

Même si tous ne se sont pas mobilisés avant la signature du protocole, ils se tiennent informés par leurs collègues et par la presse de l'évolution des négociations. Ils connaissent dans les grandes lignes le projet du MEDEF et savent qu'il a cette fois de grandes chances d'être signé. Le lendemain de la signature, ce sont eux qui réactivent les liens tissés lors des précédentes mobilisations auxquelles ils avaient déjà pris part. En Lorraine, Armand et Edith sont parmi les premiers mobilisés. Ils téléphonent à leur entourage et leur demande de faire passer l'information. C'est ainsi qu'est constitué le Collectif des intermittents de Lorraine[25], à partir des restes de la coordination qu'ils avaient formée en 2001. Armand raconte :

> « Moi c'était déjà en 92, 93… quand il y avait le premier truc des ASSEDIC, j'avais déjà bougé… et on avait eu un sursis d'un an avec Jospin qui était venu à Avignon et qui s'était engagé... donc prorogation jusqu'au moment où je bossais cet été à Borny avec les jeunes, et on a entendu les histoires du protocole qui allait se signer… **il y avait déjà eu plein de réunions à Nancy, auxquelles j'étais**, et il y en a eu une à Metz, aux Trinitaires… **La première coordination, le premier groupe c'est moi qui l'avais formé à l'époque, et puis ici on s'est formé, j'étais un des premiers**… disons **ce qu'on appelle le noyau dur**, avec Achille, tout ça, parce qu'au début on était un peu plus et après ça s'est effiloché. »

Les *intermilitants* constituent dès le départ le noyau dur des collectifs et le restent après les vagues successives de démobilisation. Ils sont ceux qui prennent directement en charge

[24] Edith, 49 ans, chanteuse. Intermittente, droits ouverts. Militante du CIL. Entretien du 18 août 2004.
[25] A certains moments appelé Coordination des intermittents de Lorraine ou Collectifs des interluttants de Lorraine.

l'organisation du mouvement et que l'on retrouve dans les tâches d'encadrement comme la définition des mots d'ordre ou le choix des cibles des actions, c'est-à-dire les activités cardinales de l'action collective. Leur parcours professionnel et militant ainsi que la place centrale qu'ils occupent dans le mouvement leur confère ce que Michel Dobry nomme un « charisme situationnel »[26] et partant, une certaine autorité au sein de leur collectif. C'est autour de ces militants que se mobilisent la plupart des autres intermittents, même si quelques membres des collectifs les accusent parfois d'avoir « fait fuir » plusieurs personnes dès les premières assemblées générales :

> « Je pense à Armand par exemple, **on a perdu du monde à cause de lui**, surtout au début. Les gens venaient au début pour s'informer, informer les autres, pas forcément pour faire des actions, encore moins des actions dures ! Et il gueulait après eux, « vous faites chier ! », « vous voulez rien foutre ! »… alors certains ça les motive pour lutter, d'autres non ! Moi aussi je suis d'accord avec lui maintenant, il faut des actions radicales sinon rien ne bouge, mais il y a la manière… **lui avec son parcours, il sait ça depuis longtemps**… tu vois, il a pas la manière… »
> David, 35 ans, musicien et technicien régie. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 28 juillet 2004.

Tous les *intermilitants* ne sont pas aussi radicaux qu'Armand et les autres participants ne réagissent pas tous de la même manière : certains sont fascinés ou simplement intéressés, d'autres cherchent à se confronter ou préfèrent partir. Dans tous les cas, l'extrait précédent est significatif du type de relations engendrées par des différences aussi nettes de socialisation politique et la manière dont les éventuelles tensions se règlent (maintien de l'engagement, renforcement de l'adhésion ou défection) ne peut se comprendre qu'en situation, en prenant en compte les trajectoires de chacun et les affinités qui se créent entre les uns et les autres.

B. Les *intermittents de renfort*

Ceux que nous appelons les *intermittents de renfort*[27] sont les participants qui contribuent à l'action collective mais qui n'en réalisent pas les activités cardinales. Ils sont membres du mouvement et actifs au sein d'un collectif ou d'une coordination mais n'exercent que des activités qui, tout en faisant partie intégrante du processus global de la contestation, n'en constituent pas l'élément central : logistique du collectif, réalisation des photocopies des

[26] Dobry M., *Sociologie des crises politiques*, *op. cit.*, p. 227-237.
[27] Référence aux « personnels de renfort » de Becker H., *Les mondes de l'art*, op. *cit.*

tracts, des banderoles, etc., toute tâche qui ne nécessite pas nécessairement un investissement trop important dans le collectif ou la mise en œuvre d'un grand savoir-faire militant. Concernant ce deuxième type de participants au mouvement, on peut distinguer des syndiqués et des primo-militants.

a. Les primo-militants

La plupart des *intermittents de renfort* au sein des collectifs sont des primo-militants, caractérisés par leur faible socialisation politique. Ils ne sont membres d'aucune organisation politique ou syndicale, même faiblement organisée, et déclarent refuser les « étiquettes ». Leur expérience de la contestation se limite, au mieux, à quelques manifestations lycéennes ou étudiantes dont ils gardent surtout le souvenir d'un certain plaisir à être entre amis mais qu'ils ont, à l'époque, peu investi d'un sens politique. Andy, un graphiste de 35 ans, est un des primo-militants du CIL. Il raconte son premier contact avec la contestation :

> « Moi, je me rappelle, **ma première manif** étudiant, enfin lycéen, on s'est retrouvé à Paris… sur la tour Eiffel, c'était super ! Mais **plus le côté vacances à Paris**… on se doutait bien que Pasqua, Pandraud, tout ça, c'était des salauds, on avait un minimum de conscience quand même… mais **pas autant que tous ces jeunes communistes**, le Che et compagnie ! »
> Andy, 35 ans, graphiste. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 14 juillet 2004.

Avec le mouvement des intermittents, c'est la première fois qu'il participe à des assemblées générales, qu'il s'inscrit dans des commissions, qu'il organise des actions, bref, qu'il participe concrètement à l'organisation de l'action collective. Contrairement à Andy, la plupart des primo-militants sont issus du spectacle vivant, plus spécialement du théâtre. Ce sont souvent des intermittents jeunes, entre 20 et 40 ans, et plutôt bien intégrés professionnellement. Ils font partie de troupes (pour les comédiens) ou de collectifs artistiques (pour les musiciens et les danseurs) qui leur fournissent de nombreux liens dans le milieu. C'est par ces liens qu'ils sont amenés à participer aux premières assemblées générales.

> « - *Tu te souviens comment tu as rejoint le mouvement ?*
> - Ouais, c'était au début, **on en parlait déjà avant** je crois… entre nous… avec David, Fred… **on se connaissait tous** depuis les Beaux-arts. On a monté l'assoc' Pitch en 98, donc on se voyait tout le temps, on faisait la fête ensemble... **Ça faisait un bout de temps qu'on en parlait** comme ça, mais à l'horizon de la signature, on s'est plus mobilisé… **des copains nous ont appelé, on s'est repassé le mot entre nous**… »
> Andy. Entretien du 14 juillet 2004.

Peu prédisposés à l'engagement, du fait de leur faible socialisation politique, leur passage à l'action est aussi affaire de circonstances. S'ils sont mobilisés, c'est qu'ils étaient à ce moment à la fois disponibles - c'est-à-dire ni « en galère de cachet », ni dans une période de précarisation ni dans une phase importante de travail – et en contact avec des membres des collectifs. Ils justifient rarement leur engagement par des arguments idéologiques mais plutôt par le fait qu'ils se sont sentis concernés par ce qui se passait : les motifs pour lesquels ils déclarent s'être mobilisés sont d'ordre professionnel et ils ne définissent pas spontanément leur lutte comme politique.

> « - Ce qui est bien dans le collectif c'est qu'**on ne fait pas de politique** ?
> - *Tu es là pour quoi toi ? Vous faites quoi ?*
> - Surtout pour notre statut… c'est pas vraiment de la politique… **c'est notre statut, notre métier** quoi… »
>
> Auguste, 53 ans, clown, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 26 juillet 2004.

Défendre ses droits, conserver ce statut qui leur permet de vivre de leurs métiers, ce sont les seules justifications qui sont avancées au moment de leur passage à l'action. Mais au fur et à mesure qu'ils côtoient des militants plus aguerris, ils s'approprient petit à petit leur discours. Ils sont impressionnés par les compétences militantes des animateurs du mouvement : leurs connaissances politiques, théoriques pour certains, leur aisance en assemblée générale, leur assurance face aux adversaires, leur maîtrise pratique de l'organisation du mouvement. Tout cela n'est étranger ni à la cohésion du groupe ni à la manière dont certaines définitions de la cause se sont progressivement imposées par rapport à d'autres.

Au moins dans les premiers temps, les primo-militants laissent à d'autres certaines tâches comme l'analyse critique du protocole ou l'élaboration des propositions alternatives. Ils s'estiment encore incompétents et trop inexpérimentés pour faire ce travail et se cantonnent à des tâches plus techniques. A mesure qu'ils prennent de l'assurance et qu'il se crée des affinités avec des militants plus anciens, ceux qui restent après les vagues de démobilisation s'intègrent progressivement dans les cercles où se prennent les décisions concernant l'organisation de l'action, comme le choix des cibles pour les actions ou la rédaction des communiqués de presse.

Après plusieurs mois de mobilisation, même s'ils déclarent s'être découvert un nouvel intérêt pour la politique, ils n'envisagent que de manière assez vague de prolonger leur expérience dans d'autres mouvements.

> « J'ai côtoyé d'autres mouvements à travers la coordination, on a rencontré d'autres mouvements… malgré tout je suis attaché à ce mouvement **parce qu'il me concerne** directement… et on ne peut pas revenir en arrière et faire que ce qui a été n'ait pas été… donc pour retrouver cette même chose avec un autre mouvement, **il faudrait que j'ai une nouvelle histoire** avec un nouveau mouvement… c'est pas le cas pour l'instant… donc j'en sais rien… j'ai essayé vaguement de tourner un peu autour d'un certain nombre d'autres choses… bon c'est vrai qu'on ne peut pas tout faire non plus… **Rien qui m'intéresse, vraiment au sens propre**… j'ai tourné, par nécessité parce qu'on était en contact, avec les Verts, ATTAC, la conf', un certain nombre de mouvements comme ça, qui sont donc parfois très différents mais quand même qui sont une mouvance qui n'est pas complètement étrangère… on s'est retrouvé, on s'est croisé… on s'est rencontré… mais pour l'instant sans plus… »
> Jean, 59 ans, comédien et metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 14 septembre 2005.

Une des raisons du maintien de l'engagement, on l'a vu, est l'entretien des liens de sociabilité, parfois d'amitié, au sein du groupe. Il n'y a donc rien d'automatique à leur participation à d'autres mobilisations. Quand ils quittent le mouvement, ils retrouvent leur rythme de vie « normal » : activité professionnelle, vie de famille, relations amicales… et pas plus de pratique politique qu'avant cet épisode exceptionnel. Bien qu'ils se disent prêts à s'investir de nouveau s'il en était besoin, l'échec des multiples tentatives de re-mobilisation opérées par les militants des collectifs et des coordinations montre que ce n'est pas aussi simple. Des individus faiblement politisés qui participent pour la première fois à une mobilisation ne deviennent pas pour autant immédiatement mobilisables pour la suivante comme le suggérerait le mythe de la « prise de conscience politique ». Selon Patrick Hassenteufel, l'engagement dans les coordinations repose sur des objectifs précis et suppose implicitement une durée plutôt courte, en tout cas allant au plus loin jusqu'à la satisfaction des revendications. Il n'entraîne donc ni un passage vers les syndicats ni vers d'autres formes d'engagement[28]. Pour qu'ils passent une nouvelle fois à l'action, il faudra une nouvelle conjoncture favorable : un emploi du temps qui laisse de la place à l'action collective, une situation relativement stable au regard des ASSEDIC, des liens entretenus avec les membres du mouvement, etc.

[28] Hassenteufel P., « Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations », *Revue française de science politique*, vol. 41, n°1, février 1991, p. 5-26.

b. Les syndiqués

Une partie des intermittents syndiqués vient gonfler les rangs des *intermittents de renfort*. Adhérents d'un syndicat du spectacle, le plus souvent affiliés à la CGT et informés très tôt des menaces qui pèsent sur leur régime, ils sont parmi les premiers à se mobiliser. En effet, dès le mois de janvier 2003, plus de six mois avant la signature de l'accord dénoncé, la FNSAC-CGT appelle à « amplifier le mouvement » qui n'en est pour le moment qu'au stade embryonnaire.

On rencontre ici surtout des techniciens, que ce soit dans l'audiovisuel ou le spectacle vivant, et plus rarement des comédiens. Ce qui les caractérise c'est la revendication d'un syndicalisme de métier, dans la tradition ouvrière du syndicalisme, mais aussi une conception globale de la politique qui ne se limite pas à l'espace du travail. Issus de familles politisées, pas forcément militantes ou adhérentes d'organisations partisanes ou syndicales mais où « on discutait politique », ils ont l'impression d'avoir toujours été militant, plus ou moins intensément en fonction des périodes de leur vie.

Ils vivent leur syndicalisme comme un devoir. Pour Robert, par exemple, qui fait son intermittence comme assistant de production pour une compagnie de théâtre, « ça a toujours été clair : quand je bosse, je me syndique. Je change de métier, je change de syndicat, c'est tout. C'est comme ça ! »[29]. Laura, qui est script pour le cinéma, explique son engagement de la même manière :

> « Moi **je suis syndiquée depuis toujours**, depuis l'époque où on m'a appris mon métier en me parlant des conventions collectives **j'ai toujours été syndiquée**… bon, j'ai changé de syndicat en cours de route mais bon… toujours syndiquée ! C'est très simple, moi **je suis syndiquée parce que c'est un truc pour moi de base**… je suis pas particulièrement investie dans le fonctionnement du syndicat, des réunions mis à part de temps en temps à une AG, et encore… »
> Laura, 52 ans, script. Intermittente, droits ouverts. Militante SNTR-CGT et CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

Pas de responsabilités ni de mandats syndicaux, juste ce qu'ils définissent comme le minimum syndical : l'adhésion, l'information sur le droit du travail et les conventions collectives qu'ils récupèrent et répercutent auprès de leurs collègues, la participation aux grèves et aux manifestations, etc.

[29] Robert, 33 ans, assistant de production théâtre. Intermittent, droits ouverts. Militant SYNPTAC-CGT et CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

Leur engagement ne se limite pas au syndicat ou à l'espace professionnel. Robert a milité au SCALP (Section carrément anti Le Pen) et se mobilise dès qu'il en a l'occasion aux côtés des « organisations communistes, d'extrême gauche, anti-fasciste ». Il déclare qu'il aurait pu adhérer au PCF dont il se dit proche mais « ça ne s'est pas présenté » et défile souvent avec ses camarades de la CNT même s'il ne « partage pas tout avec eux ». Laura a également un parcours militant en dehors du syndicat : jeune adulte, elle fréquente des collectifs d'artistes engagés, puis ouvre une imprimerie militante au sein du Centre national des cultures populaires. Plus tard, elle est active dans une fédération de parents d'élèves (FCPE) lorsque ses enfants sont scolarisés. Elle est adhérente à ATTAC depuis sa création et se rend régulièrement aux réunions du comité de son quartier.

C'est donc « naturellement », comme elle le dit elle-même, qu'ils se sont mobilisés dès les premières manifestations contre le protocole en préparation. Ils font les grèves de l'été 2003, les piquets devant les tournages de films ou les salles de spectacles, incitent leurs collègues à débrayer. Mais passées les premières semaines suivant la signature du protocole et son agrément ministériel, ils ont le sentiment que leur syndicat, la FNSAC-CGT, a en quelque sorte capitulé et accepté la défaite et se rapprochent alors des collectifs. A Paris, Robert et Laura rejoignent (séparément, ils ne se connaissent pas) la CIP-IDF. Ils sont très admiratifs de la capacité de cette forme d'organisation à générer de l'action et y participent volontiers parce que « c'est là que ça se passe ». Mais contrairement à la plupart des primo-militants, ils en pointent plus vite les limites et se déclarent très agacés par le manque d'organisation et les dérives que cela permet.

> « La grosse force de la coordination, c'est que n'étant pas structurée, elle **a su laisser s'épanouir plein d'énergie, plein d'idées**… la coordination **c'est facile d'y trouver sa place quoi**… la CGT a un cadre un peu plus contraignant, un peu plus… déjà parce que la structure syndicale a des contraintes elle-même, de par son histoire et ses vocations multiples et ses organes de représentation tout ça… Dans la coordination, y'a forcément une place dans une des commissions, si t'as une idée et que t'arrives un peu à l'expliquer et la défendre, y'a un espace pour que tu le fasses… et tu trouveras probablement d'autres gens qui seront d'accord avec ça et qui auront envie de bosser là-dessus. Donc il y a eu plein d'initiatives très intéressantes par la coordination… Après comme toute structure qui se veut sans hiérarchie et ben **on retrouve des poids hiérarchiques énormes mais qui ne sont pas dits**… qui tiennent du charisme des uns, de la disponibilité des autres… soit du contrôle de l'information…
> Robert.

> « Il est évident que la coordination en tant que instrument pour une forte mobilisation pour une souplesse et la capacité à partir dans des directions inattendues et inventer de nouvelles formes et de nouvelles approches, **on fait pas mieux**… Avec la faiblesse effectivement que, comme c'est quelque chose de très ouvert et de très impalpable et de très, concrètement au niveau de

> la structure, et bien **la structure peut être facilement prise en main par quelques-uns** qui se sentent propriétaires de la chose… »
> Laura.

Les syndiqués qui militent au sein des collectifs ne sont donc pas forcément de fervents défenseurs de cette forme d'organisation mais reconnaissent simplement que c'est celle qui permet au plus grand nombre de se mobiliser. Réservés quant à l'efficacité et surtout la réalité du principe de la démocratie directe qui anime les coordinations (un homme, une voix ; organisation horizontale, non hiérarchisée), ils se méfient de l'influence des militants d'extrême gauche, rompus à l'exercice des assemblées générales et de l'établissement de hiérarchies informelles. Ils ne se sentent pas non plus appartenir à la coordination et la considèrent ni plus ni moins comme un lieu où s'organise l'action. Pour ces raisons, leur investissement se limite souvent à un aspect technique. Robert se charge occasionnellement d'organiser des actions sur un plan matériel (repérage des lieux, établissement de la tactique…) mais ne tient pas à participer à la construction du discours tenu par la coordination. Laura évite également les confrontations avec les principaux animateurs de la CIP-IDF, qu'elle accuse de vouloir s'approprier le mouvement, et se borne à quelques commissions, notamment celle chargée des relations avec les syndicats pour maintenir les liens entres les différentes formes d'organisation.

Tout en ayant des carrières professionnelles et militantes très différentes, ces syndiqués et les primo-militants occupent le même rôle au sein des collectifs[30], celui de renfort sur des activités n'exigeant pas un investissement idéologique fort. Mais pour ces deux cas, l'explication est différente : les premiers, attachés à un syndicat, refusent de s'investir dans l'animation des collectifs et de se confronter à leurs leaders ; les seconds, s'interdisent de le faire, ne s'en estimant pas capables compte tenu de leur faible expérience de la contestation.

C. Les *intermittents de réserve*

L'expression *intermittents de réserve* désigne les intermittents qui participent à la contestation lors des temps forts de la mobilisation (manifestations, occupations ou autres types d'actions)

[30] Cette répartition particulière du travail militant au sein des collectifs est celle que j'ai pu observer sur mon terrain, en Lorraine et en Île-de-France. Dans d'autres collectifs, en fonction des configurations locales, la répartition a pu être toute autre, notamment en ce qui concerne la place plus ou moins centrale des syndiqués.

mais qui ne s'engagent pas, même ponctuellement, dans les collectifs militants. Ces derniers constituent clairement le plus gros des troupes et font l'objet d'une attention particulière de la part des animateurs du mouvement.

> David : Y'avait du monde à la manif, ça fait plaisir !
> Lino : Ouais, mais si ils venaient en réunion, le mouvement aurait une autre gueule et on en serait pas là où on en est maintenant !
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 11 avril 2004.

Une partie des *intermittents de réserve* sont des professionnels syndiqués qui répondent à l'appel de leur organisation. C'est aussi la force des grandes centrales syndicales que de pouvoir compter sur un nombre important de salariés lors des journées d'action. Une partie des adhérents, difficilement quantifiable cependant, a participé aux grands rassemblements, aux défilés et aux grèves de l'été 2003. Les syndiqués sont également des relais importants, sur leurs lieux de travail et dans leur réseau de sociabilité des informations relatives à l'évolution des négociations et de la mobilisation. Mais souvent leur engagement s'arrête là et les observations réalisées montrent qu'en dehors des quelques syndiqués *de renfort* que l'on a évoqués plus haut, ils sont absents des lieux où se pratique l'action collective, c'est-à-dire les collectifs et coordinations. Il ne s'agit ni de juger l'engagement de ces intermittents syndiqués, ni de défendre une vision normative de ce qui relève ou non de l'engagement militant, ni d'homogénéiser abusivement cette catégorie - la participation à la mobilisation à travers les seules « journées d'action » n'appelle pas plus une explication univoque que la participation plus ou moins continue à l'action collective – mais simplement de relever les modalités particulières de leur investissement dans le mouvement.

L'autre partie des *intermittents de réserve*, plus importante numériquement, n'est membre d'aucun syndicat ni d'aucun collectif de lutte et ne l'a souvent jamais été. Quelques-uns se sont rendus, par curiosité ou par besoin d'information, à quelques assemblées générales au début du conflit, d'autres non. Leur point commun est qu'ils ne participent pas à l'organisation de la contestation, pas même sur un plan strictement pratique, mais qu'ils se rendent parfois disponibles pour les « grosses actions ». En effet, toutes les organisations (les syndicats probablement plus que les collectifs) disposent d'un plus ou moins grand nombre d'intermittents de réserve, sur lesquels ils savent pouvoir compter pour un « coup de main » ponctuel. Au CIL, c'est Edith qui tient le registre des forces potentiellement disponibles :

> Achille : Faut voir combien on est parce que là, on va pas occuper grand-chose, ou en tout cas pas longtemps ! (rires) Edith, c'est toi qui a la liste des contacts !
> Edith : oui oui, je l'ai ! (elle cherche dans son cahier où elle note les comptes-rendus de réunion du collectif et en sort une grande feuille) Voilà ! Dans tous ceux-là, je peux te dire combien viendront... Il y a Benoit et Sébastien, les deux technos [techniciens], Isabelle et Françoise du petit théâtre… je vais appeler Franco, ça fait longtemps que je l'ai pas vu en plus…
> Moi : je ne crois pas les avoir déjà vus aux réunions, si ?
> Edith : Non, ça c'est sûr ! Ils ne viennent pas, ça les gonfle qu'ils disent ! Par contre, ils viennent donner un coup de main de temps en temps…
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 10 janvier 2004 (préparation de l'occupation du local du MEDEF)

Le problème que rencontrent les organisations avec les *intermittents de réserve*, c'est que plus le mouvement dure, plus ils sont difficiles à mobiliser. En effet, une fois passé l'engouement des premières semaines - celui des grandes manifestations où l'on retrouve des collègues que l'on n'a pas vu depuis longtemps et où l'on peut renouer quelques contacts professionnels et celui des actions plus ou moins illégales (occupation, réquisition) qui procurent un certain enthousiasme, un sentiment de fierté et de satisfaction - le cours habituel des événements reprend le dessus. Faiblement politisés, méfiants à l'égard de toute forme d'organisation et de discours politiques, moins liés affectivement et professionnellement aux animateurs du mouvement, aux membres des collectifs, parfois dans une intégration professionnelle moins assurée que leurs collègues, ils rompent petit à petit le contact. Avec l'étiolement du noyau de militants actifs, la perte de capacité à mobiliser les *intermittents de réserve* est souvent pour les organisateurs un signal de la perte de vitesse voire de la fin du mouvement, en tout cas sous une forme de masse.

D. Les intermittents consommateurs

Une partie des intermittents entretient avec le mouvement un unique lien de consommation, au sens courant « d'utilisation de biens ou de services »[31]. Dès les premières assemblées générales, on rencontre en effet de nombreux professionnels dont l'objectif n'est pas de se joindre à la contestation mais seulement de recueillir, en simples auditeurs, quelques informations concernant les changements apportés par le nouveau protocole et essayer de saisir en quoi ces derniers sont susceptibles de modifier leurs pratiques professionnelles ou leur niveau de vie. Certains reviennent occasionnellement aux réunions des collectifs et

[31] Dictionnaire *Le Robert*, 2001.

coordinations ou s'invitent sur les forums de discussion et autres listes de diffusion pour actualiser leurs connaissances, s'informer sur les dernières circulaires ou poser directement aux animateurs du mouvement des questions très concrètes liées à l'application du protocole.

Il ne faut cependant pas trop rapidement analyser ce comportement de consommateur, au sens où l'individu est vis-à-vis du collectif dans l'attente de la satisfaction d'un besoin d'information, comme résultant d'un calcul utilitariste, stratégique. Tous les *intermittents consommateurs* ne sont pas des égoïstes qui cherchent sciemment à tirer profit des savoirs collectifs sans avoir à supporter les coûts d'un engagement personnel. Ce que traduit leur attitude, c'est d'abord leur faible intégration professionnelle. En effet, on trouve beaucoup d'intermittents qui travaillent dans des secteurs faiblement organisés ou dans lesquels la pratique artistique est solitaire ou en groupe réduit, comme dans les « musiques actuelles » (variétés, rock, hip-hop, techno...) par exemple, ce qui est encore plus vrai en région. Or, on sait que l'entrée dans un collectif et la participation à ses activités est fortement liée à l'existence de liens de sociabilité avec ses membres[32]. De plus, ces sous-secteurs désorganisés sont également ceux où l'implantation syndicale est la plus faible, ce qui ne favorise pas non plus la circulation des informations concernant l'actualité des négociations ou de la mobilisation. Enfin, ce sont les secteurs où le recrutement social est le plus bas dans l'échelle sociale[33] et on sait que la socialisation politique, et donc le potentiel protestataire[34], augmente avec le niveau d'étude et la position sociale.

Selon les étapes du mouvement et la manière dont ils s'y prennent, les *intermittents consommateurs* sont plus ou moins bien reçus par les militants. Au fur et à mesure de la démobilisation, ceux qui y ont consacré du temps acceptent de moins en moins facilement de se sentir transformés en prestataires de service et parfois les réactions peuvent être assez dures.

Charlie, un musicien de bal de 52 ans, en a fait l'expérience. C'est à l'occasion d'un spectacle qu'il rencontre Auguste, membre du CIL. Charlie demande s'il peut venir, Auguste l'y

---

[32] « Fréquentations militantes », *Politix*, vol.16, n° 63, 2003.

[33] Une étude du DEP montre que si le poids des héritiers est sensible (6% ont un père musicien et 26 % sont fils ou fille de cadre), l'origine populaire est plus fréquente que pour les autres professions artistiques, en particulier pour les musiques populaires (20% sont d'origine populaire). « Les musiciens interprètes », *Développement culturel*, Bulletin du Département des études et de la prospective, Ministère de la Culture et de la communication, n°140, juin 2003.

[34] Mayer N., Perrineau P., *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, coll. Cursus, 1997.

encourage et lui indique le jour, l'heure et le lieu de la prochaine réunion, pensant qu'il venait peut-être de faire la connaissance d'une nouvelle recrue pour le collectif. Le lundi suivant, Charlie arrive à la terrasse du café où se réunit le CIL. Il se présente, on lui demande son métier, il répond qu'il est musicien et retourne la question, puis très rapidement en vient au but de sa visite :

> Charlie : Bon, alors moi en fait **je viens vous voir parce que j'ai un problème** avec mes ASSEDIC.
> Achille : Ouais mais **c'est pas le bureau des réclamations** ici ! (rires)
> Auguste : Ouais, parce que bon, tu sais, nous ça fait plus d'un an qu'on se réunit toutes les semaines et on ne t'a jamais vu !
> Charlie : Je savais même pas que vous existiez ! Et les gars, faut faire parler de vous aussi ! J'ai jamais vu une carte ni rien ! Moi, **je suis musicien, tout seul dans mon coin**, je bosse…
> Auguste : Quand on veut pas savoir…
> Ch. : Eh ! Moi j'suis pas du flan ! Vous avez besoin, vous m'appeler, je viens moi !
> Auguste : On a eu beaucoup besoin ces derniers temps, mais y'avait personne… maintenant **c'est toi qui a besoin et t'es là** !
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 26 juillet 2004

Cette scène est révélatrice d'un malentendu. De leur côté, les membres du CIL sont irrités de voir un inconnu débarquer pour régler ses problèmes personnels sans s'intéresser aucunement au collectif en tant que tel, à la manière dont il mène la lutte depuis l'été 2003. De son côté, Charlie s'attendait à trouver au « collectif des intermittents de Lorraine » quelques spécialistes des problèmes liés au protocole qui pourraient le renseigner et ne comprend absolument pas la réaction des militants à son égard.

> « En fait, moi j'avais des problèmes à solutionner et ça m'a pas apporté grand-chose… mais j'irai quand même les revoir, ne serait-ce que pour garder un contact avec des gens qui savent un peu… mais ils m'ont pas apporté grand-chose… il [Achille] m'a donné quelques explications, des trucs que je connaissais déjà… enfin, t'as vu quoi… mais par contre les ASSEDIC, là, personne connaît rien ! »
> Charlie, 52 ans, musicien. Intermittent, droits ouverts. En contact avec le CIL. Entretien du 29 juillet 2004.

Charlie, sollicitant le collectif pour « solutionner ses problèmes », n'a pas su saisir les codes de l'échange et l'impression qu'il donnait que le service lui était dû a empêché la relation de s'établir sur des bases saines.

Les membres des collectifs ne sont pas toujours aussi expéditifs avec les *consommateurs*. La contrepartie, le contre-don attendu par les militants des collectifs n'est pas forcément un engagement dans l'action collective ou une présence assidue aux réunions, cela peut être

simplement une attitude amicale et une reconnaissance du travail fourni. Lorsque ces derniers montrent un minimum d'intérêt pour le collectif et que les militants ont le sentiment d'être appréciés à la hauteur de leur engagement, le partage d'informations se fait beaucoup plus sereinement.

Carlos, environ 30 ans, guitariste dans plusieurs formations de musiques actuelles (du métal au jazz), a rencontré Edith, militante du CIL, à plusieurs occasions dans les bars et autres lieux de concerts de la ville. Autour d'un verre, il lui confie ses problèmes avec les ASSEDIC : il ne perçoit plus d'indemnités depuis quelques mois et a lu dans un récent courrier qu'il allait « passer de l'ARE à l'AFT », tout un langage administratif auquel il avoue être assez hermétique. Edith lui propose de venir en parler au collectif et de poser directement la question à Achille, « le » spécialiste local du protocole.

Lorsque Carlos, arrive dans le bar où se tient la réunion, il est intimidé et se montre plutôt impressionné par l'engagement des militants.

> « J'avais entendu ce que vous aviez fait à la DRAC, l'année dernière je crois ?... je sais pas comment vous faîtes, moi je pourrais pas ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 21 décembre 2004.

Il assure se sentir incapable d'un tel engagement : s'intéresser aux textes administratifs, prendre la parole en public, essayer de convaincre, tenir tête à des adversaires dans des réunions, etc. Au bout d'un moment, c'est Edith qui lance le sujet : « Dis Achille, le jeune il voudrait te demander un truc ! ». Achille accepte volontiers et renseigne Carlos sur le fonctionnement du protocole et lui explique la différence entre l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) et l'allocation du fonds transitoire (AFT). A la fin de la réunion, il remercie tout le monde plusieurs fois et s'en va.

> Edith : Il est paumé le pauvre jeune ! (rire attendri) je me suis dit qu'il fallait lui donner un coup de main… je le voyais bien, on discutait, il pataugeait dans la semoule, entre les textes et les lettres des ASSEDIC !
> Auguste : Oui, et puis il est sympa, pas arrogant comme l'autre de la dernière fois ! Il vient, il discute, il demande gentiment…
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 21 décembre 2004.

Carlos n'est revenu qu'une seule fois, un mois plus tard, à une réunion du CIL, sans question à poser. Il est resté assis durant les deux heures de la réunion quasiment sans parler puis est reparti. Comme la plupart des *intermittents consommateurs*, il n'imagine même pas le collectif comme un espace dans lequel il pourrait personnellement s'investir. Il estime ne pas

avoir les compétences nécessaires, considère les militants comme des spécialistes et leur cède de ce fait ses pouvoirs, suivant le mécanisme classique de la délégation analysé par Pierre Bourdieu[35].

Le *consommateur* est donc moins un profiteur ou un individualiste qu'un individu dont le statut social - que l'on définira avec Margaret Maruani comme la combinaison de facteurs sociodémographiques (origine sociale, niveau de diplôme, etc.), d'un statut du/au travail (secteur d'activité, de qualification du poste, taille du collectif de travail, place dans la hiérarchie professionnelle, etc.) et d'un statut de l'emploi (type et fréquence des contrats de travail, etc.)[36] – constitue une entrave importante à la participation à la contestation. On retrouvera le même type de problématique en ce qui concerne les intermittents non mobilisés. Le type suivant se situe à l'opposé en terme de hiérarchie des positions au sein des mondes du spectacle et de statut social.

E. Les *célébrités*

Personnalités connues du grand public et reconnues de la profession, les *célébrités* occupent le haut de l'affiche dans les mondes du cinéma, du théâtre et de la musique. Ils sont la partie la plus visible et pourtant largement minoritaire du groupe des intermittents du spectacle : une forte notoriété, des salaires très importants, de nombreuses propositions d'emploi qui leur permettent de véritablement bénéficier du choix (du projet, des équipes de travail…) dont parlent souvent les artistes intermittents. Leur participation au mouvement est clairement définie : ils ne participent pas, ou très rarement, aux assemblées générales ou aux manifestations de rue mais « mettent ces ressources particulières que sont leur notoriété et leur prestige »[37] au service de la cause des intermittents notamment dans les grandes cérémonies du spectacle (Césars, Victoires de la musique, Molières, etc.)[38].

---

[35] Bourdieu P., « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, février-mars 1981, p. 2-34 et « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, p. 49-55.
[36] Maruani M., « Statut social et modes d'emplois », *Revue française de sociologie*, vol. XXX, 1989, p. 31-39.
[37] Mathieu L., *op. cit.*, 2004, p. 105.
[38] Nous y reviendrons plus longuement dans la troisième partie.

Les *célébrités* occupent ainsi une position particulière au sein du groupe mobilisé, à la croisée de la figure du professionnel mobilisé et de l'artiste engagé[39], à la frontière entre bénéficiaires potentiels et soutiens. Elles font bien partie du groupe des intermittents du spectacle d'un point de vue administratif puisqu'ils sont employés en CDD dans les secteurs du spectacle, et constituent à ce titre une partie des professionnels concernés. Mais elles ne partagent ni les niveaux de vie ni l'incertitude quotidienne du reste du groupe (même si, à un plus long terme, toutes les carrières artistiques sont incertaines). De plus l'indemnisation du chômage ne constitue pas pour eux un complément salarial indispensable[40]. Ils ne sont donc pas réellement des bénéficiaires potentiels de la réussite du mouvement et ce ne peut être la seule explication de leur engagement.

On peut déjà remarquer que, même s'ils ne sont pas officiellement affiliés à une organisation politique ou syndicale, ces *célébrités* sont connues comme étant des « personnalités de gauche » qui ont parfois servi de porte-parole pour d'autres causes, extérieures à la profession, comme celle des sans-papiers, la lutte contre le SIDA ou contre la guerre en Irak[41].

Ainsi, même s'ils entretiennent un certain lien avec l'enjeu de la lutte, ils sont suffisamment à l'abri de l'urgence pour que leur action ne soit pas perçue comme du corporatisme mais qu'au contraire elle donne une certaine légitimité à la mobilisation. Comme on l'a dit, le mouvement des intermittents, comme tous les mouvements de précaires, constitue pour certains – observateurs ou adversaires - une cause indéfendable, la cause des médiocres. Le fait que ces personnalités, reconnues pour leur talent et détachés des impératifs matériels, s'engagent aux côtés du « commun des intermittents »[42] contribue d'une part à favoriser la dé-singularisation et la généralisation de la cause et d'autre part à leur conférer une certaine grandeur[43]. C'est donc dans cet entre-deux que se situe le rôle des *célébrités* dans le mouvement des intermittents : à la fois dans le groupe et un peu « au-dessus du lot », à la fois concernés par la cause et non directement dépendants de sa réalisation.

---

[39] Balasinski J., Mathieu L., *op. cit.*, p. 14.

[40] Quand ils peuvent en bénéficier, ce qui dépend du mode de calcul des délais de franchise et de carence en vigueur.

[41] Nous n'avons pu réaliser d'entretiens avec ces artistes célèbres. Il aurait été néanmoins intéressant de pouvoir resituer leur engagement dans leurs carrières professionnelle et militante comme a pu le faire Violaine Roussel : Roussel V., « Les artistes américains contre la guerre en Irak », p. 65-85 *in* Balasinski J., Mathieu L., *op. cit.*

[42] Expression utilisée par un intermittent lors d'une réunion publique.

[43] Le passage du « je » au « nous » dans les discours prononcés par les célébrités lors des cérémonies du spectacle est tout à fait caractéristique des « techniques d'agrandissement » de la cause. Voir Boltanski L., *L'Amour et la Justice comme compétences*, Paris, Métailié, 1990, spécialement p. 298 à 312.

Ils peuvent cependant manifester des degrés et des modalités d'engagement différents en fonction de leur proximité avec l'objet de la contestation et les contestataires eux-mêmes. Lorsque leurs conditions de vie sont semblables à celles des intermittents au nom desquels ils dénoncent les effets du protocole et que leurs carrières sont encore récentes ou non garanties, ils tendent à se rapprocher des bénéficiaires ; à l'inverse lorsqu'ils font figure d'intouchables dans leurs milieux professionnels respectifs, ils agissent comme des soutiens. C'est cette deuxième catégorie d'acteurs mobilisés que nous allons étudier maintenant.

Section 2. Les soutiens

Le mouvement dit « des intermittents du spectacle » compte un certain nombre d'acteurs *a priori* étrangers à la cause. L'objet de cette seconde section est de comprendre les logiques de l'engagement de ces soutiens sans lien direct avec le protocole d'indemnisation des intermittents. En effet, ne pas attendre de bénéfices directs de la mobilisation ne fait pas d'eux des acteurs dénués d'intérêt à se mobiliser. Le principe même de la notion de soutien, par rapport à celles de militants moraux ou de membres par conscience, est justement d'amener à « distinguer des acteurs sociaux mobilisés sur des registres hétérogènes et poursuivant des buts parfois différents »[44]. On distinguera ainsi quatre types d'acteurs : les *militants professionnels*, les *désaffiliés*, les *publics solidaires* et les *politiques*.

A. Les *militants professionnels*

Dans le mouvement des intermittents, comme dans tous les mouvements de précaires et plus largement de « sans », on rencontre ce que John McCarthy et Mayer Zald appellent des professionnels de la contestation[45]. Ils sont caractérisés par un important savoir-faire politique

[44] Siméant J., *op. cit.*, 1998, p. 25.

[45] McCarthy J.D., Zald M., *art. cit.* Selon les auteurs, l'une des particularités de ces militants est qu'ils sont étrangers au problème qu'ils dénoncent et se distinguent en cela des bénéficiaires potentiels de la mobilisation. Ce point est, dans le cas qui nous occupe, sujet à discussion. En effet, si les *militants professionnels* rencontrés ne sont effectivement pas directement concernés par la réforme des annexes du régime d'assurance chômage des intermittents, on verra qu'ils sont des bénéficiaires potentiels de la manière dont ils définissent les enjeux de la lutte. Nous y reviendrons dans la deuxième partie.

et, plus spécifiquement, un « capital militant »[46] accumulé tout au long de leur longue expérience de la contestation. Ils font donc bénéficier aux acteurs mobilisés de nombreuses ressources matérielles et symboliques, ce qui n'est pas étranger à la manière dont ils feront leur place au sein du mouvement.

Il est à noter que les *militants professionnels* sont absents du CIL. En effet, tous ses membres sont intermittents et même s'ils militent dans d'autres organisations (syndicales, partisanes, associatives…), cela ne constitue pas l'essentiel de leur activité sociale. Ils sont avant tout des professionnels mobilisés pour un temps indéfini – qui correspondra à leur engagement dans cette lutte collective - et poursuivent en parallèle leurs activités professionnelles.
La situation est très différente en ce qui concerne la CIP-IDF où ce sont des *militants professionnels* qui, aux côtés des intermittents, ont joué dès le début de la mobilisation, et même en amont, un rôle structurant. Ces militants font pour l'essentiel partie d'un collectif nommé Précaires Associés de Paris (PAP). Le PAP est créé en décembre 2002 par une vingtaine de militants, dont quelques-uns sont intermittents, issus de différents points de l'espace des mouvements sociaux[47] : anarchistes, LCR, CNT, SUD, AC !. Ce sont des militants qui ont une expérience importante des mouvements sociaux et que l'on retrouve dans toutes les mobilisations de ces dernières années : mouvements des chômeurs, des sans-papiers, mobilisation contre la réforme des retraites ou de la sécurité sociale, etc. Collectif hétérogène et instable, il se resserre assez rapidement autour de militants ou d'anciens militants d'AC !, notamment Marc et Louise.

Marc est le type même du *militant professionnel*, quasiment un cas d'école. Petit fils de militant communiste russe engagé dans l'armée rouge pendant la révolution et fils d'une « famille d'instit' de gauche et anticolonialiste »[48], ses premiers souvenirs de manifestations remontent à ses 10 ans. Il connaît son premier mouvement lycéen à 13 ans alors qu'il est au collège, son premier comité de chômeur à 15 ans alors qu'il est encore au lycée. Dans les années 70 et 80, tout en poursuivant ses études, il se rapproche des mouvements autonomes et participe notamment à des squats. Il prend une part très active dans les mouvements de chômeurs des années 1980 sur lesquels il réalise un mémoire de DEA de sociologie. Il milite

[46] Matonti F., Poupeau F., « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, 2004, p. 5-11.
[47] Mathieu L., « Notes provisoires sur l'espace des mouvements sociaux », *Contretemps*, n° 11, 2004, p. 51-59. et « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n° 77, 2007.
[48] Marc, 43 ans. Militant CIP-IDF. Entretien 16 juin 2005.

à AC ! depuis sa création lors de la marche des chômeurs de 1994 et est notamment actif eu sein de CARGO (collectif d'agitation pour un revenu garanti optimal), collectif né autour des mobilisations contre le CIP et membre du réseau AC !. A la deuxième signature du PARE en 2002, il fait partie des fondateurs du collectif PAP puis de la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France en juin 2003. Il vit depuis plusieurs années du RMI et de diverses vacations de recherche ou de piges dans des revues à caractère scientifique et militant (*Multitudes*, *Chimères*, etc.)

La carrière militante de Louise est moins ancienne. Fille d'enseignants, elle poursuit des études de Lettres, obtient le CAPES et effectue pendant 4 ans des remplacements de courte durée, ce qui lui donnera, dit-elle, « de mauvaises habitudes ! »[49]. Elle se dit « rétive à la mono-activité », « allergique à l'emploi » et se prête un « rapport très dégradé au travail ». Pas de militants dans sa famille, peu de politique à la maison, elle était « vaguement sympathisante des mouvements sociaux », faisait quelques manifestations « comme beaucoup de gens vont aux manifs ». En mars 1996 - elle a 22 ans - elle se rend à une manifestation de chômeurs. Elle aperçoit des gens qui distribuent des tracts, elle en prend un, le lit, et constate avec surprise qu'ils posent des questions qu'elle-même se pose souvent : « comment faire ce que j'ai envie de faire ? », « comment décider ce qu'on fait de nos vies ? » Elle prend contact avec ces militants, membres d'AC !, et se reconnaît dans leur discours et leurs pratiques. En juillet, elle prend part, avec d'autres membres d'AC ! au mouvement des sans-papiers et y trouve des rapprochements avec les questions qui l'occupent. Elle adhère « pour voir » à SUD Education mais ne s'y sent pas à l'aise et obtient une décharge syndicale pour le compte d'AC !. Elle se passionne pour son « travail » au sein de ces collectifs : elle décortique les textes, essaye de comprendre comment fonctionnent les dispositifs. Au même moment, elle entre dans le comité de rédaction d'une revue culturelle et militante (*Vacarme*) où elle côtoie des militants d'autres collectifs comme Act Up ou le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés). Elle prend tellement goût à l'activité militante qu'elle demande sa mise en disponibilité à l'Education Nationale et devient de plus en plus active dans AC ! En décembre 2002, elle fait, avec Marc et d'autres militants professionnels, partie des fondateurs du PAP puis de la CIP-IDF. Elle vit aujourd'hui de sa multi-activité : un peu de traduction, des vacations de recherche, des piges dans des revues, quelques emplois dans le spectacle

[49] Louise, 32 ans. Professeure de Lettres en disponibilité et vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

comme « faire la théoricienne d'un chorégraphe », mais encore insuffisamment pour envisager une ouverture de droits à l'indemnisation du chômage au titre de l'intermittence.

Au sein du mouvement, les *militants professionnels* exercent essentiellement les activités cardinales : organisation du collectif, définition des mots d'ordre et élaboration des revendications. Marc occupait surtout un rôle d'intellectuel : « lire des choses, écrire des choses… ». Il alimente aussi régulièrement les discussions et les listes de diffusion de textes philosophiques, sociologiques ou politiques de Marx, Foucault, Deleuze, Guattari, Rancière, Tronti ou Negri. Louise fait également figure de spécialiste au sein du groupe. Elle s'est inscrite dès sa création dans la commission « Proposition revendication » qui s'est chargée de mettre sur pied une proposition de nouveau modèle d'indemnisation pour les salariés intermittents. Cette tâche requiert des compétences pointues et spécifiques : elle a apporté ses connaissances en Droit social acquises dans les permanences d'AC !, un autre a mis à profit ses études d'ingénieur pour contribuer à la modélisation mathématique du calcul de l'indemnisation, etc. Elle a aussi représenté la coordination dans le groupe de travail de l'expert Guillot et a participé au comité de suivi à l'Assemblée nationale. A partir de la rentrée, devant la démobilisation, elle prend aussi en charge d'autres tâches : « des trucs annexes, genre administrer la liste de débat de la coordination […] des trucs que j'ai refusé de faire pendant très longtemps, enfin, que j'ai rechigné à faire. »
La position des *militants professionnels* au sein du mouvement est certainement la plus discutée. Pour certains, ils disposent d'une grande légitimité liée notamment à leur important capital militant. Pour d'autres, ce sont des « politiques », des « politiciens » qui cherchent à détourner le mouvement de sa véritable cause et on retrouve la rhétorique classique de la récupération politique. L'enjeu est en effet important puisqu'il porte sur la définition même du mouvement, sa composition et ses objectifs, ce qui est encore plus fort du fait de la visibilité nationale de la coordination d'Île-de-France.

Comment comprendre leur engagement militant aux côtés des intermittents ? Le paradigme utilitariste défendu par Mancur Olson semble ici assez peu fécond. Celui-ci explique en effet le passage à l'action par les « incitations sélectives »[50] que proposent les organisations aux militants pour qu'ils acceptent de supporter les coûts de l'engagement. Olson ne retient cependant que les incitations matérielles et on ne peut que constater qu'une coordination

[50] Olson M., *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978 (1965).

comme celle des intermittents et précaires ne dispose, contrairement aux partis politiques ou aux syndicats, de trop peu de ressources pour rétribuer ses militants (pas d'argent, pas de postes rémunérés, etc.). Les hypothèses proposées par Daniel Gaxie, qui tente de dépasser sociologiquement l'économisme de l'approche d'Olson en prenant également en compte les rétributions symboliques[51] de l'engagement, ne semblent, concernant ces militants professionnels, guère plus heuristiques. Là encore, la forme même de la coordination, son organisation horizontale et son refus de la délégation, le fait que les militants se partagent les postes à responsabilité et à visibilité (comme ceux de porte-parole auprès de la presse) limite les opportunités de valorisation individuelle des militants. Ces derniers disposant enfin par ailleurs d'un dense réseau de sociabilité militante et amicale, l'aspect collectif et convivial de la coordination ne constitue pas non plus pour eux une motivation à même d'expliquer leur engagement. On peut au mieux noter que leur militantisme leur confère au sein du mouvement, et dans une certaine mesure en dehors, un statut d'intellectuel qui correspond relativement à leur niveau de formation mais qui est en quelque sorte supérieur à leur position sociale.

En outre, si le fort capital culturel et la socialisation politique à l'extrême gauche de ces *militants professionnels* peut expliquer de manière générale leur engagement[52], ces indicateurs structurels ne permettent pas de comprendre pourquoi ils s'investissent à ce moment et dans ce mouvement en particulier. Afin de répondre à cette question, il faut considérer cet investissement comme un moment de leur carrière militante[53]. C'est Marc lui-même qui en fournit l'analyse :

> « Ah non, mais moi c'est clair, si je suis là c'est que… encore une fois, comité de chômeurs de 76, mouvement de chômeurs pendant 5 ans dans les années 80, une tranche vraiment active à AC ! pendant 5 ans aussi dans les années 90… donc c'est bien que pour moi **il y a une continuité dans cette histoire**… »

Pour Marc comme pour les autres *militants professionnels* engagés dans le mouvement des intermittents, cette lutte constitue le prolongement logique d'une carrière militante qui repose

[51] Gaxie D., « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 1977, vol. XXVII, n°1, 1977, p. 123-154.
[52] Se rapprochant en cela des « militants multipositionnés » du DAL décrits par Cécile Péchu, « Les générations militantes à Droit au logement », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p. 73-103.
[53] Suivant la démarche adoptée par Eric Agricoliansky dans son analyse des militants de la Ligue des droits de l'Homme. Agricoliansky E., *art. cit.*

sur « la mise en œuvre d'un engagement politique généraliste »[54]. Dans toutes les mobilisations auxquelles ils ont participé, ils mettent en œuvre les mêmes principes politiques et les mêmes motivations à l'action : refus de la délégation et des modes d'organisation hiérarchisés, rejet de la politique institutionnelle, volonté d'une circulation des informations pratiques et théoriques et d'une production collective des savoirs militants. On retrouve également une certaine constance dans les thématiques et les objets abordés : réappropriation du temps et de l'espace, lutte contre la précarité et pour l'instauration de nouveaux droits sociaux collectifs (comme un « revenu pour tous »), etc.

Les *militants professionnels* sont donc des soutiens précieux qui font bénéficier au mouvement de leur important capital militant. Leur engagement ne semble pas conditionné par l'octroi de bénéfices directs, qu'ils soient matériels ou symboliques, mais prend sens dans l'ensemble de leur trajectoire biographique. Toutefois, leur carrière professionnelle dans la précarité les rapproche, sous certains aspects, de ceux que l'on propose d'appeler les *désaffiliés* du mouvement des intermittents.

B. Les *désaffiliés*

Le terme « désaffilié », emprunté à Robert Castel[55], désigne ces individus vulnérables qui existent en dehors des statuts consacrés, qui s'écartent et sont écartées du corps social : chômeurs de longue durée, titulaires de minima sociaux, sans domicile fixe… Quelques-uns ont pu être bénéficiaires du régime de l'intermittence mais en sont exclus depuis plusieurs années, ce qui les distingue cependant des intermittents indemnisés ayant de ce fait « peu de chances de profiter des fruits potentiels de cette lutte »[56]. Le plus souvent ils sont sans attache avec les mondes du spectacle mais participent pourtant activement à la contestation.

---

[54] Péchu C., *op. cit.*, p. 85.

[55] Castel R., *op. cit.* Coralie Duteil utilise également l'expression « militants désaffiliés » pour qualifier une partie des militants de la CIP-IDF. Duteil C., « Portrait de l'artiste en travailleur précaire, production et réception du label "précaire" au sein de la coordination des intermittents et précaires (CIP) » communication au colloque *Sans-papiers, sans logement, sans-travail, sans-droits… Les précaires en mouvement*, PRISME/GSPE et AFSP, Strasbourg, 19 et 20 janvier 2006.

[56] Duteil C., *art. cit.*, p. 9. Elle note ainsi que ceux-ci utilisent le mouvement comme vecteur d'un « rattachement symbolique mais aussi concret aux univers artistiques » (p. 9).

Les plus faiblement diplômés, d'origine populaire, sont engagés dans des trajectoires professionnelles précaires alternant périodes d'emplois peu valorisés et peu rémunérés et périodes de chômage et se rapprochent d'une certaine « bohème populaire »[57]. Les mieux dotés en capital culturel, enfants de cadres, professions intellectuelles ou de professions intermédiaires, sont eux-mêmes en situation de déclassement social, de « déclin par rapport à la trajectoire individuelle et collective qui se trouvait inscrite comme potentialité objective dans la position antérieure et dans la trajectoire conduisant à cette position. »[58] Les premiers comme les seconds font l'expérience d'une « *trajectoire interrompue* »[59]. Leur engagement pourrait alors être analysé suivant l'hypothèse du reclassement social[60] : le domaine militant serait le lieu d'un investissement à même de compenser la faiblesse d'une position sociale reposant prioritairement sur le classement professionnel.

On peut, pour pousser plus loin l'analyse des raisons de leur mobilisation, suivre trois pistes qui confortent l'idée d'un engagement qui vise à compenser une situation sociale subie : celle de la politique comme générateur de certitudes, de l'action collective comme vecteur de socialisation et du militantisme comme support de la construction d'une identité valorisante.

Tout d'abord on peut considérer, dans le prolongement de la proposition formulée par Alessandro Pizzorno - reprise par Boris Gobille à propos de la participation des « écrivains d'aspiration »[61] au mouvement de Mai-68 - que l'engagement est pour les *désaffiliés* une manière de résoudre ou au moins de contourner l'incertitude de leur vie sociale. En effet, selon Pizzorno, l'action collective est « une des façons de produire des certitudes de valeurs quand, dans une population donnée, se manifestent des phénomènes perturbants d'incertitude »[62]. La participation à la contestation fournit en effet aux *désaffiliés*, qui sont souvent des primo-militants dotés d'une faible compétence politique, un ensemble de valeurs et de pratiques relativement régulières, ce qui leur procure la stabilité qu'ils ont perdue dans le

---

[57] « Version prolétarisée du style de vie "bohème" de la petite-bourgeoisie nouvelle en gestation ». Mauger G., « En France, trente ans après, comment analyser mai 1968 ? », *Scalpel. Cahiers de sociologie politique de Nanterre*, n°4-5, 1998. En ligne : http://www.gap-nanterre.org/article.php3?id_article=45 .

[58] Bourdieu P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, 1979, p. 166. Le lecteur se reportera plus généralement à la partie intitulée « Les stratégies de reconversion » (p. 145-185), version à peine remaniée du célèbre article « Classement, déclassement, reclassement » paru l'année précédente dans les *Actes de la recherche en sciences sociales* (n°24, novembre 1978, p. 2-22).

[59] *Idem*.

[60] Voir par exemple Mauger G., « Gauchisme, contre-culture et néo-libéralisme. Pour une histoire de la génération de mai 68 » *in* CURAPP, *L'identité politique*, Paris, PUF, 1994, p. 206-226.

[61] Gobille B., « Etre écrivain en Mai-68. Quelques cas d'"écrivains d'aspiration" », *Sociétés et Représentations*, n°11, février 2001, p. 455-478.

[62] Pizzorno A., « Considérations sur les théories des mouvements sociaux », *Politix*, n°9, 1990, p. 79.

monde de l'emploi ou dans la sphère privée. Lorsque Jack[63] rencontre le mouvement des intermittents en juillet 2003, il est au chômage depuis plus de deux ans. Son RMI ne lui permet pas de louer un logement, il est donc temporairement hébergé par des amis. Bien que n'ayant jusque là jamais participé à aucune mobilisation, il s'investit alors totalement dans les activités de la coordination et y consacre tout son temps. En quelques mois, il devient l'un des plus fervents défenseurs de la cause élargie à la lutte contre la précarité.

> « Je me suis beaucoup impliqué à la coordination, dans les deux ans qui viennent de passer, au quotidien quasiment depuis juillet 2003 ! Deux ans de ma vie ! Et j'y ai tout fait : les réunions, les actions… j'ai fait beaucoup d'agit-prop aussi, des banderoles… »

Ce qui nous amène au second point : le mouvement constitue pour les *désaffiliés* une instance de socialisation et un lieu de sociabilité. Participer à l'action collective, c'est « rejoindre une communauté » et par là « briser la solitude »[64]. Cela est rendu possible par le caractère très ouvert de la mobilisation : sur un plan plus idéologique, les diverses tentatives d'élargissement de la cause montrent que le mouvement n'a pas vocation à accueillir seulement des intermittents ou des militants et, sur un plan pratique, les réunions des collectifs et des coordinations se tiennent dans des lieux facilement accessibles pour toute personne (café, lieu occupé par le collectif, local à disposition). L'effet de communauté est encore plus manifeste en Île-de-France où les réunions de la coordination sont fréquentes et les commissions nombreuses, ce qui constitue autant d'occasions de travailler en groupe. Pendant plusieurs mois, Jack est de toutes les assemblées générales, participe à de nombreuses commissions, à la plupart des actions de protestation ou autres sorties du collectif. Il se reconstitue ainsi un large réseau de relations sociales.

Enfin, pour ces individus marqués par la précarité et l'isolement, l'engagement dans une lutte politique, surtout lorsque celle-ci revendique l'élaboration d'un savoir collectif, permet également de se construire une identité valorisante. L'action devient en tant que telle une compétence dont peuvent se vanter ceux qui la pratiquent, au même titre que peut l'être une activité professionnelle :

> « Les occupations… encore hier, bon, nous maintenant ça nous énerve parce qu'on en a fait depuis 2 ans 150 000 ! Pour nous aussi, si tu veux, il y a une sorte de routine… pour nous hier à la CAPI, on était au boulot quoi ! On arrive, on sait comment on fait, ensuite on fait les communiqués, tranquillement on négocie, blablabli… on fait ça quand même avec moins de

[63] Jack, 31 ans. RMI. Militant CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.
[64] Gobille B., *art. cit.*, p. 463.

> jubilation qu'au début… par contre pour ceux qui n'en ont fait que quelques-unes ou ceux qui découvrent ça… nous on dit rien, parce qu'on comprend, mais y'en a qui pour une action comme hier, où il n'y a pas de flics, pas la presse, où finalement les gens ont été très cool, ils nous ont laissé les locaux et sont partis bosser ailleurs et on était seul dans les locaux avec la directrice qui faisait son taf et quand on avait besoin d'un truc on toquait à son bureau, elle venait et elle nous le filait, voilà quoi ! et y'en avait deux ou trois qui nous énervaient un petit peu parce qu'ils disaient « ouais, on reste là, on va rester toute la nuit, toute la vie (rires) on sortira pas d'ici pas tant qu'on aura pas ce qu'on veut » là où on nous on leur disait, « ben non, on va négocier, on obtiendra ce qu'on obtiendra, on va pas passer la nuit ici, ça sert à rien »… donc voilà, on laisse faire parce que ça met de l'énergie dans l'occupation aussi, mais… bon, ils découvrent ! »
> Jack.

Le militantisme participe d'un mécanisme de réassurance de soi, que ce soit de la manière dont l'individu se présente (*identité pour soi*) ou de la manière dont il est perçu (*identité pour autrui*)[65]. Comme le note Cécile Péchu à propos des « militants précarisés » du DAL, dont le profil sociopolitique est proche des *désaffiliés* du mouvement des intermittents, « ils perçoivent leur engagement comme "une manière intelligente" d'utiliser leur temps libre, de se rendre socialement utiles, et comme une expérience personnelle enrichissante »[66]. Faire partie du mouvement, parler au nom d'autres - intermittents ou précaires -, avoir et donner l'impression d'une maîtrise pratique de l'action collective, procure un sentiment « d'utilité au monde »[67] qui leur est souvent dénié.

Mais s'ils peuvent faire illusion à l'extérieur, au sens où ils pourraient dissimuler leur identité de *désaffilié* derrière celle plus valorisante de militant, leur légitimité reste fragile au sein du mouvement. Bien qu'ils s'approprient assez largement les manières de s'exprimer et de faire des militants confirmés, la confiance des autres membres ne leur est pas totalement acquise :

> « **Jack, il est là tout le temps ! Et c'est l'exemple typique de la personne qui était là et nulle part, tout le temps là mais il n'a jamais rien fait !** Il s'est jamais mis au travail, il est incapable d'assister à une réunion d'un bout à l'autre… Il rôde… c'est quelqu'un qui rôdait à la coordination… il n'avait plus d'autres liens sociaux ailleurs… plus rien, complètement coupé, et en plein déni sur sa situation… **Et il y a une bonne partie de ces gens-là… il y a des gens qui sont énormément présents physiquement dans ce lieu, et quand tu réfléchis ou que tu leur demandes concrètement qu'est-ce que tu fais pour la coordination ? C'est terrible : rien** ! […]
> Jack, c'est un cas dramatique ! Ce type devrait se faire soigner, il est en complet déni de sa situation, il a pourri l'ambiance « quai de la Charente » et à un moment j'ai du dire c'est lui ou

[65] Voir Dubar C., *La socialisation*, Paris, Armand Colin, coll. U, 2000. Nous reviendrons dans la deuxième partie sur cette conception duale de l'identité sociale.
[66] Péchu C., *art. cit.*, 2001, p. 93.
[67] Par opposition à la notion d'« inutiles au monde » de Castel R., *op. cit.*

> moi ! ce n'est pas possible ! Il est insupportable… c'est un refuge aussi la coordination et je peux comprendre… y'a des gens qui n'ont rien à faire dans la vie, Jack n'a **plus de boulot n'a pas de chez lui, il est incapable de se prendre en main**, et… de l'avoir laissé errer à la coordination depuis si longtemps, c'était surtout ne pas lui rendre service ! Et il sait vraiment plus où il en est et pour moi ça fait partie des échecs catastrophiques de la coordination… on peut pas laisser des gens sur le carreau comme ça… et ça aussi, le fonctionnement collectif… c'est un total échec qu'on n'ait pas du tout réussi à l'aider, on a été incapable de régler le cas Jack et de l'aider… je trouve ça absolument dramatique… »
> Charlotte, 38 ans, infographiste. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

Les jugements sont parfois moins sévères mais le résultat est le même : la place des *désaffiliés* au sein du collectif est rarement celle qu'ils imaginent ou qu'ils s'attribuent lorsqu'ils rendent compte de leur expérience. Bien qu'ils aient parfois le sentiment de faire tout de la même manière que les autres militants, et à ce titre « d'en faire partie », ces derniers évitent de les laisser prendre part à des activités qui demandent une grande rigueur ou qui leur donnerait de trop grandes responsabilités.

> « Non mais Jack, faut pas faire tellement attention... il ne va pas bien… depuis le début, il est là tout le temps, il passe tout son temps ici, même à un moment il dormait là… enfin, tu vois il savait pas où aller et la coord c'était un peu son… je sais pas… son refuge quoi… à un moment il voulait faire des enquêtes pour l'expertise, on n'osait pas trop lui dire alors entre nous on s'est dit : "on lui dit que c'est bon, et on ne les utilisera pas, on les mettra à la poubelle"… et puis finalement on lui a dit que c'était pas possible… et finalement il ne l'a pas pris trop mal…»
> Militante CIP-IDF, en « off » après un entretien.

Les *désaffiliés* occupent donc une place particulière au sein du mouvement : ni concernés par le problème des annexes du régime du spectacle ni, étant eux-mêmes faiblement dotés en ressources, en mesure de constituer des soutiens efficaces à la cause des intermittents et des précaires. Leur présence semble davantage relever d'un « engagement interstitiel » au sens où celui-ci « intervient à une étape spécifique de la trajectoire de vie, surgissant souvent dans les interstices qu'ouvrent dans une biographie les moments de rupture ou de réorientation professionnelle ou familiale. »[68] Pas militants avant et rarement militants après cette première expérience, leur engagement est certainement, parmi les acteurs ayant participé à la mobilisation, celui qui est le plus circonstancié, le plus directement en lien avec un moment précis de leur propre biographie. Cette phase intense de militantisme constitue pour eux « en

[68] Agricoliansky E., *art. cit.*, p. 39.

quelque sorte une insertion sociale »[69] : création de lien social, quête d'une utilité et élaboration d'une identité positive.

C. Les publics solidaires

Le type suivant est également extérieur à la cause mais, contrairement aux deux précédents, n'entre pas dans la composition des collectifs ou des coordinations d'intermittents et de précaires. La participation des *publics*[70] *solidaires* se traduit par leur présence à quelques manifestations ou à quelques occasions particulières. A l'intérieur de ce type, on rencontre trois cas de figure : les amateurs, les proches des intermittents, les publics militants. Ils ont le point commun de se situer explicitement en dehors de l'objet du conflit et de justifier leur présence par un soutien aux artistes.

On trouve tout d'abord des personnes qui ne font pas partie des mondes du spectacle mais qui sont là parce qu'elles connaissent des intermittents du spectacle : conjoints, membres de la famille ou amis. Leur engagement repose sur un soutien à la cause qui n'est pas idéologiquement argumenté mais qui consiste en une personnalisation des enjeux de la réforme. La compagne de Sébastien, intermittent et militant au CIL, justifie ainsi sa présence auprès des membres du collectif :

> « Moi si je viens aux manif, c'est pas pour… enfin j'ai des idées politiques et tout… mais c'est surtout parce que je sais ce qu'ils vivent les intermittents… je vois bien Sébastien combien de temps il travaille à la maison, combien d'heures il doit bosser pour faire un concert de deux heures ! Et je vois bien comme c'est dur de faire ses 43 cachets ! Il a déjà du mal maintenant, avec cette réforme, ça va devenir impossible ! Alors quoi, ils ne veulent plus d'artistes ou quoi ? »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 5 juillet 2004.

Les proches constituent un soutien quasiment individuel à l'engagement des intermittents. Lorsque les membres du CIL décident de monter une chorale des « chants et danses du MEDEF » (voir chapitre 6) regroupant des intermittents et des *publics solidaires*, c'est d'abord dans leurs amis qu'ils recrutent ce qui donne une certaine cohésion au groupe

---

[69] Péchu C., *art. cit.*, 2001, p. 93.
[70] L'usage du terme « public » est donc ici à différencier de celui qui en est fait par Pierre Favre pour désigner « l'ensemble de ceux qui regardent la manifestation sans se déplacer avec elle ». Favre P. (sous la dir.), *La manifestation*, Paris, PNFSP, 1990, p. 23.

constitué. Edith demande à ses « copines » dont elle sait qu'elles seront « très contentes de venir chanter avec nous ». Cela participe indéniablement de la sociabilité manifestante et du maintien des engagements.

On trouve également des personnes qui sont à la fois étrangères aux mondes du spectacle et qui n'ont aucun lien, ni de parenté ni amical, avec des intermittents mais qui prennent également fait et cause pour ces derniers. Dans leur cas, l'engagement, bien que ponctuel et se traduisant essentiellement par la présence à quelques manifestations de rue, est justifié par un discours politique plus général sur le respect des artistes et de la diversité culturelle, plus rarement sur les droits sociaux. Ces *publics solidaires* sont parfois militants ou sympathisants d'organisations de gauche (PS, PCF, LCR, MJS ou JCR). René, militant de la LCR, déclare ainsi :

> « C'est une lutte, alors il faut soutenir ! Quand je vais aux manifs des gaziers ou des électriciens, je n'y vais pas comme salarié, **j'y vais comme usager**, ben là c'est pareil ! **Je les soutiens parce que j'aime les spectacles** et que c'est eux qui les font ! »
> Manifestation du CIL à Metz. Notes d'observation du 13 mars 2004.

Ces militants peuvent avoir le même profil sociopolitique que les *militants professionnels*, mais contrairement à ces derniers ils ne prennent pas part aux activités internes des collectifs.

La troisième figure des *publics solidaires* est celle de l'amateur. L'amateur doit ici être entendu dans son double sens, à la fois celui qui aime assister aux spectacles et celui qui exerce, pour le moment présent en tout cas, à titre non-professionnel des activités artistiques. Ici le moteur de l'engagement, justifié par le respect dû aux artistes et à la création, est clairement celui d'une affiliation symbolique aux mondes du spectacle. Cela concerne un public jeune, faiblement politisé mais plutôt favorisé en termes de capital culturel : étudiants des filières d'arts plastiques, élèves des Beaux-Arts ou du conservatoire, jeunes comédien(ne)s ou danseurs ou danseuses exerçant dans des troupes amateurs ou encore pratiquant des arts de la rue ou des arts du cirque. Se joindre aux manifestations des intermittents du spectacle participe d'une certaine socialisation anticipatrice au sens défini par Robert K. Merton[71] : les amateurs poursuivent leur apprentissage et leur intériorisation des

[71] Merton R. K., *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, coll. U, 2001 (1997), p. 222-232.

normes et des valeurs des membres d'un monde (le « groupe de référence ») auquel ils aimeraient appartenir.

Le rôle des *publics solidaires* dans le processus même de l'action collective est assez secondaire mais il peut renforcer le sentiment de légitimité de leur propre mobilisation pour les intermittents. Comme le dit Edith : « s'ils nous soutiennent, alors qu'ils ont rien à voir dans l'histoire, c'est bien que notre combat est juste non ? »[72]. De la même manière, l'attitude du public lors des nombreuses prises de parole - parfois négociées parfois arrachées – qui ont eu lieu durant l'été 2003 avant ou après les représentations affectait beaucoup le moral des participants : « quand ils te huent, pendant un moment, tu te demandes si tu fais bien d'être là… quand ils t'applaudissent, tu sais que ce que tu fais c'est bien et qu'il faut le faire ! »[73].

D. Les soutiens politiques

Le mouvement des intermittents du spectacle bénéficie enfin de soutiens politiques. Ces soutiens partisans se matérialisent essentiellement par des « déclarations », faites par un porte-parole du parti ou directement par l'un de ses dirigeants ou l'une de ses figures. Si les organisations concernées se situent toutes à gauche de l'échiquier politique, elles ne prennent néanmoins pas place de la même manière au sein du mouvement : certaines formulent un soutien vague, d'autres prennent plus directement fait et cause pour les intermittents. Elles présentent également le point commun de ne pas prendre, en tant qu'organisation, une part active à la contestation : les partis ne sont, par exemple, pas membres des coordinations comme peuvent l'être certaines associations[74]. Il peut y avoir quelques intermittents mobilisés « encartés » par ailleurs dans des partis politiques (il n'y en a néanmoins aucun dans mon échantillon, seulement quelques « anciens » du PS ou du PCF) mais cette étiquette n'est jamais mise en avant dans le mouvement.

Le Parti socialiste entretient un rapport particulier au mouvement des intermittents et à la question de la réforme de leur régime. En effet, dès 1984, alors que Jack Lang est ministre de

[72] Réunion du CIL. Notes d'observation du 5 juillet 2004.
[73] Sébastien, réunion du CIL. Notes d'observation du 5 juillet 2004.
[74] Essentiellement des associations d'artistes qui marquent ainsi symboliquement leur soutien au mouvement et dont les membres s'engagent parfois physiquement dans l'action collective.

la Culture du gouvernement de Laurent Fabius, le CNPF est à l'origine d'un accord qui remet en cause le régime des intermittents. La mobilisation des artistes et des techniciens qui s'ensuit entraîne une suspension puis la signature d'un nouvel accord, moins défavorable. En 1992[75], alors que Jack Lang est pour la deuxième fois ministre de la Culture (et de l'Education nationale dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy), le CNPF tente à nouveau de « mettre à plat » les régimes d'indemnisation. Après plusieurs mois de contestation des professionnels du spectacle, Jack Lang et Martine Aubry (alors ministre de l'Emploi) invitent les « partenaires sociaux » à prolonger le régime dans son état actuel et à le maintenir dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle. Depuis, pour les intermittents, le Parti socialiste a l'image mitigée d'un parti qui a certes permis de conserver le régime d'indemnisation « en l'état », de prorogation en prorogation, mais qui n'a pas, bien qu'il en ait eu l'occasion, mis en place un système pérenne pour les salariés du spectacle.

Pendant la mobilisation qui débute en 2003, le PS, dans l'opposition, manifeste cette fois un soutien plus direct aux intermittents. Après la signature de l'accord contesté, François Hollande (premier secrétaire) et Anne Hidalgo (secrétaire nationale du parti à la Culture et aux Médias) reçoivent une délégation de la CGT-spectacle. Sans prendre position sur le contenu de l'accord, le PS invite le gouvernement à « surseoir à l'agrément pour engager une discussion avec les partenaires sociaux du secteur, visant à trouver des solutions justes pour tous les salariés et à assurer la pérennité du régime spécifique d'assurance-chômage »[76]. Quelques jours plus tard, c'est Jack Lang qui cette fois interpelle en son nom propre Jacques Chirac, président de la République, pour lui demander « d'accomplir un geste fort »[77] en direction des intermittents. Ce soutien, présent mais timide, puisqu'il ne se prononce pas explicitement sur le fond du problème, devient plus affirmé lorsque les échéances électorales approchent. C'est particulièrement net dans le cadre de la campagne pour les élections présidentielles, où le PS va jusqu'à reprendre une partie des revendications de la CGT et des coordinations.

> « Les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, en occupant, avec des associations de chômeurs, le toit du siège de l'UNEDIC, manifestent à nouveau pour la défense de leurs droits.
> **Le Parti socialiste rappelle qu'il a constamment apporté son soutien à la juste revendication[78]** de ces professions artistiques et culturelles, dont le droit à l'indemnisation du

[75] Pour ces éléments historiques, voir Menger P.-M., *Les intermittents du spectacle*, *op. cit.*, annexes p. 223-230.
[76] Communiqué de presse du PS, 3 juillet 2003.
[77] AFP, « Lang lance un appel à Chirac sur le conflit des intermittents », 9 juillet 2003.
[78] Dans tout l'extrait, c'est nous qui soulignons.

> chômage a été gravement remis en cause par les protocoles de 2003 et 2006, que le pouvoir actuel a avalisés.
> (…) Alors que le candidat de la droite **Nicolas SARKOZY entérine un dispositif inique imposé par le MEDEF, qui vise à exclure de très nombreux artistes et techniciens** des annexes 8 et 10 et à démanteler la politique culturelle publique, Ségolène ROYAL, au contraire, a pris position pour sa remise à plat en prônant une nouvelle négociation collective, dans un cadre élargi, et avec des conditions clairement posées par le nouveau gouvernement qu'elle formera à l'agrément d'un futur accord :
> - mise en place d'un système réellement pérenne et équitable, replaçant les annexes 8 et 10 au coeur de la solidarité interprofessionnelle ;
> - retour aux 507 heures en 12 mois ;
> - incitation forte afin que les entreprises culturelles et audiovisuelles employant des intermittents pour des fonctions permanentes, transforment leurs contrats en CDI.
> **Seule la victoire de Ségolène ROYAL à l'élection présidentielle permettra de sauver un régime d'indemnisation du chômage menacé par la politique libérale** de la droite, et de redonner un nouvel élan à la création artistique dans notre pays. »
> Communiqué de Anne Hidalgo, 26 avril 2007.

Le soutien partisan rejoint ici l'instrumentalisation des causes « en fonction d'enjeux découlant de la compétition électorale » dont parle Johanna Siméant à propos des mouvements des sans-papiers[79]. La cause des intermittents devient, dans la course à la présidence, le prétexte à une dénonciation du pouvoir politique en place.

Moins directement suspect de stratégies politiques étant donné son faible poids électoral, le parti des Verts se révèle davantage présent « aux côtés des intermittents »[80]. Déjà pendant la période de négociation, fin 2002, Martine Billard (députée de Paris), dénonçant les pressions du MEDEF, déclare que le soutien aux artistes et à la création culturelle relève d'un « choix de société » et affirme qu'elle se joindra à la manifestation des intermittents[81]. Ce soutien est d'ailleurs réaffirmé dans les dernières heures qui précèdent la signature de l'accord[82].
Les liens entre les Verts et le mouvement, notamment la coordination des intermittents et précaires, se renforcent encore fin 2003, notamment par le rôle qu'a joué Noël Mamère dans la mise en place du comité de suivi de la réforme du régime des intermittents à l'Assemblée nationale (voir Chapitre 4). La revue *Multitudes*, constitue également un point de rencontre entre militants Verts de l'écologie politique (Alain Lipietz par exemple) et certains militants PAP/CIP-IDF, dont certains se sont côtoyés dans les mouvements de chômeurs et se sont

[79] Siméant J., *La cause des sans papiers*, *op. cit.*, p. 175.
[80] Communiqué de presse des Verts, 26 juin 2003.
[81] Communiqué de presse de Martine Billard (députée des Verts), 18 octobre 2002.
[82] Communiqué de presse des Verts, 26 juin 2003.

retrouvés autour de la revendication du « revenu garanti »[83]. Trois membres du collectif PAP et de la CIP-IDF sont d'ailleurs invités à faire une intervention (une chacun) au colloque organisé par les Verts le 23 mai 2005 et intitulé « Quels nouveaux droits sociaux face à la précarité de l'emploi ? ». La proximité est telle que les Verts font leur l'ensemble des revendications de la CIP et du comité de suivi[84].

Le Parti communiste partage également dès le début de la contestation, dans son opposition au MEDEF et aux politiques de remises en cause du salariat, « l'indignation et la colère des intermittents »[85]. Dans plusieurs communiqués de presse, le PCF, en tant qu'organisation politique, demande au gouvernement de ne pas donner l'agrément au protocole du 26 juin (ainsi qu'en 2006, à celui du 18 avril, « frère jumeau du précédent »[86]). Mais le soutien du PCF au mouvement est indissociable de la figure de Jack Ralite. Sénateur (Groupe communiste républicain et citoyen), ancien ministre de la Santé (1981-1982) puis de l'Emploi (1982-1983), il est surtout connu dans les milieux du spectacle comme le fondateur et le principal animateur des Etats généraux de la Culture[87]. Dès l'annonce de la signature de l'accord, il rédige une lettre ouverte au ministre de la Culture :

> « Monsieur le Ministre,
> **Je reviens du rassemblement des intermittents du spectacle, devant votre ministère[88]**, où j'ai pu constater leur vive émotion et leur grande colère face à la signature d'un texte régressif pour leur profession signé à deux heures du matin. J'étais aussi hier soir et tard dans la nuit parmi eux précisément pendant les « négociations » avec le MEDEF. **C'est dire que ma solidarité avec les intermittents**, dont je veux d'abord témoigner auprès de vous **est non seulement de principe, mais de réalité et de participation**.
> Comme vous le savez le MEDEF a obtenu un accord de trois syndicats qui représentent ensemble moins de 10% de la profession. Ce texte qui n'a donc aucune valeur démocratique,

[83] Yann Moulier-Boutang, membre des Verts, directeur de *Multitudes* et responsable scientifique de la contre-expertise commandée par la Coordination des intermittents et précaires constitue une figure pivot entre ces deux espaces militants.
[84] Communiqué de presse des Verts, 28 mars 2006 : « fixer la date anniversaire à une période de 12 mois (principal objet de la proposition de loi préparée par le comité de suivi et objectif poursuivi par la mise en place du fonds pérennisé) ; comptabiliser, dans le calcul des 507 heures ouvrant droit à indemnités, toutes les heures de formations données (en vertu du protocole du 26 juin 2003, les seuls artistes peuvent intégrer, dans ce calcul, leurs heures de formation données, néanmoins plafonnées à 55 heures -, - les heures de formation reçues sont, quant à elles, plafonnées à 338 heures) ; fixer le plancher d'indemnités au SMIC ; établir un plafond progressif de cumul du salaire et des indemnités ».
[85] Communiqué de presse du PCF, 28 juin 2003.
[86] Communiqué de presse du PCF, 22 avril 2006.
[87] Ce mouvement, créé en 1987, réunit des artistes de tous secteurs contre « la marchandisation de la culture ». Voir par exemple Ralite J., *La culture française se porte bien pourvu qu'on la sauve*, Paris, Messidor - Éditions sociales, 1987.
[88] Dans tout l'extrait, c'est nous qui soulignons.

> aggrave considérablement la situation des intermittents par son contenu et par le mitage même des termes de l'accord.
> (…)C'est donc un mauvais accord, un accord anti-artistique et anti-culturel, contre lequel les intermittents, croyez-moi, Monsieur le Ministre, portent plainte, alors que d'aucuns rêvent de les voir simplement s'en plaindre.
> (…) Refusez vous-même l'agrément, faites tout et c'est possible pour que le gouvernement vous suive.
> « L'histoire n'est pas ce qu'on subit mais ce qu'on agit », disait Pierre Boulez, et je suis certain que le rassemblement des professionnels du spectacles de tous statuts n'en est qu'à son début.
> Avec mes remerciements pour ce que vous ferez dans le sens de ce courrier, dont l'objectif est de promouvoir celles et ceux qui font de notre pays une terre d'audace de la création. »
> Lettre de Jack Ralite à Jean-Jacques Aillagon, 27 juin 2003.

Cette lettre est suivie d'une autre, datée du 3 juillet 2003, adressée cette fois au président de la République. Mais son engagement dans le mouvement ne s'en tient pas à ces déclarations. Il se traduit également par une participation physique à la contestation. Celle-ci passe d'abord par les diverses manifestations de rue organisées par les syndicats et les coordinations, puis par l'organisation de nouveaux Etats généraux de la culture (tenus le dimanche 12 octobre 2003) et enfin par une participation active au sein du comité de suivi. Il reprendra d'ailleurs les préconisations du comité de suivi dans une nouvelle lettre, datée du 29 avril 2004, adressée au président de la République. Le PCF, qui s'exprime peu sur le conflit des intermittents en tant que tel, s'aligne néanmoins sur les positions de Jack Ralite dans les communiqués qui s'y rapportent, sur un plan national comme régional[89].

Comme les autres organisations politiques, la Ligue communiste révolutionnaire affiche très tôt sa solidarité avec les intermittents. Dès le 30 juin 2003, Olivier Besancenot affirme au nom de son organisation le « soutien total aux objectifs et aux formes d'actions que décideront les intermittents en lutte » [90]. Néanmoins, la LCR n'occupe pas exactement la même place que les autres organisations partisanes dans le camp de soutiens, notamment en raison de sa stratégie politique d'accompagnement des mouvements sociaux[91]. Plus exactement, non seulement la LCR en tant qu'organisation soutient le mouvement mais certains de ses militants sont présents avec les intermittents. On les retrouve en effet dans les manifestations (reconnaissables notamment à leurs autocollants et drapeaux qui signalent leur appartenance partisane) mais aussi, ce qui est notable, dans les collectifs et les coordinations.

[89] Voir par exemple la « Déclaration des 13 conseillers régionaux communistes à propos des intermittents du spectacle » à Bourges le 22 avril 2004.
[90] Déclaration d'Olivier Besancenot, porte parole de la LCR, 30 juin 2003.
[91] Johsua F., « La dynamique militante à l'extrême gauche : le cas de la Ligue communiste révolutionnaire », *Cahiers du Cevipof*, n° 37, 2004.

Ils y occupent rarement un rôle structurant (la vigilance des assemblées générales à l'égard des « récupérations politiques » en constitue certainement le facteur explicatif) mais sont présents, notamment dans les temps forts de la mobilisation. On les retrouve ainsi, selon le degré de leur engagement, parmi les *militants professionnels* ou les *publics solidaires*.

Sans poser la question de « la sincérité » (souvent évoquée dans les assemblées générales des collectifs et des coordinations) des engagements politiques individuels et collectifs, il peut être utile de raisonner en termes d'intérêts à la mobilisation. De ce point de vue, il est clair que d'un côté, les partis de la gauche parlementaire (spécialement le PS, le mieux placé pour jouer ce jeu) utilisent la cause des intermittents comme une manière de se situer dans le jeu électoral et cherchent, idéalement, à bénéficier de quelques retombées positives. De l'autre côté, pour les partis de la gauche radicale (surtout la LCR), l'enjeu se situe moins dans le champ politique que dans l'espace des mouvements sociaux : les rétributions attendues, davantage symboliques, consistent surtout - comme elle le fait par exemple en participant à des coordinations ou au mouvement altermondialiste[92] - à apparaître comme une force politique structurante à la « gauche de la gauche » et, partant, à « s'instituer en principale alternative à la gauche de gouvernement »[93].

Afin de poursuivre l'exploration des logiques de l'engagement, il s'agit d'inverser la perspective en s'intéressant maintenant aux acteurs non mobilisés. En prenant en compte, comme on l'a fait jusque là, les dispositions, les carrières professionnelles et militantes et les situations concrètes qui conduisent à ne pas passer à l'action, l'analyse du non-engagement devrait renforcer, par contraste, la connaissance des processus mêmes de l'engagement.

Section 3. Les absents

On aurait pu commencer par là : les plus nombreux ne sont-ils pas précisément ceux qui ne se mobilisent pas ? En effet, c'est un constat désormais bien connu que l'attitude face au

[92] Johsua F., Raison du Cleuziou Y., « Entre radicalité et apolitisme » (spécialement « La LCR au FSE », p. 249-262) *in* Agricoliansky E., Sommier I. (sous la dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La dispute, 2005, p. 239-262.

[93] Agricoliansky E., Fillieule O., Mayer N., « Introduction : aux origines de l'altermondialisme français » *in* Agricoliansky E., Fillieule O., Mayer N. (sous la dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005, p. 56.

mécontentement est plus fréquemment la défection ou la loyauté[94] que la prise de parole[95]. On peut alors essayer de comprendre le passage à l'action collective non plus en observant ses acteurs mais en interrogeant ceux qui n'y prennent pas part.

A. *Free rider…*

Une des analyses classiques du non-engagement, celle initiée par Mancur Olson, repose sur ce postulat rationaliste : les individus ont tout intérêt à laisser les autres supporter les coûts de l'action collective et à attendre de bénéficier des éventuelles retombées de leur mobilisation[96]. C'est également ainsi que les absents sont dépeints par leurs collègues mobilisés.

> « Je pense que beaucoup d'intermittents pensent s'en sortir… et ils savent pas les retombées que ça peut avoir… pour l'instant, parce que j'en connais qui font 90 cachets par ans, ils pensent que s'ils en font 20 de moins c'est pas grave qu'ils y arriveront quand même… je crois que c'est tout… c'est comme tout le reste… chacun défend son bifteck ! »
> Auguste, 53 ans, clown, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 26 juillet 2004.

La critique la plus fréquente est l'antienne de l'individualisme, mais on remarque que ce discours est plus fréquent chez les primo-militants que chez les *intermilitants* ou les *militants professionnels*. On peut effectivement penser que ce sont ceux pour qui les coûts de l'engagement sont les plus lourds – le premier engagement demande tout un apprentissage des règles de l'action collective en plus de l'habituelle gestion des interactions qui en découlent - qui acceptent le moins que d'autres se reposent sur eux.

> « Ça c'est un problème de conscience… quoi qu'il en soit… **on est quand même un porte drapeau qui arrange bien les gens**… moi je passe mon temps à répondre à des questions, que ça soit à des intermittents ou des institutionnels, qui me demandent le point sur la situation, quand on fait pas carrément la « hot line intermittence » ! […] Alors là quand on

[94] On notera que l'on a exclu du cadre de notre analyse les intermittents qui n'ont pas participé à la mobilisation parce qu'ils approuvaient la réforme. Il existe certainement une portion, probablement faible, d'intermittents en accord avec le nouveau protocole et qui se trouvent alors en « opposition » avec le mouvement (socialisation politique à droite, crainte de la concurrence entraînée par l'augmentation du nombre de prétendants…). Sur l'absence d'engagement comme opposition, voir Maurer S. *Les chômeurs en action (décembre 1997-mars 1998). Mobilisation collective et ressources compensatoires*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2001, spécialement p. 106 à 110.

[95] Hirschman A.O., *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995 (1982). A ces trois attitudes face au mécontentement, certains en ajoutent une autre, non moins fréquente : l'apathie. Voir Bajoit G., « Exit, voice, loyalty and... apathy. Les réactions individuelles au mécontentement », *Revue française de sociologie*, Vol. 29, 1988, p. 325-345.

[96] Olson M., *op. cit.*

> arrive à ce stade-là, les gens disent, « la coordination vous avez fait un travail absolument magnifique, formidable, mais nous comment on peut faire ce travail-là ? » je leur disais « c'est pas sorcier, suffit de se mettre au travail… et en se mettant au travail on y arrive » […] Bref, ces gens-là sont très admiratifs du travail qu'on fait […] mais en fin de compte **ils sont tous dans des parcours extrêmement individualistes**… Il y a même des formes de **pseudo résistance individualistes**… dans le discours si tu veux… »
> Agnès, 35 ans, metteure en scène et comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

De fait, le comportement de certains intermittents se rapprochent de cette stratégie du *free rider*, parfois en le justifiant en réactivant le mythe de l'artiste fauché mais intègre, celui qui vit chichement de son art sans avoir de compte à rendre à personne. C'est chez les musiciens, notamment les musiciens de rock, que l'on a rencontré le plus fréquemment ce type de discours. La veille d'une occupation des locaux du MEDEF, Edith, Achille, Auguste et quelques autres piliers du CIL se donnent rendez-vous dans un café pour fixer les derniers détails pratiques de l'action. Edith passe plusieurs coups de téléphone afin de mobiliser quelques *intermittents de réserve* pour le lendemain lorsqu'elle voit entrer dans le bar deux amis musiciens. Elle s'adresse à celui qu'elle semble mieux connaître.

> - Ah les gars ! Salut ! (*à voix basse*) on fait une action demain, toujours pour nos histoires de protocole UNEDIC. On a besoin de monde et…
> - Ah non Edith, tu sais…
> - Mais c'est vachement important ! Tu sais pas ce qu'ils sont en train de nous faire, bientôt on n'aura plus rien !
> - Mais non, mais moi je m'en fous ! Même si je dois faire la manche, je ferai toujours de la musique… là on l'a eu pendant quelques années, on en a profité, c'est bien… si vous arrivez à faire qu'on le garde encore un peu, tant mieux… si ils l'enlèvent, et ben on vivra comme des vrais, à la roots et puis c'est tout !
> - Oui, c'est ça, t'es un vrai. T'as raison. On en reparlera quand ça arrivera pour de bon !
>
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 12 janvier 2004 (préparation de l'occupation du local du MEDEF)

Ce dialogue pourrait confirmer l'hypothèse du *free rider*, mais ce serait ignorer l'espace de contrainte dans lequel se situe celui qui agit ainsi. Comme on l'a montré par ailleurs, les différents secteurs de l'intermittence ne sont pas tous organisés de la même manière, que ce soit du point de vue de l'emploi (collectifs de travail plus ou moins élargis) ou d'un point de vue plus informel (existence de réseaux de sociabilité professionnelle). Il n'est donc pas si surprenant que les comédiens en troupe manifestent plus facilement un sentiment d'appartenance collective que les musiciens de variétés, qu'ils soient mieux informés que ces derniers tant sur le protocole que sur l'organisation de la contestation et que de ce fait ils passent plus fréquemment à l'action collective.

B. ou auto-exclus ?

Le comportement des absents gagne donc en intelligibilité si on délaisse les postulats stratégiques de leurs actions au profit d'une analyse plus circonstanciée. Il convient alors de prendre en compte les deux dimensions de leur trajectoire sociale : le niveau d'intégration dans les mondes du spectacle et le degré de socialisation politique.

Première caractéristique des non mobilisés : ce sont les moins intégrés professionnellement, ce qui signifie, dans leur cas, l'absence de droits ouverts et une faible insertion dans les réseaux professionnels.
Larry, 27 ans, est bassiste dans plusieurs formations musicales composées d'amateurs et de semi-professionnels. Il est bénéficiaire du RMI depuis deux ans durant lesquels il a essayé, sans jamais y parvenir, d'accumuler suffisamment de cachets avec ses différents groupes pour ouvrir des droits à l'indemnisation au titre de l'intermittence. Il connaît « du monde dans le milieu » mais rares sont ceux qui disposent de droits ouverts : la plupart de ses connaissances « galèrent », gagnent leur vie en alternant des concerts peu payés mais très rarement déclarés (parfois pas payés du tout) et des cours dans de petites écoles de musique ou en privé. Ils sont donc assez éloignés des réseaux de professionnels dans lesquels circulent les informations. Achille, qui a participé à toute la mobilisation, confirme cette importance du réseau et l'inégalité que l'on peut observer entre les intermittents des différents mondes du spectacle :

> « Les comédiens, c'est eux qui sont **le plus avertis des choses de l'intermittence**, puisque eux vivent... sont subventionnés... […]donc ils étaient plus au faîte de la lutte, et généralement dans toute la France c'est comme ça, **les premiers à entrer dans la bataille ça a toujours été les théâtreux**, j'ai vu très peu de musiciens, de techniciens, les magiciens n'en parlons pas j'en ai vu aucun !
> *Pourquoi à ton avis ?*
> Ben parce que c'est de l'individuel, **le théâtre c'est quand même déjà collectif au départ**, malgré tout quelque part **c'est une famille collective**... la personne qui joue, elle joue dans une troupe, dans un théâtre, donc **les gens se connaissent et ça fait un réseau**... et par exemple les clowns ils sont tous seuls dans leur coin, les musiciens d'orchestres ils sont dans leur coin, les magiciens sont dans leur coin, personne ne se connaît entre eux, ou ils se connaissent vaguement comme ça, mais pas des liens... »
> Achille, 51 ans, clown, comédien. Intermittent, droits ouverts. Secrétaire du CIL. Entretien du 19 juillet 2004.

On retrouve en fait le cercle vicieux - ou vertueux selon le point de vue – de l'« accréditation réputationnelle »[97] décrit par Pierre-Michel Menger : ceux qui sont les plus connus, donc les mieux insérés dans de denses réseaux de sociabilités professionnels, ont le plus de chances d'avoir des cachets, et ceux qui ont le plus de cachets sont ceux qui ont le plus de chances d'en avoir encore d'autres et ainsi de faire de nouvelles rencontres, d'établir de nouveaux contacts et d'élargir leur réseau, etc.

Ces intermittents les plus fragiles sont aussi ceux qui possèdent le moins le *métier d'intermittent* : ils connaissent mal le fonctionnement de l'assurance chômage et les diverses ficelles qui permettent de s'en sortir. Ils éprouvent des difficultés à cerner les enjeux de la réforme et donc à s'en saisir pour revendiquer.

> « Plus Manu m'en parlait, plus je voyais bien que ça craignait, plus ça m'a remonté un petit peu contre ce qui se faisait… mais **le problème c'est mon manque d'information**… à propos des choses de base quoi… rien que pour comprendre tout le bordel, j'étais et je suis encore un peu perdu dans tous ces termes, comment ça marche les assurances dans le détail… ce que j'ai compris, ce qui a été amputé… je sais qu'il y avait un certain nombre d'heures et que ça a augmenté… ou réduit… enfin tu vois… enfin de 12 mois à 10 mois je crois… et puis les trucs du guichet unique aussi, enfin… (…)
> Tu vois, moi, avant de discuter avec Manu, **je ne savais pas trop d'où ça venait** le truc… je savais qu'un texte avait été signé et que ça nous mettait dedans… mais qui l'avait fait et pourquoi… bon, je sais toujours pas trop… mais je crois que j'ai compris que c'est le MEDEF alors qu'il avait rien à faire là… enfin… Tous les syndicats tout ça, j'y connais rien non plus, la CGT, la CFDT, y'en a d'autres, mais je sais pas qui est avec nous ou pas… enfin, c'est pour ça que c'est un peu dur de s'intéresser… moi je connais pas… »
> Larry, 25 ans, bassiste. Pas de droits ouverts, RMI. Non mobilisé. Entretien du 22 juillet 2004.

Comme on le voit dans cet extrait, même l'adversaire est flou et le fait de ne pas savoir contre qui se battre entrave leur engagement.

Certains sont venus aux premières réunions en espérant trouver quelques réponses à leurs questions. Mais beaucoup ne s'y sont pas sentis à leur place ce qui traduit également les disparités qui existent entre les différents mondes du spectacle.

> « Ces gens là, j'en ai rencontrés une paire quand même, et je leur ai demandé pourquoi ils venaient pas : pour eux **ils ont dans l'idée que le théâtre, les théâtreux, c'est des élitistes, et pour eux le théâtre c'est des intellos** donc on va se faire bouffer par les intellos, on comprendra rien de ce qu'ils disent... c'est vrai qu'il y en a quelques-uns dans les réunions qu'on a eu, notamment avec les directeurs de théâtre... Au début quand on avait des réunions du collectif et qu'il y avait des gens de Nancy, des gens du théâtre, c'était un brouhaha

[97] Menger P.-M., *Profession artiste. Extension du domaine de la création*, Paris, Ed. Textuel, coll. conversations pour demain, 2005.

> monstre parce que ils étaient plus sur une idée non concrète, une idée intellectuelle sur la Culture, sur l'Artiste, mais ils étaient pas sur une idée concrète... **ce qui faisait fuir beaucoup de gens**, notamment les musiciens... enfin, y'a beaucoup de gens faut leur parler concrètement quoi... qu'est-ce qu'on va devenir ? qu'est-ce qu'on va faire ? tout ça... mais pas sur une idée philosophique de la Culture, et souvent les débats, quand on parlait de la Culture, ils foutaient le camp sur une certaine idée de la Culture, mais très philosophique, qui n'avait rien à voir avec le rapport, avec ce que nous prévoyait le nouveau protocole... »
> Achille, 51 ans, clown, comédien. Intermittent, droits ouverts. Secrétaire du CIL. Entretien du 19 juillet 2004.

En clair, on retrouve au sein du mouvement la hiérarchie des pratiques culturelles légitimes[98]. On constate en effet que les intermittents qui occupent le devant de la scène du conflit se recrutent essentiellement au sein des pratiques les plus « classantes » du spectacle : comédiens des réseaux institutionnels plutôt qu'artistes de rue, musiciens d'avant-garde (jazz, musiques électroniques et expérimentales…) plutôt que de variétés (bal, rock, rap…). Derrière cette question se cache celle, cruciale, du recrutement social des intermittents. Or de même qu'on « peut repérer […] infailliblement la classe sociale d'appartenance ou si l'on veut la "classe" ("il a de la classe") à partir des musiques préférées »[99], on peut distinguer des pratiques artistiques « cultivées », « populaires » et « moyennes » (mêlant le plus noble du populaire et le plus divulgué du distingué). Sans surprise, les arts légitimes sont plus fréquemment pratiqués par des membres des classes supérieures, fortement dotés en capital culturel et social. A l'inverse, plus on descend dans la hiérarchie des pratiques artistiques, plus le niveau de formation et l'étendue du réseau social baissent.

Larry a quitté l'école après son Brevet des collèges. Il a ensuite fait quelques apprentissages (métallerie, électricité) puis a travaillé quelques mois comme manutentionnaire dans une grande surface. Il en retire un fort complexe et se sent incapable de comprendre « les choses de la politique ». Dans un premier temps, il affiche son désintérêt :

> « J'ai jamais été intéressé par ça… non… c'est pour ça que je suis un peu… c'est pour ça que j'ai du mal… de toute façon je ne suis pas quelqu'un d'engagé… déjà la politique pour moi… rien qu'au niveau des termes… c'est un peu… pas tous pareils mais enfin… […] J'ai fait une réunion une fois avec Manu…mais je ne rappelle plus trop avec qui… il me semble… je suis un peu paumé là-dedans… une sorte de réunion syndicale je crois… enfin j'y connais rien moi tu sais à la politique ! »

---

[98] Bourdieu P., *op. cit.*, 1979. Voir aussi Fabiani J.-L., *Après la culture légitime. Objets, publics, autorités*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, Série Sociologie des Arts, 2007.

[99] Bourdieu P., « L'origine et l'évolution des espèces de mélomanes », *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 158.

Dans cet extrait, on voit que très rapidement le thème du désintérêt cède sa place à celui de l'incompétence politique, dévoilant ce que Daniel Gaxie appelle une « indifférence pratique »[100]. Comme le notent Lagroye *et al.* :

> « C'est que "l'intérêt pour la politique" varie principalement en fonction de leur sentiment de compétence, c'est-à-dire de leur aptitude – ressentie, reconnue, approuvée par leur entourage – à maîtriser les catégories légitimes du politique, à comprendre et à reproduire les discours autorisés (ceux qu'ils entendent à la télévision, qu'ils lisent éventuellement dans les journaux, que leurs professeurs attendent d'eux). »[101]

Ce n'est pas tant que Larry ne s'intéresse pas à la politique mais surtout qu'il ne se sent pas habilité à en parler, ce qui est caractéristique de l'auto-exclusion de l'univers politique des agents au plus faible capital culturel et occupant des positions dominées de l'espace social[102].

> « Bon y'a eu cette réunion, mais j'y suis jamais retourné… je me suis dit, moi d'un côté, j'y vais mais bon je t'ai dit ma formation, tu vois… alors… y'avait beaucoup de termes techniques de syndicat et de trucs comme ça… des personnes à ces réunions qui viennent depuis longtemps, ça se voit, ils maîtrisent, ils ont plein de choses à dire… c'est marrant mais moi j'ai pas eu le sentiment que j'aurais pu intervenir à ces réunions parce que j'étais complètement paumé… mais **surtout le sentiment que j'aurais eu du mal à vraiment participer pleinement au truc**... »

Si la compétence politique a bien un fondement objectif (le niveau de scolarisation par exemple), elle est aussi fortement liée à la position que l'agent occupe dans l'espace social et à la manière dont il perçoit sa propre position et celles des autres.

Pour résumer le profil de l'intermittent non-mobilisé, on peut dire qu'il est issu des secteurs dominés et les moins structurés institutionnellement de l'espace des pratiques artistiques, qu'il est par ailleurs faiblement intégré professionnellement (pas de droits ouverts) et peu inséré dans les réseaux les plus organisés des mondes du spectacle et qu'enfin, il est caractérisé par la détention de faibles capitaux scolaires et politiques. Il cumule donc les obstacles objectifs et subjectifs à son propre passage à l'action collective.

---

[100] Gaxie D., « Le vote désinvesti. Quelques éléments d'analyse des rapports au vote », *Politix*, n°22, 1993, p. 158.
[101] Lagroye J., avec François B. et Sawicki F., *Sociologie politique*, Paris, Presses de sciences po et Dalloz, coll. Amphi, 2002 (4ème édition revue et mise à jour), p. 420.
[102] Gaxie D., *art. cit.* Voir aussi du même auteur *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

Cela dit, afin d'éviter les raisonnements trop mécanistes, nous terminerons par deux remarques. Premièrement, on peut préciser que quelques rares intermittents au profil sociopolitique proche de celui-ci se sont tout de même mobilisés. « L'événement générateur »[103], c'est-à-dire celui qui déclanche la participation, a été systématiquement une rencontre. L'un d'entre eux a rejoint le collectif mobilisé suite à la rencontre de militants venus bloquer le festival dans lequel il devait se produire. C'est au cours de la discussion qui a suivi que des affinités se sont créées et ont incité ce musicien à se rendre par la suite à quelques réunions et à prendre progressivement sa place dans le collectif. Pour un autre, technicien dans le spectacle vivant, la rencontre avec des militants s'est faite lors d'une action d'occupation d'une antenne ASSEDIC. Il se trouvait sur place pour le suivi de son dossier lorsque les militants l'ont abordé. Ils ont sympathisé et il a finalement participé à l'occupation avec eux, promettant même de venir à la prochaine réunion. Si ces anecdotes peuvent paraître marginales, elles doivent néanmoins être prises en compte pour redonner au réel l'épaisseur que nous évoquions en introduction.

Deuxièmement, ce type de non-engagé ne recouvre pas à lui seul toutes les situations de non mobilisation. Certains des intermittents qui ne sont pas passés à l'action cette fois-ci ont en effet des profils proches des autres types. On a pu rencontrer des intermittents syndiqués, fortement politisés et très bien insérés dans les réseaux professionnels (proches en cela d'un *intermilitant*) mais qui étaient au début de la mobilisation dans une période intensive de travail ou au contraire dans une période de précarisation ou de risque de précarisation dont on a montré quelles étaient les répercussions sur l'engagement militant. On pourrait multiplier les exemples qui débordent des types, mais cela ne remet pas en cause leur validité. Ils fournissent des cadres généraux d'interprétation qu'il importe ensuite d'affiner et de contextualiser pour bien saisir les logiques individuelles.

Les profils des acteurs mobilisés nous fournissent les éléments qui permettent d'envisager, en fonction des trajectoires professionnelles et militantes et de leur secteur professionnel d'appartenance, les chances que ces derniers ont de passer à l'action. Comprendre l'engagement individuel nécessite cependant comme le rappelle Olivier Fillieule de réintroduire dans l'analyse des mobilisations la dimension temporelle[104].

---

[103] Péchu C., *art. cit.*, 2001.

[104] Fillieule O., « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post Scriptum », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p. 199-217.

Au final, la typologie montre une grande diversité dans les modes d'implication dans le mouvement et rend compte de la plupart des trajectoires des acteurs mobilisés. Elle présente néanmoins une limite. Bien que reposant sur des carrières professionnelles et militantes, elle décrit des états plus où moins stabilisés, plus ou moins probables en fonction de la récurrence d'une série de facteurs. Mais un individu peut traverser au cours de sa mobilisation dans le mouvement plusieurs de ces états. Par exemple un intermittent non mobilisé peut devenir *consommateur* s'il fait la rencontre d'un membre d'un collectif, peut passer à un rôle de *réserve* ou de *renfort* si des affinités se créent voire, s'il maintient son engagement suffisamment longtemps, participer à la réalisation des *activités cardinales*. A l'inverse, un *militant professionnel* ou un *intermilitant* peut, en cas de rupture biographique par exemple (brusque précarisation économique, problèmes familiaux), devenir *personnel de renfort* ou faire défection. On peut imaginer ainsi une multitude de trajectoires individuelles, en croisant les dispositions des agents et les situations dans lesquelles ils sont pris.

Cette limite ne constitue cependant pas un obstacle définitif à l'heuristique de la typologie. Celle-ci permet en effet de mettre en évidence deux éléments importants. Le premier est que, bien qu'organisé de manière peu contraignante, le mouvement des intermittents repose sur une forte division du travail. Si les collectifs et les coordinations rejettent les principes de hiérarchie interne entre les membres, les pratiques sont quant à elles bien hiérarchisées et il est évidemment plus prestigieux d'écrire les revendications que d'entretenir le local occupé. On repère alors un parcours au sein des collectifs, qui peut rappeler celui des partis politiques[105] : les membres doivent gravir les échelons, commencer par les activités les moins valorisantes pour ensuite passer à celles qui le sont plus. Les novices, contrairement aux *militants professionnels* et aux *intermilitants* n'ont pas encore fait leurs preuves dans d'autres mobilisations et n'accèdent donc pas directement aux *activités cardinales*. Celles-ci ne leur sont pas formellement interdites mais elles supposent à la fois d'avoir intégré un certain nombre de règles et de normes quant à la pratique contestataire et de se sentir légitime pour endosser le rôle.

Le deuxième élément important est que l'on distingue deux catégories de leaders, ce qui laisse supposer des relations conflictuelles à la tête des collectifs. Au CIL, le problème ne se pose pas en ces termes puisqu'on a vu que les leaders sont tous intermittents et ont des profils sociopolitiques assez proches (ce qui n'exclut pas toute dispute). Par contre, ce conflit est

[105] Offerlé M., *Les partis politiques*, Paris, PUF, *Que sais-je ?*, 2002 (1987).

beaucoup plus visible au sein de la CIP-IDF, dirigée par des *intermilitants* et des *militants professionnels*. On verra que cette double origine des animateurs de la coordination est en partie la cause de tensions politiques, partagée entre des revendications professionnelles et des généralisations de la cause, entre une définition sectorielle et multisectorielle de la lutte, entre des manières différentes d'organiser la contestation.

Conclusion de la première partie

La mobilisation des intermittents est finalement moins mystérieuse, moins improbable, une fois que l'on a dressé un portrait plus précis du groupe constitué. Tout d'abord on a montré que même si les différents obstacles identifiés sont bien réels et constituent dans la plupart des cas des freins à la mobilisation, les intermittents disposent individuellement et collectivement des ressources culturelles, financières, politiques suffisantes pour les pallier. Plus encore, c'est parce qu'ils sont un groupe précaire dans un secteur désorganisé qu'ils ont été amenés à élaborer collectivement des outils (le métier d'intermittent et les réseaux d'entraide par exemple) qui ont transformé leurs faiblesses en forces. Les collectifs, en tant que lieux de socialisation et de sociabilité politiques et professionnelles, se sont alors chargés de pérenniser les engagements, avant que la précarisation, l'épuisement et la démobilisation collective n'y mettent fin.

Le groupe effectivement mobilisé est donc composite, constitué d'individus aux expériences professionnelles et militantes diverses. Des professionnels réputés dans leur milieu, syndiqués ou sans aucune expérience militante, aux militants professionnels sans aucun lien avec le spectacle, en passant par toute une palette d'intermittents et de soutiens plus ou moins bien intégrés professionnellement, dotés inégalement en capital militant et participant à des degrés divers à la mobilisation, tous ces acteurs se coordonnent au sein des différents collectifs militants pour réaliser l'ensemble des activités que suppose l'organisation d'un mouvement de contestation.

Il s'agit maintenant de rendre compte de la manière dont ce tout hétérogène a construit collectivement « la cause des intermittents du spectacle ».

DEUXIEME PARTIE

VARIATIONS SUR UNE MÊME LUTTE : L'INTROUVABLE CAUSE COMMUNE DES INTERMITTENTS

Diverses bonnes raisons de mener la lutte

« Je n'ai qu'un seul but, c'est le règlement de ce foutu protocole ! »
Charlotte, infographiste, intermittente.

« Moi je me bats pour une politique culturelle : quels moyens on donne aux artistes ? »
Armand, metteur en scène, intermittent.

« Je milite pour que tout le monde ait le droit de manger, d'habiter quelque part, de pouvoir se soigner quand il en a besoin »
Audrey, comédienne, intermittente.

« Tous ces hommes se battent animés d'une même fureur ou plutôt, non, chacun avec une fureur qui lui est propre ; mais ils se battent tous ensemble, pareillement, et ils sont unis »
Italo Calvino, *Le sentier des nids d'araignées*, 1947

Le mouvement des intermittents du spectacle traduit le passage à l'action d'un groupe hétérogène d'individus, mais il est aussi le produit (et le producteur) d'une construction collective de la signification d'une lutte, ce que l'on a pris l'habitude de nommer « la cause ». La cause, c'est ce pour quoi les individus, regroupés sous une forme plus ou moins stabilisée, un parti politique, un syndicat, un collectif, se battent. C'est à la fois la manière dont ils se présentent, ce qu'ils défendent, ce qu'ils proposent et l'ensemble des valeurs et des principes sur lesquels repose leur engagement.

Il serait tentant d'adopter ici un point de vue « naturaliste »[1] et considérer « qu'il va de soi » que le mouvement des intermittents du spectacle est le fait de professionnels qui se fixent comme but commun et unique de lutter contre la modification de leur régime d'indemnisation du chômage. Mais cette perspective naturaliste entraîne inévitablement deux écueils.

Le premier est celui d'ignorer que les identités collectives sont socialement construites, de la même manière que le sont les motifs de l'insatisfaction, les revendications et le discours de justification de la lutte. Comme le rappellent très justement Annie Collovald et Brigitte Gaïti, « Rien n'est moins naturel, on l'a assez répété, que le sentiment d'injustice ; rien de plus réglé que l'indignation ; rien de plus constitué socialement et politiquement que le mécontentement »[2]. Ce sont notamment les organisations du mouvement social qui se chargent de ce travail de « construction de la signification » et qui mettent à la disposition de leurs membres un cadre d'interprétation de la situation et une problématisation des enjeux posés par l'objet de la lutte. A la charge du sociologue ensuite d'analyser la manière dont les individus se saisissent ou non des discours construits pour eux par les entrepreneurs de mobilisation. Cette démarche devrait permettre, en adoptant, au moins provisoirement, une position de sociologue « plutôt chroniqueur que juge »[3], d'éviter d'attribuer au mouvement une signification différente voire en contradiction avec celle que les acteurs eux-mêmes souhaitent lui donner[4].

Le deuxième écueil revient à considérer le mécontentement et les raisons d'agir comme établis une fois pour toutes. Au contraire, la cause est en réaménagement constant : les organisations la redéfinissent en fonction de l'échange avec les adversaires ou avec les organisations concurrentes, de l'évolution du dossier ou encore, par exemple, d'autres mobilisations dans l'espace des mouvements sociaux. De la même manière, les individus au sein des organisations peuvent également modifier leur appréhension et leur formulation des

---

[1] Montlibert Ch. (de), *Crise économique et conflits sociaux*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1989, p. 41.

[2] Collovald A., Gaïti B., « Des causes qui "parlent"… », *Politix*, n°16, 1991, p. 16.

[3] Heinich N., *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris, les éditions de Minuit, 1998.

[4] Dans cet esprit, Pierre-Michel Menger voit dans cette lutte une défense de l'hyperflexibilité de l'emploi (*Les intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception*, Paris, Ed. de l'EHESS, 2005, p. 19) ; Kalliopi Papadopoulos y voit, elle, une crise tournant autour de la question « qui doit payer pour l'art ? » (*La crise des intermittent-e-s. Vers une nouvelle conception de la culture ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2005, p. 19). Bien sûr, aucun de ces deux ouvrages ne prétend analyser ce que disent les acteurs de leur lutte, ils en proposent simplement une interprétation personnelle. Force est néanmoins de constater que ces discours se heurtent à ceux des acteurs, qui ne se reconnaissent pas dans la définition faite « de l'extérieur » de leur lutte.
Dans un autre genre, certains travaux tendent à attribuer à l'ensemble du mouvement « la cause » formulée par une partie de ses acteurs seulement, c'est le cas par exemple des travaux de Jean-Marc Rémy, centrés sur la problématisation des militants Précaires Associés de Paris. Rémy J.-M., «Inter-mutants », *Socio-logos*, n°2 [En ligne]. Mis en ligne le : 26 mars 2007. URL : http://socio-logos.revues.org/document164.html.

enjeux de la lutte, en fonction des événements précités, mais également selon l'évolution de leur situation personnelle ou professionnelle, la nature des relations qu'ils entretiennent avec les autres membres de l'organisation, etc. Il s'agira donc, comme y invite Jean-Yves Trépos, de ne pas « sous-estimer la mobilité des griefs, tout en récusant toute recherche de ces griefs dans leur pureté originelle (i.e. avant leur politisation). »[5], de ne pas rechercher les « vraies » causes de la mobilisation mais de rendre compte des différentes façons dont les individus et les groupes mobilisés les expriment tout au long de leur action.

Le premier chapitre de cette partie est consacré à l'étude de la cause du mouvement d'un point de vue général. Cela nous amènera à envisager (essentiellement à partir d'une analyse des interactions et des productions des principales organisations du mouvement) la mobilisation des intermittents à la fois comme une réponse au travail de stigmatisation entrepris par le MEDEF et comme un espace de collaboration et de conflit entre des organisations qui se disputent le droit de porter (seules) la parole du groupe : dire qui il est, fixer les griefs et les revendications et montrer pourquoi la lutte est juste et légitime. On verra notamment que la production de la cause « officielle » du mouvement se joue entre les syndicats de la fédération CGT-spectacle, les coordinations des intermittents et de précaires (tout particulièrement celle d'Île-de-France) et les divers collectifs de professionnels du spectacle en lutte.

Les deux chapitres suivants, étayés d'un matériau davantage ethnographique, sont consacrés à l'étude de deux des « organisations de mouvement social »[6] qui composent le mouvement des intermittents. La première est la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France (CIP-IDF ; chapitre 4), dont le rôle a été structurant sur un plan national. S'il existe bien une Coordination nationale des intermittents et précaires[7], il est assez net que « la tête » du mouvement de contestation est occupée par la CIP-IDF : c'est elle qui est présente dans la presse, qui produit la plupart des analyses, qui participe aux différentes rencontres aux ministères (de la Culture et de l'Emploi) ou à l'UNEDIC. Les explications sont multiples : la proximité avec les lieux du pouvoir politique, le fait que l'Île-de-France réunisse près de 90% des intermittents indemnisés en France[8], une présence militante plus importante que dans bien

[5] Trépos J.-Y., « Réseaux contre toile d'araignées. Une construction de la cause des toxicomanes face au Sida », *Politix*, n°17, 1992, p. 37.
[6] McCarthy J.D., Zald M., « Resource Mobilization and Social Movements: a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, 1977, p. 1212-1241.
[7] Qui s'est réunie une douzaine de fois entre 2003 et 2005.
[8] Voir le tableau 1 dans les « préliminaires méthodologiques ».

d'autres régions, etc. Au fur et à mesure que la CIP-IDF prend de la visibilité et de l'importance, apparaît médiatiquement et acquiert son statut d'interlocuteur incontournable, elle s'impose comme un « modèle » pour nombre de collectifs régionaux. Selon les configurations locales, les collectifs militants se construisent en lien avec des syndicats (CGT essentiellement), sur la base de réseaux de professionnels du spectacle ou en s'inspirant plus ou moins directement de la coordination francilienne. Le collectif des intermittents de Lorraine (CIL ; chapitre 5) est intéressant de ce point de vue car il réunit à sa manière toutes ces dimensions : bénéficiant au départ du soutien de la CGT, il s'en est ensuite éloigné, en s'appuyant sur les sociabilités professionnelles, pour suivre les traces de la CIP, sans pour autant adopter complètement et définitivement ni son mode de fonctionnement ni sa définition de la cause. On montrera alors que chacune de ces deux organisations a construit au sein du mouvement mais à sa manière, sa cause, ses mots d'ordre, ses propres « bonnes raisons » de mener la lutte.

CHAPITRE 3

La genèse de la cause des intermittents : construction symbolique du groupe et définition des raisons de la contestation

Pour saisir « la cause » portée par un mouvement social, il faut être conscient de deux choses. La première est que la cause d'un mouvement recouvre à la fois la manière dont celui-ci se présente et ce qu'il dit des raisons et motifs qui le font agir, en somme, en ce qui nous concerne : qui sont les intermittents et pourquoi se battent-ils ? Plus précisément, cela signifie que l'étude de la construction de la cause ne se limite pas à l'analyse des productions discursives, à la rhétorique des organisations, mais implique de porter l'attention dans le même temps à la construction symbolique des groupes qui les portent et à l'identité collective qu'ils mettent en avant. En effet, comme l'a montré Michel Offerlé, ces deux éléments constituent les deux faces d'une même pièce : un groupe se constitue en formulant son intérêt, et l'intérêt constitué est nécessairement lié à la composition du groupe et son évolution[1], ce qui oblige le chercheur à observer les deux mouvements conjointement : de « l'intérêt au groupe d'intérêt »[2] et « du groupe à l'intérêt »[3]. S'il nous faut ici séparer artificiellement ces deux mouvements pour la clarté de la présentation, nous insistons sur le fait qu'ils sont bien indissociables l'un de l'autre dans le cours de l'action collective.

La seconde est que la cause d'un mouvement est toujours le produit des interactions, d'une part des diverses composantes du groupe, de l'autre du groupe et de ses adversaires. L'action du MEDEF, mais aussi celle du gouvernement et de la CFDT, est en effet ici incontournable en ce qu'elle fonctionne comme « anti-cause ». Paradoxalement, son travail de stigmatisation

[1] Offerlé M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998 (2ème édition).
[2] *Idem*, p. 39.
[3] *Idem*, p. 65.

des intermittents contribue à les constituer, « par réaction », en groupe uni dans la lutte contre l'organisation patronale et ses projets de remise en cause des droits collectifs. Mais l'identité collective du groupe ne repose pas seulement sur des « actes d'attribution » et sur les réactions que ces actes provoquent, elle repose également sur des « actes d'appartenance »[4], c'est-à-dire sur la revendication d'une identité propre. Ici, on verra que c'est d'abord dans leurs expériences partagées des mondes du spectacle et de l'intermittence comme mode d'emploi que les intermittents trouvent les supports d'une possible identité collective. (Section 1)

Les interactions entre les organisations qui composent le mouvement sont tout aussi décisives dans le processus d'élaboration de la cause. Les deux principales, la FNSAC-CGT et la CIP-IDF, sont en effet dans une double relation de collaboration et de concurrence pour le monopole de la représentation du groupe et la définition « des fins et des moyens légitimes »[5] de la lutte. Il résulte de ces interactions une « cause » qui se présente publiquement comme un discours à trois dimensions, correspondant d'ailleurs à une certaine division du travail militant et allant de la formulation du mécontentement à la généralisation du problème soulevé[6] : le codage des insatisfactions (section 2), l'élaboration des revendications (section 3) et la production d'un discours visant à justifier la lutte (section 4). Il s'agira d'abord de prendre en compte les mots que les acteurs mobilisés mettent sur leur mécontentement, ce que nous appelons avec Christian de Montlibert le codage des insatisfactions[7]. En effet, l'auteur montre bien que « la conscience des insatisfactions n'est pas immédiate, mais bien l'objet d'un travail de construction produit par une interaction complexe entre la diffusion de représentations, de schèmes de pensée, d'aspirations et l'élaboration de pratiques adaptées aux conditions d'existence. »[8] Dans le cas qui nous occupe, on verra que si la FNSAC et la CIP-IDF produisent un codage relativement proche, les modes de diffusion de leur travail donneront un premier avantage à la coordination au sein du mouvement. On s'intéressera ensuite à l'élaboration des revendications. Plus ou moins directement liées au travail de codage, elles constituent la partie la plus visible de la cause dans l'espace public. Elles

[4] L'identité d'un individu est marquée par l'articulation entre « deux processus hétérogènes », le premier qui concerne des actes d'attribution (formes d'étiquetage par autrui lors d'interactions), la seconde des actes d'appartenance (qui manifestent l'intériorisation d'une identité pour soi). Dubar C., *La socialisation*, Paris, Armand Colin, coll. U, 2000 (spécialement p. 109-113).

[5] Bourdieu P., « La grève et l'action politique » *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 256.

[6] Collovald A., Gaïti B., *art. cit.*

[7] Montlibert Ch. de, *Crise économique et conflits sociaux*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1989, 207 p. 43.

[8] *Idem*, p. 43-44.

présentent pour le sociologue l'avantage d'être facilement identifiables puisque explicitées par les contestataires et l'inconvénient de se présenter comme quelque chose d'unanime et de stabilisé, faisant oublier tout le travail de collaboration et de concurrence interne que l'élaboration d'une plate-forme de revendications peut susciter. Enfin, dernier temps de cette présentation générale de la cause, au-delà de ce qui provoque le mécontentement et de ce qui est concrètement réclamé par le groupe mobilisé, on s'intéressera à la manière dont les acteurs individuels et collectifs légitiment leur passage à l'action. On verra que plusieurs registres sont ainsi disponibles, qui correspondent chacun à des manières différentes de se présenter et de parler de sa lutte.

Section 1. De la stigmatisation du groupe à la revendication d'une identité collective

Le constat est bien connu, la somme des individus ne forme pas automatiquement un groupe cohérent : la dimension collective d'une mobilisation « n'est pas un donné, mais à la fois son enjeu et son produit »[9]. Son enjeu car la mobilisation est difficile lorsque aucun groupe n'est constitué, son produit parce que le groupe en question se constitue – ou plutôt est constitué par les entrepreneurs de mobilisation – au cours du mouvement, dans un espace d'interaction qui réunit les participants à la contestation, leurs adversaires, les autorités sociales et politiques dont ils dépendent, etc.

Rappelons tout d'abord que les intermittents forment un groupe hétérogène : des artistes et des professions techniques, de nombreux métiers, trois secteurs principaux (spectacle vivant, audiovisuel, cinéma) que l'on peut diviser en une multiplicité de sous-secteurs aux logiques propres, des situations sociales potentiellement très inégales entre salariés, confrontés à des degrés divers à la discontinuité de l'emploi et des revenus. Quelle peut être alors la cohérence du groupe ? Comment peut se former une conscience collective ? En effet, la question de l'identité collective est centrale puisqu'elle est à la fois une ressource fondamentale (qui permet de créer des solidarités au sein du groupe) et, dans de nombreux cas, un des enjeux même de la mobilisation[10]. On distinguera ici deux modalités de construction d'un « Nous »

[9] Mathieu L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, coll. La Discorde, 2004, p. 18.

[10] Fillieule O. (sous la dir.), *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, coll. Dossiers sciences humaines et sociales, 1993.

symbolisant une identité collective : l'une « en négatif », par opposition à une image attribuée et à un groupe désigné comme l'adversaire (Eux) ; l'autre plus affirmative, posant les bases d'une identité prédicative[11] appuyée sur une communauté d'expérience des intermittents du spectacle.

L'image que porte la catégorie des intermittents du spectacle est contrastée, partagée entre deux visions contradictoires. Pour emprunter la terminologie d'Erving Goffman[12], on peut dire que l'étiquetage produit est double : à la fois emblème et stigmate. D'un côté, les intermittents bénéficient de la fascination bien connue pour les arts et pour leurs créateurs[13]. Il y a quelque chose de sacré, relevant du fétiche[14], dans l'art qui rejaillit sur les artistes eux-mêmes, donc sur les intermittents, et les dote d'une image favorable. D'un autre côté, ils doivent faire face à de nombreuses stigmatisations : « feignants », « marginaux », « assistés » ou « profiteurs ». C'est aussi ici toute la rhétorique des « abus » qu'il convient de prendre en compte : les accusations portées contre les travailleurs du spectacle contribuent, comme cela a été le cas pour les chômeurs[15], à les discréditer et, partant, à rendre leur mobilisation illégitime (A).

Catégorie hétérogène et stigmatisée, les intermittents doivent, pour se mobiliser, afficher une certaine cohérence et les organisations du mouvement doivent proposer une identité collective qui puisse être revendiquée publiquement. Comme pour toutes les catégories stigmatisées « l'enjeu est pour eux de parvenir, par leur action, à contester l'image défavorable qui imprègne les représentations ordinaires et de lui substituer une image plus positive »[16]. Mais la formation de la conscience collective, le « nous », est une opération difficile. En effet, elle ne découle pas directement du fait de vivre les mêmes conditions sociales, ou même, plus précisément, d'avoir le même métier ou le même mode d'emploi. Comme le note Edward P. Thompson :

> « L'expérience de classe est en grande partie déterminée par les rapports de production dans lesquels la naissance ou les circonstances ont placé les hommes. La conscience de classe est la manière dont ces expériences se traduisent en termes culturels et s'incarnent dans des

[11] Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987.
[12] Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne, 1 - La présentation de soi ; 2 - Les relations en public*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1973 ; Goffman E., *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. le sens commun, 1975.
[13] Bourdieu P., « Mais qui a créé les créateurs ? » *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 207-221.
[14] Bourdieu P., *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Éditions du Seuil, 1998 (1992).
[15] Demaziere D., Pignoni M.-T., *Chômeurs : du silence à la révolte*, Paris, Hachette littératures, coll. Forum, 1998, p. 92-96.
[16] Mathieu L., *op. cit.*, p. 141.

> traditions, des systèmes de valeurs, d'idées et des formes institutionnelles. Au contraire de l'expérience de classe, la conscience de classe ne se présente pas comme déterminée. »[17]

Les conditions objectives d'existence entraînent le partage d'un certain nombre d'expériences (la vie dans les mondes du spectacle, l'intermittence, la précarité) qui sont les supports possibles[18] d'une éventuelle construction identitaire mais qui n'induisent pas nécessairement la manière dont les membres de cette « classe sur le papier »[19] se définissent eux-mêmes. De même, s'il n'existe pas *a priori* une identité idéale qui correspondrait parfaitement au vécu des acteurs, celle-ci n'apparaît pas non plus, comme on peut le lire dans une certaine vulgate marxiste, spontanément dans la lutte. Les identités ne sont pas le résultat d'une miraculeuse « prise de conscience » de leur existence collective à l'occasion des conflits. Elles sont au contraire le produit du travail d'entrepreneurs de mobilisation – au sens de la théorie de la mobilisation des ressources – qui, prenant appui à des degrés divers sur tel ou tel élément de la carrière sociale des acteurs, proposent aux participants une identité dans laquelle ils peuvent se reconnaître et dont ils peuvent se revendiquer et ainsi passer au stade de la « classe mobilisée »[20] (B).

A. Les effets de la stigmatisation des intermittents

« Artistes : ce qu'ils font ne peut s'appeler travailler »
Flaubert, *Dictionnaire des idées reçues*[21].

A première vue, les « gens du spectacle » jouissent d'une représentation sociale favorable. Le mystère de la consécration artistique, l'idéologie du don, toutes les croyances qui entourent les artistes et que ces derniers ne manquent pas d'entretenir (qu'ils y croient profondément ou non[22]) alimentent une certaine fascination pour l'art et les créateurs. Mais ce constat demande

---

[17] Thompson E.P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Éditions du Seuil, 1988 (1963), p. 13.
[18] Mais non immédiats, car comme le signale Laurent Thévenot, la communauté d'expérience ne crée pas seule le collectif. Il faut donc prendre garde à ne pas penser les expériences individuelles comme des supports immédiatement prêts à la « mise en commun », ou autrement dit « les régimes de proximité ne produisent pas d'emblée les alignements et les collectifs supposés par la notion de pratique sociale. » Thévenot L., *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, Ed. La découverte, coll. textes à l'appui, Série politique et sociétés, 2006, p. 221.
[19] Bourdieu P., « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, p. 4.
[20] Bourdieu P., *art. cit.*, p. 6.
[21] Flaubert G., *Dictionnaire des idées reçues*, Paris, Librio, 1997 (1ère édition 1913), p. 10.
[22] Bourdieu P., *Les règles de l'art, op. cit*.

à être nuancé. En effet, tous ne fascinent pas autant que ceux qui sont sous les projecteurs, connus et reconnus par leurs pairs et par le plus grand nombre. Les intermittents les plus nombreux, ceux dont la renommée est moindre ou inexistante, ne provoquent pas le même sentiment d'adhésion que les *célébrités*. Il n'est pas rare d'entendre ou de lire des propos tenus par « des publics » taxant les intermittents de fainéants, d'assistés ou de privilégiés, voire de profiteurs, de tricheurs ou de fraudeurs[23]. Mais ces propos n'émergent pas de nulle part : ils sont l'écho du travail de stigmatisation entrepris depuis plusieurs années par les divers promoteurs de la « réforme » (voire de la disparition) des annexes 8 et 10 (MEDEF, gouvernement, dans une certaine mesure CFDT). Prônant la « chasse aux abus », ce travail a pour objet - et en partie pour conséquences - de disqualifier les intermittents et de discréditer leur mobilisation. En cela, cette stigmatisation constitue un handicap pour le mouvement mais elle permet aux contestataires de se retrouver et de se définir en opposition à leurs adversaires et favorise donc de ce point de vue l'élaboration et l'expression d'une identité collective.

a. Une rhétorique de la « chasse aux abus » et aux « fraudeurs » qui nuit à l'image des intermittents et à leur mobilisation…

Pour les intermittents comme pour les chômeurs, les Rmistes et autres titulaires de minima sociaux, la première étape de la stigmatisation est la dénonciation de leur supposée paresse[24]. De nombreux intermittents justifient le fait d'être entrés dans la carrière artistique par un refus du travail classique (le repoussoir idéaltypique étant le travail en usine) et des horaires fixes. Mais au-delà de l'aspect valorisant de la bohème artistique, de l'idée du sacrifice du confort

[23] « Ah ça, c'est facile, de choisir un **métier de branleur** et ensuite se plaindre ! » lance un passant au cortège lors d'une manifestation à Cannes, notes d'observation du 13 mai 2004. ; « Marre des **fainéants**. Pourquoi ceux qui travaillent doivent toujours payer pour **ceux qui ne veulent rien foutre** ! y-en a marre! il y a assez de boulot dans certains secteurs, **finissons-en avec l'assistanat**. » Réaction d'un internaute à un article sur le site web du journal Libération, 26 avril 2007 à l'occasion de l'occupation du toit du MEDEF ; « Le système de protection sociale des intermittents du spectacle a explosé, **victime des tricheurs** et de tous **ceux qui en ont largement abusé**. On ne peut pas accepter qu'un électricien qui travaille quelques semaines sur la préparation d'un spectacle, se mette en chômage indemnisé le reste de l'année, sous prétexte qu'on ne lui propose rien d'autre ! **Il y a des abus qu'il faut dénoncer. Trop de tricheurs et de fainéants.** L'exemple que j'ai cité décrit un électricien et non un intermittent du spectacle. Stop ! C'est la collectivité qui paye des fainéants et nous en avons assez ! », réaction d'un internaute à un article du journal *Le Point* « La police évacue les intermittents du toit de l'Unedic », 26 avril 2007.

[24] Dubois V., *Les conditions sociales de la rigueur juridique. La politique de contrôle et de lutte contre les fraudes aux prestations sociales à la CNAF et dans les CAF*, Dossiers d'études. Allocations familiales n°48, 2003 ; Pierru E., *L'ombre des chômeurs. Chronique d'une indignité sociale et politique depuis les années 1930*, Thèse pour le doctorat en science politique, sous la direction de P. Lehingue, Université de Picardie, 2003 et *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage*, Paris, Éditions du croquant, coll. Savoir/agir, 2005.

matériel au nom de la préservation de sa liberté, cette même image dessert le mouvement et ses revendications. En effet, le mythe romantique de l'artiste constitue un point d'accroche pour la critique patronale. L'un des arguments récurrents du CNPF (puis du MEDEF) est alors celui-ci : pourquoi les « travailleurs » (les salariés de l'industrie et du commerce) devraient payer pour le chômage de ceux qui affichent leur refus du travail ? Comme le note Brigitte Tijou[25] : « La stigmatisation de l'intermittent s'appuie sur un argument très classique : il fait partie de ceux (comme le chômeur, le sans-papiers, le jeune, le vieux, le malade) qui creusent le trou de l'Unedic et profitent des cotisations des travailleurs véritables. »[26]

De la dénonciation de la paresse, on glisse rapidement vers celle des privilèges et de l'assistanat. Comme le rappelle Chloé Langeard, cette « campagne de dépopularisation »[27] n'est pas nouvelle : dès 1991, l'organisation patronale expose publiquement, avec le soutien de la presse et de quelques personnalités du spectacle, le cas des indemnités perçues par certaines vedettes du cinéma ou de la chanson. Les intermittents (tous, par extension) sont accusés d'être « trop nombreux » et de « profiter » d'un régime qui leur offre des « privilèges », etc. A partir de là, c'est toute la rhétorique de la fraude et des abus qui est déroulée[28].

C'est en grande partie par cette « chasse aux abus » que le MEDEF justifie sa volonté de refonte du régime, en faisant au passage comme si le constat des « abus » était unanimement partagé par tous.

> « Les dispositions arrêtées par les partenaires sociaux le 27 juin (à 1 heure du matin) se traduisent par une professionnalisation du système qui permet de **limiter les dérives** »
> Communiqué du Medef, 27 juin 2003

> « Le MEDEF se félicite de ce que les partenaires sociaux signataires de l'accord du 26 juin sur le régime des intermittents du spectacle soient parvenus à le compléter de manière à permettre son agrément par les pouvoirs publics. La CFDT, la CFTC et la CGC, soit trois syndicats sur cinq syndicats représentant la majorité de gestion de l'UNEDIC et le MEDEF, l'UPA et la CGPME, ont en effet signé un avenant qui aménage certaines dispositions de cet accord et qui donne le temps nécessaire pour mettre en œuvre **les mesures de lutte contre les abus dénoncés par tous** »
> Communiqué du Medef, 9 juillet 2003

---

[25] Responsable de la communication d'Act Up.
[26] Tijou B., « Intermittents - trop nombreux pour être honnêtes », *Vacarme*, n°23, printemps 2003.
[27] Langeard C., « De la rhétorique à l'action : retour sur le conflit social des intermittents du spectacle », communication au colloque « La fabrique des populations problématiques par les politiques publiques », Université de Nantes, 13, 14 et 15 juin 2007.
[28] Perrenoud M., « Notes sur les "abus" dans le régime des intermittents du spectacle en France : le cas des musiciens ordinaires », *Carnets de bord en sciences humaines*, n°13, 2007.

C'est encore la « chasse aux abus » qui sera une des priorités affichées des deux ministres de la culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon puis Renaud Donnedieu de Vabre.

> « Dès mon arrivée rue de Valois, je me suis attaché à éviter le démantèlement pur et simple auquel était promis ce régime du fait de ses **dérives financières**, du doublement des allocataires depuis dix ans et des **abus constatés** depuis déjà longtemps, et jamais sérieusement traités. Des mesures d'accompagnement de la réforme et un **plan de lutte contre les abus** ont été étudiés dés le mois de janvier avec les partenaires sociaux.
> Lettre de Jean-Jacques Aillagon adressée aux artistes concernant le régime de l'intermittence, Juillet 2003[29]

> « 3.1. **Renforcer la lutte contre les abus** :
> • Accélérer la sortie des textes permettant le **croisement des déclarations** des employeurs et des salariés et des fichiers des organismes sociaux du secteur : publication du décret le 7 mai 2004.
> • **Développer et croiser les contrôles** de l'Inspection du travail, de l'URSSAF, des services fiscaux, dans le cadre de la Délégation interministérielle de lutte contre le travail illégal : participation à la réunion du Comité interministériel de lutte contre le travail illégal du 18 juin 2004.
> • **Appeler à la vigilance** et à la mobilisation, par des courriers rendus publics, les principaux employeurs du secteur, **pour qu'ils moralisent leurs pratiques d'emploi**. Le président de France Télévisions est chargé d'animer un groupe de travail pour élaborer un code de bonne conduite. »
> Renaud Donnedieu de Vabres, « Indemnisation du chômage des artistes et techniciens du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Bilan des actions engagées depuis trois mois », Juin 2004.

Bien que tous mentionnent l'existence d'abus « des deux côtés », celui des employeurs et celui des salariés, rappelons que le seul qui ait pu être chiffré est celui qui consiste à utiliser des intermittents en lieu et place de salariés permanents dans les grandes entreprises de l'audiovisuel[30]. Il est assez généralement admis que la fraude des salariés n'est pas économiquement très importante[31] mais c'est pourtant sur eux que pèse le plus fortement la dénonciation.

---

[29] « Les services de Jean-Louis Borloo et de Gérard Larcher se sont mobilisés pour accélérer la sortie des textes réglementaires nécessaires au renforcement des contrôles et à la lutte contre les abus, qui étaient attendus depuis longtemps. » Extrait de l'allocution d'ouverture du Conseil national des professions du spectacle par le ministre de la Culture et de la Communication Renaud Donnedieu de Vabres, lundi 7 juin 2004.

[30] Gourinchas B., *Le recours à l'intermittence dans les sociétés de l'audiovisuel public*, Paris, Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, 2004, 86 p.

[31] Et elle peut dans la plupart des cas, on l'a rappelé dans l'introduction générale, être analysée comme une « fraude forcée » (Garcia, *art. cit.*) à laquelle sont conduits les salariés par le renforcement de la rigidité des règles et l'augmentation des risques de perdre leurs droits à l'indemnisation. Les « fraudes » les plus couramment évoquées par les salariés sont l'anti-datage de contrats de travail (qui consiste à déclarer les heures effectuées dans des périodes plus favorables du point de vue du calcul pour l'ouverture des droits) et « l'achat » des derniers cachets qui manquent pour l'ouverture des droits (le salarié paye lui-même les cotisations correspondant à un contrat de travail, soit en passant par une tierce personne soit en passant par une association).

Cette stigmatisation des intermittents nuit de deux manières à leur mobilisation. A la suite des travaux sur les mobilisations de groupes stigmatisés[32], on comprend qu'il peut être difficile pour des individus de revendiquer collectivement et publiquement au nom d'une catégorie à laquelle sont attachés ces qualificatifs. La plupart des intermittents rencontrés ont affirmé passer beaucoup de temps, y compris auprès de leurs proches, à essayer de revaloriser leur image ou de « réparer leur face ». L'extrait d'entretien qui suit illustre très bien l'« activité réparatrice », définie par Goffman, qui consiste pour un acteur à « transformer ce qu'on pourrait considérer comme offensant en ce qu'on peut tenir pour acceptable »[33].

> « Moi je fais de la Boxe, donc je rencontre d'autres gens, pas que des intermittents, il y a des flics, des éducateurs… au début **j'ai du expliquer qu'on est pas des feignants**, qu'on bosse pas que 507h, combien… 3 ou 4 mois par an et le reste du temps on fait rien… Alors bon, maintenant, je crois qu'ils admettent que moi je suis pas un feignant, ils ont compris que je bosse, je leur ai raconté mes journées et ils ont bien vu… quand il y a eu le gros du mouvement on en a beaucoup parlé, enfin tu vois, comme ça… et pour moi c'est bon, **ils veulent bien admettre que je suis pas feignant… mais les autres, non** ! Ils tiennent un peu les mêmes propos sur les arabes, « j'ai un copain arabe, il est vachement bien, mais quand même les autres »… c'est un peu pareil… »
> David, 35 ans, musicien et technicien régie. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 28 juillet 2004.

La comparaison avec le racisme peut paraître excessive mais nous indique bien la force avec laquelle cet étiquetage pèse sur les intermittents du spectacle. Confrontés à la négation de leur investissement dans le travail, ils se sentent continuellement obligés de faire la preuve de leur activité, que ce soit auprès de leurs proches, de leur conseiller ANPE ou ASSEDIC… De plus comme tout stigmate, celui-ci fonctionne d'autant mieux qu'il est en partie intériorisé. Effectivement mieux lotis que les demandeurs d'emploi du régime général ou des autres annexes, pour lesquels le niveau d'affiliation est plus élevé et la durée d'indemnisation plus courte, ils éprouvent parfois une certaine gêne voire de la culpabilité. Lino a par exemple le sentiment que le régime d'emploi-chômage des intermittents les fait passer aux yeux de plus pauvres pour des « privilégiés », « pour la Roll's Royce du chômeur ».

> « Il se trouve que nous artistes grâce à ces annexes **on vit cette liberté qui pour l'instant est plutôt vécue comme une marginalité**... je vois bien dans les débats que j'ai dans ma famille, ouais **dans ma famille et autour aussi avec des amis, on passe pour des privilégiés**, tu vois

[32] Voir par exemple Siméant J., *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998. ; Mathieu L., *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001.
[33] Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 2, op. cit.*, p. 113.

> cette vision de la chose... Je le comprends mais ce que je trouve détestable... c'est qu'ils veulent qu'on rentre dans le troupeau... enfin dans le fonctionnement normal au lieu de vouloir accéder à ce truc là... et c'est ça qu'on voudrait... un truc qu'on défend au collectif c'est qu'on voudrait que les autres y accèdent, à cette... cette grande liberté finalement... moi j'ai un neveu qui fait partie de l'annexe 4 je crois... il travaille dans l'hôtellerie, je connais pas mais je lui ai demandé, tiens.... je lui ai demandé hier ou avant hier, je crois qu'ils doivent bosser plus de 20 mois pour obtenir 6 mois en 4 mois d'indemnisation tu vois... je ne sais plus exactement... lui il vit ça tu vois... et effectivement il peut pas... tout de suite quand il finit un contrat ou même avant de finir un contrat il doit en chercher un autre... […] Les réactions des gens c'est une réaction de jalousie, on voudrait, ils voudraient nous voir revenir dans cette précarité là au lieu de dire voilà un modèle que je voudrais défendre, tiens voilà un modèle qui a l'air intéressant, si on allait vers... Et vu la présentation des médias de notre situation on passe pour des privilégiés, ce qu'on est et que je revendique... enfin **je revendique pas le privilège, je revendique cette façon de vivre**... et c'est la force des médias et du travail du Medef d'avoir instillé ça dans l'esprit des gens... mais voilà le résultat il est là, **on passe pour la Roll's Royce du chômeur** ! »
> Lino, 48 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 29 juillet 2004.

> « Pour certains, qui admettent qu'il existe des similitudes entre être intermittent du spectacle, intérimaires, vacataires de l'enseignement et de la recherche, les intermittents se distinguent par leur filet de sécurité spécifique : nous **on passe pour les aristos de la précarité**… Ca me rappelle le bon marché, on nous a donné des sacs, dix mètres derrière y'avaient des chômeurs qui attendaient de savoir si on allait leur donner quelque chose. Si on est montré comme des aristos de la précarité c'est pas possible »
> Compte-rendu d'une réunion Agora de la CIP-IDF, 11 janvier 2004.

D'autre part, cette stigmatisation nuit au mouvement en en faisant, à l'instar des chômeurs, une catégorie discréditée et « une cause peu digne et, ce faisant, peu défendable. »[34] Le caractère illégitime de leur mobilisation est renforcé par les déclarations de certains professionnels installés qui affirment que ceux qui se mobilisent au sein du mouvement des intermittents, ceux qui bloquent les festivals et qui revendiquent des droits sont les « médiocres ».

> « Pour nous, c'est pas facile de se mobiliser car pour beaucoup, même dans la profession, **ceux qui se mobilisent, ce sont les médiocres**, les comédiens et chanteurs **qui ne sont pas assez bons pour trouver du travail**… alors bon si tu t'affiches dans un mouvement, pour certains, peut-être des gens qui peuvent te filer du boulot après, tu es un mauvais… alors ça fait réfléchir quand même ! »
> Florent, 41 ans, chanteur. Intermittent, droits ouverts. Militant SFA-CGT et CIP-IDF. Entretien du 14 mai 2004.

> « quand moi je revendique, quand je lutte… et que j'entends des mecs, Bartabas pour ne pas le nommer, ou certains mecs du milieu théâtral, dire : « les plus durs, **ceux qui revendiquent sont ceux qui n'ont pas de talents, qui ne sont pas reconnus** » ou « **les plus durs sont ceux**

[34] Pierru E., *op. cit.*, p. 11. Voir aussi Boumaza M., Pierru E., « Des mouvements de précaires à l'unification d'une cause », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007, p. 7-26 (spécialement « De l'indignité sociale à la mobilisation », p. 14-18).

> **qui ne trouvent pas de travail parce qu'ils font de la merde**, vous voyez, nous on n'a pas de problèmes, nous on travaille »… mais c'est pas vrai, c'est aussi une position de classe ! quand tu les prends tous, Chéreau, Vincent… ils étaient tous à Louis Legrand, Mounchkine aussi, ce sont tous des enfants de la bourgeoisie, je suis désolé… tu regardes les directeurs de centres dramatiques d'où ils viennent c'est pas des… c'est en train de se renouveler en plus… maintenant c'est des petits merdeux élevés dans les écoles de commerce qui dirigent les théâtres… c'est terrible… ils ont pas la culture politique qu'ont les mecs de maintenant, même des Chéreau… même ces enfants de la bourgeoisie se sont un moment révoltés contre leur classe, même s'ils y sont revenus après, ils ont pas cette culture politique qu'ils devraient avoir, et c'est pour ça qu'ils sont plus dangereux… ils ont la culture politique des poulets élevés dans leur truc… le management et toutes ces conneries… c'est comme les journalistes, quand ils sortent de leur école, ils comprennent pas que idéologiquement on puisse ne pas penser comme eux ! et là on est en train de basculer là-dessus. »
> Armand, 52 ans, metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 13 juillet 2004.

L'argument de la médiocrité est d'ailleurs repris par le ministre pour justifier l'« assainissement » du secteur : « Dans ce pays, il y a trop de compagnies, trop d'artistes et trop d'intermittents qui produisent parfois des spectacles médiocres. »[35]

Tout ce travail de stigmatisation, visant à discréditer le mouvement, produit également des effets inattendus : en permettant une identification claire de l'adversaire, il fournit, par réaction, une base pour la constitution d'une identité collective.

b. … mais qui permet l'esquisse d'un "Nous" face à "Eux"

Toute mobilisation est nécessairement « une action "contre" »[36], contre quelque chose (ici le protocole) mais aussi contre « quelqu'un ». En l'occurrence le MEDEF – mais aussi comme on le verra le gouvernement et la CFDT – fait figure idéale d'adversaire. La désignation des adversaires est une étape importante dans la construction collective du mécontentement et, plus largement, dans celle du groupe. D'une part elle facilite l'expression des insatisfactions, puisqu'elle attribue des responsabilités et identifie ceux à qui adresser les reproches. De l'autre, elle contribue à la définition d'un « nous » regroupant les contestataires par la différenciation d'un « eux ». En effet, on sait depuis l'analyse classique de Richard Hoggart

[35] Jean-Jacques Aillagon, lors de la réunion plénière du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) du 18 février 2003, Repris dans L'*Humanité* du 25 février 2003.
http://www.humanite.fr/journal/2003-02-25/2003-02-25-317209
[36] Neveu E., *Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2002 (1996), p. 10.

que la « plupart des groupes sociaux doivent l'essentiel de leur cohésion à leur pouvoir d'exclusion, c'est-à-dire au sentiment de différence attaché à ceux qui ne sont pas "nous". »[37]
On peut rapprocher cela de ce qu'Alain Touraine appelle le « principe d'opposition » : pour qu'un mouvement existe, il doit être capable de « nommer ses adversaires »[38]. Dans le cas des intermittents, cet exercice ne va pas de soi pour tous les participants. La complexité du fonctionnement des institutions encadrant l'intermittence (ANPE, UNEDIC, ASSEDIC), l'ambiguïté concernant le ministère de tutelle (ministère de la culture et ministère de l'emploi), la multitude des acteurs politiques et économiques du dossier rend l'identification malaisée pour certains. Si le « *conflit fait surgir les adversaires* »[39], c'est bien aux organisations du mouvement qu'incombe la tâche d'identifier clairement les différents acteurs et de montrer aux participants quelles sont les responsabilités de chacun dans la situation actuelle.

Les organisations, syndicats et coordinations, en concurrence pour le monopole de la direction et de la représentation du mouvement, désignent néanmoins toutes les mêmes adversaires.
Le premier, et pour ainsi dire le seul jusqu'à la signature du protocole du 26 juin 2003, est évidemment le MEDEF. La FNSAC-CGT, par exemple, reproche à l'organisation patronale son acharnement à vouloir discréditer les intermittents mais elle lui reproche surtout d'avoir refusé d'entériner l'accord dit FESAC. Le 21 septembre 1999, mandatée par le MEDEF jugeant alors qu'il n'est pas compétent pour discuter des affaires du spectacle, la Fédération des syndicats patronaux des Entreprises du Spectacle vivant, de l'Audiovisuel et du Cinéma (FESAC) soumet aux organisations représentatives de l'UNEDIC un document proposant une redéfinition du contenu des annexes 8 et 10. Le 15 juin 2000, un accord est conclu sur cette base entre la FESAC, la FNSAC-CGT et la FTILD-CFDT[40]. Celui-ci prévoit le maintien du régime de l'intermittence dans le giron de la solidarité interprofessionnelle, et dans sa version amendée du 1er juin 2001, la suppression de la dégressivité des allocations et l'abaissement du nombre d'heures nécessaire à l'ouverture des droits. Mais après 18 mois de négociations, le MEDEF décide finalement de ne pas signer, arguant notamment que l'accord ne permet pas d'effectuer les économies escomptées et d'équilibrer les comptes des annexes. Jusqu'à 2003,

[37] Hoggart R., *La culture du pauvre*, Paris, Les éditions de Minuit, 1970 (1957), p. 117.
[38] Touraine A., *La Voix et le Regard. Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Éditions du Seuil, 1978, spécialement page 103 à 113 ; Touraine A., *Production de la société*, Paris, Éditions du Seuil, 1993 (1973), spécialement page 322 à 332.
[39] Touraine A., *op. cit.*, 1993, p. 325.
[40] Fédération des Travailleurs du Livre et de l'Action Culturelle de la CFDT

la FNSAC-CGT n'aura de cesse que de re-proposer cet accord à la discussion, en vain. Le MEDEF est donc unanimement désigné, par les syndicats contestataires (FNSAC-CGT, FO-Culture et, pour les syndicats juridiquement non-représentatifs, SUD-Culture et CNT-Spectacle) comme par les collectifs et coordinations, « ennemi public numéro un »[41] pour reprendre l'expression d'un militant.

Le deuxième adversaire apparaît à la signature de l'accord : la CFDT, qui avait signé l'accord FESAC accepte finalement la proposition du MEDEF. En réalité, l'attitude du syndicat était prévisible : se référant aux précédentes négociations interprofessionnelles[42], nombreux étaient ceux qui redoutaient le revirement des délégués cédétistes. Après la signature, la CFDT, jusque-là relativement épargnée dans les tracts syndicaux, devient une cible du mouvement au même titre que l'organisation patronale et leurs sigles sont fréquemment accolés lorsqu'il est question d'évoquer les responsables de la « réforme » contestée.

> « Depuis, **le medef-cfdt poursuit son putsch administratif et libéral** en ayant imposé une réforme comptable délinquante où il fallait des réponses politiques, comme pour toutes les réformes autoritaires engagées ces derniers mois (retraites, privatisation du service public, licenciements massifs, projets RMA, réforme de la sécu...) »
> Extrait de « 26 juin 2003. Premières Actions de la coordination des intermittents et précaires d'Ile de France », Archives de la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile de France, Paris, le 29 juin 2003.

Le « mariage du MEDEF et la CFDT » organisé le 2 juillet 2003 par les militants du CIL (nous y reviendrons plus en détails dans la troisième partie) illustre tout à fait cette dénonciation.

De même, les locaux du syndicat sont, comme ceux du MEDEF, les cibles d'actions « d'occupation » menées par les coordinations. Mais plus encore que leur connivence, c'est la non représentativité de ces deux organisations dans le secteur des spectacles qui fonde la critique. Le MEDEF est quasiment absent du spectacle et la CFDT n'est représentée que dans quelques branches, notamment chez les permanents de l'audiovisuel public mais très peu chez les intermittents. Leurs opposants, qu'ils remettent d'ailleurs en cause ou non le paritarisme, contestent parfois jusqu'à leur qualité de « partenaires sociaux ». Lors d'une réunion, un

[41] Assemblée générale, théâtre des mutilés à Cannes. Notes d'observation du 14 mai 2004.

[42] A ce sujet, le lecteur pourra se reporter à la thèse de Jean-Pascal Higelé qui, s'appuyant sur une analyse de la négociation UNEDIC de 2000, montre une « cohérence idéologique large » entre le MEDEF et la CFDT. Higelé J.-P., *L'alliance MEDEF-CFDT dans la négociation UNEDIC de 2000 : l'affirmation du droit à l'emploi contre le droit au salaire pour les chômeurs*, Thèse pour le doctorant de sociologie, Université de Nancy 2, 2004.

intermittent propose de former une délégation pour rencontrer la CFDT au niveau local. Armand, l'un des animateurs du collectif, déclare alors de manière péremptoire :

> « Je ne vois même pas pourquoi on perdrait du temps à leur parler, **ils n'ont aucun lien avec nous**, **aucun lien avec le spectacle**, c'est bien clair ils n'y connaissent rien ! Je veux bien discuter mais avec des gens qui sont au moins un peu représentatifs dans notre secteur ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 19 juillet 2004.

L'assistance acquiesce.

Le dernier adversaire, le gouvernement, apparaît également après la signature du protocole. Dans les premiers temps, les contestataires s'adressent à lui comme à un témoin, arbitre des négociations professionnelles. Là encore, personne n'ignore les proximités qui existent entre ce gouvernement et le MEDEF – celui-ci a en effet accédé aux demandes du patronat sur plusieurs dossiers (sécurité sociale, droit du travail, retraites…) – mais il devient ouvertement et publiquement – on pourrait dire « officiellement » - un adversaire lorsque Jean-Jacques Aillagon, alors ministre de la Culture et de la Communication, déclare que l'accord du 26 juin a permis de « sauver l'intermittence » et que François Fillon, alors ministre du Travail et de la Solidarité, délivre par un arrêté daté du 6 août 2003 l'agrément permettant la prochaine mise en application dudit protocole.

A partir de ce moment, l'ennemi a trois têtes mais ne fait qu'un pour le mouvement uni contre lui. Des militants proposeront par exemple d'attribuer à cet être chimérique « Gouvernement-CFDT-MEDEF » un César commun de la Précarité[43]. Malgré tout, le gouvernement, et l'Etat de manière générale, a comme dans les mouvements de « sans » un statut particulier, « à la fois interlocuteur et adversaire »[44]. L'Etat est celui qui contrôle, qui produit les règles, qui prend accessoirement parti pour les adversaires du mouvement, mais il est aussi celui qui dispose du pouvoir de régler la situation, de forcer les « partenaires sociaux » à trouver un accord plus favorable aux intermittents. Il est donc indispensable de maintenir des liens avec lui. Pour de nombreux participants du mouvement, la voie institutionnelle est, après quelques mois de mobilisation, la seule possible pour une résolution du conflit, la seule chance d'obtenir un protocole acceptable par tous. Après plusieurs mois de lutte et les réaffirmations

[43] Tract de la Fédération de la communication, de la culture et du spectacle de la Confédération nationale du travail (CNT-spectacle) daté du 26 février 2005 appelant à un rassemblement place du Châtelet à Paris à l'occasion de la cérémonie des Césars. L'année suivante, un intermittent qui avait réussi à se faire inviter interrompt la cérémonie pour demander « un César du pillage social pour le MEDEF ».

[44] Mouchard D., « Les mobilisations des "sans" dans la France contemporaine : L'émergence d'un radicalisme autolimité ? », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n°4, p. 427.

successives du gouvernement de son refus de s'immiscer dans les négociations interprofessionnelles, même ce maigre espoir a disparu.

En bref, dès les premières semaines du conflit, les organisations ont diffusé, de manière assez efficace, l'identité des adversaires auprès des participants potentiels. Contre le « Eux » commence donc à se dessiner, « en réaction », un « Nous » : ceux qui sont attaqués, dont les droits sont menacés. Si l'on en reste là, il manque cependant aux intermittents « ce "tremplin" indispensable à son déclanchement qui est une identité revendiquée et assumée »[45]. Pour dépasser leur diversité et se départir de leurs stigmates, les intermittents et leurs représentants doivent élaborer pour le groupe une face à la fois plus homogène et plus acceptable. Ce travail de « modification des perceptions de soi »[46] passe par la constitution d'une identité collective « positive », prédicative[47], qui prend notamment appui sur les expériences communes aux membres du groupe.

B. Les expériences partagées comme supports de l'identité collective des intermittents

La conscience de soi et de ses intérêts ne va pas de soi mais est pourtant nécessaire à la construction du groupe. Ce qu'Alain Touraine appelle le « principe d'identité »[48], c'est-à-dire la capacité d'un mouvement de se définir par lui-même, n'est ainsi jamais spontanée. Pour comprendre comment se constitue cette identité collective, il faut articuler le vécu des acteurs et la manière dont les organisations du mouvement s'en saisissent. Pour que des acteurs adhèrent à un discours produit par des entrepreneurs de cause, se reconnaissent dans l'intitulé d'un groupe, il faut que ce discours entre en résonance avec leur propre expérience. C'est donc en se basant sur les expériences vécues des intermittents, et non pas avec un discours politique à haut degré d'abstraction, que les entrepreneurs pourront les intéresser. Malgré l'hétérogénéité du groupe, deux éléments semblent pouvoir constituer les points de départ possibles d'une identité collective : l'appartenance aux mondes du spectacle et le statut d'intermittent lui-même.

---

[45] Galland O., Louis M.-V., « Chômage et action collective », *Sociologie du travail*, 23ème année, avril-juin 1981, p. 173-191.
[46] Fillieule O., *op. cit.*, p. 39.
[47] C'est-à-dire une identité revendiquée, voir Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel*, *op. cit.*.
[48] Touraine A., *op. cit.*, 1978, p. 108.

a. « Nous » artistes ? L'appartenance aux mondes du spectacle

> « Moi si tu veux, je suis dans le spectacle depuis 92, alors tu vois !
> *Et tu fais quoi ?*
> Roadie[49]. »
> Max, 40 ans, assistant lumière. Intermittent, droits ouverts. Non mobilisé. Entretien du 20 octobre 2005.

Le premier support de l'identité collective des intermittents tient cette appartenance fréquemment revendiquée, par les artistes comme les techniciens, au « spectacle », aux mondes du spectacle. Cette expression, référence qui s'ignore à la notion de *mondes de l'art* de Becker, désigne comme son homologue savante tous les individus qui participent à l'organisation des spectacles, qu'ils occupent ou non des fonctions artistiques, qu'ils exercent en tant que clowns, chanteurs lyriques, danseurs contemporains, techniciens de plateau ou ouvriers manutentionnaires.

> « Un des seuls trucs qui nous relie c'est ça… c'est qu'on est tous amenés à travailler, peut-être ensemble ou avec d'autres, sur un projet artistique… on a tous notre petit truc à apporter au côté artistique, le comédien, le musicien, mais aussi le technicien lumière qui va apporter une couleur, une ambiance… un technicien dans un spectacle, tu peux pas t'en passer, moi je dis que c'est aussi un artiste ! »
> Achille, réunion du CIL. Notes d'observation 8 mars 2004.

De l'expression « intermittent du spectacle », cette première construction identitaire retient surtout le type et le secteur d'activité (spectacle) au détriment du mode d'emploi (intermittent). Ce qui fait le lien entre tous ces salariés, c'est leur attachement au « milieu » - autre vocable qui sépare ceux qui en font partie et ceux qui en sont étrangers - et qui les autorise à se présenter comme « artiste » ou comme « créateur ».

La liberté de création, l'inspiration, le caractère épanouissant du travail en lui-même sont mis en avant[50] alors qu'est volontairement écartée la question de la discontinuité de l'emploi. C'est un processus assez classique que Serge Paugam définit comme une « valorisation de soi dans l'incertitude »[51]. L'auteur distingue deux composantes de la précarité : la précarité au travail et la précarité de l'emploi. Il note ainsi que lorsqu'ils sont confrontés à la précarité de l'emploi, les salariés qui le peuvent tendent à mettre en avant leurs qualifications ou leurs

---

[49] Terme de jargon désignant un ouvrier du spectacle dont les tâches principales sont le chargement et le déchargement des camions de matériel et l'acheminement des différents éléments de la scène.

[50] Sur le travail comme « source d'épanouissement personnel » et « réalisation » de soi, Voir Baudelot Ch., Gollac M. (sous la dir.), *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard, 2003, p. 33.

[51] Paugam S., *Le salarié de la précarité*, Paris, PUF, 2000, p. 165.

compétences, témoins de leur appartenance à un corps professionnel, et affichent volontiers leur satisfaction au travail. En l'occurrence, les arts du spectacle sont à la fois une représentation largement partagée du travail non-aliéné[52] et des activités très classantes[53] socialement. Il est certes plus aisé d'apparaître publiquement et de revendiquer en tant que représentant d'une catégorie valorisée socialement que de le faire au titre d'une identité frappée d'« indignité »[54]. A ce titre, on remarquera que cette facette de l'identité des travailleurs du spectacle est certainement celle qui prend le plus le contre-pied des représentations stigmatisantes présentées plus haut.

Cette dimension de l'identité du groupe est entretenue et promue au sein du secteur par les différents réseaux d'artistes qui peuplent les mondes du spectacle et dont certains ont pris part directement (création d'un collectif dédié à la lutte) ou indirectement (entretien de liens avec un syndicat ou une coordination) au mouvement. Reposant sur une forte sociabilité professionnelle et/ou sectorielle, ces réseaux véhiculent les représentations idéalisantes de l'artiste et de son rôle dans la société et fournissent aux intermittents le socle d'une identité confortable et aisément revendicable. Il s'agit ainsi de faire disparaître les stigmates en transformant les attributs discréditants de l'intermittent (oisif, assisté, tricheur) en attributs valorisants (inspiré, doué, créatif). En général peu politisés, ces collectifs proposent de plus une identité assez peu coûteuse qui n'implique l'affiliation ni à une organisation ni à un courant d'idées particulier. On verra que cette posture correspond aussi à une certaine définition de la cause et à certaines techniques de luttes orientées vers la démonstration de l'identité artistique.

Cette identité est pour certains participants la seule à être explicitement revendiquée mais elle n'est pas nécessairement exclusive. Elle peut se combiner par exemple avec la revendication d'une identité liée au statut d'intermittent lui-même.

---

[52] C'est ainsi que Marx décrit l'exercice des arts dans les *Manuscrits de 1844* (Paris, Éditions sociales, 1968) et il s'agit de la représentation actuellement encore dominante du travail artistique. Pourtant, il semble que l'organisation actuelle de l'emploi (CCD) et du secteur (désorganisation des collectifs, forte concurrence entre les salariés) du spectacle lui-même tendent à relativiser ce caractère non-aliéné. En effet, les intermittents ne sont pas totalement libres de choisir leurs emplois et leurs employeurs, comme ils aiment le revendiquer parfois. Ils disposent, pourrait-on dire, d'une liberté théorique, mais celle-ci se trouve confrontée à de fortes contraintes extérieures. De fait, on constate qu'une part importante des individus qui se définissent comme artistes ou qui exercent une profession du spectacle doivent combiner cette activité avec un emploi « alimentaire » peu valorisé (à plus ou moins faible contenu artistique) ou sont encore contraints de pendre le « premier cachet qui passe », même si le projet ne plait pas, pour assurer la continuité de leur protection sociale.

[53] Bourdieu P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1979.

[54] Pierru E., *op. cit.*, Boumaza M., Pierru E., *art. cit.*, p. 14.

b. « Nous » intermittents ? L'effet unificateur du statut

Le « statut » - les annexes 8 et 10 du régime d'indemnisation – n'organise pas seulement sur un plan administratif l'assurance chômage des salariés intermittents, il est également un des vecteurs de la cohésion du groupe et, partant, fonde une deuxième dimension possible de son identité collective. On peut situer son action à trois niveaux : tout d'abord l'accès au statut marque pratiquement et symboliquement l'entrée dans le groupe ; ensuite vivre avec ce statut implique un rapport particulier aux institutions qui ont en charge l'administration du risque chômage des intermittents ; enfin, à la fois protecteur et générateur d'incertitude, il amène les salariés à partager une expérience commune de l'intermittence.

Réussir l'épreuve

« Décrocher son statut ». L'expression, courante dans les mondes du spectacle, est tout à fait significative. On décroche son statut comme on décroche un diplôme. En effet, comme pour le diplôme, l'obtention du statut sanctionne la réussite à une épreuve[55]. Pour accéder au régime des intermittents, celle-ci est claire et connue de tous : réunir 43 cachets sur 10 mois (10 mois et demi pour les artistes), celui qui y parvient est admis au sein du groupe, celui qui échoue en est exclu.

La reconnaissance est double : elle est d'abord administrative, le salarié rejoint la catégorie des demandeurs d'emploi indemnisés au titre des annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC, il fait donc officiellement partie du groupe. Mais elle implique surtout la reconnaissance des pairs, ceux qui sont déjà intermittents et ceux qui aimeraient le devenir, pour lesquels le statut est un marqueur symbolique de l'entrée dans le groupe, un « indice » d'une pratique soutenue et, par là, d'un certain niveau de compétence.

> « Tu sais, ça marche comme ça entre nous… on se renseigne, si untel est intermittent ou pas… depuis combien de temps… **c'est quand même un gage** tu vois… **ça veut dire que le gars il bosse**, donc si il bosse assez pour avoir son statut ça veut quand même dire quelque chose…
> *Quoi ?*
> Ben tu vois bien, **ça veut dire que c'est un professionnel**, **qu'il connaît son boulot**… y'a tellement de monde dans ce milieu, tu sais jamais trop… bon, je dis pas, tous les intermittents ne sont pas… mais quand même **ça te donne un indice** si tu veux… »

[55] Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

Discussion avec Achille avant une réunion du CIL. Notes du 26 juillet 2004.

Accéder à l'indemnisation est donc, dans ce secteur désorganisé au droit d'entrée parfois relativement faible d'un point de vue technique[56], un des principaux gages de professionnalité. Et il ne s'agit pas seulement du jugement des autres, le salarié lui-même se considère professionnel à partir du moment où il ouvre ses droits :

« Mon principal metteur en scène à l'heure actuelle... or, comme il est justement en train de se professionnaliser et de travailler pour obtenir ses cachets d'intermittents, il a plus tellement le temps de s'occuper de la compagnie […] du coup à l'heure actuelle **je suis pas professionnelle quoi...**
C'est quoi être professionnelle ?
Ben, c'est avoir ses cachets et être intermittente... là je fais en amateur, je suis pas payée... enfin... pas toujours… je fais pas beaucoup d'heures… c'est vrai que le statut d'intermittent légitime la profession... **quelqu'un qui a enfin son statut** peut dire je suis comédien, au lieu de dire je suis RMIste et je fais du théâtre... ou je suis étudiant et je fais du théâtre... donc le statut permet de poser vraiment la profession, de dire ça y est je vis de mon métier, je suis professionnel, voilà ! c'est souvent marqué dans l'esprit des gens, si t'as pas ton statut t'es pas pro t'es amateur, **si t'as ton statut ca y est t'es reconnu parmi les pro**... »
Emily, 28 ans, comédienne. AAH. Proche du CIL. Entretien du 15 juillet 2004.

« C'est ça aussi le statut : chaque année t'as encore le choix d'avoir le nombre d'heures suffisant et d'avoir ou pas ton statut... donc recommencer une année sans rien sans allocation à essayer d'avoir son nombre d'heures... pour avoir le statut… **parce que quand tu as le statut**, c'est que tu bosses, que tu fais des trucs, c'est déjà que tu es reconnu quoi… **tu fais partie du truc quoi**… »
Larry, 25 ans, bassiste. RMI. Non mobilisé. Entretien du 22 juillet 2004.

« M**oi ça me définit ! quand on me demande ce que je fais, je dis que je suis intermittente !** oui ! pour moi c'est plus simple que de dire… quand on me demande ce que je fais on me demande mes pratiques professionnelles, et je dis je suis intermittente et ensuite je parle du projet sur lequel je suis à ce moment là… **C'est plus simple et ça parle tout de suite**… »
Sylvie, 34 ans, assistance mise en scène et régisseur plateau. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

L'effet d'adhésion entraîné par le statut est d'autant plus fort que l'épreuve est jugée difficile. En région parisienne, « faire ses heures » c'est faire face à de très nombreux concurrents sur presque tous les segments professionnels.

« Moi je suis arrivé à Paris, je me suis dit "tranquille !", je suis corniste, à un bon niveau, j'ai eu un prix en 1999 et j'ai continué un peu de perfectionnement après, en musique de chambre aussi : "je vais trouver du taf sans problème !"… Ben tiens ! Des comme moi, à Paris y'en a des dizaines !!! »

[56] Même si d'autres critères entrent en jeu dans la constitution du « capital spécifique » artistique (authenticité, formation, capital social…). Mauger G. (sous la dir.), *L'accès à la vie d'artiste. Sélection et consécration artistiques*, Paris, Éditions du croquant, 2006.

> Maurice, 27 ans, musicien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

Dans le reste de la France, notamment dans une région comme la Lorraine, la principale difficulté est de trouver assez d'opportunités dans une offre d'emploi très limitée.

> « Dans le coin, c'est quand même la galère, quand t'es un groupe, une fois que t'as fais le tour des cinq rades qui font encore des concerts, et qui les déclarent encore, ben ça y'est ! Et les gars ils vont pas te prendre dix fois dans l'année… c'est pour ça que c'est dur aussi… y'a rien ici ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 8 mars 2005.

Mais avoir ce statut, ce n'est pas seulement partager avec d'autres professionnels la satisfaction d'avoir réussi l'épreuve, c'est aussi partager un certain nombre d'expériences moins plaisantes telles les fréquentes visites aux ASSEDIC.

La vie au guichet[57]… des ASSEDIC

Le statut protège, procure une reconnaissance professionnelle et sociale mais il implique aussi un certain type de relations avec des institutions sociales comme l'ANPE et surtout les ASSEDIC. Lorsque Dominique Schnapper décrit le vécu du chômage par les artistes, elle le qualifie de « chômage inversé » au sens où il n'est pas perçu comme une épreuve douloureuse et que « le pointage peut être jugé contraignant, puisqu'il oblige à une présence régulière, mais ne constitue en aucune manière un moment de gêne ou d'humiliation »[58]. Le constat est néanmoins à nuancer en ce qui concerne les intermittents rencontrés. Si comme on l'a montré, le chômage n'est pas réellement ressenti comme tel - et pour cause puisqu'il est plus souvent un temps de préparation, de création, de répétition qu'une période « sans travail » - les étroites relations entretenues avec les ASSEDIC ne sont pas simplement éprouvées comme une contrainte (devoir se déplacer) mais comme une négation de leur activité. De la même façon que l'expérience commune de la répression policière fonde chez les prostituées « une forme minimale de solidarité et de sentiment identitaire »[59], l'expérience commune du contrôle par les ASSEDIC constitue pour les intermittents l'une des dimensions de leur identité collective.

---

[57] L'expression, qui qualifie ici un sentiment d'usager, est empruntée à Vincent Dubois qui l'utilise pour désigner les interactions entre professionnels et usagers dans les administrations. Dubois V., *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Economica, coll. Études politiques, 2003 (2ème édition).
[58] Schnapper D., *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1981, p. 180.
[59] Mathieu L., *Mobilisations de prostituées, op. cit.*, p. 50

Pour les intermittents rencontrés, se rendre régulièrement à l'ANPE ou aux ASSEDIC pour gérer le suivi de leur dossier d'indemnisation, c'est sans cesse être considéré comme quelqu'un qui ne travaille pas : un intermittent est un perpétuel « demandeur d'emploi » aux yeux de l'ANPE et un « chômeur indemnisé » pour les ASSEDIC. Chaque mois, pour « être payés » - c'est-à-dire percevoir l'allocation-chômage – les intermittents doivent déclarer le nombre de contrats effectués et le montant des salaires perçus. Le moment le plus redouté est celui du virement mensuel de l'allocation : une attestation d'employeur qui manque, un feuillet non signé, et c'est tout le dossier qui est bloqué et le paiement qui est mis en attente.

> « Tous les mois, c'est un peu la surprise ! Je vais être payé ou pas, tu sais pas t'attends… tu as fait tes décla' à temps, mais tu sais pas… et hop c'est le jour, et hop t'as rien ! donc coup de fil, rendez-vous, explication, et toi pendant ce temps tu touches que dalle »
> Andy, réunion du CIL. Notes d'observation du 14 décembre 2004.

Hormis les difficultés financières que cela occasionne, surtout lorsque le retard dure plusieurs mois, c'est le fait d'être mis dans une situation où l'on est obligé de « réclamer » qui met mal à l'aise les salariés.

> « **T'es quand même dans ton droit** quand tu y vas ! Des fois c'est l'employeur qui a oublié d'envoyer les feuillets, des fois je suis sûr que c'est eux qui doivent en paumer, mais c'est quand même toi qui est plus payé depuis des semaines parce qu'ils ont bloqué ton dossier ! Alors, t'es là tu râles, et encore ils te donnent l'impression… que tu viens réclamer, quoi… **t'as l'impression de passer pour un assisté**… alors que c'est normal, t'as fait tes heures, t'as tes cachets… c'est lourd… »
> Manu, réunion du CIL. Notes d'observation du 12 avril 2005.

> « On dit tout le temps qu'on est libres, même entre nous, on se dit qu'on fait ce qu'on veut qu'on n'a pas de chef, pas d'horaires… mais **on la paye quand même cette liberté** ! **Il faut venir ici, tout le temps se justifier, montrer tes contrats, dire que tu vas en avoir d'autres**… en plus ça te coupe, quand ils te convoquent il faut que tu viennes, pendant ce temps-là, je ne peux pas démarcher, si ça se trouve je loupe un contrat ailleurs… **t'as l'impression d'être fliqué, toujours surveillé, encadré**… »
> Discussion avec un intermittent pendant l'occupation des locaux de l'ANPE à Metz. Notes d'observation du 16 novembre 2005.

L'exaspération face au contrôle de l'institution est renforcée par le caractère répétitif des interactions. Tous font remarquer avec lassitude qu'ils ont l'impression de passer de plus en plus de temps dans les locaux des ASSEDIC. Plus le temps passe, plus les rendez-vous s'accumulent et plus il devient difficile d'accepter les contraintes.

> « Le nombre de gens qui craquent en se disant "je peux pas continuer comme ça !"… au début tu t'en fous un peu… mais plus t'avances… et plus avec les réformes, **les gens passent de plus en plus de temps aux ASSEDIC, c'est rien, mais devoir te battre, aller 4, 5, 6 fois aux ASSEDIC pour valider ton dossier, à un moment donné les gens sont dégoûtés**, ils en ont marre ! »
> José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

> « Sinon, je me suis aussi aperçu qu'être intermittent, c'est un sale statut ! dans le sens où dès le début **il me manquait des pièces**, **il y a toujours eu des problèmes** sur mon paiement, à tel point que **j'ai du passer des jours et des jours dans les bureaux pour fournir des pièces**, qu'ils avaient souvent déjà, qu'ils arrivaient pas à comprendre, qu'ils arrivaient pas à voir, à lire… tout simplement pour qu'ils s'occupent de mon dossier… tous les ans pendant les grandes vacances, tous les ans j'ai pas pu partir en vacances parce que sinon je perdais mon droit aux ASSEDIC, j'arrivais à rien toucher… **je devais passer dix fois aux ASSEDIC**… mais à chaque fois que je leur en parle, ils me disent « tout va bien Mr ! » Et puis tu te dis que ça y est tu vas comprendre le système et pis là ils te changent tout, et tu comprends toujours rien… il faut calculer en heures, puis en cachet après tu transformes des cachets en heures… on te dit qu'un cachet c'est 8 heures et que des cachets rapprochés ça fait 12h… moi j'ai fait mon total j'en ai 800 et quelques, des heures, et on me dit que je l'ai plus… alors il y a un problème quelque part… »
> Sébastien, 31 ans, violoniste. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 12 juillet 2004.

Le dernier extrait rappelle la complexité des règles rendues responsables d'une partie des dysfonctionnements qui donnent lieu au retard de paiement. Même s'ils font parfois état des faibles compétences des employés des ASSEDIC, rares sont ceux qui les mettent directement en cause, la plupart les plaignent autant qu'ils déplorent la situation.

> « Les pauvres, **ils sont aussi paumés que nous**… il y a des nouvelles circulaires presque toutes les semaines, les règles qui changent et ils sont pas formés… des fois ils ne savent même pas qu'une circulaire a changé une règle et c'est nous qui le leur disons ! Avec moi, elle a toujours été sympa la petite jeune, mais bon, **elle doit faire ce qu'on lui dit**… »
> Edith, réunion du CIL. Notes d'observation du 14 juin 2005.

Les diverses anecdotes qui concernent la « vie au guichet », les interactions récurrentes avec les guichetiers, les conseillers ANPE ou les employés des ASSEDIC, constituent l'une des sources qui alimente de longues discussions au sein des collectifs d'intermittents. Même sur le ton de la plaisanterie, l'échange verbal entre ces deux intermittents lors de l'occupation des locaux de l'ANPE rend particulièrement bien compte de leur familiarité avec les lieux et laisse percevoir l'agacement qui en découle :

> - Les gars, vous auriez pu choisir un autre endroit, j'étais déjà là hier et je dois revenir la semaine prochaine, ils vont croire que je travaille ici à force !

> - Moi, y'a des moments, j'ai carrément l'impression de vivre ici… depuis le temps, ils pourraient p't'être me filer les clés, me mettre un lit dans un coin !
> Occupation des locaux de l'ANPE à Metz. Notes d'observation du 16 novembre 2005.

Chaque réunion des collectifs connaît son lot d'histoires, d'affaires plus ou moins drôles ou dramatiques mais qui sont autant d'occasions de renforcer le groupe : le fait de se sentir menacé, contrôlé, poussé à la faute et donc, potentiellement, à l'exclusion du régime forme un motif de solidarité supplémentaire pour les intermittents.

Au fur et à mesure que la mobilisation décline et que le collectif se resserre autour d'un noyau dur, ce type de discussion se fait de plus en plus fréquent. Le récit d'une fin de droits, effective ou anticipée, provoque à coup sûr des réactions de soutien. Les militants, parfois devenus amis, essayent mutuellement de se remonter le moral.

> Edtih - Là je crois que c'est foutu… j'ai eu trop de problème cette année, avec mon dos et je n'ai pas pu faire assez de date… là au prochain calcul, **pour moi c'est cuit**… là, c'est sûr, je perds le statut…
> Achille - **Mais t'inquiètes pas, ça va s'arranger** ! T'as tes heures sur 12 mois ?
> Edith - Oui, mais sur 10 mois je les ai pas…
> Achille - Et ben, tu auras l'AFT[1] pendant quelques mois, et dès que tu auras tes heures, **tu retrouveras ton statut** !
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 8 février 2005.

Dans cet exemple, la compassion pour le sort de sa collègue intermittente n'est pas feinte, mais son histoire ne le touche pas seulement parce qu'elle arrive à une amie. Plus tard, alors qu'Edith a quitté la réunion, Achille me confie « tu vois ce genre de galère, ça peut nous arriver à tous ! ». Chacun voit en l'autre sa trajectoire possible : quand l'un perd le statut, les autres pensent qu'ils seront peut-être les prochains sur la liste des exclus du régime. Ces moments sont des occasions de resserrer les liens du collectif et de faire marcher les réseaux pour aider des collègues, leur « trouver des plans » ou les « mettre sur des coups ». Le sentiment de vivre les mêmes « galères » et en même temps de pouvoir compter sur les autres pour s'en sortir contribue à renforcer la cohésion et la solidarité du groupe.

Au final, on constate que les intermittents forment un groupe hétérogène à l'image contrastée (entre fascination et stigmatisation) dont l'unité repose sur le partage et la mise en forme de ce

que Edward P. Thompson appelle « l'expérience de classe »[60] : l'appartenance aux mondes du spectacle, une socialisation particulière des risques professionnels à travers des modes d'emploi et d'indemnisation du chômage spécifiques, etc. Mais la « conscience de classe »[61] ne se forme que si les organisateurs du mouvement utilisent à leur manière ces dimensions pour proposer aux participants potentiels une identité collective rassembleuse et mobilisatrice, à la fois assez valorisante pour pouvoir être assumée publiquement et assez souple, assez floue pour être endossée facilement. L'identité la plus forte est potentiellement celle « d'intermittent du spectacle » car elle repose sur des catégorisations professionnelles et une définition administrative assez stricte. Mais elle n'est pas nécessairement la plus mobilisatrice. En effet, on peut penser que le métier, par exemple, réunit plus que le mode d'emploi en lui-même : n'y a-t-il pas plus de points communs (objectifs et ressentis comme tels par les acteurs) entre un professionnel de théâtre intermittent et un pratiquant amateur qu'entre un comédien intermittent et un musicien intermittent, que ce soit en termes de proximité sociale, de niveau de formation, de vision du monde, de rapport au politique... ? A l'inverse, l'identité d'artiste possède l'avantage d'être suffisamment valorisante et floue, donc par hypothèse propre à produire des « effets de cohérence » [62], pour qu'un plus grand nombre de participants puisse s'y reconnaître et s'en revendiquer.

Avant de poursuivre, il parait nécessaire de faire deux remarques. La première est que si ces deux dimensions sont peut-être les supports les plus évidents d'une possible identité collective (car contenus dans l'appellation même de la catégorie administrative), toute expérience partagée peut potentiellement servir de vecteur à la constitution symbolique du groupe pour peu qu'elle soit mise en forme par les animateurs de la lutte. C'est ce que l'on montrera concernant les militants du collectif Précaires associés de Paris et leur tentative de rassembler les intermittents, et au-delà, autour de leur expérience de la précarité. La seconde est que la construction de l'identité collective du groupe n'est pas un travail que l'on peut aussi aisément isoler du reste de l'activité militante. Elle se retrouve également dans les techniques de lutte mises en œuvre (par l'utilisation d'un répertoire d'action esthétisé comme marqueur d'une identité professionnelle, voir Partie 3) mais aussi dans la construction des différentes dimensions qui composent « la cause » : le codage des insatisfactions (section 2), l'élaboration des revendications (section 3) et des registres de la lutte (section 4).

---

[60] Thompson E.P., *op. cit.*, p. 13.
[61] *Idem*, p. 14..
[62] Boltanski L., *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Les éditions de Minuit, 1982.

Section 2. Définition et diffusion des bonnes raisons de la colère

Un protocole d'accord vient d'être signé dans la nuit. Le 27 juin 2003, personne ne sait encore exactement ce qu'il contient mais chacun est convaincu qu'il va durcir les modalités d'indemnisation du chômage des salariés relevant des annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC. Pour cause, une série d'éléments n'encourage pas les intermittents à l'optimisme : les assauts répétés du MEDEF (et avant lui du CNPF) depuis les années 80 contre le « déficit du régime des intermittents » et les rumeurs de basculement dans les annexes moins favorables des travailleurs saisonniers ou des intérimaires, l'alignement récurrent de certains syndicats de salariés (CFDT notamment) sur la position patronale, un climat politique général de contre-réforme revenant méthodiquement sur les droits sociaux acquis du salariat (droits des chômeurs, sécurité sociale, retraites…)[63], etc. Quelques informations un peu plus précises sur le contenu des propositions du MEDEF ont filtré par la FNSAC-CGT et mettent en alerte un petit nombre d'intermittents syndiqués, et par activation des réseaux professionnels, non syndiqués. Le PAP, collectif d'intermittents et de précaires encore confidentiel, envoie également quelques signaux aux intermittents, sans succès jusqu'à la signature de l'accord.

Dès cette nuit du 26 au 27 juin et dans les tous premiers jours qui suivent, on observe l'émergence de ce que la sociologie des mouvements sociaux a pris coutume d'appeler une insatisfaction ou un mécontentement[64]. Mais celui-ci est encore largement imprécis et quelque peu cacophonique dans son expression publique. Le ministre de la Culture reproche d'ailleurs aux intermittents de ne pas connaître ce texte auquel ils prétendent être opposés et leur lance : « mais lisez-le ! Lisez-le donc ! »[65] Ils doivent donc dans un premier temps se mettre d'accord sur ce qui cause leur mécontentement, puis trouver les moyens de diffuser largement leur lecture du protocole. L'observation du travail de codage et de publicisation des insatisfactions, c'est-à-dire du travail technique et politique d'analyse et d'interprétation des enjeux de l'accord, permet de rendre compte sous un premier angle de la concurrence qui existe entre les deux organisations qui se disputent la tête du mouvement, la FNSAC-CGT et la CIP-IDF.

---

[63] Voir par exemple Friot B., *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La dispute, 1998 ; Husson M., *Les casseurs de l'Etat social*, Paris, La découverte, 2003.

[64] Voir par exemple Mathieu L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*¸ Paris, coll. Textuel, 2004, p. 40-49.

[65] Cet épisode est très bien rapporté par Jean-Marc Adolphe dans sa « fable de politique-fiction » sur le mouvement de l'été 2003. Adolphe J.M., *Crise de la représentation*, Paris, L'entretemps, 2003.

A. La dénonciation syndicale d'un « accord scélérat »

Le travail de mobilisation de la FNSAC-CGT est bien antérieur à la signature de l'accord du 26 juin 2003. Si l'on veut s'en tenir à la période qui nous occupe, on peut le faire remonter à la critique des propositions du rapport dit Roigt-Klein. Ce rapport, réalisé par Jean Roigt (inspecteur général des affaires sociales) et René Klein (inspecteur général de l'administration des affaires culturelles), rendu au gouvernement en novembre 2002, propose un état des lieux des annexes 8 et 10 et suggère des pistes de réforme. En réaction, la FNSAC-CGT publie le 4 décembre 2002 un communiqué intitulé « Triple peine pour les intermittents »[66]. La CGT y publie un compte-rendu détaillé du document et met en exergue les trois principaux reproches formulés à l'encontre du rapport :

> « • La dégressivité des allocations serait pérennisée alors qu'elle ne s'applique plus dans l'ensemble du régime d'assurance chômage ;
> • En l'état, le doublement des cotisations Assedic des intermittents et des entreprises du spectacle serait maintenu ;
> • Les droits à l'indemnisation seraient sévèrement amputés pour le plus grand nombre de professionnels, qu'ils soient artistes, réalisateurs, techniciens ou ouvriers. »

On remarquera au passage que les deux premiers points constituent une dénonciation d'une situation déjà existante et que le troisième est formulé en des termes forts mais assez vagues en parlant de droits « sévèrement amputés » sans donner davantage de détails. Dans une lettre datée du 25 février 2003, jour de grève nationale dans le spectacle, Jean Voirin, secrétaire nationale de la FNSAC-CGT, exhorte le ministre de la culture et de la communication Jean-Jacques Aillagon à organiser « une grande concertation nationale contre la casse de la culture ». Ce dernier ne tenant aucun compte de la suggestion, la FNSACT-CGT publie le 18 mars un communiqué dénonçant « le mépris d'un ministre défaillant, qui a pris fait et cause pour le Rapport ROIGT-KLEIN », mais jusque là, les griefs ne sont toujours pas clairement explicités.

La première précision est donnée le 3 juin 2003 dans un communiqué intitulé « Le MEDEF annonce la couleur ». La CGT dévoile un point du projet de l'organisation patronale : réduire à 5 mois au lieu de 12 la durée d'indemnisation des salariés intermittents. Trois jours plus tard, une nouvelle menace apparaît, celle de devoir effectuer les 507 heures de travail non plus

[66] Clin d'œil au mouvement contre la « double-peine », particulièrement actif entre 2000 et 2003, notamment sous l'impulsion de la CIMADE.

en 12 mais en 9 mois pour ouvrir des droits à l'assurance chômage, ce qui conduirait selon les estimations du syndicat, à « évacuer 70% des allocataires actuels » (communiqué FNSAC-CGT du 6 juin 2003). La CGT appelle alors à une grève générale reconductible à partir du 26 juin.

Dans les communiqués qui suivent la signature de l'accord, la critique porte sur deux points. D'une part, c'est un « accord minoritaire », au sens où il n'est pas signé par la CGT, syndicat majoritaire dans le secteur. D'autre part, c'est un « accord scélérat »[67] dont l'application va éliminer de nombreux professionnels. Les informations données les semaines précédentes sont ainsi précisées : « pour les techniciens, les ouvriers et les réalisateurs du spectacle vivant et enregistré 507 heures de travail sur 10 mois ouvriraient 8 mois d'indemnisation. Pour les artistes 507 heures de travail sur 10 mois et demi ouvriraient 8 mois d'indemnisation. L'allocation serait modifiée (…) ».

Le 3 juillet 2003, la CGT spectacle édite ses « observations à propos du protocole d'accord du 26 juin relatif aux annexes 8 et 10 ». C'est un document de cinq pages qui fait le point sur les modifications concernant le champ d'application des annexes, les durées minimales d'affiliation et d'indemnisation, le calcul de l'indemnité journalière, les règles de la franchise et du décalage de l'indemnisation et les taux de cotisation. L'analyse est diffusée par les circuits (électroniques ou non) habituels de la fédération, reprise de manière condensée dans les publications des syndicats affiliés mais elle dépasse difficilement le cercle des intermittents syndiqués. C'est notamment ce qui a permis à la CIP-IDF, son concurrent dans la course pour la représentation du groupe, de se faire sa place.

B. « Nous refusons le protocole » : la prise de main de la CIP-IDF

A la signature du protocole, étant donné la faible diffusion des projets d'accord discutés et des critiques syndicales, les « intermittents en colère »[68] formulent encore difficilement ce qui motive leur opposition au texte. Cette confusion transparaît dans les sujets réalisés par les nombreux journalistes de la presse écrite, radio et télévisée que cette mobilisation grandissante attire : réponses hésitantes, dénonciations d'éléments absents du protocole, confusions et contresens sur le fond ou la forme de la réforme, etc. En effet, une somme

[67] Slogan qui rappelle les « lois scélérates » qui ont encadré la chasse aux militants anarchistes en France à la fin du 19ème siècle, suite à une série d'attentats (Ravachol, Vaillant…).
[68] Slogan souvent scandé ou repris sur des pancartes, affiches, tagué sur des murs, vitrines…

confuse d'insatisfactions individuelles, même objectivement fondées, donne difficilement lieu à une « prise de parole »[69] collective cohérente. C'est à ce constat que sont confrontés les premiers intermittents engagés dans ce qui allait devenir la Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France. « Le passage à l'action collective suppose un travail sur les représentations qui donne un langage au mécontentement »[70], ce à quoi vont s'atteler plusieurs militants.

> « On s'est dit « il faut qu'on arrête de raconter des conneries et il faut qu'on sache ce qu'il y a dans ce protocole du 26 juin ! […] Des slogans partout « Chirac démission ! », assez fou… Et nous on a travaillé sur le protocole en disant « **il faut pas qu'on raconte des conneries à la presse !** ». Là-dessus, il y a eu des gens des radios qui sont venus et évidemment ils sont allés voir les gens qui criaient des slogans et leur ont demandé **« qu'est-ce que vous reprochez au texte ? » et là les gens étaient démunis.** […] La chose que t'as jamais faite, mais comme tu te dis que « personne ne peut le faire, alors je vais y aller ». Là tu te rends compte que soit tu envoies quelqu'un qui sera incapable de dire 3 lignes sur le protocole parce qu'il n'a pas lu le texte et que le texte était extrêmement complexe… nous on a quand même passé quatre jours pour le comprendre ! Certaines conséquences du texte, c'est nous qui l'avons vu en voyant les mathématiciens et en appliquant les formules ! Tu te rends compte que les gens ont signé des choses, mais ils ne savent pas ce que c'est ! Du coup ils signent des trucs sans se rendre compte des conséquences ! »
> Léon, 36 ans, metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 31 août 2005.

Le problème se pose de manière accrue pour les collectifs et coordinations. Dans les syndicats, ce sont des responsables ou des porte-parole désignés qui s'adressent aux médias. Ils sont de ce fait préparés à porter le discours de l'organisation et à répondre aux questions techniques ou politiques que posent les journalistes. Concernant les coordinations, c'est assez différent : ce type d'organisation reposant sur le refus de la délégation et de la spécialisation, chacun peut à tout moment s'exprimer en tant que membre du collectif. Cela demande donc, les militants coordonnés s'en rendent très rapidement compte, qu'un travail de formation et d'information soit fait au sein du groupe afin que les éventuelles (voire inévitables) contradictions ne décrédibilisent pas l'entreprise collective.

Dès la formation de la CIP-IDF, une dizaine d'intermittents se réunit et forme la commission Info-doc. Ce groupe de travail se charge de décrypter finement le protocole afin de pouvoir diffuser rapidement – à la presse ainsi qu'à leurs partenaires et adversaires – les raisons de leur colère.

---

[69] Hirschman A.O., *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995.
[70] Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2002 (1996), p. 90.

> « Il **venait d'être signé un truc qui avait l'air d'être une vraie saloperie** mais que j'avais pas… la base du mouvement c'était de savoir ce qu'il y avait vraiment dedans quoi… »
> Francis, 38 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF (Info-doc). Entretien du 9 juin 2005.

La commission Info-doc se compose surtout d'intermittents, quelques primo-militants et de plus expérimentés. Comédiens, metteurs en scène, ils sont issus du spectacle vivant et plus spécialement du théâtre, comme la plupart des intermittents mobilisés. Ce sont des professionnels très bien intégrés qui ont leur statut depuis plusieurs années et qui bénéficient d'une certaine reconnaissance auprès de leurs pairs, sans toutefois en tirer une grande notoriété. Plusieurs jours durant, ils se frottent au texte, cherchent à anticiper les conséquences de sa mise en application.

> « Ça a été un apprentissage, **on y a passé pas mal de temps**… mais bon, moi j'avais quand même des bases en mathématiques, des trucs comme ça… donc voilà **on a mis au point un mode d'explication** qui était à peu près clair… »
> Francis, 38 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

Un premier aboutissement de leur travail est la rédaction d'un document intitulé « MEMO-protocole ». Celui-ci est présenté, dans une phrase introductive, comme un « document pédagogique pour […] aider à comprendre et expliquer le protocole ». En cinq points complétés de mises en situations concrètes, il constitue une analyse relativement « neutre » au sens où il se limite à des considérations techniques sur les effets du protocole : à combien sont fixées par le texte les durées de cotisation et d'indemnisation, comment se calcule l'indemnité journalière, etc. Ce texte est accompagné d'une autre brochure intitulée « Nous refusons le protocole » qui n'est cette fois plus une simple lecture du texte mais une interprétation présentée comme une « synthèse des arguments contre le protocole ». Ce document, plusieurs fois mis à jour au cours du conflit (suivant les avenants, les circulaires et autres modifications apportées au texte original), énumère les conséquences produites par le protocole du 26 juin : il est accusé d'encourager la sous-déclaration, de générer de l'aléatoire par la suppression de la date anniversaire, de provoquer une rupture de l'égalité de traitement entre les hauts et bas salaires, de ne pas régler les abus liés à la « permittence » [71], de favoriser les combines (travail au noir, fausses déclarations) visant à compenser l'aléatoire, de coûter très cher à l'UNEDIC,

[71] Terme utilisé pour désigner l'emploi, le plus souvent par de grosses sociétés de production, notamment dans le secteur de l'audiovisuel, de « faux intermittents » n'ayant qu'un employeur régulier sur l'année et relevant selon les termes du droit du travail plutôt du contrat à durée indéterminée.

de ne répondre au « faux » problème du déficit que par l'exclusion d'un grand nombre d'allocataires et de pénaliser les femmes enceintes et les intermittents en arrêt maladie[72]. La démonstration est accompagnée de graphiques, de tableaux, d'applications de formules mathématiques… autant de mises en forme appuyant le caractère sérieux et scientifique de la démarche[73].

L'objectif est double : il s'agit à la fois de viser une appropriation collective des raisons de la lutte et d'assurer un certain contrôle des discours produits sur le protocole. En diffusant ces textes, les animateurs de la CIP-IDF définissent pour tous quelles sont les bonnes raisons d'être en colère. A travers les productions écrites de la commission Info-doc, la CIP-IDF a montré qu'elle est aussi compétente que les syndicats pour comprendre le protocole d'accord, même si elle n'a pas accès aux tables de négociation. A un certain moment, elle a même montré qu'elle connaissait mieux le texte que certains de ses signataires. José, un comédien qui allait devenir une des figures phare de la coordination et plus largement du mouvement, a été le premier à repérer un dysfonctionnement dans le mécanisme de la franchise (règle qui décale l'indemnisation d'un certain nombre de jours en fonction des salaires perçus). Sa formation d'ingénieur l'a familiarisé avec les formules mathématiques, ce qui n'est pas une compétence très partagée parmi les contestataires. Lorsqu'il réalise les conséquences possibles de ce mécanisme, il en informe les organisations du mouvement. Le 15 juillet, il rencontre avec un autre comédien une représentante de la CFDT, signataire de l'accord et lui demande ce qu'elle pense de la règle du décalage. Devant son hésitation, il l'accuse de n'avoir pas lu le protocole, ce qui fera rapidement le tour du mouvement. José prend une place importante à la CIP-IDF et contribue à la faire exister, face à la CGT comme face à ses adversaires, comme un interlocuteur incontournable dans ce conflit. Mais le codage effectué par la CIP-IDF n'est pas en lui-même plus juste, plus efficace ou plus convaincant que celui de la CGT, la principale différence se situe au niveau des modes de diffusion.

[72] Sur ce dernier point, le protocole sera amendé suite à la mobilisation du début 2004.
[73] Voir annexe 6 : « Nous refusons le protocole », version du 23 août 2004.

C. « Nous avons lu le protocole » : la diffusion des bonnes raisons de la colère

Dès le début du mois de juillet 2003, la CIP-IDF et tout particulièrement les spécialistes du protocole que sont devenus les membres de la commission Info-doc doivent faire face à des sollicitations de plus en plus nombreuses de la part de groupes de professionnels, de compagnies de théâtre, d'institutions du spectacle, de syndicats ou encore des collectifs et coordinations en régions.

> « On a commencé par décortiquer le fonctionnement du machin, et on a commencé à faire tout de suite de l'information là-dessus, à faire des réunions d'explication détaillées à la salle Olympe de Gouge... là, il y avait très peu de gens de l'audiovisuel, oui, majoritairement c'était des gens du spectacle vivant (...) on a décidé de faire une explication du protocole pour un peu les gens du cinéma (...) donc **toute une partie de mon travail c'était de faire de l'explication : c'est passé par là, c'est passé par des déplacements en province** soit initiés par des coord' de province soit par des lieux, à la Rochelle par exemple, nous on a fait ça pendant tout l'été ! »
> Francis, 38 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

> « On allait à Amiens, on est parti à la Maison de la Culture d'Amiens et on s'est retrouvé partout, à faire toujours la même explication… **on était devenu un peu les VRP du protocole !** »
> Léon, 36 ans, metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 31 août 2005.

Les membres d'Info-doc bénéficient d'une image de spécialistes, tant au sein de la coordination qu'aux yeux des observateurs ou des intermittents mobilisés ou non. Et pour cause, ceux qui ont travaillé pendant plusieurs jours et plusieurs semaines sur le protocole sont évidemment ceux qui le connaissent le mieux. Ils en ont d'ailleurs souvent conscience et en tirent une certaine fierté, particulièrement les primo-militants. On sent chez eux un plaisir certain, lié au sentiment d'avoir participé à quelque chose d'important, de marquant dans le mouvement.

> « J'ai fait partie de la commission Info-doc qui était **la commission un peu phare** à ce moment là, puisque c'est elle qui a défriché le protocole et que **c'est nous qui avons ramené sur la table toutes les perfidies, toutes les vacheries, les petites saloperies du truc**… (…) à l'époque **j'allais l'expliquer** sur les plateaux de cinéma, dans les théâtres, **j'ai fait plein, des dizaines et des dizaines de réunions où on expliquait aux gens** (…) je suis allé l'expliquer à France 2 aussi, avec les syndicats, et c'est que quand on

> expliquait ça on se rendait compte à quel point c'était mobilisateur, parce que **les gens n'avaient pas du tout compris**, **enfin ils comprenaient bien qu'on les attaquait mais ils ne savaient pas du tout comment on les attaquait**… et toute cette époque là, ça a duré en gros jusqu'au mois de novembre, où on intervenait partout, et les gens nous demandaient d'intervenir partout »
> Jean, 59 ans, comédien et metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 14 septembre 2005.

La plupart des concernés s'en remettent donc en toute confiance à ceux qui ont été capables, au prix d'un effort important, de déchiffrer le jargon administratif du protocole et de déceler ses anomalies et ses effets pervers. Cette « habitude de la délégation », que l'on retrouve principalement chez les plus dépourvus de capital culturel et plus spécifiquement de capital politique[74], contrarie les promoteurs de la forme coordination qui repose justement sur le rejet de ce principe politique. Contre la spécialisation, qui induit une division, une hiérarchie entre ceux qui savent et qui font (les militants) et ceux qui attendent et qui consomment, ils militent pour une appropriation collective des instruments de production de la connaissance.

> « Moi **elle me gène à des moments cette confiance**… parce qu'il y a **ce problème de la spécialisation**, qui est un vrai problème… et on travaille à se déspécialiser, et c'est pas simple… sur le nouveau modèle à un moment **on faisait des formations** et on en avait ras le cul parce qu'on était très peu nombreux à le faire, et raconter le nouveau modèle pour la 127ème fois… (…) Mais ça c'est aussi des réflexes, je me souviens à l'automne 2003 rue Perret, je sais plus quel tournage nous demande une formation sur le protocole, et là on s'est dit « mon dieu, la commission Info-doc n'est pas disponible !!! », ils étaient à Cannes ou je sais plus trop… et là y'avait Diana qui a dit « quoi la commission Info-doc ? Moi je leur fais ! », et là on s'est aperçu que tout le monde, chacun était capable de le faire, sauf que cette **habitude de la délégation**, elle est… alors on travaille contre mais elle est ancrée quand même ! »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

Devant l'audience que recueillent les présentations orales de « Nous refusons le protocole » et l'augmentation des demandes d'interventions, une réalisatrice propose d'en faire un film. Tourné le 25 juillet 2003, « Nous avons lu le protocole » met en scène trois des membres de la commission Info-doc de la CIP-IDF.

> Donc on a fait cette réunion et **il y avait la réalisatrice**… et elle a dit, « c'est vraiment trop extra-ordinaire, vous allez pas faire ça partout en France, il faut absolument » parce qu'on faisait des réunions partout, même à des gens de la CGT et après eux l'expliquaient chez eux, et de plus en plus de gens connaissaient le truc… Et puis voilà elle nous a dit « moi je vous propose, **si vous êtes prêts à le tourner, ce film**, je trouve les moyens matériels, on tournerait

[74] Bourdieu P., « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, n° 52-53, p. 49-55.

> à Jussieu je peux avoir une salle, est-ce que vous êtes prêts à le faire, style salle de classe ? », on a dit « ben oui ! ». Ça s'est fait l'après-midi là, elle l'a monté… et après **on a plus du tout contrôlé la diffusion de ce truc**, ça a été sur Internet, on ne sait plus qui l'a vu ! Et nous on est encore allé à deux ou trois réunions, à la Rochelle, on était invité pour parler du protocole, et après quand le film a été tourné, très vite, ce n'était plus la peine quoi…
> Léon, 36 ans, metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 31 août 2005.

Dans un décor rappelant une salle de classe, quatre intermittents se relayent pour expliquer les changements introduits par le protocole du 26 juin. Le ton est didactique, le propos structuré, les explications sont poussées et illustrées par des schémas dessinés au tableau…

Le succès du film doit bien sûr à son contenu mais il doit beaucoup aussi à la qualité de la diffusion. Le fait qu'il s'agisse d'une mobilisation de professionnels du spectacle n'y est pas étranger. Dès le départ, c'est à des intermittents mobilisés travaillant dans l'audiovisuel que la CIP-IDF a pu bénéficier gratuitement d'une centaine de copies du film.

> « Il fallait par exemple faire circuler le film « Nous avons lu le protocole »… donc ça, moi j'ai fait des projections, j'ai appelé plein de boites que je connaissais, avec qui j'avais bossé pour organiser sur les lieux de travail des projections… mais en fait c'est pas tout ! Un moment y'avait une discussion sur une liste pour savoir comment on pouvait toucher plus de monde avec le film, parce que c'est difficile d'aller à chaque fois avec ta cassette sur tous les lieux de travail et tout ça, et j'ai réalisé que très concrètement, **ce que je pouvais faire très facilement en plus, c'était trouver les cassettes, pour continuer la chaîne avec ce film, faire des copies et les diffuser**… **Quand tu bosses dans l'audiovisuel, trouver un vieux stock de cassettes qui ne sert plus à rien et les dupliquer c'est pas compliqué**… Je me suis mise en quête de ça… **J'ai contacté une boite pour qui j'avais bossé** en février, je leur avais fait une fleur donc là je leur en ai demandé une, et **ils ont fait, je sais plus, genre 100 copies à l'œil**, ils ont mis des magnétos à tourner la nuit, je sais plus combien mais voilà ! Ce genre de choses, petit à petit… »
> Charlotte, 38 ans, infographiste. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

Ensuite c'est l'organisation « en réseaux » des secteurs du spectacle qui a facilité et accéléré la circulation du film. Très rapidement, ses auteurs n'en contrôlent plus du tout la diffusion. Les cassettes VHS circulent dans les réseaux professionnels et amicaux, le film est mis en téléchargement gratuit sur un site Internet et disponible sur les réseaux de *peer-to-peer*, les différents collectifs régionaux s'en emparent, le film est diffusé dans des cinémas, des locaux syndicaux, des universités… Pendant plusieurs mois, « Nous avons lu le protocole » est **la** référence pour les intermittents mobilisés et même une partie des non mobilisés. C'est grâce à

cet outil que se propage largement une grille de lecture commune partout en France et, par là, les motifs « officiels » de l'insatisfaction[75].

Bien que souvent présentée comme telle, cette lecture du protocole n'est pas simplement un déchiffrage technique. Ce travail, mené par des membres d'une organisation doit être replacé dans son contexte, à savoir la mobilisation de professionnels et de militants contre un accord qui remet en cause des droits sociaux acquis. La critique du texte ne repose par exclusivement sur des démonstrations chiffrées ou sur l'application de formules mathématiques complexes, elle se fait aussi en référence à des principes politiques de justice : qu'est-ce qui est juste en termes de protection sociale, de redistribution, de modes de financement de l'UNEDIC ? Autant de questions dont la formulation comme la résolution réclament arbitrages et prises de position politiques. Ce raisonnement concerne également l'élaboration des revendications : elles ne sont pas de simples réponses pragmatiques au problème soulevé, elles contiennent intrinsèquement une orientation politique, c'est pourquoi elles alimentent la concurrence entre les organisations qui se disputent la tête du mouvement.

Section 3. Abrogation, expertise, négociations ! L'évolution des revendications

L'évolution des revendications suit *grosso modo* le même cours que la construction du mécontentement. Pour ce qui concerne le protocole du 26 juin, on observe un accord entre toutes les composantes du mouvement. Syndicats, collectifs et coordinations s'entendent, à quelques nuances près, pour demander le retrait ou l'abrogation du protocole, la réalisation d'une expertise indépendante du régime d'indemnisation spécifique des intermittents, et l'organisation de nouvelles négociations. Par contre, si un accord existe sur ce qui est rejeté, chaque organisation développe ses propres propositions et tente de les imposer au sein du mouvement. La plus originale, et celle qui aura le plus fort écho bien que n'aboutissant pas, est la proposition de Nouveau modèle mis au point par la CIP-IDF, ce qui contribue à l'imposer comme une figure dominante de la mobilisation.

[75] A la signature du protocole suivant, l'expérience est rééditée sous la forme d'un texte qui reprend le nom du film (« Nous avons lu le protocole du 18 avril 2006 ») et qui explique également point par point les motifs de l'opposition à ce nouveau dispositif.

A. Un accord sur les revendications minimales

Les revendications portées par la FNSAC-CGT et la CIP-IDF dans les premières semaines de la mobilisation sont très proches. Elles sont en quelque sorte dictées par l'urgence de la situation et l'évolution du dossier. On peut ainsi suivre leur évolution en reconstituant les différentes étapes des rencontres à l'UNEDIC, de la signature du protocole du 26 juin 2006 à sa mise en application le 1er janvier 2004.

Dès le lendemain de la signature, toutes les organisations opposées au protocole enjoignent le gouvernement de ne pas donner son agrément au texte. En effet, le régime d'assurance chômage est géré au sein de l'UNEDIC par les « partenaires sociaux », représentants des salariés et des employeurs, mais pour entrer en application la convention signée doit recevoir l'agrément du ministre de l'emploi et de la solidarité, en l'occurrence François Fillon. La première revendication consiste donc à demander au ministre de prendre acte du fait que l'accord est minoritaire et de surcroît rejeté par la majorité des professionnels du secteur afin que de nouvelles négociations soient ouvertes sur de nouvelles bases. Entre temps, des militants obtiennent la preuve que le protocole du 26 juin (complété par l'avenant du 8 juillet) a été modifié ultérieurement sans nouvelle convocation et négociation des « partenaires sociaux », ce qui est contraire aux dispositions légales. Ils pensent alors disposer d'un argument de poids pour obtenir le report de la procédure d'agrément. Le 9 août, le ministre décide néanmoins de valider l'accord provoquant la colère des opposants.
Le 12 août, une plainte contre X est déposée au Tribunal de Grande Instance de Paris pour « faux en écriture privée » :

> « La Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile de France, réunie en assemblée générale extraordinaire, ce jour, dimanche 17 août 2003, annonce le dépôt le 12 août 2003 auprès de monsieur le Doyen des juges d'instructions pour le Tribunal de Grande Instance de Paris d'une plainte contre X avec constitution de partie civile pour les faits de faux en écriture privée.
> Depuis sept semaines, la coordination n'a cessé de dénoncer l'incohérence, l'absurdité et l'injustice du protocole d'accord signé à la hâte dans la nuit du 26 au 27 juin, officiellement modifié dès le 8 juillet (avenant n°1 au protocole du 26 juin), et finalement agréé le 6 Août.
> L'état des pièces en notre possession et la chronologie des faits nous laissent penser que des modifications ont été apportées après les signatures du 8 juillet. Or, un article de l'avenant n°1 dispose que : « le protocole d'accord du 26 juin 2003, le présent avenant à ce protocole, les annexes et leurs avenants qui en découlent forment un ensemble indissociable. A défaut d'un agrément intégral et simultané de ces annexes et de leurs avenants, l'ensemble de ces textes serait caduc. »
> Par conséquent, toute modification après le 8 juillet aurait dû conduire à faire table rase des accords négociés et entraîner une renégociation avec l'ensemble des partenaires sociaux. »

Extrait du communiqué de presse de la CIP-IDF du 17 août 2003.

Trois mois plus tard, le 6 novembre, le tribunal se déclare incompétent et transmet le dossier au conseil d'Etat. La CGT et la coordination demandent maintenant le retrait de l'agrément. Pendant ce temps, le MEDEF et la CFDT conviennent d'une réunion au sein de l'UNEDIC. Celle-ci est fixée le 13 novembre et doit donner à l'accord une signature indiscutable sur un plan juridique. Militants syndicaux et coordonnés dénoncent les « petits arrangements entre amis » et autres « pseudo-négociations »[76] mais le ministre de l'emploi met fin à la discussion le 12 décembre en procédant dans le même temps au retrait de l'agrément du protocole du 26 juin (et avenant du 8 juillet) et à l'agrément du protocole du 13 novembre.

L'essentiel des revendications se résume alors à l'abrogation du protocole, la réalisation d'une expertise permettant d'évaluer les conséquences de l'accord et la réouverture de véritables négociations. Pour la FNSAC-CGT, les bases d'un accord majoritaire dans le secteur existent depuis l'accord FESAC, c'est donc à partir de ce texte que doivent reprendre les négociations. La position de la CIP-IDF est sur ce point particulière puisqu'elle demande à participer aux nouvelles discussions. Légalement, seules les organisations désignées représentatives par le droit ont accès à la table de négociation, mais les animateurs de la CIP-IDF souhaitent que les usagers aient également voix au chapitre. Le principe « pas de négociations sans l'ensemble des concernés »[77] reprend un mot d'ordre lancé par les mouvements de chômeurs et notamment AC !, dont certains militants figurent parmi les entrepreneurs de cause de la CIP-IDF. Ils affirment que la place qui leur est proposée par le ministre au sein des Etats Généraux de la culture ou dans les missions parlementaires témoigne du fait que la coordination est désormais reconnue comme un « interlocuteur » valable et incontournable et qu'elle devrait donc logiquement pouvoir participer aux négociations. La satisfaction de cette revendication nécessiterait la réforme du fonctionnement de l'UNEDIC que réclame certains militants à l'intérieur de la coordination, ce à quoi sont fermement opposées la quasi-totalité des organisations syndicales et patronales qui y sont représentées, seule la CGT laissant la discussion ouverte.

D'autres revendications, plus précises, résultent de l'observation des conséquences concrètes de l'application du protocole à partir du 1er janvier 2004. Un des exemples les plus parlants

[76] Communiqué FNSAC-CGT du 14 novembre 2003.
[77] CIP-IDF, « Unédic / Etat : pas de négociations sans l'ensemble des concernés », Communiqué de presse du 29 septembre 2005. http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=2278

est celui des congés de maternité. Très rapidement, de nombreuses intermittentes se rendent compte, en en faisant l'expérience, que les congés de maternité ne sont plus pris en compte dans le calcul des heures ouvrant droit à l'indemnisation. Des actions de protestation sont organisées par la FNSAC-CGT et quelques militants de la CIP-IDF (notamment la journée du 11 février 2004) et contraignent le ministre de la culture à rappeler à l'ordre le président de l'UNEDIC et à lui demander de remédier rapidement au problème. La circulaire n°04-11 du 18 mai 2004 donne raison aux intermittents en permettant la prise en compte des jours de congé de maternité à raison de 5 heures par jour.
Quelques revendications ont ainsi abouti. La forte mobilisation du festival de Cannes 2004 a arraché au ministre de la culture la mise en place d'un Fond de solidarité provisoire. Les intermittents qui ne réunissent pas les 507 heures nécessaires à l'ouverture des droits à l'indemnisation sur 10 mois (techniciens) ou 10 mois et demi (artistes) sont désormais « recalculés » sur 12 mois comme dans l'ancien régime. S'ils ont le nombre d'heures suffisant, ils bénéficient de 243 jours d'indemnités au titre de l'Allocation du fond de solidarité provisoire (AFSP, devenue Allocation du fond transitoire en 2005), financée par l'Etat et gérée par l'UNEDIC. Même si elle ne remet pas directement en cause le protocole, cette mesure de rattrapage est souvent considérée comme une bataille gagnée contre le MEDEF et le gouvernement.

Les revendications des intermittents ne relèvent pas toutes autant de l'immédiateté ou de l'urgence. La FNSAC-CGT demande toujours à ce que les négociations soient rouvertes sur la base de l'accord FESAC. De son côté la CIP-IDF porte un projet de « Nouveau modèle » qui va connaître une certaine audience.

B. Le « nouveau protocole » de la CIP-IDF

Au sein de la CIP-IDF, c'est la commission « Propositions-revendications » qui assure, en lien avec l'assemblée générale, la mise en forme des revendications. Plus hétérogène qu'Info-doc, elle réunit des intermittents, souvent primo-militants, et des militants professionnels, intermittents ou non. Ensemble, ils définissent les bases de ce que pourrait être un régime d'indemnisation « plus égalitaire et en adéquation avec les pratiques des salariés

intermittents »[78]. Leurs propositions, diffusées sous la forme d'un texte et d'une vidéo d'explication, sont assez largement adoptées par l'ensemble du mouvement.

Les militants du collectif PAP ont joué dans cette commission un rôle central. On y retrouve évidemment Louise et « son intérêt pour les dispositifs » mais également, de manière moins constante, d'autres compagnons de route des mouvements de chômeurs, militant à AC ! en particulier. C'est même au sein de ce collectif, avant la mobilisation des intermittents proprement dite, qu'a été formulée la première proposition d'un nouveau régime d'indemnisation pour les salariés intermittents. Le texte en question, œuvre de militants rompus à l'analyse critique des régimes d'indemnisation du chômage, se clôt sur une liste de revendications concernant une refonte globale de l'UNEDIC et une réforme des annexes 8 et 10 en particulier (Encadré 1).

Encadré 1 : Les propositions du collectif PAP

« Premières revendications :
1. Réformer l'UNEDIC, ses missions (organisme statutaire et organisme de gestion), ses recettes, les critères de représentation, les modes d'élection des représentants
2. Regroupement des salariés du secteur au sein d'une annexe unique
3. Une allocation plancher à hauteur du SMIC
4. Allongement de la période d'ouverture de droits et d'indemnisation à 18 mois pour ceux qui n'atteignent pas 507h en 12 mois
5. Critères de calcul des indemnités
• Un plafond de cumul salaire allocation pour une meilleure répartition des cotisations au profit de ceux qui ont moins
• Un même nombre de jours comme diviseur du salaire annuel afin de ne pas pénaliser ceux qui travaillent plus de 507h, ceux qui sont mensualisés et afin d'inciter aux déclarations
• Maintien de la prise en compte des heures au régime général à raison d'un tiers, quelle que soit la durée du contrat
• Non modification de la date anniversaire si le seuil des 507h est franchi avant celle-ci
• Un seul mode de calcul pour les entrants et ceux qui renouvellent leurs droits
• Non dégressivité des allocations »

Extraits de « ÉLÉMENTS DE PROPOSITIONS POUR UN RÉGIME SOLIDAIRE DE L'ASSURANCE CHOMAGE DES SALARIÉS À L'EMPLOI DISCONTINU », Précaires Associés de Paris ; 15 juin 2003. Site Internet : http://pap.ouvaton.org

Ce texte est discuté dans les premières réunions de la commission avec des intermittents dont quelques-uns ont participé à Info-doc. Ces derniers apportent leur expérience de l'intermittence et pointent quelques limites des propositions du PAP.

[78] « Nouveau modèle. Plateforme de propositions de la coordination nationale. 07.12.03 *mise à jour le 02.03.04* »

> « Tu vois même si certains étaient intermittents dans leur groupe, **ils connaissaient pas le métier comme nous** quoi… **eux ils ont une grande connaissance des dispositifs**, de l'indemnisation, tout ça… **nous on connaît nos pratiques professionnelles**, et c'est vachement complexe et c'est vachement spécifique en fonction des secteurs, tu vois théâtre ou danse ou musique, ou technicien plateau, toutes ces pratiques sont spécifiques… y'avait comme ça plein de détails qu'ils ne connaissaient pas alors **ensemble tu vois, on a pu affiner le modèle**, pour qu'il puisse correspondre à tout le monde ! »
> Francis, 38 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

> « On avait commencé à inventer des dispositifs un peu comme ça, brinquebalants, et puis on venait toutes les semaines ou dix jours, à Olympe, et à cette époque bénie, quand on convoquait une réunion, il y avait 200 personnes le surlendemain… c'était… et donc on se pointait et on disait « on en est là » ! Et puis des gens nous disait, je me rappelle d'une nana, **on avait inventé un truc sur les arrêts maladie**, personne d'entre nous n'avait jamais été en arrêt maladie, **on avait inventé un truc un peu foireux**, et **la fille nous dit « non, je viens de faire 4 mois d'arrêt maladie, c'est pas du tout comme vous dites**, c'est pas du tout adapté à ce que moi j'ai vécu… »… **donc elle est venu bosser avec nous**, et après, certains restaient, d'autres restaient pas, elle, elle est venue juste ce truc là, elle nous a aidé à faire un dispositif mieux et voilà…
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

Le projet est donc re-travaillé, débattu, modifié, corrigé pendant plusieurs semaines jusqu'à donner naissance à un document de vingt et une pages comprenant six articles et quatre scolies délivrant un complément d'information (exemples chiffrés, explicitation des choix effectués). C'est ce texte, appelé couramment « Nouveau modèle », qui est adopté par une vingtaine de collectifs et coordinations d'intermittents et de précaires lors de la coordination nationale réunie à Lille le 7 décembre 2003. Il ne subira à partir de là que de petites modifications qui ne remettent pas en cause l'économie générale du dispositif.

Encadré 2 : Le « nouveau modèle » de la CIP-IDF

« Art 1 -Annexe unique-
Le nouveau modèle réunit en une annexe unique maintenue dans un régime de solidarité interprofessionnelle, l'ensemble des salariés intermittents, partageant les mêmes pratiques de travail.

Art 2 -Affiliation-

Contre la logique de capitalisation des droits, nous défendons un système de date anniversaire fixe : 507 heures réalisées en 12 mois ouvrent une période d'indemnisation de 12 mois. Afin de prendre en compte le très grand nombre de cotisants n'accédant pas à ce régime (entrants, accidents de parcours), un assouplissement des critères d'accès est envisagé, sous la forme d'un crédit de prolongation de la période de référence, basculée à l'allocation plancher.

Un certain nombre de mesures, concernant notamment la comptabilisation des heures travaillées, contribuent à mettre en cohérence ce régime avec nos pratiques, évitant ainsi les fausses déclarations et autres arrangements, suscités par des règles inadéquates.

Art 3 -Calcul de l'Indemnité Journalière-

Nous proposons une nouvelle formule de calcul qui ne se base plus sur le paramètre SJR [*ie* salaire journalier de référence], inadapté à nos pratiques, et réduit l'écart entre les faibles et les fortes indemnités. Elle est la première, et la seule à ce jour, à pouvoir rompre avec l'incitation à la sous-déclaration des heures travaillées, qui alimente le déséquilibre cotisations/allocations, dans le régime actuel comme dans le protocole du 26 juin.

Art 4 -Nombre de Jours Indemnisés-

Refusant la logique de maintien du niveau de vie, sous-tendue par la nouvelle règle du décalage, nous revenons à un principe simple et logique: un jour travaillé est un jour non indemnisé.

Art 5 -Plafond de cumul salaires+indemnités-

Pour lutter contre la dérive du revenu de complément, nous inaugurons, en lieu et place de la carence, un mode de régulation efficace, attentif aux réels besoins de l'allocataire, sous la forme d'un plafond de cumul salaires+indemnités, réajusté tous les mois. Ce dispositif induit une économie générale et sert de garde-fou contre la permittence.

Art 6 -Allocation spécifique-

Les salariés intermittents peuvent bénéficier d'une allocation de fin de droits, financée par le régime de solidarité, équivalent à ce qu'est l'A.S.S. pour les salariés du régime général. »

Extraits de « NOUS AVONS UNE PROPOSITION À VOUS FAIRE ». Document de synthèse du « Nouveau modèle » adopté par la Coordination Nationale
(Pour lire l'intégralité du « Nouveau modèle » : Annexe 7)

Le Nouveau modèle propose d'abord de réintégrer certaines dispositions de l'ancien protocole : le calcul des droits et indemnisation sur douze mois avec rétablissement de la date anniversaire (il abandonne ce faisant l'allongement de la période de référence à 18 mois que proposait le PAP). Ces trois mesures sont rappelées systématiquement.

> « Nous voulons :
>
> - Le rétablissement de l'indemnisation sur une période de référence de 12 mois
> - Le rétablissement de la date anniversaire
> - 1 jour chômé = 1 jour indemnisé »
>
> « Effets d'annonces, pratiques de dupes ! », communiqué CIP-IDF. http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=1858

Il prévoit également quelques innovations portant tant sur le fond que sur la forme des annexes : le déplafonnement des cotisations (pour que les gros salaires participent davantage au financement du régime) ou l'instauration d'un plafond de cumul « salaires + indemnités » (afin que l'indemnité ne soit pas utilisée comme revenu de complément), et revendication absente du premier projet du PAP, la création d'une allocation spécifique correspondant à l'Allocation de solidarité spécifique pour les demandeurs d'emploi du régime général. Selon tous les participants, le travail le plus difficile a incontestablement été celui qui visait à définir un nouveau mode de calcul de l'indemnité journalière.

> « Il y a un gars comme ça qui était un premier rang, qui a pris des notes pendant toute la réunion, qui a pas parlé, ça a duré très longtemps… et le lendemain il s'est pointé et puis il a dit… en fait, nous on avait plusieurs possibilités pour présenter la formule de calcul de l'indemnité journalière, qui étaient toutes aussi merdiques les unes que les autres, on tâtonnait, et il s'est pointé le lendemain, il est venu me voir, avec un vieux papier tout griffonné et il m'a dit « c'est peut-être ça que vous cherchez ? » et c'est Albert[79] qui arrivait avec l'IJ ! Et donc lui il est resté ! Et on a vu ça, on s'est dit oui c'est bien ça qu'on cherche ! »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

Illustration 1 : La formule de l'indemnité journalière (IJ) par la CIP-IDF

$$IJ = SMIC\ jour \cdot \left(k-(k-1)\left(p\left(\frac{hmoy-hm}{(hmoy-hm+NHT-hm)}\right)+(1-p)\left(\frac{smoy-sm}{smoy-sm+SAR-sm}\right)\right)\right)$$

Mais la proposition la plus intéressante, du point de vue de la construction du groupe, est néanmoins la première, celle de l'annexe unique. Alors que les salariés sont répartis jusque-là

[79] Albert est un intermittent, resté relativement discret dans les premiers temps de la mobilisation mais qui a joué par la suite un rôle important dans plusieurs commissions de la CIP-IDF ainsi qu'au sein du comité de suivi.

en deux annexes (annexe 8 pour les salariés et annexe 10 pour les ouvriers et techniciens), le Nouveau modèle prévoit de soumettre l'ensemble des salariés du secteur au même régime régi par une seule annexe à la convention générale de l'UNEDIC. Là où le protocole du 26 juin accentue la distinction et la différence de traitement entre artistes et non-artistes, redéfinissant les catégories suivant une vision normative de ce qui relèverait ou non des pratiques artistiques, le Nouveau modèle déplace le débat vers les modes d'emploi, redonnant une unité aux intermittents. Cette disposition technique a un fondement politique fort : elle affirme la communauté d'expérience des salariés intermittents, et au-delà, permet de laisser supposer une communauté d'expérience de tous les salariés à l'emploi discontinu, ce qui est comme on le verra plus loin, un mot d'ordre central dans le discours des militants du PAP.

Au début de l'année 2004, se pose, comme pour le déchiffrage du protocole, la question de la diffusion du Nouveau modèle et là encore c'est la solution vidéo qui est envisagée. Une première version, diffusée en interne, est très critiquée et de nouvelles personnes s'en chargent. On dénote alors un réel souci de forme : le film doit être compréhensible mais il doit aussi être beau et intéressant.

> « En gros la première version c'est un film chorale entre guillemets avec des interviews de beaucoup de gens qui parlent du nouveau modèle mais t'as l'impression que les gens comprennent pas ce qu'ils disent et c'est pas tourné avec soin donc les gens sont assez moches, moi j'aime pas les gros plans et on décide de le refaire en interrompant les gens, en prenant plus notre temps, avec un texte plus écrit… pour que ça soit un peu moins chiant… et ça, ça marche pas du tout non plus ! On le montre à la coord' nat' de Troyes, ça marche pas du tout non plus ! On le montre… Et là je commence à penser à d'autres idées machin-bidule et je le reprends avec d'autres… et là c'est la bonne, enfin la dernière… donc voilà… on l'a fini à Avignon en 2004 »
> Bruno, 31 ans, vidéaste. RMI. Militant CIP-IDF. Entretien du 16 septembre 2005.

Mais malgré tous ces efforts, le film ne rencontre pas le succès d'audience qu'a pu connaître « Nous avons lu le protocole ». Plusieurs éléments peuvent l'expliquer : d'une part la mobilisation n'est plus aussi forte et de nombreux intermittents ont quitté le mouvement pour reprendre leurs activités professionnelles ; d'autre part, le Nouveau modèle, dans son principe comme dans son fonctionnement exige, pour être manipulé, encore davantage de compétences, techniques et politiques. De plus son « intérêt » est peut-être moins directement lisible pour des intermittents dont une partie se trouve constamment à la limite de situations d'urgence matérielles. Pour ceux-là, souvent les moins socialisés politiquement, le Nouveau modèle entre difficilement dans le cadre du revendicable (ce qu'il est juste de revendiquer)

mais s'inscrit plutôt dans l'impensé (ce qui ne vient pas même pas à l'esprit) ou l'impensable (ce qui est inconcevable) de la lutte[80].

Quoi qu'il en soit, cette dernière revendication ouvre vers la troisième dimension de la cause, celle de la justification de la lutte. En effet, le domaine du revendicable dépend largement de la manière dont les enjeux du conflit ont été posés par les contestataires. Il s'agit donc maintenant d'identifier les principes au nom desquels les différents entrepreneurs de cause entendent légitimer leur passage à l'action et les revendications qu'ils portent.

Section 4. De « Vivre de nos métiers » à « Des droits sociaux pour tous ! », les registres du conflit.

Quand ils parlent de leur lutte dans les tracts, les communiqués de presse ou les réunions publiques, les acteurs individuels ou collectifs mobilisés ne disent pas seulement pourquoi ils sont en colère et ce qu'ils souhaitent obtenir concrètement par leurs actions, ils disent aussi au nom de quel principe ils agissent. A certains moments, lutter contre le protocole c'est défendre les acquis sociaux des salariés. A d'autres, il s'agit, par un élargissement de la cause, d'une généralisation plus ou moins importante de l'objet de la contestation, correspondant à des niveaux de politisation différents. Certains expliquent que leur mobilisation dans le mouvement des intermittents s'inscrit dans la défense de la création artistique voire de l'exception culturelle française, d'autres qu'ils luttent par là contre la précarisation provoquée par la mondialisation libérale. Des individus qui se battent ensemble, contre le même texte, parfois au sein d'une même organisation peuvent ainsi le faire au nom de « causes » très différentes. Une même personne peut également, en fonction des situations, chercher à légitimer de plusieurs manières son recours à l'action collective et la défense des intermittents.

On distingue alors trois registres différents au sein du « mouvement des intermittents » : le métier, la culture et la précarité. Ces registres peuvent être mobilisés tour à tour ou conjointement par les différents acteurs individuels du mouvement mais ils sont saisis différemment par les organisations qui se disputent la représentation des intermittents.

[80] Voir Bourdieu P., « La grève et l'action politique », *art. cit.*

A. Le registre du métier : les droits des professionnels

Lorsque les syndicats de la FNSAC-CGT appellent à manifester et à défendre le régime d'indemnisation des intermittents, le registre qu'ils mettent en avant est d'abord celui du métier et des droits professionnels. Ce premier registre semble être celui qui découle le plus directement de l'attaque subie : contre la réduction des droits à l'indemnisation du chômage d'une catégorie de salariés, le contre argumentaire se fonde prioritairement sur la défense des professionnels, de leurs métiers et de leurs droits. Défini ainsi, le mouvement des intermittents est un conflit absolument classique de la société salariale, comme tous ceux qui visent la défense des protections sociales et des droits sociaux acquis, et s'inscrit dans une longue tradition syndicale française.

Si le syndicalisme en France a privilégié la forme du syndicalisme d'industrie, « réunissant tous ceux, quelle que soit leur spécialité, qui collaborent à la fabrication d'un même produit »[81] (la FNSAC-CGT en est un exemple) plutôt que celui de métier « réunissant ceux qui pratiquent le même métier, quelle que soit la branche où ils s'emploient »[82], cette notion reste centrale dans l'appareil de justification de l'action syndicale.
D'une part, on constate que le terme est fréquemment mis en avant dans les slogans ou affiché sur le matériel de propagande des organisations : sous le logo du SYNPTAC-CGT[83], représentant un masque de la *commedia dell'arte*, on peut lire « Je défends mon métier » ; le site de la fédération s'ouvre sur cette phrase, également reproduite sur les affiches et autres autocollants : « Nous voulons vivre de nos métiers »[84] (Illustrations 2 et 3). La refonte des annexes 8 et 10 est donc accusée de mettre en danger la pérennité des métiers du spectacle et c'est leur défense qui justifie la mobilisation collective. Il y a un attachement symbolique à la notion de « métier » qui renvoie à la nécessaire acquisition d'un savoir-faire spécialisé, entre artisanat et art (à propos d'une activité : « c'est un métier ! »), à la maîtrise de certaines compétences (« avoir du métier »), à l'idée aussi d'une certaine utilité sociale, etc. C'est donc une manière de valoriser l'activité des salariés du secteur en insistant sur le fait que ce sont bien des métiers, et, dans ce registre, des métiers comme les autres.

[81] Reynaud J.D., *Les syndicats en France. Tome 1*, Paris, Éditions du Seuil, 1975, p. 127.
[82] *Idem.*
[83] Le syndicat des techniciens et administratifs des théâtres et établissements d'action culturelle.
[84] www.fnsac-cgt.com

Illustration 2 : Logo du SYNPTAC-CGT « Je défends mon métier »

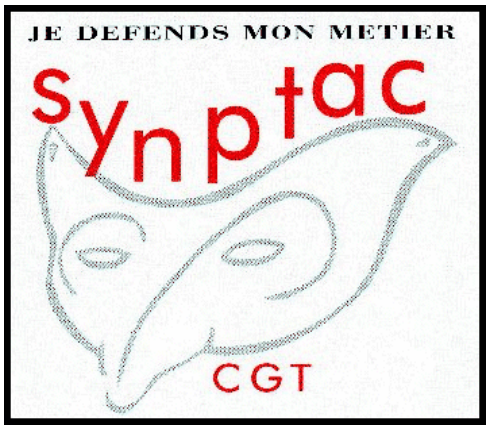

Illustration 3 : Affiche de la FNSAC-CGT « Nous voulons vivre de nos métiers »

D'autre part, la question du métier est fortement liée à celle de la profession et des droits qui y sont associés. Défendre les métiers des intermittents, c'est défendre aussi les conditions de travail et d'emploi dans lesquelles ces professionnels évoluent. Selon Jimmy Schuman du SFA-CGT[85], « la bataille continue pour que les artistes et techniciens aient des droits sociaux adaptés aux spécificités de leurs pratiques professionnelles »[86]. De même, lorsque les syndicats s'adressent directement aux salariés « mobilisables » dans les divers appels aux manifestations ou grèves, le registre est toujours celui des droits professionnels

[85] Le syndicat français des artistes interprètes.
[86] Déclaration dans *Plateaux. Revue trimestrielle du Syndicat français des artistes interprètes*, n°175, octobre/novembre/décembre 2003, p. 6.

> « Les 2000 artistes et techniciens réunis au Théâtre Chaillot à l'appel de la FNSAC appellent à amplifier la mobilisation sous diverses formes – dont la grève – afin d'**obtenir toute assurance sur la pérennité de leur système d'assurance chômage au sein de la solidarité interprofessionnelle** ». (Appel du 28 janvier 2003)
>
> Deux mois plus tard, elle appelle à rester mobiliser « Face au mutisme observé par le Premier Ministre sur l'ouverture d'une concertation nationale qui garantisse la **pérennisation du régime d'indemnisation du chômage des salariés** intermittents du spectacle vivant et enregistré [l'Assemblée Générale s'est prononcé pour la poursuite de la mobilisation] » (Appel du 17 mars 2003) :
>
> « Dans le cadre de la mobilisation des professionnels du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel contre l'agrément du protocole d'accord du 26 juin sur les Annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage, la Fédération des Syndicats CGT du Spectacle rappelle que ce sont : les signataires, MEDEF et CFDT en tête, avec le **dispositif d'exclusion des professionnels** qu'ils ont mis en place avec le dit protocole ; le Ministre de la Culture, M. Aillagon, le Ministre du Travail, M. Fillon, le Premier Ministre, M. Raffarin, le Président de la République, M. Chirac, par l'aval répété qu'ils ont donné à cet accord minoritaire sans écouter **l'opposition unanime de nos professions**… ; qui portent seuls la responsabilité de la situation de blocage actuel. La Fédération des Syndicats CGT du Spectacle réitère son **appel à amplifier la résistance légitime des professionnels** sous toutes ses formes : grèves reconductibles, manifestations… […] Nous appelons particulièrement les salariés permanents et intermittents de l'audiovisuel et du cinéma à marquer : le **refus de l'exclusion et de la précarisation généralisée qu'instaurera cet accord parmi les salariés intermittents** ; le refus de l'**aggravation des conditions de travail** et de la **pression sur les salariés** qui en seraient la conséquence pour les permanents. » (Appel du 23 juillet 2003)
>
> « Il faut rester mobiliser jusqu'au retrait de cet accord scélérat et au-delà pour obtenir de nouveaux droits collectifs. […] C'est tous ensemble que nous ferons respecter **nos droits de salariés, nos savoir-faire et nos métiers** » (Appel du 30 octobre 2003)

Les artistes et techniciens du spectacle doivent donc être défendus de la même manière que les autres salariés des autres secteurs. Cette position syndicale vis-à-vis des travailleurs du spectacle n'est pas nouvelle. La première chambre syndicale d'artistes fondée en 1870 posait déjà ces trois principes de base :

> « […] **les artistes sont des travailleurs comme les autres** : ils ont des intérêts à défendre et ils ne peuvent le faire que collectivement, […] **le spectacle est une oeuvre commune** à chacun et à tous ; les uns ont besoin des autres, de l'étoile au machiniste, de la vedette à l'habilleuse. Chaque métier a sa noblesse, sa grandeur, ses servitudes ; […] pour agir efficacement en tant que salarié, **il faut le faire avec l'ensemble des autres travailleurs de toutes les professions**, de toutes les industries. »[87]

La fédération des syndicats CGT du spectacle place donc la défense des annexes au sein de la lutte pour le statut du travail salarié : elles font partie de ces protections collectives que les salariés ont progressivement acquises depuis le 19ème siècle et qu'il convient de préserver. On

[87] http://samup.synd.free.fr/samup/historique.htm

voit donc que le registre du métier n'entraîne pas automatiquement un combat « par corps » ou en tout cas n'implique pas une problématisation « corporatiste »[88] des enjeux de la réforme.

Les syndicats du spectacle tiennent tout un discours commun avec les autres branches de la CGT sur le nécessaire renforcement du Code du Travail et des conventions collectives. On retrouve alors les thématiques chères au mouvement ouvrier comme l'opposition entre « prolétaire et patron »[89] ou plus directement celle de classe : « entre les décisions de Fillon (…) et la "sécurité sociale professionnelle" de la CGT, nous sommes bien en présence d'une opposition frontale de "classes" ». Dans le spectacle comme ailleurs, la CGT prône l'utilisation des CDI, partout en tout cas où cela peut avoir un sens compte tenu de la nature de l'activité : dans l'audiovisuel, dans les Centres dramatiques nationaux, etc.

Si le registre du métier est suffisant pour justifier la lutte auprès des concernés on remarque que cela ne semble pas être le cas pour les autres interlocuteurs des syndicats qui élargissent alors la cause à une catégorie moins suspectée de corporatisme : la culture.

[88] Nous utilisons ici le terme au sens où il est utilisé par les acteurs. L'accusation de corporatisme (ou de "corpo") renvoie à la dénonciation de la défense d'intérêts particuliers, catégoriels qui s'opposerait à la recherche d'un bien universel, de l'intérêt général (voir entre autres Schwartz O., « Sur la question corporative dans le mouvement social de 1995 », *Sociologie du travail*, n°4, 1997, p. 449-471 et Polac C., « Protestation et crédibilité des agents des Finances : analyse de la grève de mai à novembre 1989 », p. 67-92 *in* Fillieule O. (sous la dir.), *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1993). Dans les mouvements sociaux, et dans celui des intermittents du spectacle en particulier, c'est un reproche qu'adressent couramment les animateurs des coordinations aux syndicats et aux collectifs d'artistes. Les nouveaux syndicats comme SUD rejettent également les postures corporatistes (de même que les postures gauchistes) en revendiquant une « contestation pragmatique » (voir Sainsaulieu I., « La fédération solidaires unitaires démocratiques des PTT (SUD-PTT). Creuset d'une contestation pragmatique », *Revue française de science politique*, vol. 48, n°1, février 1998, p. 121-141). On notera que ce débat relève autant d'une opposition de principes politiques, d'une divergence sur les bonnes façons de pratiquer la lutte, que de la volonté de distinction des organisations émergentes qui disputent le monopole de la représentation des intérêts aux grandes centrales syndicales en essayant par exemple de discréditer leur discours. D'un point de vue scientifique, la notion de "corporatisme" est plus délicate à manipuler comme le signale René Mouriaux dans « Syndicalisme faible et revendications urgentes » *in* La Chaise G. (sous la dir.), *Crise de l'emploi et fractures politiques*, Paris, Presses de sciences po, 1996.

[89] Pour tous les extraits cités dans ce paragraphe, se reporter au document d'orientation adopté lors du 33ème congrès de la FNSAC-CGT. http://www.fnsac-cgt.com/presentation/presentation.htm

B. Le registre de la culture : entre service au public et liberté individuelle

Lorsqu'ils s'adressent au public au début, à la fin ou en lieu et place des spectacles, aux médias de la presse écrite ou télévisée ou à l'Etat-arbitre (parfois aussi à l'Etat-adversaire), les syndicats justifient également leur lutte en élargissant la cause à la défense de la culture. Ce registre se trouve alors articulé au précédant, liant les questions d'ordre professionnel à celles d'ordre culturel : la défense des intermittents est légitime car elle signifie une défense de la création et de la diffusion culturelle en France.

> « Un pays qui ne se donne pas les moyens d'entretenir ses artistes va tout droit vers un **désastre culturel** (…) En France nous avons des systèmes de soutien, et ça ne s'est pas fait tout seul. **Sans ces systèmes de régulation**, il y a longtemps que le tissu culturel et sa diversité seraient morts. »
> Déclaration de Jean Voirin, secrétaire général de la FNSAC-CGT, AFP, mardi 25 février 2003.

> « Plus que jamais il faut renforcer la mobilisation pour obtenir le maintien des annexes cinéma-spectacle, leur réforme, ainsi que l'engagement des pouvoirs publics pour ce qui les concerne **dans le respect de nos conditions d'emploi, pour la défense de la création artistique, sa production et sa diffusion**. »
> *Snam.infos*, Publication trimestrielle de l'Union nationale des syndicats d'artistes musiciens de France, CGT. n°5, mars 2005.

La préoccupation pour la culture est présente dans d'autres productions de la fédération syndicale. On en trouve par exemple de longs développements dans le texte adopté lors de son 33ème congrès en 2004. La FNSAC met notamment l'accent sur le caractère à la fois spécifique et indispensable de la culture.

Tout d'abord pour le syndicat, selon une formule souvent employée « La culture n'est pas une marchandise »[90]. Cette proposition implique le respect de plusieurs principes. Si la culture n'est pas une marchandise, elle doit alors être préservée du marché et c'est cette situation particulière qui définit « l'exception culturelle »[91]. Il revient donc à la puissance publique de

[90] Document du 33ème congrès de la FNSAC, p. 30.

[91] Thématique également chère aux Rencontres internationales des organisations professionnelles de la Culture qui se sont tenues du 2 au 4 février 2003 et intitulées « Pour que vivent l'exception et la diversité culturelles ». L'exception culturelle est une notion floue qui désigne tantôt la protection de la singularité des biens culturels,

soutenir la création et la diffusion artistique. La CGT souhaite un engagement de l'Etat à tous les échelons du territoire qui se traduirait par des moyens supplémentaires attribués aux collectivités publiques. Elle réclame également régulièrement la tenue d'« assises » dans le but de définir une « Loi d'orientation pour la Culture », une refondation de la politique publique de la culture. La spécificité de la culture et son caractère « exceptionnel » tient également à sa diversité, or l'entretien de cette diversité demande un soutien particulier et des droits adaptés pour les professionnels, afin que tous les arts, et pas seulement ceux qui seraient rentables, puissent continuer à exister et à alimenter la création. La justification du recours à la lutte passe donc fréquemment par tout un ensemble de mises en garde contre l'uniformisation de la culture, la fin de l'exception culturelle ou la mort des artistes.
Le maintien de la diversité de l'offre culturelle d'une manière équitablement répartie sur le territoire se justifie cette fois par le caractère indispensable de formation des publics.

> « Une société qui ne se donne pas les moyens d'approfondir la connaissance, d'en assurer la transmission, d'élargir le champ de l'imaginaire se condamne à la décadence et à la disparition. […] L'incidence de la création artistique sur l'imaginaire collectif et sur la **production d'identités** fabrique du **lien social**, contribue à **prévenir les comportements désespérés et les replis communautaristes** et oppose à l'état de jungle provoqué par l'insécurité sociale, son **action civilisatrice.** »[92]

> « Nous voulons réaffirmer combien **ces pratiques sont formatrices d'un public** (…) elles participent de l'**émancipation du citoyen** et du **développement personnel** des compétences. »[93]

L'accès de tous à la culture rejoint les préoccupations d' « éducation populaire »[94] de la CGT, l'idée de loisirs sains et utiles opposés à l'endormissement des consciences attribué notamment à la télévision.

La culture se voit attribuer toutes les vertus : elle permet de créer un lien social, d'informer, de développer l'esprit critique, etc., tout en présentant l'avantage de montrer que la lutte pour les droits des professionnels du spectacle ne consiste pas en une préservation des privilèges mais en la défense de l'intérêt du public auquel ce service est rendu.

---

tantôt celle de la création nationale (par rapport au « marché américain » notamment). Sur ce point voir notamment Benhamou F., « L'exception culturelle. Exploration d'une impasse », *Esprit*, mai 2004, p. 85-113.
[92] *Idem.*, p. 31-32.
[93] FNSAC, *op. cit.*, p. 36.
[94] Sur ce point, et sur la complexité des relations entre la CGT et l'éducation populaire, voir Chateigner F., *Les relances de la catégorie d'éducation populaire en France depuis les années 1990 : vocabulaire, mobilisations, pratiques*, Thèse en cours sous la direction de Gérard Mauger (EHESS) et Vincent Dubois (IEP de Strasbourg).

Ce registre est également employé par un certain nombre d'organisations plus ou moins structurées qui se présentent comme des regroupements d'artistes ou de professionnels du spectacle. C'est le cas dans plusieurs régions sous la forme d'association, de collectif ou de coordination. Comme les syndicats, ils articulent dans leurs déclarations publiques les registres du métier et de la culture.

> « Cher public, la richesse culturelle de notre pays est très grande, elle est unique en Europe. Cette richesse repose aussi sur notre travail, nous artistes, comédiens, danseurs, musiciens, artistes de cirque ou de rue, techniciens du son de la lumière, scénographes, costumiers ou personnels administratifs. **Aujourd'hui, nos métiers sont menacés. En défendant aujourd'hui les artistes et les techniciens du spectacle vivant, vous défendez votre droit à la culture et vous signifiez au gouvernement son devoir de la faire vivre !** »
> Texte de la pétition de la coordination « culturendanger » du Languedoc Roussillon (2003).

Souvent, selon la composition des collectifs et les stratégies de présentation de soi mises en place localement par les militants, la culture prend le pas sur la professionnalité.

> « CULTURE EN DANGER !! La lutte menée actuellement par les professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel se place dans **une lutte globale pour la survie de la Culture dans ce pays**. Hier les archéologues, aujourd'hui les artistes et techniciens du spectacle vivant, demain le MEDEF et le gouvernement s'attaqueront aux plasticiens, aux salles de concert, aux salles de spectacle, aux musées, aux centres culturels, aux bibliothèques, en supprimant des subventions, en privatisant, en voulant rentabiliser et marchandiser la Culture.
> Tract de la Coordination Nord Pas de Calais de la Création artistique pour la manifestation du jeudi 16 octobre 2003

L'homologie des discours de la CGT et des collectifs de professionnels du spectacle s'explique en partie par la forte présence des syndicats – leurs opposants parlent de « main mise » -, au moins de ses militants, dans certains collectifs régionaux. Mais on peut aussi, sans la nier, lire cette proximité autrement que sous l'angle de la domination : dans des secteurs géographiques où les intermittents sont en très faible nombre[95] (l'Île-de-France réunissant déjà à elle seule 80% des quelques 100 000 intermittents) et les effectifs mobilisés forcément réduits, s'approprier des mots d'ordre élaborés par d'autres revêt un caractère pratique souvent déterminant. Le discours tenu par la FNSAC « parle » aux professionnels, s'adresse directement à eux et leur donne à la fois des arguments pour défendre leurs droits et pour légitimer leur cause. En l'absence de promoteurs de cause locaux ou de militants

[95] A titre comparatif, alors que Paris comptait en 2002 plus de 20 000 intermittents, ils n'étaient que 42 en Meuse (Source : UNEDIC 2002).

expérimentés, la mobilisation ne passe donc pas nécessairement par une réinterprétation des enjeux de la lutte, l'identification à un discours de contestation qui semble dominant et légitime peut suffire.

On constate néanmoins, pour le même registre, deux postures assez différentes. Les syndicats affichent plus volontiers une conception de la culture comme service rendu à un public, celui-ci se devant d'être de qualité, diversifié, accessible, formateur, etc. Ce qui est défendu à travers le régime d'indemnisation des intermittents, c'est la question de l'accès à la culture, la possibilité pour chacun de pouvoir bénéficier de spectacles de qualité là où il est. Les collectifs d'artistes quant à eux mettent davantage en avant la culture sous l'angle de la liberté individuelle de création. Ce qui est défendu alors, c'est le droit de chaque individu de disposer de son temps, et donc des conditions nécessaires de production, pour mettre à profit sa créativité. On est ici davantage face à une posture plus individualiste, proche de la « critique artiste »[96] du social, qui met en cause l'aliénation des individus dans des activités qui ne sollicitent pas leur imagination. La culture, et plus spécialement l'art, est alors chargée de valeurs d'émancipation, de réalisation individuelle et de dépassement de soi.

La justification de la lutte des intermittents repose donc, pour les syndicats et les collectifs d'artistes et de professionnels du spectacle, sur l'articulation du registre du métier (professionnalité) et de la culture (diversité et créativité). Mais l'hégémonie de cette double argumentation est contestée par les militants du collectif PAP qui proposent une redéfinition des enjeux de la lutte des intermittents. Ils reprochent notamment à la CGT de défendre une position trop sectorielle (ils refusent par exemple la notion d'exception culturelle) et de brandir la culture pour dissimuler des motivations corporatistes. Ils reprochent parfois également aux coordinations régionales d'avoir une analyse des enjeux du conflit trop restreinte, se limitant souvent aux questions professionnelles. Ils proposent à leur tour un élargissement de la cause des intermittents :

> « Attendez ! On n'est pas là pour défendre la culture pour tous ! Si on est là c'est pour se battre contre la précarité, contre la précarisation ! »
> Homme, militant CIP-IDF. Compte-rendu d'observation - A.G. du 14 mai 2004 à Cannes

[96] Chiapello E., *op. cit.* ; Boltanski L., Chiapello E., *op. cit.*

C. Le registre de la précarité : les droits sociaux collectifs

Ce sont les Précaires Associés de Paris qui apportent au mouvement un nouveau registre, celui de la précarité. Ce dernier constitue, comme la culture, une tentative d'élargissement de la cause mais qui légitime la défense des intermittents par une lutte plus générale contre la précarisation du salariat dans un nombre toujours croissant de secteurs d'activités. Après avoir montré quels sont les fondements théoriques et politiques de ce registre, on en décortiquera la problématisation, que l'on peut formuler d'une manière assez simple : les intermittents du spectacle sont un exemple des transformations du travail et de l'emploi et, à ce titre, leur régime spécifique de protection sociale doit non seulement être préservé mais surtout peut et doit servir de base à l'élaboration d'un système de protection commun à l'ensemble des précaires.

Le rapprochement politique de l'intermittence et de la précarité ne date pas de 2003 et n'est pas né au sein du collectif PAP. Les papistes, ses membres les plus influents en terme de définition des mots d'ordre en tout cas, oeuvrent depuis plusieurs années pour un rassemblement des luttes portant sur les questions posées par les transformations des conditions de travail et d'emploi. Ils sont membres d'AC ! et tout particulièrement du collectif CARGO (Collectif d'agitation pour un revenu garanti optimal) qui, comme son nom l'indique, défend l'idée d'un revenu garanti. Ce collectif a été créé en 1994 par des étudiants de l'université de Paris VIII (participant notamment aux séminaires du philosophe et militant politique italien Antonio Negri) et des militants de la « mouvance autonome »[97], qui participent depuis plusieurs années à tous les mouvements de sans-papiers, de sans logement, de chômeurs et de précaires en général. A la fin de l'année 1994, CARGO rejoint AC ! et s'impose rapidement comme une composante incontournable du mouvement des chômeurs, introduisant, non sans discussion, ses réflexions sur le revenu garanti[98].

[97] Schifres S., *La mouvance autonome en France de 1974 à 1984*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine (sous la direction d'Anne Steiner et Gilles Le Beguec), Université de Nanterre - Paris X, 2004.
[98] Voir par exemple Crettiez X., Sommier I., *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, p. 334-337.

La revendication d'un revenu garanti, telle qu'elle est posée par ces militants, est issue des réflexions que mènent Antonio Negri et plusieurs de ses collègues depuis les années 1970[99]. Plus récemment, il formulait ainsi sa proposition :

> « Le salaire garanti signifie la distribution d'une grande partie du revenu, tout en laissant aux sujets productifs la capacité de dépenser ce revenu pour leur propre reproduction productive. Il devient l'élément fondamental. **Le salaire garanti est la condition de reproduction d'une société dans laquelle les hommes, à travers leur liberté, deviennent productifs.** »[100]

> On trouve des formulations assez proches chez ses suiveurs, comme le philosophe et sociologue Maurizio Lazaratto :
> « Les luttes des chômeurs et des précaires pour un revenu nous disent que, du point de vue des exploités, la condition préalable à la réalisation de cette possibilité inscrite dans le développement du capitalisme contemporain passe par un **"revenu garanti"**, non pas comme salarisation de la misère et de l'exclusion mais **comme nouvelles lois sur les pauvres**. Un revenu pour tous est la condition préalable qui permette de **rompre avec la subordination disciplinaire** de l'entreprise, avec l'assujettissement du bio-pouvoir étatique. Un revenu garanti est la condition préalable pour pouvoir exprimer la "nouvelle nature de la puissance productive" qui s'est émancipée de la discipline de l'usine, en devenant intellectuelle, affective et sociale. Un revenu pour tous est la condition préalable pour pouvoir **produire la libre coopération des sujets** et non plus la subordination à l'entreprise ou à l'État. Produire à travers la liberté et non la contrainte, c'est-à-dire produire, travailler, **créer sur la base du désir** et non sur la base des "nécessités" du travail salarié. »[101]

En effet, avant d'être le philosophe « à la mode » pour une partie du mouvement altermondialiste avec ses best-sellers *Empire* et *Multitude*, co-écrits avec Michael Hardt, Negri est un penseur post-marxiste reconnu comme l'un des principaux théoriciens, avec Mario Tronti, de l'opéraïsme (courant ouvriériste italien). Il existe en France un certain nombre de suiveurs parmi les chercheurs et les personnalités du mouvement social et qui se retrouvent dans les revues à caractères scientifiques et militantes comme *Chimères* (fondée par Gilles Deleuze et Félix Guattari), *Futur Antérieur* (fondée par Antonio Negri), *Alice* (fondée par des militants de l'autonomie), *Multitudes* (fondée par Yann Moulier-Boutang), etc., qui s'inspirent et prolongent également à leur manière les travaux de Negri bien sûr, mais aussi de Foucault, Deleuze ou Guattari. Parmi ceux-là, on trouve notamment Maurizio Lazzarato (philosophe et sociologue italien indépendant, installé en France), Antonella Corsani (économiste au Laboratoire Matisse-Ysis, Paris 1), Yann Moulier-Boutang

[99] Un autre courant existe en France autour d'André Gorz ou Alain Caillé dans une version plus proche de l'esprit des Lumières et dans une perspective moins « révolutionnaire ».
[100] Negri A., *Exil*, Ed. Mille et une nuits, 1998.
[101] Lazzarato M., « Luttes de "minorités" et politique du désir », *Chimères*, n° 33, 1998.

(professeur en sciences économiques, membre associé au Matisse-Ysis, Paris 1)[102] et Laurent Guilloteau (militant, un des fondateurs de CARGO), tous les quatre impliqués à des degrés divers dans l'actuelle coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France.

C'est au sein de CARGO, pendant les négociations UNEDIC de 1996, qu'apparaît pour la première fois le rapprochement entre les problématiques de l'intermittence du spectacle et celles des précaires dans un texte daté du 19 décembre 1996 et intitulé « Nous sommes tous des inter-mutants du spectacle !! ».

> « Le statu quo actuel exclut déjà la moitié des intermittents officiels de l'assurance chômage, sans parler des RMIstes et autres objecteurs de conscience qui s'emploient sans trêve à produire la meilleure des marchandises possible : la culture. Le minimum horaire exigé par les Assedics conduit chacun à la course au cachet fictif, au carriérisme concurrentiel et à toutes les complaisances et complicités foireuses avec leurs multiples patrons d'occasion. **Assez de corpo-artisme catégoriel**. A ce rythme-là, l'allocation sera bientôt réservée à quelques centaines de professionnels de la profession. **Exigeons dès aujourd'hui l'extension du statut d'intermittent à l'ensemble des acteurs du travail discontinu** : intérimaires, stagiaires, vacataires, saisonniers, etc. Artistes ou pas, nous sommes des millions à avoir fait notre deuil (en beauté) du travail pointé, posté, taylorisé. Nos employeurs tirent désormais profit de formes de travail discontinues et de l'ensemble d'activités que ce travail nécessite. A nous d'en tirer les conséquences. L'émancipation des travailleurs précaires sera l'œuvre des travailleurs précaires eux-mêmes ! Tout pour tous ! »[103]

Dans ce court texte, toutes les bases du rapprochement futur sont déjà posées : pour ces militants il s'agit de sortir la lutte des intermittents de son seul registre professionnel-culturel, de fournir une nouvelle grille de lecture de leur expérience du travail et de l'emploi basée sur la précarité et d'utiliser le régime d'indemnisation du chômage comme un exemple, à réformer certes, mais à appliquer à l'ensemble des salariés à l'emploi discontinu.

Pour les PAP, l'analyse part en effet d'un constat simple : l'emploi d'aujourd'hui est discontinu, alternant périodes d'activité sous contrat de travail, de formation et de chômage. Cette forme d'emploi, qui serait selon eux auparavant réservée aux artistes, est « désormais de règle pour une large fraction des salariés »[104], dans tous les secteurs d'activité. Ils proposent

---

[102] Ils ont notamment écrit ensemble *Le bassin de travail immatériel (BTI) dans la métropole parisienne : Mutation du rapport salarial dans les villes du travail immatériel*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1996, marquant leur intérêt pour le travail « immatériel » comme le travail intellectuel et artistique.

[103] On en trouve déjà des traces dans un tract daté du 19 décembre 1996, intitulé « Nous sommes tous des inter-mutants du spectacle !! » et signé par les collectifs CQFD (des Chômeurs et quelques figurants dédommagés), c/o CARGO appartenant au réseau AC !

[104] *L'Intermuttin*, janvier 2003, p. 3.

donc aux intermittents une *traduction*[105] des enjeux de leur lutte : une nouvelle problématisation de leur expérience de l'intermittence en termes de précarité. De fait, ils ne suggèrent pas seulement une reformulation de la cause mais la définition et la revendication d'une nouvelle identité, celle de « précaire ». Comme le note Patrick Cingolani, « dans la perspective de l'"opéraïsme" et de l'autonomie ouvrière le mot *précaire* va renvoyer à une dimension identitaire, supposant […] des comportements nouveaux dans le quotidien de la condition salariée, mais aussi dans les conflits sociaux »[106].

Selon les PAP, l'enjeu de leur lutte ne se limite pas à leurs droits professionnels ou à la question de l'exception culturelle et, de manière plus générale, le débat sur l'indemnisation de l'intermittence ne doit pas être enfermé dans le champ de la culture.

> « Les enjeux de cette lutte vont bien au-delà de la « culture en crise », car elle inclut directement les "artistes" là où d'habitude ils ont du mal à se concevoir : dans le rapport entre création et formes collectives de production, diffusion et circulation. »

Sur ces points ils se placent donc en contradiction avec les registres mobilisés par les syndicats, la FNSAC-CGT notamment. Ce que proposent ces militants aux intermittents, c'est un déplacement des enjeux du mouvement par une politisation de leur expérience. Ils expliquent que celle-ci ne se résume pas aux propriétés spécifiques du spectacle vivant ou du statut d'intermittent mais qu'elle est commune à l'ensemble des secteurs d'activités touchés par la précarité du travail ou de l'emploi, pour ainsi dire l'ensemble de l'économie matérielle et immatérielle. Ce faisant, ils tentent de faire des intermittents du spectacle un symbole du précaire type, de la même manière que le « mineur, le cheminot, le métallo ont été à leur manière l'image du prolétaire type. »[107]

---

[105] Callon M., « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année Sociologique*, 1986, vol. 36, p. 169-208. Voir également Latour B., *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, Éditions La découverte / Poche, 2005 (1989). Pour un exemple d'application de ce modèle à la lecture d'une lutte voir Hmed C., *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse pour le doctorat de science politique (sous la direction de Michel Offerlé), Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, décembre 2006 et « Aux marges de l'atermondialisme : la représentation des classes populaires issues de l'immigration au 2ème forum social européen », p. 249-270 *in* Cadiou S., Dechezelles S., Roger A. (sous la dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques, 2007 ; voir aussi Sinigaglia J., « Insatisfactions, revendications et justifications. La cause des intermittents du spectacle », *Regards sociologiques*, n°33-34, 2004, p. 203-216.

[106] Cingolani P., *La précarité*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2005, p. 12.

[107] Bensaïd D., Aguiton C., *Le retour de la question sociale. Le renouveau des mouvements sociaux en France*, Lausanne, Éditions Page Deux, 1997, p. 82.

> « Les “artistes”, les techniciens du spectacle et l’ensemble des travailleurs précaires des industries culturelles (du spectacle vivant à l’odieux-visuel) sont représentatifs de l’évolution de l’organisation sociale du travail dans cette société » (*L’intermuttin*, p. 6)

> « Il est temps d’observer **en quoi l’intermittence**, malgré les limites évidentes des garanties actuellement concédées, **peut servir de modèle pour une masse croissante de salariés plongés dans l’insécurité sociale**. N’est ce pas d’ailleurs en raison du modèle qu’il représente que le statut de salarié intermittent est attaqué ? »
> Guilloteau L., Lazzarato M., Pagès Y., « Nous sommes tous des intermittents du spectacle ! », daté du 19 décembre 1996.

Les intermittents peuvent être érigés en modèle non seulement parce que leur emploi est discontinu par nature, mais surtout parce que leur régime d’indemnisation préfigure ce que pourrait être une protection sociale adaptée à l’ensemble des précaires. Pour les PAP, la couverture chômage des intermittents préfigure en quelque sorte ce que pourrait être un revenu garanti qui viendrait combler les phases sans emploi dans les trajectoires discontinues, les indemnités chômage assurant ici la continuité des revenus, contribuant à déconnecter l’attribution du revenu de l’activité de travail.

> « Il est temps d’observer **en quoi l’intermittence**, malgré les limites évidentes des garanties actuellement concédées, **peut servir de modèle pour une masse croissante de salariés plongés dans l’insécurité sociale**. N’est ce pas d’ailleurs en raison du modèle qu’il représente que le statut de salarié intermittent est attaqué ?
> (…) UN REGIME QUI SE RAPPROCHE DU REVENU GARANTI :
> **Le statut de salarié des intermittents défendu par la lutte actuelle introduit une dissociation entre le revenu perçu et le travail effectué** directement pour un employeur**.** Les intermittents montrent que **le revenu perçu n’est pas seulement une assurance** contre le manque momentané d’emploi, **mais une rémunération qui rétribue les diverses activités effectuées en dehors des périodes du travail employé**.
> (…)
> L’attaque contre l’une des seules formes de statut de salarié actuellement concédée aux travailleurs précaires est exemplaire de cette volonté de lier à nouveau étroitement le revenu des travailleurs précaires à l’emploi. L’idéologie du travail est bien, comme toujours, une arme aux mains des exploiteurs. **Si la lutte des intermittents tient ses promesses**, il ne s’agira pas seulement de refuser ce que veulent les patrons (constituer une caisse spéciale hors du régime général pour diviser les travailleurs précaires entre eux et instaurer des hiérarchies qui renforcent la concurrence entre salariés) mais de contribuer à la **création d’un rapport de force qui modifie les conditions de distribution du revenu pour l’ensemble des précaires**. »[108]

> « L'emprise de l'économie sur l'art et la production culturelle, les transformations du travail intellectuel et artistique nous poussent à lire l'**“intermittence” des professions du spectacle comme un laboratoire** où peuvent se croiser et se redéfinir l'“action révolutionnaire” qui visait le dépassement du “travail salarié” et de la pratique de la “transmutation de toutes les valeurs” et le dépassement de l'“Homme” ; **un terrain d'expérimentation où peut se**

[108] Guilloteau L., Lazzarato M., Pagès Y., « Nous sommes tous des intermittents du spectacle ! », daté du 19 décembre 1996.

> **redéfinir la séparation entre temps de vie et temps de travail**, en faveur, je l'espère, d'un temps à venir. »[109]
>
> « L'enjeu est que, par delà la nécessaire protection sociale des risques de perte d'emploi, les formes d'emploi précaires et intermittentes qui se généralisent fassent enfin, elles aussi, l'objet de normes sociales **attribuant aux salariés qui les vivent une garantie de revenu**. » (p. 21)
> Citations tirées du journal des PAP, *L'intermutin*, janvier 2003.
>
> « Ce que représente à nos yeux le régime des intermittents actuel et les espoirs que nous mettons dans l'évolution vers **un statut de salarié à l'emploi discontinu** est la possibilité de **se réapproprier un espace-temps déconnecté de l'emploi**. Du temps pour créer, du temps pour coopérer, du temps pour inventer d'autres mondes possibles. »
> PAP « Éléments de propositions pour un régime solidaire de l'assurance chômage des salaries à l'emploi discontinu », juin 2003.

Dans le prolongement de leurs réflexions antérieures, les papistes font donc des intermittents les victimes exemplaires de la nouvelle organisation du travail et de l'emploi et l'avant-garde d'une lutte pour de « nouveaux droits sociaux collectifs » inspirés de leur régime spécifique d'indemnisation. L'originalité de ce registre réside dans une combinaison des deux critiques classiques du capitalisme : la critique sociale et la critique artiste[110]. En effet, elle articule une dénonciation des injustices économiques et sociales héritée de la tradition marxiste (caractéristique de la critique sociale) à une valorisation de l'imagination, de la créativité et de l'épanouissement personnel qui puise ses fondements dans la représentation romantique de l'art et de la figure de l'artiste (critique artiste) pour s'étendre aux autres sphères de la vie sociale et économique[111].

L'apport du registre de la précarité dans le mouvement des intermittents, ce n'est pas simplement l'importation d'un autre vocabulaire. Si l'élargissement de la cause à la culture, manipulé par les syndicats et les collectifs d'artistes, tend à légitimer le mouvement en élargissant la lutte au-delà des intérêts catégoriels, il ne cherche néanmoins à mobiliser que les seuls professionnels du spectacle, au mieux à s'attirer la sympathie ou le soutien des publics.

---

[109] Maurizio Lazzarato, « L'intermittence et la puissance de la métamorphose » *in* Précaires Associés de Paris, *L'intermutin. Matériaux pour le Précariat*, n°1, 1-13 janvier 2003. « Sociologue indépendant et philosophe », l'auteur mène notamment ses recherches sur le "travail immatériel" et le capitalisme cognitif. Proche d'Antonio Negri, il a collaboré régulièrement à la revue *Futur antérieur* puis a été l'un des fondateurs de la revue *Multitudes* dont il est membre du comité de rédaction.

[110] Chiapello E., *op. cit.* ; Boltanski L., Chiapello E., *op. cit.*

[111] D'autres auteurs préfèrent n'y voir que le versant de la critique artiste : « Ainsi derrière la promotion du modèle de l'intermittence et la volonté de l'étendre à d'autres secteurs sociaux, c'est la critique du modèle salarial qui se fait jour. Cette opération de cadrage se situe en plein dans la "critique artiste" que Luc Boltanski et Eve Chiapello définissent comme la critique du capitalisme qui refuse de subordonner la dénonciation de l'aliénation par le travail à celle de l'exploitation. » (p. 55) ; Duteil C., « La Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France : De la *symbolique artiste* à la *critique artiste* », *Contretemps*, n°19, 2007, p. 50-58.

Le registre de la précarité permet également de dépasser les intérêts catégoriels ou sectoriels, mais surtout il élargit le socle des participants potentiels en impliquant de nombreuses catégories professionnelles et sociales. Comme le note également Coralie Duteil, le label "précaire" « a des vertus extensives, il englobe tout aussi bien le sans-logis, le chômeur, le Rmiste, l'intermittent, le salarié en CDD, l'intérimaire, le *free-lance*, le professeur ou le chercheur hors-statut ou encore le stagiaire. »[112] Il réunit même plus que cela, si l'on en croit l'inventaire à la Prévert ouvrant le texte « Nous sommes tous des inter-mutants » :

> « Petits rats d'opérette en retraite trop anticipée, formateurs mercenaires de mercenaires formateurs, colleurs d'affiches sauvages, graffitistes de murs aveugles, esclaves compressibles d'ateliers clandestins, figurants en SITuation COMique, Bac+9 sans emploi avouable, buralistes itinérants en rupture de stocks d'opiacés, nègres pour littérateurs en mal d'inspiration, plagistes pour aoûtiens, aides soignantes à domicile non-fixe, vacataires sans Faculté particulière, goals volants, plongeurs éphémères d'arrière-cuisine Mac-Donald, athlètes jetables dès trente ans, malfaiteurs à l'occasion associés, Minie travestie à Marne-la-vallée, ex-TUC à toute heure, standardistes en attendant mieux, pions de l'échec scolaire, vendangeurs à la petite semaine, pupilles de la DDASS sur-employés à demeure, vidéastes d'interludes déprogrammés, déménageurs à fréquence modérée, vigiles fiévreux du samedi soir, sondeurs porte à porte d'opinions, CDD aujourd'hui ou DCD demain, videurs hebdomadaires de greniers, ex-psychiatrisés en rééducation taylorienne, retourneurs de crêpes en plein air, cracheurs de white-spirit, fleuristes sans vitrine, licenciés en sociologie du licenciement, précepteurs de yoga à flexibilité horaire et articulaire maximale, pigistes pigeons anonymement sous-traités, télé-mateurs en formation cathodique, maîtres très auxiliaires, C.A.Pistes en stages illimités, apprentis briseurs de grèves malgré eux, ouvreuses de cinéma le week-end, sculpteurs sans statut, caissières de flux tendus, peintres de Papa-Noël sur vitrines, applaudimètristes de jeux télévisés, projectionnistes lampistes d'Art et d'Essai, bidasses en soldes monstres, lumpen-prolétaires agricoles, DEUGuistes sous contrat bénévole, sous-fifres à l'opéra-comique, énième assistant du metteur en scène, serveuses en surnombre provisoire, traducteurs pour deux francs six sous, crieurs badgés de journaux, acteurs de complément, petites mains dégriffées du prêt-à-porter, taulards corvéables à mi-temps, mannequins pour catalogues de vente par correspondance, interprètes pour messageries vocales, gardiens de phare mal loti, internes d'urgences hospitalières, couchettistes d'aller sans retour, cobayes pharmaceutiques, funambules en sursis, liftiers d'ascenseur social, meneuses surmenées de revues légères, accordeurs de demi-queue, titulaires suppléants perpétuels, veilleurs d'une nuit sur deux, agents de surface illimitée, juristes en fin de droits, poètes à compte d'auteur, saisonniers petits fruits, stars à durée déterminée, doublures lumière... »

L'ambiguïté du terme précaire, ses multiples définitions, ses contours flous et ses nombreux usages rendent possible l'agrégation d'un ensemble composite de réalités. Le label "précaire" fonctionne sur le mode de « la cohésion par le flou »[113] : les situations individuelles sont trop disparates pour donner lieu à une identité commune, mais ce terme peut recouvrir à lui seul toute l'hétérogénéité qui compose le collectif et peut en recevoir encore.

---

[112] *In* Crettiez X., Sommier I., *op. cit.*, p. 316.
[113] Boltanski L., *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Les éditions de Minuit, 1982, 523 p.

Les trois registres de la lutte présents sur le marché des causes du mouvement sont, chacun à leur manière, directement mobilisables par les intermittents. Chacun est *a priori* capable de susciter un engagement et potentiellement légitime pour justifier un passage à l'action contestataire. De plus, les uns et les autres ne sont pas incompatibles : une même organisation, voire une même personne, peut combiner deux ou trois registres, y recourir continuellement de façon mêlée ou les distinguer selon les situations ou les interlocuteurs.

Autrement dit, il semble bien illusoire de vouloir définir une seule et unique identité collective pour les intermittents et une seule et unique cause pour leur mouvement : elles sont multiples et sont mobilisées de différentes manières par les acteurs individuels et collectifs en fonction des situations dans lesquelles ils sont pris, des moments du conflit, de leurs interlocuteurs. Celles-ci font de plus l'objet de redéfinitions perpétuelles, de constructions et/ou d'appropriations locales, de réajustements conjoncturels, etc., et cela au sein de tous les collectifs mobilisés à travers la France. C'est ce que nous allons montrer maintenant en nous intéressant plus précisément au processus de fabrication de la cause au sein de la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France puis du Collectif interluttant de Lorraine.

CHAPITRE 4

La CIP-IDF : des arrangements pour tenir ensemble

L'objet de ce chapitre est de rendre compte de la construction de la cause au sein de l' « organisation de mouvement social »[1] qui a joué un rôle central dans la contestation du protocole du 26 juin : la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France. Son originalité ne réside pas dans la forme coordination en tant que telle, récurrente dans presque tous les mouvements sociaux depuis la fin des années 1960[2], mais dans sa composition interne. En effet, il est notable que dans un conflit qui porte sur la réforme d'une disposition conventionnelle propre aux intermittents du spectacle en tant que groupe professionnel - aussi hétérogène soit-il - l'organisation qui propose de représenter le groupe, et qui parvient à le faire sur un plan national, se définit comme un rassemblement plus large que le groupe lui-même. Alors que les figures classiques des coordinations sont marquées par des identités professionnelles (les cheminots, les instituteurs…) ou sectorielles (la culture, l'éducation, l'immigration)[3], la CIP-IDF prétend au contraire mêler des intermittents, des chômeurs et des salariés précaires, qu'ils appartiennent au secteur des spectacles ou à tout autre secteur économique. Plus original encore, ceux qui sont *a priori* extérieurs à la lutte ne semblent pas se contenter du rôle classique de soutien tel qu'il a pu être observé dans d'autres mouvements « à faibles ressources »[4]. Les militants contre la précarité qui se joignent à la lutte des intermittents ne se présentent d'ailleurs pas spontanément comme des soutiens mais plutôt comme des bénéficiaires potentiels de la cause telle qu'ils la définissent.

Comment comprendre cette configuration originale ? Comment des intermittents et des précaires se sont-ils retrouvés côte à côte dans cette mobilisation ? Plus encore, comment

[1] McCarthy J.D., Zald M., *art.cit.*
[2] Denis J.-M., *Les coordinations*, Paris, Syllepse, 1996.
[3] Ce que montre très bien Patrick Hassenteufeul, « Pratiques représentatives et construction identitaires. Une approche des coordinations », *Revue Française de Sciences Politiques*, Vol. 41, n°1, février 1991, p. 5-26.
[4] Voir notamment les travaux déjà cités de Johanna Siméant et de Lilian Mathieu.

cette coordination peut-être fonctionner comme un tout alors qu'elle est à ce point hétérogène ? L'hypothèse défendue ici est que la pérennité de ce collectif repose sur ce que Luc Boltanski et Laurent Thévenot appellent un « arrangement »[5] : il ne fait pas disparaître les tensions internes qui continuent à animer régulièrement les assemblées générales et autres réunions mais les rend simplement acceptables, permet seulement d'éviter que les conflits ne rendent impossible l'action collective par une répartition des rôles de chacun, négociée et justifiée par un discours politique.

Dans un premier temps, on montrera l'évolution des relations entre les intermittents et les promoteurs du registre de la précarité : de leur rencontre fortuite aux démobilisations militantes en passant par la manière dont les « Précaires » ont imposé le « P » dans le nom de la coordination. Ensuite, il s'agira de comprendre les bases même de l'arrangement en question, ce qui nous amènera à interroger la construction du « cadre de l'action collective » de la CIP-IDF, pour emprunter le vocabulaire conceptuel et l'approche développée par David Snow et Robert Benford[6]. On analysera les interactions entre les deux composantes principales de la coordination comme la rencontre de deux cadres : d'un côté un cadrage plutôt d'inspiration syndicale et artiste, qui repose sur le métier et la culture, les droits spécifiques des intermittents dans le secteur spécifique d'activité qu'est celui des spectacles ; de l'autre, le cadrage promu par les militants du PAP, axé sur ce qu'il y a de généralisable dans l'expérience vécue de la précarité par les intermittents du spectacle. Enfin, nous nous pencherons sur la manière dont se pratique concrètement l'action collective au sein d'un groupe hétérogène afin de montrer que l'une des raisons qui fait tenir ce tout ensemble est que précisément, chacun peut, individuellement, ne prendre en charge qu'un faisceau de tâches, sans avoir nécessairement, dans une certaine limite, à se préoccuper de la cohérence d'ensemble.

---

[5] « La concession qui est faite dans l'arrangement consiste précisément à ne pas remonter jusqu'à un principe de justice. On va s'arranger entre soi (c'est-à-dire localement) pour arrêter le différend sans l'épuiser, sans vider la querelle. » Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, p. 163.

[6] Snow D., Rochford B., Worden S., Benford R., « Frame Aligment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, 1986, p. 787-801. L'analyse des cadres de l'action collective est une importation en sociologie politique du modèle « des cadres » : Goffman E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1991.

Section 1. Le coup gagnant des « Précaires »

L'introduction de la problématisation des PAP dans le mouvement des intermittents revêt un caractère presque accidentel. On peut même penser que sans le malentendu qui a fait se rencontrer, au moment crucial de la prise du mouvement, des « intermittents en colère » et des militants organisés, celui-ci n'aurait sans doute pas pris la forme qu'on lui connaît. Si la rencontre est heureuse, la confrontation des deux composantes ne s'est pas faite sans heurts. Les premières tensions naissent autour du choix du nom de la coordination. L'enjeu est en effet de taille puisqu'il s'agit d'un des principaux attributs de la « face » du groupe au sens de Goffman[7], l'identité revendiquée et présentée aux autres, et celle-ci pose évidemment la question de la définition de l'objet de la lutte. C'est là, en obtenant la référence à la précarité dans le nom de la coordination, que les PAP remportent leur première victoire.

A. Le fruit d'un malentendu

Dès le mois de janvier 2003, en préparation des prochaines négociations des annexes 8 et 10, les PAP organisent des actions de contestation et émettent un journal, *L'intermutin*, dans lequel apparaissent leurs préoccupations pour la précarité et la nécessaire réflexion à mener sur l'intermittence et l'emploi discontinu. Durant les mois précédant la signature, ils vont à plusieurs reprises à la rencontre des intermittents lors d'assemblées générales ou de manifestations organisées par la FNSAC-CGT, mais sans recueillir une réelle audience : artistes et techniciens sont, à ce moment, prioritairement préoccupés par les menaces qui pèsent sur les annexes et sont peu réceptifs aux tentatives d'élargissement de la lutte. Les relations avec la CGT sont conflictuelles : le PAP, acteur émergent au sens où il n'a pas « totalement trouvé ni stabilisé [sa] place dans "l'espace des mouvements sociaux"»[8], doit s'affirmer également dans cet espace particulier de la contestation qu'est le mouvement des intermittents. Pour ce faire les militants commencent par jouer la carte de la subversion et de la provocation dans les réunions syndicales :

[7] Goffman E., *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de Minuit, 1974.
[8] Cadiou S., Dechezelles S., Roger A., *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 2007, p. 13.

> « **On intervenait aux grands messes de la CGT** aussi ! enfin on essayait… Yves, il avait fait exploser Voirin [secrétaire national FNSAC] parce que aux AG de la CGT quand tu interviens, tu dois donner ta profession, alors voilà, quand Jérôme il intervient, il disait voilà, je suis comédien, metteur en scène, chargé de diff, technicien son, réalisateur de vidéo, j'écris des scénarios, je charge le camion et je monte les décors, je suis mime, je chante de la polyphonie et de la monophonie corse… et au 50ème métier, Voirin, il explosait évidemment… c'était une manière comme une autre de défendre l'intermittence dans des assemblées générales de professionnels… **On leur a pourri une paire d'AG comme ça** ! »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

Les PAP appellent à la tenue d'assemblées générales, invitent les intermittents à s'y joindre, notamment en diffusant tracts et flyers pendant les manifestations, mais leurs rangs restent majoritairement composés de militants déjà sensibilisés à leurs discours politiques. De même, les quelques intermittents présents le sont surtout parce qu'ils sont militants et ne témoignent pas d'une mobilisation réussie au sein des professionnels du spectacle[9]. Le 19 juin, les PAP tiennent une assemblée au théâtre de la Colline. Une quarantaine de personnes sont présentes : le noyau des fondateurs du collectif et de ses membres et quelques nouveaux, militants des mouvements de chômeurs ou d'enseignants[10] et toujours un petit nombre d'intermittents. La mobilisation n'est pas très importante, le collectif peine toujours à rassembler au-delà de ses propres rangs mais la décision est prise d'occuper le théâtre afin d'en faire un lieu de préparation du mouvement. L'occupation est négociée avec le directeur du lieu qui met à disposition une salle et du matériel (téléphone, fax, ordinateur et photocopieuse). Toutefois, l'action est assez peu médiatisée et ne suffit pas à déclancher un engagement massif des intermittents du spectacle.

C'est finalement suite à un malentendu que la véritable rencontre entre les PAP (et autres occupants de la Colline) et les intermittents a eu lieu. Le 26 juin, jour de négociation des partenaires sociaux autour des annexes 8 et 10, la CGT appelle à une grève générale et prévoit, à Paris, de guider le cortège jusque sous les fenêtres du siège du MEDEF où se tient la réunion. A l'annonce de la signature du protocole, un militant CGT annonce au mégaphone l'heure de la prochaine assemblée générale à l'appel du syndicat puis relaye un appel à une autre assemblée générale, au théâtre de la Colline pour le 28 juin au soir. Plusieurs centaines

[9] C'est le cas par exemple des intermittents du Groupe Bastille, association d'artistes et de techniciens du spectacle du théâtre de la Bastille qui s'est déjà illustré dans les précédentes mobilisations et qui a joué un rôle important dans la contestation durant l'été 2003.
[10] Rappelons que l'on est à la fin du mouvement contre la réforme des retraites et de la très forte mobilisation des enseignants (mars à juin 2003).

d'intermittents s'y rendent, le plus souvent sans savoir que les PAP sont à l'initiative de ce rassemblement.

> « En fait je crois qu'on a bénéficié de plusieurs trucs : d'une part on avait fait un travail de présence qui faisait que bon, c'était un endroit possible, la Colline était ouverte, occupée, il y avait des AG depuis une semaine, on avait des listes de diffusion… d'autre part il y a eu un espèce de couac invraisemblable : **la CGT sort des négociations et appelle à un rassemblement au Palais Royal le matin**, genre à 11h du matin… et ça je pense que **ça a été un facteur déterminant parce que s'ils avaient appelé à une AG le soir, l'AG n'était pas chez nous !** Et donc ils appellent à une AG le matin et il y avait des gens de **la CGT qui nous invitaient à prendre la parole**… et au moment où l'une d'entre nous s'apprêtait **à appeler au mégaphone à l'AG du PAP le soir, le mec de la CGT a pris le mégaphone et a fait l'annonce lui-même !** […] Et donc énormément de gens, après on en avait reparlé avec eux à Olympe de Gouge et tout, **ils ont cru que c'était une AG de la CGT et ils ont déboulé en masse, c'était LE rendez-vous quoi** ! Donc certains ont fait la confusion, d'autres pas, et peu importe ce qui compte c'est qu'on était très nombreux ! »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

> **«** Ils **[les PAP] ont fait un espèce de coup, assez formidable** quand tu l'analyses, parce qu'avant ils se réunissaient depuis quinze jours, mais ils étaient une trentaine, une cinquantaine grand maximum quoi… le directeur de la Colline leur avait laissé, parce que c'était l'été, plus de programmation, pour faire des AG… et **ils étaient présents à cette manif, et ils ont fait passer cette annonce là, et comme tout le monde avait envie de se retrouver, tout le monde y est allé sans savoir qui ils étaient ! sans savoir que c'était les Précaires, tout le monde croyait que c'était le SFA, la CGT… bref, une sorte de confusion…** et à 18h, on s'est retrouvé à six ou sept cents à la Colline ! **»**
> Léon, 36 ans, metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 31 août 2005.

Les entretiens menés avec les militants de la CIP-IDF montrent que si quelques-uns partageaient déjà certaines affinités idéologiques avec les PAP, la plupart ignoraient jusqu'à leur existence ou auraient considéré leur présence comme un obstacle à leur engagement. Quoi qu'il en soit, la question est de savoir pourquoi et comment un nombre très important d'intermittents accepte de se mobiliser sous ce label *a priori* exogène de « précaires ».

B. Le nom de la coordination : une première victoire des « Précaires »

Lorsqu'ils sont une trentaine à occuper le théâtre de la Colline le 19 juin, les PAP et les personnes mobilisées autour d'eux décident de s'organiser en coordination et de se nommer « Coordination des intermutins d'Île-de-France », le nom faisant écho au premier numéro du journal des PAP : *L'intermutin*. Le collectif étant restreint et plutôt constitué de personnes proches sur un plan politique (même si les militants mettent en avant les désaccords

entre trotskystes, anarcho-syndicalistes et autonomes), le choix du nom pose alors assez peu de problèmes. Lorsqu'ils se retrouvent plusieurs centaines le 28 juin, la composition du groupe change radicalement : les présents ne sont pas tous des militants, les trajectoires professionnelles sont diverses, certains sont syndiqués d'autres non, certains ont une petite expérience de la contestation alors que pour d'autres il s'agit de la première fois, etc. Du coup, la question de la forme d'organisation et du nom du collectif revêt des enjeux beaucoup plus importants.

> « Quand on occupait la Colline avec les Précaires Associés de Paris, à un moment on en avait marre d'être tous seuls et on s'était déjà dit au flan, **allez on fait une coordination et ça fera venir la coordination !** On avait déjà décidé de s'appeler Coordination mais ça n'avait rien d'une coordination ! On était un petit collectif ! Y'a du y avoir un tract signé comme ça… en revanche les gens qui étaient à la Colline, **on a beaucoup défendu ce nom d'intermittents et précaires pour la coordination** le soir de l'occupation de la salle Charlie Parker… il y a eu un deuxième tour de vote, les deux noms qui sont arrivés en liste je crois c'était "coordination des intermittents et précaires d'Ile de France" et "coordination des professionnels du spectacle et de la culture"… je ne sais plus exactement mais c'était très professionnel comme ça… mais **finalement, on a gagné** ! »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité et vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

En effet, malgré la relative homogénéité qui peut transparaître de son journal et de ses communiqués de presse, la coordination est depuis son origine en tension entre ses deux composantes. Les premières querelles portent précisément, dès l'assemblée générale du 28 juin 2003, sur le nom de la coordination. Au terme d'un débat animé, c'est l'appellation Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France (CIP-IDF) qui s'impose d'une courte majorité face à Coordination des intermittents du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma et Coordination des professionnels de la culture, ce qui signe une première victoire des PAP en termes d'imposition de leur manière de définir l'objet de la lutte face aux tenants d'une lutte plus sectorielle.

> « **Moi j'avais voté contre** [CIP-IDF] ! Je voulais… Il y avait 3 propositions qui circulaient au début : "coordination des professionnels du spectacle", "coordination des intermittents et précaires" ou "coordination des intermittents du spectacle d'Ile de France"… moi j'avais voté pour celui-là… parce que à l'époque **je pensais qu'on serait plus fort en restant sur notre domaine spécifique**, un peu comme quand les mecs de la SNCF ils se battent pour pas perdre leur retraite des roulants à 50 ans, ils se disent pas SNCF et RATP, même si les autres c'est des roulants aussi ! Ils se battent sur un truc très précis, et je pense, je pensais que… je me disais : chacun son domaine de prédilection, la convergence des luttes c'est chacun lutte et après on voit… on fait des actions communes, mais on va pas… moi **je me voyais pas parler à la place des chercheurs précaires ou des infirmières précaires ou de tous les précaires du monde entier** ! Je me voyais pas défendre des dossiers qui m'étaient complètement étrangers… Voilà, nous notre

> dossier, c'est un problème concret, un accord qui a été revu et mal, il faut faire en sorte que cet accord soit abrogé et revenir à un accord correct pour nous et voilà, on va pas commencer à étaler notre énergie ailleurs ! »
> José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

A partir de ces divergences, que l'on retrouve tout au long du conflit, certains participants vont jusqu'à identifier deux tendances au sein de la coordination : les « I » ou « Intermittents », entendus comme les professionnels du spectacle qui se battent prioritairement contre le protocole, et les « P » ou « Précaires », militants du PAP et intermittents ayant rallié la cause élargie à la précarité.

Les cas de réelle opposition politique au cadrage proposé par les PAP sont en fait assez rares. Aucun des intermittents rencontré n'a véritablement tenu un discours argumenté remettant en cause le fond de l'analyse en termes de précarité. Les tensions sont au contraire plutôt justifiées par des considérations relevant de la « stratégie politique ».

> « Ben en fait ça s'oppose pas vraiment… c'est **deux stratégies différentes, soit travailler sur les annexes 8 et 10** uniquement, le ministère de la culture et sur ce truc de l'indemnisation chômage, **soit travailler sur la discontinuité de l'emploi en général**, sur l'UNEDIC en général, ça touche l'annexe 4 les intérimaires, ça touche l'annexe 13, d'autres annexes et de réfléchir sur l'ensemble du travail et emploi discontinu tout court… et comprendre aussi que ce qui était peut-être la spécialité de nos métiers à nous à un moment donné quand ça a été créé il y a 10 ou 15 ans ou 20 ou 30 ans, c'est plus le cas à l'heure actuel… des emplois discontinus il y a en a dans tous les secteurs, des gens qui cumulent les emplois il y en a dans tous les secteurs… »
> Audrey, 32 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

Mais ce qui apparaît le plus souvent dans les témoignages des intermittents, c'est la peur de noyer les revendications relatives au protocole et aux droits des salariés intermittents du spectacle dans un discours à portée générale, ainsi que la crainte de la récupération politique, de perdre la direction du mouvement, d'être dépassé par des porteurs de cause à l'expérience contestataire beaucoup plus importante et de se couper des intermittents concerné. Ce que ces craintes indiquent avant tout, c'est le profond décalage qui existe entre les militants professionnels et la plupart des intermittents primo-militants engagés dans la coordination. Du côté des plus politisés, cette méfiance envers les formes de « gauchisme »[11] s'appuie sur des divergences présentées comme politiques ou idéologiques et sur des expériences antérieures (mouvement des chômeurs ou contre la réforme des retraites par exemple). Du côté des

[11] Etiquette fréquemment utilisée par certains intermittents pour désigner les papistes lors des entretiens, sans référence à la catégorie léniniste.

novices, elle s'appuie sur un sentiment plus diffus lié à des difficultés à déchiffrer les divisions de l'espace des mouvements sociaux dont ils découvrent les subtilités ainsi que les rivalités entre les tendances (trotskystes, autonomes, anarcho-syndicalistes, « negristes »…), les oppositions entre syndicats et collectifs militants, etc.

Les « Précaires », les militants du collectif du collectif PAP en tout cas, semblent avoir jusque là bénéficié d'une certaine chance dans la conduite de leur entreprise de mobilisation : une rencontre heureuse, une imposition rapide et sans trop de difficulté de leur « label » dans le nom de la coordination. Dernier paramètre de leur réussite sur un plus long terme : ils sont plus endurants que leurs camarades intermittents. Leur poids relatif, et corrélativement leur influence, est ainsi croissante au sein de la CIP-IDF.

C. Une défection des « I » profitable aux « P »

Il est courant d'entendre dire, dans ce mouvement comme dans d'autres, que l'imposition de telle ou telle définition de l'objet de la lutte a provoqué le départ de telle ou telle partie des participants. Il est fréquent, par exemple, lorsqu'on les interroge, que les tenants de la composante « intermittente » de la coordination désignent les tenants de la cause élargie à la précarité comme responsables de la démobilisation massive des intermittents.

> « Tout simplement parce que **la plupart des gens qui étaient là n'étaient pas du tout d'accord avec eux** ! 90% du mouvement n'était pas du tout d'accord avec ce que revendiquaient les Précaires ! Et ce que revendiquaient les Précaires, **plus ils le portaient comme revendication, plus les gens désertaient la coordination ! Le mouvement s'est effrité en grande partie à cause de ça**. Si tu veux, au départ, plein de gens se sont retrouvés là pour sauver l'intermittence, sur un débat culturel des choses comme ça. Eux ils étaient sur un débat de fond sur la place du travail aujourd'hui, sur l'emploi précaire, qui est passionnant, mais qui est, j'allais dire, un autre débat.»
> Léon, 36 ans, metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 31 août 2005.

Cela rejoint les accusations portées par d'actuels et anciens militants de la CIP-IDF, qui reprochent aux PAP d'avoir détourné le mouvement des intermittents et donc de causer sa perte. Certes l'imposition de la précarité comme mode dominant de justification de la lutte a motivé un certain nombre de défections à différents moments de la mobilisation. Certains l'ont quitté dès les premiers temps regrettant d'y trouver « un melting pot de toutes les

revendications de la terre ! »[12]. D'autres, souvent ceux qui avaient accepté les premiers temps le soutien de ces militants professionnels, ont progressivement affiché leurs désaccords. La divergence sur la définition de la cause et les buts poursuivis par la coordination est ainsi le motif de désengagement individuel le plus fréquemment évoqué au cours des entretiens.

Mais la démobilisation se réduit rarement à une divergence de vue sur les objectifs de la lutte. Si les motifs déclarés par les militants renvoient prioritairement à cela, ils ne doivent pas masquer des causes plus profondes comme le sentiment d'échec ou de déception de ne pas avoir atteint les buts fixés, la fatigue physique et psychologique accumulée au cours de parfois plusieurs mois de mobilisation[13] ou, comme on l'a montré précédemment, une contrainte objective liée à la précarisation de sa propre situation socioéconomique.

Par contre, si l'imposition du mot d'ordre « précarité » n'explique pas entièrement les désengagements, on peut tenir le raisonnement inverse : les défections ont indirectement profité à la problématisation des « P ».

> « Moi **je ne me reconnais plus** là-dedans, les Précaires et tout ça… **ça a toujours été présent, mais toujours noyé par le reste**… comme le côté, on va dire pour simplifier, comme c'est la coordination des intermittents et précaires d'Ile de France, on va dire que **le I l'emportait sur le P**… parce que plus de gens étaient mobilisés sur le I, qu'en nombre **on était plus nombreux**… et le P est maintenant plus présent parce que **les militants du P sont ceux qui sont restés le plus en poste** tout simplement… parce que **c'était déjà des militants avant l'heure** de la coordination… et ça sera sûrement des militants jusqu' à la fin de leur vie, donc c'est assez logique. »
> Agnès, 35 ans, metteure en scène et comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005

La démobilisation, importante dès septembre 2003, a en effet touché plus massivement les intermittents que les PAP. Tout les prédisposait d'ailleurs à faire défection les premiers. Les militants professionnels partagent un certain nombre de croyances relatives à l'action collective qui sont souvent étrangères aux non militants. Quand, après quelques semaines de mobilisation, les premiers continuent à penser que la contestation est utile et qu'il est encore possible de changer le cours des choses, les seconds perdent espoir de faire aboutir leurs revendications et tendent à se retirer. Les grèves des festivals de l'été 2003, les grandes manifestations, les actions diverses fortement relayées dans les médias locaux et nationaux ont pu un moment les convaincre qu'il existait une chance de réussir mais la forte

[12] Homme, 47 ans, régisseur général et directeur de production. Intermittent, droits ouverts. Extrait de la réponse à la question n°14 du questionnaire d'enquête : « Avez-vous personnellement refusé de participer à certaines actions ? ». Remis le 14 juin 2004.

[13] Voir Fillieule O. (sous la dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

démobilisation collective de la rentrée de septembre entame l'enthousiasme des troupes encore mobilisées. De plus, les intermittents, à l'inverse des militants professionnels, sont avant tout des salariés, comédiens, musiciens, techniciens, et ce avant d'être des militants. Les deux mois d'été consacrés au mouvement et passés à la coordination l'ont été au détriment de leur activité professionnelle et beaucoup ont dû ensuite retourner à « la course aux cachets » pour assurer leur maintien ou leur retour dans le régime d'indemnisation, pendant que le noyau dur des PAP, fort de ses militants expérimentés, est lui resté bien en place.
La démobilisation, plus forte dans l'une des composantes que dans l'autre, tend donc à entraîner une homogénéisation de fait. D'un côté, celle-ci pose problème aux tenants de la coordination car elle est contraire au principe de l'unité dans la diversité.

> « La limite qu'on touche, c'est que la coordination… **une coordination c'est fait pour être hétérogène** et que là après deux ans de travail commun, Yves le disait hier à l'AG, ça fait deux ans qu'on creuse, qu'on creuse, qu'on creuse et **en haut du trou y'en a des gens qu'on a laissé** ! C'est vrai que le problème, c'est qu'à force de travailler et de creuser, on se retrouve dans une situation où, je ne sais pas comment dire ça, mais **il y a une certaine homogénéité qui se crée de fait**… qui n'est pas une homogénéité *a priori*, mais voilà, on a beaucoup discuté, on a beaucoup travaillé, et au bout d'un moment, il y a cette communauté là qui s'installe et qui fait que je trouve qu'aujourd'hui la coordination manque d'hétérogénéité… »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

De l'autre, même si personne ne souhaitait la démobilisation, celle-ci a tout de même indirectement profité aux promoteurs du cadrage élargi à la précarité en faisant augmenter leur poids relatif dans la coordination. Au début du mouvement on compte une vingtaine de PAP dans des assemblées générales qui réunissent plusieurs centaines d'intermittents. Un an plus tard, les réunions comptent une cinquantaine de participants dont une part à peu près équivalente de PAP et de convertis à leur cause. La plupart de ceux qui étaient mobilisés sur une lutte sectorielle sont partis, restent les autres. Il est clair que le rapport de force n'est plus du tout le même (même si l'ensemble des interactions qui se jouent ne peut se résumer au rapport de force) et que la domination des papistes est plus facilement admise dans la deuxième configuration. Plus le temps passe, plus le collectif se ressert autour des militants professionnels et des intermittents progressivement convaincus à l'élargissement de la cause.

Mais ce seul fait n'explique pas pourquoi dès le départ la rencontre des intermittents et des militants a fonctionné. En effet, force est de constater que la CIP-IDF existe assez rapidement comme entité collective, à la fois en dépit et grâce à son hétérogénéité, traversée certes par

des tensions mais également moteur d'une mobilisation bien au-delà de son territoire direct d'action. Comment expliquer la co-présence et la collaboration d'individus porteurs de manières différentes de définir l'objet de la lutte ? Pour le comprendre il faut observer de plus près les effets de ces tensions internes et la manière dont celles-ci se gèrent au sein du collectif. Un nombre important d'intermittents accepte ainsi les PAP et leur définition des enjeux de la lutte en termes de précarité. Tout en continuant à se revendiquer « intermittents » voire « artistes » et à lutter prioritairement pour la défense de leur régime d'indemnisation, ils semblent accepter également le label « précaires », soit qu'ils sont intimement convaincus de son bien-fondé ou de l'articulation des deux manières de penser la lutte, soit qu'ils y ont trouvé un certain intérêt. Ce sont ces cas de figure qu'il s'agit de présenter maintenant.

Section 2. Des concessions mutuelles pour un compromis instable

Le recours au mot d'ordre « précarité » jusque dans le nom de la coordination, s'il est en phase avec la situation objective des salariés intermittents (précarité de l'emploi), ne va pas de soi dans le conflit des intermittents puisque jusque-là les enjeux de la réforme des annexes étaient posés essentiellement en termes de droits professionnels et de diversité culturelle. Il s'agit donc de comprendre les conditions dans lesquelles des entrepreneurs de cause ont pu imposer leur définition des enjeux de la réforme, en ne se limitant pas aux effets persuasifs du discours mais en prenant en compte tous les déterminants liés à la situation et à la particularité du groupe mobilisé (hétérogénéité, faible expérience politique…). Deux éléments principaux permettent d'éclairer la manière dont les tensions ont été contenues et parfois dépassées : d'une part le « bricolage » d'un cadre commun à la coordination afin d'y faire entrer les motivations de tous les participants et d'autre part des considérations plus stratégiques concernant l'intérêt d'accepter le label et le savoir-faire des militants du collectif PAP.

A. Des bricolages du cadre qui mêlent progressivement intermittence et précarité

L'entente apparente des « I » et des « P » de la coordination tient également au travail proprement politique mené par les tenants du label « précaire ». On analysera donc ici le

travail de cadrage[14] mis en œuvre par les PAP. En effet, lorsqu'ils créent la CIP-IDF avec les premiers intermittents mobilisés, les PAP disposent d'un cadre d'interprétation qu'ils ont formalisé au cours de leur carrière dans les divers collectifs au sein desquels ils ont milité et qui consiste à analyser les transformations de l'emploi et du travail à travers le prisme de la notion de précarité. Les intermittents disposent quant à eux de celui manipulé par la plupart des syndicats et par les artistes en général, mettant en œuvre un rapport à la profession et à la culture. A priori étrangers à cette lutte, c'est aux militants contre la précarité de prouver que leur interprétation des enjeux du conflit est la meilleure, et c'est donc à eux que revient l'essentiel du « travail de la signification ». Si l'on adopte un moment cette perspective théorique, les contestataires doivent alors être considérés comme des « producteurs de signification » :

> « [Ils] attribuent du sens, interprètent des événements et des conditions pertinentes, de façon à mobiliser des adhérents et des participants potentiels, à obtenir le soutien des auditoires et à favoriser la démobilisation des adversaires. »[15]

L'activité de cadrage est un processus qui se poursuit tout au long de la mobilisation et qui ne doit jamais être tenu pour acquis : les animateurs du mouvement doivent continuellement interpréter les nouveaux événements afin de faire correspondre l'expérience des membres ou des participants potentiels au discours défendu. Ainsi, ils réinterprètent la discontinuité de l'emploi des intermittents en termes de précarité, tissent des liens avec les mouvements de chômeurs, etc. Si « l'opération la plus radicale est la *transformation* complète du cadre », ce qui signifierait que les intermittents abandonnent complètement les interprétations en termes de métier et de culture au profit de celles en terme de précarité, David Snow nous invite à porter une attention particulière à deux dimensions plus courantes du cadrage que sont l'articulation et l'amplification. L'articulation (*bridging*) consiste à créer des liens entre plusieurs cadres existants sans que l'un ne remplace l'autre. L'amplification (*extension*) suppose de redéfinir un cadre afin qu'il puisse prendre en compte davantage de situations et donc intéresser davantage de participants potentiels. Il convient donc d'analyser la manière dont les cadres préexistants ont été modifiés et ajustés, « bricolés »[16] pour constituer le cadre

---

[14] Snow D., *art. cit* et « Analyse de cadres et mouvements sociaux », p. 27-49 *in* Cefaï D., Trom D., *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001, 324 p.

[15] Snow D., Benford R., « Ideology, frame resonance, and participant mobilization » *in* Klandermans B., Kriesi H., Tarrow S., *From structure to action : comparing social movement research across Cultures*, JAI Press, 1988, p. 197-217 cité par Snow S. *in* Cefaï D., Trom D., *op. cit*.

[16] Matonti F., « Les "bricoleurs". Les cadres politiques de la raison historienne : l'exemple de La Nouvelle critique », *Politix*, 1996, vol. 9, n° 36, p. 95-114.

de l'action collective de la CIP-IDF. On distingue alors deux techniques complémentaires qui consistent d'un côté à essayer de créer des liens entre les événements biographiques des intermittents (précarité objective et subjective, crainte de la radiation, flicage institutionnel…) et leur manière de définir le problème (leur cadre), de l'autre à déplacer un peu leur propre cadre (en intégrant mieux la problématique de l'intermittence du spectacle à leur discours sur la précarité) pour le rapprocher de celui des intermittents. Le résultat de ce « bricolage théorique »[17] aboutit à un cadrage qui prend bien en compte les deux dimensions du problème mais dont l'équilibre est instable.

a. De l'expérience à la revendication de la précarité

On l'a dit, dès la constitution de la coordination, les PAP parviennent à s'imposer comme l'une des composantes du mouvement des intermittents et, par là, à jouer un rôle important dans la construction de la cause. Cela tient en premier lieu à leur capacité à mettre en relation l'expérience vécue de l'intermittence par les professionnels du spectacle et leurs analyses des transformations de l'emploi et du travail.

Artistes, techniciens, ouvriers du spectacle partagent au quotidien l'expérience de l'intermittence : ils doivent apprendre à vivre dans une incertitude marquée par une discontinuité d'emploi et de revenus, passer les épreuves qui permettent d'intégrer le groupe des intermittents indemnisés et faire avec les désagréments liés au suivi de leur dossier par les institutions. De plus, surmonter l'épreuve des « 43 cachets » ne garantit pas une fois pour toutes la continuité de la couverture sociale. Etre intermittent c'est donc aussi revivre périodiquement l'angoisse de ne pas pourvoir reconduire ses droits et de voir son niveau de vie s'effondrer. C'est en se basant sur cette expérience partagée de l'incertitude par les professionnels du spectacle que les PAP proposent une redéfinition des identités revendiquées.

Car le lien entre l'expérience vécue de la précarité et sa traduction politisée, reliant les expériences individuelles et en donnant une cause sociale et politique, n'est pas automatique. Ce constat rejoint les analyses de Francis F. Piven et Richard Cloward :

[17] Matonti F., *art. cit.*

> « Les gens font l'expérience des salles d'attente, du superviseur ou du travailleur social, et de l'allocation. Ils ne font pas l'expérience de la politique sociale américaine… En d'autres termes, c'est l'expérience quotidienne des gens qui façonne leurs griefs, établit la mesure de leurs demandes, et fait ressortir les cibles de leur colère. »[18]

Ce qui fonde la colère des intermittents, c'est leur expérience personnelle de la désorganisation du secteur des spectacles, de la précarité de l'emploi, du contrôle par les institutions qui gèrent leur assurance chômage, ce n'est pas une vision politique générale du tournant libéral de la politique publique de l'emploi ou du traitement du chômage. De la même manière qu'on ne devient donc pas intermittent simplement avec l'obtention de son premier cachet, on ne se revendique pas précaire parce que l'on subit la discontinuité de l'emploi. L'expérience commune n'entraîne pas immédiatement la prise de conscience d'intérêts communs, ce qui invalide la vulgate marxiste et les théories de la privation relative et confirme le rôle central des « organisateurs », donnant sur ce point raison au Lénine de *Que faire* sur Marx[19] et aux théories de la mobilisation des ressources sur celles de la privation[20].

Dans le mouvement bouddhiste étudié par Snow, les dirigeants alignent (*ajustment*) les unes aux autres les biographies de leurs fidèles et les ajustent (*fitting*) aux principes du mouvement, en leur montrant par exemple tout l'intérêt de la prière. Dans un autre registre, on retrouve ce même processus d'« alignement biographique »[21] au sein de la CIP-IDF. Lorsqu'un participant décrit sa trajectoire professionnelle, faite d'emplois de courtes durées et de périodes plus ou moins longues de chômage indemnisé ou non, de salaires variables, d'incertitude quant à la reconduction des droits, les animateurs du mouvement leur expliquent

---

[18] Piven F.F, Cloward R., *Poor People's Movements, Why They Succeed, How They Fail,* New York, Vintage Books, 1997, p. 20-21. Traduction citée par Mouchard D., *art. cit.*, p. 429.

[19] Contre la vision spontanéiste de la « conscience politique », Lénine développe dans cet essai politique, écrit en 1902, une stratégie basée sur l'organisation et la structuration du mouvement ouvrier par le parti révolutionnaire. Lénine V., *Que faire ? Les questions brûlantes de notre mouvement*, Moscou, Éditions en langues étrangères, 1954.

[20] « Il a justement été observé (Melucci (A.), « Getting involved. Identity and mobilization in social movements », Paper prepared for the international workshop « Transformation into action ». Amsterdam, 1986) que la théorie de la mobilisation des ressources est une réédition de la théorie léniniste de l'organisation du parti. La catégorie d'« entrepreneur de mouvements », dans la théorie américaine, a la même place théorique que la catégorie de « révolutionnaire professionnel » dans la théorie russe. Il y a bien sûr plus d'une différence entre les deux. La première théorie ne contient pas l'élément prescriptif que contient la seconde, et s'articule organiquement dans une série de catégories analytiques inconnues du discours léniniste, qui reste très général. Mais on pourrait soutenir que « la théorie des ressources » a été élaborée pour dépasser la difficulté de la « théorie de la privation relative » à expliquer le rôle de l'organisation, tout comme la théorie léniniste avait été avancée pour dépasser la même difficulté dans une pensée marxiste qui ne connaissait que les concepts de conscience de classe et de « classe en soi », et n'incluait pas organiquement le fait organisationnel. » Pizzorno A., « Considérations sur les théories des mouvements sociaux », *Politix*, vol. 3, n°9, 1990, note 4, p. 76.

[21] Snow D., *art. cit.*

que celle-ci n'est pas unique et que l'expérience qu'ils en font est partagée d'un certain point de vue par l'ensemble des précaires. Pour une partie des intermittents, ce nouvel éclairage sur leur biographie a fonctionné comme une nouvelle découverte de soi. Après plusieurs mois de militantisme, ils sont même parfois ceux qui revendiquent avec le plus de force l'inscription de la lutte des intermittents dans le cadre plus général du combat contre la précarité et la mondialisation néo-libérale. Leurs argumentaires sont parfois maladroits, articulant des notions encore mal maîtrisées, mais sont toujours assénés avec une conviction militante qui paraît profondément ancrée et inébranlable.

> « **Je suis précaire** parce que… c'est quand même pas des secteurs mirobolants, je suis pas dans un secteur d'activité, je suis pas dans l'audiovisuel ou je sais pas quoi, donc j'ai pas des salaires importants parce que les budgets sont petits à chaque fois, c'est toujours à ras les pâquerettes, non pas parce qu'elles veulent pas faire l'effort mais parce qu'elles n'en ont pas les moyens tout court, c'est tout… […] mais j'ai un appartement, j'ai du acheter une voiture avec la compagnie pour pouvoir transporter les décors, je m'endette mais je suis pas à la rue, c'est tous les mois difficile, mais c'est pas… **Après cette notion de précarité c'est venu avec la coordination pour moi**… **je me sentais pas une précaire**, en plus j'ai travaillé dans des réseaux à certains moments de ma carrière, où j'étais très bien payée et je gagnais très bien ma vie… et pour moi précarité était synonyme de misère… or je me suis jamais sentie comme une fille misérable ou miséreuse ou dans le besoin… **mais cette notion de précarité au sens où on l'emploie maintenant, où je l'identifie maintenant, oui,** de toute façon… d'être à chaque fois dans l'inconnu de ce que va être demain, les trois ou les six mois qui viennent, **c'est une vraie précarité, ça c'est certain**. […] **Il y a une différence entre une volonté politique locale de notre ministre de la culture ou de ses fifres ou de ses sous-fifres, ou une volonté gouvernementale de dire « oui on veut défendre la culture », mais de l'isoler de la politique mondiale ou de la politique européenne de la culture ou des droits sociaux, c'est idiot** parce que même si un mec a envie de défendre ce statut-là, il est prisonnier d'autres politiques et d'autres traités qui sont signés en annexe et il a pas les mains libres comme il voudrait, et à partir du moment où t'as compris qu'en 99 l'AGCS a été signée et qu'on va commercialiser tout ce qui s'appelle service et que la culture en fait partie et que le but du jeu c'est de démanteler et de partitionner tout ce qui est service public et la culture dedans… et que le plan du protocole fait partie de cette démarche là pour amenuiser cette résistance, voilà… **si tu prends pas dans une globalité, tu peux travailler sur les annexes 8 et 10 toute ta vie** ! Tu seras forcément déçu ! […] **Ce qui me fait courir c'est essayer de faire en sorte que tout le monde ait le droit de pouvoir faire son métier en ayant la garantie de pouvoir avoir un revenu qui correspond à ton activité et que ce revenu il soit dispensé par ton ou tes employeurs ou bien par l'Etat**… qui pallie à cette chose là… parce qu'il me semble que tout le monde a droit à avoir un revenu… et qu'il faut se sortir du crâne l'image du « travail c'est la santé » et « tu n'auras que ce que tu mérites par ton travail », on sait très bien que ça marche plus comme ça… on sait bien que l'ordre du travail a changé, que l'emploi a changé, et qu'il suffit pas d'aller labourer son champ pour pouvoir en vivre… y'a plein d'autres paramètres qui sont entrés en jeu et que ça diminue pas la valeur d'un individu… J'ai vraiment envie que… dans la tête des gens se dissocie ton activité, le temps que t'y passes et le revenu que tu perçois… je trouve que ce sont deux choses qui doivent être séparées… je le vois dans mon travail aussi, où si t'es pas connu, que tu représentes pas une valeur financière, t'es moins payé alors que tu fais le même travail, mieux parfois, que des gens qui sont connus et qui font moins, sont payés plus… un problème de valeur de l'individu qui est liée à ce que tu coûtes et ce que tu rapportes… Cette chose-là pour moi est importante, la valeur d'un individu ou d'un peuple entre guillemets ne soit pas à la tête de ce qu'il rapport financièrement… **Donc en**

> **résumé on peut dire ça, je milite pour que tout le monde ait le droit de manger, d'habiter quelque part, de pouvoir se soigner quand il en a besoin** et que la superproductivité de certaines boites ou entreprises puisse pallier à… au peu de rentabilité du nôtre, et que ça soit pas connoté comme de l'assistanat ou du parasitisme… enfin voilà… »
> Audrey, 32 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

Ceux qui sont convaincus relisent ainsi tous les événements de leur biographie à travers le prisme de la précarité : la recherche des cachets devient la précarité de l'emploi, l'incertitude quant à la reconduction des droits devient la précarité des ressources, la difficulté d'obtenir des subventions pour les projets artistiques devient la précarité des financements et des structures du spectacle, etc. Ceux-là acceptent sans problème le label précaire et vont jusqu'à se revendiquer eux-mêmes « précaires » ce qui n'était pas le cas avant leur entrée dans la coordination.

> « J'allais pas me battre contre, mais **je n'y ai pas adhéré tout de suite**… j'ai pas bien compris au début… j'étais pas politisé, enfin, j'étais politisé bien sûr que je m'intéressais à la politique mais j'étais pas du tout très militant de quoi que ce soit… et donc là **j'ai appris** tout un vocabulaire, **j'ai appris** toute une manière de penser et **j'ai été convaincu** par un certain nombre de choses. Au début j'étais très « intermittent intermittent », très annexe 8 et 10… Quand je suis venu, je suis venu en tant qu'intermittent, il n'y a aucun doute ! Et petit à petit, à force d'écouter en réunion les gens du PAP, **j'ai suivi l'évolution et je l'ai acceptée**… et **maintenant je le revendique** ! »
> Jean, 59 ans, comédien et metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 14 septembre 2005

Si tous les artistes et techniciens interrogés déclarent s'être d'abord mobilisés pour défendre leur régime spécifique d'indemnisation, certains finissent donc par adopter le cadrage des « Précaires ». Quelques rares intermittents affirment être conscients depuis longtemps que les enjeux que soulève la réforme de leurs annexes ne sont pas propres au secteur des spectacles mais sont transversaux à tous les secteurs économiques touchés par la flexibilité salariale et l'emploi discontinu et ont donc accepté immédiatement l'élargissement de la cause proposé par les militants du PAP. Cela concerne surtout des militants plus âgés que la moyenne des intermittents mobilisés et qui se distinguent par une expérience militante plus importante que leurs collègues. Certains sont syndiqués ou l'ont été (souvent à la CGT), militent dans des associations comme ATTAC, se disent d'inspiration situationniste ou déclarent avoir participé aux mouvements de chômeurs aux côtés d'AC ! notamment. Pour les autres, ceux qui ont rejoint le rang des « P » plus tard, plus jeunes et moins expérimentés politiquement, on verra que les raisons pour lesquelles ils ont accepté d'endosser le label « précaire » ne se limitent pas simplement à cette adéquation entre leur biographie et le discours de l'organisation.

Avant cela, il faut apporter une dernière précision sur les modalités de construction du cadrage « précaire » : les PAP n'ont pas simplement essayé de faire correspondre le vécu des intermittents à leur cadre, ils ont également modifié ce dernier afin qu'il prenne davantage en compte les spécificités des salariés du spectacle.

b. Des compromis pour un cadrage plus ajusté

L'approche par la précarité n'a pas remplacé intégralement celle par la profession et la culture au sein de la CIP-IDF. D'abord parce que certains refusent toujours le label « précaire » mais surtout parce que les PAP ont eux aussi ajusté leur cadre aux particularités des intermittents.

Dès qu'ils se sont retrouvés en contact avec les intermittents « non militants », c'est-à-dire avec des préoccupations et une socialisation politiques différentes des leurs et de celles des quelques intermittents du collectif PAP, ils ont dû infléchir certaines de leurs positions et faire un tri, une sélection entre ce qu'ils pouvaient revendiquer au nom de leur collectif ou d'autres organisations dans lesquelles ils militent et ce qui était du domaine du « revendicable »[22] au sein d'une coordination plus hétérogène. Cet effort d'adaptation aux enjeux propres du conflit a été remarqué et apprécié par les participants de la CIP-IDF.

> « Moi je l'ai dit en te montrant les tensions lexicales… mais évidemment que cette tension elle existe… mais ce qui est bizarre, c'est… si tu veux, le rêve… l**'ambition politique de certaines personnes du PAP, c'était de faire des intermittents, ou plutôt du mouvement des intermittents le nœud d'un mouvement plus large sur la précarité**, sur les questions de… ce qui est en plus logique ! **C'est là que des gens comme Marc ou Louise ont été dans un rapport d'instrumentalisation du mouvement depuis le début…** mais c'est pas grave, ils sont comme un parti politique ou un groupe qui s'intéresse à un mouvement, **pourtant ils ont été l'un et l'autre dans un rapport de très grande écoute aux enjeux propres de ce mouvement et c'est pour ça qu'on a pu travailler ensemble et de façon très productive. »**
> Francis, 38 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

Plutôt que d'essayer de remplacer la problématisation en place, les PAP ont tissé des liens entre les cadres respectifs (*bridging*). L'exemple le plus emblématique de ce compromis réside certainement dans le Nouveau Modèle. Élaboré dans une commission « mixte », rassemblant tenants du « I » et du « P », celui-ci repose à la fois sur une connaissance précise

[22] Bourdieu P., « La grève et l'action politique », *art. cit*.

des modes et des secteurs d'emploi des intermittents prenant en compte les exigences des professionnels et sur un certain nombre de positions politiques s'articulant à des principes plus généraux.

> « Le Nouveau modèle c'est vraiment un bon exemple dans sa conception… **c'est pas du tout un truc de garantiste ! ça se voit ! c'est vraiment parti des annexes 8 et 10 et de ce qui pourrait en être développé… ceux qui sont le plus accusés de garantistes comme Marc, il est évidemment pas d'accord avec le seuil des 507 heures et des choses comme ça… enfin, tout mec qui défendrait un revenu garanti inconditionnel, par définition il va pas accepter cette condition là qui est super arbitraire ! mais voilà… tous les garantistes qui sont entrés dans la coord, c'est pas qu'ils ont reculés, mais ils se sont adaptés au mouvement concret où ils étaient**… Louise par exemple elle l'est beaucoup moins, garantiste, qu'avant, elle l'est quasiment plus ! Marc c'est ambiguë… et c'est sûr que même pour moi, le seuil c'est pas complètement satisfaisant pour moi, mais c'est là où on est… c'est ça aussi… **ceux qui veulent vraiment défendre qu'Une garantie de revenu ils vont à AC !, pas à la coord** ! Voilà, Louise et Marc, ils sont forts mais ils auraient pas pu faire le Nouveau modèle tout seul… il faut vraiment une rencontre de ces deux machins là… »
> Chris, 31 ans, vidéaste. RMI. Militant CIP-IDF. Entretien du 16 septembre 2005.

Leur discours consiste alors à reconnaître les spécificités liées aux intermittents, à prendre en compte les modes d'organisations des marchés du spectacle, les évolutions de la politique culturelle tout en créant des ponts avec leur propre problématique. Lorsque Yves dit « on peut être professionnel et précaire ! », il veut signifier qu'il est possible de défendre conjointement des intérêts catégoriels et quelque chose qui relèverait d'un intérêt plus général ; en luttant pour ses droits de professionnel, on lutte pour les droits de l'ensemble des individus qui vivent les mêmes conditions d'emploi et de travail. C'est tout l'enjeu pour les tenants du « P » de promouvoir le rapprochement du « I » et du « P », de tenir ensemble les deux bouts de la cause : défendre l'un sans l'autre reviendrait à se séparer d'une partie des forces militantes. Une des justifications courantes du bien fondé de l'articulation des cadres est la double tutelle des intermittents : la tutelle du ministère de la culture contente les tenants d'une résolution de la question sur un registre professionnel et sectoriel, la tutelle du ministère de l'emploi donne une légitimité à l'élargissement de la cause, cette justification donnant au passage un argument de plus à la coordination dans sa lutte de représentation contre les syndicats.

> « Si tu veux ensuite intermittents du spectacle, du secteur culturel, on se retrouve sur un problème de droits sociaux, de travail avec une tutelle culture, alors qu'**on a deux tutelles, culture et emploi. Tout le conflit c'était aussi de tenir les deux**, de dire en permanence « nos deux tutelles c'est ça », avec les syndicats qui ne fonctionnent que, parce qu'ils sont construits comme ça, c'est leur nature, par corps de métier, donc « nous c'est tel corps de métier, donc nous notre tutelle c'est le ministère de la culture », parce qu'on est salariés de ce secteur… donc tout le travail de la coordination a été de tenir tous ces fronts en permanence,

> ce qu'un syndicat ne peut pas faire… un syndicat de comédiens défend les comédiens, un syndicat de techniciens va défendre les techniciens, d'abord… ça veut pas dire qu'ils peuvent pas avoir aussi une réflexion plus large sur les droits sociaux, mais la nature même de ce pour quoi ils sont fait, les entraîne fatalement dans cette ligne-là, donc c'est même pas forcément corporatiste, c'est juste que voilà, c'est quoi leur job ? Donc voilà, cette coordination elle a réussi à un moment, même s'il y a toujours eu des conflits entre syndicat et coordination, il y a quand même eu un moment, au plus fort du mouvement, où y'avait une vraie complémentarité entre nous, et ça fonctionnait très bien ! »
> Yves, 37 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

Au final, le cadrage de la CIP-IDF, pris dans son ensemble, est un compromis entre les cadrages issus de ses deux composantes principales[23]. Il s'est dégagé au fil de la lutte un certain équilibre qui permet à chacun de se reconnaître tout en gardant sa singularité. En effet, ce compromis ne suppose pas que tous les participants partagent le même point de vue mais simplement qu'un accord existe sur la manière de présenter la cause du mouvement et plus précisément de la coordination.

> « Non… enfin, plus tellement quand même… ça s'est ressenti très clairement, très souvent… mais y'a quand même plus d'accord maintenant… enfin, y'a encore des trucs de replis… je pense que c'est vraiment un accord qu'on a trouvé…enfin… y'a toujours eu cette discussion-là, depuis le début… rien que sur le nom… mais même… **si on a un discours trop porté sur les droits sociaux on va faire fuir les corpo'… et après si on a un discours trop corpo on va faire fuir les autres**… moi j'ai toujours vu partir et rentrer un peu des deux… c'est pas objectif, c'est pas calculable… et y'a encore des deux composantes dans la coord et c'est super, super important, et surtout on arrive à être grosso modo d'accord… »
> Chris, 31 ans, vidéaste. RMI. Militant CIP-IDF. Entretien du 16 septembre 2005.

> « Elle [la coordination] a la volonté de mener avec le plus grand nombre, la lutte pour la défense de la culture et d'élargir le combat dans la perspective d'une réforme pour de nouveaux droits. Dans cet esprit, elle a à cœur d'établir et d'entretenir un réseau d'échanges avec les autres. »
> Charte de la CIP-IDF

Cet accord ne règle cependant pas définitivement les conflits. S'il permet d'expliquer comment la coordination peut tenir ce cadrage, il n'explique pas totalement pourquoi les intermittents tenants d'une lutte centrée sur leur régime d'indemnisation acceptent de lutter aux côtés des militants pour une cause élargie.

[23] Le titre de ce texte de la CIP-IDF est à ce titre assez évocateur : « Intermittents, emploi discontinu, droits collectifs et culture », http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=724

B. Le double intérêt de l'alliance avec les « précaires »

Le fait que le cadre construit par la CIP-IDF puisse rendre compte des biographies des participants n'explique pas à lui seul l'alliance établie entre les intermittents et les promoteurs de l'élargissement de la cause. Si parmi les plus politisés, certains se reconnaissent assez rapidement dans le discours tenu par les PAP, il n'en va pas de même concernant les nombreux primo-militants, dans un premier temps méfiants à l'égard des militants professionnels. Mais qu'ils soient convaincus ou non par l'analyse des PAP, ils s'accordent sur le double intérêt de s'allier à eux : d'un côté le label « précarité » confère une légitimité supérieure à leur lutte, de l'autre accepter ce label et ses promoteurs présente l'avantage de faire bénéficier au mouvement du capital militant de ces professionnels de la contestation.

a. La précarité, un label légitimant

La stigmatisation des intermittents et l'illégitimité de leur mobilisation ne sont pas pour rien dans leur acceptation du label « précaire ». Puisqu'ils sont considérés par leurs adversaires et par une partie des observateurs comme des fraudeurs et de paresseux individualistes, l'élargissement du discours de justification de leur lutte permet de lui donner une légitimité qui lui faisait partiellement défaut. En ce sens, on peut vraiment parler ici de « label » au sens de la théorie de l'étiquetage[24] : c'est ce qui est donné à voir aux autres dans l'interaction et qui prime dans la perception d'une identité sociale.

Le recours au label « précarité » permet ainsi de légitimer le mouvement des intermittents. Le flou de la notion elle-même, telle qu'elle est définie par les PAP, englobe un nombre quasiment illimité de situations de travail, dans ou hors-emploi de l'emploi, ce qui a pour effet de déparicullariser le cas des intermittents. La réforme des annexes 8 et 10 n'est en ce sens qu'un exemple parmi d'autres des restrictions des droits de chômeurs, qui ne sont qu'un exemple parmi d'autres des restrictions des droits sociaux, etc. Et puisque le cas des intermittents est pris dans un processus de transformation qui le dépasse et que le discours de

[24] C'est en tout cas ainsi qu'elle est couramment nommée, bien que l'auteur lui-même refuse ce statut à sa conceptualisation. Becker H., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

l'organisation remet également en cause, leurs revendications ne sont plus strictement catégorielles.

Cet effet d'universalisation et de légitimation du label se retrouve dans un des slogans phare de la CIP-IDF, apposé pendant de nombreux mois au bas de tous les tracts et communiqués de presse : « Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous ! ».

> « Cette manière de voir les choses, je pense que c'était la plus efficace politiquement… c'était celle qui était la mieux construite, le raisonnement était plus solide, le plus convainquant… une des choses qu'on mettait depuis longtemps sur nos tracts, presque depuis le début, c'était **« ce que nous défendons nous le défendons pour tous »** et voilà et donc c'est un des reproches que l'ont voulait pas avoir, **on voulait pas avoir le reproche d'être corporatistes et de défendre une lutte pour nous**… en plus **ça aurait été un peu rentrer dans les arguments de ceux qui nous reprochaient des choses, c'est-à-dire de défendre des droits pour des privilégiés**, or c'est pas ça qu'on voulait, même si des gens peuvent le croire, c'est pas ça qu'on voulait. »
>
> Jean, 59 ans, comédien et metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 14 septembre 2005.

La précarité dote la cause de la grandeur qui pourrait lui manquer lorsqu'elle s'en tient au catégoriel (les droits des professionnels) ou au sectoriel (la culture) : ce label affiché permet ainsi de mettre à distance les accusations de corporatisme[25]. En effet, dans les mouvements sociaux de manière générale, l'intérêt est suspect car trop proche de l'individualisme : l'universel a une valeur supérieure au particulier, l'intérêt général dépasse l'intérêt catégoriel[26], ce d'autant plus lorsque l'intérêt en question est considéré comme illégitime. La lutte est alors justifiée par une remise en cause globale de la précarité, ce qui lui donne une certaine grandeur civique.

Mais le recours à cette grandeur n'est pas une simple justification de l'action, il relève également d'une activité tactique-stratégique de la part des contestataires. Les approches sociologiques qui rejettent le postulat de la rationalité, même limitée, des acteurs sont en général mal à l'aise avec cette notion de stratégie. A l'inverse, les approches économistes héritières des théories développées par Mancur Olson aboutissent « à une forme de *stratégisme*, qui réduit le rapport à l'action des individus mobilisés à des calculs de rentabilité,

---

[25] Comme le note Pierre-Eric Tixier, « l'hypothèse qu'un groupe professionnel puisse défendre ses intérêts spécifiques a représenté une sorte de tabou collectif inscrit dans l'histoire de la société française » : de la loi Le Chapelier au modèle républicain actuel en passant par la « charte corporative » de Vichy. Tixier P.-E., « La variété des corporatismes à la française. Vers de nouvelles régulations », *Droits et société*, vol. 24, 1998, p. 277-295.

[26] Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991. Voir notamment les développements relatifs à la cité civique (p. 137-150).

des tactiques de bataille »[27]. La piste proposée par Philippe Corcuff et Max Sanier semble cependant pouvoir réintégrer l'analyse en situation de tels comportements de « calcul » en les relocalisant dans les espaces structurés dans lesquels ils se produisent[28]. Ainsi, les auteurs font remarquer que le régime d'action qu'ils nomment *machiavélien*[29] ou *tactique-stratégique* « rend compte d'actions au cours desquelles est activé un espace de calcul liant trois pôles : 1e) des fins lointaines en rapport avec un bien commun, 2e) des scènes publiques – sur lesquelles pèsent des contraintes de généralité et de légitimité des arguments – et 3e) des scènes plus "officieuses" - où les moyens sont plus flexibles et où il s'agit de "saisir l'occasion" au travers d'activités tactiques non nécessairement justifiables en public. »[30] C'est bien dans cette conjoncture spécifique que se situe la mobilisation des intermittents, placés face à un impératif de « justification »[31] de leur lutte : rejeter la problématisation des PAP reviendrait à refuser l'élargissement de la cause et à promouvoir la défense d'intérêts catégoriels stigmatisés comme privilèges. A l'inverse, accepter ce label revient à grandir leur cause sans toutefois renoncer à leur intérêt particulier (l'analyse des actions mises en œuvre le montrera). La tactique mise en œuvre consiste donc, pour les intermittents qui ne sont pas nécessairement convaincus par le principe politique de l'élargissement de la cause, à se battre concrètement pour leurs droits (ce qu'ils font en s'inscrivant dans les commissions ou les actions de contestation qu'ils jugent utiles dans ce sens) tout en acceptant les discours, et éventuellement les actions qui replacent cette lutte dans un contexte plus global.

Enfin, l'acceptation tactique ne se limite pas aux effets légitimants du label, elle concerne aussi les compétences de professionnels de la contestation.

---

[27] Neveu E., *op. cit.*, p. 73.

[28] Corcuff Ph., Sanier M., « Politique publique et action stratégique en contexte de décentralisation », *Annales – Histoire, sciences sociales*, 55/4, juillet-août 2000.

[29] Pour ne pas dire machiavélique qui a une connotation « cynique » et qui tend à évacuer la visée de justice.

[30] Corcuff Ph., *Bourdieu autrement. Fragilités d'un sociologue de combat*, Paris, Textuel, coll. La Discorde, 2003, p. 47.

[31] Au sens où la notion est définie par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, la justification fait référence à la construction de *principes d'équivalence*, de *principes supérieurs communs* selon les termes de Rousseau, qui permettent de légitimer une position, un acte dans certaines situations. Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991, 483 p.

b. Concessions contre capital militant[32]

Le deuxième intérêt tactique de s'allier aux PAP tient à ce qu'ils sont : des professionnels de la contestation. Dès les premières assemblées, ils montrent qu'ils savent organiser un collectif, ce qui a permis au mouvement de démarrer assez rapidement sous sa forme quasi définitive : une assemblée générale qui érige les participants en « instance délibérative de la mobilisation »[33], une organisation en commissions, etc. Dans d'autres collectifs, la mise en place a en effet été un peu plus longue en raison de l'absence d'habitués des mouvements sociaux. Ils montrent également qu'ils savent rédiger les tracts, organiser et gérer l'occupation d'un lieu (y compris sur une longue durée), qu'ils disposent de contacts avec la presse, de réseaux au sein de divers secteurs politiques, dans l'espace des mouvements sociaux comme dans le champ politique institutionnel. Leur maîtrise théorique et pratique de l'action collective a nettement contribué à impressionner de nombreux primo-militants et les a aidés à prendre progressivement place au sein du groupe. En effet les activités cardinales de l'action collective réclament une expérience dont la plupart des intermittents engagés étaient dépourvus. Certains, souvent les moins politisés, se sont laissés convaincre, persuadés que ces « pros » avaient forcément raison compte tenu de l'étendue de leurs savoirs et savoir-faire politiques et militants.

> « Ils sont assez incroyables quand même ! Ils arrivent, tac, tac, **ils savent où ils vont, t'as l'impression qu'ils l'ont fait mille fois**… enfin… c'est presque le cas pour certains en fait ! Y'a pas d'hésitations ou quoi… **c'est des pros** ! Alors tu vois, toi t'arrives là, tu connais rien, c'est super quoi ! **Tu les laisses faire, tu regardes**… **J'ai appris des tas des trucs**… des trucs vachement précis comme… je sais plus moi… si, les droits qu'on a quand on fait une action par exemple, ça j'y connaissais rien… et pis des trucs plus… sur la précarité, tout ça, que c'est partout pareil… »
> Maurice, 27 ans, musicien. Intermittents, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

D'autres, qui nous intéressent davantage ici, ont accepté l'aide des PAP sans accepter leur problématisation, en y étant même parfois clairement opposés. Par contre, si l'on situe là encore leur action dans un régime *tactique-stratégique* et compte tenu de leur inexpérience

[32] Matonti F., Poupeau F., « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, 2004, p. 5-11.
[33] Leschi D., « La construction de la légitimité d'une grève : le rôle des assemblées générales de la gare de Lyon », *Sociologie du travail*, n°4, 1997, p. 503.

politique, leur comportement est tout à fait intelligible : ils savent que ces militants constituent pour le mouvement une ressource indispensable à leur mobilisation ce qui incite les plus réticents à passer outre certaines divergences.

> « Déjà **ils sont venus avec un truc tout fait**, ce qu'ils disaient du protocole, ce qu'ils lui faisaient dire, **c'était déjà très différent** de ce que nous, moi en tout cas, en pensais si tu veux… (…) Enfin, bref, disons que moi sur le fond je suis pas contre la revendication des précaires, tu vois… je la trouve passionnante, intéressante, mais complètement hors de propos… (…) **Mais ils étaient très malins, ils savaient bien comment organiser, moi j'étais assez admiratif** de ce qu'ils faisaient, de ce qu'ils savaient faire »
> Léon, 36 ans, metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 31 août 2005

> « A les écouter, il faut tout faire pour ne pas travailler et ça **je ne suis pas du tout d'accord** avec ça… (…) Après je reconnais tout à fait qu'**ils nous ont transmis un gros savoir** et que s'ils n'avaient pas été là au départ, peut-être que ça n'aurait pas évolué comme ça a évolué »
> Agnès, 35 ans, metteure en scène et comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005

Evidemment, les positions ne sont pas figées : certains ont fini par rejoindre, parfois après plusieurs mois, le rang des convaincus à une cause élargie, d'autres continuent tout en restant à la coordination à n'entretenir aucun rapport avec ces derniers (ce qui est rendu possible comme on l'a montré par l'organisation en commissions relativement autonomes).

S'il y a bien calcul de leur part, le plus souvent conscient et revendiqué, celui-ci ne se situe pas dans un espace libéré des contraintes extérieures. C'est bien l'effet cumulé de leur inexpérience militante, de l'illégitimité de leur lutte, mais aussi des menaces qui pèsent sur leur intégration professionnelle et qui renforce l'urgence de faire aboutir les revendications qui explique qu'ils ont adopté cette tactique et saisi l'opportunité que représente pour eux les PAP.

L'analyse de l'acceptation du label « précaire » par les intermittents par le prisme d'un régime d'action tactique-stratégique est intéressante car elle conduit à renverser la perspective indigène (mais pas seulement) qui tend souvent à ne considérer l'intérêt que du côté des soutiens (en termes de « récupération » notamment). Or, s'il est bien dans l'intérêt des PAP d'intéresser les intermittents à leur lutte et de leur faire accepter l'élargissement de la cause, on a montré qu'il est aussi dans l'intérêt des intermittents de s'assurer le soutien de militants rôdés à l'organisation de la contestation.

La dernière explication de la pérennité de la CIP-IDF en dépit son hétérogénéité réside dans la pratique même de l'action collective au sein d'une coordination. Tant par son organisation

interne que par le découpage implicite du travail militant qu'elle opère, la CIP-IDF rend possible ce que l'on pourrait résumer ainsi : on se bat tous ensemble, mais à chacun sa cause !

Section 3. Découpage de la cause et partition du travail militant

La cohésion de la CIP-IDF repose en grande partie sur sa capacité à revendiquer simultanément son unité et son hétérogénéité, y compris celle des buts de ses participants. L'existence des deux tendances, les « I » et les « P », n'est pas assumée par tous de la même manière, elle est d'ailleurs le plus souvent invoquée par les tenants du « I » pour dénoncer les tentatives d'appropriation du mouvement par les tenants du « P », qui souvent la nient ou cherchent à l'analyser autrement que comme une division interne. Pourtant, même si elle n'interdit pas à certains militants d'aller de l'une à l'autre, cette ligne entre les tendances existe concrètement et se traduit notamment par des actions menées séparément par les « Intermittents » et les « Précaires »[34].

Cela est d'abord rendu possible par le fonctionnement même d'une coordination, particulièrement celle-ci : chaque groupe (ou commission) peut en principe agir et communiquer comme bon lui semble sans avoir à en demander l'autorisation à une instance supérieure. Cela autorise donc des divergences, des prises de positions parfois contradictoires mais justifiées par un impératif d'autonomie et de responsabilité individuelle. Cela ne signifie cependant pas que chacun puisse faire ce qu'il veut au sein de la coordination sans que cela ne provoque de conflits. Au cours de l'année 2005, une dispute récurrente a animé un grand nombre de réunions de la CIP-IDF : une partie des membres souhaitait centrer ses efforts sur la promotion de la Proposition de projet de loi du comité de suivi, pendant qu'une autre se concentrait sur l'organisation du rassemblement des précaires dans le cadre de l'Euromayday. Ces deux actions, si elles n'impliquent pas le même rapport à la contestation (l'une plus proche du travail avec les institutions, l'autre davantage dans la manifestation rue[35]), nous intéressent surtout ici en ce qu'elles sont le symbole des deux dimensions de la cause de la CIP-IDF : le rejet du protocole du 26 juin et la « convergence des luttes ». L'existence même de cette discussion montre que « l'arrangement » entre les « I » et les « P » est fragile et peut être à tout moment remis en cause.

---

[34] Ce qui n'exclut pas, on l'a vu dans le cas de la commission « Propositions et revendications » (Chapitre 3) et on le verra encore à propos de la contre-expertise, que des tenants des deux registres se retrouvent sur des activités communes.

[35] La « tactique » de la CIP-IDF consiste précisément à allier le « dedans » et le « dehors », voir Partie 3.

A. Un mode d'organisation favorable au maintien de l'hétérogénéité

La coordination comme mode d'organisation semble être en soi une première explication de la pérennisation de ce collectif hétérogène malgré les tensions qui l'animent, à la fois parce qu'elle repose sur l'assemblée générale comme mythe de l'unité et qu'elle fonctionne dans la pratique en commissions relativement autonomes.

Comme toutes les coordinations, la CIP-IDF est structurée autour de son assemblée générale. Quotidienne au début de la mobilisation, moins fréquente selon l'état des forces en présence et l'évolution du dossier, elle est le centre névralgique de l'action collective, lieu privilégié de la circulation de l'information et de la prise des décisions. Pour ses partisans, elle présente l'avantage d'offrir un espace libre de parole qui tient compte de la diversité et qui s'oppose en cela aux organisations politiques qui auraient quant à elles une ligne idéologique à tenir.

> « C'est-à-dire que pour moi une coordination, c'est un endroit où il y a des Précaires Associés de Paris, des gens du groupe Bastille, de la CGT, du machin… **des gens qui sont éventuellement pas d'accord entre eux**, qui débattent, qui décident ensemble la marche à suivre, et après ça peut se faire au vote, au consensus, à ce qu'on veut, mais **oui à l'hétérogénéité, vraiment**… il faut des gens qui sont sur des logiques professionnelles, des gens qui sont sur des logiques d'artistes, des gens qui sont sur des logiques de précaires, on agence tout ça, on mouline et on arrive… enfin, à l'époque où on était très nombreux et où il y avait tous ces gens là, on a plutôt très bien réussi à s'en sortir… après voilà, faut savoir accepter, ça c'est un travail, en tout cas moi j'essaye de l'avoir toujours en tête, **dans une coordination faut savoir accepter qu'il y a des trucs avec lesquels on n'est pas d'accord** ! »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

Si l'argument est utilisé par les promoteurs de la coordination pour disqualifier leurs concurrents dans la course à la représentation du groupe, les syndicats en l'occurrence[36], il n'en est pas moins dénué d'une certaine réalité. En effet, on peut noter au sein de la coordination la coexistence, à certains moments et sur des objets plus ou moins clairement délimités, de sous-groupes tenant des discours potentiellement opposés sans que cela soit

[36] Comme le note Bertrand Geay : « L'authenticité et la liberté du débat sont très souvent invoquées par les tenants des "coordinations" et mis en avant pour justifier leur rejet des organisations collectives les plus institutionnalisées. ». Geay B, « Espace social et coordinations. Le "mouvement" des instituteurs de l'hiver 1987 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°86/87, 1991, p. 6.

nécessairement considéré comme une trahison ou un obstacle à la poursuite du travail en commun.

> « Par exemple, **la commission Europe**, pendant tout le temps où on occupait la salle Olympe de Gouge, **a défendu l'exception culturelle… moi c'est un truc qui me débecte l'exception culturelle, et déjà à l'époque !** […] et il s'est trouvé que la position de la coordination sur l'exception culturelle, du rejet de l'exception culturelle comme position de la coordination, ça nous est venu par la coordination nationale et pas tellement par la coordination d'Ile de France… mais bon ça… à un moment il se trouve que la commission Europe sort des trucs sur l'exception culturelle, ben voilà ! **soit on essaye de se contrôler, on voit ce qu'on édite ou pas… et à ce moment là c'est plus une coordination, c'est un dispositif politique avec une ligne… soit on accepte qu'il y ait des trucs**… que la commission Public à Olympe de Gouge aille differ dans tous les théâtres des machins en disant « cher public on assassine tes artistes ! » moi ça me terrifie ! Enfin je veux dire je trouve ça horrible ! Et autant ce texte je le trouve horrible, autant le fait qu'il y ait des gens qui aient écrit ça ensemble, ça ne me pose aucun problème. Voilà, ça part dans tous les sens mais y'a pas mort d'homme, y'a pas marqué non plus "vive le protocole", et on avance… et finalement le rejet de l'exception culturelle, je donne cet exemple là parce que c'est un truc sur lequel le PAP était très déterminé, on savait qu'on en voulait pas parce qu'on savait aussi que sur les annexes c'était une tactique perdante… parce que ça voulait dire parler des annexes indépendamment de l'UNEDIC, comme si c'était une chose qui fallait préserver toute seule, qui était pas liée au reste… donc, de ça je ne me suis jamais cachée, **il ne s'agit pas de cacher ses désaccords**… **ils sont ouverts les désaccords […] et ça c'est une richesse de la forme coordination**, c'est qu'il n'y a pas de ligne a priori et chacun pense des trucs… »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

C'est notamment parce qu'ils sont libres de produire et publier des textes, organiser des actions qui correspondent à leur manière d'envisager la lutte qu'une partie des « I » a continué à participer au mouvement malgré la domination de la problématisation des « P ». Au-delà des divergences, désaccords ponctuels ou oppositions de fond, l'assemblée générale constitue pour tous le lieu symbolique de l'existence collective du groupe. Cette « symbolique de l'unité »[37], que l'on retrouve dans toutes les coordinations, est une des conditions du dépassement des tensions : l'existence de la coordination repose sur le principe même de l'hétérogénéité et c'est la garantie de la diversité, par le respect des individualités, qui scelle l'unité du groupe. C'est dire que, contrairement à ce qui a pu être observé ailleurs, la CIP-IDF ne cherche pas nécessairement à se construire une « homogénéité de façade »[38] : les divergences sont utilisées pour faire la démonstration de l'ouverture du groupe, de sa capacité à discuter, à échanger, à respecter les prises de position des uns et des autres.

---

[37] Rozenblatt P., « La forme coordination : une catégorie sociale révélatrice de sens », *Sociologie du travail*, n°2, 1991, p. 242.
[38] Coulouarn T., Jossin A., « Représentations et présentations de soi des militants altermondialistes », p. 128 *in* Agricolianski E., Sommier I, *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La dispute, 2005.

Comme cela apparaît dans l'extrait précédent, la deuxième caractéristique de la coordination qui contribue au dépassement des tensions relève de son mode d'organisation interne. En effet, la CIP-IDF se compose de plusieurs commissions relativement indépendantes les unes des autres : certaines sont sectorielles (commission musique, commission audiovisuelle), d'autres sont centrées sur un événement (le groupe César), un objet (Propositions/revendications, Conséquences de l'application du protocole) ou des interlocuteurs particuliers (Relations avec la Presse, les entrepreneurs, les élus ou les syndicats). La relative autonomie des commissions est vécue par quelques militants comme une faiblesse de la coordination au sens où elle autorise des visées différentes sans réelle mise en commun.

> « C'est devenu une coordination de commissions, de thèmes de travail, de sensibilité, d'affinité, et **pas un truc qui unit tout**… enfin, c'est assez bizarre… c'est plutôt devenu **une coordination de types d'investissement**, parce que c'est compliqué de mettre en rapport toute la diversité des investissements qui existent en même temps, l'action urgente du jour, le comité de suivi sur 3 mois, le nouveau modèle sur un plus long terme… ce que ça coordonne c'est ça… enfin en bonne partie ça, et comme articulant des investissements différents… avec une énorme difficulté, quand le mouvement ne donne plus le rythme, d'articuler des temps très différents entre les gens… »
> Marc, 43 ans. RMI et vacations de recherche. Militant CIP-IDF. Entretien 16 juin 2005.

Mais la plupart y voient aussi l'un des ingrédients de sa réussite. Chacun peut ainsi déterminer la nature de son engagement, sa durée et sa localisation (dans ou hors son secteur professionnel) : un musicien peut prendre part à la commission Musique qui réunit une fois par semaine des professionnels cherchant les moyens d'intervenir dans leur secteur d'activité et ne participer ni aux assemblées générales ni à aucune autre réunion ou au contraire travailler dans plusieurs commissions ayant des objets différents et en rendre compte dans les réunions Intercom[39] et en assemblée. Il peut aussi s'engager sur une participation courte (l'organisation d'une action pour la cérémonie des César) ou longue (l'élaboration du Nouveau modèle) et modifier son investissement au fil de la mobilisation.

> « Chaque groupe a sa manière de travailler, les communiqués de presse c'est comme ça, le rythme de telle commission c'est comme ça… et ça marche ensemble, parce qu'il n'y a pas d'organisation amenée de l'extérieur ! »
> Marc, 43 ans. RMI et vacations de recherche. Militant CIP-IDF. Entretien 16 juin 2005.

[39] Dans lesquelles siègent des délégués de chaque commission afin de maintenir une existence collective minimum, c'est-à-dire en renseignant les autres des activités de son groupe.

Bref, ce « militantisme à la carte »[40] autorisé voire encouragé par l'organisation qui se conforme ainsi à l'idéal actuellement dominant de l'engagement réfléchi et « distancié »[41], favorise l'engagement des individus, notamment des moins socialisés politiquement, c'est-à-dire ceux qui craignent l'engagement total tel qu'ils l'imaginent dans les partis ou les syndicats[42]. Ils acceptent ainsi de s'investir, au moins dans un premier temps, sur une petite parcelle du mouvement sans être bloqué par l'adhésion à une organisation et ce qu'elle représente pour eux, que ce soit sur un plan pratique (prendre sa carte) ou symbolique (adopter une ligne idéologique). Surtout, il est possible d'être dans une commission en ayant, si on le souhaite, un minimum de contact avec le reste du groupe.

> « Si tu veux les tensions, elles existent toujours même si on les ressent pas trop… ça se traduit par des gens qu'on voit **moins sur tels ou tels dossiers, qui sont pas là sur tels types d'action ou tels types de commission et qui reviennent sur d'autres**… »
> Audrey, 32 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

C'est le cas par exemple de Laura, présentée dans la première partie, militante de la CIP-IDF syndiquée à la CGT qui explique comment elle s'est investie dans le mouvement à travers la commission "Relations avec les syndicats" et le Groupe César. Elle qui n'est pas très à l'aise avec le discours politique généraliste des PAP, a trouvé sa place dans la coordination en prenant part à deux commissions qui ont la particularité l'une d'être tournée vers l'extérieur et l'autre d'être limitée dans le temps. A l'inverse, elle évite le plus souvent les assemblées générales et est absente des commissions où sont les PAP et plus largement les tenants du « P ».

Il semble donc possible pour les « I » et les « P » de continuer à travailler ensemble, du moins au sein de la même coordination, malgré leurs divergences car ce mode d'organisation met en œuvre une symbolique de l'unité dans la diversité et s'appuie dans la pratique sur une séparation des espaces de mobilisation permettant à différentes conceptions de la lutte de cohabiter sous un minimum de contrainte. Si certaines actions parviennent à réunir les tenants des deux problématisations de la lutte (« l'expertise » par exemple), d'autres constituent des

---

[40] Ion J. *et al.*, *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement, coll. CEVIPOF/Autrement, 2005, p. 58.
[41] *Idem.*
[42] On notera cependant que d'un point de vue sociologique, il est tout à fait possible d'avoir une pratique militante correspondant à ce Jacques Ion appelle un engagement distancié dans des organisations politiques traditionnelles.

lignes de fractures plus franches entre les deux tendances. C'est le cas par exemple de la mobilisation en faveur de la Proposition de projet de loi du comité de suivi (pour les « I ») et de la préparation de l'Euromayday (pour les « P »).

B. À chacun sa cause !

Bien qu'il soit admis par tous que la coordination est une entité hétérogène et que chacun peut envisager la lutte comme bon lui semble, l'engagement concret sur telle ou telle dimension de la lutte ne va pas sans alimenter les récurrentes disputes sur la définition et de la délimitation de la cause. Lorsque les troupes sont importantes, il est possible pour la CIP-IDF de mener plusieurs luttes de front. Mais au début 2004, la situation de la coordination est très différente. Les forces sont diminuées et il devient de plus en plus dur, surtout pour les intermittents qui sont mobilisés essentiellement voire exclusivement pour la défense de leur régime d'indemnisation, de voir une partie de la coordination consacrer son temps à une cause différente de la sienne.

a. La PPL[43] : restriction de l'espace de la contestation et mobilisation des « I »

Les intermittents qui jouaient un rôle moteur au sein de la coordination, après avoir réalisé l'analyse du protocole (commission Info-doc) et formulé des propositions pour une réforme de leur régime d'indemnisation (commission Propositions-revendications), se trouvent face à une question de taille : comment, après presque six mois de tentatives infructueuses, poursuivre la lutte et faire aboutir les revendications ? Il leur vient alors l'idée, assez floue au départ, de contacter les politiques et de donner à leur dossier un peu de visibilité au niveau institutionnel. Suite à une interpellation du Président de la République, à qui les militants demandent de trancher la question, restée lettre morte, ils entrent en contact par leur réseau de connaissance avec Noël Mamère qui accepte d'organiser avec eux la première conférence de presse et de mettre en place au sein du parlement un comité de suivi de la réforme de l'intermittence.

[43] Proposition de projet de loi.

« En décembre [2003] on s'est retrouvé un petit groupe, on trouvait qu'il y avait un **petit essoufflement**, le Nouveau modèle avait été présenté juste avant et tout ça… et on s'est dit que la **dernière carte à jouer était celle des politiques** donc on a créé, enfin on a créé, on a été à l'initiative de la première conférence de presse à l'Assemblée nationale qui a donné le comité de suivi.
On, c'est qui ?
On c'est quelques personnes à la coordination… qui venaient d'autres commissions… en gros c'est les gens qui étaient vraiment actifs quoi… après y'a d'autres gens qui sont arrivés là-dedans… **On avait en tout cas tous ce sentiment d'essoufflement et qu'il fallait passer par les politiques** quoi […] On voulait un débat avec des parlementaires… on a fait une conférence de presse et c'est vraiment à l'initiative de Mamère qu'il y a eu le comité de suivi… d'ailleurs la première conférence de presse, c'était aussi à l'initiative de Mamère, c'est lui qui a réservé la salle… Et à partir de janvier, on a mis en place le comité de suivi… »
Agnès, 35 ans, metteure en scène et comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

« On va voir Noël Mamère, et il va dire non seulement, "moi je vous propose l'Assemblée pour faire cette conférence de presse", il y avait avec nous Agnès Jaoui, Charles Behrling et compagnie… et ce que je vous propose, comme Chirac ne vous répondra pas, c'est à la suite de ça déclancher un comité de suivi du dossier.
Comment vous avez contacté Mamère ? et pourquoi lui ?
Heu… en fait… un copain à nous avait des connaissances, sa mère le connaissait donc on s'est dit voilà… pour déclancher un coup comme ça, lui ça va être le plus simple… donc là on va voir l'UDF, l'UDF est d'accord, le PS est d'accord, le PC est d'accord et les Verts d'accord, donc on avait tout le monde sauf l'UMP à cette conférence de presse, mais on était déjà très content d'avoir l'UDF… au niveau des députés et sénateurs on avait tous les partis sauf l'UMP… et on avait eu une lettre d'un ou deux députés UMP… Ça c'était la **conférence de presse du 8 décembre 2003** […] et cette chose là déclanche la **première réunion du comité de suivi le 17 décembre**. Là la CGT vient et on voit débarquer Etienne Pinte qui dit, "moi je m'intéresse à votre dossier, pour l'UMP je suis prêt à". C'est lui qui vient, de son plein gré ! Et voilà, il commence et c'est là qu'on a commencé à élaborer les contre-propositions avec le comité de suivi. »
José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

La création des comités de suivi tend à se multiplier depuis quelques années, notamment dans le cadre de la contestation de dispositifs institutionnels comme on l'a vu pendant les débats autour de la « double peine » et plus récemment dans la discussion sur le « droit opposable au logement ». Cette instance n'a pourtant ni réelle existence institutionnelle ni, par le fait, de pouvoir décisionnel. C'est un groupe qui se charge d'observer le déroulement du traitement d'un dossier, un organe de veille qui peut au mieux devenir une force de proposition. A l'initiative de parlementaires, peuvent y être associées toutes les personnes physiques ou morales en mesure d'apporter quelque chose à la discussion : syndicats de salariés, associations, collectifs, personnalités et plus largement tout représentant, pour reprendre un

terme remis au goût du jour, de la « société civile »[44]. Le comité de suivi en question se donne pour objet de réfléchir à une réforme plus juste du régime d'indemnisation des intermittents et d'aboutir à la réouverture des négociations.

Pour beaucoup d'intermittents, principalement en Île-de-France mais aussi dans les autres régions, il s'agit là d'une nouvelle voie possible de résolution du conflit. Mais cette initiative n'inspire pas le même enthousiasme chez tous les membres de la coordination. Selon certains intermittents, les « papistes » se sont montrés dans un premier temps assez réfractaires à l'idée même du comité de suivi. Certains y voient le débat récurrent au sein de toutes les organisations du champ politique et de l'espace des mouvements sociaux, débat qui opposerait les réformistes et les révolutionnaires, les adeptes d'une démarche qui s'inscrit dans le cadre des institutions existantes et ceux qui pensent que la solution viendra d'abord de la mobilisation menée à l'extérieur.

> « De toute façon à partir de… tant qu'on a été dans les questions où on produisait des choses sur le contenu, le nouveau modèle des trucs comme ça, ça a été très facile de bosser, enfin y'avait des accrochages mais c'était vraiment facile de travailler ensemble… à partir du moment où on a été uniquement dans la politique ça a commencé à merder et ça a été beaucoup plus compliqué de travailler ensemble… faut quand même reconnaître que y'avait des tensions, des rapports de force vachement forts quoi… **y'a des gens qui critiquaient énormément le travail institutionnel, qui critiquaient le travail qui se passait au comité de suivi**… entre j'imagine **c'est le même genre de débat qu'il peut y avoir dans les syndicats entre les réformistes et les radicaux ou je sais pas quoi**… Tu vois, les gens qui bossent pour le comité de suivi, ça serait des réformistes et ceux qui font les occupations les radicaux… y'en a ils sont toujours en rupture… alors que si c'est pensé de façon collective et de façon un peu cohérente, les deux sont complémentaires et les deux font l'objet d'un choix stratégique à un moment donné… »
> Francis, 38 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

> « **Les gens du PAP** ! eux non, ils ne participent pas… ben non ! Ils **se sont opposés** à ce travail même… Le comité de suivi c'est parti pas du tout du PAP, puisque de toute façon, **eux ils ne votent pas** ! Enfin, eux, c'est débile de globaliser comme ça, mais… y'a pas beaucoup de gens parmi ceux-là qui ne votent pas ! Qui sont cohérents avec leurs propres idées… Le problème c'est la manipulation d'appareil, c'est ça qui est lamentable, c'est pas de… et voilà, le PAP était très contre, comme il était très contre les mesures d'urgence… Ils disent toujours que la plate-forme commune du comité de suivi c'est pas du tout le nouveau modèle… Alors non, c'est pas 100% le nouveau modèle, et c'est vrai que l'Assemblée nationale n'est pas la coordination des intermittents, on peut le regretter mais c'est pas comme ça… Déjà ils ont pris 80 ou 90% du nouveau modèle, ils ont pris beaucoup de ça… »
> Gérard, 33 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

[44] Pour une vue d'ensemble sur les nombreux débats autour de cette notion, voir notamment Offerlé M., (sous la dir.), Dossier « La société civile en question » *in Problèmes économiques et sociaux*, n°888, mai 2003.

> « Donc **y'a fallu lutter pendant un an au sein de la coordination pour convaincre de ça**, c'était une énergie absolument épouvantable… **des gens qui ne veulent pas entendre parler du comité de suivi**, des gens pour la révolution globale, l'extrême gauche qui ne vote pas… »
> Charlotte, 38 ans, infographiste. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

Les papistes s'investissent en effet assez peu dans les travaux concernant le comité, soit parce qu'ils ne croient pas en son efficacité, soit parce que la négociation avec les parlementaires ne fait pas partie de leur conception de la lutte et qu'ils ne se sentent pas à l'aise dans ce rôle.

> « Là tu vois je te disais tout à l'heure que **je me suis engagée à aller voir un député** pour la PPL **mais c'est pour dépanner un copain** que j'aime bien et qui ne peut pas le faire… **j'ai pas de fibre pour ça... donc je le fais quand il y a nécessité**… je l'ai fait à l'automne, j'ai représenté la coordination au groupe de travail Guillot, l'expert Guillot… et comme c'est un moment où Guillot présentait aussi ces travaux au comité de suivi, je suis allée au comité de suivi… mais… après je trouve ça bien de pouvoir être très polyvalent… mais voilà il y a des trucs pour lesquels j'ai plus de penchants que d'autres… »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

> « Mais moi j'y suis pas allé pour des tas de raisons… parce qu'il y avait un tas de camarades qui font ça très bien, parce que ça tourne et que j'ai pas besoin d'être partout, qu'il y a un certain nombre de gens, huit, qui sont très régulièrement là, avec des trous, avec intermittence, mais qui suivent vraiment… c'est aussi un lieu où on emmène quasi-systématiquement des nouveaux, c'est-à-dire des gens qu'on jamais foutu les pieds là-bas, pour avoir d'autres manières de parler et de comprendre dans ce qui se passe là-bas, pour pas tomber dans des routines de partenaires où tout deviendrait… moi j'ai déjà vu beaucoup d'institutionnels dans le cadre d'AC à une certaine époque, donc je n'y tiens pas forcément, ça me met un peu trop en rage à l'occasion, pour avoir vu Hollande, Aubry, Jospin, l'autre connard de Cambadelis, architecte de la gauche plurielle ! Plus tout ce qui peut… toute la socialerie parisienne et le PC parisien… non ! »
> Marc, 43 ans. RMI et vacations de recherche. Militant CIP-IDF. Entretien 16 juin 2005.

La participation de la CIP-IDF au comité de suivi n'est cependant jamais explicitement remise en cause. Elle est au contraire encouragée par tous et mise à profit, dans les communiqués de la coordination par exemple, comme une preuve de son respect du jeu démocratique. Les réunions du comité de suivi aboutissement quelques mois plus tard à la rédaction d'une « plateforme commune affirmant les principes d'une réforme viable, sur une base mutualiste, égalitaire, respectant les pratiques des salariés intermittents »[45] et qui reprend non pas l'intégralité mais la majeure partie des propositions émises par la CIP-IDF (maintien

[45] Extrait de la plateforme du comité de suivi présentée à l'Assemblée nationale le 25 février 2004.

de la solidarité professionnelle, retour à une date anniversaire, déplafonnement des cotisations…).

A partir de cette plateforme commune le comité de suivi dépose environ un an plus tard, le 2 mars 2005, à l'Assemblée nationale une Proposition de projet de loi (PPL) définissant les bases d'un nouveau régime d'assurance chômage des salariés intermittents. L'adoption de cette loi provoquerait le retrait de l'agrément ministériel du protocole du 26 juin, ce qui entraînerait son abrogation et obligerait les partenaires sociaux à se remettre autour de la table.

La « PPL » procure un nouvel espoir aux intermittents encore mobilisés et amène même certains qui avaient pris quelques distances avec la mobilisation à renouer avec la coordination.

> « **Avec la PPL où c'est vrai qu'on a imaginé qu'au moins**… on a jamais pensé qu'il [le ministre de la culture] allait la soutenir, parce qu'il n'a pas l'appui du gouvernement donc c'était impossible, mais au moins ça allait le mettre suffisamment dans l'embarras lui en tant que ministre qui s'est toujours targué de défendre les annexes 8 et 10 pour qu'il ne s'y oppose pas, et il s'y est opposé donc il a clairement choisi son camp ! […] Enfin, même si on n'a pas gagné grand-chose jusque là, maintenant, je pense que vraiment **on a encore une bataille super importante à mener qui est celle de la PPL** et pour ça, il faut, il faudrait véritablement réussir à ouvrir le conflit direct avec le ministre de la culture… »
> Laura, 52 ans, script. Intermittente, droits ouverts. Militante SNTR-CGT et CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

Mais ils savent qu'il faudra fournir un important travail militant pour d'une part que cette proposition de loi soit effectivement soumise au débat parlementaire et d'autre part qu'elle emporte l'adhésion de la majorité dans les deux chambres. Pour cela, les tenants du « I » entreprennent une campagne visant à récolter les signatures de soutien de députés et de sénateurs de la majorité UMP. C'est un travail long et difficile, qui réclame une grande disponibilité et de la régularité : prise de contact, entrevue (parfois plusieurs) au cours de laquelle il s'agit de convaincre un député de la pertinence de la proposition de loi et de se prononcer contre la position officielle de son parti, etc. Et comme pour tout ce qui concerne les travaux du comité de suivi, les intermittents reprochent aux papistes de ne pas s'investir à la hauteur de l'enjeu et de se consacrer à d'autres activités militantes, sur des objets moins directement centrés sur la réforme des annexes.

Mais au-delà des questions de disponibilité de chacun ou de stratégie politique collective, la véritable question qui sous-tend ces disputes est celle de la construction de la cause : si la

coordination défend la PPL, c'est qu'elle est centrée sur la réforme des annexes 8 et 10 et c'est bien ce message que désirent faire passer les tenants du « I ».

> « **On se bat pour avoir un régime d'assurance qui nous préserve des calamités de ce statut ! Point final** ! Donc là **on a un seul truc, c'est le projet de loi, la PPL ! Point**. Ça, ça passe ou ça casse, **je ne crois absolument pas à un autre règlement**, je suis convaincue que si on ne fait pas passer maintenant avec ce projet de loi quelque chose qui sauve les meubles, la renégociation de l'UNEDIC pour 2006 de toute façon c'est terminé on a perdu sur toute la ligne ! »
> Charlotte, 38 ans, infographiste. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

En ce sens, la dispersion des forces militantes est perçue comme une dilution de la « véritable » cause des intermittents dans les problématisations généralisantes de la « convergence des luttes » des précaires[46], au rang desquelles la préparation de l'Euromayday tient une place exemplaire.

b. L'Euromayday : extension de l'espace de la contestation et mobilisation des « P »

Les militants contre la précarité, au sein d'AC !, du collectif PAP puis de la CIP-IDF, ont toujours promu le principe de la « convergence des luttes » : l'objectif est de réunir les différents mouvements contestataires qui émergent dans diverses sphères sociales et de faire de leurs « mobilisations restreintes » une « mobilisation multisectorielle »[47]. La CIP-IDF organise ainsi des réunions et des actions communes avec les mouvements anti-pub, le

[46] Le fin mot de l'histoire de la « PPL » : bénéficiant tardivement d'une niche parlementaire octroyée par le groupe socialiste, la PPL est présentée à la discussion à l'Assemblée nationale le 12 octobre 2006, c'est-à-dire après la signature d'un nouveau protocole au sein de l'UNEDIC le 18 avril 2006. Selon une estimation prenant en compte les députés présents au moment de la discussion en fin de matinée, la PPL serait majoritaire. Le président du groupe UMP demande alors une suspension de séance, vraisemblablement le temps de réunir suffisamment de députés opposés au texte. A la reprise de la séance, le premier vote (à main levée) qui consiste à demander aux députés s'ils souhaitent passer au vote électronique sur la proposition de loi est positif. A ce moment, la PPL a donc toutes les chances de passer. Le président du groupe UMP demande à nouveau la parole, cette fois pour exiger la vérification du quorum (présence de la moitié des députés plus un). Celui-ci n'est pas atteint, de nombreux députés UMP, qui s'étaient engagés par écrit à soutenir la PPL, n'ayant pas rejoint les bancs de l'hémicycle après la pause. Le vote n'est pas annulé, seulement repoussé, mais ne pourra finalement pas avoir lieu ce jour. Le PS ne disposant plus d'aucune niche avant les prochaines présidentielles, il ne pourra pas présenter à nouveau le texte. La CIP-IDF dénoncera évidemment avec force les « manœuvres politiciennes » de l'UMP mais l'épisode de la PPL est bel et bien terminé.
D'après le compte-rendu officiel du débat à l'Assemblée nationale et « Récit d'un d'entre nous présent à l'assemblée nationale lors du débat sur la proposition de loi » (adresse CIP-IDF). http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=2989

[47] Dobry M., *Sociologie des crises politiques*, Paris, PNFSP, 1992 (1986).

mouvement des sans-papiers, des chômeurs, des chercheurs (à partir de 2003), adresse son soutien aux journalistes (notamment pendant la grève à la maison de la radio de février 2004) ou encore aux étudiants (mouvement anti-CPE de 2006). Non envisagée comme une simple juxtaposition de mobilisations catégorielles, dont l'intérêt se résumerait à la mise en commun de ressources militantes, la convergence des luttes suppose une finalité partagée et c'est la lutte contre la précarité qui est censée remplir cette fonction.

Les diverses rencontres, réunions et actions de contestation sont l'occasion de rapprochements entre les acteurs de chaque mouvement et permettent d'établir des liens avec des alliés potentiels. Le réseau EuroMayday, dans lequel les tenants du « P » de la CIP-IDF prennent une part active, est l'un des résultats concrets d'une stabilisation des alliances accumulées[48]. Regroupement de plusieurs collectifs (CIP-IDF, AC !, Act up, Génération Précaire, Sud…..), il se présente ainsi : « Des chômeurs, rmistes, salariés précaires, sans emploi, indépendants, pigistes, allocataires, malades, handicapé-és, intermittent-es, intérimaires, étudiant-es, stagiaires, sans-papiers, travailleur/euses du sexe, parfois tout cela en même temps. Nous sommes des précaires en lutte. »[49] Il se matérialise pour le moment essentiellement par la parade revendicative et festive du 1er mai, en marge du défilé traditionnel des syndicats. Selon ses promoteurs, « la Mayday parade est une fête des précaires et travailleurs d'aujourd'hui, une occasion de rendre visibles les multiples formes de précarité que la rituelle "fête du travail" ne suffit pas à exprimer »[50]. Le choix du premier mai n'est pas laissé au hasard : il vise « à profiter du capital symbolique de l'événement, et à agir sur le terrain des organisations syndicales, "propriétaires" historiques du 1er mai »[51]. Il est question pour les organisateurs de se réapproprier cette journée afin d'en faire une fête des travailleurs et non une fête du travail. C'est aussi une manière de se poser face aux syndicats, à qui ils font le double reproche d'être des organisations bureaucratisées (donc lourdes, peu réactives,

[48] Pour une présentation plus détaillée des questions que soulève la constitution de l'Euromayday comme réseau de précaires en Europe, voir : Sinigaglia J., « MAYDAY ! La difficile européanisation des luttes de précaires », communication au colloque international « L'action collective et l'exclusion sociale en Europe », École Normale Supérieure de Lyon (ENS-SLH), 11 et 12 janvier 2008 (à paraître).
[49] http://www.maydayfr.org
[50] Tract du réseau Euromayday, avril 2007.
[51] Crettiez X., Sommier I., *op. cit.*, p. 38. ; Voir également Dohet J., Faniel J., « Euromayday : imitation ou réinvention du 1er mai » ; communication au colloque international « L'action collective et l'exclusion sociale en Europe », École Normale Supérieure de Lyon (ENS-SLH), 11 et 12 janvier 2008 (à paraître).

dominées par des stratégies de pouvoir et de carrière[52]) et de ne pas s'être adaptées aux mutations de la « société post-fordiste » (qui tendrait vers le travail immatériel).

Né en Italie, dans le contexte de l'après-Gènes, le principe de la Mayday s'est ensuite répandu en Europe. D'abord à Milan puis dans une vingtaine de villes (Barcelone, Berlin, Copenhague, Genève, Hambourg, Hanau, Liège, Helsinki, Malaga, Naples, Paris, Vienne, etc.), des collectifs de militants organisent des défilés en marge des cortèges syndicaux. Ils s'en distinguent d'une part par leur caractère résolument festif (déguisements, musiques, chansons, chars) qui donne à la parade un air de carnaval, d'autre part par une focalisation sur la précarisation généralisée de la vie des travailleurs en Europe.

A Paris, la première parade a lieu en 2005. Sa mise en oeuvre coïncide donc, dans le calendrier de la CIP-IDF, avec les démarches de rassemblement des signatures des députés UMP pour la PPL auxquelles les tenants du « I » consacrent tout leur temps. De leur côté, les PAP et les intermittents ralliés à leur définition de la cause, sont totalement accaparés par la préparation de l'Euromayday : rencontres avec les autres participants du rassemblement, rédaction d'argumentaires pour diverses publications (*Interluttant*, tracts, etc.), confection d'affiches et de banderoles, tracé et déclaration du parcours de la parade, organisation des concerts de la soirée… De toutes les tensions, c'est sans doute à travers celle-ci que se manifeste le plus l'existence des deux « tendances » au sein de la coordination : on identifie deux groupes, l'un qui s'autodéfinit et se compose essentiellement de professionnels et l'autre, de militants. Deux rapports à l'engagement se distinguent également, les premiers visant la résolution d'un problème spécifique et les seconds qui s'inscrivent dans une volonté de transformation sociale globale. Enfin, on a surtout deux conceptions distinctes de la cause.

Charlotte fait partie des « tenants du I » qui dénoncent le plus durement le fait que d'autres membres de la coordination défendent une conception différente de la lutte. Son analyse de la situation fait état d'une récupération du mouvement par des « politiques » qui auraient détourné le mouvement des intermittents de son véritable intérêt.

> « L'énergie qui est mise en ce moment sur l'Europe des précaires, le Mayday dont je me contrefous est **une vraie ligne de fracture entre le I et le P de la coordination**… et **j'ai voulu résister à ce truc-là** pendant des mois en me disant non, on peut faire les choses ensemble… parce que je suis pas contre ce truc-là, c'est juste que… il y a eu un peu une

[52] Ce qui constitue une critique des appareils politiques et syndicaux tout à fait typique des « nouveaux mouvements sociaux » et qui est notamment à la base du développement des associations, collectifs et coordination (Sommier, 2003).

> usurpation d'identité quoi… j'ai vraiment l'impression que **sur le dos des intermittents, ce mouvement politique parasite le reste**… »
> Charlotte, 38 ans, infographiste. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

Du côté des « I », cette fracture dont parle Charlotte est de plus en plus vivement ressentie. Du côté des « P », l'on continue à penser que l'intérêt de la coordination réside dans la complémentarité d'individus aux préoccupations différentes.

> « **Je trouve que c'est une façon de mettre des barrières et des limites à une réflexion ou à un collectif** qui sont à mon avis des problématiques de pouvoir individuel, de gens qui ont des problèmes d'ego ou de pouvoir, de place, ils ne trouvent plus leur place, ou je sais pas quoi… et **malheureusement je trouve que c'est leur problème à eux, avant de commencer à dire, « oui c'est de ta faute ! », tu mets ça en place, vous vous occupez du May Day au lieu de vous occupez de la PPL ! Pour moi c'est pas incompatible… on peut s'occuper et de la PPL et du May Day, ce sont des fronts et des stratégies qui sont complémentaires** et c'est idiot de dire que l'un va contre l'autre… je trouve ça idiot. »
> Audrey, 32 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

> « Donc d'entrée, dès que tu crées quelque chose, dès qu'en plus ça marche un peu, ça… tout de suite, tu sens les tensions entre différents groupes qui se constituent sur différentes choses, sur différentes options idéologiques ou pas… Tu vois c'est **comme la Mayday cette année**, **ça a quand même bien marché, tout de suite ça y est « Le complot ! Les negristes !** C'est pas possible ! » Tant que ça marche pas les gens s'en foutent, dès qu'il y a un truc qui marche c'est « ça vient d'où ? Est-ce qu'ils sont des traîtres ? Est-ce qu'ils sont pour la révolution tout de suite ou après ? »
> Yves, 37 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

La coexistence pacifique de deux tendances au sein du collectif semble donc avoir certaines limites. On en relèvera deux principales. Premièrement, l'Euromayday cristallise les tensions parce qu'il monopolise les forces des Précaires mais également parce qu'il occupe une partie importante de la communication de la coordination, trop importante aux yeux des promoteurs de la PPL. Les Intermittents reprochent ainsi aux Précaires d'inonder les listes de discussion d'informations concernant le Mayday, de donner une place trop importante à cet événement dans le dernier numéro de l'*Interluttant*, d'y consacrer l'essentiel des discussions lors des dernières réunions. En d'autres termes, ils leur reprochent de rendre depuis plusieurs semaines plus visible l'action de la coordination dans le cadre de l'Euromayday que dans celui de l'action pour la PPL, et donc pour l'intermittence du spectacle d'une manière générale. C'est donc indirectement la question de la représentation du mouvement qui est posée : quelle est l'identité perçue de la coordination ? Est-elle toujours reconnue, à l'extérieur, comme un groupement d'intermittents luttant pour une réforme juste de leur régime d'indemnisation ?

C'est également une question d'identité individuelle. Certains participants, qui souhaitent apparaître comme des professionnels mobilisés, n'acceptent plus, ou difficilement, d'assumer les choix d'une partie du collectif. Comme le dit Judith, une comédienne qui a longtemps fait partie du noyau dur de la coordination : « On partage plus tout, qu'il y a des choses qu'on ne partage pas… moi je… et de moins en moins… j'ai pas du tout envie qu'on me dise "t'as participé à l'Euromayday parce que t'es à la coordination" ! »[53]

La deuxième limite est celle de la capacité de réalisation de toutes les actions. En effet, l'arrangement qui consiste, rappelons-le, à admettre qu'il existe au sein de la coordination des motivations individuelles et des conceptions de la cause différentes, et qui pousse notamment les intermittents à accepter le soutien de militants professionnels qui poursuivent d'autres buts qu'eux, ne semble tenir sans provoquer de conflits trop importants que lorsque les forces sont suffisantes pour pouvoir assurer les multiples dimensions de la lutte, sans en sacrifier l'une pour l'autre. Devant des effectifs réduits à peau de chagrin, les intermittents mobilisés depuis plusieurs longs mois admettent difficilement que l'ensemble des forces disponibles ne soient pas mises à profit pour la résolution du problème des annexes.

La CIP-IDF est donc un cas exemplaire de l'hétérogénéité qui compose toute mobilisation. C'est ce que Michel Dobry appelle « la *dispersion* des mobilisations », le fait que des individus dans des situations différentes se saisissent différemment des enjeux d'une lutte et se mobilisent pour « des "raisons", des "motifs" ou des "intérêts" hétérogènes »[54]. La cohésion de la CIP-IDF peut se comprendre ainsi : d'un côté, des intermittents « en colère » parce que leurs conditions d'indemnisation du chômage sont menacées puis amputées mais qui pour la plupart sont novices en matière d'organisation de la contestation ; de l'autre, des militants professionnels « sans mouvement » mais qui disposent de toutes les ressources indispensables à la réussite d'une mobilisation.
C'est dire que l'analyse de l'activité de cadrage ne peut pas, comme le rappelle très justement Christophe Traïni[55], se limiter à l'observation des productions discursives des entrepreneurs de cause mais doit indiscutablement prendre en compte les interactions entre les différents

[53] Agnès, 35 ans, metteure en scène et comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.
[54] Dobry M., *op. cit.*, p. 31.
[55] Traïni Ch., « L'anticulturalisme multiculturel de la Ligne Imaginot. Art occitan et échange de l'estime réciproque » *in* Balasinski J., Mathieu L., *op. cit.*, p. 47-63.

acteurs du mouvement. En effet la question des idées semble n'intervenir qu'en second lieu, bien après la question de la réalisation pratique de la contestation. Sans que cela ne soit contractualisé de manière consciente, les intermittents offrent aux militants un terrain sur lequel mettre en œuvre leur lutte contre la discontinuité de l'emploi et pour de « nouveaux droits sociaux collectifs » et bénéficient en retour de leur « capital militant ». Les altercations concernant d'éventuelles divergences de vue sur « la cause », entendue comme les hypothétiques fins partagées du mouvement, cachent d'ailleurs le plus souvent des conflits sur l'organisation concrète de l'action collective.

Mais même en l'absence de conflits au sein d'un collectif mobilisé, « la cause » n'est pour autant ni unique ni stabilisée une fois pour toutes. C'est ce que nous allons montrer à partir du cas du Collectif des interluttants de Lorraine.

CHAPITRE 5

Les déplacements de l'intérêt du CIL

La coordination lorraine des intermittents n'a que peu de points communs avec sa grande sœur francilienne : des militants peu nombreux et assez peu expérimentés, une population « captive » de salariés intermittents beaucoup plus réduite et surtout une manière de poser les enjeux du conflit très éloignée des grands débats qui ont animé la CIP-IDF. Du point de vue d'une analyse de l'action collective telle qu'elle se pratique, ce cas n'est cependant pas moins intéressant que le précédent. Sans pouvoir affirmer qu'il est généralisable ou représentatif des autres collectifs régionaux, il semble cependant pouvoir mieux rendre compte de la manière dont s'organise l'action collective dans des collectifs restreints, dans des régions où les intermittents sont très peu nombreux (un millier environ en Lorraine[1]). Les enjeux de pouvoir y sont en outre moins importants car si la définition des mots d'ordre au sein de la coordination parisienne peut influencer le mouvement sur un plan national, la définition de la cause dans un petit collectif régional voire local n'a que de très faibles répercussions sur le reste du mouvement.

Contrairement à ce que l'on a pu observer à la CIP-IDF, les membres du CIL ne sont d'ailleurs quasiment jamais entrés en conflit à propos de la définition de la cause : on constate tout au long des trois années d'existence du collectif un accord général sur la manière dont doivent être définis les enjeux de la lutte. Pour autant, cela ne signifie pas que la cause n'ait pas évolué durant ce long temps de mobilisation. Bien au contraire, peut-être plus qu'ailleurs, les buts fixés par le collectif quant à son activité ont été plusieurs fois remaniés.

[1] Se reporter aux « préliminaires méthodologiques » pour de plus amples précisions sur les intermittents du spectacle en Lorraine.

Précisément, il s'agira dans ce chapitre de suivre les déplacements de « l'intérêt » du CIL. L'intérêt doit ici être compris, suivant la démarche proposée par Michel Offerlé, comme une mise en forme datée et située, opérée par des individus qui prétendent représenter une certaine population. C'est à ce titre le résultat, nécessairement provisoire, d'un « travail politique de délimitation, de légitimation et d'expression du groupe »[2]. Suivre les déplacements de l'intérêt, et surtout comprendre ces déplacements, ne se limite donc pas à enregistrer les réorientations de la cause et ses reformulations par les acteurs mais suppose de prendre aussi en compte l'évolution du groupe mobilisé. Par là, on entend éclairer les relations qu'il entretient avec les autres composantes du mouvement (qu'il les côtoie physiquement ou par médias interposés – journaux, télévision, Internet…) et l'évolution de la forme même du collectif (la chute rapide de ses effectifs, son homogénéisation, le renforcement des relations qui unissent les membres du noyau dur, etc.).

On tâchera alors de comprendre comment le CIL est passé du statut de groupe mobilisé avec l'appui des syndicats locaux à collectif autonome au sein de la coordination nationale des intermittents et précaires pour finir par essayer, avant de se dissoudre, de s'imposer comme groupe d'intérêt représentant les professionnels du spectacle de Lorraine.

Section 1. La constitution d'une coordination autonome des intermittents en Lorraine

Les premières heures du CIL sont très liées à la présence de la CGT, notamment de l'antenne locale du Syndicat français des artistes (SFA-CGT). Au bout de quelques semaines, la jeune coordination se détache progressivement du syndicat, jusqu'à se constituer de manière autonome en resserrant ses effectifs autour d'un noyau restreint de militants.

A. Le rejet du soutien syndical

Dès l'annonce de la signature du protocole, un petit nombre d'intermittents qui avait déjà commencé à se réunir et à diffuser l'information appelle à créer une coordination. L'initiative n'est pas une première dans la région puisqu'une coordination des intermittents du spectacle

[2] Offerlé M., *op. cit.*, p. 65.

avait déjà été créée en Lorraine lors du conflit de 2001 et qu'une partie de ses animateurs sont présents cette fois encore. Le SFA-CGT Lorraine, dont le siège est à Nancy et qui tient une permanence hebdomadaire à Metz[3], qui a organisé les réunions avant la constitution de la coordination, joue un rôle non négligeable dans la préparation de la mobilisation, avant la signature et au début de l'été. Ses militants et dirigeants encadrent le mouvement : ils sont à la tribune lors des assemblées générales, ils répercutent auprès des mobilisés les appels à la grève et manifestation de la FNSAC, etc. Tous portent alors les mots d'ordre syndicaux : retrait du protocole du 26 juin, défense des droits spécifiques des intermittents en tant que professionnels du spectacle.

Le rapprochement des « intermittents en colère » et des syndicats tient cependant davantage de l'alliance de circonstance que d'une réelle stratégie.

> « On commençait déjà à gueuler résistance et il y avait un ancien combattant qui était là et qui comprenait pas trop ce qu'on voulait, on s'est un peu pris le chou avec… et c'est là qu'en buvant des coups avec Béa, **on a commencé à vouloir se monter en collectif**, parce qu'on était pas mal, une cinquantaine à Bar-le-duc, on s'est dit : faut se prendre par la main… **faudrait peut-être trouver des locaux** ,etc. On a fait la DRAC et comme ils voulaient pas nous donner de locaux, on s'est retrouvé à la CGT… donc voilà, de fil en aiguille… […] **la CGT était la seule à nous proposer une salle, on s'est retrouvé chez eux**, la ville voulait rien nous donner, comme la DRAC… »
> Andy, 35 ans, graphiste. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 14 juillet 2004.

Les premiers ont envie de se mobiliser, d'exprimer leur mécontentement mais ne savent pas vraiment comment s'y prendre – et même lorsqu'ils le savent, ils ne disposent pas individuellement des ressources suffisantes ; les seconds jouissent de l'expérience, de la capacité de mobilisation et des moyens matériels nécessaires mais le volume de leur troupe est insuffisant.

> « *Au début c'était plutôt la CGT qui organisait le mouvement ?*
> Oui, au début toutes les réunions c'était à Nancy… petit à petit… les gens du SFA Lorraine on les connaît, c'est des copains… à partir du moment où la coordination Lorraine a pris de l'ampleur ils se sont retirés… ils ont pas voulu… ils étaient présents aux AG et dans les manifs mais ils n'ont plus pris le leadership…
> *Comment tu l'expliques ?*
> Surtout parce qu'ils sont pas beaucoup… j'en sais rien… mais pas de relations tendues entre nous… la preuve on était à Metz dans les locaux de la CGT, à Nancy aussi… y a pas eu de

[3] Dans les faits, faute de militants d'une part et de demande de l'autre, cette permanence n'est pas assurée de manière continue et fonctionne plutôt sur rendez-vous.

> problème de ce côté… mais ils sont pas beaucoup, peut-être deux au départ… à deux ils peuvent pas faire, au niveau du nombre… »
> Armand, 52 ans, metteur en scène. Intermittents, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 13 juillet 2004.

En effet, si la CGT a occupé, et occupe encore dans une certaine mesure, une place centrale dans l'histoire sociale de la Lorraine, notamment pour le rôle qu'elle a joué dans les conflits de secteurs comme la sidérurgie[4] (mines de fers et usines de métallurgie) il n'en va pas de même dans le secteur des spectacles de la région[5] (Cf. *infra*). Les effectifs syndicaux se limitent à quelques individus qui se retrouvent rapidement dépassés par l'ampleur de la mobilisation, certes modeste numériquement (une centaine de participants dans les bons jours) mais tout de même importante compte tenu du faible nombre de salariés intermittents du spectacle que compte la région.

Comme dans la plupart des mouvements qui tendent à s'auto-organiser, notamment depuis l'apparition des coordinations, le leadership syndical est remis en cause[6]. Que l'on se situe du côté des militants concurrents ou du côté des primo-militants, autrement dit que l'on analyse la situation sous l'angle d'une lutte de pouvoir ou de ce que l'on pourrait considérer comme des effets d'allodoxie[7], les reproches adressés aux syndiqués – surtout aux délégués ou autres représentants et dirigeants – sont toujours du même ordre. Ils sont accusés de servir leurs propres intérêts ou ceux de « l'appareil », appareil que l'on soupçonne de collusion avec « les politiques », à qui l'on reproche de mener une bataille idéologique et de fonctionner d'une manière jugée dépassée, ou dans une autre version du même thème, d'être aujourd'hui

[4] Voir entre autres : Noiriel G., « L'histoire sociale du Pays-Haut Lorrain », *Le Mouvement social*, n°115, avril-juin 1981, p. 77-87 et Montlibert Ch., *Crise économique et conflits sociaux dans la Lorraine sidérurgique*, *op. cit.*

[5] Plusieurs éléments peuvent expliquer, si on les combine, la faiblesse des syndicats du spectacle en Lorraine : une implantation plus récente (voire quasi-inexistante à Metz), une population constituée de près de 85% d'artistes contre 15% d'ouvriers, employés et techniciens (voir « préliminaires méthodologiques ») au sein desquels les syndicats recrutent plus facilement, etc. Les hypothèses ici esquissées mériteraient néanmoins d'être vérifiées par une investigation plus spécifiquement orientée vers cet objet.

[6] Pour un éclairage sur les rapports entre le mouvement social et le mouvement syndical, voir par exemple Béroud S., Mouriaux R., Vakaloulis M., *Le mouvement social en France. Essai de sociologie politique*, Paris, La dispute, 1998, spécialement le chapitre 3 « Les syndicats contre ou dans le mouvement social ».

[7] L'*allodoxia* est une erreur de jugement, l'effet d'une méconnaissance qui conduit à juger quelqu'un ou quelque chose selon des critères et des normes qui ne sont pas les siennes. Pierre Bourdieu la définit comme l'« erreur que l'on commet lorsque, attendant quelqu'un, on croit le reconnaître dans tous ceux qui arrivent » *in Méditations pascaliennes*, Éditions du Seuil, coll. Points - Essais, 1997, p. 208.

inutiles, inadaptés aux nouvelles formes de relations sociales, d'être des institutions totalisantes ne laissant aucune place à l'individu-adhérent, etc.[8].

> « Disons que le problème, on m'a toujours dit "va à la CGT" ! Mais quand on voit toutes **les choses qu'acceptent tous les syndicats**, parce que ça veut dire que quand on en fait partie on accepte aussi, là je suis pas d'accord, pour les trois quart des trucs […] Mon premier geste a été vers les syndicats, mon intention était de rentrer à la CGT spectacle… mais quand j'ai vu que ceux de la CGT à la rentrée ne continuaient pas l'action, abandonnaient, **leur seul but c'est d'avoir des nouveaux inscrits mais pas des avancées sociales**, ça les intéresse pas… […] Ben, faut dire aussi qu'il y a une loi qui fait qu'**ils n'ont aucun poids**... A partir du moment où une loi peut passer avec l'accord d'un seul syndicat, les syndicats ont plus aucune raison d'exister… ça sert même à rien de dire qu'ils ne sont pas d'accord, s'ils ne peuvent en faire… c'est vraiment un aveu d'impuissance des syndicats cette réforme là… même plus d'utilité ! […] A partir du moment où **ils servent à rien**, **ils ne peuvent pas bloquer une réforme**, ils sont bien gentils, ils peuvent nous aider, pas de problème, mais ils ne peuvent pas aller plus loin ! »
> Sébastien, 31 ans, violoniste. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 12 juillet 2004.

> « C'est comme tout ces crypto-staliniens de la CGT ! **On est d'accord sur pleins de trucs**, sur le fond, **mais ils sont lourds, pas réactifs… vraiment figés, coincés dans des modes de fonctionnement qui ont 50 ans** ! »
> Armand, 52 ans, metteur en scène. Intermittents, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 13 juillet 2004.

Le sentiment de méfiance envers les syndicats sera d'ailleurs amplifié l'été suivant par la polémique qui circule au sein du mouvement concernant l'attitude de la direction de la CGT-spectacle lors du festival de Cannes 2004. Les militants coordonnés l'accusent d'avoir intentionnellement fait échouer la mobilisation en négociant avec la direction du festival la « montée des marches » de quelques militants tenant chacun une lettre du mot « NÉGOCIATION ». L'information selon laquelle Jean Voirin est, en sa qualité de secrétaire national de la FNSAC, membre du conseil d'administration du festival de Cannes alimente encore davantage les soupçons d'arrangements occultes, que les intéressés démentent néanmoins formellement. Cela crée quoi qu'il en soit un climat assez peu propice à la confiance, d'autant que la critique est amplifiée par les animateurs des coordinations, tenant là un argument choc contre leur concurrent dans la course à la représentation, et que ce discours passe bien auprès des intermittents mobilisés puisqu'il vient en quelque sorte renforcer leurs croyances.

[8] On retrouve donc ici tout l'arsenal qui justifie la nouvelle « militance » et qui s'appuie, comme l'a montré Annie Collovald, sur une dévalorisation des formes populaires d'engagement militant présente notamment dans les catégories sociales les plus dotées en capital scolaire (Collovald A., *op. cit.*).

> « Et globalement, les syndicats, à part comme force de contre-pouvoir, je trouve pas ça très virulent, très pertinent... c'est très lourd... c'est **souvent les premiers à trahir** la classe ouvrière... on l'a vu en 68... avec la CGT, on est sur la même longueur d'onde mais on a... enfin moi **j'ai une grande méfiance... on l'a vu à Cannes, ils ont fait un drôle de jeu... et rien de surprenant**... dès le début la position c'est qu'il faut marcher avec eux mais on sait bien qu'à un moment ou l'autre, **d'autres intérêts vont se mettre en route et la CGT nous lâchera**, donc... faut anticiper ça quoi... donc, la démarche syndicale je m'en méfie... elle m'intéresse stratégiquement mais... j'ai jamais vu... j'ai jamais rencontré de syndicats dans lesquels j'étais tout à fait à l'aise dans ma pensée... »
> Lino, 48 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 29 juillet 2004.

> « La CGT je suis pas sûr qu'on se batte pour la même chose... **je crois plutôt qu'ils se font mousser eux** ! **ils étaient tout contents à Cannes** sur les marches avec leurs petits autocollants CGT... mais **c'est l'appareil c'est pour l'image de la CGT**, bonne conscience, et un syndicat à Cannes, ça arrive pas tous les jours, c'est leur meilleur rôle ! Bande de chacals ! M'enfin... »
> Andy, 35 ans, graphiste. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 14 juillet 2004.

> Edith : « **Les coups de la CGT**, c'est **comme d'habitude** mais on le sait toujours après ! Après ils s'étonnent qu'on hésite à se syndiquer… **toujours à nous faire des trucs par en-dessous** ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 14 juin 2004.

Bien qu'elle soit plus exposée, puisque directement en concurrence avec les coordinations, la CGT n'est pas la seule à faire les frais de la méfiance, voire de la défiance et du rejet des organisations syndicales et politiques. Les militants du CIL se vantent également d'avoir su évincer d'autres groupes politiques et, par exemple, d'avoir évité le « noyautage » qu'auraient entrepris les anarcho-syndicalistes de la CNT. Là encore, guère d'opposition de valeurs puisque de nombreux intermittents du collectif revendiquent des affinités libertaires, manifestent un attachement à la démocratie directe et à l'organisation horizontale, autant de principes qui font totalement écho à l'éthique politique promue par la CNT, mais simplement la crainte de la récupération et de la soumission des enjeux du mouvement à la ligne d'une organisation en particulier. Cela n'est pas sans rappeler la mobilisation des infirmières, elles aussi organisées en coordination, qui avait chassé les militants de la LCR de leurs assemblées générales alors que ceux-ci essayaient d'élargir leur lutte à l'ensemble des professions paramédicales[9]. De la même manière, la coordination des intermittents de Lorraine se présente comme un groupement de professionnels du spectacle qui souhaitent organiser eux-mêmes leur contestation. Au fil des semaines, plus le mouvement coordonné prend de l'ampleur, s'organise, appelle à ses propres assemblées générales, plus le poids de la CGT diminue. Sur le plan national, la FNSAC baisse un peu la pression après la deuxième

[9] Hassenteufel P., « Pratiques représentatives et construction identitaires. Une approche des coordinations », *Revue française de science politique*, vol. 41, n°1, février 1991, p. 5-26.

signature et le nouvel agrément ministériel du protocole. Quand les organisations syndicales pensent que la bataille est perdue, les militants coordonnés sont encore en colère et veulent poursuivre par leurs propres moyens. Ce qu'ils tentent de faire.

De ce point de vue, les intermittents forment en Lorraine un collectif peut-être plus autonome, au sens premier de produire ses propres règles, que ce n'est le cas dans d'autres régions. Contrairement à la CIP-IDF notamment, on n'y trouve en effet aucun militant extérieur, qui porte une définition alternative des enjeux de la lutte, seulement des intermittents du spectacle. Ce qui est rejeté, c'est la participation d'organisations extérieures (voire simplement de quelques-uns de leurs militants) à l'organisation de l'action collective. Les soutiens sont acceptés lors des manifestations, des actions spécifiques ou de celles organisées de manière unitaire, mais leur participation aux réunions dans lesquelles sont fixés les mots d'ordre et les grandes (ou moins grandes) orientations de la lutte serait jugée comme une intrusion dans « leur » lutte. Par contre, cela n'exclut pas les intermittents qui seraient par ailleurs adhérents d'un syndicat ou d'un parti politique. Aurélia, l'une des membres moteurs de la coordination, ne cache pas son appartenance à la CNT, diffuse fréquemment des tracts et défend certaines positions de son organisation mais, puisqu'elle est comédienne, son implication n'est pas suspectée de manœuvre politique et n'est pas remise en cause.

Le CIL est donc un collectif autonome, mais son autonomie est bien sûr relative : la coordination lorraine ne produit pas ses formes de mobilisation et ses mots d'ordre en étant complètement isolée de ce qui se passe dans le reste du mouvement. Mais les interactions au cours desquelles se décident le pourquoi et le comment de la mobilisation s'effectuent dans un collectif relativement restreint que l'on peut qualifier d'homogène.

B. De la « coordination » au « collectif » homogène

A la rentée de septembre 2003, une grosse vague de démobilisation emporte le plus gros des effectifs mobilisés en Lorraine. Plusieurs causes se combinent. Le retrait du SFA-CGT, suivant le mouvement impulsé par sa confédération, rend la lutte moins visible et plus difficile à organiser. Mais ce retrait s'inscrit également dans une démobilisation plus large qui touche l'ensemble du mouvement et dont on a déjà rappelé les principales sources (sentiment de défaite, précarisation, Cf. *supra*). L'éclatement géographique des salariés intermittents nuit également à la mobilisation : les assemblées générales de la coordination se tiennent à Metz, là où se trouvent ses principaux animateurs, ce qui constitue un frein à l'engagement des

intermittents du pôle nancéen ou des alentours. On remarque en effet que presque tous les membres du CIL qui continuent à venir aux réunions habitent dans un rayon de moins de dix kilomètres autour du lieu de rendez-vous (Andy, Edith, Sébastien, David, Lino) ou sont amenés à fréquenter régulièrement la ville pour leurs activités professionnelles (Armand, Achille, Auguste).

La coordination lorraine se retrouve en quelques semaines réduite à une petite quinzaine de militants. Ceux qui ont participé au départ viennent encore aux manifestations relayées sur la liste de diffusion du collectif mais ne s'impliquent plus personnellement dans l'organisation de la contestation. Cette nouvelle situation oblige la coordination à se restructurer. Les militants trouvent un nouveau lieu de réunion : un café du centre ville de Metz connu pour accueillir de nombreuses réunions politiques, principalement de gauche. Les assemblées générales, qui se tenaient durant l'été « à chaque fois que la situation l'exigeait »[10], c'est-à-dire plusieurs fois par semaine, cèdent désormais leur place à des regroupement appelés pendant un temps « permanences » puis simplement « réunions » suivant un rythme hebdomadaire. Au bout de quelques mois, les militants, confrontés à la diminution de leurs effectifs et de leur capacité à contester, s'interrogent sur le statut de leur organisation.

> « Nous, **on ne peut plus dire qu'on est une coordination** ! On ne coordonne plus rien du tout ! Avant encore, même si on n'était pas mille, au moins y'avait des gens d'un peu toute la Lorraine, en tout cas de Nancy et de Metz… Maintenant, on est une quinzaine en comptant large, disons plutôt dix à venir régulièrement et encore… **on ne fait plus d'AG**… on n'est plus une coordination, **on est juste un collectif** !
> *C'est quoi la différence ?*
> Ben, déjà, dans une coordination, y'a une AG, avec plein de monde et disons que la coordination elle organise un peu tout ça… **Ici, y'a rien à organiser, on est entre nous, un petit comité**, on fonctionne plus comme un petit collectif. »
> David, 35 ans, musicien et technicien régie. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 28 juillet 2004.

Sans que cela fasse vraiment l'objet d'une discussion au sein du groupe, c'est donc à cette époque que l'appellation Collectif des intermittents de Lorraine supplante dans les usages celle de Coordination des interluttants[11] de Lorraine, opérant ainsi un double déplacement : de la coordination au collectif, des interluttants aux intermittents. Ce changement d'étiquette est avant tout présenté comme un regard lucide sur l'état des forces disponibles. D'une part,

[10] C'est ainsi que les militants rencontrés ont justifié, en ces termes ou en des termes proches, la fréquence de leurs réunions.
[11] Il semble que « interluttant » soit une référence implicite aux « Interluttants » du collectif Avignonnais du « 25 février » et au journal *L'interluttant* de la CIP-IDF mais personne dans le collectif ne l'a directement confirmé.

comme le fait remarquer David dans l'extrait précédent, les intermittents sont désormais entre eux, en « petit comité » et n'ont plus prétention à « coordonner » un mouvement plus large. D'autre part, l'appellation « interluttants » suppose une lutte, une mobilisation active et la faiblesse du collectif lui rend ce qualificatif plus difficile à assumer ; le retour à l'appellation « intermittent » apparaît ainsi plus sage et correspond mieux à l'intensité de la mobilisation. Mais pour autant, le collectif ne renonce pas à parler au nom de tous les intermittents de Lorraine, Lino faisant remarquer : « on n'est pas moins nombreux que le SFA ! »[12]. Le groupe ne cherchera d'ailleurs à aucun moment de ses trois années d'existence à mobiliser de nouveaux membres.

Le petit nombre présente en effet un avantage important : il limite les occasions de conflit. C'est en tout cas de cette manière que les militants expliquent la longévité de leur association.

> Achille : « On est un petit groupe, on se connaît bien maintenant et on est **d'accord sur tout** ! C'est quand même vachement pratique ! Pour prendre une décision, organiser une action ou écrire un petit communiqué, on n'a pas besoin de s'engueuler pendant deux heures, on chipote pas sur chaque mot, on fait un truc et, à part des petits détails sur les tournures des phrases ou des trucs comme ça, on est tous d'accord ! Ceux avec qui on s'engueulait, on les voit plus donc… Maintenant on fait **notre truc entre nous** et ça marche très bien comme ça ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 14 mars 2004.

En dehors de sa taille, l'autre particularité du CIL est son homogénéité. En cela, il se différencie sur plusieurs points de la CIP-IDF. Tout d'abord, comme on l'a dit, le CIL n'est constitué que de salariés intermittents du spectacle, aucun « professionnel de la contestation », aucun « militant par conscience » ou autre « soutien » ne participe à l'organisation de la contestation en Lorraine. Certains d'entre eux ont bien une certaine expérience militante (les *intermilitants*), mais sans commune mesure avec celle des militants professionnels du collectif Précaires associés de Paris. Cela limite notamment les occasions de conflit entre différentes conceptions de la lutte. Les rôles de chacun sont quasiment établis, bien qu'implicitement : Achille est le spécialiste du protocole, qui connaît le texte et ses avenants sur le bout des doigts ; Edith est la spécialiste des relations avec les autres organisations, qui connaît et est connue de tous dans la ville ; Andy est affecté à la préparation des tracts, affiches ou à la confection du site Internet ; David connaît comme nul autre les arcanes de la politique culturelle locale ; Armand prend en charge l'argumentation politique de la lutte. Etant le militant le plus expérimenté, Armand, proche des situationnistes et de nombreux mouvements

[12] Réunion du CIL. Notes d'observation du 14 mars 2004.

de la nébuleuse des organisations de gauche (AC !, ATTAC…), est un leader rarement contesté, si ce n'est pour son franc-parler et son attitude jugée parfois trop radicale. Chacun tient sa place, sans que cela n'engendre de compétition interne ou de conflit entre les uns et les autres. Ce découpage s'est imposé au cours de la lutte en fonction des compétences et des affinités de chacun.

Ensuite, le CIL recrute la quasi-totalité de ses membres dans le spectacle vivant, ce qui renforce son homogénénité. C'était déjà le cas dès le départ du conflit pour les raisons que l'on a déjà évoquées (plus haut niveau d'études, organisation en réseaux professionnels plus développée, plus grande habitude du travail en collectif, etc.) et cela s'amplifie avec la démobilisation. Ceux qui se mobilisaient le moins, comme les ouvriers, employés et techniciens de l'audiovisuel, font également défection les premiers. Sur la quinzaine de militants du noyau dur du collectif, Andy est le seul salarié de l'audiovisuel. Il en résulte des pratiques très proches de l'intermittence : les mêmes difficultés pour réunir les 43 cachets, la même utilisation de l'indemnisation comme temps de recherche, de création ou de répétition, etc., ce qui favorise la formulation d'attentes communes.

Le CIL, et c'est la troisième dimension de son homogénéité, est donc avant tout un collectif d'artistes. Les rares qui exercent également en tant que techniciens déclarent le faire parce que leur activité artistique ne suffit pas à l'ouverture de leurs droits. Pour David, « faire le technicien de régie » devient de plus en plus le moyen de se consacrer à la musique bien que cette activité ne lui permette pas pour le moment d'obtenir son statut ni ne constitue l'essentiel de ses revenus. Même Andy, employé comme technicien par une chaîne de télévision, se définit et est reconnu par ses collègues comme un artiste : il est infographiste, fait de la photographie, est titulaire d'un diplôme des Beaux-Arts, membre d'une association mêlant arts graphiques, vidéos et musique et par ailleurs enseignant d'histoire et de pratiques de l'art.

Enfin, c'est une conséquence en même temps qu'une condition même de l'existence du groupe, c'est un collectif d'amis. Les réunions hebdomadaires sont consacrées au moins pour la moitié du temps à l'entretien de la sociabilité : ils se racontent leurs problèmes financiers, souvent liés à des problèmes d'indemnisation, leur actualité professionnelle, mais aussi leur enfance, des histoires de famille, les anecdotes des sorties du week-end, etc. Le cadre des réunions, dans un bar autour d'un café, d'un verre de vin ou d'une bière, en terrasse ou en salle en fonction du temps qu'il fait dehors, rend l'échange convivial et forme indéniablement l'un des ciments du groupe.

L'un des résultats de cette homogénéité du CIL est certainement la quasi-absence de conflit pour la définition de la cause défendue par le collectif. Pourtant, depuis le départ du SFA-CGT, et même avant cela, les intermittents coordonnés ont dû faire leur propre « travail de la signification ». Reprenant d'abord des mots d'ordre et des justifications produits par la FNSAC, principalement sur le registre du métier, leur quête d'autonomie, la nécessité d'affirmer leur indépendance ainsi que la nouvelle configuration de la lutte à partir du mois de septembre les incitent à se rapprocher d'autres discours existants et à produire leur propre cadre d'action collective. On y trouve bien sûr l'influence de la CIP-IDF et du registre de la précarité, avec une certaine prétention à l'élargissement de la mobilisation, mais aussi celle de beaucoup de collectifs d'artistes qui situent leur lutte dans le registre de la culture. On cherchera donc dans ce qui suit à reconstruire l'évolution de la cause élaborée par le CIL.

Section 2. L'inscription du CIL dans le mouvement national

Le CIL s'inscrit dès sa constitution dans le mouvement national des intermittents. Il se présente comme une des composantes régionales de la Coordination nationale des intermittents et précaires. De ce fait, il entretient avec la CIP-IDF, le moteur du mouvement coordonné, une relation particulière. D'un côté, les militants lorrains admirent leurs homologues franciliens pour la visibilité qu'ils ont donné au mouvement et la légitimité que l'élargissement de la cause qu'ils proposent fournit à la lutte. De l'autre, ils dénoncent le centralisme parisien et, derrière cela, reproduisent les critiques formulées par les tenants du « I » de la CIP.

A. La CIP-IDF : une ressource légitimante…

Comme pour d'autres collectifs régionaux, la CIP-IDF constitue à plusieurs égards un modèle pour le CIL. Son autonomie, notamment son indépendance vis-à-vis des organisations syndicales, est ce qui suscite la plus vive admiration auprès des militants coordonnés. Elle constitue en effet l'exemple vivant d'une existence possible hors de la domination syndicale, ce qu'ils cherchent précisément à reproduire localement. Il ne s'agit pas d'un rejet pur et simple du syndicalisme, la plupart continuent à voir en la CGT une alliée et une partenaire

indispensable contre le MEDEF et le gouvernement. Par contre il est souvent question d'une volonté d'agir librement, en dehors de tout cadre institutionnel ou hiérarchisé, de se mobiliser en utilisant la forme d'organisation qui semble être la plus malléable et donc la plus adaptée. Leur attitude fait ainsi pleinement écho aux processus de transformation du rapport à l'action collective et des représentations dominantes de l'engagement.

> « Le collectif des intermittents et précaires d'Ile-de-France, le **CIP-IDF, ils ont été à la pointe** parce qu'ils sont en région parisienne… parce que la majorité des spectacles c'est Paris, le gros des troupes c'est Paris, le gros des intermittents du spectacle c'est Paris, le gros de l'argent c'est Paris… Nous on est que des petites tentacules à la grande pieuvre des intermittents… C'est quand même la CGT qui a lancé très vite le pourquoi du comment, mais **les gens qui se reconnaissaient pas dans la CGT, dans l'appareil hiérarchique**, parce que je crois aussi qu'à **la CIP Ile de France, ils sont très "horizontal"**, donc ils se reconnaissaient pas dans la hiérarchie de la CGT donc ils ont monté leur truc… A partir de là, des coordinations dans toutes les régions se sont prononcées ou parce que la CGT n'était pas là tout simplement, ou parce que la CGT n'était pas compétente, et la CGT est tellement vaste dans son domaine, la défense des salariés dans tous les domaines, qu'elle peut pas se concentrer sur un seul domaine, donc **ce qui a nécessité la création des différents collectifs dans toute la France**, des collectifs avec plus ou moins de réussite, y'en a qui ont disparu, y'en a qui ont… tout ce qui a été créé entre juin et juillet 2003, y'en a encore pas mal d'actifs, dont la Lorraine. »
> Achille, 51 ans, clown, comédien. Intermittent, droits ouverts. Secrétaire du CIL. Entretien du 19 juillet 2004.

L'admiration tient également à la force militante de la CIP-IDF, de sa capacité à se faire remarquer et à se faire entendre auprès des « partenaires sociaux » et des médias, même nationaux, mais aussi du nombre qu'elle a su mobiliser. C'est pourquoi le CIL n'a pas hésité à donner à la CIP-IDF une délégation pour que cette dernière puisse signer du nom de la Coordination nationale toutes les actions qu'elle réaliserait et qui seraient « non reproductibles en Région ». Cette délégation est une marque de confiance importante puisqu'elle fonctionne un peu comme un « chèque en blanc » : la CIP-IDF n'est pas tenue avec cet accord de demander l'aval, ou même simplement l'avis, des autres coordinations régionales pour entreprendre une action de contestation.

La réussite de la CIP est donc enviable et elle rappelle au CIL ses propres faiblesses.

> « Ça, à Paris, il s'est passé beaucoup de choses… le **CIL c'est plus restreint**, **la CIP ils font plus peur, ils sont nombreux sur Paris**. Ici c'est plus des **petites actions symboliques**, vu le **manque de mobilisation**... Même au départ, on espérait être encore plus nombreux que ce qu'on était… dès le départ on s'est retrouvé peu, une cinquantaine, deux trois précaires, deux trois instit', dès le début il y a eu un manque de mobilisation. »
> Sébastien, 31 ans, violoniste. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 12 juillet 2004.

L'admiration tient enfin à la quantité et à la qualité des analyses produites et diffusées par les militants de la coordination francilienne. Des documents comme « Nous avons lu le protocole », les analyses régulières des dispositifs mis en place ou des prises de positions des différentes parties prenantes du dossier constituent le principal matériau utilisé par le CIL pour élaborer sa critique de la situation. Les militants lorrains n'ont en effet directement produit aucune analyse propre. Leur opposition au protocole repose sur une combinaison d'éléments empruntés au codage effectué par la FNSAC-CGT et par la CIP-IDF et de leur expérience de l'intermittence. Ils rédigent très peu de tracts ou d'appels et se contentent le plus souvent de faire suivre sur la liste de diffusion électronique du collectif ceux émanant de la CIP.

Il en va de même concernant la justification de la lutte. Le registre de la précarité promu par les tenants du « P » de la CIP permet aux militants du CIL de construire la montée en généralité de leur cause, de politiser leur lutte et ainsi, comme cela a été fait en Île-de-France, de mettre à distance les accusations de défense d'une caste de privilégiés. Mais, si ce registre est souvent employé lors d'un premier contact, avec un nouveau membre, un journaliste ou un sociologue, il s'efface rapidement lorsque la relation s'installe. La bataille pour la précarité semble faire partie de la façade, au sens goffmanien, du collectif qui l'utilise ainsi comme une « ressource en légitimité »[13], mais apparaît plutôt absent de leurs pratiques. Qui plus est, lorsqu'il est question de cet élargissement de la cause, les déclarations sont parfois maladroites et semblent moins argumentées et portées par la conviction qu'elles peuvent l'être en Île-de-France, que ce soit par les PAP ou par les intermittents convertis à leur définition de la lutte.

> « C'est pas que pour les intermittents… moi **ça me dérange absolument pas que les précaires nous rejoignent** au contraire, **tous ceux qui ont des difficultés sont les bienvenus**… »
> Sébastien, 31 ans, violoniste. Intermittent, droits ouverts, Militant CIL. Entretien du 12 juillet 2004.

Même si on rencontre quelques références aux précaires et à la précarité, on ne retrouve pas l'argumentation développée par la CIP concernant l'exemplarité des intermittents pour les salariés à l'emploi discontinu. Le rapprochement est réduit à une solidarité de principe avec « tous ceux qui ont des difficultés ». Aucune action particulièrement axée vers la lutte contre la précarité n'est d'ailleurs organisée, pas plus que les slogans n'y font réellement référence.

[13] Mathieu L., *Mobilisations de prostituées, op. cit.*, p. 150.

Cela montre notamment que la pertinence d'un cadrage ne suffit pas à ce qu'il soit adopté par tous et que ce n'est pas parce que les intermittents parisiens ont accepté le label qu'il en va automatiquement de même pour d'autres groupes dans d'autres situations. D'abord parce que la propension à endosser le rôle de l'artiste engagé, de « l'artiste conscient », selon une expression en vogue, de sa précarité et de celle des autres augmente en fonction du capital culturel et plus largement de la position sociale, ce qui explique que cette posture se rencontre plus fréquemment à la CIP-IDF qu'au CIL où l'ascendance populaire est plus fréquente. Ensuite, même si le cadre proposé entre en résonance avec les trajectoires biographiques des intermittents, on comprend que pour que des individus adoptent un mot d'ordre et le manipulent aisément, le revendiquent avec autant de conviction que ceux qui l'ont élaboré, la dimension de la pratique collective, de l'interaction, est indispensable. C'est en côtoyant quotidiennement les intermittents dans l'organisation de la contestation que les PAP ont pu en convaincre une partie du bien-fondé de leur démarche et se faire accepter par les autres. Lorsque cette relation est absente, il ne reste que les mots dont on sait le faible poids qu'ils ont sur les processus d'adhésion[14]. La transmission ne se fait bien que dans les interactions : le travail de cadrage nécessite une réinterprétation continue de la part des promoteurs du cadre des expériences vécues par les membres potentiels pour qu'elles correspondent à la problématisation. Les militants du CIL ne connaissent du cadre des « Précaires » que les grands principes qui apparaissent dans les tracts et communiqués de la CIP-IDF mais n'ont pas eu l'occasion d'ajuster avec les militants leur pratique, leur expérience de l'intermittence à la problématique proposée.

L'admiration et l'idéalisation n'impliquent pas l'absence totale de critique. Les militants lorrains formulent à la CIP certains reproches dont le contenu nous amène à envisager la manière dont le CIL définit lui-même l'objet de sa lutte.

[14] De nombreux travaux ont par exemple montré l'importance de la sociabilité de groupe dans l'adoption de « l'idéologie communiste », depuis les travaux d'Annie Kriegel (*Les communistes français. Essai d'ethnologie politique*, Paris, Le seuil, 1968), en passant par ceux de Bernard Pudal (*Prendre Parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de Sciences Po, 1985) ou le déjà classique *Le siècle des communismes* (Dreyfus M. *et al.*, *Le siècle des communismes*, Paris, Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, 2004 (2000)) jusqu'aux travaux plus récents et plus localisés (voir par exemple Mischi J., « Travail partisan et sociabilités populaires. Observations localisées de la politisation communiste », *Politix*, n°63, 2003, p. 91-119).

B. … mais parfois encombrante

Si le manque de proximité avec les promoteurs de la cause élargie à la précarité ne facilite pas son adoption par les intermittents du CIL, d'autres éléments les amènent même plus largement à la rejeter. On arrive ainsi à une situation ambiguë dans laquelle le CIL fait appel au registre de la précarité pour légitimer sa lutte tout en déplorant par ailleurs la focalisation sur celui-ci. A la source de cette attitude contradictoire, on rencontre la conviction de plus en plus partagée par les membres du CIL que la coordination nationale est entièrement contrôlée par la CIP-IDF, laquelle serait en outre manipulée par des idéologues qui ne sont pas eux-mêmes intermittents du spectacle.

Le CIL souhaite s'inscrire pleinement dans le mouvement national, c'est pourquoi, quand ses finances le permettent, il envoie quelques « délégués », volontaires mandatés par le collectif, aux réunions de la coordination nationale. Celles-ci se tiennent dans différentes villes de France, soit en raison d'un événement particulier (festival) soit sur l'invitation d'un collectif régional particulièrement actif (Avignon, Caen, Paris, Marseille, Lille, Clermont Ferrand, Montpellier, Dijon, Grenoble...).
Lors du premier « séminaire » de la coordination nationale qui s'est tenu à Caen à la fin du mois de juillet 2003 sur l'invitation du collectif Interm 14, les délégués lorrains valident les propositions visant « l'extension de la lutte à l'interprofessionnel, la solidarité pour la conservation des acquis sociaux et contre le désengagement de l'Etat, l'exigence de sauvegarde du service public »[15]. L'accord avec les positions de la CIP-IDF va même plus loin puisque la Lorraine fait également partie des quelques collectifs qui souhaitent inscrire au programme la revendication d'un « revenu minimum universel » et la « démission du gouvernement ». On ne constate donc aucune réticence, bien au contraire, dans l'attitude du CIL face à la CIP-IDF.
Pourtant, quelques réunions plus tard, les délégués du CIL semblent faire preuve d'un certain agacement. Ils reprochent à la CIP-IDF de vouloir contrôler la coordination nationale, d'imposer sa façon de faire, ses mots d'ordre et de ne pas prendre suffisamment en compte les positions des différents collectifs régionaux, détournant parfois une formule célèbre pour

[15] Compte-rendu de la coordination nationale de Caen du 30 et 31 juillet 2003. Archives en ligne de la CIP-IDF.

déclarer sur un ton sarcastique : « La coordination nationale, c'est eux ! »[16]. Certains y voient d'abord l'habituel réflexe centraliste des parisiens :

> Armand : « C'est **toujours comme ça avec les parigots** : eux c'est la grande ville, c'est la capitale, donc c'est eux les chefs ! Nous on est les provinciaux, ah non, on dit "gens des Régions" maintenant, ça fait mieux, les bouseux quoi en fin de compte, donc on comprend rien ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 26 avril 2004.

Pour d'autres, la CIP-IDF cherche non seulement à contrôler la coordination nationale, mais aussi à se substituer à elle. Dans cette logique, la délégation accordée par les collectifs à la CIP-IDF pour pouvoir réaliser des actions au nom de la coordination nationale n'est pas, avec un peu de recul, sans causer quelques désaccords au sein du collectif lorrain.

> David : « **On n'aurait pas dû leur laisser tous les pouvoirs** ! Tu peux dire ce que tu veux mais là, **on contrôle plus rien ! Ils font ce qu'ils veulent**, et avec notre bénédiction **parce que vous avez accepté la délégation** ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 14 décembre 2004.
>
> Edith : « Moi je crois que **la CIP se met parfois trop en avant** et oublie trop la coordination nationale, et ça, ça peut être une faille pour le mouvement… **on dirait qu'il y a qu'eux tout le temps**, alors que si ils mettaient en avant la coordination nationale, ça prendrait plus de poids ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 15 mars 2005.

L'expérience de la mobilisation lors du festival de Cannes ne fera que renforcer ce sentiment. Des militants venus d'un peu partout en France, et même un collectif de « précaires » d'Italie, participent à la mobilisation. Pendant les deux semaines d'occupation en continu du théâtre cannois des Mutilés, là où se tiennent les assemblées générales, que s'organisent les actions, c'est la CIP-IDF qui mène les débats, ce qui génère de nombreuses tensions. Pour les militants lorrains, la limite est franchie lorsqu'une militante de la CIP-IDF leur « interdit » de chanter la chanson « Raffarin nous voilà ! »[17] alors qu'ils sont en train de la répéter avec des militants d'autres collectifs. Selon elle, s'ils ne prêtent pas garde aux paroles, les passants pourraient penser que les intermittents chantent la chanson originale, « Maréchal nous voilà ! ». Pour Achille, qui rapporte cette anecdote à ses collègues à son retour, il s'agit simplement là d'un prétexte :

---

[16] Le lecteur aura reconnu la parodie de la maxime attribuée à Louis XIV, souverain absolu : « l'État, c'est moi ! ».
[17] Nous reviendrons sur l'histoire de cette chanson dans la partie suivante.

> Achille : « De toute façon, c'est simple, l**a CIP, elle aime pas tout ce qui se passe en dehors d'elle** ! Si elle ne contrôle pas, ça va pas ! Elle se comporte comme un vieux syndicat des fois… elle veut contrôler les débats, les actions, tout ! Comme si les gens allaient penser qu'on chante « Maréchal nous voilà ! », des intermittents en lutte ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 6 juin 2004.

Et lorsque le CIL ne reçoit pas d'invitation pour une coordination nationale suivante, cela ne fait qu'amplifier les soupçons de volonté de domination hégémonique de la coordination « parisienne ». Ils sont quelques-uns à penser avoir été « écartés » et avoir fait les frais de ce qu'Edith appellera pendant plusieurs semaines « le coup de la CIP ».

Ce premier motif de discorde est doublé d'un autre : la CIP-IDF ne serait plus une coordination d'intermittents mais un mouvement politique, ou en tout cas ne défendrait plus prioritairement les intérêts des intermittents du spectacle. On comprend alors que l'impression de contrôle du mouvement par la coordination francilienne inquiète une partie des membres du CIL.

David, qui travaille régulièrement à Paris, a côtoyé un peu la CIP, notamment par le biais du groupe Bastille, très actif pendant l'été 2003 au sein de la CIP-IDF. Pour lui, le changement de direction de la coordination est clair :

> « Dans le mouvement en général... j'ai pas l'impression qu'on se bat tous vraiment pour la même chose quoi… D'un autre côté, je sais pas... d'un autre côté **la CIP c'est particulier parce qu'il y a plus vraiment d'intermittents**, enfin si il y a des intermittents mais c'est plutôt des profs qui ont pris ça en main avec d'autres personnes et qui ont travaillé de leur côté... enfin, on a tous la volonté de se battre contre ce gouvernement qui est en place depuis combien de temps déjà... enfin on va dire pour résumer pour la préservation des acquis sociaux, c'est essentiellement pour ça qu'il faut se battre […] mais c'est surtout qu'il y a de moins en moins d'intermittents… les gens qui restent aujourd'hui, ceux qui font les tables rondes, qui organisent les conférences de presse, les dernières actions, c'est **le noyau dur des PAP, des idéologues, le courant negriste**… eux **ils proposent carrément autre chose**, c'est un statut ouvert à tous les précaires, dans tous les secteurs ! »
> David, 35 ans, musicien et technicien régie. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 28 juillet 2004.

Il reproduit ainsi le discours critique des tenants du « I » de la CIP : il désigne les mêmes responsables, les militants professionnels du collectif PAP, et le même processus, celui d'un dévoiement du combat « originel » des intermittents du spectacle.

Le CIL remet alors en cause dans sa pratique l'élargissement de la cause à la précarité. Là où la CIP-IDF prône, avec les difficultés que cela comporte, la « convergence des luttes » et

l'union des mouvements de précaires, les militants du CIL acceptent de situer leur lutte dans l'attaque globale contre les droits sociaux mais souhaitent conserver les frontières de son combat et s'investir personnellement, et collectivement au nom du CIL, prioritairement, voire exclusivement, sur les problèmes des annexes des intermittents du spectacle.

> Discussion à propos d'une prise de parole sollicitée par le directeur du festival des Eurockéennes de Belfort, entre Achille (qui y est allé avec Betty), Edith et Armand :
> Armand : Alors comme ça, vous vous êtes faits avoir aux Eurockéennes ? (rires)
> Achille : Non, on s'est pas fait avoir ! J'étais en train d'expliquer à Edith… En fait, on a eu notre temps de parole, bon, ils ont pas voulu qu'on passe le disque de la chorale, c'est vrai que c'est un peu rude, donc ça c'est pas trop grave encore… Mais, en fait, avant qu'on parle, le gars du festival il a pris la parole, au micro, devant les gens. Et ce qui m'a énervé surtout, c'est que le gars il disait en gros : « **solidarité avec les intermittents du spectacle et avec Alstom », au même niveau !** Pour les stands, pareil, on avait la même table qu'Alstom… Ils ont pris l'habitude maintenant, **vu qu'on mélange tout tout le temps**… **C'est bien la solidarité avec les autres précaires, mais l'engagement avec les artistes, c'est autre chose**…
> Edith : Oui, surtout que là c'est dans le cadre d'un festival, **ils pourraient insister un peu sur notre situation** disons… »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 12 juillet 2004.

Du coup, c'est l'ensemble de ce qui est perçu comme la « stratégie de la CIP » qui est remis en cause :

> Armand : Moi je suis pas d'accord avec ça… **en coordination nationale, on doit parler de nos trucs**, nos trucs à nous… là on a parlé de la précarité pendant deux jours ! Pourtant moi aussi je suis à ATTAC, à AC ! et tout ! Mais **si on mélange tout dans un lieu et dans un temps, c'est une bouillie** ! On ne **comprend plus rien**… on **perd le sens du message** !
> Lino renchérit : Oui ça, c'est ça une bouillie ! Au bout d'un moment même **on ne sait même plus de quoi on parle**… enfin, je veux dire... si c'est un mouvement d'intermittents ou autre chose !
> Edith : Ben oui ! On est tous d'accord là-dessus : c'est le libéralisme qui fait la casse des droits sociaux… on le sait ! Mais **il faut que chacun défende ses trucs** !
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 29 novembre 2004.

« Il faut que chacun défende ses trucs ». C'est la formule qui résume peut-être le mieux la bonne attitude à adopter dans la lutte selon les intermittents du CIL, non qu'ils promeuvent un « chacun pour soi » individualiste mais qu'ils suggèrent que chacun se batte sur son propre terrain, avec ses spécificités.

Section 3. « Il faut que chacun défende son truc »

On se souvient que durant l'été 2003, les intermittents du CIL adhèrent au principal mot d'ordre syndical : retrait du protocole. L'objectif de la mobilisation n'est jusque là nul autre que la défense des annexes du régime d'indemnisation du chômage. Certains déclarent d'ailleurs que « si on obtient gain de cause, le mouvement s'arrête »[18]. Alors que les perspectives d'atteindre ce but s'éloignent, après plusieurs mois de mobilisation, que la pression syndicale se fait moins forte, que de nombreux collectifs régionaux se dissolvent, le CIL poursuit son activité. Ce faisant, il opère une redéfinition de la cause pour qu'elle soit en accord avec l'évolution du dossier « protocole » mais aussi avec la nouvelle constitution du collectif. On verra dans un premier temps comment les intermittents du CIL se sont raccrochés au registre culturel pour justifier la poursuite de leur mobilisation, puis, dans un second temps, comment le collectif a redéfini ses objectifs, passant par le fait d'une composante d'un mouvement national à une existence potentielle comme groupe d'intérêt local.

A. La prédominance du registre culturel

L'attachement des intermittents du CIL au registre de la culture est central pour comprendre leur engagement et la manière dont celui-ci se traduit. On le rencontre bien sûr dans les justifications qu'il produit quant à son rôle dans la contestation mais aussi dans le réseau d'alliances qu'il tisse tout au long de la mobilisation.

a. Une lutte pour la culture

Après la deuxième signature du protocole et son nouvel agrément ministériel, les perspectives du mouvement changent. Beaucoup, comme Andy, continuent à se battre en étant quasiment convaincus qu'il est désormais impossible d'obtenir le retrait du protocole. Ils redéfinissent

[18] Lino, 48 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 29 juillet 2004.

alors collectivement l'objet de leur lutte, donnant ainsi un nouvel horizon à leur combat, celui de participer au débat sur la politique culturelle, voire plus généralement sur l'actualité et l'avenir de la culture en France.

> « On se bat encore parce qu'on a la rage mais… c'est ce qu'on a commencé à dire depuis quelques mois d'action déjà… c'est qu'on se battait **plus vraiment pour notre statut**, c'est **au niveau culturel** que ça se passait quoi... »
> Andy, 35 ans, graphiste. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 14 juillet 2004.

Expliquer la pérennité de la lutte par quelque chose qui se joue « au niveau culturel » n'est pas une justification isolée. Elle se retrouve chez tous les membres du CIL, et si c'est rarement en ces termes qu'ils parlent de leur passage à l'action, c'est en s'appuyant sur ce registre qu'ils expliquent, plusieurs mois plus tard, pourquoi ils sont toujours mobilisés.

On retrouve l'intégralité du registre culturel, de son versant plus syndical du « service rendu au public » à son versant plus artiste du « droit individuel à vivre de sa création ». Comme dans d'autres collectifs de professionnels du spectacle la question des droits sociaux est même évitée : tout ce qui pourrait faire référence à un régime spécifique ou à des droits catégoriels est taxé de « corporatisme ». Le mouvement des intermittents deviendrait alors un quasi-prétexte à la lutte pour une certaine vision de la politique culturelle en France. Cette posture se rencontre surtout dans le monde du théâtre et est par exemple presque absente des mondes de la musique et plus encore de l'audiovisuel ou du cinéma. La référence à Jean Vilar[19] n'est jamais très loin, surtout lorsqu'il est question de fournir au public, aux classes populaires tout particulièrement, un spectacle de qualité. On retrouve ici l'image classique du rôle politique et social de l'artiste, celui qui porte la responsabilité d'éveiller les consciences, d'apporter la culture au peuple, de l'éduquer, le divertir sans l'abrutir, etc.

> « **Moi je ne me bats pas pour quelque chose de corporatiste**… pas pour avoir de meilleurs revenus ou un meilleur régime… je pense que notre régime, **notre situation se résoudra globalement** sur un ensemble, moi **c'est plus pour une politique culturelle** : quels moyens ? Quelle politique culturelle ? Quels moyens lui donner ? Est-ce qu'on crée des grands centres labellisés, qui deviendraient des sortes de lieux de culte de la culture, pour une certaine catégorie, une caste… et il reste TF1, la télé pour les autres ? Ou on a une autre culture qui continuerait **l'esprit de Malraux, de Vilar, de la Résistance**… adaptée à notre époque à travers le spectacle vivant, le cinéma, la télévision, les arts plastiques, la chanson ? Voilà :

[19] Fondateur du festival d'Avignon qu'il dirige de 1947 à 1971 et directeur du Théâtre national populaire de 1951 à 1963. Pour une analyse de sa trajectoire et de son engagement artistique et social voir notamment Wehle P., *Le théâtre populaire selon Jean Vilar*, Avignon, Barthelemy & Actes SUD, 1981 et Loyer E., *Le Théâtre citoyen de Jean Vilar. Une utopie d'après guerre*, Paris, PUF, 1997.

> quelle culture et quels moyens ? Quelle culture pour ce pays ? Moi je vois ça par rapport aux artisans de la culture, au théâtre mais aussi sur un ensemble… Est-ce qu'on fait **une culture avec des moyens, pour tous**, parce qu'on travaille de moins en moins et **on propose des choses aux gens qui soient de qualité, ouvertes à tout le monde**… ou une culture élitiste avec des labels "opéra théâtre", "TF1" ? »
> Armand, 52 ans, metteur en scène. Intermittents, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 13 juillet 2004.

> « Moi j'estime que **la population n'est pas assez cultivée** et qu'**il n'y a que la culture qui peut lutter contre la misère et la guerre** ! Il n'y a que ça ! Rappelle-toi ce qu'on chantait à Cannes : « Santé, Culture, Education ! », c'est la base, après on voit… Et si tu regardes bien, c'est bien des intermittents qui font les spectacles, en France ! Même si on est très dispatché, **ce qui nous rejoint c'est la culture**, on est tous dans la culture… Donc **si il n'y a plus d'intermittents, il n'y a plus de culture en France !** »
> Sébastien, 31 ans, violoniste. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 12 juillet 2004.

Comment expliquer ce recentrage sur la culture ? On peut d'abord noter que ce registre permet de mettre à distance les accusations de corporatisme. Se revendiquer de la culture, surtout à un aussi haut degré de généralité et d'abstraction (« il n'y a que la culture pour lutter contre la misère et la guerre » nous dit Sébastien) semble assurément pouvoir nier toute recherche d'intérêt direct. C'est un argument qui grandit la cause et ses porteurs, leurs permettant de passer du statut (jamais très loin) de défenseurs de privilèges à celui de militants altruistes et humanistes. Mais on peut se demander alors pourquoi ce registre est plus employé par le CIL que celui de la précarité, qui lui aussi offre cette légitimité d'une lutte dépourvue d'intérêt strictement personnel et qui présente l'avantage supplémentaire de sortir du domaine sectoriel, qui pourrait passer pour une autre forme de corporatisme. Une première partie de l'explication tient à la particularité du groupe qui est, pour rappel, principalement composé d'artistes du spectacle vivant. La précarité est assurément un label qui légitime la lutte et il est occasionnellement utilisé comme tel par les intermittents du CIL. Mais lorsqu'ils le font c'est souvent maladroitement, car comme on l'a montré précédemment, se saisir d'un « cadre » nécessite l'interaction avec ses promoteurs, or ceux-ci ne sont pas en Lorraine.

Par contre, le registre de la culture « va de soi » pour ces professionnels du spectacle. En effet, si la précarité fait partie d'un discours de construction de la façade du groupe, dont on peut penser qu'il est sincèrement éprouvé mais qui relève d'un travail plus conscient de légitimation de la lutte, la culture (avec un grand « C », celle qui fait référence à la production et la transmission des arts) et le rôle des artistes comme médiateurs entre la connaissance et

les publics font partie intégrante de l'*illusio* de la vie d'artiste[20]. Ce sont des principes, des valeurs incorporés par les artistes et qui constituent le fondement de leur identité professionnelle. Ces derniers adoptent donc quasi « naturellement », sans calcul, cette posture artiste.

On en vient alors à prendre en considération un aspect plus directement pratique de la lutte et de la construction de la cause : si le CIL recourt au label « culture », c'est aussi parce que son réseau d'alliances, les individus et les groupes avec lesquels il est en interaction, est principalement ancré dans les mondes de la culture.

b. Un réseau d'alliances dans le secteur de la culture

L'inscription du mouvement des intermittents dans un mouvement plus global pour la culture a toujours fait partie de la manière dont le CIL définit sa propre lutte et s'est traduit très tôt dans les alliances nouées « sur le terrain ».

Dès les premières manifestations, celles à l'appel des syndicats, on trouve ainsi côte à côte les intermittents et les archéologues. L'explication de ce rapprochement réside notamment dans la structuration de l'union départementale (Moselle) de la CGT qui regroupe les deux secteurs (spectacle et archéologie) dans une seule et même branche « culture ». Des liens se créent donc entre les deux groupes de professionnels et perdurent au-delà des appels officiels de la CGT. Les « archéos » sont les premiers à qui les militants du CIL pensent lorsqu'ils cherchent à contacter des soutiens organisés pour une manifestation et c'est encore à leurs côtés qu'on les trouve le plus souvent dans les manifestations interprofessionnelles. Le recours à une définition extensive de la culture leur permet ainsi de lutter ensemble en dépit de leurs différences professionnels et sectorielles.
Pour dépasser cette logique sectorielle, le CIL justifie également son rapprochement des archéologues par l'appartenance au même Ministère de tutelle : ces derniers sont en effet, comme les professionnels du spectacle, rattachés au ministère de la Culture et de la Communication. De plus, le mouvement des intermittents débute quelques semaines après la grève des archéologues de mai 2003 contre le projet de loi sur l'archéologie préventive. Les

[20] Voir notamment Bourdieu P., *Les règles de l'art, op. cit.* ; Mauger G., *L'accès à la vie d'artiste, op. cit.*

deux catégories de professionnels se retrouvent donc dans leur opposition au ministre - Jean-Jacques Aillagon à cette époque – et se prêtent mutuellement main forte. Toutefois, la coopération ne dépasse jamais le stade du défilé côte à côte lors des manifestations : chacun organise sa lutte indépendamment de l'autre.

Le CIL entretient également, par l'intermédiaire de quelques-uns de ses membres, des relations avec une association nancéenne nommée « les Arts Associés » (et surnommée « les AA »). Celle-ci regroupe depuis 2003 des professionnels du spectacle, qu'ils soient intermittents ou permanents, artistes ou toute autre catégorie de personnels des structures de diffusion artistique, dans les secteurs du spectacle vivant ou enregistré. Son objet est la défense de « la création vivante en Lorraine : sa qualité, sa diversité, son indépendance »[21]. Sa création a été motivée par l'inquiétude d'un petit groupe de professionnels du spectacle (théâtre, danse, musique et audiovisuel) face au processus de décentralisation, et plus spécialement son volet culturel. En effet, suite à la signature d'un protocole en 2003, la Lorraine est, comme la région Midi-Pyrénées, une région pilote pour l'expérimentation de la décentralisation. Le transfert de compétences vers les conseils régionaux soulève un certain nombre de questions, notamment financières (attribution des subventions) mais également en termes de contenu de l'action publique de la culture, à la résolution desquelles ces professionnels souhaiteraient être associés. Le but des AA est clairement exposé : « construire peu à peu une représentativité des artistes travaillant en région, devenir des interlocuteurs "visibles" et crédibles des pouvoirs locaux et régionaux »[22]. L'association est assez peu active jusqu'à l'été 2003, c'est le mouvement des intermittents qui lui a un peu « refoutu le feu au cul » comme le dit Louis, membre du bureau et secrétaire du « collège Musique » de l'association[23]. Celle-ci commence à prendre de l'ampleur à partir de l'automne et quelques intermittents mobilisés durant l'été y voient une manière de poursuivre leur engagement, en complément ou, plus souvent, à la place du CIL. De leur côté, certains adhérents de AA qui ne participent plus au mouvement en tant que tel, par le collectif en tout cas, continuent à se tenir informés. Quelques-uns participent même par exemple à la quête des signatures de députés UMP pour la proposition de projet de loi du Comité de suivi.

[21] Blog de l'association : www.lesartsassocies.hautetfort.com/
[22] *Idem.*
[23] Louis, 23 ans, saxophoniste. Intermittent, droits ouverts. En contact avec le CIL. Entretien du 13 avril 2005.

> « Au dernier CA on a pris position d'envoyer une lettre pour inviter tous les députés à l'échelle régionale […] et **on a interpellé tous les députés, par courrier. Pour toute la Lorraine, pour la PPL** on a eu six réponses, dont un qui est OK pour soutenir et deux qui se cachent derrière le ministre… en disant « on veut pas court-circuiter les négociations »… en gros c'est ça…
> *Ça s'est passé comment l'adhésion d'AA à cette démarche ?*
> Et ben… nous en tant que AA… **on a reçu le mail du CIL** tout ça, moi à titre personnel j'avais déjà contacté mon député local… et au CA on a rajouté ça à l'ordre du jour, que AA prenne position… dans l'espoir d'avoir un petit peu de poids… on est concerné directement, on représente un peu tous les… les artistes, les diffuseurs… tu vois **tout est lié, même si notre cheval de bataille c'est pas directement le protocole, c'est le protocole aussi** ! parce que c'est les gens, c'est la création…
> *Ça a été accepté immédiatement ?*
> Non, y'a eu des discussions… mais vu qu'on est pas nombreux, c'est passé ! ça a discuté… mais concrètement ça a été accepté… **les gens qui sont là ont tous été à un moment donné dans le mouvement**… »
> Louis, 23 ans, saxophoniste. Intermittent, droits ouverts. En contact avec le CIL. Entretien du 13 avril 2005.

Mais les conditions de création des AA et leur mode de fonctionnement ne sont pas du goût de tous les militants du CIL et certains voient d'un mauvais œil la coopération avec l'association. Pour les plus attachés à une définition politique de la lutte des intermittents, les AA cumulent les mauvais points : c'est un groupement corporatiste - l'organisation en « collèges » par disciplines (musique, théâtre, danse, audiovisuel…) en serait la preuve irréfutable -, dont les membres ont quitté le mouvement coordonné pour chercher à garantir leurs intérêts individuels ou ceux de leur compagnie.

> Alors que dans un premier temps, les relations entre le CIL et les AA étaient, bien que rares, plutôt cordiales, la perspective d'une rencontre plusieurs mois plus tard provoque de fortes discussions au sein du collectif des intermittents :
> Armand : « On discute pas avec eux ! **Nous on fait de la politique**… **Eux ils sont dans leurs petites combines**, pour se faire bien voir…
> Lino : Françoise est aux deux, JB aussi, moi aussi ! Donc on peut discuter et après on voit !
> Armand : Mais leur position collective, elle est **super corporatiste** !
> Achille : Et ils se sont précipités pour faire l'assoc eux…
> Lino : Mais non, ils l'ont fait pendant la lutte avec nous... **ceux qui voulaient pouvaient y aller !**
> Armand : Non, ils ont été **opportunistes et carriéristes**, tout ça pour être des **petits interlocuteurs privilégiés** dès le début avec le conseil régional des professions du spectacle et les trucs qui se montent à Nancy en ce moment pour la musique… Tous là-dedans, ils cherchent juste à **tirer la couverture à eux** pour leur compagnie…
> Lino : Quelques-uns mais pas tous…
> Armand : Mais si c'est vrai ! et puis ils font des **découpages bizarres**, des collèges et des CA après, **tout à l'envers dès le départ** ! Si tu veux unir, c'est pas en remettant chacun dans sa case que tu vas le faire !
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 5 octobre 2004.

Dans les discussions, il est intéressant de relever ce changement de concurrent. Au début du conflit, le CIL dispute à la CGT la représentation du groupe. Plusieurs mois plus tard, il semble que cela se joue davantage avec les AA. Pourquoi ? La réponse réside précisément dans le déplacement de l'intérêt du CIL : dans les premiers temps du conflit, il se revendique représentant des intermittents dans la lutte contre le protocole, il est donc en compétition avec la CGT. Sa concurrence avec les AA nous indique donc quelque chose : le CIL tend à se revendiquer de plus en plus comme un représentant des professionnels du spectacle dans la défense d'une certaine conception de la culture.

B. La composition d'un intérêt local

Avec la démobilisation et l'éloignement des perspectives de faire aboutir les revendications, le collectif lorrain doit redéfinir ses objectifs s'il veut continuer à exister. C'est la victoire du candidat socialiste aux élections régionales qui va, indirectement, contribuer à la composition du nouvel intérêt du CIL.

a. Des conditions propices à une redéfinition de l'enjeu de la lutte

Les élections régionales des 21 et 28 mars 2004 sont marquées par ce que les journalistes appellent la « vague rose »[24]. Cette victoire, sur un plan national comme local, influence de plusieurs manières les activités du collectif.

Premier point, c'est l'échec de la droite qui fournit les premiers motifs de satisfaction. D'abord, c'est la première fois que la Lorraine est dirigée par un président socialiste depuis la création des régions en 1972, ce qui ravit donc les membres du collectif qui reflètent à eux seuls presque tous les courants et toutes les tendances de la gauche française actuelle (libertaires, communistes, écologistes, socialistes, etc.). Ensuite, cette défaite de la droite est plus directement celle du président sortant : Gérard Longuet. Tout son parcours fait de lui une personnalité très peu appréciée dans les milieux de la culture : fondateur avec Alain Madelin du groupe d'extrême-droite Occident puis du GUD avec Alain Robert, il cumule les postes politiques à responsabilité (député de la Meuse, conseiller général de la Meuse, député

[24] Le parti socialiste remporte toutes les régions sauf l'Alsace et la Corse.

européen, secrétaire d'Etat, ministre délégué, ministre de l'Industrie...), est mis en cause dans plusieurs « affaires » (pour recel d'abus de crédits et de corruption avant d'être relaxé), etc. Qui plus est, il s'en prend personnellement aux intermittents en grève à l'occasion du festival « La mousson d'été » à Pont-à-Mousson en août 2003. Son éviction prend donc, un an plus tard, un petit air de revanche… Enfin, la défaite locale de l'UMP est également celle du ministre de la culture et de la communication Jean-Jacques Aillagon, en position éligible (3ème) sur la liste de Gérard Longuet. Depuis plusieurs mois[25], des rumeurs circulent selon lesquelles Jean-Jacques Aillagon serait le futur candidat UMP à la mairie de Metz, prenant ainsi la relève de Jean-Marie Rausch. Les militants du CIL font de cet échec une victoire personnelle.

> « Je pense que **la population messine a été interpellée par les intermittents**, ils étaient tous au courant qu'il y avait Aillagon qui était là et qu'il déplaisait… **on a cherché qu'à lui faire de la mauvaise pub** et pas seulement à informer de la présence de ce personnage… **la preuve que ça a marché** ! »
> Sébastien, 31 ans, violoniste. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 12 juillet 2004.

Selon eux, c'est en grande partie grâce aux intermittents dénonçant la présence d'Aillagon que la droite a perdu. Ils se vantent ainsi d'avoir mis un terme à sa carrière politique locale (il n'est plus question pour le moment d'une éventuelle candidature municipale de sa part) et d'avoir également contribué à la fin de sa carrière politique nationale (à l'issue de la refonte du gouvernement après les élections régionales, il est remercié de son poste de ministre de la culture et remplacé par Renaud Donnedieu de Vabre).

> « Je pense, là les élections en Lorraine, on donnait la gauche gagnante dans plein d'endroits, mais pas en Lorraine. En Lorraine ça a été une surprise, je pense que c'est un des effets, une chose qui a pesé mais je sais pas dans quelle mesure, mais elle a pesé ça j'en suis sur, c'était de mettre Aillagon sur une liste… moi je suis allé l'interpeller quand il a présenté la liste UMP à Montigny, et je suis allé lui poser une question, les télés étaient là… elles n'attendaient qu'une chose c'était que les intermittents interviennent… et ça a été je pense un poids pour la liste UMP d'avoir Aillagon quoi… de trimballer le monde… le conflit des intermittents… et comme la stratégie a été mise en place avant, on voulait mettre Aillagon… enfin Aillagon s'intéresse à la ville de Metz, donc c'est normal qu'il veuille s'implanter donc il vient se mettre sur une liste… donc il vient se montrer, mais je vois pas ce qu'il aurait pu faire d'autre… au dernier moment ils auraient peut être dû, et encore je crois que c'est impossible dans le fonctionnement politique, virer Aillagon parce que c'est un poids, et on l'a rappelé ce poids… je sais plus si c'est Andy, oui je crois que c'est lui, qui avait sorti un truc très pertinent, que j'ai trouvé très pertinent, un tract qui s'appelait **le boulet, comme le film, avec je crois Longuet qui portait Aillagon**… c'était vraiment très pertinent… donc voilà je pense que ça a été un

[25] Un article de la revue *Mouvement* daté de mai 2003 en fait mention.

> élément, je dis pas que c'est nous… mais **c'est peut-être nous d'ailleurs** on en sait rien… c'est l'accumulation des luttes… mais en Lorraine c'était pas gagné, et **c'est sûr qu'on a pesé**, dans quelle mesure je ne sais pas… »
> Lino, 48 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 29 juillet 2004.

> « Le fait aussi d'avoir un poids face au gouvernement, de le faire plier... de se battre contre les salauds, Longuet qui s'est foutu de notre gueule à la Mousson d'été, Didym* pareil, crapule... de **voir qu'on a un poids, au moins au niveau local**, c'est peut-être dérisoire... […] on a dégagé Aillagon, c'est pas mal quand même ! »
> Andy, 35 ans, graphiste. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 14 juillet 2004.
> * Directeur de la Mousson d'été

L'essentiel est que les intermittents du CIL pensent avoir acquis et fait la preuve dans cette bataille, bien qu'ils aient été sur ce point assez peu mobilisés, d'un certain poids, d'un certain pouvoir local. Cela nous amène donc à notre deuxième point. C'est la victoire de la gauche en tant que telle qui ouvre au collectif de nouvelles perspectives en redéfinissant la « structure des opportunités politiques »[26] locales : la culture est réputée être une valeur de gauche et les nouveaux élus pourraient vouloir marquer la rupture avec la gestion précédente en accédant à certaines des demandes qui pourraient leur être formulées. Les militants du CIL y voient un espace pour se redéfinir un rôle à l'échelon régional : celui de devenir un interlocuteur privilégié de la région pour les questions culturelles.

Le premier contact entre le CIL et le nouveau Président de région Jean-Pierre Masseret a lieu entre les deux tours des élections. Lors d'un meeting, deux militants l'interpellent et lui demandent de prendre position sur le dossier des intermittents et plus spécialement la question de leur régime d'indemnisation : « pour les intermittents ou pour le gouvernement ? »[27]. Il répond qu'il soutient leur combat, que leur cause est juste. Sans prêter plus de crédit que cela aux propos d'un « homme politique en campagne » mais sans réelle surprise non plus étant donné les prises de position du PS (voir chapitre 2, les soutiens politiques) en faveur des intermittents, ces derniers gardent néanmoins en tête la déclaration du candidat, « des fois qu'il serait élu ! »[28].
Dès la réunion qui suit son élection, on constate au sein du collectif un regain d'énergie que l'on n'avait pas ressentie depuis plusieurs mois et qui semble s'expliquer par la perspective de nouveaux débouchés.

---

[26] Tarrow S., *Democracy and Disorder : Protest and Politics in Italy 1965-1975*, Oxford, Clarendon Press, 1989.
[27] Réunion du CIL. Notes d'observation du 22 mars 2004.
[28] Sébastien, Réunion du CIL. Notes d'observation du 22 mars 2004.

> Edith : Alors, on le contacte ? On lui demande un rendez-vous ?
> Armand : Non, je propose qu'on attende un peu… il faut qu'on voie à qui on va avoir affaire…
> David : Oui, il a raison, il faut savoir qui seront nos interlocuteurs.
> Armand : Ouais, on va attendre de savoir qui il nomme à la culture… on verra bien.
> Edith : oui, c'est ça. Mais c'est bien, non ? C'est plutôt bon pour nous ?
> Armand : Ah ben, si on manœuvre bien, ça peut nous faire un appui !
> Edith : C'est bien… on en a quand même bien besoin !
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 29 mars 2004.

Le printemps 2004 est le moment où, au CIL en tout cas, tout le monde a le sentiment d'être à un tournant de la mobilisation. Sur le plan national, les intermittents attendent beaucoup de la mobilisation autour du festival de Cannes, qu'ils voient comme la dernière occasion de faire avancer leurs revendications et d'obtenir l'abrogation du texte. Les bobines des films qui doivent être diffusés lors du festival sont retenues un moment par un groupe de manifestants mais sont finalement rendues à temps aux organisateurs du festival. De nombreuses manifestations, quasi quotidiennes, auront lieu sur place mais le résultat est plutôt négatif : une faible couverture médiatique et de nombreuses tensions au sein des groupes mobilisés[29].
De retour en Lorraine, les militants ont l'impression d'avoir laissé passer leur « dernière chance ». Le moral des troupes est en berne. Pendant le mois qui suit, les réunions sont presque entièrement consacrées au bilan de la mobilisation et l'on discute de ce qui aurait dû être fait (comme « détruire les bandes des films du festival tant qu'on les avait dans les mains ») et du mouvement qui est au point mort (« là je n'y crois plus ! », « ça n'avance plus d'un centimètre », « je crois que cette fois c'est fini »). Les participants parlent un moment d'espacer les réunions, même le plus assidu d'entre eux déclare « on n'est quand même pas obligé d'être sur le pont toutes les semaines ! »[30]. S'appuyant sur ses relations amicales, le collectif maintient néanmoins ses réunions hebdomadaires.

b. L'échec de la constitution en groupe d'intérêt local

C'est sous l'effet conjoint du sentiment, éprouvé au retour de Cannes, de défaite et d'impuissance du mouvement sur le plan national et de celui, qui fait suite à la victoire des socialistes aux élections régionales, d'un possible pouvoir ou rôle à jouer sur le plan local que

[29] Pour beaucoup, le festival de Cannes marque la deuxième mort du mouvement, après celle de la rentrée 2003.
[30] Réunion du CIL. Notes d'observation du 14 juin 2004.

le CIL tend à prendre une nouvelle orientation. Officiellement, rien ne change, il est toujours un collectif d'intermittents mobilisé contre le protocole du 26 juin. Dans la pratique, il se rapproche cependant davantage d'une association de professionnels du spectacle qui cherche à peser sur le cours de l'action publique en matière de culture dans leur région[31].

Un espoir déçu

La première rencontre entre le CIL et de Jean-Pierre Masseret a lieu la première semaine de juin. Celui-ci, fraîchement élu, a accepté de rencontrer une délégation du collectif. Le collectif a eu assez peu de temps pour la préparer et tout le monde convient d'y aller une première fois pour « prendre la température » et voir ce que le nouveau Président de région propose. Celui-ci les reçoit et réitère son soutien. La réunion est plutôt formelle, les problèmes de fond sont seulement évoqués : il est notamment question de la création d'une conférence régionale sur la culture à laquelle seraient conviés les syndicats du secteur, les associations et le collectif. Une nouvelle rencontre est fixée pour le mois de septembre.
Ce premier rendez-vous redonne un peu d'espoir au collectif. Lino y voit de quoi donner un nouveau souffle et une nouvelle dimension à la lutte.

> Lino s'adresse à Achille qui traverse une phase de doute quant à l'utilité de maintenir le rythme hebdomadaire des réunions :
> « Il ne faut pas s'inquiéter, je ne vois pas pourquoi on s'arrêterait maintenant ! **Maintenant, au niveau régional c'est prometteur**, il suffira de lui rappeler ses engagements à Masseret ! Il s'est engagé à rencontrer les intermittents, faire une commission culture, il faut aller voir par là maintenant ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 6 juin 2004.

La rencontre du 3 septembre est particulièrement attendue. Au moment de confirmer le rendez-vous, le collectif apprend qu'il ne sera pas reçu par le Président de région en personne mais par son directeur de cabinet. Tout le monde est déçu, particulièrement Armand qui s'était chargé d'organiser les rencontres : « Tu vois comment c'est ! On ne peut rien attendre d'eux ! Les soc', c'est toujours pareil… »[32]. Mais Lino, qui veut croire encore qu'il y a quelque chose à tenter, déclare qu'il est « temps de passer aux choses sérieuses » : « La

[31] Les professionnels tendent en effet à s'imposer comme membres à part entière du réseau des acteurs de la politique culturelle au sein des collectivités territoriales. Voir Saez G., « Pouvoirs publics et politique culturelle. L'action des collectivités territoriales en matière culturelle », *Culture, Etat et marché. Cahiers français,* n°312, janvier-février 2003, p. 12-18.
[32] Réunion du CIL. Notes d'observation du 30 août 2004.

politique, c'est aussi à nous de la proposer. Il ne faut pas attendre qu'il nous dise ce qu'il va faire… c'est pas vraiment son job… même les gens qu'il a pris dans son cabinet pour la culture, tu vois bien… ils s'y connaissent pas… » Lors de deux réunions préparatoires, les membres du CIL fixent donc ensemble leur cahier de doléances.

Comme souvent lorsqu'il s'agit de définir les grandes lignes de l'orientation du collectif, c'est Armand qui dirige les débats. Il est à la fois celui qui a le plus d'expérience dans « le métier », depuis quarante ans il a été comédien puis metteur en scène et est actuellement directeur de compagnie, et celui qui a le plus côtoyé les élus locaux, que ce soit pour des raisons professionnelles (demandes de subvention) ou au cours de sa carrière militante. Les premières discussions s'orientent vers le régime d'indemnisation, mais Armand interrompt ses camarades :

> « **On n'a pas à parler du protocole avec lui**, il n'a rien à voir là-dedans ! Même s'il était avec nous, et il dit qu'il l'est, moi je veux bien, il n'a aucun pouvoir pour agir là… non, nous là, il faut qu'**on se centre sur la politique culturelle**, c'est là qu'on doit appuyer ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 30 août 2004.

Tout le monde acquiesce, après avoir validé la proposition d'Edith de tout de même débuter la réunion en faisant « un rappel de la situation des intermittents ». Andy souhaite tout d'abord rappeler à Masseret ses engagements concernant la mise en place de la conférence sur la culture. Armand fixe ses conditions :

> « Si on fait ça, c'est bien, mais il faut que ça soit vraiment paritaire et qu'on y discute des choses importantes ! Il faut qu'il y ait des élus du conseil régional, et pourquoi pas des grands pôles culturels de la région, des personnels plus ou moins administratifs qui gèrent la culture en Lorraine comme le DRAC, et des **représentants de nous les professionnels du spectacle** : les syndicats, les associations et **le collectif pour représenter les intermittents**. Et puis cette commission, elle doit pas être là pour faire beau, elle doit **définir la politique culturelle de la région** ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 30 août 2004.

David propose, pour réintroduire la question de l'intermittence, de demander une participation de la Région au financement de l'expertise du régime d'indemnisation des intermittents commandée par le comité de suivi, organisée par la CIP-IDF et confiée à un « laboratoire CNRS »[33]. La décision est prise de demander un soutien de 1000 à 2000 euros à l'ordre de

[33] Il s'agit en fait du Laboratoire Matysse-Isys de l'Université Paris 1. Nous reviendrons dans la troisième partie sur cette expertise.

l'association qui gère l'argent de la CIP-IDF : l'Association des amis des intermittents et précaires (AIP). Mais plus la discussion avance, plus les problèmes liés au protocole s'effacent derrière des questions relevant de la politique culturelle. Celle-ci est abordée sous tous les angles, des plus précis aux plus généraux.

> Armand : « Il faut que la commission culture soit séparée du sport ! ça n'a rien à voir ! » ; « Et il faudra revoir aussi **l'attribution des subventions** pour les compagnies, parce que c'est toujours pareil, et toujours pas très clair » ; « il faudra **demander aussi un parc de matériel**, des trucs de base pour monter une scène, du son, de la lumière » ; Victoire : « il faudrait aussi demander **des aides pour les compagnies** qui veulent aller à des festivals, à part pour Avignon, il n'y a rien ! Il faut demander un **soutien à la diffusion**… une aide pour la communication pour les spectacles, pour les structures… »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 30 août 2004.

> Armand : « Il faut **redéfinir les objectifs de la politique de la culture**, qu'est-ce qu'on veut comme politique de la culture en Lorraine ? Est-ce que ce qu'on veut que l'Arsenal et le Théâtre ou est-ce qu'on développe d'autres choses ? Faut voir aussi **pour qui on veut la culture** ! L'opéra de Nancy ou la **culture dans les quartiers** ? Est-ce qu'on continue à faire des choses pour la grande bourgeoisie de la ville ou est-ce qu'on fait aussi de la culture pour des publics spécifiques ? Tout ça, c'est des questions fondamentales ! » ; Edith : « Il faut **démocratiser la culture**, parce que ici c'est vraiment pas… et il faut amener **la culture dans les hôpitaux aussi** ! Les malades aussi ont besoin de divertissement et de voir des choses… » ; Emmanuelle : « oui, et il faut **revenir aussi sur le lien social**… l'importance des artistes dans le lien social… »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 3 septembre 2004.

Lorsque l'heure de la rencontre arrive, nouvelle déception : le chef de cabinet est bien présent mais participe assez peu à la discussion, menée en réalité par Thibaut Villemin, secrétaire du pôle « Culture, Sport et Loisir ». Sydney chuchote à sa voisine « Tu verras, la prochaine fois on aura rendez-vous avec le concierge de l'hôtel de Région ! ». Après les présentations d'usage, c'est Armand qui prend la parole et annonce à Villemin les raisons de leur présence :

> « On n'est pas là pour demander de l'argent. On n'est **pas là non plus pour une lutte corporatiste**. On défend notre bifteck, bien sûr, mais en **élargissant le débat sur la politique culturelle**. »

Puis il lit la liste des demandes préparée par le collectif : la volonté d'être associé à la définition de la politique culturelle, la révision des critères d'attribution des subventions à la création et à la diffusion, le soutien à l'AIP, etc. Villemin donne un accord de principe à toutes les demandes mais insiste sur le flou que laisse l'application de la décentralisation en matière culturelle notamment. Les deux parties s'entendent sur l'urgence d'élaborer une

nouvelle politique culturelle. A nouveau rien de concret n'est décidé mais un accord est trouvé pour une nouvelle rencontre en novembre.

Le bilan de cette réunion est mitigé pour les militants du CIL qui se demandent si les choses vont vraiment avancer de ce côté. La piste qui leur parait la plus attrayante et la plus réalisable serait de devenir des interlocuteurs de la région pour fixer les besoins en matière culturelle en Lorraine. Mais le collectif se heurte alors a deux problèmes : celui de sa représentativité et celui de son organisation.

Vers une introuvable représentativité : la piste de « l'association »

La question de la représentativité est rapidement résolue, comme elle l'a été tout au long de ce conflit. Au plus fort de la mobilisation, une cinquantaine d'intermittents participait à la contestation sur le millier que compte la catégorie en Lorraine, et même lorsque ceux-ci se sont trouvés réduits à moins de dix, le CIL n'a jamais cessé de prétendre parler au nom de l'ensemble des intermittents. Les militants défendent en effet une conception de la représentativité basée sur le principe de l'ouverture de la coordination (puis du collectif) et de la légitimité de ceux qui participent à l'action.

> Edith : « C'est sûr qu'**on représente tout le monde** ! On n'est peut-être pas nombreux, mais on a fait une AG, et elle était ouverte à tous, chacun pouvait venir et dire ce qu'il avait à dire, nous rejoindre dans le collectif. Au final on n'est que ce petit groupe, et bien c'est **ce petit groupe qui représente tout le monde** ! Donc on peut aller **négocier au nom de tout le monde** ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 30 août 2004.

> Lino, s'adressant au secrétaire du pôle Culture, sport et loisirs du Conseil régional : « Nous sommes le collectif Lorrain, **nous représentons des tas de gens**, des intermittents, des professionnels du spectacle, de tous les métiers ».
> Réunion CIL au conseil régional. Notes d'observation du 3 septembre 2004

Ils ne bénéficieraient donc pas d'une représentativité légale, ou de droit, comme les syndicats (qui leur permet de parler au nom de tous même avec un nombre extrêmement réduit d'adhérents), ni même d'une réelle représentativité sociale (qui serait le résultat « d'un

consentement, d'un assentiment ou d'un dissentiment d'une population représentée »[34] - en Lorraine beaucoup ignorent jusqu'à l'existence du CIL et ne se posent donc pas la question de leur légitimité à les représenter) mais d'une représentativité qu'on pourrait dire « de fait ». C'est parce qu'ils sont mobilisés et qu'ils le font dans le cadre ouvert à tous d'un collectif qu'ils se sentent autorisés et qu'ils s'autorisent à parler au nom de tous, sous le contrôle du collectif.

Dans le même temps, ce cadre ouvert du collectif pose le problème de l'instabilité et de la visibilité de l'organisation. C'est pourquoi, dans les réunions qui suivent le rendez-vous de septembre, les militants s'interrogent sur la pertinence de créer une association, sur le modèle de l'AIP créée par la CIP-IDF pour ses propres besoins (location du local, paiement des diverses factures, remboursement de frais…).

A partir de fin septembre, les discussions tournent donc autour de ce possible nouvel objet. L'idée séduit : l'association faciliterait par exemple, par son ancrage local, le déblocage du soutien financier de la région Lorraine pour l'expertise du régime qui serait ensuite reversé à l'AIP. Mais elle présente également un deuxième avantage : celui de pouvoir être représenté à la commission régionale des professions du spectacle en Lorraine (COREPS). Cette instance fait écho à une circulaire du premier ministre aux préfets datée du 6 août 2003 incitant à « favoriser le développement au plan régional d'espaces de dialogue et de concertation avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales sur les questions professionnelles, telles que l'emploi, la formation et la protection sociale. » La responsabilité de l'organisation de cette instance revient aux Directions régionales des affaires culturelles. Fonctionnant sur le modèle du Conseil national des professions du spectacle, créé en 1993 dans le but d'instaurer « un lieu permanent de concertation entre les organisations d'employeurs, les syndicats et les pouvoirs publics », les COREPS (ou CRPS) présentent la particularité de s'adresser également aux « représentations professionnelles » non-syndicales.

Le CIL pourrait donc profiter de cet espace pour mettre à profit ses nouveaux objectifs, à savoir participer à l'élaboration de la politique culturelle régionale. Mais pour cela, un des membres du collectif le tient de manière informelle du directeur régional des affaires culturelles lui-même, le groupe doit avoir un statut associatif. Le débat s'engage donc sur ces

[34] Offerlé M., *op. cit.*, p. 74. Sur représentativité légale et représentativité sociale, voir plus spécialement p. 70-76.

bases. Achille propose de nommer l'association « La paupière. Les amis du CIL », ce à quoi Lino ajoute : « L'association qui ouvre l'œil ! ».

L'association se révèle également être pour le CIL le moyen d'entrer en concurrence avec d'autres organisations sur des terrains sur lesquels ce groupe d'intermittent n'est pas habitué à lutter. Pour Armand, ce sera « l'occasion de contrecarrer la CGT, ces enculés, au CRPS au moins ! Si y'a au moins un endroit où on pourra les faire chier un peu ! »[35]. Mais rapidement, c'est une autre rivalité qui remonte : celle qui oppose, et unit, le CIL et l'association nancéenne Arts associés, critiquée plus tôt pour ses prises de positions sectorielles et corporatistes. Après avoir dénoncé leur attitude, les voilà maintenant en concurrence : « S'il doit y avoir des conseillers culturels à la Région, ça doit être nous, pas eux ! »[36]. Armand, qui s'était jusque-là proposé pour porter le projet de l'association et qui dirigeait un peu les négociations avec le conseil régional souhaite à présent ne plus être en avant. Etant directeur de compagnie et montant un projet pour lequel il prévoit de déposer une demande de subvention, il trouve sa situation délicate : il imagine difficilement être à la fois celui qui réclame une modification des critères d'attribution des subventions, un parc de matériel en tant que militant pour une autre politique culturelle, et celui qui fait une demande de subventions et de matériel en tant que directeur de compagnie. Il s'explique en faisant le parallèle avec AA, ce qui montre les difficultés qu'éprouvent les militants à gérer la bonne distance entre leur implication et leur intérêt personnel mais aussi à fixer les frontières de ce que peut faire ou non un collectif en fonction de la manière dont il se définit.

> « Si on fait ça, **ça va nous rapprocher des AA**, **c'est du corporatisme de base**, du syndicalisme… moi je peux pas faire ça, je suis directeur de compagnie ! C'est comme si je leur disais : changez les critères et donnez moi les sous à moi ! **On est un collectif d'intermittents en lutte**… on n'est pas… je sais pas moi… on s'est pas monté pour tirer des trucs à nous […] Moi je ne peux plus aller les voir comme représentants des intermittents, parce que je vais bientôt faire les demandes de subvention pour ma compagnie… tu vois je peux pas faire les démarches en tant que professionnel et venir voir le même gars en tant que représentant de tous les intermittents ! **Je ne peux pas jouer sur les deux tableaux en même temps** »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 13 novembre 2004.

C'est Edith, qui a une longue expérience du milieu associatif, qui prend alors la relève. Elle se charge notamment de trouver les membres manquants pour le bureau de l'association. A une

[35] Réunion du CIL. Notes d'observation du 28 septembre 2004.
[36] Achille. Réunion du CIL. Notes d'observation du 23 novembre 2004.

réunion de décembre elle explique qu'une de ses amies veut bien être trésorière mais qu'elle veut faire ça dans les règles, avec une assemblée constituante et un vote, ce qui entraîne une réaction vive de certains de ses collègues et qui provoque une explication sur la nature souhaitée de l'association :

> Lino : Elle veut une assemblée constituante pour faire trésorière, nous on ne veut pas ! Donc on trouve quelqu'un d'autre c'est tout ! Il faut tout bloquer, c'est simple ! **On veut une assoc' manipulable** ! On s'en fout des membres ! Il faut la verrouiller, **c'est nous l'assoc'** !
> Edith : Elle veut pas nous faire chier, elle veut juste une assemblée constituante !
> Lino : Non, on ne veut pas ça ! On va pas faire semblant ! Une association, c'est chiant, faut faire des réunions…
> Edith : Oui, et légalement il faut faire ça, des réunions, un rapport d'activité !
> Lino : Mais on le trafique tout ça, on le bidonne ! »
> David : « Mais oui, il ne faut pas se prendre la tête avec ça ! **C'est un truc de paille cette assoc'**, c'est un truc fumeux ! C'est juste pour qu'on puisse aller au CRPS, toucher les sous du CR et c'est tout »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 14 décembre 2004.

Entre les réticences des uns et les indisponibilités des autres, les statuts de l'association ne seront jamais déposés. Parallèlement, au bout de trois rencontres avec le conseil régional, les membres du CIL ont l'impression de « ne pas être pris au sérieux ! Ils pensent qu'on n'est pas crédibles »[37]. Lino se demande si c'est vraiment utile de poursuivre.

> « Je renonce à rien, moi… mais **il faut être lucide** ! on l'a bien senti qu'**on n'est pas pris au sérieux** ! Moi les contacts avec le conseil régional, peut-être il faut continuer, mais plus sous cette forme… moi vraiment, **je ne vois pas l'intérêt** ! **Je ne sais pas si ça vaut le coup** d'y aller… bon, couper le contact ça me gène un peu aussi… mais avec Masseret **ça ne m'intéresse plus**, le contact on l'a perdu de toute façon ! »
> Réunion du CIL. Notes d'observation du 8 février 2005.

La tonalité générale du collectif semble être plutôt à la résignation. Le collectif continue à se tenir informé, à transférer les courriers électroniques de la CIP-IDF sur sa liste de diffusion. Certains proposent, en février 2005, de participer à la quête des signatures de députés de la majorité pour la Proposition de projet de loi du comité de suivi mais les forces manquent. Les discussions portent de moins en moins sur le conflit, pas plus sur le rôle à jouer quant à la politique culturelle régionale et les réunions ressemblent chaque semaine qui passe un peu plus à un « pot entre amis ». Le collectif continue de s'étioler, Auguste ne vient plus, puis c'est au tour de David, de Lino, d'Armand, d'Achille que l'on revoit de temps à autre pour

[37] Armand, 52 ans, metteur en scène. Intermittents, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 13 juillet 2004.

« prendre des nouvelles ». Les réguliers ne sont plus que deux[38] : Andy et Edith mais personne ne prend la décision d'arrêter les réunions. Les motivations sont de plus en plus faibles, les perspectives de victoires ont disparu et les situations des uns et des autres se précarisent (Sébastien, Andy, David, Edith, Achille ont perdu leurs droits au moins quelques mois pendant la dernière année). Début 2007, la perspective des prochaines négociations et le regain d'activité de la CIP-IDF remobilisent quelques mois les membres du noyau dur le temps de quelques actions qui attireront même quelques nouveaux. Ils participeront encore à deux ou trois manifestations anti-CPE au printemps 2006 puis, sans que cela n'ait été discuté, les réunions s'arrêtent. Le CIL s'est dissout.

L'exemple du CIL est intéressant pour la compréhension des modalités d'élaboration de la cause d'un mouvement car il oblige à détourner l'attention de la production des idées politiques. Un premier réflexe pourrait en effet consister à vouloir chercher, et trouver, des « raisons politiques » à une prise de position politique : des convictions fortement ancrées, une idéologie spécifique, une stratégie politique rationnelle, etc. En réalité, on a montré ici que c'est en quelque sorte *tout ce qu'il y a autour* du politique en tant que tel qui a été plusieurs fois déterminant dans la manière dont le CIL a défini et redéfini son intérêt. Ses relations avec les autres organisations mobilisées, avec les structures syndicales ou associatives locales, l'évolution de sa composition interne, la forte cohésion de ses membres, le calendrier électoral, ont bien plus influencé la définition des mots d'ordre que d'éventuelles « convictions » ou « prises de conscience » politiques.

[38] Il m'est arrivé à trois reprises d'être le seul présent à une réunion hebdomadaire du CIL à la fin 2005.

Conclusion de la deuxième partie

Au terme de cette deuxième partie, il nous semble pouvoir apporter quelques éléments de réponse à une partie de la question de départ, celle qui porte sur la manière dont le mouvement peut dépasser son hétérogénéité et se donner au moins les apparences de l'entente autour d'une cause partagée, étant entendu que résidait là une des conditions de l'action collective. La réponse est double et assez inattendue : ils n'y parviennent pas, et plus étonnant peut-être, ils ne cherchent pas forcément à le faire.

En effet, le constat est que, si le mouvement des intermittents a bien eu lieu, il n'existe ni « une » identité collective des intermittents ni « une » cause pour leur mouvement. Le rejet du protocole du 26 juin fait certes consensus, mais tous n'y placent pas les mêmes enjeux et ne le combattent pas pour les mêmes raisons. Certains y voient une menace pour les droits des professionnels du spectacle, d'autres (parfois les mêmes) l'associent à un danger qui pèse sur la création culturelle ou encore en font un exemple de la précarisation généralisée des travailleurs. De plus, la définition des enjeux de la lutte n'est pas fixée une fois pour toute, ni au sein des organisations du mouvement ni en ce qui concerne les acteurs eux-mêmes. Les intérêts fluctuent, sont redéfinis, retraduits en fonction des situations, des rencontres et des échanges entre les membres et avec les adversaires, de l'évolution du mouvement, etc. Les organisations peuvent manipuler conjointement ou séparément plusieurs registres voire peuvent redéfinir complètement le sens qu'ils donnent à leur mobilisation. De même, les intermittents qui s'engagent en justifiant leur lutte sur un registre professionnel peuvent rejoindre ceux qui se battent contre la précarité, qu'ils soient convaincus de son bien-fondé ou que la conjoncture particulière du mouvement se prête à une alliance ponctuelle ou prolongée.

Le groupe et la cause apparaissent donc comme le résultat d'ajustements constants entre des données objectives (ce que vivent effectivement les acteurs et le contenu de la « réforme »), des données plus subjectives (la manière dont les acteurs perçoivent leurs expériences et celle dont ils interprètent la « réforme »), et les multiples interprétations, problématisations, traductions proposées par les différents entrepreneurs de mobilisations (les syndicats, les militants professionnels, les « artistes engagés »). Avec l'exemple de la CIP, on a montré que

plusieurs « causes », que certains jugent complémentaires et d'autres antagonistes, peuvent coexister au sein d'une même organisation, non sans tensions mais sans pour autant nier la possibilité d'une organisation collective. Les différentes causes peuvent ainsi être mobilisées par des personnes différentes au sein de la même coordination qui continuent néanmoins à lutter ensemble. Avec l'exemple du CIL, on a montré que, dans les cas où il n'y a pas de tensions particulières au sein du collectif au sujet de la cause, celle-ci n'est cependant pas stable pour autant : elle subit de multiples redéfinition liées notamment aux interactions et à la conjoncture dans laquelle évoluent les membres.

Il s'agit maintenant d'aborder cette question de la gestion collective de l'hétérogénéité à travers une autre dimension de l'action collective : la constitution du répertoire d'action mobilisé par le mouvement.

TROISIÈME PARTIE

À LA FOIS DEDANS ET DEHORS : LE RÉPERTOIRE D'ACTION DU MOUVEMENT DES INTERMITTENTS

Les différentes sources du répertoire d'action du mouvement des intermittents

Manifestations de rue, pétitions, diffusions de tracts, discussions avec le public avant, après ou à la place d'une représentation, occupations de théâtres et de salles de spectacle, débrayages et blocages de plateaux de cinéma, piquets de grève sur des lieux de spectacle ou devant des entreprises d'audiovisuel, interventions dans des émissions télévisées, perturbation du Tour de France, actions spectaculaires mettant en scène des artistes, rassemblements devant le MEDEF, collages d'autocollants ou d'affiches sur les vitrines des administrations, des locaux privés (MEDEF), d'agences Interim, sur du mobilier public (abris d'autobus) ou des placards publicitaires, recours au droit (appel au conseil constitutionnel, plainte au tribunal de Paris pour faux en écriture privée, recours en annulation déposé devant le Conseil d'Etat), concerts de soutien (« KO social »), mise en place d'une assistance juridique pour les intermittents en difficulté, réalisation d'une contre-expertise du régime d'indemnisation, etc.
Comme cette liste d'actions longue et variée l'indique, il s'agira dans cette troisième partie de s'intéresser au répertoire d'action mis en œuvre dans le mouvement des intermittents du spectacle. L'historien et sociologue Charles Tilly définit cette notion de la manière suivante : « toute population a un répertoire limité d'actions collectives, c'est-à-dire de moyens d'agir en commun sur la base d'intérêts partagés. Ainsi, la plupart des gens savent aujourd'hui comment participer à une campagne électorale, fonder une association ou s'y affilier, mettre une pétition en circulation, manifester, faire la grève, tenir un meeting, créer un réseau d'influence, etc. (…) On en connaît plus ou moins bien les règles, qu'on adapte au but poursuivi. »[1] Comme le note Lilian Mathieu, s'appuyant sur les récents travaux de l'auteur, le répertoire d'action ne doit cependant pas être envisagé « comme une liste stable et fermée de formes d'action répétées à l'identique, mais comme des *performances* constamment

[1] Tilly Ch., *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, p. 541. Voir également Tilly Ch., « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n°4, octobre 1984, p. 89-109.

réinventées et redéfinies sous le double effet de l'improvisation et de l'échange des coups entre les adversaires. De la sorte le concept échappe-t-il à l'historicisme qui imprégnait les premières formulations de Tilly pour mieux intégrer l'inventivité et l'innovation tactique dont font preuve les acteurs dans le cours même de la dynamique contestataire »[2].

La détermination du répertoire d'action mis en œuvre par le mouvement ne se limite cependant pas à un simple arbitrage technique (de l'action la plus efficace ou la mieux adaptée). En effet, le répertoire d'action est un instrument de lutte mais il est aussi un enjeu de la lutte[3] entre les différentes composantes du mouvement. On fait alors deux hypothèses. La première est que les techniques de lutte fonctionnent comme des marqueurs qui tendent à « cristalliser l'identité des groupes qui les emploient »[4] : on reconnaît ainsi Act Up à ses *die-in*¸ les camionneurs aux barrages routiers… La seconde est que ces techniques de lutte correspondent également à une certaine vision de la lutte, à une certaine définition de la cause : certaines actions situent le conflit dans le registre de la culture (l'occupation des théâtres ou les grèves des festivals par exemple), d'autres insistent davantage sur la précarisation généralisée du salariat (les occupations d'ASSEDIC par exemple), etc.

Le répertoire d'action mis en œuvre reflète donc la composition du mouvement : des syndicats, des collectifs d'artistes et des coordinations d'intermittents et de précaires[5]. Il est fait d'emprunts à plusieurs traditions de lutte, de « pillages », de « réappropriations »[6] des moyens employés par les mouvements de contestation précédents et contemporains[7]. L'originalité du mouvement des intermittents réside alors sans doute dans l'accumulation de multiples techniques de lutte. Comme le dit Louise, militante appartenant au noyau dur de la CIP-IDF, « ce qu'on a inventé de mieux, c'est de faire tout en même temps »[8]. En effet, l'une

---

[2] Mathieu L., « Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », *Revue française de sociologie*, vol. 45-3, 2004, p. 570. L'article propose une lecture critique de l'ouvrage de McAdam D., Tarrow S. et Tilly Ch., *Dynamics of contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

[3] De la même façon que « l'enjeu de la lutte est un enjeu de lutte », voir Bourdieu P., « La grève et l'action politique » in *Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 258.

[4] Grelet S., « L'amour de l'art. Pour une technologie de la contestation », *Vacarme* n°31, printemps 2005, p. 16.

[5] Pour une présentation plus détaillée de la triple composition du répertoire d'action du mouvement, voir Sinigaglia J., « Un répertoire d'action composite : la mobilisation des intermittents du spectacle entre traditions syndicales, nébuleuse contestataire et spécificité artistique » *in* Cadiou S., Dechezelles S., Roger A. (dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2007, p. 229-247.

[6] Selon les termes d'un militant de la CIP-IDF. Voir Cailletaud M.-C., Labroille F., Martin J., Mercier E., Tisserand J., « Échanges de bons procédés », *Vacarme*, n°31, printemps 2005, p. 29.

[7] Le « nouveau guide militant » de Morjane Baba, ouvrage prisé par les jeunes militants altermondialistes, propose une large recension des « formes de lutte » qui composent le répertoire d'action collective contemporain. Baba M., *Guérilla Kit. Ruses et techniques des nouvelles luttes anticapitalistes*, Paris, La découverte, 2003.

[8] Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité et vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

des caractéristiques principales du répertoire des intermittents est qu'il combine, selon l'expression utilisée par les membres de la coordination, « le dedans et le dehors »[9]. Le « dehors » correspond à la dimension la plus protestataire des actions : les manifestations, les occupations, les réquisitions, etc. Le « dedans » représente les actions qui entrent dans le jeu institutionnel, c'est-à-dire l'élaboration de proposition, la participation à la négociation, la réalisation d'une « expertise citoyenne » du régime d'indemnisation, etc.

Nous verrons donc comment le mouvement a d'abord pris naissance dans les mondes du spectacle (chapitre 6) principalement sous l'influence des syndicats et des collectifs d'artistes, avant d'être « re-territorialisé » dans d'autres lieux (les locaux des ASSEDIC ou du MEDEF par exemple) par les coordinations d'intermittents et de précaires (chapitre 7). Nous nous attacherons ensuite à montrer que les relations complexes qui unissent les intermittents et leurs relais médiatiques (à la fois d'un point de vue interindividuel si l'on se situe entre les professionnels du spectacle et les journalistes et d'un point de vue plus structurel si l'on se place entre le secteur des spectacles et celui des médias) conduisent le mouvement à agir à la fois « pour » et « contre » les médias et à produire lui-même ses propres moyens de diffusion (chapitre 8). Nous terminerons par une analyse du recours à l'expertise comme moyen de mobilisation et d'action, reposant sur la combinaison des savoirs expérientiels des usagers des annexes 8 et 10 et de savoirs spécialisés, notamment juridiques mais aussi statistiques, sociologiques, économiques, produits par les mobilisés, (chapitre 9).

[9] Ce que Clarisse Fabre, qui a suivi pour *Le Monde* le conflit des intermittents traduit par ce titre : « Comment les intermittents mènent de front agit-prop et négociation », *Le Monde*, 23 janvier 2005. Isabelle Sommier fait d'ailleurs remarquer que l'association des « coups de force » et du « lobbying » est une caractéristique du répertoire d'action des mouvements contestataires contemporains. Sommier I., *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Champs-Flammarion, 2003 (2001), p. 170 et suivantes.

CHAPITRE 6

Un conflit situé dans les mondes du spectacle

La première caractéristique du répertoire d'action mis en œuvre dans le mouvement des intermittents tient à son inscription dans les mondes du spectacle. C'est en effet au sein de ces mondes, et plus particulièrement ceux du spectacle vivant, qu'émerge et se développe principalement la contestation. Or, comme le notent Magali Boumaza et Philippe Hamman, l'inscription d'une mobilisation dans un espace spécifique définit certes sa localisation géographique mais elle porte également des enjeux en termes de signification de la lutte et de répertoire d'action disponible[1]. Prolongeant en cela la piste des « effets de lieu » proposée par Javier Auyero[2], l'objectif de ce chapitre de montrer ce que la localisation du conflit dans ces mondes du spectacle a produit concernant les formes de la mobilisation. Dans un premier temps, il s'agira de rendre compte des grèves des festivals qui ont marqué l'été 2003 et les enjeux qui ont pesé sur le déroulement des événements. On poursuivra en s'intéressant à la manière dont les contestataires ont utilisé sur toute la durée du conflit les grands rendez-vous du spectacle, comme les grandes cérémonies de la profession par exemple, pour faire entendre leurs revendications. On se penchera tout particulièrement sur le festival de Cannes de 2004, qui reste un des temps forts de la mobilisation. Enfin, il s'agira de prendre en compte l'apport des professionnels du spectacle, en tant qu'artistes au sens large, au répertoire d'action collective du mouvement. On verra ainsi comment l'utilisation des compétences professionnelles dans la mise en œuvre des actions marque aussi bien l'identité du conflit que celle des contestataires.

---

[1] Boumaza M., Hamman Ph., *Sociologie des mouvements de précaires. Espaces mobilisés et répertoires d'action*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2007.
[2] Auyero J., « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°160, 2005, p. 122-132.

Section 1. La grève des festivals de l'été 2003

Dès la reprise des négociations au sein de l'UNEDIC début 2003, les différentes organisations contestataires font peser la menace de la grève sur les festivals de l'été. La FNSAC-CGT a déjà appelé à plusieurs reprises à la grève : le 25 février (journée nationale d'action qui a entraîné la constitution de quelques collectifs comme le Collectif du 25 février à Avignon), le 11 juin et a déposé dès le 19 juin un préavis de grève générale reconductible à compter du 26 juin. Le jour même de la signature du protocole, des centaines de spectacles sont annulés partout en France. Les semaines suivantes, les syndicats ne relâchent pas la pression et appuyés, parfois dépassés[3], par des collectifs d'intermittents décidés à donner de l'ampleur à la mobilisation, ils menacent les festivals de l'été. Et dès la fin du mois de juin et dans les premières semaines de juillet, les grèves d'artistes et de techniciens entraînent effectivement l'annulation, par décision de leur direction, de festivals de plus en plus nombreux : Montpellier-danse, le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, les Tombées de la nuit à Rennes, le festival des arts de la rue de Tours, le festival de cinéma en plein air de La Villette, les Francofolies de La Rochelle et plusieurs centaines d'autres plus ou moins connus partout en France : Marseille, Perpignan, Pau, Nantes, Strasbourg, Rennes, etc. Au total, la FNSAC recense des grèves ayant entraîné des annulations dans plus de soixante villes au cours de la première quinzaine de juillet. Les médias relayent quotidiennement la plupart des annulations mais à l'évidence, c'est sur Avignon que tous les yeux sont rivés. En effet, il est à la fois désigné par tous comme une pièce maîtresse du jeu, celle qui pourrait faire basculer le cours des événements, mais elle est aussi le lieu de la rencontre de toutes les forces qui composent le mouvement et par le fait un objet autour duquel se cristallisent les premières tensions internes.

A. Avignon : « l'enjeu central du conflit »[4]

Le festival d'Avignon est le symbole, le mythe vivant du théâtre en France. Parfois bousculé comme en 1968[5] ou en 1992[6], il a eu lieu tous les ans depuis sa fondation en 1947. Mais cette

[3] Proust S., « The mobiliation of "periodic workers" ("intermittents du spectacle") in the French fields of entertainment. Why is the CGT weak ? », communication au colloque « Culture et politique », Université Lille 3, 15-17 mars 2007.
[4] Titre de l'article du journal *Le Monde* daté du 6 juillet 2003

fois, la colère des intermittents, la détermination des syndicats et des collectifs laissent penser qu'il pourrait en être autrement. Les élus locaux s'inquiètent, notamment Marie-José Roig, maire UMP d'Avignon, tout comme Bernard Faivre d'Arcier qui dirige le festival pour la dernière fois. Pour les médias aussi, Avignon est le baromètre à suivre. Pendant des semaines, journaux écrits et télévisés relatent les débats qui s'y tiennent, restituent les comptages des votes « pour » ou « contre » la reconduction de la grève, font des pronostics sur le maintien de l'ouverture.

Pour les intermittents, ce festival apparaît comme un test. Il doit donc être l'occasion d'une importante démonstration de force du mouvement. Or, dans le répertoire d'action contemporain, la démonstration de force passe principalement par « les usages du nombre »[7]. Pour cette raison, Avignon est le lieu où doivent être tous les contestataires : ceux qui y travaillent bien sûr, qui s'y rendent même s'ils comptent se mettre en grève, mais également les autres intermittents et plus largement les professionnels du spectacle, majoritairement des salariés du théâtre, acteurs, metteurs en scène, décorateurs, techniciens de plateau. Avignon doit être un symbole de la lutte, une grève suivie serait un signal fort adressé au gouvernement et au MEDEF.

> « Moi c'est très simple, juin 2003, moi **j'étais en veille de partir pour Avignon avec une autre compagnie** pour laquelle je jouais… **A Avignon j'ai directement été à l'Eglise Saint-Charles où il y avait les Interluttants**, le Collectif 25, que je connaissais pas sous cette appellation-là à l'époque pour savoir ce qu'on peut faire et comment faire… et j'ai été très militante dans ma compagnie pour faire grève et pour militer et pour faire pression… donc **je me suis investie avec le collectif qui était en place à Avignon**, à mettre en place des réunions, des forums et décider de faire la grève. »
> Audrey, 32 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

> « **Moi je suis monté à Avignon**, ainsi que deux copains d'ici qui sont descendus aussi… à trois **pour aller soutenir les grévistes** d'Avignon, me disant qu'**on avait besoin que le festival d'Avignon soit effectivement en grève si on voulait que le mouvement ait une chance d'avoir de l'ampleur**… donc les 3 jours qui ont précédé l'annulation du festival, des AG, tout ça… on était sur place… les AG, l'effervescence énorme qu'il y a eu à ce moment là avec tous les travailleurs du spectacle qui se demandaient si oui ou non, et pourquoi et pourquoi pas d'abord, est-ce qu'on se tire une balle dans le pied, est-ce qu'on se la tire dans le genou, est-ce qu'on coupe la branche, est-ce qu'on rase la forêt ? Enfin… gros moments de pression à chaque fois qu'on attendait les résultats du vote pour la reconduction de la grève du

---

[5] « L'acmé du Mai théâtral » selon Olivier Neveux. Neveux O., « Les théâtres politiques des années 1968 » *in* Damamme D., Gobille B., Matonti F., Pudal B., *Mai Juin 68*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2008, p. 400. Voir aussi Rauch M-A., « Le théâtre public, lieu de contestation » *in* Dreyfus-Armand G. *et. al.* (sous la dir.), *Les années 1968, le temps de la contestation*, CNRS-Institut d'Histoire du temps présent, Paris, Éditions Complexe, 2000, p. 259-271.

[6] La journée du 16 juillet 1992 est annulée suite à une grève des artistes et des techniciens.

[7] Offerlé M., *Sociologie des groupes d'intérêts*, *op. cit.*, spécialement pages 108 à 118.

> IN… avec des centaines de personnes autour du gymnase en silence, qui attendaient le résultat du vote… Je crois que ça a concouru à la décision à l'intérieur… **les participants du IN voyaient ces centaines voire certains soirs des milliers de personnes qui étaient dehors en silence et qui attendaient, qui exprimaient juste par leur présence le fait qu'il y avait beaucoup de choses qui étaient attendues de leur part**… on s'en serait bien passé mais là ils étaient notre porte-parole… et notre parole c'était la grève, c'était la parole ultra-majoritaire des gens qui étaient là… »
> Robert, 33 ans, assistant de production théâtre. Intermittent, droits ouverts. Militant SYNPTAC-CGT et CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

> « Cette formation je l'ai faite de mars à juin 2003… elle devait même avoir lieu jusqu'en juillet, moi, **je suis machiniste au festival d'Avignon**, festival IN, machiniste depuis 2 ans, **je devais pas le faire cette année-là** parce que justement **je faisais cette formation**… Et puis le mouvement ! Il y a eu des manifs dès le mois de mai je crois bien, je m'y suis intéressée, mais comme j'étais à fond dans la formation […] Je suis quasiment pas allée aux manifs, sauf une ou deux parce qu'au CSPTS on avait débrayé, on était venu aux manifs, tous les stagiaires, c'était bien d'ailleurs ! Et **j'ai tout fait pour interrompre mon stage**, c'était assez compliqué, **et me faire embaucher à Avignon** finalement, j'ai prétexté des soucis de thunes, et voilà ! J'avais dit que je ferais pas Avignon, finalement je l'ai fait, mais d'habitude Avignon, comme machiniste, on commence début juin et là j'ai commencé début juillet… et je suis arrivée, ils étaient dans le mouvement depuis 15 jours, moi j'étais hyper remontée, et c'est sûr… j'avais déjà été prête à ne pas le faire, le festival d'Avignon, donc j'ai plutôt tout fait pour qu'il soit… comment dire… j'étais une technicienne qui vient de Paris, l'équipe technique d'Avignon, c'est autant des parisiens que des gens d'Avignon qui font leurs heures que avec le festival en gros, et qui sont musiciens ou machin dans l'année… et alors des Bordelais, Toulousains, des techniciens qui viennent à Avignon, qui viennent aussi pour le prestige, rencontrer d'autres artistes et tout ça… on est quand même quelque chose comme 230 techniciens sur Avignon, intermittents… donc il y a une vraie diversité ! Et on était motivé, mobilisé, on avait des copains à Aix, des copains à Montpellier danse, et d'un coup **c'est la grande confrérie des techniciens qui s'est mise en branle, on pouvait pas laisser passer** ça, et l'air de rien en étant ouvrier on était très conscient… J'ai pris le train pour aller à Avignon… le 30 juin **le chef de régie m'a fait signer mon contrat et je me suis mise en grève** avec les copains… »
> Sylvie, 34 ans, assistante mise en scène et régie plateau. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

A partir de là, les événements s'enchaînent[8]. Le préavis de grève générale reconductible déposé par la CGT à partir du 26 juin permet aux intermittents de s'organiser. Le 28, la première assemblée générale au Palais des Papes vote la grève. Idem le 29. Le 30, c'est encore le « oui » à la grève qui l'emporte d'une courte tête dans le collège des techniciens et des compagnies mais pas dans celui des administratifs[9]. Les techniciens acceptent de suspendre la grève jusqu'au 7 juillet afin que toutes les installations soient prêtes et aux normes de sécurité en cas de maintien de l'ouverture. Mais la mobilisation, elle, n'est pas

[8] Les éléments utilisés pour reconstituer le déroulement des événements sont empruntés, outre à la presse et aux entretiens réalisés, à la chronique de Micheline B. Servin, « Avignon, théâtre des manipulations », *Les Temps Modernes*, n°625, août-novembre 2003, p. 305-367.

[9] Le vote est en effet découpé en collèges : les techniciens, les compagnies et les administratifs plus, sur le dernier vote, un collège composé des salariés de la Chartreuse, le centre culturel de Villeneuve-lez-Avignon.

suspendue. Les collectifs appellent dès les jours suivants à une journée d'action le 8 juillet. C'est dans cet entre-deux que s'élèvent quelques voix de personnalités de « la profession » contre les projets des contestataires. Tout en essayant d'expliquer à leurs collègues que ce protocole n'est pas si mauvais, Bartabas dénonce la manipulation syndicale, Patrice Chéreau reproche aux grévistes de se « tirer une balle dans le pied », Ariane Mnouchkine compare la grève à un bûcher sur lequel les intermittents s'autodétruisent, etc.

Mais ces réactions hostiles, qui ne passent pas inaperçues étant donnée la réputation de leurs auteurs, ne parviennent à calmer les esprits, bien au contraire. Le 8 juillet, la grève reconductible est à nouveau votée. Les spectacles de la journée d'ouverture du *In* sont annulés. Le lendemain, c'est le *Off* qui est en grève, les spectacles cèdent la place à un forum permettant la rencontre des professionnels et du public.

En plus de la CGT, plusieurs collectifs sont là pour organiser la contestation : les Interluttants et le collectif avignonnais du 25-Février, Culture en danger de Montpellier ainsi que le collectif parisien des PAP et la CIP-IDF naissante. Ces collectifs donnent au mouvement une tonalité plus radicale, moins prévisible, moins contenue que celle des syndicats qui ont de moins en moins le contrôle des événements.

B. Un recours discuté à la grève

La grève, utilisée par le mouvement syndical depuis ses origines, est un des modes d'action les plus fortement ancrés dans le répertoire d'action collective contemporain. Pour autant, ce n'est jamais une pratique anodine et son emploi soulève de nombreuses questions, relatives notamment à l'efficacité du geste lorsqu'il n'est pas réalisé collectivement, voire massivement[10]. Dans l'échantillon interrogé par questionnaires au cours de la phase exploratoire, il apparaît que presque deux tiers des intermittents n'ont pas fait grève pendant l'été 2003[11]. Parfois, il ne s'agit que d'une coïncidence de calendrier : une bonne part de ces salariés n'avait aucun contrat pendant cette période et ne pouvait donc logiquement pas se mettre en grève. Pour autant, cela ne signifie pas que ces derniers ne se sont posé aucune question comme en témoigne cette comédienne :

[10] C'est le fameux paradoxe de Mancur Olson, chacun ayant individuellement intérêt à laisser les autres supporter les coûts (financiers par exemple) de la grève et attendre de bénéficier des éventuelles retombées positives de la mobilisation.

[11] A la question n°12 « Avez-vous personnellement fait grève cet été ? » 26 personnes ont répondu « Oui » et 43 « Non ».

> « **Je n'ai pas fait grève car je ne travaillais pas** à ce moment-là, **ce qui soyons honnête m'évitait une belle épine dans le pied**. Je trouve qu'**il est atroce de renoncer à travailler** pour la grande majorité d'entre nous, le travail étant de plus en plus difficile à obtenir. »
> Comédienne, 55 ans. Questionnaire remis le 15 juin 2004.

Il arrive aussi que certains salariés souhaitent individuellement faire grève mais, étant employés dans une compagnie ou une troupe qui a décidé de ne pas cesser le travail, ils se plient à l'avis majoritaire de leur équipe. Ici, on ne trouve pas d'opposition de principe à la grève mais simplement une volonté de maintenir une solidarité et de pacifier les relations au sein du collectif de travail. Parfois l'explication est plus complexe. La spécificité du secteur nous invite à nous interroger sur le recours à la grève et ses enjeux, ses effets, lorsqu'elle est adoptée comme mode d'action par des professionnels du spectacle. Il apparaît en effet, compte tenu de l'organisation du secteur et à la différence de ce qui peut se jouer dans des secteurs industriels par exemple, que ce mode d'action est plus coûteux pour les intermittents que pour ceux contre qui ils se battent. La question se pose alors en ces termes : ce mode d'action convient-il pleinement aux artistes ?

a. Les divers coûts de la grève

Même si on a montré que les intermittents pouvaient, grâce à leur régime spécifique d'indemnisation du chômage, faire grève (entendue au sens minimal de « ne pas jouer son spectacle », *i.e.* pas nécessairement d'une grève individuellement déclarée) sans avoir à supporter les coûts financiers de journées de travail décomptées (ne pas se mettre officiellement en grève consiste à ne pas signer de contrat de travail, ce jour étant alors indemnisé par l'assurance chômage comme tout autre jour « chômé »), d'autres considérations tout aussi cruciales entrent en jeu.

Sur un plan individuel, la crainte du *blacklisting*, pratique selon laquelle des employeurs écarteraient des emplois les salariés connus pour faits de grève, est fréquemment évoquée. Cette crainte, légitime et vérifiée selon certains témoignages de victimes le plus souvent temporaires[12] de cette pratique, prend appui sur l'un des ressorts des carrières dans le

[12] Plusieurs intermittents ayant manqué à leur poste au motif de la grève (qu'ils aient ou non signé un contrat de travail) n'ont ensuite pas été réembauchés par l'employeur en question pendant les moments de mobilisation, mais ont pu obtenir de nouveaux emplois une fois les menaces de grève disparues.

spectacle : la réputation[13]. L'intégration professionnelle repose en effet sur une longue insertion dans les réseaux de production et de diffusion culturelle, sur la rencontre des personnes clés, sur la stabilisation informelle de certaines équipes et le risque de perdre même une partie de ce « capital social »[14] accumulé pèse lourd dans la balance.

Sur un plan plus collectif, ne pas jouer un spectacle peut par ailleurs entraîner de lourdes conséquences pour les fragiles structures (souvent associatives) du spectacle vivant, plus encore lorsque cela a lieu dans un festival aussi fréquenté que celui d'Avignon. Annuler les représentations signifie d'abord renoncer aux recettes du spectacle, ce qui peut être fatal à certaines compagnies, notamment celles du *Off* qui engagent à cette occasion des frais très importants (location d'un emplacement[15], frais de déplacements, logement…). Ensuite, Avignon est le « grand marché » du théâtre : des professionnels, producteurs et diffuseurs, de toute la France sont là pour repérer les compagnies et acheter les spectacles qu'ils proposeront l'année suivante dans les salles de leur région. Ne pas jouer c'est donc également renoncer à certaines opportunités de rencontres, d'éventuelles occasions de « placer » son spectacle et d'espérer, au bout du compte, pouvoir rembourser au moins en partie le déplacement à Avignon. Enfin, et c'est souvent lié au point précédent, faire grève pour les salariés du spectacle vivant revient souvent à mettre en danger les structures (compagnie ou autre) qui les emploient. Lorsqu'un salarié effectue la majorité de ses heures dans une petite compagnie associative, la question de la grève le place face à un choix dont les enjeux dépassent la seule perte d'une journée de salaire.

> « C'est vrai qu'un comédien, une compagnie qui bosse pendant des mois sur un spectacle, l'aboutissement c'est de le jouer sur scène, et au dernier moment on joue pas (…) c'est vrai que **notre économie elle est très limitée, et s'ils jouent pas ils crèvent**… et beaucoup par

[13] Sur le caractère réputationnel des carrières artistiques, voir Menger P.-M, *Profession artiste. Extension du domaine de la création*, Paris, Textuel, coll. conversations, 2005.

[14] « Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'*appartenance à un groupe*, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres ou par eux-mêmes) mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles. […] L'existence d'un réseau de liaisons n'est pas un donné naturel, ni même un « donné social, constitué une fois pour toutes et pour toujours par un acte social d'institution […] mais le produit du travail d'instauration et d'entretien qui est nécessaire pour produire et reproduire des liaisons durables et utiles, propres à procurer des profits matériels et symboliques. » Bourdieu P., « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, 1980, p. 2-3.

[15] Pour un créneau de deux heures, de 1500 à 12 000 euros selon la « jauge » (capacité d'accueil des salles). Pour une description du fonctionnement et des enjeux du Off avignonnais, voir Brunsvick A., *Avignon – Scènes d'avenir. Rapport d'évaluation, d'analyse et de propositions portant sur la partie off du festival d'Avignon*, rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, Service de l'inspection et de l'évaluation, Janvier 2005.

> rapport à ça, n'ont pas suivi le mouvement directement, mais ils sont dedans quand même. Il y avait ça aussi… »
> Armand, 52 ans, metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 13 juillet 2004.

Outre la déception qu'elle provoque chez les artistes, la grève peut en effet mettre en difficulté la compagnie et menacer sa pérennité (par des occasions manquées de « placer » le spectacle comme montré précédemment voire plus directement par des subventions non reconduites en cas de non-respect du cahier des charges)[16]. Par ricochet, le salarié peut être mis à son tour en difficulté si l'association concernée n'est plus en mesure d'assurer les embauches l'année suivante. Le fragile équilibre économique du secteur pèse ici lourdement sur la participation, au moins par la grève, à la mobilisation, ce que confirment ces deux intermittents, engagés dans le mouvement mais qui n'ont pas participé aux grèves :

> « J'avais le sentiment que bloquer un montage ou un tournage n'aurait aucune incidence sur le mouvement, sinon **mettre en péril les fragiles sociétés régionales** (et non les grosses sociétés parisiennes) qui me font vivre.
> Si je n'avais pas travaillé cela n'aurait pas eu de sens car **je travaillais dans des toutes petites formations qui auraient coulé si nous avions fait grève**, mais à chacune des représentations nous avons communiqué avec le public pour les tenir informés. »
> Artiste lyrique, 43 ans. Questionnaire remis le 16 juin 2004.

> « Je me mobilise de fait dès qu'il y a des actions/manifestations à mener/suivre et que **je ne mets pas en péril la pérennité de notre structure, déjà fragile**. »
> Comédien, 50 ans. Questionnaire remis le 13 juillet 2004.

A ces dilemmes personnels s'ajoutent les pressions « des autres », à qui la grève coûte également. De toutes parts, les intermittents sont priés de mettre fin à la grève, notamment en raison d'arguments financiers : la direction du festival qui craint la faillite (remboursement du public…), la municipalité qui crie au désastre pour l'équilibre des comptes de la ville[17], les

[16] Ce dilemme qui se pose au sein des compagnies est également rapporté, à propos de la grève au festival d'Avignon, par Serge Proust. Il observe ainsi des compagnies qui ne font pas grève mais qui soutiennent le mouvement et d'autres qui adoptent des « comportement apparemment incohérents », faisant grève quelques jours, reprenant le travail les suivants puis cherchent des formes intermédiaires de mobilisation… Proust S., « Salariat incertain et grève improbable pour les intermittents mobilisés », communication aux Xèmes journées de sociologie du travail « Relations au travail, relations de travail », GRIS/LISE, Rouen, 24 et 25 novembre 2005.

[17] Voir l'entretien avec Mme Roig dans *Le Monde* du 3 juillet 2003 ; « De son côté, Marie-Josée Roig, députée (UMP) et maire d'Avignon, affirme que "les mouvements de grève des intermittents du spectacle et la perspective d'annulation du festival 2003 font courir un risque majeur inacceptable à l'ensemble de notre ville, son tissu économique et son équilibre financier". La mairie, qui consacre 1,5 millions d'euros au festival, ne peut accepter "que les acteurs économiques, touristiques, les commerçants, les hôteliers, les saisonniers puissent être les premières victimes d'un mouvement qui choisirait la politique du pire". »

commerçants qui voient fondre leur manque à gagner[18], le ministre qui reproche aux grévistes de « prendre le public en otage », etc.

b. Un mode d'action incompatible avec la posture « artiste » ?

Sur un autre registre, les réticences à la grève reposent sur le fait que cette dernière ne conviendrait pas au répertoire d'action collective des artistes. C'est le plus souvent la position qu'adoptent des individus non syndiqués, peu politisés et qui ne se revendiquent pas comme des travailleurs du spectacle (des travailleurs comme les autres dans un secteur particulier) mais qui investissent davantage la figure mythique et valorisante de l'artiste. Les propos de ce comédien illustrent tout à fait cette posture :

> « Ce n'est **pas très créatif** pour des gens qui se revendiquent comme des artistes ! »
> Artiste dramatique. Questionnaire remis le 17 juin 2004.

Ces réticences tiennent au fait que la grève n'est pas un simple instrument technique de lutte, elle renseigne également sur les gens qui l'emploient : elle indique que ceux qui luttent sont des salariés, pris dans une relation de dépendance à leurs employeurs[19], ce qui constitue une définition du groupe à l'opposé de la vision romantique de l'artiste qui vit de son art en toute liberté. Faire grève, c'est donc accepter d'être un professionnel comme les autres, ce à quoi se refusent certains tenants de la posture artiste.

Ceux qui sont opposés au protocole et, au moins dans un premier temps, à la grève défendent alors l'idée de « lutter en jouant ». Les propositions et les initiatives personnelles sont nombreuses tant qu'il s'agit de s'adresser au public sans cesser le travail. Parfois, il s'agit simplement d'une prise de parole au nom des intermittents avant ou après la représentation. A d'autres moments, des lectures de tracts ou de textes personnels sont effectuées, des débats sont organisés avec le public.

> « Nous avons pris la **parole avant chaque concert et organisé des débats**, ceci avec un public assez fidélisé, qui nous connaît et qui au bout de la deuxième ou troisième intervention

[18] « "Le mauvais coup" porté au petit commerce d'Avignon », *Le Monde*, 13 Juillet 2003. Celui-ci serait de 33,5 millions selon le président de la chambre commerce et d'industrie d'Avignon et de Vaucluse, ancien président départemental du MEDEF.

[19] Car la grève est avant tout une pression économique : « les salariés se privent de leur salaire, mais ils privent l'employeur de leur travail. », Reynaud J.-D., *Les syndicats en France. Tome 1*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points-Politique, 1976, p. 151-152.

> commençait à se dire qu'il devait vraiment y avoir un problème (puisque nous, on a l'air gentils, pas comme ces babas cool qui montrent leurs fesses à la télé). »
> Artiste lyrique, 31 ans. Questionnaire remis le 16 juin 2004.

> « Je n'ai pas fait grève, mais néanmoins **nous passions une annonce au public avant chaque concert** afin de les informer de notre situation. »
> Artiste musicien, 29 ans. Questionnaire remis le 16 juin 2004.

Certains souhaitent parfois maintenir leur spectacle en raison du message qu'il véhicule, parce qu'il touche à des objets qui recoupent ceux de la mobilisation (liberté d'expression ou de création, précarisation de la société actuelle…) ou parce que le sujet abordé est considéré socialement et politiquement plus « urgent » que la lutte des intermittents (les inégalités Nord/Sud, la torture dans les Etats totalitaires…). D'autres veulent simplement investir leur activité professionnelle d'une signification militante, indépendamment du contenu de l'œuvre : « puisqu'on veut nous faire disparaître, il faut qu'on montre qu'on est encore là et qu'on continue à jouer ! »[20].

De ce fait, entre les tenants de la grève et les autres, les relations sont parfois tendues et dans les rangs des grévistes se pose de manière récurrente, lors du festival d'Avignon mais également en de nombreuses autres occasions, la question du blocage[21]. Le blocage consiste à empêcher le maintien des représentations, soit par la fermeture de l'accès au lieu (en constituant des chaînes humaines ou en plaçant des objets devant les portes) soit par l'occupation de la scène. Sur le plan d'une économie de l'action collective[22], c'est un mode d'action qui fait baisser les coûts de la grève pour ceux qui y participent en interdisant l'alternative. En effet, si certains font grève et que d'autres poursuivent le travail, des inégalités s'installent : certains sont privés de salaire et d'autres non, certains présentent leur spectacle à des acheteurs potentiels pendant que les autres sont accaparés par l'organisation de l'action collective, etc. Le blocage est ainsi à considérer comme une « incitation sélective »[23] : puisqu'ils ne peuvent pas travailler, ceux qui souhaitaient faire grève mais qui craignaient d'être défavorisés par rapport aux autres peuvent à présent se joindre à la mobilisation sans avoir à supporter de coûts supplémentaires. Malgré les avantages d'un tel mode d'action, l'avis majoritaire est celui du consensus, qu'illustre très bien cette intermittente :

---

[20] Auguste, 53 ans, clown, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 26 juillet 2004.
[21] Cette question s'est également posée avec force dans les récents mouvements étudiants contre le Contrat première embauche en 2006 et, avec plus de visibilité encore, dans celui contre la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite LRU) fin 2007.
[22] *I.e.* en se basant sur le modèle proposé par Mancur Olson, *op. cit.*
[23] Oslon M., *op.cit.*

> « J'ai refusé d'aller empêcher de jouer des équipes qui voulaient jouer, parce que la division entre nous ne pouvait pas être utile. »
> Danseuse, 24 ans. Questionnaire remis le 8 août 2004.

Les intermittents sont assez peu nombreux et veulent éviter de donner d'eux une image plus divisée qu'elle ne l'est déjà. Il est donc assez rapidement décidé, dans les lieux où cela était encore possible, de laisser les équipes choisir si elles participaient ou non à la grève.

C. L'annulation comme confiscation du droit de grève

Selon notre pré-enquête par questionnaire, que les intermittents aient ou non participé personnellement à la grève, ils la désignent majoritairement comme « la seule solution pour se faire entendre »[24]. C'est pourquoi l'annulation du festival d'Avignon 2003 par son directeur Bernard Faivre d'Arcier a été très mal perçue par les salariés mobilisés.

Le 10 juillet, lorsque Faivre d'Arcier annonce sa décision d'annuler le festival qu'il dirige pour la dernière fois, les réactions sont, à de rares exceptions près, plutôt de déception et de colère que de joie et de sentiment de victoire. De son côté, Faivre d'Arcier, également opposé au protocole sur le fond et qui a essayé d'intercéder en faveur des intermittents auprès du ministre Jean-Jacques Aillagon, a espéré jusqu'au bout pouvoir éviter l'annulation en faisant de cette édition un « festival militant », un peu à l'image de ce qu'avait fait Jean Vilar en Mai-68[25] : il proposait par exemple l'organisation de forums, la mise à disposition d'espaces de parole pour les intermittents, la condition étant de ne pas chambouler la programmation afin de ne pas « rompre le pacte » passé avec le public. Les grévistes étant majoritaires et sachant qu'il ne pourrait assurer le bon déroulement des représentations, Faivre d'Arcier s'est senti contraint d'annuler.

---

[24] « La grève reste à ce jour le dernier moyen restant aux salariés pour tenter de faire aboutir leurs revendications. Moyen ultime et donc douloureux tant moralement que financièrement. Néanmoins la dureté du patronat medefien allié à certaines organisations syndicales collaboratrices ne laisse pas le choix des moyens de la lutte » Artiste interprète, 52 ans. Questionnaire remis le 10 juin 2004. Cette position a été celle de 45 intermittents sur 69 questionnaires exploitables (soit 65,2%), mais en réalité le chiffre est minoré en raison d'une mauvaise formulation de la question. Je demandais « Que pensez-vous de l'annulation de certains festivals » en faisant comme si la grève des salariés et l'annulation étaient du même ressort (alors que la grève relève d'une décision des salariés et l'annulation de celle de la direction). C'est ce que m'ont fait remarqué 9 des 15 « Autre réponse », qui ont tous expliqué qu'ils étaient pour la grève mais contre l'annulation, ce qui amènerait à 54 sur 69 le nombre de ceux qui pensent que la grève était « la seule solution pour se faire entendre » (soit 78,2%).

[25] Voir l'entretien qu'il a donné au journal *Le Monde* le 10 juillet 2003.

Du côté des intermittents, le sentiment est plus confus. D'un côté, l'annulation est le signe de la force de leur mobilisation : la décision intervient seulement après deux jours de retard sur l'ouverture, ce qui signifie que personne ne doutait que les intermittents puissent tenir jusqu'au bout. De l'autre, personne, y compris chez les grévistes, ne souhaitait que le festival soit annulé. Il y a d'abord un attachement affectif au lieu et à l'événement. Pour tous, c'est un plaisir de participer à la « grand messe » du théâtre français, c'est un moment marquant dans une carrière qui donne un peu le sentiment de « faire partie de l'élite »[26] comme nous le faisait remarquer une technicienne qui y travaille depuis trois ans.

Il y a ensuite et surtout le fait que l'annulation prive les intermittents de leur grève. Exercer son droit de grève pendant le festival permettait d'assurer une présence, par la mise en place de piquets de grève, l'animation de tables rondes et de débats, en résumé de donner une visibilité sur le terrain et dans les médias à leur lutte. L'annulation est donc vécue par beaucoup comme une confiscation de leur droit de grève, une sorte de stratégie de « *lock out* »[27] visant à affaiblir le mouvement en lui retirant l'un de ses moyens de pression.

> « Ensuite grosse discussion, grève ou pas grève, Bernard [Faivre d'Arcier] dit « si vous faites grève j'annule, je peux pas prendre le risque d'une grève reconductible, donc si vous votez la grève reconductible c'est une annulation », moi je dis « pourquoi t'annules ? ». Rebotier dit « Pourquoi tu fais pas un autre festival ? Prenons le programme de cette année, déchirons-le et faisons un festival militant » etc., toutes les propositions alternatives que l'histoire a complètement oublié […] or **nous, on était contre, absolument contre l'annulation**, **on ne voulait pas l'annulation !** Et le jeu des non grévistes a été de dire « grévistes vous êtes trop cons, parce que vous saviez très bien que ça allait s'annuler » et nous on disait « non, que chacun prenne ses responsabilités, nous on fait grève ». Et je pense qu'évidemment, après ça, pourquoi Bernard a annulé, parce qu'il voulait pas se colleter un mouvement qui aurait été énorme, a pris une ampleur considérable, si tous les jours y'avait eu grève au festival d'Avignon je peux te dire que ça aurait été un truc monumental quoi ! »
> Gérard, 33 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

L'annulation vient mettre un terme à tout le battage médiatique autour de l'ouverture ou non du festival et fait perdre aux intermittents une vitrine pour l'expression de leur mécontentement et l'élaboration d'une parole collective. Sans festival, ils ne sont techniquement plus en grève, simplement sans emploi et toujours mobilisés. De plus, une

[26] Sylvie, 34 ans, assistance mise en scène et régisseure plateau. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

[27] Le *lock out* est une pratique qui consiste pour les employeurs à fermer temporairement une entreprise dans laquelle les salariés sont en grève. Cette technique est couramment employée dans certains pays anglo-saxons comme la Grande-Bretagne ou le Québec mais est contraire au droit du travail français. Voir la contribution d'Hélène Sinay à l'*Encyclopédie Universalis* n°10.

annulation aussi rapide montre la détermination du gouvernement à résister à la pression du mouvement.

> « A partir du moment où ils ont supprimé le festival d'Avignon parce que le but du jeu c'était de dire, **pour casser le mouvement** et **enlever le rapport de force** "on annule Avignon, on vous donnera les moyens de le remonter l'année prochaine, vous inquiétez pas financièrement le gouffre annoncé n'aura pas lieu !" C'est une façon de **désamorcer les forces** ! Et bien comme ils sont prêts à sacrifier des millions d'euros pour pouvoir désamorcer un mouvement social c'est qu'**il y a une vraie volonté globale** quoi… »
> Audrey, 32 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

Au final, l'annulation d'Avignon a fait couler encore davantage d'encre dans les journaux locaux et nationaux que la grève en tant que telle, mais il est difficile pour les intermittents de s'en servir comme d'un fait d'arme, pour dire « regardez ce que nous sommes capables de faire ! » Au contraire, elle repose avec encore plus d'acuité toutes les questions qui ont taraudé les intermittents dès le début de leur mobilisation et que l'on peut résumer ainsi : l'action que nous menons est-elle juste et la manière dont nous le faisons est-elle efficace ? Ces questionnements ont nourri, avant et encore plus après l'annulation, de nombreuses disputes qui ont divisé les professionnels du spectacle selon les modes d'action qu'ils étaient prêts à mettre en œuvre. Elle a opposé notamment les tenants d'une position syndicale favorable à la grève, ceux d'une posture « artiste » prônant la lutte en continuant à jouer et ceux d'une position plus radicale, que l'on trouve dans certains collectifs et coordinations d'intermittents et de précaires, favorable à la grève et dans certains cas aux blocages ou à d'autres formes d'action directe. Ces trois ensembles ne forment pas de groupes clairement définis, les positions se combinent à l'infini : au-delà des cas classiques du syndicaliste qui défend la grève et du comédien qui campe la figure de l'artiste engagé dans son œuvre, on peut tout à fait trouver un adhérent du SFA-CGT qui est contre la grève dans le cadre d'un festival ou un artiste non syndiqué qui est pour le blocage de ses collègues non grévistes…

Si l'on se penche, pour conclure sur ce point, sur les effets de la grève des festivals, en particulier celui d'Avignon, sur la forme du mouvement, on peut certainement dire qu'il lui a donné une sorte d'identité, de label le marquant durablement du sceau du « spectacle vivant ». C'est en effet dans ce secteur que la contestation a émergé, qu'elle a grandi, qu'elle s'est constituée et organisée. C'est dans les festivals qu'elle s'est faite remarquer médiatiquement et les acteurs de ces mondes du spectacle vivant en retirent une certaine paternité.

> « Ce qui a fait le mouvement des intermittents, c'est Avignon ! Point barre à la ligne ! **Donc ce mouvement, historiquement, appartient au théâtre subventionné. Voilà. C'est tout. A partir de là, il n'y avait rien à opposer à ça. Donc à partir du moment où ils demandaient à Borloo, c'était illisible pour ces gens là. Donc c'était clairement capturer le mouvement**, pour en faire un truc qui n'évoluerait jamais… parce qu'en plus comme c'était avec Borloo, tu savais que ça n'évoluerait jamais ! Tu savais que tu rentrais dans un débat politique, de dire « re-nationalisons Renault ! et on descendra du MEDEF quand Renault sera nationalisé ! », pourquoi pas, c'était bien aussi, si on nationalisait Renault ! Donc à partir de là, c'était de la foutaise ! C'était « présente-toi ! sois député ! si tu veux rencontrer Borloo, Jacques Chirac, présente-toi député ! »… »
> Gérard, 33 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

Ce sentiment d'appartenance n'est pas anodin car il explique aussi certaines des tensions que l'on a pu relever au sujet de la définition de la cause. Pour certains artistes et techniciens qui ont participé activement ou qui ont suivi l'épisode des festivals, le mouvement des intermittents est celui des professionnels qui luttent sur leur lieu de travail. On les retrouve de ce fait plutôt dans les collectifs ou au sein des tendances des coordinations qui défendent une définition de la cause centrée sur la problématique spécifique des intermittents. Pour certains, comme ce comédien cité plus haut, le mouvement appartient même plus spécialement au monde du théâtre (il ajoute même « subventionné » pour désigner un réseau particulier du théâtre en France, celui qui est le plus légitime, qui bénéficie le plus de la reconnaissance institutionnelle). Au final, la localisation de la contestation dans le contexte des festivals de l'été produit donc un effet de labellisation du mouvement, liant son identité aux mondes du spectacle vivant. Sur un mode souvent moins conflictuel et plus négocié, on peut dire qu'il en va de même pour les grands rassemblements des professionnels du spectacle.

Section 2. Les grands rendez-vous du spectacle

Toutes les occasions qui réunissent de nombreux professionnels du spectacle et qui mobilisent un large appareil médiatique (présence de journalistes, retransmission télévisée) sont des moments privilégiés de contestation pour les intermittents. D'abord parce qu'ils se sentent « entre eux » et « chez eux » et que c'est un moyen de renforcer la cohésion du groupe. Le théâtre, le cinéma, les musiques de variétés, la musique classique, tous les secteurs des spectacles ont annuellement leur grand-messe, avec remises de prix et discours solennels de remerciements, le tout dans un des hauts lieux parisiens de leur discipline : le théâtre Mogador

pour la cérémonie des Molières, le Zénith de Paris pour les victoires de la musique, la salle Pleyel pour les victoires de la musique classique… Ensuite parce que, largement médiatisées, elles constituent un moyen de prendre à témoin le public, les téléspectateurs, et de donner une large publicité à leurs revendications. On distinguera ici deux moments au sein des grands rendez-vous du spectacle : les cérémonies rituelles de « la profession » et un événement à mi-chemin entre le festival et la cérémonie, le festival de Cannes.

A. Les cérémonies de la profession

Les cérémonies de remises de prix dans chacune des disciplines artistiques (meilleur comédien, meilleur chanteur, meilleure musique de film…) sont assez souvent perçues comme des événements longs et ennuyeux. Depuis quelques années cependant celles-ci sont rythmées par des interventions sous diverses formes des intermittents du spectacle. Cela a commencé bien avant la mobilisation de 2003. A chaque remise en cause du régime d'indemnisation, en 1992 et en 1997 notamment, des professionnels, artistes ou techniciens ont pris la parole dans ces assemblées afin d'affirmer leur opposition aux projets de réforme et leur soutien (sinon leur participation) à la mobilisation en cours. Ces interventions prennent le plus souvent la forme d'une interpellation, prenant le public à témoin, adressée au ministre de la culture et de la communication, invité à chacune des cérémonies en raison de la tutelle de son ministère sur les secteurs en question. On distinguera deux modes d'intervention, non exclusifs l'un de l'autre, mais qui répondent à des logiques différentes : les interventions, négociées ou spontanées, des personnalités du spectacle et les « perturbations » organisées par les contestataires.

a. La représentation des « petits porteurs de cause »

Le terme de représentation, avec sa double acception, est assurément celui qui décrit le mieux l'action des personnalités au cours des cérémonies du spectacle. En effet, d'un côté les personnalités assument un rôle de porte-parole (représentant) d'un groupe auquel elles appartiennent ou ont appartenus. Elles sont ainsi des « bénéficiaires potentiels » de la cause qu'elles défendent. D'un autre côté, elles assument le rôle de « petits porteurs de cause », selon l'expression de Brigitte Gaïti et Annie Collovald, illustrant « l'introduction sur le

marché de la contestation de personnalités "médiatiques" »[28]. Elles sont alors dans un certain sens « en représentation » (on pourrait dire dans la construction de la face de l'artiste engagé), dans un rapport à la mobilisation différent de celui des membres du mouvement, « privilégiant la production du spectaculaire, de "coups" (…), plutôt que la durée et les exigences d'institutionnalisation et de gestion qu'elle enferme »[29].

Lorsque les interventions sont négociées avec les organisateurs de l'événement, la personne choisie dispose d'un temps de parole de quelques minutes pour lire un texte, parfois au nom d'une organisation (CGT-Spectacle ou CIP-IDF par exemple), le plus souvent au nom de l'ensemble du mouvement des intermittents voire de toute « la profession », expression suggérant on ne peut plus l'unité du groupe et l'impartialité de l'orateur. C'est ainsi que le comédien Jean-Paul Tribout déclare dans son intervention lors de la cérémonie des Molières de 2003 : « Je suis content que ce ne soit pas ma voix que vous entendiez, mais celle de l'ensemble de la profession. »

Le « lecteur » participe rarement à l'écriture du texte, celui-ci est rédigé par la ou les organisations représentées, au mieux il lui apporte quelques modifications de forme. Mais l'essentiel, l'analyse de la situation, la désignation de l'adversaire et l'exposé des revendications, est défini collectivement en amont. Les personnalités apportent au mouvement leur notoriété, censée lui procurer une plus large audience et mettre à distance les accusations de recherche d'intérêts personnels puisque eux n'ont en principe pas « besoin » des indemnités chômage pour vivre, ne font pas partie des « médiocres » qui ne trouvent pas de travail en raison de leur manque de talent, etc. (voir chapitre 3).

A l'issue de la lecture, le scénario est toujours le même : la salle applaudit de longues minutes devant un maître de cérémonie qui peine à faire revenir le calme. Pendant ce temps, la caméra nous montre un ministre de la culture gêné, s'enfonçant dans son siège ou retouchant son nœud de cravate, qui encaisse le plus souvent sans réagir. Puis la cérémonie reprend son cours normal. Le chanteur Sanseverino assumera ce rôle lors des Victoires de la musique de 2004. Deux ans plus tard, c'est au tour des membres du groupe les Wriggles, soutenus par une partie des représentants de la « nouvelle chanson française » réputée de gauche[30] : Tryo, Cali, Olivia Ruiz, Juliette, Bénabar…

---

[28] Collovald A., Gaitti B., « Des causes qui « parlent » », *Politix*, n°16, 1991, p. 21.
[29] *Idem*
[30] Que l'on retrouvera par exemple dans le documentaire « Chantons de gauche à droite » diffusé sur France 2 le 28 juin 2007.

Parfois c'est au moment où les artistes ou les techniciens primés viennent chercher leur récompense qu'ils glissent quelques phrases par lesquelles ils marquent leur appartenance au groupe et leur opposition au protocole. Dans ces cas-là, il s'agit d'interventions spontanées, en tout cas non négociées avec les organisateurs. Ils ne sont pas mandatés par une organisation ou par le mouvement mais s'expriment en leur nom propre, celui de leur équipe ou, là encore, celui de la profession quand leur position professionnelle (ancienneté, notoriété, reconnaissance) leur permet de le faire en toute légitimité. On notera par exemple les interventions du comédien, auteur et metteur en scène Jean-Paul Farré et de l'humoriste Guy Bedos lors des Molières de 2005 et celle du comédien Nicolas Bouchaud (grand prix spécial du jury théâtre public en région) pour la même cérémonie l'année suivante.

La plus emblématique de ces soirées est certainement la cérémonie des Césars du 21 février 2004. Celle-ci a été longuement préparée par les quelques militants de la CIP-IDF disposant d'un réseau dans le milieu du cinéma en collaboration avec quelques intermittents syndiqués à la CGT spectacle. Afin de « soigner le visuel », des badges et des rubans sont créés par la coordination et distribués aux professionnels et aux personnes du public qui souhaitent afficher leur soutien au mouvement. En rose sur fond noir, le ruban porte la nouvelle et complexe formule de calcul de l'indemnité journalière (IJ) que propose la CIP-IDF ainsi que l'inscription « IJ=OK ». Deux sortes de badges sont disponibles, dans les mêmes couleurs que le ruban. L'un affiche le slogan « Abrogation du protocole UNEDIC », l'autre « Pour une culture sans exception ». L'effet est réussi, la récurrence de ces accessoires sur une grande partie des participants est bien visible lors de la retransmission télévisée. Lambert Wilson lorsqu'il vient chercher son prix, fait remarquer qu'il a lui-même confectionné « à la maison » son badge. Deux interventions ont été négociées avec les organisateurs, celle du comédien Guillaume Rannou et surtout celle très remarquée d'Agnès Jaoui qui a interpellé durement le ministre Jean-Jacques Aillagon. La comédienne et réalisatrice commence par faire part à l'assistance de ses hésitations à accepter la proposition de la fédération CGT spectacle, de la Coordination des intermittents et précaires d'Ile de France et de la Société des réalisateurs de films : « d'une part parce que je ne suis le porte-parole de personne et d'autre part parce que je doute de l'efficacité de cette démarche ». Mais elle déclare avoir accepté parce qu'elle veut « croire en une issue possible ». Puis elle reproche au ministre son désintérêt pour la culture et sa soumission aux intérêts économiques défendus par le MEDEF, avant de l'encourager à prendre en considération la proposition de projet de loi du comité de suivi de la réforme de

l'intermittence. Elle est acclamée. Le présentateur de la soirée, l'humoriste Gad Elmaleh tente de poursuivre. Le public se lève pour continuer à applaudir l'intervention d'Agnès Jaoui pendant plus de deux minutes, ce qui constitue un intermède relativement long pour une émission retransmise « en direct ». Le ministre, qui confiera à plusieurs reprises aux journalistes avoir été « blessé » par ces attaques, n'ose répondre. Un peu plus tôt, il avait déjà été pris à partie par plusieurs des « césarisés » et avait été la cible d'un sketch de l'humoriste Michaël Youn, avec la complicité de Gad Elmaleh :

> « M.Youn : Si y'a un incendie, on laisse les gens comme ça, tout feu tout flamme ?
> G. Elmaleh : Non, si y'a un incendie on asperge !
> M.Youn : Même Aillagon ?
> G. Elmaleh : Ben, oui...
> M.Youn (s'adressant aux coulisses) : S'il vous plait ? (On lui apporte un extincteur, rires dans la salle)
> G. Elmaleh : Non, Michaël !
> M.Youn : Non, au cas où ! Sécurité avant tout Gad, quand même ! Si, sécurité avant tout !(Il dépose l'extincteur au sol) Monsieur Aillagon, vous êtes où ? Levez la main ! (Le ministre ne bouge pas) A part les intermittents personne ne sait à quoi vous ressemblez ! Levez la main que je l'oriente bien dans votre direction ! Voilà ! Il est juste derrière vous monsieur Miller, excusez-moi ! Pas bouger ! »

N'ayant pu réaliser d'entretiens avec ces personnalités du spectacle, il nous est difficile d'interpréter leur participation. Les motifs individuels de l'engagement sont en effet aussi divers pour ce mode de participation que pour un autre. Si l'on en croit le travail de Violaine Roussel[31] à propos des artistes américains qui ont pris la parole contre la guerre en Irak, les raisons qui poussent les artistes à prendre l'initiative ou à accepter la proposition d'être des porte-parole d'une cause sont différentes en fonction de leurs trajectoires militantes mais également de leurs trajectoires professionnelles. Elle distingue ainsi trois types d'investissement correspondant à trois catégories d'artistes : les artistes qui se présentent depuis longtemps comme politisés, qui ont une pratique professionnelle indissociable de leur engagement politique et qui se sont déjà mobilisés sur le terrain des luttes sociales et politiques ; les personnalités qui mettent publiquement et à titre individuel leur forte notoriété au service d'une cause (elle donne l'exemple de Sean Penn ou de Michael Moore) ; les personnalités faiblement politisées dont l'engagement, ponctuel, s'exprime le plus souvent sur le registre de l'émotion et de la morale et est complètement déconnecté des choix

[31] Roussel V., « Les artistes américains contre la guerre en Irak », p. 65-85 *in* Balasinski J., Mathieu L., *op. cit.*

professionnels. Cette typologie serait certainement utile pour comprendre les modalités de la participation des personnalités du spectacle en France.

Mais ces dernières ne sont pas les seules à jouer un rôle dans les grands rendez-vous de la profession, les artistes et techniciens contestataires anonymes (en tout cas inconnus du « grand public ») participent également à l'événement.

b. Quand les anonymes s'invitent à la fête

Quelle que soit la manière dont le déroulement de la soirée a été préparé et même lorsque des temps de parole sont accordés par les organisateurs des cérémonies, les organisations du mouvement (FNSAC, CIP-IDF, CNT…) appellent systématiquement à des rassemblements devant le bâtiment dans lequel a lieu la soirée. Tenus à distance par les forces de l'ordre, ils sont des dizaines, parfois des centaines[32] à lancer leurs slogans, agiter pancartes et banderoles et distribuer des tracts aux passants. A chaque fois qu'une personnalité du spectacle arrive sur les lieux et se présente à l'entrée, ils sollicitent de sa part une marque de soutien ou d'approbation, un geste de la main ou un poing levé, applaudissent ceux qui répondent favorablement, quelques-uns huent les rares qui refusent de se prêter au jeu.

Parfois, les contestataires anonymes ne se contentent pas de l'animation qu'ils produisent à l'extérieur et sont présents aussi à l'intérieur. A certaines occasions, cette présence est négociée avec les organisateurs, comme pour les Victoires de la musique classique de 2003 où des membres de la CIP-IDF lisent un texte exposant leurs revendications, réintégrant leur demande d'abrogation et d'ouverture de nouvelles négociations. A d'autres moments, soit que les négociations aient échoué soit qu'elles n'aient pas été entreprises, c'est à l'insu des organisateurs qu'ils s'invitent à la fête. En 2004, la cérémonie des Molières est interrompue par des militants et n'est finalement pas retransmise à la télévision. L'une de leurs interventions les plus remarquées est celle qui a eu lieu lors de la cérémonie des Césars de 2006. Le rassemblement de soutien « habituel » est organisé devant le Châtelet, le non moins habituel temps de parole a été attribué aux intermittents, ce qui ne laisse entrevoir aucune action particulière. Pourtant, quelques minutes avant de prendre l'antenne, l'animateur de la soirée, en retransmission télévisée en direct, annonce qu'une douzaine d'intermittents a

[32] En 2006, ils sont plusieurs centaines à avoir répondu à l'appel de la FNSAC-CGT et de la CIP-IDF devant le théâtre Mogador pour la cérémonie des Molières.

investi la scène du théâtre. L'action s'est déroulée sans heurts, plusieurs intermittents ont réussi à obtenir des invitations et ont loué costumes et robes de soirée afin de passer inaperçus. Une fois en place, ils demandent à prendre la parole, ce que les responsables de l'émission (produite par la chaîne Canal+) refusent, prétextant l'impossibilité de faire entrer les caméras (argument fumeux s'il en est puisque le direct aurait dû commencer depuis quelques minutes). Le temps de faire évacuer la scène et plutôt que d'accéder à la requête des intermittents, la chaîne décide de diffuser pendant une dizaine de minutes des images d'archives des précédentes éditions des Césars. Lorsque le direct reprend, on sent les invités mal à l'aise, l'ambiance est lourde et plusieurs des artistes récompensés profiteront de leur temps de parole pour faire part de leur indignation face à la manière forte qui a été employée contre les intermittents. Alors que le calme semble être revenu, un intermittent qui était parvenu à se fondre parmi les invités se lève et interrompt la maîtresse de cérémonie, Valérie Lemercier, pour lui demander si un « César du pillage social » est prévu pour le MEDEF. Il est également expulsé d'une façon musclée, rajoutant au malaise de la soirée. S'adressant à une partie de la salle que les actions des intermittents, sur le fond ou sur la forme, agacent visiblement, la comédienne Zabou Bretmann prend le parti des contestataires :

> « C'est une position difficile là, avec ce qui s'est passé tout à l'heure, parce qu'on ne peut pas faire comme si il ne s'était rien passé, mais y'a pas que le fond, c'est-à-dire des revendications qui nous concernent tous, y'a aussi la forme, c'est-à-dire est-ce qu'il faut attendre le moment opportun pour parler des choses, et si c'était le cas, est-ce qu'on serait pas encore en monarchie quoi ? »

A l'inverse, Lambert Wilson qui a manifesté les deux années précédentes son soutien au mouvement, confiera gêné aux journalistes sa désapprobation :

> « Y'a toujours un problème avec le protocole de 2003, c'est clair... mais c'est quand même... y'a d'autres manières plus percutantes de le faire sans se mettre une salle à dos en fait... »

Reste que ce type d'intervention, négociée ou non, par des personnalités ou des anonymes, devient un classique, quasiment un incontournable des cérémonies du spectacle. En 2005, Gad Elmaleh qui préside pour la deuxième année consécutive la soirée des Césars, annonce le discours de Lambert Wilson par cette phrase : « Cette année pour parler au nom des intermittents […] » : la simple utilisation de l'expression « cette année » donne des indications sur le caractère récurrent ces prises de parole. De même, quand aucune action de protestation n'est organisée, les journaux le mentionnent comme un élément remarquable de

la soirée (en utilisant des expressions comme « sans encombre », « aucune perturbation »), ce qui en dit long sur l'institutionnalisation de cette forme de contestation : elle fait désormais partie des meubles au point que son absence surprend les observateurs. Sur le plan du marquage identitaire du mouvement, elle participe, au même titre que la grève des festivals, à situer symboliquement le mouvement des intermittents dans les mondes du spectacle.

B. Le festival de Cannes 2004 : profiter de « la vitrine »

Le festival de Cannes est un événement particulier dans les mondes du spectacle. C'est d'abord un festival au sens classique où des auteurs, réalisateurs et acteurs présentent aux professionnels et au public des œuvres cinématographiques. Mais c'est également une cérémonie rythmée par les traditionnelles « montées des marches », tapissées de velours rouge du Palais des festivals et des congrès, et clôturée par la remise des prix attribués par un jury de professionnels (mise en scène, scénario, interprétation masculine et féminine, grand prix…) et surtout la prestigieuse Palme d'Or récompensant le meilleur film. Evénement de renommée mondiale, le festival constitue pour les intermittents en lutte une cible de premier choix. Cannes présente en effet l'avantage d'être en cette période « une scène universelle »[33], envahie de journalistes que les contestataires comptent bien utiliser pour rendre visible leur lutte. En 2004, après presque un an de mobilisation, ils décident donc de s'y rendre massivement et d'occuper l'espace : l'espace médiatique, mais également celui de la ville par l'occupation du théâtre des Mutilés et les nombreuses manifestations de toutes sortes sur la Croisette.

a. Une surexposition médiatique favorable

Le festival de Cannes a constitué dès les premiers mois de 2004 un nouvel objectif pour un mouvement des intermittents en perte de vitesse. L'argument est double. D'abord, il est l'une des manifestations organisées par et pour les professionnels du spectacle et les intermittents estiment devoir y être, au même titre qu'ils se sont rendus visibles pendant les festivals du spectacle vivant et les cérémonies de la profession. De plus, en tant que festival international

[33] Fabiani J.-L., « Images d'images. Le Festival de Cannes vécu et transmis en direct », *Protée*, vol. 31, n°2, 2003, p. 57-61.

du cinéma, il est le centre d'attention des médias de tous les pays, réunissant plus de trois mille journalistes (Tableau 2). Les contestataires espèrent bien pouvoir profiter de cette « vitrine » et en faire une « caisse de résonance » pour le mouvement, « se servir de Cannes [et de « son bunker », la croisette et son festival] comme d'un mégaphone »[34].

Tableau 2 : La couverture médiatique du festival de Cannes 2004

Nombre de journalistes	3335
Nombre de techniciens	629
TOTAL	**3964**
Répartition par nationalité	
Français	1698
Etrangers	2266
Répartition par support	
Photographes	265
TV	1502
Radios	293
Presse écrite	1434
Agences	196
Presse on line	51
Divers	223
MÉDIAS PRÉSENTS	
Répartition par support	
TV	266
Radios	133
Presse écrite	1080
Agences	141
Presse on line	37
Divers	49
PAYS PRÉSENTS	76

Source : Données communiquées par la direction du festival de Cannes.

http://www.festival-cannes.fr/fr/about/factsAndFigures

[34] Ces expressions sont couramment utilisées par les contestataires, quelle que soit leur organisation, pour justifier leur présence sur place.

Du côté des intermittents, la préparation a commencé bien avant l'ouverture du festival[35]. Depuis plusieurs mois, la CIP-IDF communique sur l'événement, laissant planer le doute sur les actions à venir. La coordination appelle les intermittents de toutes les régions à la rejoindre sur place. En collaboration avec la FNSAC-CGT, la CIP met à disposition plusieurs bus gratuits pour emmener les volontaires à Cannes. Dans certains collectifs régionaux, les membres se cotisent pour financer le déplacement d'une petite délégation. Le 8 mai, quatre jours avant l'ouverture officielle, une poignée d'intermittents retient pendant quelques heures les camions chargés d'emmener les bobines des films à Cannes. L'action est bien relayée dans les médias et certains commentateurs commencent à réellement craindre pour le bon déroulement du festival.

En mars déjà, la pesse locale faisait part des inquiétudes des élus cannois et des commerçants de la Croisette. En avril encore, le journal Nice-Matin se demande en Une quelles vont être les conséquences des actions des intermittents. La veille de l'ouverture du festival, une manifestation est même organisée par les professionnels cannois « pas d'accord avec une minorité qui veut mettre en danger le festival »[36].

Le 11 mai, une délégation d'intermittents » est reçue par la direction du festival. Après de longues heures de négociation, un accord est conclu : onze intermittents, neuf représentants de la FNSAC-CGT et deux de la CIP-IDF, feront la montée des marches de la cérémonie d'ouverture. Chacun porte dans son dos l'une des lettres du mot « Négociation » (voir Photographie 1). Cette décision sera fortement critiquée par les militants coordonnés, certains ayant l'impression que la direction achète, avec la complicité de la CGT[37], leur silence et leur bonne conduite moyennant une « gentille » montée des marches..

[35] Selon le *Nouvel observateur* n°2061 du jeudi 6 mai 2004 : « Saboter le Festival de Cannes ? Les intermittents en rêvent. Depuis des mois, ils fourbissent leurs armes pour prendre d'assaut le deuxième événement le plus médiatisé du monde et faire plier le gouvernement. »

[36] Propos d'un commerçant diffusé au journal télévisé de Cannes TV le 12 mai 2004.

[37] Surtout lorsqu'ils apprennent que Jean Voirin est membre, en sa qualité secrétaire national de la FNSAC-CGT, du conseil d'administration du festival de Cannes.

Photographie 1 : Les intermittents montent les marches (Une de *Cannes Matin*, 13 mai 2004)

Mais les projets des contestataires ne se limitent pas à cette parade sous les flashs et les projecteurs. Ils prévoient au contraire d'occuper l'espace pendant toute la durée du festival. Afin de bien marquer leur présence, ils s'installent dans le théâtre des Mutilés, situé dans un quartier populaire à cinq minutes de la prestigieuse Croisette. Cet espace leur avait été accordé en journée par la municipalité, notamment pour accueillir les assemblées générales. Pour les nuits, un stade a été spécialement aménagé (avec tentes et sanitaires) à la Bocca, quartier de Cannes situé à environ une heure de marche, ce qui n'est pas du goût des militants qui se sentent mis à l'écart. Dès la première assemblée générale, les militants présents votent l'occupation jour et nuit du théâtre des Mutilés. Ils y resteront jusqu'à la fin du festival.

b. La vie au théâtre des Mutilés

Ils sont jusqu'à deux cent cinquante lors des assemblées générales et plus d'une centaine à coucher sur place. Le cadre de la mobilisation explique sans aucun doute l'affluence de

militants de toutes parts. On trouve bien sûr une partie d'intermittents, quelques syndiqués, la plupart venus avec leur collectif ou leur coordination régionale. On rencontre également de nombreux militants d'AC !, d'ATTAC, des syndicats SUD, de la LCR ou de la CNT de plusieurs régions du sud, certains étant groupés au sein d'un réseau créé spécialement pour l'occasion nommé « KO à Cannes » et même un collectif de « précaires » italiens. Les militants de la CIP-IDF tentent de maintenir une cohérence d'ensemble entre les personnes et leurs revendications, notamment en appuyant sur le principe de la « convergence des luttes » autour de la précarité mais la coordination ne dispose pas à Cannes de la même autorité légitime que celle dont elle bénéficie à Paris et les choses échappent parfois à son contrôle.

L'occupation prend rapidement des airs de squat. Les militants dorment à même le sol, certains ont prévu des matelas ou des sacs de couchage. Partageant à cent une salle de la taille d'un gymnase, équipée de seulement deux douches, les conditions d'hygiène sont réduites au minimum. Afin de s'organiser, les occupants se dotent dès les premiers jours de règles régissant la vie en communauté. Sur un plan pratique, les occupants se répartissent les tâches de base : lavage du sol et entretien des lieux, courses, cuisine. Les repas sont prix sur place, préparés par quelques militants, et à prix libre. « Prix libre ne signifie pas gratuit ! » rappelle un membre de la CIP-IDF lors d'une AG, puisque l'argent récolté, ainsi que celui des cafés et de la vente des badges et des rubans confectionnés pour la cérémonie des Césars, sert notamment à racheter de la nourriture. L'AG quotidienne est le lieu de l'élaboration de la contestation. Elle est indiquée à heure fixe sur un tableau d'affichage[38], mais elle commence souvent avec plusieurs heures de retard. La présidence est tournante (jamais la même personne deux fois de suite) mais ce sont souvent des militants de la CIP-IDF qui assument cette tâche : ils sont à l'aise, disposent d'un discours et de pratiques bien rôdés et rappellent par moment qu'ils ont l'habitude de gérer ce genre de situations (« Comme on l'a déjà fait à Paris… », « Comme on l'a déjà fait pendant le festival de… »). C'est au cours de ces AG qu'est planifiée la journée et que sont donnés les rendez-vous pour des actions imaginées dans le plus grand secret, qui confine parfois à la paranoïa[39], par les trois commissions « action ». Celles-ci se réunissent tous les jours, indépendamment les unes des autres et sont mandatées par l'AG pour choisir et organiser des actions. Il existe également une commission « médias » qui se charge des relations avec la presse et de la rédaction des communiqués, une

[38] Un deuxième tableau indique les jours de départs et d'arrivées des occupants afin d'organiser du co-voiturage ou de remplir les bus loués par la CIP-IDF.

[39] Un intermittent me confie avoir repéré un agent des renseignements généraux sur le toit d'une maison voisine. Certains ont également fait circuler de fausses rumeurs sur des actions à venir afin d'induire en erreur d'éventuels agents infiltrés parmi les occupants.

commission « matériel de manifestation » qui confectionne banderoles, pancartes et autres accessoires et une commission « *legal team* » qui assure l'information sur les droits des contestataires et le suivi lors d'éventuelles interpellations.

La vie en collectivité génère une certaine énergie et semble favoriser la multiplication des actions, même si la diversité des origines professionnelles et militantes qui cohabitent engendre également quelques frictions. A cela s'ajoute des querelles entre les quelques nouveaux et ceux qui sont mobilisés, parfois en continu, depuis plusieurs mois : les premiers veulent faire tout, tout le temps (des manifestations, des actions coup de poing, des interpellations de personnalités…) et se heurtent à l'expérience des plus anciens (bienveillants, blasés ou doctes) qui leur reprochent d'être venus ici « consommer de l'action » ou en « colonies de vacances »[40]. A ces tensions internes s'ajoutent celles qui opposent les occupants et les organisations syndicales, en désaccord sur les modalités d'intervention publique et s'appliquant à de subtiles stratégies de distinction.

c. Les manifestations : mise en scène de la différence, affirmation de l'indépendance

L'observation de cette séquence de la mobilisation des intermittents nous renseigne notamment sur les différents usages de la manifestation de rue. On distingue deux types de manifestations. Les premières, plus ou moins spontanées, sont organisées par les occupants du théâtre. Les parcours ne sont généralement pas déclarés en préfecture, un petit groupe de militants joue alors en temps réel le rôle de référent auprès de la police afin d'assurer la sécurité du cortège. Certains occupants ont également rejoint, dans l'esprit de « la convergence des luttes », une manifestation organisée par les syndicats de salariés d'un hôtel réputé de la Croisette qui réclamaient une revalorisation salariale. Mais il y a eu assez peu de manifestations au seul appel des collectifs, ce qui peut surprendre compte tenu du caractère aujourd'hui dominant de ce type d'action dans le répertoire des luttes en France. L'état des forces, le nombre, éclaire en partie ce constat, la centaine de militants qui occupait le théâtre des Mutilés pouvait sembler constituer un effectif trop restreint pour envisager cette forme d'action. Comme le dit un militant : « Pour faire de l'effet, il faut au moins mille

[40] Notes d'observation. AG théâtre des Mutilés, Cannes 20 mai 2004.

manifestants ! »[41]. Ce seuil chiffré est en réalité symbolique, il souligne surtout le fait que l'image attendue d'une manifestation reste celle d'un déplacement de masse. Ces considérations pratiques ne doivent cependant pas masquer les logiques distinctives qui sous-tendent également le choix des modes d'action.

En effet, les secondes manifestations sont celles à l'appel commun de la CGT spectacle et des coordinations. La plus importante, quantitativement au moins, fut la manifestation unitaire du 15 mai à l'appel de la CGT, des collectifs d'intermittents coordonnés et d'autres syndicats (SUD, CNT) ou collectifs (KO à Cannes)[42]. Malgré les liens évidents qui unissent sur les plans politique, idéologique et logistique les collectifs d'intermittents et les syndicats du secteur, cette proximité est souvent mal assumée. Comme le dit, presque comme un aveu, un militant : « c'est vrai qu'on est quand même souvent d'accord avec eux... » [43]. Sur le plan logistique, la CGT a apporté à plusieurs moments du conflit un soutien matériel allant de la photocopie de tracts à la mise à disposition de salles pour les réunions des collectifs. Malgré cela, ces derniers, pour qui l'enjeu d'une existence autonome est comme on l'a montré plus important, tiennent à marquer leur indépendance vis-à-vis de la CGT et à s'affirmer en tant qu'organisation à même de représenter les intérêts de tous les intermittents, voire de tous les précaires. Afin que chacun (les politiques, les professionnels concernés et le public) puisse bien faire la différence entre les actions syndicales et celles des collectifs, ces derniers vont parfois jusqu'à donner l'impression de mettre en scène certaines divergences pour mieux marquer leur indépendance.

Ordre et désordre du cortège

Au départ de la manifestation unitaire du 15 mai 2004 sur la Croisette, la CGT tente de prendre la tête du cortège. Elle assure en effet la majeure partie des moyens logistiques de la manifestation : les banderoles, les drapeaux et surtout l'« agence de guidage »[44], la camionnette sonorisée de laquelle sont lancés les chansons et slogans. Une vive négociation entre militants syndiqués et coordonnés aboutit à laisser les premiers rangs aux « occupants »

[41] Interview d'un militant, « Intermittents : le retour. Avis de tempête sur la Croisette », *Le Nouvel Obs*, n°2061, semaine du 6 mai 2004.
[42] Au cours de laquelle ils recevront la visite et le soutien du militant de la Confédération paysanne José Bové et du réalisateur américain Michael Moore, qui se voit attribuer la Palme d'or quelques jours plus tard pour son film *Farenheit 9/11*.
[43] Achille, 51 ans, clown, comédien. Intermittent, droits ouverts. Secrétaire du CIL. Entretien du 19 juillet 2004.
[44] Collet S., *art. cit.*, p. 168.

du théâtre des Mutilés et à placer le groupe CGT non pas en tête de cortège comme c'est souvent le cas, mais en son sein. L'argument des collectifs était simple : « Nous on occupe le théâtre depuis des jours ! C'est à nous d'être devant ! »[45]. L'ordre d'apparition des groupes dans le cortège est disputé car les protagonistes savent que celui-ci produit du sens. Ceux qui défilent en tête sont « ceux qui se battent », sous-entendu ceux qui sont de ce fait légitimes pour représenter l'ensemble du mouvement.

Après un défilé de plus d'une heure, le cortège est stoppé par un cordon de CRS à quelques dizaines de mètres du Palais des festivals. Des représentants CGT parlementent avec les forces de l'ordre et annoncent aux manifestants qu'il faut se disperser. Les esprits s'échauffent entre les syndicalistes et quelques occupants du théâtre qui n'acceptent pas que les décisions soient prises pour tous par le syndicat. Ils décident alors de ne pas partir et d'organiser un sit-in improvisé devant le Palais. Quelques minutes plus tard, la CGT, suivie par le PCF, quitte officiellement la manifestation, camionnette et porteurs de drapeau en avant. Une centaine d'intermittents et de militants (KO à Cannes, LCR, CNT, Sud) resteront là, assis une demi-heure, puis s'en iront. Plus qu'un désaccord tactique sur l'opportunité ou non d'occuper la Croisette à ce moment de la manifestation, il s'agissait bien ici pour les collectifs d'apparaître publiquement indépendants du syndicat et libres de leurs choix.

La guerre des slogans

Les slogans scandés lors de cette manifestation unitaire sont également révélateurs des tensions entre organisations. En effet, les slogans ne sont pas utilisés seulement pour faire entendre des revendications mais aussi pour se différencier à l'intérieur du cortège[46]. Prenons un exemple. Un cégétiste lance au mégaphone plusieurs chansons et slogans dont celui-ci : « Abrogation ! Négociation ! ». Ces deux termes simples expriment les revendications de la CGT face à la puissance publique et à l'UNEDIC : abrogation immédiate du protocole du 26 juin, préalable indispensable à la mise en place de véritables négociations entre syndicats de salariés et représentants patronaux. Ce slogan est repris par les militants CGT et PCF, reconnaissables par les badges, casquettes, tracts ou journaux qu'ils arborent, ainsi que par

[45] Notes d'observation. Manifestation de rue à Cannes, 15 mai 2004.

[46] Tout comme, par exemple, les manières de « faire corps » dans une manifestation. Voir Soutrenon E., « Le corps manifestant. La manifestation entre expression et représentation », *Sociétés contemporaines*, n°31, 1998, p. 37-58.

quelques autres manifestants en accord ou pas forcément très regardants sur le contenu des messages à scander. Un peu plus loin, quelques intermittents, dont certains portent les badges et les rubans de la Coordination nationale des intermittents et précaires, chantent le sourire aux lèvres, comme pour défier le « gros syndicat » : « Abrogation sans condition ! » en appuyant bien sur le « sans condition » qui, selon eux, montre leur radicalité et les distingue d'une « position molle » de la CGT. Cette variante, exprimée spontanément par un petit groupe, s'est propagée dans le cortège principalement auprès des militants coordonnés, et notamment les occupants du théâtre des Mutilés. On voit bien ici que le contenu du message n'est pas très différent, d'autant que la coordination n'est pas opposée par principe à la négociation et souhaiterait au contraire y être associée[47]. Il s'agit donc bien d'une stratégie de distinction et de présentation de soi. En queue de cortège, les militants d'extrême gauche (LCR, CNT, anarchistes…) chantent en levant le poing : « Abrogation ! Révolution ! », opposant la révolution comme mode d'action à la négociation proposée par la CGT. Là encore, la révolution n'est pas à proprement parler une revendication au même titre que la négociation et le slogan est davantage utilisé comme marqueur identitaire.

Cet exemple nous permet d'alimenter l'hypothèse selon laquelle les slogans sont utilisés non seulement comme une manière de faire entendre ses revendications mais aussi, avec d'autres éléments (les drapeaux, les badges, les autocollants, le journal que l'on porte, sa tenue vestimentaire[48]), comme une manière de se différencier et de différencier son organisation des autres dans le cortège. En rendant compte de l'existence de différents groupes d'intérêt dans le cortège, les slogans manifestent aussi leur concurrence[49]. Dans cet exemple, qui n'est pas un cas isolé, alors que la manifestation est unitaire, à l'appel conjoint des centrales syndicales, des coordinations, de partis politiques, de collectifs, tout le défilé semble être un lieu d'affirmation de sa propre identité, pour les individus parfois mais surtout pour les différents groupes d'intérêt.

Au cours de ce festival, les collectifs mobilisés ont également eu recours à beaucoup d'autres formes d'action sur lesquelles nous reviendrons plus en détail par la suite : des occupations de

---

[47] Jean-Michel Denis a d'ailleurs montré que cette volonté de participer aux négociations sociales est récurrente dans tous les mouvements organisés en coordination. Voir Denis, J.-M., *Les coordinations*, Paris, Syllepse, 1996, p. 97-104.

[48] Voir par exemple l'article de Serge Collet, *art cit.*.

[49] Ils participent en cela des « rites d'affrontements » et plus généralement de « la mise en représentation du politique ». Voir Abelès M., Jeudy H.-P. (sous la dir.), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1997 (spécialement Abelès M., « La mise en représentation du politique », p. 247-272).

théâtre, de cinéma ou d'antenne Assedic, des actions secrètes ou « coup de poing » visant plutôt les médias, « auto-réquisition » dans un supermarché, mais aussi, ce qui va nous intéresser maintenant, des actions mettant en œuvre les compétences spécifiques des professions artistiques et contribuant à inscrire le mouvement des intermittents dans les mondes du spectacle[50].

Section 3. L'apport des artistes au répertoire d'action du mouvement

Le dernier élément qui marque l'appartenance du mouvement aux mondes du spectacle, au-delà de sa localisation proprement dite, est l'utilisation par les intermittents de leurs savoir-faire professionnels dans la réalisation des actions de protestation. En effet, ces derniers ne font pas bénéficier au mouvement seulement de leurs réseaux (qui ont pu faciliter en plusieurs occasions l'entrée dans une salle de spectacle ou sur un plateau de télévision), il est aussi et surtout question de mobilisation de compétences professionnelles propres aux disciplines du spectacle dans le cours même de la protestation. Ainsi, en tant que professionnels d'un secteur en particulier, ils apportent une touche qui permet de reconnaître une action des intermittents du spectacle et de la distinguer de celle, même théâtralisée[51], d'un autre groupe social, notamment par leur maîtrise de certaines pratiques artistiques (comédie, musique, chant, danse…).

Ce mode d'intervention dans l'espace public concerne le plus souvent des intermittents en contact avec les collectifs et coordinations mais sans attachement particulier à ces formes. Autrement dit, contrairement aux militants du collectif PAP par exemple, ils ne participent pas aux collectifs parce qu'ils estiment que ce mode d'organisation est plus efficace que la

[50] Quelques remarques sur la fin du festival : c'est au cours de cette mobilisation que le ministre Renaud Donnedieu de Vabres annonce la création du fonds de soutien provisoire, mesure de rattrapage adressée aux nouveaux intermittents (puis étendue à l'ensemble des intermittents). Cette disposition permet à ceux qui ne parviennent pas à réunir les 507 heures en 10 mois comme le prévoit le nouveau protocole mais qui le peuvent sur 12 (ancien régime) d'être tout de même couvert par l'assurance chômage (l'État finançant la part d'allocations qui revient à ces « recalculés »). L'instauration de ce dispositif est analysée par les journalistes comme une « victoire des intermittents ». Pour les intéressés, le bilan du festival est plus mitigé. La création du fonds de soutien est certes une avancée, mais cette petite concession du gouvernement participe également au désamorçage du conflit malgré son caractère provisoire. De plus l'épisode cannois de la mobilisation a été particulièrement éprouvant et les tensions internes qui s'y sont développées ont laissé des traces profondes au sein de la CIP-IDF et du mouvement en général.

[51] Toutes les apparitions publiques de groupes contestataires, comme toute scène de la vie sociale, comporte une certaine part de théâtralisation. Balasinski J. et Mathieu L., *op. cit.*, p. 22-24.

forme syndicale ou pour défendre une vision de l'activité politique qui serait plus démocratique, mais ils s'y sont retrouvés plutôt par hasard, en cherchant à se mobiliser et à apporter leur contribution à l'effervescence collective. Les réunions se tiennent souvent dans des lieux ouverts comme des cafés ou des lieux culturels (théâtres), aucune adhésion n'est requise pour participer aux réunions, aux décisions... autant d'éléments qui peuvent rassurer le manifestant potentiel réfractaire à l'idée d'un engagement syndical. L'argument est donc, au départ au moins[52], plus pratique qu'idéologique. Ces individus ne sont pas issus de milieux militants, ne militent pas dans d'autres organisations et ne sont, de ce fait, pas non plus les plus familiers avec les modes de protestation classiques. Ainsi, on peut poser une hypothèse qui peut paraître à première vue paradoxale : moins on a de capital militant, « incorporé sous formes de techniques, de dispositions à agir, intervenir, ou tout simplement à obéir, [et qui] recouvre un ensemble de savoirs et des savoir-faire mobilisables lors des actions collectives »[53], plus l'espace des possibles en termes de modes d'organisation et d'action est large. Ayant moins de prédispositions à agir, les moins rodés à l'action protestataire puisent dans leurs propres ressources, qui sont notamment des ressources professionnelles. D'une certaine manière, leur manque de capital militant les pousse à mettre en œuvre, en s'appuyant sur une expérience limitée de la protestation, des modes d'organisation et d'action qui peuvent se révéler innovants. Ils développent ainsi un « art de la protestation sociale » à la fois dans le sens que donne James Jasper à cette expression[54] et dans une acception plus « artiste », intégrant la dimension esthétique apportée par les professionnels du spectacle.

On distingue alors deux manières dont se construit cette esthétisation de l'action protestataire, par une réappropriation militante de pratiques artistiques propres à une ou plusieurs disciplines et, dans un mouvement inverse, par une réappropriation artistique de pratiques militantes élaborées par d'autres et souvent stabilisées par un usage répété dans le temps.

[52] Certains justifient en effet parfois *a posteriori* leur participation à un collectif en reproduisant l'argumentaire des promoteurs des formes ouvertes d'organisation qu'ils ont côtoyé pendant plusieurs semaines.
[53] Matonti F., Poupeau F., « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, 2004, p. 8.
[54] Qui désigne ainsi « la force d'invention des mouvements sociaux et la créativité individuelle et collective de leurs membres », voir Jasper J., « L'art de la protestation collective » p. 137 *in* Cefaï D., Trom D., *op. cit.*

A. Un usage militant des pratiques artistiques

Lorsqu'ils réfléchissent collectivement à la mise en place d'actions, les propositions des intermittents, notamment les moins dotés en capital militant, consistent à utiliser leurs savoir-faire professionnels lors de leurs interventions publiques : mise en scène, comédie, chant, performance sont alors mis à profit dans leur démarche militante.

Dès le début du mouvement, des intermittents ont voulu inventer de nouvelles manières d'apparaître en public (ils ont parfois cru le faire en raison d'une faible culture militante) et ainsi éviter ce qu'ils perçoivent comme des techniques de luttes trop marquées de l'empreinte syndicale et dans certains cas incompatibles avec les manières d'agir des professionnels des arts du spectacle. La commission OARF (Occupation artistique et rebelle de la France)[55] de la CIP-IDF, regroupant des intermittents plutôt axés sur cette manière de lutter, repose par exemple sur ce principe « Battez-vous avec des armes d'artistes, pas de syndicalistes ! »[56].
Cette commission a par exemple organisé en juillet 2003 un « quiz » intitulé « Questions pour Aillagon » (parodie de l'émission de Julien Lepers « Question pour un Champion »), grand jeu de questions/réponses joué par des intermittents devant des passants amusés et interpellés :

> « QUESTION N°7 Qui veut faire sponsoriser la culture française par les entreprises privées ?
> Réponse : Le MEDEF ! […]
> QUESTION N°10 Qui ne comprend rien au protocole d'accord indûment signé le 26 juin dernier, est impuissant face au Medef, n'assume pas sa fonction de protecteur des professionnels de la Culture et refuse d'aller pointer aux Assedic ?
> Réponse : Monsieur Jean-Jacques Aillagon ! »[57]

La commission prépare également pour le mois suivant un deuxième Quiz, intitulé cette fois « Qui veut gagner des Fillons ? » (parodie de l'émission de Jean-Pierre Foucault « Qui veut gagner des millions ? »). Le concept même du jeu n'est en soi pas d'une très grande originalité et s'inscrit dans le prolongement de la tradition des pastiches et autres détournements d'objets culturels divers[58], ici de jeux télévisés à la très grande popularité. Ce qui est plus remarquable, c'est le soin avec lequel les actions sont préparées et la division du

[55] Parfois également appelée simplement OAF, Occupation artistique de la France.
[56] Archives de la commission OARF, http://www.cip-idf.org/rubrique.php3?id_rubrique=48
[57] Extraits du Quiz disponible intégralement à cette adresse : http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=239
[58] Collet S., *art. cit.*

travail en fonction des compétences de chacun qu'elles réclament. « Qui veut gagner des Fillions » demande trois à quatre cent intermittents répartis entre acteurs principaux, seconds rôles et figurants, des costumes « chic et glamour », « une fanfare pour jouer les "jingles" »[59], du matériel de sonorisation, un décor, etc. Les textes sont préparés, rédigés puis distribués par les membres de la commission OARF aux « manif-acteurs »[60] chargés de les apprendre par cœur et de les interpréter le moment venu. Même si une certaine souplesse est observée, la répartition des tâches respecte idéalement celle en vigueur dans les mondes du spectacle : les musiciens sont mobilisés pour préparer et exécuter les jingles, les sonorisateurs pour s'occuper du matériel adapté, des décorateurs et accessoiristes pour prendre en charge l'organisation de la scène, les comédiens pour interpréter les rôles. Dans le même esprit, deux membres de cette commission ont rédigé un court texte intitulé « On achève bien les artistes » qui pourrait être celui d'une scène de théâtre ou même un scénario pour un court-métrage. La mise en scène prévoit une représentation en extérieur, devant un public. L'argument : des intermittents s'affrontent dans une course en trois manches, la première pour la formation, la deuxième pour l'emploi, la dernière pour le statut d'intermittent. Là encore, le soin apporté à l'écriture, la réalisation et l'exécution de la saynète donne en soi des indications sur l'identité des contestataires et leurs liens avec les mondes du spectacle.

On peut également penser à la mobilisation de la performance telle qu'on l'entend dans les spectacles chorégraphiques et théâtraux. La performance (artistique) est une pratique qui s'est développée dans la deuxième moitié du vingtième siècle dans les mouvements d'avant-garde (dadaïsme, futurisme, Ecole du Bauhaus…)[61], rendue notamment célèbre auprès du grand public dans les années 1960 par des artistes comme Yoko Ono[62]. Dès son origine, elle est conçue à la fois comme un moyen d'expression artistique et de contestation politique[63]. Sur la

[59] Archives commission OARF, http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=239
[60] Expression utilisée par ces militants.
[61] Pour un retour historique sur la performance, voir notamment Carslon M., *Performance : A Critical Introduction*, London-New York, Routledge, 1996 et Goldberg R., *La performance : du futurisme à nos jours*, Paris, Thames et Hudson, 2001.
[62] Une de ses performances les plus célèbre est celle du « *Cut Piece* » qu'elle a mise en scène pour la première fois en 1964 au Japon contre la guerre du Vietman et qu'elle a réédité en 2003 à Paris contre la guerre en Irak : elle est assise sur une chaise, seule face au public, invitant les spectateurs à venir couper un morceau de sa robe, pas plus grand qu'une carte postale et à l'endroit de son choix, et à l'envoyer à quelqu'un qu'il/elle aime en signe de paix.
[63] « L'action est à la fois un moyen d'expression et de contestation politique, un moyen de revendication sociale et une réaction artistique en vue d'un affranchissement culturel face au musée, à la galerie et au théâtre. Les préoccupations sociales et politiques sont alors les axiomes de travail du performeur, axiomes favorables à la contextualisation de la notion de création. Si l'attitude performative est un moyen de contestation politique,

forme, elle repose sur deux principes : d'une part elle met en scène les corps qui deviennent ainsi indissociables de l'œuvre elle-même ; d'autre part, puisqu'il s'agit de montrer l'œuvre en train de se faire, elle nécessite la présence du public, voire dans certains cas sa participation active – on parlera alors plutôt de « happening » ou d'«intervention artistique ». L'œuvre ainsi créée est dans les deux cas éphémère puisqu'elle n'existe que le temps de la performance. Certaines interventions militantes reproduisent ce schéma, les plus célèbres étant les *die-in* d'Act-Up[64] (des centaines d'individus se couchent au sol pour symboliser les victimes du SIDA). Dans un registre moins macabre, soit en se réclamant explicitement de la filiation d'Act-Up[65], soit en revendiquant les sources artistiques de cette forme d'action, des intermittents ont eu recours à la performance à plusieurs reprises. A Cannes par exemple, trois intermittents ont provoqué une petite heure d'animation sur la Croisette. A trois, transportant une chaise pliante et quelques sacs de fournitures et d'accessoires divers, ils s'arrêtent au pied d'un grand panneau publicitaire. Le premier place la chaise devant le panneau et monte dessus, puis les deux autres l'y attachent à l'aide de papier cellophane sous le regard médusé des passants. Sur son ventre est inscrit un prix : deux euros. L'installation terminée, le happening continue : les deux comédiens jouent le rôle de camelots interpellant les promeneurs : « Aujourd'hui on brade, deux euros seulement l'intermittent ! ». La performance terminée, les spectateurs se dispersent et les intermittents retournent au théâtre des Mutilés. Cette action est remarquable par la manière dont elle associe deux objectifs : toujours ce même soin de la mise en scène et la tenue du rôle du début à la fin de la performance (à aucun moment on ne voit des militants parlant entre eux, ils sont leur personnage sans interruption) et l'affirmation d'un contenu politique, ici la scène proprement dite dénonce une culture bradée et des intermittents méprisés alors que certains éléments du décor (autocollants) rappellent plus directement les revendications (« Abrogation du protocole » ; voir Photographies 2 et 3). La mise en scène joue sur le registre de la scandalisation[66] : elle cherche à attirer le regard des spectateurs sur l'injustice dont ils disent

---

l'artiste devient un activiste engagé face à la vie politique qui l'entoure. » Roux C., *Danse(s) performative(s). Enjeux et développements dans le champ chorégraphique français (1993-2003)*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 28.

[64] Broqua Ch., *Agir pour ne pas mourir ! Act Up, les homosexuels et le sida*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2005 et « Sida et stratégie de représentation. Dialogues entre l'art et l'activisme aux Etats-Unis » *in* Balasinski J., Mathieu L., *Art et contestation*, *op. cit.*, p. 169-186.

[65] « Echanges de bons procédés », Table ronde avec Marie-Claire Cailletaud (CGT), François Labroille (FSU), Jérôme Martin (Act Up), Emmanuelle Mercier (APF) et Jérôme Tisserand (CIP-IDF), *Vacarme*, n°31, printemps 2005.

[66] Offerlé M., *op. cit.*, p. 122-123.

être les victimes, à provoquer des émotions[67] telles que l'indignation, la compassion, l'empathie ou toute autre manifestation de soutien. Afin de capter l'attention, les mises en scène sont parfois « chocs », montrant des corps dénudés ou dans des postures qui rompent avec le décor habituel de la rue (Photographies 3 et 4).

Photographies 2 et 3 : Performance militante sur la Croisette. Cannes, 20 mai 2004

[67] Chloé Langeard parle alors d'une utilisation « stratégique » des émotions. Voir Langeard C., « Une expérience collective singulière. La mobilisation des émotions dans le mouvement des intermittents », communication au colloque « L'action collective et l'exclusion sociale en Europe », Ecole normale supérieure de Lyon, 11 et 12 janvier 2008.

Photographie 3 : Performance Rouen, Juillet 2003 - Photographie 4 : Cannes 2004

Ces actions qui mettent en scène les corps[68] « en danger » traduisent ce que Jean-Marc Leveratto nomme une « esthétisation de la civilité ». Selon l'auteur, « aux yeux de tous ceux qui sont sensibles à la condition personnelle des "exclus", agir pour ce rapprochement confère une supériorité aux artistes qui luttent contre l'exclusion sur ceux qui ne font rien d'autre que leur métier artistique. »[69] La particularité des actions dont il est question ici est néanmoins que la représentation met en scène l'artiste lui-même comme exclu (ou comme menacé d'exclusion, « on brade la culture »). L'action contribue donc à la fois à grandir l'artiste, celui qui met ses compétences artistiques au service d'une visée éthique, et « favorise l'engagement affectif du spectateur dans la situation »[70] au sens où la monstration de la souffrance en appelle à la compassion du public[71].

---

[68] A ce sujet, voir le dossier intitulé « Le corps protestataire » dans *Sociétés contemporaines*, n°31, 1998. Dominique Memmi y note par exemple que « le corps humain, par sa façon d'être présent, spectaculairement engagé dans le rapport de force politique, peut devenir, dans certaines conditions de réception, un signifiant efficace du risque encouru ». Memmi D., « Le corps protestataire aujourd'hui. Une économie de la menace et de la présence », p. 94.

[69] Leveratto J.-M., *La mesure de l'art. Sociologie de la qualité artistique*, Paris, La dispute/SNEDIT, 2000, p. 362.

[70] *Idem.*

[71] Boltanski L., *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993. Johanna Siméant a d'ailleurs bien montré, à propos des grèves de la faim, un moyen d'action certes plus radical (puisqu'il ne se contente pas de mimer la mort mais place ceux qui y recourent en danger de mort) toute « l'efficacité des corps souffrants » en termes de capacité « à émouvoir un certain nombre de spectateurs ».

Le collectif lorrain s'est également illustré dans l'utilisation de pratiques professionnelles au profit de la contestation en mettant sur pieds sa « chorale du MEDEF ». A l'origine, quelques chansons parodiées, dont les paroles sont réécrites et la musique réarrangée par l'un des musiciens du collectif : « Raffarin nous voilà ! » sur l'air de « Maréchal nous voilà ! », « Aillagon, le félon »[72] sur l'air de « Lili Marlène », « La Bananière » pour « La Marseillaise », « Le chant des Courtisans » pour « Le chant des partisans », etc. Devant les réactions enthousiastes des premiers auditeurs, le CIL décide de monter une chorale. Celle-ci fait l'objet d'une véritable préparation professionnelle : travail des tonalités, placement des chanteurs et chanteuses (certains le sont seulement pour l'occasion puisque la chorale réunit des intermittents du collectif et des « publics solidaires »), répétitions avec partitions, etc. Certaines chansons remportent très rapidement un franc succès et sont reprises par les manifestants. La chorale des intermittents est invitée à plusieurs événements organisés par des collectifs militants dans la Région ainsi qu'à l'émission *Là-bas si j'y suis* de Daniel Mermet sur France Inter, ce qui constitue en quelque sorte leur heure de gloire et un de leurs meilleurs souvenirs au sein de ce mouvement. Le collectif décide alors de réaliser un mini-album et d'utiliser l'argent tiré de la future vente des disques pour couvrir les divers frais liés à la mobilisation. Le tout se fait dans les règles de l'art en bénéficiant des moyens et des compétences de proches du collectif : enregistrement en studio, mixage, participation de la fanfare de la Brigade d'intervention musicale, jusqu'au dépôt légal et aux déclarations aux sociétés concernées (SACEM, SACD, SDRM…). Le produit fini est semblable à tout autre disque de promotion (voir illustration 4). Il s'intitule « Chants et danses du Médèf. Toi aussi, chante avec la France d'en haut », comporte 8 titres dont l'enregistrement du passage à l'émission de Mermet. Le CIL en vendra près de mille exemplaires, auprès des soutiens proches (amis, collègues…) mais également auprès de militants d'autres régions ou d'auditeurs de France Inter qui ont contacté le collectif suite à la radiodiffusion du titre « Raffarin nous voilà ! ».

Siméant J., « L'efficacité des corps souffrants. Le recours aux grèves de la faim en France », *Sociétés contemporaines*, n°31, 1998, p. 59-85.

[72] Pour la « version de gauche », la « version de droite » s'intitulant « Aillagon président ».

Illustration 4 : pochette du CD du CIL : « Chants et danses du MEDEF »

Chants et danses du Médèf – Chants et danses du Médèf – Chants et danses du Médèf – Chants et danses du Médèf –
DISQUE "GROMOPHONE"
RAFFARIN, NOUS VOILA !
Roberto RAGNALI et son orchestre
Toi aussi,
chante
avec la France d'en haut
1 En ouverture, le commentaire enflammé de Colette
2 Raffarin, nous voilà !
3 Aillagon président
4 Aillagon, le félon
5 La Bananière
6 Le chant des Courtisans
7 La Contredanse Hongroise, n° 22
8 Raffarin, nous voilà !
Remix, "en direct" de Là bas si j'y suis, à Radio Paris
Texte des chansons
Jérôme Bourdellon
Lard Dégénéré

L'utilisation politique des savoirs professionnels ne s'arrête pas là. On peut ainsi observer des actions faisant appel aux compétences des « gens de théâtre » mais aussi des danseurs ou des professionnels de la vidéo[73], chacun mettant son art au service de la cause qu'il défend. Mais pour se démarquer des modes d'action traditionnels, les intermittents ne se contentent pas d'essayer d'inventer de nouvelles formes, ils tentent également de s'approprier ou de détourner des formes existantes.

B. Un usage artiste des pratiques militantes

Le deuxième mode d'intervention artistique dans l'espace public consiste pour les intermittents à revisiter les grands classiques de la protestation collective, transmis sous une forme relativement stabilisée comme ça peut être le cas pour la manifestation de rue. En effet,

[73] C'est le cas par exemple de la commission de la CIP-IDF nommée « Videolab » qui réalise, dans l'esprit des « ciné-tracts » et du cinéma politique et militant de l'après-68 (Chris Marker, groupes Medvedkine, Guy Debord, etc. Voir « Le cinéma militant reprend le travail », *CinémAction*, n°20, 1er trimestre 2004 ; Dubois R., *Une histoire politique du cinéma ? Etats-Unis, Europe, URSS*, Paris, Sulliver, coll. politique du cinéma, 2007), des courts métrages mettant en scène des intermittents mobilisés. « Un atelier videolab est un outil de mutualisation d'expériences. Il fonctionne à travers un principe de déambulations devant une caméra sur pied, déambulations au cours desquelles les participants parlent à la première personne à partir d'une série de thèmes définis en amont. La technique et la parole sont accessibles à tous les participants (chacun même se doit d'y aller). Plusieurs ateliers vidéolab ont eu lieu entre les murs de la coordination, mais aussi hors ses murs, notamment à la Plaine St Denis, au plus près de l'Usine spectaculaire. » http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=2012

la manifestation de rue est une des composantes du répertoire d'action collective contemporain les plus communément partagées. Mais si son avantage est d'être connue de tous, son inconvénient est, pour les groupes qui cherchent à se distinguer, d'être associée à une pratique syndicale routinisée[74], très peu innovante (ce qui ne signifie pas qu'elle soit dénuée de toute dimension stratégique[75]). Pour certains intermittents, l'enjeu est donc celui de pouvoir utiliser ce mode d'action tout en marquant son originalité, de « descendre dans la rue » en mobilisant leurs savoir-faire artistiques. On peut ainsi observer des actions classiques détournées comme par exemple des manifestations déguisées voire scénarisées dont l'objectif est moins de produire un effet de masse que de se faire remarquer et d'affirmer son identité artistique.

Parfois l'apport se limite à la pratique d'un art du spectacle au sein de la manifestation. Le fait de « jouer » dans la rue, et non pas dans un espace dédié à la représentation, devient alors une manifestation du mécontentement et contribue à fixer l'identité des contestataires en les désignant comme artistes. C'est le cas par exemple de la fanfare du syndicat SAMUP (Photographie 5), qui est de presque toutes les manifestations parisiennes, ou de ce joueur de cornemuse, occupant du théâtre des Mutilés pendant le festival de Cannes 2004, qui allait jouer tous les matins sur la Croisette pour indiquer la présence des intermittents en lutte. La fanfare, la battucada, les échassiers font ainsi partie des marqueurs qui définissent l'identité des intermittents en manifestation aussi sûrement que peuvent l'être les casques pour les mineurs, les bleus de travail pour les ouvriers de la sidérurgie ou les blouses pour les personnels du corps médical.

[74] Mouriaux R., « Stratégies syndicales et manifestations de rue » *in* Favre P. (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 304-328 ; Fillieule O., *Stratégies de la rue, les manifestations en France*, Paris, Presses de sciences po, 1997.
[75] Champagne P., « La manifestation comme action symbolique », *in* Favre P., *op. cit.*

Photographie 5 : Fanfare du SAMUP. Rassemblement des intermittents devant le ministère de la Culture, 29 septembre 2005.

Parfois l'action n'est pas simplement la répétition d'une pratique exercée habituellement dans un contexte professionnel mais elle est préparée spécialement pour animer la manifestation. On retrouve alors les minutieuses préparations que l'on notait plus haut, de l'écriture des textes au souci de la mise en scène en passant par le choix des costumes.

Les militants du CIL se sont illustrés à plusieurs reprises au cours des premiers mois de mobilisation par leur capacité à utiliser leurs savoir-faire d'artistes dans leurs manifestations. En juillet 2003, ils organisent ainsi le mariage du MEDEF et de la CFDT, se déplaçant en procession des locaux messins du MEDEF jusqu'à la place de la mairie : les participants à la manifestation suivent dans les rues de la ville Madame CFDT, Monsieur MEDEF, le maire Raffarin et le prêtre (Photographies 6, 7 et 8).

Photographies 6, 7 et 8 : Le mariage du MEDEF et de la CFDT, devant les locaux du MEDEF puis la Mairie et la Cathédrale. Metz, le 2 juillet 2003.

Cette manifestation déguisée n'est pas sans rappeler la longue tradition du charivari et du carnaval, tant par sa dimension populaire et festive[76] que par sa dimension politique, visible dans la manière dont les représentants (et plus largement toutes les représentations) du pouvoir sont tournés en dérision.

Autre adaptation de la manifestation de rue, le CIL organise en février 2004, dans le prolongement de la chorale et de l'enregistrement du disque, un défilé qui prend des airs de concert itinérant. Alors que les slogans et les chants militants sont traditionnellement entonnés tout au long du défilé, celui-ci se passe dans le calme mais s'arrête régulièrement à des

[76] Voir par exemple Ihl O., « Les territoires du politique. Sur les usages festifs de l'espace parisien à la fin du XIXe Siècle », *Politix*, Année 1993, Volume 6, Numéro 21, p. 15-32.

endroits choisis pour leur grande fréquentation (place du marché, centre piétonnier, centre commercial) pour former le temps de quelques chansons « la Chorale du Medef ». Force est de constater que ce dispositif interpelle davantage les passants que les défilés plus traditionnels. Généralement surpris par la forme de la manifestation et par la mise en ordre de la chorale, les réactions sont la plupart du temps positives : certains sourient, rient, frappent dans leurs mains, quelques-uns dansent ou reprennent en chœur les refrains grâce aux paroles que distribuent les militants. Puis le cortège se déplace vers son prochain lieu de représentation, emportant parfois avec lui quelques personnes du public. La manifestation est ici revisitée, modifiée à la marge par des professionnels qui lui apportent une touche personnelle (ou plutôt catégorielle). La base reste celle que l'on connaît : un déplacement dans l'espace public d'organisations et d'individus arborant drapeaux et banderoles, distribuant des tracts afin de rendre visible leur mécontentement. Mais certains détails de la scène et de la « mise en scène », au sens théâtral comme au sens goffmanien, permettent de différencier immédiatement cette manifestation de professionnels du spectacle d'une manifestation de mineurs, d'ouvriers ou d'infirmières. Si cette forme d'action, comme toutes les actions de protestation en général, est toujours une « production culturelle populaire »[77], elle devient parfois dans les mouvements d'intermittents du spectacle une véritable production artistique. L'enjeu est assez clair : mettre en œuvre et publiciser ce type d'action est une façon pour les intermittents concernés de faire la démonstration de leurs compétences professionnelles et de leur identité d'artistes. La chorale, même si elle accueille des « publics solidaires », manifeste la différence entre les chanteurs professionnels et les amateurs, la qualité de l'interprétation des saynètes ou des performances visent la même démonstration : les métiers exercés par les intermittents sont, précisément, de « vrais métiers », qui exigent des compétences maîtrisées par des professionnels. On comprend alors que la justification de la lutte employée par ces intermittents se situe plutôt dans le registre de la culture et des métiers : il y a une cohérence qui se dégage, même inconsciemment, entre le type de revendications portées et la manière d'apparaître publiquement. Ici, la démonstration de la spécificité des savoir-faire professionnels sert le discours qui consiste à dire que c'est au nom de leur professionnalité que les intermittents ont droit à une couverture chômage adaptée.

[77] Collet S., « La manifestation de rue comme production culturelle militante », *Ethnologie française*, n°2, avril-juin 1982, p. 167-176.

Si ce genre d'action est plutôt bien accueilli au sein du mouvement au début de la mobilisation, c'est de moins en moins le cas au fur et à mesure que le temps passe. L'euphorie des premiers temps forts s'atténue, reste le rapport de force usant et le sentiment que les actions purement artistiques ne font pas beaucoup avancer les revendications. Une partie de ceux qui promouvaient ce type d'action ont quitté le mouvement, parfois en s'appuyant sur une justification mêlant technique de lutte et définition de la cause. Une militante de la commission OARF explique : « Maintenant la moindre initiative artistique est mal perçue, je jette l'éponge, ce mouvement prend une direction qui ne me convient pas ». C'est dire combien le mode concret d'action et le type de discours porté sur la lutte sont corrélés : plus les justifications basées sur la culture sont rejetées, plus les actions artistiques le sont également[78]. Même ceux qui s'y étaient prêté volontiers les premières semaines ou les premiers mois révisent leur jugement. Dans une réunion de l'été 2004, les membres du CIL, sans renier leurs actions esthétisées et leurs manifestations mises en scène, déclarent qu'ils ne veulent « plus jouer » ni « amuser la galerie », que le mouvement est devenu trop sérieux pour « faire les clowns ». Achille clôt la discussion avec cette phrase : « nous ne sommes pas là pour faire le spectacle ! ».

Usage militant des pratiques artistiques, usage artiste des pratiques militantes, tout cela conduit finalement au brouillage des frontières entre les deux pratiques. En cela, le mouvement des intermittents s'inscrit dans la filiation de Mai-68. En effet, Mai-68 constitue un point de rencontre de la critique sociale et de la critique artiste mais marque aussi, en référence au courant situationniste notamment[79], une volonté d'abolir la séparation entre l'art et le politique[80]. La contestation, par sa composante étudiante plus particulièrement, a ainsi stabilisé un certain nombre d'usages politiques de formes artistiques comme le détournement de bandes dessinées, l'inscription de slogans sous forme de pensées surréalistes sur les murs

[78] On a néanmoins montré dans la première partie que l'explication du désengagement ne peut se résumer aux motifs de discorde exprimés par les anciens militants.

[79] « Le mouvement situationniste apparaît à la fois comme une avant-garde artistique, une recherche expérimentale sur la voie d'une construction libre de la vie quotidienne, enfin une contribution à l'édification théorique et pratique d'une nouvelle contestation révolutionnaire. » (Juin 1963) Debord G., « Les situationnistes et les nouvelles formes d'action dans la politique ou l'art », *in Œuvres*, Gallimard, coll. Quarto, 2006, p. 647.

[80] A ce sujet, voir Gobille B., « La créativité comme arme révolutionnaire ? L'émergence d'un cadrage artiste de la révolution en Mai 68 » *in* Balasinski J., Mathieu L., *op. cit.*, p. 153-168 et « La vocation d'hétérodoxie » *in* Dammane D. *et al.*, *Mai Juin 68*, *op. cit.*, p. 274-291.

de la ville ou des pancartes portées lors des manifestations, les ciné-tracts, etc., que l'on retrouve de manière très forte dans le mouvement des intermittents.

Quoi qu'il en soit, qu'elle parte des pratiques professionnelles ou militantes, l'esthétisation de la protestation dans un mouvement de professionnels du spectacle est intéressante car elle permet d'interroger à nouveaux frais la frontière entre art et politique. En effet celle-ci est souvent envisagée à partir de la figure de l'artiste ou de l'art engagé. On en trouve bien quelques illustrations dans la période qui nous occupe. Michel Schweizer a ainsi monté un spectacle chorégraphique et théâtral mettant en scène la fragilité économique et sociale des artistes. D'autres metteurs en scène, sans faire du conflit des intermittents la trame de leur spectacle, y ont fait allusion en modifiant ou en ajoutant certaines répliques ou éléments de décor de la pièce[81]. On est ici face à une forme assez classique d'engagement politique dans une pratique artistique : le message est politique mais l'action reste inscrite dans le champ artistique, sa finalité est d'abord créative et esthétique avant de viser, par exemple, une transformation sociale et politique. Dans ce que l'on pourrait appeler la protestation esthétisée, l'autre sens de la relation entre art et politique, l'ordre des priorités s'inverse. La « protestation esthétisée » utilise les mêmes outils que l'art engagé (la performance scénique, la composition musicale ou toute autre pratique artistique) mais s'inscrit d'abord dans la contestation politique : l'enjeu central est de publiciser une cause, de faire progresser ses revendications. Elle est donc l'une des expressions possibles d'un engagement, passant par une mise en forme artistique, mais dont la finalité reste l'action protestataire. Même si dans certains cas la frontière entre art et politique se brouille, par exemple dans des mouvements artistiques qui en prônent justement l'abolition et le dépassement comme le surréalisme ou le situationnisme, on continue à observer ces deux logiques typiques différentes.

Si l'on s'intéresse à la forme proprement dite de ces actions et à leur signification, on constate qu'elles nous renseignent sur l'identité des contestataires et sur la définition de la cause qu'ils défendent. Il semblerait en effet que les intermittents qui mobilisent principalement voire exclusivement leurs compétences professionnelles dans les actions portent plus fréquemment une définition professionnelle et sectorielle de la lutte des intermittents du spectacle. D'ailleurs, les actions en question s'accompagnent la plupart du temps d'une justification du conflit empruntant au registre de la culture et/ou à celui des droits sociaux des intermittents, mais quasiment jamais à celui de la précarité et des droits sociaux en général. En effet, bien

[81] À propos des rapprochements entre la crise des intermittents et la production de spectacles chorégraphiques et théâtraux, voir Chabot C., « La mise en jeu de la crise des intermittents », *Théâtre/public*, n°175, octobre-décembre 2004, p. 26-31.

que ces intermittents désignent les mêmes adversaires (MEDEF-CFDT-gouvernement) que leurs compagnons de route, ils s'en tiennent à des arguments ayant trait à la culture : pendant les quiz de l'été, le slogan « Laissez passer l'enterrement de la culture française » accompagne la manifestation en forme de cortège funéraire et le gagnant du jeu se voit attribuer un « cercueil de la culture française ». En effet, lorsqu'elles sont menées en marge des collectifs et des syndicats, les actions de « protestation esthétisée » souffrent d'un manque de légitimité au sein du mouvement. Ne portant souvent pas explicitement les mots d'ordre dominants, elles sont susceptibles de générer des tensions. Les collectifs coordonnés peuvent rechigner à accepter les initiatives personnelles, parfois en se réfugiant derrière un argument procédural, « ça n'a été voté ni en assemblée générale ni en coordination nationale »[82], parfois en invoquant la responsabilité collective d'une action menée à titre individuel. Pour certains, cela constitue déjà une restriction de la liberté individuelle et un motif de discorde. Par exemple, lorsque quelqu'un demande au « joueur de cornemuse » de la Croisette quel est le but de son action, il s'emporte et revendique « le droit de faire ce que je sais faire sans en demander l'autorisation à l'AG »[83]. Si les querelles sur les manières de faire sont si importantes c'est précisément parce que les techniques de lutte sont inséparables de l'identité des mobilisés (des intermittents, des précaires, des chômeurs ?) et de leur définition de l'enjeu de la mobilisation (les droits des professionnels du spectacle ou de tous les précaires ?)[84].

De même la localisation de la lutte dans les festivals, les cérémonies de la profession, etc. contribue à définir le mouvement des intermittents comme un mouvement de professionnels du spectacle qui luttent pour leurs droits spécifiques et la défense de la culture. C'est donc tout l'enjeu pour les porteurs de définitions alternatives de situer le conflit ailleurs, de la

---

[82] Relevé d'observation, AG théâtre des Mutilés Cannes, 20 mai 2004.

[83] Relevé d'observation, AG théâtre des Mutilés Cannes, 18 mai 2004.

[84] C'est pourquoi il n'y a pas lieu selon nous de mobiliser ici l'opposition traditionnelle entre grèves instrumentales et grèves expressives, ou grèves revendicatives et grèves politiques (voir Dubois P., *in Grèves politiques et revendicatives ? Acteurs, pratiques, sens du mouvement de mai*, Paris, Éditions anthropos, 1971) : une action met toujours en jeu des revendications inséparablement d'une construction identitaire. Toute action collective est à la fois dans la poursuite de fins (pas nécessairement partagées d'ailleurs comme on l'a montré) et dans la construction d'une « image contrôlée » (Champagne P., *art. cit.*) du groupe (pas nécessairement unique). Dans les années 1960, une autre distinction très courante consistait à opposer les revendications syndicales quantitatives (intégratrices) aux revendications syndicales qualitatives (à potentiel subversif) (voir Gorz A., *Stratégie ouvrière et néocapitalisme*, Paris, Seuil, 1964 et Reynaud J.-D., *Les syndicats en France. Tome 1*, Paris, Éditions du Seuil, 1976, notamment p. 154-155). Celle-ci nous semble, pour les mêmes raisons, également inutile tant les deux dimensions sont imbriquées dans les mots d'ordre des différents mouvements sociaux (les séparer revient finalement à une imposer une vision normative de ce qui définit une revendication comme quantitative ou qualitative, matérielle ou symbolique, matérialiste ou post-matérialiste comme diront les tenants du courant des « nouveaux mouvements sociaux ».

déplacer symboliquement (vers la question de la précarité par exemple) et matériellement (en allant manifester le mécontentement ailleurs que dans les lieux du spectacle).

CHAPITRE 7

Les stratégies d'occupation de l'espace

Si le mouvement des intermittents se manifeste en grande partie dans les mondes du spectacle, ce n'est pas l'unique lieu où il apparaît. Sous l'action de ses diverses composantes individuelles et collectives, il est amené à occuper des espaces qui dépassent largement le cadre restreint du secteur d'activité ou du milieu professionnel des spectacles. Les intermittents du spectacle et les organisations qui animent le mouvement le portent en effet dans de multiples lieux, selon des modalités et pour des durées variables. Chacun de ces lieux a une signification propre qui entraîne de multiples répercussions, notamment sur la définition même de la lutte et l'identité du groupe représenté. Ces espaces[1] sont divers et physiquement investis de manière différente : fermés ou ouverts, publics ou privés, occupés de manière ponctuelle ou au contraire dans la durée…

Parfois, il est question pour un collectif de s'établir, dans le double sens de prendre place et de s'instituer. L'occupation d'un local permet ainsi de donner corps au collectif en même temps qu'il fournit les moyens matériels d'organiser la contestation. Dans d'autres cas, des locaux sont occupés en signe de protestation. On voit par exemple les intermittents occuper des théâtres ou des DRAC[2] mais aussi, sous l'impulsion des « précaires », investir des locaux administratifs ou privés (ASSEDIC, ANPE, locaux du MEDEF ou de la CFDT). On observera

[1] La notion d'espace est extrêmement polysémique, traversée par un grand nombre d'approches théoriques (l'espace public "critique" chez Habermas, l'espace d'interactions chez Simmel ou Goffman, l'espace social "structuré" chez Bourdieu ou encore la distinction entre espace et lieu opérée par Giddens à propos des sociétés postmodernes) et/ou disciplinaires (voir par exemple la synthèse de Philippe Hamman « L'appréhension de l'espace en science politique : une problématique structurante de la discipline », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, dossier « Nouvelles approches de l'espace dans les sciences de l'homme et de la société », n° 119-120, décembre 2006, p. 43-62). Evitant les longs débats qui dépassent largement le cadre de ce chapitre, on retiendra pour l'essentiel que l'espace est toujours la combinaison d'une dimension spatiale et d'une dimension sociale : c'est un lieu (du latin *spatium*) plus ou moins bien délimité mais c'est aussi un espace d'interactions entre acteurs, de relations avec divers objets ou institutions et de significations.

[2] Le 4 août 2003 par exemple, onze DRAC (sur vingt) ont été occupées dans plusieurs villes de France (Amiens, Limoges, Metz, Nantes, Orléans, Paris, Strasbourg…).

alors, d'un point de vue topographique[3], le déplacement de la lutte vers des territoires qui ne lui sont pas *a priori* réservés, en tout cas de la manière dont est définie la question de la réforme de l'intermittence par certaines de ses composantes. Ce déplacement du conflit des théâtres vers les ASSEDIC peut s'analyser comme une « déterritorialisation » et « reterritorialisation »[4] de la lutte : c'est en effet un déplacement physique des individus d'un lieu à un autre qui s'accompagne d'une redéfinition de l'objet de la lutte et de l'identité des manifestants, du registre de la culture vers celui de la précarité. Chacune de ces reterritorialisations du conflit, correspondant à diverses stratégies[5] d'occupation de l'espace, donne une nouvelle signification au mouvement dans son ensemble et il conviendra d'y porter une attention particulière. Enfin, l'occupation peut également viser des espaces ouverts, notamment la rue. Prendre la rue est une des caractéristiques principales du répertoire de l'action collective contemporaine[6]. Elle permet aux manifestants, en investissant l'espace public, de s'adresser directement (ou indirectement par voie médiatique) à « l'opinion publique », même si celle-ci n'est jamais très clairement définie[7]. Dans une stratégie d'émancipation de la domination syndicale, les collectifs d'intermittents - tant ceux qui se présentent comme « artistes » que ceux qui se revendiquent « précaires » - cherchent ainsi à réinventer les manières d'occuper la rue et à trouver une manière qui soit à la fois radicale et festive, efficace en termes de communication et pourvoyeuse de résultats politiques.

---

[3] Voir la synthèse produite par Javier Auyero, « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°160, 2005, p. 122-132. L'auteur note ainsi : « l'espace, qu'il s'agisse d'un terrain à occuper, d'obstacles à surmonter ou au contraire de potentiels à exploiter, doit être pris en compte, au point de pouvoir même être l'enjeu de la mobilisation », p. 124.

[4] Nous reviendrons plus loin sur ces concepts.

[5] La stratégie ne renvoie pas ici au calcul rationnel effectué par des acteurs en fonction d'objectifs clairement définis : « on peut refuser de voir dans la stratégie le produit d'un programme inconscient sans en faire le produit d'un calcul conscient et rationnel. Elle est le produit du sens pratique comme sens du jeu, d'un jeu social particulier, historiquement défini, qui s'acquièrent dès l'enfance (…). Le bon joueur, qui est en quelque sorte le jeu fait homme, fait à chaque instant ce qui est à faire, ce que demande et exige le jeu. Cela suppose une invention permanente, indispensable pour s'adapter à des situations indéfiniment variées, jamais parfaitement identiques. », Bourdieu P., *Choses dites*, Paris, Les éditions de Minuit, 1987, p. 79. L'auteur fait d'ailleurs remarquer que les stratégies « les plus rentables » sont le plus souvent produites « en deçà de tout calcul et dans l'illusion de la sincérité la plus "authentique" », *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de minuit, coll. Le sens commun, 1980, p. 104.

[6] Tilly C., La France conteste de 1600 à nos jours, Paris, Fayard, 1986.

[7] Patrick Champagne note à propos des mouvements de foule et des manifestations de rue : « Ils prétendent être ou représenter l'"opinion publique" tout entière, ou, pour le moins, cherchent à prendre à témoin l'"opinion publique", sans que l'on sache toujours à qui ils s'adressent : veulent-ils faire pression directement sur les parlementaires ? Espèrent-ils faire connaître leur colère à l'ensemble des citoyens par l'intermédiaire de la presse d'opinion ? Comptent-ils entraîner avec eux les citoyens qui les regardent dans la rue ? Etc. ». Champagne P., *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1990, p. 57.

Section 1. Occuper un lieu pour s'établir

L'occupation est certes un moyen d'exprimer son mécontentement, au même titre que les autres formes d'action protestataire (grève, manifestation, pétition…), mais elle présente un intérêt supplémentaire du point de vue de l'organisation même de la lutte. En effet, elle peut dans certains cas fournir au collectif en lutte la visibilité et la stabilité qui lui fait défaut et devenir le lieu de la préparation de l'action.

Cette variante de l'occupation, loin d'être la plus spectaculaire, retient généralement peu l'attention. Elle peut néanmoins se révéler indispensable pour un groupe d'individus faiblement organisé. N'ayant aucune existence légale, contrairement aux associations, fondations ou syndicats, les collectifs et coordinations ne disposent à leur création d'aucune visibilité sociale et doivent faire un travail important de publicisation pour être reconnus publiquement comme une organisation, un groupe d'intérêt. L'occupation devient alors, en se dotant d'un ancrage territorial, un moyen d'apparaître, une façon de faire exister socialement le collectif.

> « Donc après il y a aussi le choix de formes d'organisation à partir de l'occupation d'un lieu… un syndicat ça a une base, t'es obligé d'avoir… soit une base idéologique, soit une base structurelle…qu'il y ait un bureau avec des responsables… alors que nous, la différence, c'est **le fait d'occuper un lieu à partir duquel on constitue un collectif dans ce lieu**, un collectif d'occupation, et **ces gens-là qui occupent de lieu qui décident de leur sort, de comment ils veulent mener cette lutte**… »
> Yves, 37 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

C'est suivant ce principe, espérant donner de l'ampleur à la mobilisation et attirer de nouveaux membres, que les Précaires associés de Paris décident de constituer les bases d'une coordination des intermittents et des précaires. Le 19 juin 2003, jour de manifestation interprofessionnelle à l'appel des grandes centrales syndicales, les PAP organisent une assemblée générale au théâtre de la Colline. Les quarante personnes présentes décident d'occuper ce théâtre afin d'y établir leur collectif. L'occupation est négociée avec le directeur du théâtre qui accepte de mettre une salle et du matériel (ordinateurs, photocopieuses…) à la disposition des contestataires. Les premiers mobilisés sont rapidement privés de leur point de ralliement par une fermeture de « la Colline » sur décision du ministre Aillagon. Après un court passage par la salle Charlie Parker de la grande halle de la Villette (du 27 au 29 juin,

date à laquelle ils seront expulsés par les forces de l'ordre toujours sur décision du ministre), c'est vers la salle polyvalente Olympe de Gouges (11ème) que se dirigent le 30 juin cent quatre-vingts militants de la coordination nouvellement créée. Cette fois encore l'occupation prolongée est négociée, la mairie du 11ème arrondissement, déclarant soutenir le mouvement, met la salle à disposition de la CIP-IDF jusqu'à la fin de l'été, le 28 août, avant la reprise des spectacles. C'est un des moments les plus intenses qu'ait connu la coordination : plusieurs centaines de personnes passent quotidiennement dans ces lieux, participent aux assemblées générales ou à la vingtaine de commissions et d'ateliers qui se réunissent.

> « Olympe de gouge est occupée puis négociée avec la mairie du 11ème et le travail commence quoi ! voilà, c'était un moment absolument inouï, le nombre, c'est un truc… On était mille en AG régulièrement, et puis trois cents personnes qui bossaient quotidiennement à Olympe… en commission et tout, on a eu jusqu'à 24 commissions quand même ! ça foisonnait de partout ! On appelait pour des départs en action, des fois cinquante, des fois deux cents personnes, ils partaient et on était toujours aussi nombreux ! »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

Les militants sont en effet si nombreux que les ressources du mouvement semblent inépuisables.

Puis la coordination est relogée dans les locaux d'un ancien commissariat de police rue Perrée (3ème) (le côté « glauque » de ce lieu a laissé de nombreux souvenirs aux occupants), avant d'être à nouveau déplacée, toujours en lien avec la municipalité parisienne, dans son lieu actuel. Depuis décembre 2003, la CIP-IDF occupe donc un bâtiment de quatre étage pour une superficie de 800 m² environ quai de Charente (19ème).

Dans l'exemple de la CIP-IDF, l'occupation d'un local est continue, quasi-permanente, mais lorsqu'elle est ponctuelle, elle répond aux mêmes exigences : celle de matérialiser l'existence du collectif. Pascal Nicolas-Le Strat, dans un « Eloge de l'occupation »[8], désigne l'acte d'occuper comme une « auto-constitution sociale », ce qui permet de formuler l'hypothèse selon laquelle le regroupement en un lieu et son appropriation par un groupe contribue à doter ces individus d'une existence collective voire d'une identité collective. Alors que les premières réunions se tiennent parfois dans la confidentialité d'un appartement ou l'intimité d'un bar, le lieu investi devient la vitrine du collectif, qui a désormais littéralement « pignon sur rue ». Parfois, l'adresse seule est utilisée comme surnom de la coordination : « tu vas quai

[8] Qu'il désigne comme le mode d'action adéquat à la « multitude des sans ». Nicolas-Le Strat P., *Mutations des activités artistiques et intellectuelles*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2000, spécialement p. 47-56.

de Charente demain ? » ; d'autres fois c'est la métaphore militaire du « QG », « quartier général » qui prévaut ; l'un comme l'autre montrent l'attachement qui s'opère rapidement entre les occupants et leur local. Le groupe continue à se construire autour de ce lieu clos, qui réunit les membres du groupe et les coupe matériellement et symboliquement de l'extérieur.

Les collectifs AC !, grands utilisateurs de l'occupation, ont mené depuis plusieurs années la réflexion sur ce mode d'action et parviennent également à la conclusion que celui-ci est le meilleur moyen de contourner les obstacles à la mobilisation des précaires et de manière générale des individus qui luttent en dehors des structures syndicales ou partisanes.

> « L'une des conditions qui rend difficile la mobilisation, c'est l'absence d'un lieu où se rencontrer et à partir duquel agir. Proposer des réunions, des manifestations, ne suffit pas à montrer qu'une action collective est possible et souhaitable. L'occupation ouvre d'ailleurs à la fois un lieu de paroles et d'actions. Occuper un lieu public c'est faire exister une ressource nouvelle pour tout un bassin d'emploi : **un espace de conflit** qui est aussi **un temps de contre, ou de double pouvoir**. Parvenir à utiliser les fax et téléphone les locaux pour nos fins c'est **conquérir une capacité d'action qui suscite l'adhésion** parmi les salariés chômeurs les plus enclins à subvertir le temps contraint du chômage (recherche d'emploi, de subsides, loisirs de pauvres menacés par la désocialisation due au manque de ressources, etc.). »[9]

Le deuxième intérêt de l'occupation d'un lieu tient donc au fait qu'il fournit aux contestataires une « capacité d'action » ou plus précisément les moyens techniques d'organiser la lutte.

> « Après, arrivée à Paris, je me suis aperçue qu'on avait Olympe de Gouges et qu'il fallait obtenir un autre lieu… et c'est justement en mettant en place des rapports de force avec l'institution et tout ça, qu'on pouvait dire : on est nombreux, du contenu on en a ! Regardez comme on est nombreux ! Mais il nous faut quand même… on ne peut rien faire si on n'a pas des téléphones, un fax, un lieu où se retrouver et réfléchir ! »
> Sarah, 28 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 15 septembre 2005.

En effet, les intermittents et les militants mobilisés ont à leur disposition tous les instruments nécessaires à leurs activités. Le local de la CIP-IDF situé quai de Charente offre ainsi un espace adapté au travail : plusieurs salles de réunions pouvant accueillir les diverses commissions qui composent la coordination, des salles plus grandes où se tiennent les assemblées générales, les réunions publiques et les conférences de presse. Ils possèdent également tous les équipements technologiques : le téléphone, le fax, plusieurs ordinateurs

[9] « L'emploi des occupations ». Document discuté lors des journées d'été 1996 du réseau AC !. Merci à Laurent Guilloteau pour les nombreuses informations qu'il a bien voulu me communiquer.

reliés à Internet, un photocopieur. Les militants n'ont plus qu'à venir sur place pour trouver tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour rédiger, imprimer et photocopier des tracts ou d'autres publications, contacter la presse ou les autres organisations du mouvement, tenir à jour le site Internet de la coordination.

Intérêt supplémentaire, et non négligeable dans l'élaboration du mouvement, le local est un lieu de rencontre, un point de rendez-vous connu, facilement accessible et qui peut accueillir d'éventuels nouveaux membres. Un bureau d'accueil est mis en place à cet effet de sorte qu'il y ait toujours quelqu'un en mesure de fournir les renseignements de base : horaires d'ouverture, dates de rencontres des commissions et des assemblées générales… Afin d'attirer des participants et de renforcer la sociabilité du groupe, les animateurs du mouvement organisent régulièrement des rencontres ouvertes, des soirées concert ou projection de films et même, à partir de décembre 2006, une université ouverte qui reçoit à un rythme mensuel des chercheurs et des intellectuels sur des thèmes proches des préoccupations de la coordination (les questions de droits sociaux, les logiques du néolibéralisme…[10]). Même si elles semblent pouvoir capter l'attention et l'intérêt de quelques personnes supplémentaires, ces opportunités de rencontre ne suffisent pas à assurer leur engagement et ne résolvent pas les problèmes de vitalité du collectif. Elles contribuent néanmoins à rendre vivant ce lieu.

Il est d'ailleurs aménagé pour être non seulement un lieu de travail mais également un lieu de vie. Au fond de la grande salle du premier étage se trouve un espace cuisine (réfrigérateur, plaques de cuisson, divers éléments) entouré d'un bar et de tabourets hauts. Quelques canapés et fauteuils sont disposés le long du mur et donnent à la pièce une touche plus chaleureuse. Les parents peuvent venir accompagnés de leurs enfants en l'absence d'un mode de garde et peuvent les installer dans une petite pièce aménagée pour eux (jouets et livres). Un lit permet également de « dépanner » les militants qui auraient besoin d'un hébergement temporaire. Le local abrite ainsi une sorte de petite communauté au sein de laquelle certains passent l'essentiel de leur temps pendant plusieurs mois et qui renforce considérablement leur

[10] Voilà par exemple le programme de l'Université ouverte pour l'année 2006-2007 (les séances ont lieu le jeudi à 18h30). 30 novembre : Introduction « Nous avons lu le néolibéralisme ou Foucault chez les intermittents » ; 21 décembre : Maurizio Lazzarato, « La refondation sociale, le néo libéralisme sous l'analyseur du conflit des intermittents, introduction aux catégories de Foucault. » ; 18 janvier : Arlette Farge, « Du singulier au collectif. Les mots et les paroles des classes populaires à travers les archives du XVIII siècle » ; 15 février : Groupe Pratique de la Folie, « Le gouvernement néo libéral des sujets, vu par la clinique : pathologie du risque, fatigue d'être soi, normalisation comportementale. » ; 8 mars : Christian Marazzi : « La monnaie et la finance globale : ce dont Foucault ne nous a pas parlé La monnaie entre la bio économie et la bio politique. ». 5 avril : Philippe Aigrain, « Enjeux politiques et institutionnels des droits d'auteurs à l'ère de l'information » ; 3 mai : CIP-IDF, « Une sécurité sociale après le plein emploi ? » (à partir d'une lecture de la biopolitique de Foucault), etc.

cohésion. Bien sûr, certains avouant par exemple ne pas avoir « l'instinct grégaire »[11] n'aiment guère ce sentiment de vivre avec leurs compagnons de lutte et se passeraient volontiers du « côté beatnik »[12] de l'occupation permanente[13], mais la plupart des militants rencontrés y voient surtout les nombreux avantages soulevés jusqu'ici.

Lorsque les collectifs sont trop faibles numériquement ou entretiennent de trop mauvaises relations avec les pouvoirs politiques locaux, ils ne peuvent assurer l'occupation permanente d'un local, que ce soit par la force ou de manière négociée. Dans ces cas là, comme en Lorraine, le collectif compense en établissant son quartier général toujours au même endroit et de préférence dans un lieu ouvert et facilement accessible à tous. Au cours des premiers mois, le café Jehanne d'Arc est connu pour être le point de chute des intermittents mobilisés si bien qu'il devient, en partie, une fois par semaine « leur » lieu, celui qui leur sert à organiser la contestation et qui permet la rencontre des actuels et des futurs militants[14].

Cette première variante de l'occupation, comme établissement du collectif de lutte, est essentiellement faite au bénéfice des membres du mouvement et en direction des participants potentiels. D'un certain point de vue, c'est également le cas de l'occupation comme mode d'action contestataire, au sens où comme toutes les actions collectives elle vise à renforcer la cohésion du groupe et à intéresser d'éventuels nouveaux participants. Mais cette dernière vise également à produire du sens quant à l'objet de la lutte et à doter le mouvement d'une identité particulière.

---

[11] Charlotte, 38 ans, infographiste. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.
[12] *Idem.*
[13] Elle déclare ainsi : « Moi c'est un lieu de travail, ce n'est pas un lieu de vie, j'ai aucune envie de venir ici pour faire le ménage, s'il faut aller pisser au bistrot d'à côté parce que les chiottes sont dégueulasses, j'irai pisser au bistrot d'à côté… quand il y a de la bouffe que les gens en font, très bien, je suis contente d'en profiter, je mange je paye deux euros, si y'a pas de bouffe je viens avec mon casse-dalle je n'ai pas de problème avec ça ! Mais je veux pas qu'on me fasse chier, qu'on me pointe du doigt à essayer de me faire culpabiliser parce que je ne participe pas à l'atelier d'épluchage des légumes et de cuisine ! Parce qu'il y a cet esprit-là… Et après cette discussion là, figure-toi que c'était convenu, et c'était marqué sur l'agenda, sur le site, comme ça, par exemple : soirée mandat comité de suivi et préparation des tartes… on a eu cette période ! Voilà… Je ne venais systématiquement pas aux réunions ! Moi l'idée qu'on puisse me faire gober ça ! Moi je t'ai dit, l'instinct grégaire je ne l'ai pas ! »
[14] Pendant quelques semaines au cours de l'année 2005, le CIL s'est réuni dans un autre café messin, « La Chenille Bleue ». La décision de changer de lieu de réunion se veut d'abord la manifestation d'un mécontentement vis-à-vis du patron du Jehanne d'Arc, jugé insuffisamment reconnaissant (Achille s'offusque du fait qu'après presque deux ans de réunions hebdomadaires dans son café, le patron ne leur ait jamais payé un verre, « même pas pour la nouvelle année ! »). Leur choix se tourne alors vers un café associatif que vient d'ouvrir un jeune militant, immigré israélien, qu'Edith a rencontré par l'intermédiaire de l'Association France Palestine solidarité (AFPS). L'ambiance de ce bar à thé et à narguilé est sympathique mais le manque de confort (table basse, coussins à même le sol) décourage les plus âgés (ce qui donnera aux plus jeunes quelques occasions de « chambrer les quinquas ») et les réunions reprennent au Jehanne d'Arc mais aussi dans d'autres cafés.

Section 2. Occuper pour déterritorialiser et reterritorialiser la lutte

L'occupation de locaux est un mode d'action très en vogue dans les mouvements sociaux de ces dernières années. C'est pourtant une forme ancienne qui puise sa source dans le mouvement ouvrier. Les grèves de 1936 par exemple se sont accompagnées de nombreuses occupations d'usine[15]. Le principe de ces « grèves occupantes » est de bloquer la production en occupant le lieu de travail (défini comme le lieu de l'exploitation salariale). Les occupations de théâtre et de DRAC observées au début du mouvement des intermittents peuvent s'approcher sur ce point de cette tradition protestataire, à la nuance près que l'occupation relevait à ses origines d'un syndicalisme d'action directe[16] qui porte le conflit directement entre les salariés et l'employeur, ce qui n'est pas le cas (ou très occasionnellement) concernant les intermittents. Délaissée par les syndicats après la seconde guerre mondiale, cette forme de protestation est « réinventée »[17] à la fin des années 1960 par des entrepreneurs de mobilisation d'extrême gauche, notamment d'inspiration libertaire. A partir de là, l'occupation ne consiste plus tant à bloquer le travail qu'à s'approprier des lieux symboliques comme des administrations publiques. Plus tard, ce principe est mis en œuvre dans les mouvements de chômeurs (1996-1998) et donne lieu à une vague d'occupation des ASSEDIC[18]. Celles-ci répondaient directement à la réduction des droits des demandeurs d'emploi du régime général qui entendaient ainsi porter le conflit là où se situe le point de tension, c'est-à-dire à l'UNEDIC et dans les institutions qui gèrent localement les allocations chômage. Les membres des collectifs AC ! jouent un rôle central dans le recours à ce mode d'action. Leur présence au sein des PAP puis de la CIP-IDF explique donc en partie comment on retrouve, quelques années plus tard, les intermittents du spectacle en lutte dans les bâtiments des ASSEDIC et de leurs « adversaires sociaux »[19]. Ils en maîtrisent d'ailleurs tout autant les aspects pratiques que théoriques, c'est-à-dire la manière concrète dont il faut s'y prendre pour mener à bien une occupation et le discours qui doit l'accompagner pour donner à

---

[15] Kergoat J., *La France du Front populaire*, Paris, La découverte, coll "poche", 2006 (1986).

[16] « actions diverses et variées qui ont pour points communs d'être décidées par leur(s) auteur(s) en totale autonomie et de chercher un effet immédiat et non pas différé », Crettiez X., Sommier I. (sous la dir.), *La France rebelle*, Paris, Michalon, 2002, p. 260.

[17] Penissat E., « Les occupations de locaux dans les années 1960-1970 : processus sociohistoriques de "réinvention" d'un mode d'action », *Genèses*, n°59, juin 2005, p. 71-93.

[18] Maurer S., Pierru E., « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. Retour sur un "miracle social" », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 3, 2001, p. 371-407.

[19] Expression militante qui prend le contre-pied de celle - plus consensuelle et inscrite dans le vocabulaire de la négociation - de « partenaires sociaux », signalant par là qu'ils ne jouent pas avec le MEDEF et la CFDT mais qu'ils se battent contre eux.

cet « illégalisme sectoriel »[20] un sens politique. Le déplacement des troupes mobilisées manifeste la présence de ces promoteurs d'une cause élargie à la précarité et traduit leur volonté de redéfinir les enjeux de la mobilisation au-delà des questions professionnelles et sectorielles. Leur action conduit à sortir le mouvement des mondes du spectacle auxquels il est jusque-là physiquement et symboliquement attaché (déterritorialisation[21]) et à le transporter dans de nouveaux lieux (reterritorialisation[22]) partagés par l'ensemble des salariés concernés par la discontinuité de l'emploi et des revenus.

A. Les intermittents aux ASSEDIC

L'occupation des bureaux des ASSEDIC peut poursuivre deux objectifs : elle est, le plus souvent et comme pour les occupations d'autres lieux, une action de protestation qui vise à dénoncer une situation, mais elle est parfois aussi une action qui cherche à régler directement un cas individuel.

Le premier objectif consiste à utiliser le local des ASSEDIC occupé comme porte-voix pour l'expression de certaines revendications en particulier. En effet, puisque le lieu produit en lui-même du sens, on n'imagine assez mal comment l'occupation d'un bureau d'ASSEDIC pourrait servir, par exemple, à appuyer une revendication sur le registre de l'exception culturelle (un théâtre ou un bâtiment du ministère de la culture s'y prêterait dans ce cas certainement mieux en ce qu'ils présentent un lien plus évident avec la culture). Si les intermittents et les précaires investissent ce lieu, c'est d'abord pour rappeler que la catégorie « intermittents du spectacle » ne relève ni du droit du travail ni d'une nomenclature des

---

[20] Cette notion, forgée par Cécile Péchu, désigne un mode d'action qui constitue à la fois une protestation et une réponse à la revendication (le squat dans le cas des mal-logés). Voir notamment : Péchu C., « Quand les exclus passent à l'action », *Politix*, n°34, 1996, p. 114-133. ; *Du Comité des mal Logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation. Les transformations contemporaines de l'action collective*, Thèse de doctorat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Mention Science Politique, sous la direction de Pierre Favre, 2004 ; « Entre résistance et contestation. La genèse du squat comme mode d'action », *Travaux de science politique*, Institut d'études politiques et internationales de Lausanne, n°24, 2006 ; Voir aussi Mouchard D., « Les mobilisations des "sans" dans la France contemporaine : l'émergence d'un radicalisme autolimité ? », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°4, 2002, p. 425-447.

[21] Selon Gilles Deleuze et Félix Guattari, « se déterritorialiser, c'est quitter une habitude, une sédentarité. Plus clairement, c'est échapper à une aliénation, à des processus de subjectivation précis ». Deleuze G., Guattari F., *Capitalisme et schizophrénie. L'Anti-Œdipe*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. "critique", 1972, p. 162

[22] Le couple de notions déterritorialisation/reterritorialisation, centrale dans l'œuvre de Deleuze et Guattari, est mobilisé à propos du « mouvement de 95 » par Pascal Nicolas-Le Strat. Il l'utilise pour analyser la manière dont ce mouvement s'est « emparé de l'espace urbain pour publiciser sa revendication », construisant ainsi une nouvelle « territorialité politique ». Nicolas-Le Strat P. *Mutations des activités artistiques et intellectuelles*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2000, p. 48.

professions du spectacle mais bien d'un protocole d'accord relatif à l'indemnisation du chômage de salariés à l'emploi discontinu. L'occupation des ASSEDIC est donc, pour les promoteurs de la cause élargie à la précarité, le prolongement « en acte » de leur dénonciation « en mots » (prises de parole publiques, diverses analyses publiées ou diffusées d'une manière ou d'une autre) du rôle de l'UNEDIC dans la précarisation des salariés par le renforcement des conditions d'accès et de maintien au sein du régime et par la discontinuité de revenus qu'elle engendre.

Ces occupations ont été nombreuses, à Paris sous l'impulsion des « papistes » mais aussi dans de nombreuses autres villes de France (Alès, Grenoble, Marseille…). La plupart du temps ces actions se déroulent dans le calme et la sérénité. Le savoir-faire des militants issus des mouvements de chômeurs y est pour beaucoup. En effet, bien que cette forme d'action soit illégale et se présente comme « radicale »[23], elle respecte, si l'on peut dire, les règles de « l'illégalisme sectoriel ». Tout d'abord, le champ de l'illégalité est clairement conscrit et délimité. On n'occupe pas n'importe quel bâtiment et pas de n'importe quelle manière : le recours à la violence est exclu, de même que les dégradations matérielles. Ensuite parce que ces actions sont toujours accompagnées d'une « définition de la situation »[24] : un ou deux membres du collectif sont chargés de prendre contact dès leur entrée dans les locaux avec un responsable et de lui exposer clairement les raisons de leur présence. L'occupation devient ainsi une action politique, elle reste illégale et radicale mais est porteuse d'une signification politique lisible qui la différencie d'un acte de délinquance gratuit. Si elle contribue dans ces cas-là au renforcement de la cohésion du groupe et des convictions qui le portent, elle peut produire parfois l'effet inverse lorsque les contestataires ne disposent pas du savoir-faire nécessaire.

Au début de l'année 2006, à la réouverture des négociations UNEDIC, le CIL est au bord de la dissolution. Afin de tenter encore de relancer la mobilisation, les derniers mobilisés décident d'organiser une action « coup de poing ». Devant le succès des occupations menées par la CIP-IDF et leur propre réussite lors de l'occupation de la DRAC en août 2003, ils décident de rééditer l'expérience. Le principe d'une occupation est donc adopté mais fait l'objet de très peu de préparation : la DRAC est prise comme cible mais aucune disposition particulière n'est prévue. A l'heure du rendez-vous, une dizaine d'intermittents sont présents.

[23] L'adjectif (où sa forme substantivée, la « radicalité ») est fréquemment évoqué mais jamais clairement défini dans les entretiens avec les militants. Il s'inscrit néanmoins toujours dans une stratégie de distinction vis-à-vis de l'attitude « molle » attribuée aux syndicats.

[24] Mouchard D., *art. cit.*

Les agents de l'accueil de la DRAC ont apparemment reçu la consigne d'être méfiants puisqu'il s'agit d'une journée d'action nationale et lorsqu'ils voient les intermittents passer nonchalamment devant la fenêtre, ils verrouillent le bâtiment. Les voilà donc bloqués à l'extérieur sous une pluie battante avec l'envie de « faire quelque chose ». Ils discutent alors d'un changement de cible :

> « Armand : On n'a qu'à aller aux ASSEDIC, comme à Paris ! Ca marche bien ça…
> Achille : Ouais mais c'est fermé à cette heure-là, il est encore tôt…
> Edith : Oui et puis ça fait une trotte !
> Andy : On n'a qu'à aller à l'ANPE spectacle, c'est pareil… et c'est tout près ! Je crois que ça ouvre plus tôt, non ?
> Armand : Ouais, allez, on y va ! »
> Discussion entre les intermittents du CIL. Notes d'observation du 16 novembre 2005.

C'est ainsi, toujours sans grande préparation de la tactique à adopter ni du discours de justification à apporter que les membres du CIL se dirigent vers l'ANPE spectacle toute proche. A leur grande surprise, ils entrent sans problème et se trouvent donc rapidement face au directeur de l'agence. Celui-ci leur demande ce qu'ils sont venus chercher et ils se trouvent un peu dépourvus. L'un d'eux prend la parole et explique qu'il s'agit d'une action des intermittents dans le cadre de la journée nationale d'action qui accompagne la réouverture des négociations UNEDIC. Contrairement aux militants de la CIP-IDF, ici la « définition de la situation » est peu claire, au point que le directeur n'avait pas compris d'emblée qu'il s'agissait d'une occupation. Il semble perplexe et ne prend de toute évidence pas les manifestants très au sérieux. Constatant leur absence de revendications, il leur propose de contacter la direction de l'UNEDIC en début d'après-midi. Les militants montent d'un ton et déclarent qu'ils ne partiront pas avant que ce soit fait. Le directeur répond très calmement qu'il n'y a aucun problème et qu'ils peuvent s'installer en salle d'attente. L'heure du déjeuner arrive, les intermittents décident de se relayer pour aller chercher des sandwichs car ils craignent de voir le bâtiment fermé si tous en ressortent ensemble. Mais personne ne leur prête réellement attention et tout semble se dérouler suivant la routine quotidienne : les secrétaires répondent au téléphone, les demandeurs d'emploi sont reçus en rendez-vous… Les intermittents profitent de cette pause pour rédiger un communiqué de presse et une lettre pour l'UNEDIC, ce qui sera fait en combinant plusieurs extraits de tracts de la CIP-IDF. Pouvant aller et venir à l'extérieur du local - les responsables n'ayant même pas pris la peine de contacter les forces de l'ordre - ils se demandent si l'action qu'ils mènent est réellement perçue comme telle. C'est Edith qui confie la première ses doutes au collectif :

> « C'est pas une vraie occupation ! Ils ne s'occupent même pas de nous ! Le gars il s'en va, il va manger, il nous laisse là ! On s'y est mal pris, on aurait du être plus ferme dès le début, exiger des choses… ».
> Occupation de l'ANPE par le CIL. Notes d'observation du 16 novembre 2005.

Les autres acquiescent, mais il est trop tard pour renverser la situation. Pour la plupart, il s'agit là de la première occupation et ceux qui y avaient déjà participé ne faisaient alors pas partie des organisateurs. Ils n'ont donc pas acquis tous les « trucs » qui permettent de faire d'une occupation une action de protestation réussie. Lorsque le directeur revient, il rédige une lettre qu'il lit au collectif et qu'il envoie au siège de l'UNEDIC accompagné du communiqué des intermittents, suite à quoi ces derniers s'en vont en remerciant leur « hôte ».

Le déroulement d'une occupation est très différent lorsqu'il est mené par les militants professionnels de la CIP-IDF puis par ceux qui ont appris pendant plusieurs mois de lutte à leur contact. C'est ce que nous allons montrer en présentant le deuxième objectif d'une occupation : le règlement d'un cas particulier.

En effet, l'occupation est parfois utilisée comme un moyen de pression pour « débloquer » le dossier d'un intermittent, le faire réadmettre en cas de radiation considérée comme abusive, obtenir un montant plus élevé d'indemnité journalière en cas de calcul erroné de la part des ASSEDIC, etc. On est ici plus directement en lien avec la tradition de l'action directe : un petit groupe d'individus agit pour régler lui-même un problème sans intermédiaire (directement), sans faire appel à une tierce partie (l'Etat par exemple). Ici, le problème soulevé se règle sur le moment entre un intermittent soutenu par le collectif et le responsable de l'antenne ASSEDIC occupée. Ce type d'action est ainsi à mi-chemin entre l'action d'occupation purement protestataire et le conseil des associations de chômeurs de se rendre à ses rendez-vous en étant accompagné, si possible d'un membre d'un collectif.

On prendra l'exemple de l'action menée par la CIP-IDF à l'antenne de Noisy-Le-Grand le 12 avril 2005. Un intermittent pense être victime d'une erreur des ASSEDIC concernant le montant de son indemnité journalière. Ces derniers refusant de prendre en considération la demande de révision de son dossier, il sollicite l'aide de la CIP, qui accepte et décide d'organiser une action. Contrairement à ce que l'on a décrit précédemment concernant le CIL, tout est ici parfaitement préparé. Cela commence par un rendez-vous donné par listes de diffusion par les personnes de la « commission action », les seules qui en connaissent les détails. Une vingtaine d'intermittents et de précaires sont présents sur le lieu de rendez-vous,

dont quelques militants du noyau dur de la CIP-IDF. Quelques-uns disposent de tracts concernant l'« Euromayday » et du dernier numéro de Interluttants mais ils ne les distribuent pas aux passants. Après quelques minutes d'attente, le groupe est invité à suivre deux membres de la « commission action » dans les couloirs du Métro puis du RER pour une destination inconnue. Quelques minutes plus tard, le groupe qui atteint maintenant une petite trentaine de personnes se dirige vers les bureaux ASSEDIC de Noisy-le-grand (Seine-Saint-Denis) devant lesquels ils rejoignent l'intermittent qui avait passé l'appel. A partir de là, tout se déroule selon un rituel qui parait totalement intégré. Tout le monde entre en même temps, quelques-uns restent à la porte afin de ne pas être enfermés à l'intérieur. Un intermittent lance : « ceci est une occupation pacifique ! ». Une discussion s'engage avec le directeur, qui se plaint d'être une cible facile : « une petite ASSEDIC de banlieue, allez plutôt vous attaquer à l'UNEDIC ! ». Il tente d'être ferme : « Pas de photos ! N'affichez rien aux murs ! », mais les militants sont déterminés, imperturbables : ils distribuent les tracts aux demandeurs d'emploi présents, en affichent sur les murs, prennent en photos et filment leur action. Grâce à une télévision et un magnétoscope apportés par un militant, ils diffusent dans la salle d'attente le film qui présente leur proposition de « Nouveau modèle ». Une légère excitation est perceptible mais ce qui se dégage le plus nettement est cette impression de maîtrise. Pendant que quelques-uns s'occupent de régler le problème du dossier bloqué avec le directeur, un petit groupe forme une « commission presse » et commence à rédiger un communiqué sur l'ordinateur portable de l'un des militants. Au bout de quelques heures, l'action prend une tournure heureuse pour le jeune intermittent concerné puisque son SJR passe de 12 à 44 euros grâce à une manipulation simple qui était pourtant, selon le directeur, « techniquement impossible » la veille, sans le soutien de la coordination.

Ces occupations, si elles se donnent comme objectif direct de régler un cas personnel, participent néanmoins de la « réappropriation des administrations »[25] que revendiquent certains militants qu'expriment par exemple des slogans comme « Pas de négociations sans l'ensemble des concernés ». Ce que demandent les contestataires (on l'a compris, surtout les PAP et les intermittents ralliés à leur définition de la cause) c'est une prise en compte des salariés, un droit de regard et de décision dans tous les dispositifs qui les concernent, notamment ceux de la protection sociale et tout particulièrement l'UNEDIC. L'avantage de l'occupation comme forme d'action est qu'elle se révèle être dans une certaine mesure une « incitation sélective » à l'engagement comme l'a montré Cécile Péchu à propos des

[25] Voir par exemple Negri A., « Réappropriations de l'espace public », *Multitudes*. Mise en ligne janvier 1996.

occupations de logements vides par les organisations de mal-logés (CML et DAL)[26] : la perspective de voir réglée sa situation pourrait convaincre des intermittents de se mobiliser au sein de la CIP-IDF. Force est cependant de constater que ces derniers s'en tiennent souvent au rôle de consommateur (voir chapitre 2) et font preuve d'une attitude un peu suiviste qui agace les militants engagés de longue date. Une fois leur situation réglée, ils remercient chaleureusement les militants et disparaissent sans participer à la suite de la mobilisation.

Les occupations ne produisent pas les effets escomptés en matière de mobilisation de nouveaux membres mais elles jouent tout de même leur rôle de marquage du mouvement. Si les intermittents sont des professionnels du spectacle dans les théâtres, c'est bien en tant que salariés qu'ils se présentent dans les ASSEDIC et, de la même manière, qu'ils se présentent face à leurs « adversaires sociaux ».

B. Les intermittents au MEDEF

Les signataires du protocole, MEDEF et CFDT en tête, sont désignés par le mouvement comme des adversaires. A ce titre, la CFDT a été prise pour cible à plusieurs moments du conflit[27]. Dans la période de renégociation de 2006, les locaux du syndicat ont même fait l'objet d'une vague d'occupation que l'on pourrait qualifier de « préventive ». Pour les intermittents et précaires de la CIP-IDF, l'occupation des bureaux de la CFDT du 12 janvier 2006 est une sorte de mise en garde contre une nouvelle « trahison » d'un syndicat qu'ils n'hésitent pas à qualifier de « jaune »[28]. A Nancy, c'est au tour du SFA-CGT et du CIL d'investir ses locaux le 30 mars 2006. A Toulouse, le 3 avril 2006, la coordination des intermittents et précaires de Midi-Pyrénées occupe également, dans le cadre d'une journée

[26] Péchu C., *art. cit.*

[27] Les locaux parisiens de la CFDT sont par exemple occupés le 25 avril 2005, action pour laquelle deux militants sont mis en examen suite à une plainte du syndicat pour « violation de domicile ».

[28] Cette phrase introduit le tract qui accompagne l'occupation des locaux de la CFDT à Paris : « Monsieur Chéreque sachez le on ne fait pas d'omelettes de chomeur-ses et précaires sans battre les Jaunes » ; http://paris.indymedia.org/article_propose.php3?id_article=49533 . Le terme de « jaune », utilisé comme synonyme de « traître » ou « ennemi de classe », vient de la création (suite à des grèves dures de mineurs à Montceau-les-Mines) d'une organisation en désaccord avec les syndicats et soutenue par les patrons, des hommes politiques de droite et des religieux et qui tient en 1902 le premier « Congrès des jaunes de France ». Opposés aux « rouges » cégétistes, les jaunes tiennent leur nom de la couleur du papier avec lequel ils ont bouché les vitres de leur siège, brisées par les pierres des grévistes. Voir Biétry P., *Les jaunes de France et la question ouvrière*, Paul Paclot & Cie, 1906. Pierre Biétry était secrétaire adjoint du « Syndicat des jaunes », voir Maillard Ch., « Pierre Biétry (1872-1918). Portrait d'un syndicaliste oublié à la Belle Epoque », *Les cahiers d'histoire sociale*, 2004, n°24 (automne-hiver), p. 145-163.

d'action, les locaux de la CFDT et sortent certains meubles et tableaux dans une sorte de braderie festive appelé « nettoyage de printemps »[29].

Cependant, parmi les signataires, c'est le MEDEF qui reste l'adversaire premier et la cible privilégiée des actions de toutes sortes. Déjà en septembre 2003, pour l'inauguration des nouveaux locaux de l'organisation patronale, quatre militants « grimpeurs » déroulent depuis le toit quatre grandes banderoles : « Non au protocole », « Salariés sacrifiés », « La culture a un prix », « L'ignorance aussi ». Cette action, qui n'est pas sans rappeler celles d'Act Up[30], a connu un certain succès médiatique. Mais un des principaux faits de lutte de la CIP-IDF est l'occupation du toit du MEDEF du 25 au 30 juin 2004, soit un an après la signature du protocole, en réitérant la demande faite au ministre de l'emploi et de la cohésion sociale :

> « mettre en place au plus tard le 15 juillet 2004 une table ronde réunissant l'ensemble des concernés par le régime d'assurance chômage : partenaires sociaux, syndicats et organisations d'employeurs non représentés à l'Unedic, coordinations d'intermittents et précaires, associations de chômeurs, et tous les usagers de l'Unedic, dans les structures qu'ils se sont donné, première étape d'une renégociation, d'une nouvelle convention d'assurance chômage sur des bases mutualistes, dont elle fixera le calendrier. » [31]

Cette action, qui représente une « innovation tactique »[32] au sens où elle est inédite dans le répertoire d'action contemporain, pourrait n'être analysée que comme une désignation de plus de l'adversaire commun, mais elle est bien plus que cela. D'une part, elle une démonstration de force de la CIP. S'attaquer au MEDEF est déjà un défi en soi, car l'endroit est bien gardé. Le choix du lieu et du mode d'occupation relève ici de la performance, cette fois au sens d'un exploit militant, spectaculaire. C'était une action dangereuse, qui a failli plusieurs fois tourner à l'accident, et épuisante physiquement et moralement : cinq jours passés à quelques-uns avec peu de vivres (la police ayant refusé la mise en place d'un cordon sanitaire), à dormir à même le sol perchés à plusieurs mètres d'altitude. Certains militants en ont d'ailleurs gardé un souvenir assez fort :

---

[29] « Les intermittents s'invitent au siège de la CFDT », édition en ligne du *Nouvel observateur*. Nouvelobs.com, le 03 avril 2006.

[30] L'association a en effet plusieurs fois recouvert tout ou partie de bâtiments, monuments, statues à l'aide de draps sur lesquels sont inscrits des slogans. On peut penser à l'action du 1er décembre 1995, quand des militants ont recouvert le socle de la statue de la place de la République de Paris d'une banderole portant l'inscription *« Sida : honte à la France »*.

[31] CIP-IDF, « Communiqué de la 53ème heure », 27 juin 2004.

[32] Sur cette notion, voir les travaux de Doug McAdam sur le mouvement des droits civiques, notamment « Tactical Innovation and the Pace of Insurgency », *American Sociological Review*, vol. 48, 1983, p. 735-754.

> « On a amené des gens avec nous sur le toit du Medef qui étaient fragiles et qui du coup à un moment donné ont pété des câbles, c'était dangereux, on était à je ne sais plus combien de mètres dans un tout petit périmètre sans barrière de sécurité… y'a des moments ces gens-là on aurait bien aimé les faire descendre, ils mettaient le collectif en péril… le but du jeu c'est quand même de gérer des individus qui ne mettent pas le collectif en péril…
> *Tu penses à l'altercation qui a eu lieu sur le toit du Medef ?* [un occupant à mis un « coup de boule » à un autre]
> Oui à ça, ou à des gens qui sont tellement fatigués qu'ils ne font plus attention où ils marchent… qui trébuchent… tout bêtement sans parler de trucs de caractères… juste des gens qui physiquement… ont pas suffisamment dormi, de repos, ou d'eau ou je ne sais pas quoi… mais tu les vois tituber, tu les vois se prendre systématiquement le même truc par terre, tu te dis qu'il va tomber ! et il y a pas de barrière… Alors ou tu fais la maman, ce qu'on a fait…
> *C'était donc les filles qui ont assumé ce rôle ?*
> Oui, on était plusieurs filles à être super flippées et à se dire « mon dieu il va y avoir un accident ! » et de fait il y a un mec qui est tombé, mais il est pas tombé de trop haut, il y avait un espèce de trou dans le toit du Medef et y'en a un qui est tombé… c'était en pleine nuit, on l'a vu disparaître ! j'ai cru que… c'était horrible comme sensation ! y'a des gens, moi la première, quand on est redescendu, j'ai rêvé du Medef en me disant « je tombe ! » je me suis vu tomber plein de fois ! j'en ai pas rêvé quand j'étais là-haut… on est un peu inconséquent dans ces cas-là à se dire… on est malades mentaux… et moi je suis pas une kamikaze par nature, j'ai pas l'âme de Rambo d'aller faire des trucs… je suis pas un héros ! »
> Audrey, 32 ans, comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

Quoi qu'il en soit, la réalisation de cette action a réclamé une grande capacité d'organisation afin de la mener à son terme tout en assurant la sécurité des militants. D'autre part, cette occupation s'inscrit, bien qu'indirectement ou inconsciemment pour certains, dans un rapport de force avec les autres composantes de la contestation, notamment la CGT. De fait, celle-ci a été beaucoup critiquée en interne, tant par les tenants du « I » de la coordination qui ne comprenaient pas pourquoi la CIP en appellerait au ministre de l'emploi depuis le siège du MEDEF (plutôt que d'interpeller le ministre de la culture par exemple) que par d'autres tenants du « P » qui s'interrogent sur l'intérêt d'une telle action :

> « Mais voilà, le toit du MEDEF, à part lancer une petite nique aux autres collectifs de lutte, à part dire "vous avez vu la CGT, on est plus fort que vous", j'ai pas compris le bénéfice ! Même souder les gens entre eux, vu qu'il y a eu aussi des bastons… »
> Arielle, 28 ans, infographiste, monteuse vidéo. Maison des artistes. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

Réussir ce coup, c'est donc surtout montrer un collectif plus fort que les autres, capable de recourir à une forme d'action impensée et impensable[33] par les autres organisations,

[33] Pierre Bourdieu note à propos de la définition des enjeux au sein des luttes ouvrières que l'on peut distinguer trois niveaux distincts : l'impensé de la lutte (ce qui n'est même pas discuté), l'impensable (ce qui est explicitement exclu) et le revendicable (ce qui est défini comme légitime). Le même raisonnement peut être tenu

syndicales notamment. On ne peut donc comprendre tous les tenants et aboutissants de cet acte qu'en prenant en compte la lutte interne pour la direction du mouvement. Pour autant, pendant l'occupation, les manifestations de soutien se sont multipliées, que ce soit par communiqué de presse interposé ou par la présence physique de délégations de militants au pied de l'immeuble. En cinq jours, les occupants ont reçu l'appui d'AC !, l'APEIS, la CNT spectacle, ATTAC, SUD Education et Culture, la FNSAC-CGT, la Confédération paysanne, l'Union syndicale G10 Solidaires, de collectifs de sans papiers, des Verts mais également de revues comme *Vacarme*, *Le Passant Ordinaire* ou encore du festival de Sotteville-lès-Rouen. Ce soutien quasi unanime n'est pas étranger au fait que le MEDEF est considéré par tous comme un adversaire à combattre mais il est lié également au caractère spectaculaire et extraordinaire de cet acte de protestation. Signe de sa popularité et premier pas de son entrée dans le répertoire d'action collective contemporain, le principe de « l'occupation de toit » est même repris, avec référence explicite au mouvement des intermittents, par près de deux cents lycéens qui se tiennent pendant quelques heures sur le toit d'une annexe du Ministère de l'Education nationale le 20 avril 2005[34].

De son côté, après le relatif échec de son occupation de l'ANPE Spectacle, le CIL décide à son tour de s'attaquer à l'antenne régionale du MEDEF. Echaudés par l'expérience précédente, les militants prévoient cette fois l'action plusieurs semaines à l'avance en essayant d'anticiper au maximum le déroulement de l'opération et ce qu'il faudra faire une fois sur place. Réduits à quelques-uns, les derniers mobilisés se réunissent plusieurs fois pour préparer l'occupation en changeant de leur lieu habituel afin, comme le dit Edith, d'éviter « les oreilles indiscrètes »[35]. Cette fois, rien n'est laissé au hasard. Afin de ne pas éveiller les soupçons, les futurs occupants se réuniront le matin même dans deux cafés différents non loin du siège du MEDEF. Des essais sont réalisés afin de mesurer le temps de marche nécessaire entre le bar et la porte d'entrée principale, de sorte que le moment venu les deux équipes soient parfaitement synchronisées et arrivent en même temps. Un des militants s'est renseigné auprès d'un ami qui travaille à un autre étage de l'immeuble : l'entrée principale est équipée d'un sas. Il faut qu'une ou deux personnes entrent en premier, se fassent ouvrir les portent puis les bloquent pour que les autres, dissimulés le long du mur puissent entrer à leur tour. A

à propos de la définition des moyens de la lutte. Bourdieu P., « La grève et l'action politique » *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984.

[34] Dans le cadre du la mobilisation lycéenne contre la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, dite « loi Fillon ».

[35] Réunion du CIL. Notes d'observation du 7 février 2006.

partir de là, il faudra monter rapidement à l'étage et entrer dans les bureaux de l'organisation patronale. Le jour J, tout se passe plus facilement encore que prévu. Première petite victoire, chaque équipe compte une dizaine de personnes dont quelques anciens, mobilisés pendant l'été 2003, et quelques nouveaux, de jeunes comédiens ou musiciens alertés par leurs collègues. Ensuite, le portier à l'accueil ne semble pas avoir été surpris de voir autant de monde et n'a pas prévenu les étages, de sorte que lorsque la petite bande a toqué à la porte du bureau du MEDEF, une secrétaire a ouvert et tout le monde a pu s'introduire. Contrairement à l'action précédente, un militant prend ici la parole pour faire une « définition de la situation » claire et précise. Le directeur tente d'amadouer les militants en leur disant qu'il ne peut rien faire, que toutes les décisions se prennent au siège à Paris, mais les intermittents sont déterminés : « De toute façon, on n'est pas là pour discuter avec vous ! On veut montrer notre colère, marquer notre présence ! »[36]. Le directeur bloque alors les issues et appelle la police et un huissier pour faire constater l'occupation. Pendant ce temps, le collectif parvient à accéder à une issue de secours, qu'il maintient désormais ouverte, et décide de continuer l'occupation. Lorsqu'un responsable des renseignements généraux arrive, il se trouve face à un collectif bien organisé, qui sait visiblement ce qu'il est en train de faire. La banderole « Culture en danger » est accrochée aux fenêtres, ce qui provoque un petit attroupement de badauds. Quelques militants commencent à rédiger un communiqué pendant que d'autres contactent la presse et la télévision locales en utilisant les téléphones des bureaux. D'autres encore appellent les militants de la CIP-IDF pour leur demander les numéros de fax du cabinet du ministre de l'emploi, de la culture, du siège national du MEDEF et de l'UNEDIC afin de leur faire parvenir leur communiqué d'occupation. Une fois tout cela terminé, plusieurs heures plus tard, les occupants quittent les lieux.

Assurément le CIL voulait prouver, et se prouver aussi, qu'il était capable de mener à bien une action telle que celle-là. De ce point de vue, l'occupation du MEDEF est un succès qui lui vaudra d'être montré en exemple par les collectifs militants locaux, notamment pendant la mobilisation des étudiants contre le CPE. Mais le CIL aurait aimé également grâce à cette action remobiliser un peu ses troupes. Si quelques-uns sont revenus après plusieurs mois voire quelques années d'absence et si quelques jeunes intermittents sont venus gonfler les rangs des occupants, les militants se sont tout de même retrouvés à trois ou quatre, toujours les mêmes, à la réunion suivante. L'occupation crée un espace de convivialité qui la rend plus attractive

[36] Armand, occupation du MEDEF à Metz. Notes d'observation du 14 février 2006.

qu'une réunion dans un lieu fermé[37], de la même manière que les manifestations sont un moment où l'on se demande des nouvelles les uns des autres et pas de simples espaces de protestation pure. L'action « coup-de-poing », aux marges de la légalité, forte en émotion (une manifestante me confie sourire aux lèvres : « ça fait monter l'adrénaline !») attire bien quelques personnes mais trop peu pour favoriser un engagement durable dans la lutte.

En définitive, l'occupation est clairement utilisée pour emmener le mouvement dans d'autres lieux, censés alimenter une dimension particulière de la cause et redéfinir l'identité du groupe représenté. Ici, le déplacement des contestataires vers les ASSEDIC, les ANPE et le MEDEF souligne le fait que le problème posé par le protocole du 26 juin n'est pas propre aux intermittents mais traduit bien une remise en cause générale des principes de la société salariale. On remarque également que même lorsqu'ils investissent un lieu culturel, les organisations qui se revendiquent « d'intermittents et de précaires » justifient leur action par un discours à portée générale. Pour le réveillon de l'an 2004, un petit groupe de militants de la CIP-IDF est parti en train occuper la Villa Médicis à Rome (Italie). Cette institution culturelle, à la renommée mondiale, fournit à ses artistes des conditions confortables, un salaire de 2800 euros par mois… Les occupants auraient pu réclamer ces mêmes conditions pour tous les artistes, mais leur discours porte là encore sur la création de droits sociaux collectifs :

> « Pour une culture sans exception et des droits sociaux collectifs européens ! Villa Medici occupata
> Aujourd'hui 1er janvier 2004, nous, intermittents et précaires de France et d'Italie, occupons l'Académie de France à Rome (Villa Médicis) pour exprimer notre refus de la destruction de l'assurance-chômage et des droits sociaux en Europe.
> En partant à l'assaut de cette forteresse de l'art nous déclarons que **les espaces de liberté et de création ne peuvent se voir réduits à quelques pôles d'excellence institutionnels**. Nous ne voulons pas que la logique discrétionnaire d'individualisation des subventions et des financements serve de cache-misère à la **destruction organisée des droits collectifs**. Ici, à la Villa Médicis, une quinzaine d'artistes triés jouissent pendant quelques mois d'un temps non assujetti à l'emploi, de la possibilité de développer des projets non rentables, un travail de recherche, de coopération, sans qu'il leur soit demandé de rendre compte d'une quelconque productivité. C'est précisément **pour préserver un temps déconnecté de l'emploi**, que l'on soit salarié en poste, au chômage, travailleur indépendant ou en formation, que nous sommes en lutte depuis 6 mois. »
> CIP-IDF, extrait du communiqué du 1er janvier 2004.

[37] Un chanteur messin ayant appris par des amis que des intermittents occupaient les bureaux du MEDEF est même « passé en coup de vent pour voir s'il y avait des potes ! ». Il discute quelques minutes avec un de ses amis (« c'est marrant ce que vous faites ! ») puis s'en va, sans par exemple proposer à ses collègues de rester un peu ou simplement demander quelques informations sur les raisons de l'action.

La définition des contours de la lutte passe donc aussi en partie par une appropriation d'espaces investis pour le sens qu'ils produisent (« nous sommes des salariés ») ou que les manifestants leur donnent. Ce qui se passe au niveau de l'occupation de bâtiments publics ou privés peut se retrouver également à l'extérieur, dans les multiples appropriations observées de la rue.

Section 3. Différentes manières d'occuper la rue

L'apparition des mouvements protestataires dans la rue est un des éléments qui marque le passage au répertoire d'action collective contemporain[38]. La manifestation de rue a cela de différent avec la grève - *a fortiori* une grève occupante - qu'elle sort le conflit de l'espace privé du travail et permet une « interpellation directe du politique »[39] et, en investissant l'espace public, d'en appeler également à l'opinion publique. L'émeute, la marche, le défilé syndical sont des formes différentes d'apparition dans l'espace urbain, aujourd'hui stabilisées voire, pour certaines, routinisées. Le défilé syndical, en ordre rangé, qui suit le plus souvent les mêmes parcours d'un point A à un point B est très ritualisé dans sa mise en scène[40]. Les manifestations des collectifs d'artistes exposées dans le chapitre précédent constituent une autre mise en scène, mettant en avant non plus le cadre organisationnel mais les compétences professionnelles des manifestants. On présentera ici trois manières de se rendre visible dans la rue, trois façons d'occuper l'espace urbain, mises en œuvre par les collectifs et les coordinations d'intermittents et de précaires et qui traduisent leur composition et leur vision du conflit : la délimitation de sous-espaces occupés dans la rue, la « manif-festive » (ou « manifestive ») et le recouvrement du mobilier urbain.

---

[38] Tilly C., *op. cit.*
[39] Fillieule O., *Stratégies de la rue. Les manifestation en France*, Paris, Presses de sciences po, 1997, p. 88.
[40] Collet S., « La manifestation de rue comme production culturelle militante », *Ethnologie française*, n°2, avril-juin 1982, p. 167-176. Cette dimension de routine ne doit pas masqué le fait qu'elle relève toujours d'une stratégie politique, voir Champagne P., « La manifestation comme action symbolique » *in* Pierre Favre (éd.), *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 329-356.

A. Occuper la rue autrement : la création d'espaces intercalaires[41]

Le *sit-in*, le *meeting* en plein air, le rassemblement sont autant d'alternatives au défilé pour les collectifs qui cherchent à rendre visible leur contestation[42]. En suivant le mouvement des intermittents, on a pu observer à plusieurs reprises une forme particulière d'appropriation de l'espace qui ne correspond pas à ces formes habituelles. Proche de formes d'action comme le *sit-in*, ce que l'on pourrait appeler une « occupation d'espace public ouvert » s'en distingue par la démarcation physique du périmètre momentanément occupé. Le dispositif est relativement stabilisé : du ruban adhésif est tendu entre des poteaux, panneaux ou tout autre élément du matériel urbain afin d'encercler la zone où se regroupent les contestataires. Sur ces rubans adhésifs sont collés tracts et affiches qui, outre le fait qu'ils présentent un intérêt esthétique certain qui rappelle le principe de l'installation artistique, rendent plus visibles la démarcation et informent les passants des motifs de l'action.

A Metz, c'est lors d'un rassemblement devant les locaux du MEDEF que les intermittents ont utilisé pour la première fois cette manière de faire (voir Photographies 9, 10 et 11).

[41] L'expression est empruntée à Sonja Kellenberger. Kellenberger S., « La mobilisation d'artistes-activistes contre la mondialisation néo-libérale » *in* Balasinski J., Mathieu L. (sous la dir.), *Art et contestation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Res Publica, 2006, p. 187-203.

[42] Voir Fillieule O., *Stratégies de la rue*, *op. cit*, spécialement « Les formes de l'action manifestante », p. 211-228.

Photographies 9, 10 et 11 : Rassemblement du CIL devant les locaux messins du MEDEF, le 2 juillet 2003.

Ce type d'installation a également pu être observé dans plusieurs manifestations parisiennes de la CIP-IDF et lors de la mobilisation qui a accompagné le festival de Cannes. Une première fois, les manifestants se sont réunis sur le petit carrousel de la Croisette et l'ont encerclé de ruban adhésif ; la fois suivante, c'est directement un carrefour de la célèbre

avenue qui est temporairement accaparé par les intermittents et les militants mobilisés dans le cadre du « KO à Cannes » (voir photographies 12, 13 et 14)

Photographies 12, 13 et 14 : L'occupation des espaces ouverts à Cannes (13 et 20 mai 2004)

Par la délimitation physique du périmètre occupé, l'appropriation de l'espace est encore plus visible, plus forte dans ce type d'action que dans d'autres. Cette manière de faire semble être empruntée aux manifestations des artistes-activistes engagés contre la mondialisation néo-libérale. La zone délimitée constitue alors un « espace intercalaire » :

> « Le terme intercalaire suppose […] un espace momentanément soutiré à l'espace public par l'introduction d'un événement où des compétences citoyennes sont stimulées sous forme d'une conversion temporaire. A partir d'un repérage préalable des lieux de l'intervention, ainsi que des caractéristiques et habitudes des populations sur place, il s'agit pour les artistes-activistes de défier l'indifférence, de faire sortir les citadins de leur réserve. »[43]

L'espace intercalaire est un espace détourné le temps de l'action. Les contestataires s'y installent, se l'approprient et l'utilisent pour créer un lieu de débat, une forme propice à l'expression des revendications. L'occupation de ce lieu ouvert peut être plus ou moins longue selon l'objectif visé, le nombre de participants, l'attitude des forces de l'ordre, etc. Elle peut être l'occasion de faire un petit meeting improvisé, de lancer des slogans, de chanter, bref, ce créer une animation qui attire l'attention du public, voire dans certains cas, des médias. Des contacts, le plus souvent sympathiques, s'établissent avec les passants intrigués par le dispositif qui rappelle la manifestation de rue mais qui s'en détache par certains aspects. Au sein du mouvement des intermittents, ce mode d'occupation de l'espace est surtout le fait des militants des coordinations et particulièrement ceux qui inscrivent leur lutte dans le cadre global des luttes altermondialistes contre le (néo-)libéralisme.

Ce mode d'intervention dans la rue interpelle les passants par sa forme qui change des pratiques syndicales, desquelles les collectifs en question cherchent à se distinguer même lorsqu'ils recourent à la forme la plus routinisée en apparence : la manifestation de rue.

B. La « manifestive »[44], une « manif » réinventée ?

Pour la plupart des intermittents tenants d'une posture artiste comme pour ceux du registre de la précarité, la manifestation de rue telle qu'est elle pratiquée par les organisations syndicales

---

[43] Kellenberger S., *art cit.*, p. 196.

[44] « Manifestive » est un terme inventé par les militants. Ils le définissent ainsi : « Une manifestive c'est koi ? Une manifestive est avant tout une manifestation avec des revendications, un ou plusieurs thèmes. Mais quitte à manifester autant le faire de manière rigolote, colorée et festive d'où le principe de fête de rue à caractère militante. La manifestive ou streetparty est donc un moyen et non une fin. Elle fut "inventée" par *Reclame The Street* à Londres à l'occasion du 1er mai afin de redynamiser un rendez-vous trop souvent tristoune et aux mains des organisations traditionnelles (syndicats, partis politiques, ...) dans lesquels une grande partie des gens ne se retrouvent plus ou pas. Une manifestive n'est donc pas par définition une free party de ville. Une manifestive c'est l'occasion d'expérimenter des pratiques de luttes, d'être actif/active dans une manifestation et de prendre du plaisir (vive l'hédonisme !). Une manifestive est donc ce que ses participants en font... » En ligne sur le site d' "informations alternatives lyonnaises": http://rebellyon.info/article.php3?id_article=395 Sur le collectif *Reclaim the street* et la *streetparty*, voir Kellenberger Sonja, « La mobilisation des artistes-activistes contre le néo-libéralisme », *art. cit.* Du côté des intermittents et plus largement du réseau Mayday français, le terme « manifestive » est utilisé comme équivalent de celui, plus courant, de « parade ».

est une action inefficace, largement critiquée pour son caractère conventionnel. Appelée la « manif' traîne-savate »[45], elle est l'archétype de l'action ennuyeuse qui ne dérangerait ni même n'interpellerait plus personne tellement elle est prévisible et routinière.

> « Tout le monde sait bien ce que c'est qu'**une manif de gauche**, **c'est une manif traîne-savate où on se représente** justement… comme hier je suis allé à la manif du « non de gauche », bon voilà, il y a aussi Chevènement, pas lui mais un autre… Buffet, ils font leur conférence de presse devant la manif pour montrer qu'ils ne sont pas tous seuls… et puis les gens prennent leur savate jusqu'au machin… Oui, la manif traîne-savate, c'est une forme de démobilisation en fait… d'**ersatz de mobilisation**… et donc **c'est pas extrêmement engageant** l'ersatz de mobilisation ! »
> Marc, 43 ans. RMI et vacations de recherche. Militant CIP-IDF. Entretien 16 juin 2005.

Du coup, lorsqu'ils décident de se lancer dans la préparation d'une manifestation, celle-ci se doit d'être très différente de celles qu'ils critiquent : elle doit être originale, amusante mais également convaincante, combative et proposer du contenu, etc. Dans les collectifs d'artistes, on a vu qu'elle peut prendre l'allure d'une véritable représentation rigoureusement mise en scène. La CIP-IDF et de manière générale les quelques coordinations régionales d'intermittents et de précaires ont co-signé des appels à manifestation avec la FNSAC-CGT et d'autres organisations mais n'ont quasiment organisé aucune manifestation seules. L'organisation de la « parade » de l'Euromayday 2005, en marge du défilé syndical traditionnel du 1er mai, est donc une grande première que les militants de la CIP-IDF relèvent comme un défi : il s'agit à la fois de prouver qu'ils sont capables de réunir un nombre de personnes suffisant et qu'ils peuvent gérer l'organisation logistique d'une manifestation de masse mais il s'agit pour eux également de montrer qu'ils peuvent faire tout cela autrement que les organisations syndicales[46].

> « *Pour poursuivre sur les actions… il y a eu assez peu de manifestations de rue à votre propre initiative…*
> C'est pour ça qu'on a fait la Mayday parade quoi ! Où là c'était pour la première fois une initiative de manifestation de rue, on va dire à l'image de ce qu'est la coordination et notre mouvement quoi… c'est-à-dire **une manif un peu différente de ce qu'est une manif syndicale**, c'est pas forcément contre mais différente…
> *En quoi est-elle différente cette manif', cette parade ?*
> Elle est différente dans… dans… ben… dans l'idée de… de… heu… que voilà, c'est pas une manifestation avec un défilé d'organisations, rangées par corps de métier, c'est une

[45] Expression courante dans les milieux d'extrême gauche.
[46] Pour un traitement spécifique des différentes questions soulevées par l'organisation de l'Euromayday, voir Sinigaglia J., « MAYDAY ! La difficile européanisation des luttes de précaires », communication au colloque international « L'action collective et l'exclusion sociale en Europe », École Normale Supérieure de Lyon (ENS-SLH), 11 et 12 janvier 2008 (à paraître).

> manifestation à l'image de ce qu'est aussi la réalité de la précarité... […] Et donc oui après l'idée de **faire quelque chose de festif** en soi c'est pas, comment dire… **un syndicat pourrait très bien faire la même chose, c'est pas si différent**… c'est pas tellement le but absolu de se démarquer, de faire un truc différent… c'est de faire un truc qui nous ressemble un peu et qui nous motive… ça peut être pris comme un pied de nez, comme une façon de dire, « regardez on est de plus en plus nombreux et on s'organise ! » … une manifestation c'est toujours une démonstration, donc c'est un moment de visibilité de luttes en réseaux, un réseau de lutte de précaires en Europe, en France, des coordinations, d'associations qui partagent un peu cette même façon de lutter, et c'est un moment de visibilité de ça quoi… après forcément que les syndicats, il y en a certains qui le prennent contre eux, forcément qu'à l'intérieur de ça, il y a des gens qui disent : « c'est contre les syndicats », voilà… à mon avis c'est complètement contre-productif… Au contraire, je pense que… **la réaction de SUD** a été extrêmement saine par rapport à ça, eux ont dit « on appelle au mayday, mais nous **en tant que syndicat on va faire notre petite manif plan-plan et après on va vous voir !** ».
> Yves, 37 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 mai 2005.

> « Non on n'a jamais été très bons là-dessus… on n'a jamais été formidable en manif… et à mon avis c'est une connerie… à mon avis on a toujours un peu méprisé les manifs… et je pense qu'on a eu tort […] Après pour moi, le mayday c'était un truc très heureux, parce qu'**on organisait notre propre manif, notre première vraie manif, un truc qu'on n'a jamais très bien su faire**, et qu'on s'est jamais tellement occupé de ça non plus… […] et on l'a tous négligé, d'abord parce que c'est chiant à organiser une manif ! On n'est pas discipliné, on sait pas tenir la banderole, on sait pas déclarer les parcours, on n'est pas une orga, tout le monde fait un peu n'importe quoi ! […] Enfin, voilà, on n'avait jamais été trop à l'initiative d'une manif, on n'a jamais très bien su le faire, du coup on l'a négligé…
> *Et le mayday c'était une façon de réparer ça en quelque sorte ?*
> Oui et on a montré qu'on savait faire ça aussi ! c'était ce que c'était, mais c'était ! moi je suis assez contente qu'on ait réussi à faire ça, et qu'on se le soit donné comme objectif… Après c'est pas un hasard non plus si on s'était dit « action le matin et manif l'après-midi », c'était pour montrer qu'on était divers et variés, et qu'il n'y a pas d'exclusive ! **Voilà, c'est un truc qui manquait un peu à notre répertoire** ! »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

Le témoignage de ces deux militants du collectif PAP et de la CIP-IDF confirme leur double objectif de se distinguer de la « manif plan-plan » et de prouver leur capacité d'action. Sur la forme, la parade parisienne de l'Euromayday peut rappeler les autres parades connues comme la techno parade, la gay pride ou la Love parade[47] : le cortège est très coloré, des chars décorés transportent du matériel de sonorisation puissant qui diffuse de la musique, les manifestants dansent, rient et semblent s'amuser dans une ambiance très bon enfant. Certains sont déguisés, d'autres brandissent des panneaux avec des slogans ayant trait à la précarité, la culture ou les droits sociaux (voir Photographies 15, 16, 17 et 18).

[47] Jobard F., « Quand droit et politique sont à la fête. La Love – et la Fuck – Parade sous les fourches civilisatrices du droit administratif allemand » *in* Favre P., Fillieule O., Jobard F., (sous la dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*¸ Paris, La découverte, coll. Recherches/Série Territoires du politique, 2007, p. 241-255.

Photographies 15, 16, 17 et 18 : Parade Euromayday. Paris, 1er mai 2005.

Source : Olivier Chambrial - droits réservés
http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=2141

La parade se détache effectivement de l'image traditionnelle du défilé syndical. Le choix d'un trajet inhabituel - lorsque l'on sait l'importance stratégique de la rupture avec la routine[48] - différent des « République-Bastille »[49], est d'ailleurs là pour rappeler l'identité propre de l'action et de ses organisateurs. On est donc *a priori* loin des démonstrations de masse et de force que pouvaient être les grandes manifestations du mouvement ouvrier. Cependant, les parades sont-elles si innovantes ? N'empruntent-elles pas elles aussi à une longue tradition ? L'aspect festif suffit-il à en faire une forme originale ?

Ces questions sociologiques rejoignent les interrogations, parfois critiques, de certains participants du mouvement des intermittents, qui reprochent aux « précaires » leur prétention à la nouveauté.

---

[48] Voir par exemple le numéro spécial de la revue *Terrain*, intitulé « Paraître en public. Des comportements routiniers aux événements spectaculaires », n°15, octobre 1990.
[49] Tartakowsky D., *La manif en éclats*, Paris, La dispute, coll. Comptoirs de la politique, 2004, p. 27. L'équivalent messin serait les défilés « gare-préfecture ».

> « En fait un souci de la coordination [CIP-IDF], c'est que **des fois, certains, ont pas la culture des luttes… certains l'ont… mais des fois ils ont l'impression d'avoir une super idée, mais c'est quelque chose qui existe depuis cent cinquante ans dans l'histoire des luttes, du mouvement ouvrier, du syndicalisme tout ça** ! Donc des fois y'a cette **sensation un peu pénible d'être avec des gens qui réinventent… qui viennent de tout découvrir et qui sont vraiment trop géniaux quoi !**
> *Tu penses à quelque chose en particulier ?*
> Oui ! Le truc auquel je pense là en particulier, c'est l'Euromayday ! Quand même avoir la brillante idée de faire une manif des travailleurs le 1er mai, c'est pas mal ! C'est quand même dommage que personne n'y ait pensé avant ! Et là, c'est pareil, ils ont quand même eu l'idée de faire en sorte que cette manif soit festive ! C'est bien aussi ! **Le 1er mai, ça fait d'un siècle qu'on manifeste ! Il y a des velléités de le rendre festif ou spectaculaire depuis très longtemps !** Même des fois moi, le 1er mai, je regrette qu'il soit trop festif ! je préférerais qu'il soit plus combatif… Je sais pas moi… ici, localement, y'a un groupe d'anar qui fait sa fête tous les ans, Alternatives Libertaires… chacun se retrouve dans son orga'… c'est la fête quoi ! »
> Robert, 33 ans, assistant de production théâtre. Intermittent, droits ouverts. Militant SYNPTAC-CGT et CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

Si l'on écarte les quelques pics lancés aux « précaires » qui traduisent de manière assez évidente la concurrence qui se joue au sein de l'espace des luttes, ce militant pose des questions qui méritent que l'on s'y arrête un moment. On peut alors noter qu'effectivement, en tant que déplacement de masse organisé et ordonné dans l'espace public, la parade n'est pas autre chose qu'une manifestation de rue. « Promenade » au 19ème siècle[50], « manifestation » tout au long du mouvement ouvrier et au-delà, l'appellation « parade » ne doit pas empêcher de saisir les continuités : des individus, des organisations s'emparent de la rue afin d'exprimer leur mécontentement, défilent, discutent entre eux, chantent, lancent des slogans, agitent tracts, affiches, drapeaux et banderoles… De même, ce qui se passe à l'intérieur ne se limite pas à la présentation qu'en font ses promoteurs : la manifestation ouvrière n'est pas qu'une démonstration de force et la parade des précaires n'est pas seulement une occasion de faire la fête dans la rue. Il faut observer les usages, les pratiques qui ont cours dans les deux types d'événements pour se rendre compte des proximités, des recoupements qui existent. D'une part, l'aspect festif n'est, comme le rappelle justement ce militant, jamais vraiment absent des manifestations syndicales. De nombreuses études ont mis l'accent sur la sociabilité et la camaraderie qui se jouent dans les manif'. Comme le rappelle Pierre Favre, lorsque l'on demande à des participants « À quoi diriez-vous qu'une manifestation est réussie ? », ils répondent majoritairement (55%) « au nombre de

[50] Tartakowski D., *op. cit.*

manifestant » et « à l'ambiance dans la manifestation »[51]. D'autre part, dans le cas qui nous occupe on trouve également des liens avec les pratiques carnavalesques que l'on a mentionnées dans le chapitre précédent et qui semblent être remises au goût du jour par les récents mouvements altermondialistes[52].

Mais occuper l'espace urbain ne se limite pas, pour les collectifs observés, à être physiquement présents dans la rue. Les contestataires cherchent le moyen d'être visibles même lorsqu'ils ne sont plus là en personne, c'est ainsi que peuvent se comprendre les actions de « recouvrement » du mobilier urbain.

C. Les actions de recouvrement, l'héritage des anti-pub

Ce que l'on appelle « actions de recouvrement » est une forme d'intervention dans l'espace public directement inspirée des mouvements anti-pub, auxquels certains membres de la CIP-IDF ont participé à l'automne 2003[53]. Il s'agissait alors pour ces militants de descendre dans le métro et de s'attaquer aux grands panneaux publicitaires qui en jalonnent les couloirs, en y collant des tracts ou des affiches et en y ajoutant des inscriptions (slogans ou détournement des messages publicitaires à la mode situationniste) à la peinture[54] ou au marqueur[55]. Les intermittents décident même en coordination nationale de contribuer à cette mobilisation (tous n'y participeront cependant pas). En quelques minutes, les militants anti-pub ont tout recouvert et gagnent une autre station.

Le principe du recouvrement est réutilisé par les intermittents en quelques occasions, même s'il s'agit cette fois davantage de cibler un adversaire (le plus souvent une institution ou un service qui a un rapport plus ou moins proche avec la protection sociale, la précarité de l'emploi voire plus généralement la puissance publique) que de lutter contre une pollution visuelle. Au contraire, le recouvrement sert ici à rendre visible le collectif mobilisé et peut

---

[51] Favre P., « Les manifestations de rue entre espace privé et espaces publics », *in* Favre P., Fillieule O., Jobard F., (sous la dir.), *L'atelier du politiste¸ op. cit.*, p. 193-213.

[52] Arnaud L., « Le carnaval comme événement politique ? », *in* Arnaud L., Guionnet C., *Les frontières du politique, processus de politisation et dépolitisation*, Rennes, PUR, coll. Res Publica, 2005, p. 177-208.

[53] Gattolin A., Lefebvre Th., « Stopub : analyse provisoire d'un rhizome activiste », *Multitudes*, mis en ligne le mercredi 17 mars 2004, http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=1376.

[54] Il est conseillé aux participants d'utiliser de la peinture liquide, au pinceau ou au rouleau, mais d'éviter la bombe « par égard pour les usagers ». « L'appel au recouvrement d'espaces publicitaires », 23 novembre 2003. http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=799&var_recherche=stopub

[55] Plusieurs vidéos réalisées par des militants relatent les expéditions dans le métro.

même être son unique objectif. Lors des deux premiers jours de la mobilisation lors du festival de Cannes, un observateur attentif pouvait être assez surpris, en se promenant sur la Croisette ou dans le centre-ville, de ne constater aucun signe de la lutte, aucun indice rappelant que des intermittents sont mobilisés depuis près d'un an et sont présents en ces lieux. Ce constat est évoqué par un des occupants du théâtre des Mutilés à l'assemblée générale de la troisième journée : « il faut qu'on arrive à marquer notre présence en ville ! Là on n'existe pas ! A part ceux qui nous ont vu passer, personne ne sait qu'on est là ! »[56] Les occupants décident alors de coller à travers la ville des affiches, des tracts, des stickers ou tout autre matériel portant des slogans, du texte ou une référence aux organisations mobilisées. Dès le lendemain, on peut constater les résultats de ce travail sur le mobilier urbain, des poteaux de signalisation, des panneaux publicitaires, etc. (voir photographies 19, 20 et 21).

[56] Assemblée générale, théâtre des Mutilés, Cannes. Notes d'observation du 14 mai 2004.

Photographies 19, 20 et 21 : Affichages dans la ville. Cannes, mai 2004.

C'est une campagne d'affichage assez classique, qui n'en est pas moins une manière d'occuper l'espace et d'attirer l'attention des passants. S'engage alors une lutte de territoire entre les intermittents et la municipalité qui prend soin de faire disparaître chaque jour les traces laissées par les contestataires, principalement sur les panneaux publicitaires et les affiches de film.

Mais les actions de recouvrement peuvent également être plus concertées, plus collectivement organisées et en définitive plus systématiques. Les participants se regroupent, formant ce qui

pourrait ressembler à un petit cortège de manifestation, et partent ensemble à l'assaut de la ville. L'ambiance est joyeuse et bon enfant, les militants arpentent les rues équipées de tracts, d'affiches, de seaux et de pinceaux à colle. Si quelques cibles ont été sélectionnées avant le départ (comme l'agence d'Intérim), les manifestants n'hésitent pas en ajouter une nouvelle chemin faisant. Au fur et à mesure qu'ils progressent sur leur trajet et qu'ils rencontrent une vitrine ou un bâtiment qu'ils pourraient recouvrir, ils s'arrêtent et commence un balai de quelques minutes de coups de pinceaux à colle et de collage en tout genre jusqu'à ce que la cible soit suffisamment recouverte. Ils reprennent ensuite leur route jusqu'à leur prochaine destination. Lors de l'action du 20 mai 2004, les intermittents et les militants venus dans le cadre du « KO à Cannes » ont ainsi recouvert les murs de l'entrée d'un lycée public, d'une agence d'Interim, de la caisse d'allocations familiales, de la Poste, du siège local de l'EDF et de la gare SNCF (Photographies 22, 23, 24 et 25).

Photographies 22, 23, 24 et 25 : Promenade de « recouvrement ». Cannes, 20 mai 2004

Pour cette « promenade de recouvrement », les militants ont décidé, à l'issue d'une longue discussion en assemblée générale, de ne pas recouvrir les panneaux publicitaires. Les

arguments avancés étaient de deux ordres. Le premier est pratique : les encarts publicitaires, en lien ou non avec le festival, sont extrêmement nombreux et les recouvrir tous retarderait le cortège. Le second est juridique : échaudés par les procès menés contre quelques militants anti-pub à Paris, les militants estiment que s'en prendre aux affichages publicitaires serait s'exposer à des risques inutiles de poursuites judiciaires, d'autant que le lien avec l'objet de la contestation n'est pas clairement établi. De plus, la taille et l'espacement de ces panneaux conduiraient à disperser le groupe et à mettre en danger les colleurs isolés. A l'inverse les bâtiments choisis, privés ou publics, sont suffisamment grands pour que tout le groupe s'active ensemble à le recouvrir, ce qui limite les risques de se retrouver seul. Le choix de recouvrir l'agence d'Intérim, symbole par excellence de l'emploi, se comprend aisément. Par contre les services publics (Poste, EDF, SNCF) n'apparaissent pas directement en lien avec la cause défendue et le registre de la précarité. Interrogé sur ce point, un militant répond : « Bah, c'est pour montrer que tout est à nous, que les services publics sont à nous ! »[57] Même si tous les « colleurs » interrogés sur place n'ont pas développé le même argumentaire, s'en tenant parfois à une justification hésitante, le sens de cette action semble être encore ici celui de la réappropriation. Le recouvrement prend donc ici la même signification que l'occupation des théâtres ou des bâtiments administratifs : c'est une manière de dire en acte ce que dit ce slogan classique des manifestations « Tout est à nous, rien n'est à eux ! ».

Pour conclure, on peut essayer de tirer deux enseignements de ces diverses stratégies militantes d'occupation de l'espace. Premièrement, on peut noter que les espaces occupés marquent l'identité des individus et des groupes qui s'y trouvent. Plus encore, on peut faire correspondre certains espaces mobilisés avec certaines manières d'envisager la lutte, avec certaines causes, ce qui explique que la présence du mouvement dans l'un ou l'autre de ces espaces puisse générer des tensions internes. Les tenants du registre de la culture et de la défense des droits professionnels sont ainsi plus « à leur place » (au sens où celle-ci produit le sens qui convient à la situation et au discours tenu) dans un théâtre ou les locaux d'une DRAC alors que les promoteurs du registre de la précarité et de la lutte pour la création de nouveaux droits sociaux collectifs seront plus « à leur place » là où se gèrent les relations entre salariés et employeurs, soit en s'en prenant directement aux concernés soit en occupant un bâtiment administratif pour interpeller l'Etat arbitre. On comprend alors que les territoires investis

[57] Militant SUD, « solidaire avec les intermittents ». Notes d'observation, Cannes, 20 mai 2004.

produisent du sens et peuvent servir aux entrepreneurs de cause de support pour redéfinir les enjeux de la lutte. Deuxièmement, l'observation de ces stratégies d'occupation de l'espace nous apprend que l'action contestataire tourne en grande partie autour de ce principe : se rendre visible. Que ce soit aux yeux du groupe représenté, des pouvoirs politiques, des autres organisations du mouvement ou de l'opinion publique[58], il semble primordial pour les contestataires de se faire voir. Visibles là où ils sont attendus (les mondes du spectacle par exemple) mais aussi là où on ne les attend pas, là où ils sont et là où ils sont passés. Cet impératif de visibilité qu'ils s'imposent rend incontournable la question de leur présence dans l'espace médiatique.

[58] Qui, même si elle est une fiction sociologique (Bourdieu P., « L'opinion publique n'existe pas » *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 222-235) fait agir les individus.

CHAPITRE 8

Intermittents et médias : des « associés rivaux »

Pour ne s'en tenir qu'aux travaux décrivant le cas français, on sait notamment depuis l'article célèbre de Patrick Champagne[1] que les mouvements sociaux sont très attentifs au traitement journalistique de leur mobilisation[2]. De ce fait, ils entretiennent avec les journalistes, et plus largement avec l'ensemble du champ médiatique (presse écrite, télévision…) des relations complexes. La formule de « jeux d'associés rivaux »[3] utilisée par Erik Neveu qualifie parfaitement bien cette relation : les manifestants déclarent avoir besoin du relais des médias mais, en même temps, ne cessent de dénoncer leur trop grande proximité, voire leur dépendance, vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques.

Dans le cas du mouvement des intermittents, la dimension d'« associés rivaux » semble encore plus forte. En effet (dimension « associés »), il existe une proximité importante entre les intermittents et les journalistes. Celle-ci est double : elle est à la fois une affinité sociale, liée à des origines sociales communes, des parcours scolaires de même type (certains journalistes et artistes-techniciens ont fréquenté les mêmes écoles), des cercles de sociabilité

---

[1] Champagne P., « La manifestation, la production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, p. 19-41. L'auteur analyse la manifestation comme une action à double détente, combinant une démonstration de force et une mise en scène pour les journalistes (la « manifestation de papier ») invitant par là à porter l'attention sur les liens qui unissent l'espace de la contestation et celui des médias. Voir aussi Champagne P., « La manifestation comme action symbolique », *in* Pierre Favre (éd.), *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 329-356

[2] Comme le rappelle Arnaud Mercier : « On peut estimer que la sociologie des mobilisations se structure autour de trois grandes questions (Fillieule & Péchu, 1993, p 15-16) : les conditions d'émergence, les facteurs de passage au collectif de motivations individuelles, les conditions de réussite ou d'échec. A chacune de ces étapes les médias peuvent avoir un rôle, plus ou moins décisif, qu'il convient d'étudier avec prudence. » Mercier A., « Mobilisation collective et limites de la médiatisation comme ressource. L'exemple du mouvement pacifique de 1991 à la télévision française » *in* Fillieule O. (sous la dir.), *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, coll. Dossiers sciences humaines et sociales, 1993, p. 233-260.

[3] Neveu E., « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, n°98, 1999, p. 21-75.

partagés, voire dans certains cas des modes d'emplois (précaires) communs[4] ; elle est aussi structurelle, liée aux relations qui unissent les professionnels du spectacle et le champ médiatique (que ce soit les artistes pour leur promotion ou les techniciens à l'occasion de « piges » ou de « cachets » pour la télévision ou la radio)[5]. Cette proximité renforce d'autant leur rivalité, d'une part parce que leur affinité laissait supposer aux intermittents un traitement de leur mobilisation plus ouvertement favorable, de l'autre parce que les deux agissent, en utilisant des techniques proches (la scénarisation, la mise en scène, la dramatisation…[6]) pour imposer leur définition du mouvement.

Le rapport du mouvement des intermittents aux médias peut donc s'analyser d'une triple manière. Premièrement, les contestataires, estimant ne pas pouvoir se passer des journalistes, par l'intermédiaire desquels ils espèrent pouvoir s'adresser à l'opinion publique[7], se mettent en scène pour les médias afin de les intéresser et de garder leur attention. Deuxièmement, le plus souvent insatisfaits du traitement[8] qui est fait de leur dossier et de leur mobilisation, ils prennent les journalistes et les entreprises de médias pour cible en les définissant comme des adversaires du mouvement. Enfin, à la fois convaincus des bénéfices possibles de la médiatisation et insatisfaits du traitement actuel, et donc dans un souci de se dégager de la dépendance aux médias et de diffuser une information contrôlée, les contestataires produisent leurs propres outils et leur propre espace médiatique en s'appuyant notamment sur les réseaux télématiques.

---

[4] Okas L., « Faire de nécessité vertu. Pratiques de la précarité des journalistes dans deux entreprises d'audiovisuel public », *Sociétés contemporaines*, n°, 2007, p. 83-111.

[5] Selon Marc Endeweld, c'est cette double proximité qui permet d'expliquer la consécration médiatique du mouvement des intermittents. Endeweld M., *Un mouvement social consacré par les médias. Le traitement journalistique du « mouvement des intermittents »*, Mémoire de DEA de l'EHESS, sous la direction de Patrick Champagne, 2005.

[6] Hocq P., « L'information comme "construit social". Les mécanismes de production du discours journalistique », *Médiaspouvoirs*, n°35, 1994, p. 158-163.

[7] Selon Patrick Champagne, c'est effectivement parce qu'ils veulent s'adresser à l'opinion publique que les mouvements veulent intéresser les médias. (Champagne P., *art. cit.*)

[8] Précisons à nouveau que l'objectif de ce chapitre n'est pas d'étudier en soi le traitement médiatique du mouvement des intermittents mais d'observer les effets de ce traitement sur l'action collective : la manière dont il est anticipé, les réactions qu'il provoque… Encore une fois, tout ce qui touche au mouvement n'a ici d'intérêt que s'il est utilisé, récupéré, réinterprété par les différents acteurs du mouvement. (Voir les « préliminaires méthodologiques »).

Section 1. Pour les médias

Les actions de contestation sont produites par les collectifs dans un double objectif de lisibilité (et parfois d'efficacité) politique et de visibilité médiatique. Cette volonté de médiatisation se traduit de diverses manières. Elle passe notamment par une mise en scène de leurs actions qui essaye d'anticiper au mieux les attentes des journalistes, de produire l'événement qui pourra capter leur attention. Evidemment, les contestataires sont donc très attentifs au rendement médiatique de leurs actions, ne serait-ce que d'un point de vue quantitatif. Enfin, ils visent non seulement à être présents médiatiquement mais à y être présentés de la manière qui leur convient, ce qui occasionne des conflits qui montrent combien les logiques de l'espace de la contestation et celui des médias sont différentes.

A. « On leur donne ce qu'ils veulent »

Tout part d'une analyse interne des collectifs qui mène à ce constat : sans les médias, on n'existe pas ! Tous les intermittents rencontrés partagent en effet la conviction que sans des passages répétés dans les journaux, à la radio et la télévision (*i.e.* si personne n'entend parler de leur mobilisation) ils n'ont aucune chance de remporter leur combat.
On retrouve cette exigence de médiatisation de la mobilisation dans toutes les organisations du mouvement, syndicats, collectifs d'artistes ou coordinations d'intermittents et de précaires. Au sein du CIL par exemple, la position fait l'unanimité et reste inchangée tout au long de la mobilisation :

> « On a toujours dit, **les médias il faut leur donner ce qu'ils veulent**, c'est tout ! Ils veulent du sensationnel, nous on fait du sensationnel ! De toute façon, si on ne fait pas ce qu'ils veulent, ils ne parlent pas de nous, c'est simple ! On leur donne à manger, comme ça ils viennent. »
> Sébastien, réunion du CIL. Notes d'observation du 11 juillet 2004.

Le mariage du MEDEF et de la CFDT, les occupations, toutes les sorties du collectif ont été réalisées en pensant à l'écho que pourrait leur donner la presse locale (la seule raisonnablement accessible pour un petit collectif régional). Le plus souvent, ils parviennent à faire venir les journalistes et à obtenir un article : la proximité mentionnée plus haut facilite la

prise de contact et le fait que la plupart d'entre eux possède les « bons codes » leur permet de produire une action, un « événement » adapté aux exigences du champ journalistique[9].

Lorsque l'on souhaite aller un peu plus loin avec les militants dans l'explication de cette attention portée aux médias, il est difficile d'obtenir une réponse claire. Ce constat semble relever de l'évidence et n'est plus guère questionné par les manifestants : une action réussie est une action qui passe dans les journaux ou mieux à la télévision. Plus rarement, et sans que le lien soit clairement établi non plus, la forte occupation des médias est montrée comme un moyen de peser efficacement sur l'adversaire, en l'occurrence un moyen de faire pression sur le MEDEF ou le gouvernement lors des négociations.

> « C'est-à-dire **il faut provoquer des réactions des médias**, **sans les médias on peut pas faire grand-chose**, et après la table de négociation... avec là les grandes... les grandes pointures de la pensée... parce que je me suis retrouvé plusieurs fois à des tables rondes, des trucs comme ça et là il faut quand même assurer parce qu'en face ils sont balaises... mais si ils sentent que tout le monde en parle, qu'ils ne sont plus tous seuls dans leur coin, ça leur met un peu la pression… »
> Lino, 48 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 29 juillet 2004.

Mais en réalité, les contestataires ne s'adressent pas aux médias en tant que tels (comme finalité) : ils les considèrent comme un relais de communication avec l'opinion publique[10], c'est-à-dire tous les gens qui lisent la presse, qui regardent la télévision ou écoutent la radio et qui sont susceptibles de prendre parti voire de se mobiliser pour leur cause. Voilà donc le premier ressort de cette volonté de médiatisation : le pouvoir attribué aux journalistes sur l'opinion publique. Peu nous importe, à vrai dire, que le pouvoir des journalistes soit réel ou qu'il soit plus ou moins fort que ce qu'en disent les contestataires. Ce qui importe c'est que ce pouvoir prêté aux médias modifie leur manière d'aborder la contestation[11]. C'est à cette interprétation qu'aboutissent également les réflexions d'Erik Neveu :

---

[9] Endeweld M., *op. cit.*, p. 10.
[10] Mercier A., *art. cit.*, p. 256 et suivantes. Les médias étant le meilleur moyen de faire entrer les « malaises sociaux » dans le « débat public ». Champagne P., « La construction médiatique des "malaises sociaux" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 90, n°90, 1991, p. 64-76.
[11] « Il faut considérer les médias comme un enjeu parmi d'autres dans la problématique d'ensemble de la mobilisation sociale. Il faut rompre avec cette idée acquise d'un pouvoir éminent des médias dont le sociologue n'aurait qu'à retrouver les effets dans l'étude empirique d'un mouvement social. Mieux vaut inverser la logique de recherche et considérer les médias comme un acteur dont l'influence reste à déterminer. » Mercier A., *ibid.*, p. 233.

> « Le “pouvoir” réel des médias quant à l’issue de nombreuses mobilisations est souvent difficile à mesure objectivement. Mais, dès lors que les protagonistes d’un mouvement social sont persuadés que ce « pouvoir » existe et demande une attention particulière, ils agiront en conséquence, imputeront à la presse leurs échecs, plus rarement leurs succès. »[12]

Reste alors à observer les pratiques qui se rapportent qui se rapportent à cet enjeu de la médiatisation. Afin d’assurer un contact permanent avec la presse, certains collectifs comme la CIP-IDF se sont par exemple dotés d’un groupe de militant spécialement affectés à cette tâche[13]. Les membres de la commission « Relations avec la presse » disposent d’un impressionnant carnet d’adresses, constitué au fur et à mesure des rencontres avec les journalistes plus ou moins directement chargés par leur rédaction du suivi du dossier des intermittents. Militants et journalistes sont ainsi en contact régulièrement. Les premiers informent les seconds d’une action à venir, d’un lieu de rendez-vous, ne leur dévoilent pas forcément l’objet de l’action mais les avertissent du caractère éventuellement spectaculaire de l’action, d’une possible altercation avec les forces de l’ordre, etc.

Au bout de quelques semaines de lutte, les militants de la CIP-IDF constatent qu’il est de plus en plus difficile d’obtenir des articles. Les journalistes ne se déplacent plus pour des actions pour lesquelles ils auraient fait un papier quelques semaines plus tôt. Les militants, informés du fonctionnement de la presse, savent qu’en apportant « du neuf » ils peuvent échapper à la « disqualification journalistique de la “routine” »[14], mais ils disent regretter cette escalade vers toujours plus de spectaculaire.

> « Si t’as pas vraiment un événement, mais vraiment un événement, parce que nous on en est au stade où faire une occupation c’est plus un événement, des déclarations aux César c’est plus un événement, enfin tu vois il faut vraiment qu’il y ait un événement comme à Cannes, où les journalistes eux-mêmes ont subi des violences, pour que d’un seul coup l’information passe… »
> Laura, 52 ans, script. Intermittente, droits ouverts. Militante SNTR-CGT et CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

Comme on l’avait fait remarquer, le festival de Cannes a été choisi en 2004 par les manifestants justement en raison de l’important dispositif médiatique qu’il abrite. Cette question a donc été au centre des débats dès les premières assemblées générales.

---

[12] Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux,* op. cit., p. 96.
[13] Ce qui tend à être courant dans la plupart des mouvements sociaux : les organisations, même peu structurées se dotent d’un petit dispositif de communication visant à veiller au bon déroulement des relations avec la presse (préparer les communiqués de presse, prendre les contacts, assurer le suivi de l’information…). Voir par exemple : Lévêque S., « Usages croisés d’un “événement médiatique” » *in* Agricoliansky E., Sommier I. (sous la dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La dispute, 2005, p.75-102.
[14] Endeweld M., *op. cit.*, p. 11.

> Après une longue discussion portant sur l'organisation de la journée et un rappel des droits des manifestants en cas d'interpellation, plusieurs occupants interviennent au sujet du rapport à entretenir avec les médias. Un premier, qui se présente comme cascadeur (à d'autres moments comme comédien-chanteur), lance le débat d'une formule très générale : « produire de l'image pour les médias, c'est très important ! ». Aussitôt, les autres rebondissent et abondent dans son sens : « les médias n'attendent qu'une chose, c'est qu'on fasse quelque chose ! », « oui, il faut les appeler les journalistes, ils demandent que ça, à venir ! ». Achille, qui a fait le déplacement depuis la Lorraine ajoute : « j'ai l'impression de me retrouver au 27 juin… si tu tapes pas fort, t'auras pas les médias ! On est des gentils toutous pour le moment, il faut taper sur la table ! Je le dis à chaque fois, il faut s'élever un peu et taper fort ! Sinon, ils ne se déplaceront pas. » A aucun moment n'est contesté ni même discuté cette stratégie, encore moins l'intérêt d'être présent dans la presse.
> Assemblée générale au théâtre des mutilés de Cannes. Notes d'observation 14 mai 2004.

Les militants accompagnent donc au maximum leur médiatisation. Ils essayent d'anticiper les attentes des journalistes et leur donner, en soignant la mise en scène, l'envie de réaliser « un beau sujet ». Ils leur transmettent également souvent à l'issue de l'action un communiqué qui cadre la situation et en explique les enjeux, destiné à être publié tel quel ou à servir de base à la rédaction d'un article. La couverture médiatique est tellement importante qu'elle fait partie intégrante de la mesure de l'efficacité de l'action.

> « Bien sûr qu'on pense à l'efficacité, sinon on n'en ferait pas, des actions… on espère bien qu'elles vont être efficaces… en fait, on se pose surtout la question en terme de médias, comment ça va être repris dans les médias… comment ça va passer ? On est toujours en relation avec les médias pour les prévenir… pour être un peu suivis… sinon, si on n'a pas de couverture, ça sert à rien ! »
> Maurice, 27 ans, musicien. Intermittents, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

Si le pouvoir des médias et ce qu'ils peuvent apporter au mouvement est défini de manière assez floue, les contestataires ne manquent en effet jamais, chaque lendemain d'action, de se plonger dans les quotidiens régionaux et nationaux afin de vérifier si leurs exploits de la veille figurent bien parmi les nouvelles.

B. La réception dans les grands quotidiens nationaux

Un des enjeux pour les collectifs mobilisés est de retentir au niveau national. Le problème se pose bien sûr de manière accrue « en région » où il est effectivement plus difficile d'obtenir un article dans *Le Monde*, *Libération* ou *Le Figaro* que lorsque l'on est dans la capitale[15]. Afin d'essayer de mesure l'évolution de l'occupation de l'espace journalistique par le

[15] Il ne sera en effet question ici que de la presse écrite (voir les « préliminaires méthodologiques »).

mouvement, il peut être utile de se livrer à un petit exercice statistique. Le choix des quotidiens suivis ne répond ici ni à leur notoriété ni à leur degré de légitimité dans le monde journalistique ou universitaire[16] mais tient à un principe de sélection interne au mouvement. Ce sont les titres que consultent le plus souvent les manifestants lorsqu'ils cherchent à répondre à la question : « est-ce qu'on parle de nous ? » et qui circulent le plus fréquemment sur les listes de diffusion[17].

Un premier regard d'ensemble sur le nombre d'articles publiés par an sur les intermittents du spectacle confirme sans surprise que 2003 est bien l'année de la « consécration médiatique » [18] de ce mouvement. On passe ainsi dans le journal *Le Monde*, par exemple, d'une trentaine d'articles par an à près de quatre cents[19] (voir Tableau 3). Les mobilisations de 1992 et de 1997 ont bien entraîné une augmentation du nombre d'articles consacrés aux intermittents mais sans commune mesure avec celle qui a suivi la signature du protocole de 26 juin 2003, ce qui tend à confirmer au passage l'ampleur exceptionnelle de ce mouvement. On remarque également que si ce nombre baisse, notamment après 2004, il reste à un niveau bien supérieur à celui des années précédentes. Cela montre un intérêt renforcé pour les questions ayant trait à l'intermittence et un suivi à peu près régulier des multiples rebondissements de « la réforme » et des diverses actions de contestation menées par les organisations du mouvement. On peut ajouter que plus les journaux publient des articles sur la mobilisation et la réforme du régime d'indemnisation des intermittents, plus l'expression apparaît également dans des articles connexes comme des interviews d'artistes (un journaliste signale par exemple que l'artiste qu'il interviewe est intermittent, parfois lui demande directement sa position sur le protocole ou sur le mouvement). L'explication peut tenir au fait que la catégorie « intermittent du spectacle » est maintenant connue et qu'elle produit du sens chez les lecteurs, ce qui n'était

---

[16] Bien que ces titres soient précisément les trois derniers représentants actuels de ce que les Britanniques appellent les « quotidiens de qualité ». Voir Charon J.-M., *La presse quotidienne*, Paris, La découverte, coll. Répères, 1996, p. 11-12.

[17] Nous nous sommes focalisé ici sur la presse nationale car elle est celle qui rend le plus largement visible le mouvement mais la presse locale est également surveillée par les militants (le *Républicain Lorrain* et *L'Est Républicain* en Lorraine, *Cannes matin* pendant la mobilisation cannoise). Sur ce sujet voir Neveu E., « Engagement et distanciation. Le journalisme local face à un mouvement social » *in* Cefaï D., Pasquier D., *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, 2004, p. 443-468.

[18] Endeweld M., *op. cit.*. L'auteur analyse plus spécifiquement la consécration télévisuelle du mouvement des intermittents et note, pour 2003, « 314 évocations dans l'ensemble des journaux télévisés des six grandes chaînes généralistes, dont 161 reportages et 11 interviews ». (p. 32).

[19] Précision méthodologique : recherche effectuée en utilisant l'expression « intermittents AND du AND spectacle » dans les moteurs de recherche mis à disposition sur les sites Internent des journaux. Ces derniers permettent d'avoir accès à l'intégralité des archives. Les années non disponibles sont notées ND.

pas ou moins le cas avant la très médiatisée mobilisation de l'été 2003 qui a fait découvrir à de nombreuses personnes ces salariés d'un genre un peu particulier.

Si l'on regarde la presse d'un peu plus près, et que l'on effectue un comptage par mois et non plus seulement par année (voir Tableau 4), on constate que quel que soit le journal considéré, le nombre d'articles publiés suit la même évolution (ce qui apparaît encore plus nettement sur la représentation graphique). On distingue ainsi, dans *Le Monde*, *Libération* et *Le Figaro*, deux moments qui se détachent. Le premier est le plus net : juillet 2003, et les nombreux épisodes de la grève des festivals, voit paraître à lui seul presque la moitié des articles de l'année (159 sur 367 dans *Le Monde*, 37 sur 101 dans *Libération*, 54 sur 128 dans *Le Figaro*). Le récit des aventures avignonnaises et l'annonce des annulations en série y est pour beaucoup, sans compter l'activisme particulièrement débordant des collectifs et des coordinations d'intermittents qui enchaînent parfois plusieurs actions par jour. Le deuxième temps fort, bien moins cependant, correspond à la mobilisation autour du festival de Cannes 2004.

Il est difficile de savoir si la stratégie des intermittents, à savoir donner du sensationnel aux journalistes afin d'être couverts, est réellement à l'origine de « l'enthousiasme journalistique »[20] dont ils font l'objet. Si c'est un facteur non négligeable, il ne semble pas néanmoins être suffisant. En effet, ce qui est frappant c'est la quasi-parfaite coïncidence entre l'agenda politique (rythme des négociations, nouvelles pièces apportées au dossier, publication des expertises ministérielles…), l'agenda militant (manifestations, occupations, communications diverses sur la cause…) et l'agenda journalistique[21]. Les négociations UNEDIC sont ponctuées par de grandes manifestations qui donnent lieu à de nombreux articles. L'agrément ministériel au protocole provoque une vague d'occupations qui entraîne également la publication de plusieurs articles. Par contre, les tentatives des intermittents de réapparaître à la Une ou même d'être cités dans la presse en dehors d'événements politiques

[20] Juhem Ph., « La participation des journalistes à l'émergence des mouvements sociaux : le cas de SOS-Racisme », *Réseaux*, vol. 17, n°98, 1999, p. 121-152.

[21] A l'été 2003, par exemple, les intermittents ont bénéficié d'une « période pauvre en "actualité". Un journaliste de *Libération* interrogé déclare au sujet de la couverture des grèves du festival d'Avignon : « une des raisons pour laquelle ça a pris beaucoup de place… (…) les journaux n'avaient rien à se mettre sous la dent, il s'est rien passé à ce moment-là, il y avait rien donc… pas d'actu, y a rien d'autre, ça se serait passé, ça c'est mon point de vue, s'il y avait eu au même moment… je sais pas, tsunami, le Pape, quelconque fait d'ampleur… les intermittents c'était trois feuillets quoi. (…) On n'a pas de morts, on n'a pas de guerres, il y a… l'Irak mais y a rien de spécial, il y a que les intermittents… ». Endeweld M., *op. cit.*. , note 145 p.88. De plus, concernant l'été des festivals et Cannes 2004, les intermittents ont également bénéficié d'une lourde « logistique déjà sur place » (Endeweld, *idem*) : de nombreux journalistes étaient déjà présents pour couvrir les événements culturels et ont donc pu répercuter les actions des intermittents.

notoires se sont le plus souvent soldées par des échecs. Les actions régulières, même spectaculaires, de la CIP-IDF entre deux négociations, dont l'objectif est comme on l'a montré tant de maintenir un minimum d'activité et de cohésion au sein du collectif que d'essayer de continuer à faire parler du mouvement, n'attirent pas davantage les journalistes qu'un simple rassemblement devant le ministère de la Culture à l'occasion d'une discussion avec les différentes parties du dossier.

Les lendemains d'action, un certain nombre d'articles circulent sur les listes de diffusion, signalant aux abonnés de la liste l'écho que reçoit le collectif. Mais si les articles circulent, c'est bien que la publication n'est pas le seul élément visé, ni le seul qui soit pris en compte dans l'évaluation de la réussite d'une action, une attention particulière est également portée par certains militants au contenu, à l'analyse de la situation élaborée par le journaliste.

Tableau 3 : Nombre d'articles par an contenant « intermittents du spectacle » dans les trois grands quotidiens nationaux de 1987 à 2006

	1987	**1988**	**1989**	**1990**	**1991**	**1992**	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**
Le Monde	10	5	3	7	30	55	24	19	21	65
Libération	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	18
Le Figaro	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	1997	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**
Le Monde	66	35	30	32	28	64	367	314	104	111
Libération	20	1	7	17	11	7	101	65	36	28
Le Figaro	9	6	3	0	8	19	128	79	22	21

Tableau 4 : Nombre d'articles par mois contenant « intermittents du spectacle » dans les trois grands quotidiens nationaux de 2003 à 2006

	Janvier	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**TOTAL**
	2003												
Le Monde	3	7	4	4	6	22	159	53	57	17	28	7	367
Libération	2	11	0	0	0	8	37	15	12	10	5	1	101
Le Figaro	3	2	2	1	2	12	54	20	17	6	4	5	128
	2004												
Le Monde	22	32	34	64	65	22	31	6	7	5	9	17	314
Libération	11	3	7	9	13	6	2	1	0	7	1	5	65
Le Figaro	5	3	6	14	36	6	4	0	0	2	1	2	79
	2005												
Le Monde	4	3	13	10	10	6	14	2	5	6	8	23	104
Libération	0	2	5	4	0	4	4	0	6	2	4	5	36
Le Figaro	0	6	3	3	3	1	1	1	0	0	2	2	22
	2006												
Le Monde	8	8	17	14	8	9	16	2	5	5	7	12	111
Libération	2	3	4	7	0	0	3	1	1	2	1	4	28
Le Figaro	1	3	4	6	3	0	1	0	1	1	0	1	21

Représentation graphique du tableau 4

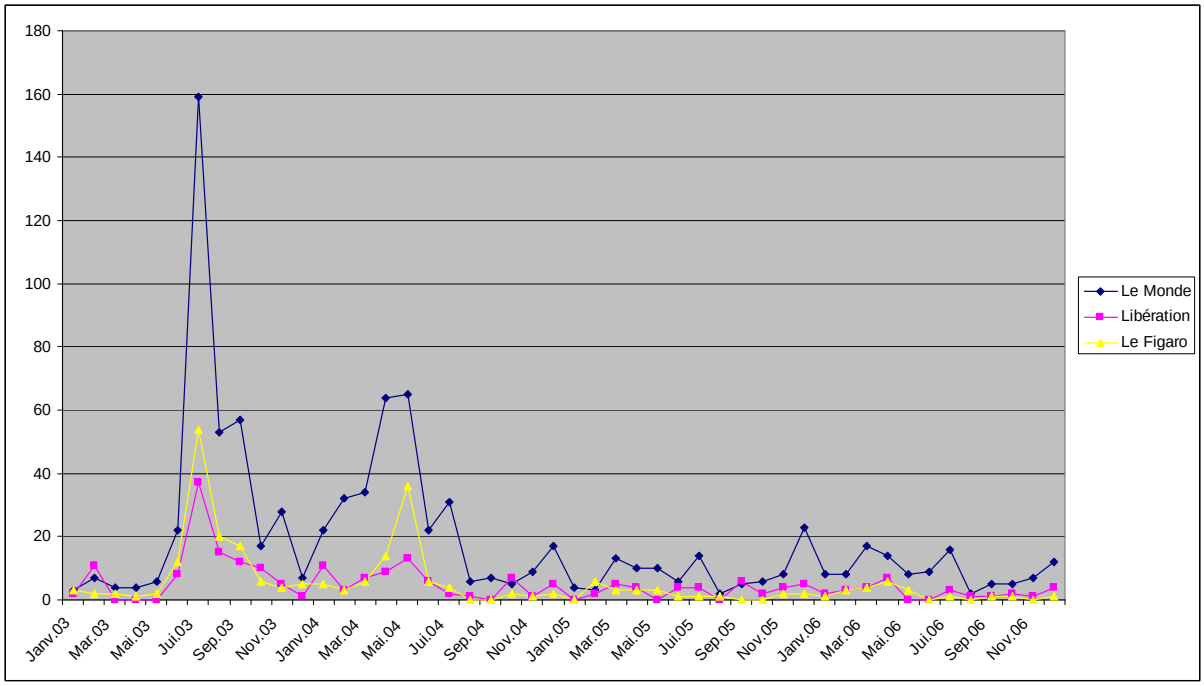

C. Logiques journalistiques contre logiques militantes

Si les pouvoirs prêtés aux journalistes existent, ils résident certainement dans le tri des informations publiées, dans l'importance qui leur est donnée et dans la manière dont ils les traitent. On observe alors classiquement un « effet d'agenda », qui « focalise l'attention publique sur un fait particulier »[1] en sélectionnant les événements « dignes de l'attention collective »[2] et qui se prolonge par un effet de cadrage qui réside dans la problématisation du sujet (mode de présentation, soutien plus ou moins explicite de l'une ou l'autre partie…).

Les contestataires vont donc, d'une part comme on l'a vu, essayer d'agir sur les journalistes pour les forcer à les mettre à « l'ordre du jour » et d'autre part tenter de peser sur le traitement qui est fait de leurs actions. Ils sont de ce fait, par exemple, attentifs à la position qu'occupe l'article qui leur est consacré dans le journal. Dans la semaine suivant la signature du protocole, les actions des intermittents font la Une de plusieurs journaux. De même lors du

[1] Gerstlé J., *La communication politique*, Paris, Armand Colin-Compact civis, 2004, p.148. La notion renvoie directement aux travaux de McComb et Shaw sur l'*agenda-setting* dont la thèse centrale peut se résumer à cette idée : si les journalistes ne peuvent dire aux gens ce qu'il faut penser, ils peuvent néanmoins leur dire à quoi il faut penser. McComb M., Shaw D., « The Agenda-Setting Function of Mass Media », *Public Opinion Quarterly*, vol. 36, 1972, p. 176-187.

[2] Neveu E., *Sociologie du journalisme*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2004, p. 86 (et plus largement tout le chapitre consacré aux « pouvoirs des journalistes », p. 80-92.

festival de Cannes, ils occupent plusieurs fois cette page, soit en titre soit en photographie centrale. La présence d'une photographie, même à l'intérieur du journal, est un plus apprécié, surtout lorsque celle-ci véhicule une idée qui correspond au message que les intermittents souhaitent faire passer ou qu'ils peuvent réinterpréter comme tel. L'un des moments médiatiques forts de la coordination est, plusieurs militants interrogés l'ont rappelé, la photographie parue dans *Libération*[3] suite à l'interruption de séance à l'assemblée nationale en septembre 2004 où l'on voit les agents de sécurité bâillonner un intermittent qui tente de lire un texte de revendications. Cette image procure aux militants qui y ont participé un sentiment de fierté (d'avoir ainsi amené la lumière sur leur cause) qui renforce leur engagement, même s'ils se trouvent rapidement confrontés à une réalité moins réjouissante : les faibles effets politiques de ces moments de gloire médiatique.

> « Moi j'ai été très étonné parce que j'avais toujours cru que j'étais un peu lâche, donc pas particulièrement courageux, et je pense toujours que je ne suis pas particulièrement courageux, mais j'ai eu cette forme de courage là et ça m'a fait plaisir de savoir que j'avais fait ça ! **Une forme de fierté**… et en dehors de ça, **la photo de libé était une photo formidable et en même temps une des rares photos politiques des dernières années**, ça faisait longtemps qu'on n'avait pas vu **une photo politique comme ça, qui avait un sens politique**, qui était un sens lisible immédiatement par tout le monde, « on étrangle les intermittents, on les laisse pas parler, ils viennent à la maison du peuple, ils viennent s'exprimer à la maison du peuple et on les laisse pas prendre la parole », **c'est ça qui a été lu et ça a été très efficace** et très bien ! L'autre effet de ce truc là, comme **j'avais été très médiatisé** par l'histoire de l'assemblée nationale, la télé qui le passait en boucle toute la semaine, la photo de libé… le zapping de la semaine et tout ! Et bien évidemment les journalistes sont venus me voir, donc j'avais un certain nombre de contacts et je me suis servi de ces contacts pour travailler pour le mouvement ! A part ça, **ça n'a pas changé grand-chose parce que le lendemain le protocole a été resigné**… mais ça a été pour les gens, je pense, ça leur a fait du bien ! »
> Jean, 59 ans, comédien et metteur en scène. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 14 septembre 2005.

Les animateurs des diverses organisations sont également attentifs au « rubricage »[4] opéré par la presse et celui-ci fait l'objet de fréquentes disputes entre mobilisés et journalistes. Dès le début du mouvement et quel que soit le journal, les informations relatives aux intermittents du spectacle et à leur mobilisation ont été classées en page « culture ». L'explication est simple (ce qui ne signifie pas qu'elle soit « sans effet » comme nous le verrons) et résulterait moins de stratégies éditoriales que de la traduction pratique de réseaux existants : ce sont des journalistes culturels qui ont couverts les événements, soit parce qu'ils étaient « sur place » (au moment des festivals par exemple), soit parce qu'ils ont été contactés par les intermittents

[3] L'image est passée également dans tous les journaux télévisés.
[4] Neveu E., *art. cit.*, 1999, p. 21.

(qui ont, pour des raisons professionnelles, des contacts avec les journalistes culturels). De plus, selon les journalistes en question, ce classement serait favorable aux intermittents puisque les rubriques « culture » sont considérées comme plus prestigieuses que les pages « social » tant par les professionnels que par les lecteurs, ce qui tend donc à renforcer leur crédibilité[5]. Mais ce constat se heurte aux prétentions de certains mobilisés. Par exemple, l'un des enjeux pour les tenants du registre de la précarité est précisément de faire sortir le mouvement des pages « culture » pour l'installer dans les pages « social » ou « politique ». Pour eux, le classement « culture » engendre une dépolitisation de leur lutte, en faisant de ce qu'ils considèrent être un problème social celui d'une seule catégorie, les artistes. Ce traitement journalistique va donc à l'encontre de la signification qu'ils veulent donner à leur lutte.

> « Il serait peut-être bon d'apparaître ailleurs que dans les pages Culture car il s'agit d'un conflit social ! »
> CIP-IDF, compte-rendu réunion « Intercom » du 17 septembre 2003.

> « Moi j'avais surtout des liens avec les journalistes des rubriques « social », et nous on a toujours été enfermés comme coordination des intermittents et précaires normalement dans les rubriques « culture », c'est rare qu'on sorte de ça pour aller dans les pages économie, société ou social… Sauf grosse chose et brouillage de leurs catégories… »
> Marc, 43 ans. RMI et vacations de recherche. Militant CIP-IDF. Entretien 16 juin 2005.

Et de fait, la place occupée dans le journal produit du sens. Il est clair par exemple qu'un classement dans les pages culturelles tend à privilégier une lecture de la cause sur le registre de la culture et un classement dans les pages « social » celui de la précarité. D'un côté le mouvement est professionnel et sectoriel (la question culturelle), de l'autre il est une composante des luttes sociales en général (la question sociale). En termes de définition de l'objet de la lutte, on peut ainsi faire le parallèle entre le déplacement physique et symbolique des manifestants des théâtres vers les ASSEDIC et leur classement journalistique en pages « culture » ou « social ».

Mais parfois le rubricage est encore plus défavorable. Par exemple, lorsque les intermittents du CIL occupent les locaux messins du MEDEF, ils sont vexés d'avoir à faire à une journaliste de la rubrique « faits divers » du journal local. Pour les militants, il s'agit d'un signe infaillible du désintérêt de la presse pour leurs actions, « reléguées dans la rubrique des

[5] Endeweld M., *op. cit.*, p. 95.

chiens écrasés ! »[6]. Les plus résignés en viennent simplement à espérer que l'on parle du mouvement ou au moins de l'évolution du dossier et pensent qu'il vaut mieux être classés en « faits divers » que ne pas être relayés du tout, voire qu'il vaut mieux être critiqué dans les journaux qu'en être complètement absents.

> « Faut dire que sans les médias tu n'existes pas... tu existes très peu ou tu n'existes pas... C'est vraiment un paradoxe, les médias, enfin quand je dis les médias ça fait un bloc monolithique, mais on a lu... les journalistes ils savent ce que c'est la précarité... ce que c'est la difficulté de la culture... donc il y a toujours des gens qui prennent des risques pour passer un article... Même ici quelqu'un comme M.B. a passé quelques articles... bon faut pas être trop parano... et **de toute façon, vaut mieux qu'on parle de nous en mal plutôt qu'on ne parle pas de nous du tout... c'est malheureux, mais c'est ça**...
> David, 35 ans, musicien et technicien régie. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 28 juillet 2004.

D'autres militants, essentiellement parmi les promoteurs de cause, sont plus intransigeants. Ils connaissent les journalistes (au moins leur nom) qui suivent le mouvement et se livrent quasi-systématiquement à des critiques minutieuses du contenu des articles qu'ils transmettent sur les listes de diffusion électronique.

Mais résignés ou intransigeants, les intermittents partagent le sentiment de ne pas être soutenus par les journalistes et plus largement par les médias, tant et si bien qu'ils ne se contentent plus de faire des actions pour eux mais en organisent également contre eux.

Section 2. Contre les médias

Accusés de prendre le parti de l'adversaire et d'être soumis à des intérêts politico-financiers en matière de journalisme comme de diffusion de la culture (à la télévision notamment), les médias sont désignés par les militants comme un adversaire du mouvement qui nuit à la transmission de ses revendications et donc à sa réussite. En les faisant devenir la cible d'actions protestataires, les intermittents occupent une nouvelle fois, mais de manière différente, l'espace médiatique.

[6] Armand, occupation du MEDEF. Notes d'observation du 14 février 2006.

A. « Ils ne nous soutiennent pas »

Les intermittents mobilisés identifient un certain nombre de soutiens dans le champ de la presse traditionnelle : *Charlie-Hebdo*, *Le Canard Enchaîné*, *L'Humanité*, quelques journalistes à *Libération*. A tous les autres, journalistes de la presse écrite ou télévisée et plus généralement tous les éléments de la chaîne médiatique, ils reprochent de ne pas suffisamment relayer leurs revendications et leurs actions, et lorsqu'ils le font de ne pas prendre le parti du mouvement. Ces reproches sont en premier lieu adressés aux titres de presse et aux chaînes de télévision détenus par de grands groupes privés (*Le Figaro*, *Le Monde* ; TF1, M6…), mais également aux chaînes du service public.

Pour beaucoup, l'attitude des entreprises de médias est d'autant plus révoltante que ces dernières connaissent parfaitement l'intermittence pour en user (et en abuser si l'on en croit les récents rapports[7]) largement. Il est en effet de notoriété publique que les plateaux de télévision, les émissions de radio emploient de nombreux intermittents : des cadreurs, monteurs, techniciens et ingénieurs du son ou de l'image, régisseurs ou encore comédiens-lecteurs pour la radio.

> « La presse savait très bien, très bien où on voulait en venir, faut pas les prendre pour des cons non plus, et c'était donc bien une volonté rédactionnelle de ne pas parler des intermittents… les gens qui travaillent dans la presse sont pas plus cons qu'ailleurs ils ont compris… eux ils côtoient les intermittents tous les jours, donc ils connaissent le problème des intermittents, le problème des disponibilités, des faux CDI, des faux intermittents, des permittents et tout ça… Eux ils connaissent, faut pas rigoler, il y avait donc une **volonté délibérée de ne pas relayer**. Oui, parce que eux sont les premiers concernés, c'est eux qui emploient le plus de permittents ! Tout ce qui est presse, pas seulement papier, la presse radio tout ça… Donc on a pas été relayé parce qu'il y a une volonté délibérée… […] Alors les journaux régionaux… bon ils se sont pas trop mouillés quoi… tous les journaux régionaux, notamment le *Républicain Lorrain* ou l'*Est Républicain*, ils ont fait que des retransmissions de faits, de faits divers, **ils ont relayés quoi, mais ils ont pas soutenu**… Ben, ouais, parce que le *Républicain Lorrain* ils ont aussi des intermittents. Ils ont des permittents plutôt, eux. Ils auraient du mal à critiquer alors qu'ils utilisent eux les abus, ils auraient du mal à critiquer les abus en les utilisant eux. Et ils sont pas les seuls. C'est sûr, on va pas tirer sur le cocher qui fait marcher la carriole ! »
> Achille, 51 ans, clown, comédien. Intermittent, droits ouverts. Secrétaire du CIL. Entretien du 19 juillet 2004.

De même, de nombreux journalistes employés comme « pigistes » (payés à la « pige », *i. e.* équivalent du « cachet » pour les intermittents) connaissent des conditions d'emploi proches

[7] Latarjet B., *Débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 2004.

de celles des intermittents du spectacle[8]. Ces derniers espéraient donc pouvoir compter sur une sorte de solidarité des précaires, que les coordinations appellent d'ailleurs de leurs vœux. Si quelques journalistes rejoignent cependant les collectifs mobilisés, ce ne sont que des cas isolés qui ne modifient en rien le rapport général du mouvement aux médias.

Dès le début, on trouve dans le mouvement les critiques classiques adressées aux médias, notamment celle qui consiste à dire qu'ils manipulent l'opinion en faisant davantage de désinformation que d'information. Les journalistes contribueraient ainsi à véhiculer l'image de l'intermittent profiteur du système, qui ne travaille que quarante trois jours par ans, etc.

> « De toute façon dès le début **les médias ont essayé de casser notre mouvement** en nous divisant, tout de suite… encore une fois c'est certaines presses, et faut savoir les lire… ils se sont perdus dans les détails, dans le sens où ils ont voulu expliquer la réforme, alors que personne n'est capable de l'exprimer même le ministre qui la met en action ! C'est très compliqué… **Mais ça a été dit dans les médias que les intermittents sont des feignants, qu'ils ne foutent rien… qu'ils vivent grâce à d'autres intermittents sans travailler**… »
> Sébastien, 31 ans, violoniste. Intermittent, droits ouverts. Militant CIL. Entretien du 12 juillet 2004.

> « Je trouve que **le problème c'est la manipulation des médias sur le public**. J'ai envie de dire **le problème c'est la télé** quoi ! et pour moi... **le mouvement à Cannes des intermittents il a été noyé par le mouvement des hôtels**... du Carlton tout ça...Quand je suis rentrée chez moi, certains m'ont dit « alors finalement il s'est rien passé ? », alors qu'on faisait des actions tous les jours... il y a un **décalage entre la presse et ce qui se passe**... même certains à Cannes m'ont dit que **le mouvement du Carlton avait été monté simplement pour noyer celui des intermittents**... à la limite uniquement pour ça... après moi je me demande si c'est de la parano ou pas... mais c'est vrai qu'ils ont arrêté la grève rapidement en fait après... je connais pas tous les tenants et aboutissants de l'affaire mais un des principes de désinformation c'est de noyer les choses en créant autre chose à côté et finalement on parle plus de la première chose... Je vois ces derniers jours, la presse parle de l'imposture de cette femme, de l'agression du RER là... et du coup **le mouvement des intermittents on en entend plus parler**, et pourtant il se passe des choses encore... »
> Emily, 28 ans, comédienne. Pas de droits ouverts, AAH. Proche du CIL. Entretien du 15 juillet 2004.

Ce qu'il faut entendre dans ce deuxième extrait, c'est non seulement l'accusation de médias manipulateurs, mais également le soupçon de médias manipulés. Ces reproches s'inscrivent en plein dans le registre de la « critique "anti-hégémonique" »[9] des médias, en mettant

[8] Okas L., *art. cit.*.
[9] Cardon L., Granjon F., « Médias alternatifs et média-activistes » *in* Agricoliansky E., Fillieule O., Mayer N., *L'atermondialisme en France*, *op. cit.*, p. 175-198. La critique anti-hégémonique « dénonce, pêle-mêle, l'inégale répartition des flux d'informations à l'échelle planétaire, l'hégémonie culturelle des médias occidentaux, l'allégeance des entreprises de presse au monde politico-économique, la clôture de l'espace journalistique sur ses enjeux professionnels ou encore la recherche du profit et le sensationnalisme » (p. 177).

notamment l'accent sur les relations de dépendance qui les lient aux champs politiques et économiques[10].

> « Le rôle des médias ça a été celui-là : montrer que dans l'état actuel des caisses de l'état, on peut plus supporter et c'est en tout cas plus aux travailleurs de supporter les artistes donc faut les sortir de l'UNEDIC, voilà les médias, mais c'est normal puisque **les médias sont aux mains des grands groupes financiers** et c'est normal de présenter les choses comme ça, **ils font partie de la lutte idéologique**, les médias c'est l'outil indispensable si tu veux... enfin dans leur vision des choses, **si tu veux fabriquer une pensée**, ce qu'ils réussissent fort bien d'ailleurs... »
> Lino, 48 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant du CIL. Entretien du 29 juillet 2004.

> « Alors moi les médias ! On n'a pas du tout été soutenu ! Alors là ! Je suis complètement désillusionnée, désabusée, je pensais vraiment que les médias… **les journalistes ne sont plus du tout indépendants**… c'est vraiment… **les liens entre les groupes financiers et les médias font qu'il n'y a plus d'indépendance**… elle est complètement intégrée d'ailleurs cette dépendance… elle n'est même plus véritablement consciente… les journalistes sont convaincus qu'ils font leur travail mais ils ne font même plus leur travail ! Quand tu vois que Canal+ n'a pas passé le film de Dominique Cambrera qui était pour les César[11], si ça c'est pas de la dépendance, qu'est-ce que c'est ? On sait qu'**il y a eu des pressions du ministère**, puisque ça fait partie du boulot du cabinet du ministre, donc le ministre fait pression et la direction de Canal+ pour pas faire de vagues, voilà… préfère effectivement ne pas se confronter à ce problème et du coup ça entraîne tout le reste… parce qu'on a essayé de, que ce soit Karl Zero ou tous les trucs de la télévision, les quelques magasines et autres, ou d'une façon ou d'une autre, avec les gens des César, que ce soit Lambert Wilson ou Gilles Porte, le réalisateur de *Quand la mer monte* avec Yolande Moreau qui a eu un César cette année, on aurait très bien pu imaginer aussi sur comment ça s'appelle… le truc… merde… comment ça s'appelle le truc qui est sur là… pas TPS, l'autre… zut… je sais plus… où Gilles Porte a été invité pour participer à un débat, il a proposé de faire le truc sur les intermittents, sur la PPL, sur le projet de loi… non ! C'est exactement la même histoire que sur le débat sur la constitution, **il y a quand même une espèce de bloc absolu pour barrer tout ce qui peut déranger**, tout ce qui peut faire pas propre sur soi, tout ce qui est de l'ordre d'un vrai débat quoi… où une forme de conflit peut être ouverte quoi […] voilà, il nous reste *Politis*, enfin tu vois des… on est vraiment dans la presse militante, sorti de la presse militante ou extrêmement engagée… Non, les médias… c'est exactement comme le film de Dominique… on l'a proposé à Marin Karmitz pour les réseaux de MK2… donc ce réseau de cinéma, les grands complexes… Lui c'est un ex-gauchiste, un mec tu vois, ex-68ard… il dit qu'il l'est toujours, mais c'est comme July… des gens qui… tu vois… la **dépendance au milieu de la finance**… c'est devenu un super entrepreneur, à la tête d'un royaume de diffusion, affaire qui marche très bien, super patron, et on a d'abord eu affaire à son responsable de programmation qui a dit

[10] Voir par exemple l'article de Pierre Bourdieu « L'emprise du journalisme » (*Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, mars 1994, p.3-9) ou son controversé *Sur la télévision*, Paris, Liber Éditions, coll. Raisons d'agir, 1996. Dans un registre moins académique, on peut penser également aux publications de l'association ACRIMED (Action-critique-médias), fondé par Patrick Champagne et le philosophe Henri Maler, notamment le récent ouvrage : Maler H., Reymond M., *Médias et mobilisations sociales. La morgue et le mépris ?*, Paris, Syllepse, 2007. Pour un panorama des contestations des médias, voir Crettiez X., Sommier I., *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, 2006 (2ème édition augmentée), spécialement p. 501-507.

[11] Intitulé « Pas de culture sans droits sociaux ».

> non sans dire non, avant de dire non, c'est pas possible à cause du format, enfin du genre fin de non recevoir… »
> Laura, 52 ans, script. Intermittente, droits ouverts. Militante SNTR-CGT et CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

Ici encore, peu nous importe finalement de savoir si les grands médias sont effectivement « à la botte » des pouvoirs politiques et économiques ou si, partant du postulat qu'ils le sont, leur action produit bien auprès du public l'effet escompté[12]. Ce qui compte c'est de constater que cette croyance partagée des médias manipulateurs de l'opinion et soumis aux impératifs politico-financiers entraîne une modification des rapports entre contestataires et espaces médiatiques. Non seulement les premiers tentent d'instrumentaliser les seconds (en faisant leurs actions « pour les médias ») mais dans le même temps ils les transforment en un adversaire qui peut devenir à son tour la cible d'actions de protestation.

B. De l'occupation de l'espace médiatique à l'occupation des médias

Le soir même de la constitution de la CIP-IDF, les intermittents et les précaires récemment réunis partent occuper les locaux du journal *Libération*. Pourquoi *Libération* ? A cette question, l'une des animatrices du mouvement offre une double réponse :

> « **Parce que c'était facile à faire** à minuit ! d'une part… en impro… et d'autre part le **traitement qu'ils avaient fait de la question de l'intermittence était très peu satisfaisant**… on avait des petites cibles médias comme ça, on avait Europe 1 aussi… mais bon c'était aussi des questions de facilité… »
> Louise, 32 ans, professeure de lettres en disponibilité, vacations dans le spectacle. Militante CIP-IDF. Entretien du 11 mai 2005.

Les analyses des journalistes de *Libération*, violemment critiquées, ont fait de ce journal une cible possible. Par ailleurs, le fait que les bureaux soient ouverts au milieu de la nuit en a fait une cible facile pour des « intermittents en colère » en quête d'action. Si l'argument de la facilité prête à sourire, il répond néanmoins à l'impératif de faisabilité des actions qui incombe à tout mouvement de contestation. Par ailleurs, le choix de cette cible en particulier (parmi l'ensemble de celles tout aussi accessibles, si l'on veut) reste symptomatique du

[12] Une série de travaux, à commencer par ceux menés par l'équipe de Paul Lazarsfeld (et sa théorie du *two-step flow of communication*), nous conduisent cependant à pencher pour un effet limité des médias sur le public. Voir Mattelart A., *Histoire des théories de la communication*, Paris, La découverte, coll. Repères, 1995.

rapport de défiance qu'entretiennent les contestataires avec les médias. Le journal *Le Monde* subira d'ailleurs le même sort quelques jours plus tard (le 5 août).

A plusieurs autres occasions, des collectifs d'intermittents et de précaires, à Paris ou en région, ont investi (ou ont tenté d'investir comme en Lorraine) des plateaux de télévision ou des studios de radio. C'est d'ailleurs sur cette question des médias audiovisuels que se met en place au sein de la CIP-IDF une « commission audiovisuel ». Celle-ci réunit essentiellement des intermittents salariés de ce secteur qui développent tout un discours empruntant à la fois à la critique des médias manipulateurs/manipulés et à la dénonciation des abus de l'intermittence (la permittence) qui y ont cours. L'ennemi est tout désigné : c'est la télévision, dominée par de grands groupes financiers et qui se préoccupe davantage de ses bénéfices que de la culture, de ceux qui la font comme de ceux qui la consomment[13].

L'idée de s'en prendre aux grands médias de l'audiovisuel chemine dans les coordinations. De plus, le mouvement est toujours très marqué par son inscription dans le théâtre, notamment public, et un changement de décor permettrait d'élargir un peu la base des participants issus de l'audiovisuel, qui se sentent souvent très peu concernés et qui ont des modes d'emploi effectivement très différents des intermittents du spectacle vivant (moins d'employeurs, plus d'heures…). Au cours du mois de juillet, des militants de la CIP-IDF font irruption sur un plateau de tournage (celui de l'émission *Décrochez vos vacances*) et mènent des actions à l'encontre de TSF, M6, Vivendi Universal, Europa Corporation ou Filmor.

> « Les actions "audiovisuel" il y a en avait déjà eu pendant l'été, et c'est très difficile ! Aller faire des AG au festival d'Avignon, c'est très facile, on y rentre très facilement ! Mais entrer dans une chaîne de télé, aller sur un tournage, c'est très, très compliqué ! Et ça a mis du temps à se mettre en place ! Et sachant aussi que l'audiovisuel se sentait pas tellement concerné le protocole, puisque c'est un protocole qui avantage plus les gens de l'audiovisuel, dans le sens où c'est des gens qui travaillent beaucoup… en tout cas ceux qui travaillent régulièrement gagnent déjà bien leur vie, puisque ça leur augmentait leur SJR, ils en profitaient, et comme ils bossent régulièrement, ils ne se retrouvent jamais dans la merde. Donc il y avait des actions mais c'était très compliqué. Pour la commission audiovisuel, ils se sont arrachés les cheveux… plus difficile par rapport à la mobilisation que pour le spectacle vivant… »
> Marie-Claude, 37 ans, comédienne et danseuse. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

[13] La phrase de Patrick Le Lay décrivant TF1 comme une entreprise dont la mission est de vendre à Coca Cola du « temps de cerveaux disponible » alimentera le moment venu largement cette critique. (Dépêche AFP du 9 juillet 2004).

A la rentrée, il est décidé d'une série d'actions appelée semaine « de résistance », « de gel » ou « Semaine morte pour une culture vivante » orientée spécialement vers l'audiovisuel et qui aura lieu du 12 au 18 octobre. La semaine commence doucement avec une parade, des actions de recouvrements anti-pub et quelques banderoles accrochées sur les ponts du périphérique. Elle se poursuit par, entre autres, un blocage de plusieurs cinémas mutliplexes, d'une société de post-production ou encore par une interruption de l'émission de Laurent Ruquier sur France 2 (les images de l'émission sont momentanément remplacées par un panneau affichant « Les médias vous mentent, éteignez vos télés »). La semaine se termine par l'une des actions les plus retentissantes du mouvement : l'irruption sur le plateau de l'émission en direct de télé-réalité *Star Academy*, en « prime time » (21h) le samedi sur TF1.

> Alors que l'un des concurrents s'apprête à commencer sa chanson, une vingtaine d'intermittents surgit des coulisses et prend place sur le plateau. La musique s'arrête. La banderole « Eteignez vos télés » est déployée. Après quelques instants de flottement, le présentateur reprend la parole et propose de laisser les manifestants s'exprimer. Ceux-ci semblent attendre le reste de leurs camarades toujours bloqués à l'extérieur. Sous la pression, l'un d'eux prend la parole et commence à lire un texte. Il s'interrompt lorsqu'on l'informe des heurts qui se produisent à l'extérieur entre les manifestants et la sécurité. Le présentateur profite de l'occasion pour interrompre le direct et lancer une page de publicité, assurant au porte-parole : « On vous a accueilli sans aucun problème, vous avez le droit de vous exprimer. On va vous aider, vous allez vous exprimer, on se retrouve tout de suite juste après une petite pause ». L'interruption publicitaire est plus longue que prévue. Les programmes reprennent avec la rediffusion d'un épisode du feuilleton policier *Julie Lescaut*. La production ayant retrouvé le contrôle du plateau, le direct reprend deux heures plus tard.

La cible est bien choisie. Même s'ils recueillent des audiences importantes, les programmes de télé-réalité sont parmi les plus critiqués, les plus dénoncés comme étant à l'opposé des préoccupations artistiques et les plus soumises aux « lois du marché ». La *Star Academy* est le symbole de la « marchandisation de la culture », qui célèbre des « stars » dont la plupart n'ont pas encore eu le temps d'acquérir « le métier d'artiste ». Cette émission représente l'exact inverse de ce que défendent les intermittents mobilisés. Leur intervention est donc saluée par la quasi-totalité des organisations du mouvement social. L'action est également devenue l'emblème de la pénalisation des luttes sociales suite au très long procès de quatre intermittents. Ces derniers, dont trois ont reçu des coups de la part des vigiles[14], sont mis en examen et poursuivis par le ministère public pour atteinte à la liberté du travail, atteinte à la liberté d'expression, violence volontaire sur une hôtesse-vigile et dégradation de biens privés

[14] Plusieurs vidéos ont circulé, certaines ont été diffusées à la télévision (à *Arrêt sur image*) et montrent bien les agents de sécurité en train de frapper les intermittents.

en réunion. Une pétition est lancée pour leur relaxe mais les quatre intermittents sont tout de même présentés le 28 septembre 2007, après quarante-sept mois de procédure, à la chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Bobigny. Le procureur requiert des peines allant de un à quatre mois de prison avec sursis. Les intermittents sont finalement relaxés le 16 novembre 2007 pour les chefs d'accusation les plus graves et condamnés à une amende pour les dégradations.

Quelques semaines plus tard, le 10 novembre 2003, c'est le plateau du journal télévisé de France 2 qui est visé par les membres de la CIP-IDF. Le temps d'un reportage sur le prince Charles, des intermittents du spectacle envahissent le plateau. Lorsque la caméra revient sur le présentateur, on voit derrière lui une vingtaine de militants portant des panneaux « quelle justice pour les salariés ? » ou « Culture 2004 : 30 000 licenciements ». Il annonce que le plateau a été investi par des représentants du mouvement des intermittents du spectacle mais tente de poursuivre et lance le sujet suivant. On entend derrière lui des militants dire « Non, on interrompt le journal s'il vous plait ! ». La diffusion du reportage terminée, il rappelle « l'intrusion » et annonce qu'il a été décidé de « leur laisser la parole une minute pour exprimer leurs revendications ». Il laisse son siège à une intermittente qui commence à lire le texte préparé et répété. L'image est forte, notamment lorsqu'à bout de souffle et visiblement émue, elle réclame « le droit à la maladresse… et au travail ». L'action ne vise pas le journal télévisé de France 2 en tant que tel, d'ailleurs une seule phrase fait allusion au rôle des médias et à leur positionnement dans ce conflit : « En quatre mois de luttes, on nous a rarement laissé la parole ». Le reste du texte reprend l'essentiel des revendications de la CIP-IDF, rappelle l'opposition au protocole et aux conditions dans lesquelles il a été signé, les quatre mois de « résistance » et la volonté d'une nouvelle négociation avec l'ensemble des concernés. Les manifestants quittent ensuite le plateau, l'un d'eux lançant « de la vraie information, enfin ! ». Le présentateur ne relève pas, reprend sa place et poursuit son journal après s'être excusé auprès des téléspectateurs pour « cette intrusion qui n'était par définition pas prévue ». Evidemment, l'action soulève à son tour de vives contestations de la part de la direction de la chaîne, de journalistes, du ministre de la culture et de la communication et réapparaissent les thèmes de la prise d'otage, du détournement, etc. Dans tous les collectifs en lutte, elle est saluée comme une action réussie.

Les mobilisés visent encore à d'autres occasions les médias, notamment télévisuels. De nouvelles actions de ce type sont organisées notamment pendant le mouvement de contestation contre le Contrat première embauche (CPE). L'émission de Laurent Ruquier est à nouveau prise pour cible, des militants parviennent pendant un court moment à changer l'image diffusée, le son reste mais les messages « GRÈVE GÉNÉRALE – RÊVE GÉNÉRAL » clignotent à l'écran pendant quelques dizaines de seconde. La péniche de l'émission *Thalassa* est également abordée par des intermittents, des précaires et des étudiants (10 mars 2006).

Toutes ces actions répondent toujours au même principe, cette même croyance : l'absolue nécessité pour un mouvement de contestation d'être relayé par les médias. Insatisfaits du traitement journalistique qui est fait de leur mobilisation, estimant qu'ils n'ont pas assez la parole, les membres des collectifs et des coordinations occupent directement et, pourrait-on dire, physiquement l'espace médiatique. Cela produit des images fortes qui collent finalement assez bien avec les exigences de spectaculaire et de sensationnel du champ médiatique et qui contribuent à montrer un collectif mobilisé capable de mener des actions. Ce faisant, les contestataires poursuivent leur travail de « scandalisation »[15] en s'adressant directement à l'opinion publique, ce qui traduit l'espoir de « rallier d'autres acteurs sociaux aux revendications et à l'action de mobilisation »[16]. Mais comme le note Arnaud Mercier, l'usage de la ressource médiatique est incertain car les contestataires ne peuvent totalement maîtriser l'image qui est donnée d'eux. Les occupations des plateaux de télévision sont par exemple présentées comme un usage de la force par des « minorités actives » ce qui peut se retourner contre les manifestants et les dévaloriser aux yeux du public[17].

Les mouvements sociaux dressent aujourd'hui le constat de leur « perte d'autonomie médiatique […] c'est-à-dire de leur dépendance à l'égard de vecteurs de communication qui leurs sont extérieurs »[18]. Afin de maîtriser au mieux les informations qu'ils produisent, ils entreprennent alors depuis quelques années de constituer leurs propres réseaux médiatiques en s'appuyant notamment sur le formidable essor d'Internet.

---

[15] Offerlé M., *op. cit.*
[16] Mercier A., *art. cit.*, p. 239.
[17] On trouve sur les forums Internet (des « fans de la Star Ac' » par exemple) nombre de témoignages de téléspectateurs, souvent jeunes, qui se déclarent choqués par l'intrusion des intermittents.
[18] Neveu E., *art. cit.*, 1999, p. 24.

Section 3. Etre les médias : occuper l'espace virtuel ?

Les intermittents mettent en œuvre tous les moyens de communication à leur disposition pour mobiliser et diffuser leurs revendications et le cadre général de leur cause. Ce travail passe bien sûr par tous les canaux classiques : le bouche à oreille dans les réseaux professionnels et militants, l'affichage et la diffusion de tracts, de brochures ou de journaux (L'*interluttant* pour la CIP-IDF), etc. On a montré aussi comment la CIP-IDF a utilisé l'outil vidéo pour partager avec le plus grand nombre la connaissance précise des reproches adressés au protocole (« Nous avons lu le protocole ») de l'alternative proposée (le film sur le « Nouveau modèle »). Mais les organisations en lutte investissent également depuis quelques années les réseaux télématiques. Les mouvements sociaux s'équipent alors d'outils propres donnant ainsi naissance à ce que l'on appelle « l'Internet militant »[19]. On voit se développer des réseaux électroniques proches des milieux militants, comme Samizdat et le site d'information militante *Hacktiviste News Service* (HNS-info)[20]. Partie prenante de ce « mouvement d'équipement électronique des mouvements sociaux »[21], les collectifs et coordinations d'intermittents et de précaires créent à leur tour leurs listes de diffusion et leurs sites Internet. C'est pour eux le moyen de faire circuler une information contrôlée et répondant directement aux exigences de mobilisation du groupe et, du même coup, d'entreprendre l'occupation de l'espace virtuel.

A. La généralisation de l'usage des listes de diffusion

Les listes de diffusion, mises en place par les organisations du mouvement afin de maintenir un lien entre les mobilisés et les personnes concernées et mobilisables, connaissent un succès indiscutable. Même la liste d'un petit collectif régional comme le CIL contient plus de deux cents abonnés, les organisations plus importantes atteignant sans mal le millier. La création de la liste est même devenue dans bien des cas l'une des premières étapes de la création d'un collectif, et partant, l'une de ses premières matérialisations. Son usage s'est tellement diffusé qu'elle est, avec les discussions entre collègues, le premier vecteur d'information des

[19] Granjon F., *L'Internet militant. Mouvement social et usage des réseaux télématiques*, Paris, Apogée, coll. Médias et nouvelles technologies, 2001.
[20] Crettiez X., Sommier I , *op. cit.*, p. 503
[21] *Idem.*

intermittents concernant les évolutions de la réforme des annexes (Tableau 5), soit près de sept intermittents sur dix interrogés qui utilisent ce moyen de communication et d'information. Il s'impose également face aux moyens plus classiques comme la lecture d'un journal ou d'une revue.

Tableau 5 : Moyens utilisés par les intermittents pour se tenir informés des évolutions de la réforme (du plus au moins fréquent)

	Effectifs
Listes de diffusion d'un collectif régional	**47**
Discussions avec les collègues	47
Listes de diffusion nationale (syndicat ou coordination)	**44**
Presse écrite généraliste	42
Site Internet d'une organisation (syndicat, coordination ou collectif)	40
Radio	37
Presse écrite spécialisée	23
Télévision	17
Affiches et/ou tracts	11

Source : réponses à la question n°8 du questionnaire de pré-enquête (plusieurs réponses possibles)

Les écarts se creusent encore un peu plus lorsqu'il s'agit de considérer les moyens utilisés par les intermittents pour se tenir informés de l'organisation de la contestation (Tableau 6). Ce sont encore les listes de diffusion des coordinations et des collectifs régionaux d'intermittents qui sont plébiscitées, cette fois même devant les discussions avec les collègues.

Tableau 6 : Moyens utilisés par les intermittents pour se tenir informés des actions collectives

	Effectif
Listes de diffusion d'un collectif régional	**49**
Discussions avec les collègues	41
Listes de diffusion nationale (syndicat ou coordination)	**40**
Sites Internet d'une organisation (syndicat, coordination ou collectif)	28
Presse écrite généraliste	19
Radio	16
Affiches et/ou tracts	9
Télévision	7
Presse écrite spécialisée	7

Source : réponses à la question n°9 du questionnaire de pré-enquête (plusieurs réponses possibles).

Tous justifient leur recours aux listes en mentionnant leur simplicité d'utilisation. Les avantages sont en effet multiples : l'inscription sur ces listes évite aux utilisateurs de chercher personnellement l'information (sur Internet ou dans les journaux par exemple), elle

n'implique pas d'attendre un horaire fixe (du journal télévisé ou en radio) pour l'obtenir puisqu'elle arrive automatiquement chez soi et il est possible de la consulter à tout moment, autant de fois qu'on le souhaite, de la faire passer à son tour, etc. Ce service gratuit est accessible à tous ceux qui en font la demande auprès des militants chargés de gérer les abonnements et qui en sont également les modérateurs, indiquant aux utilisateurs le bon usage de la liste (restreinte par exemple aux informations concernant le protocole et la lutte des intermittents, parfois à l'ensemble des luttes, mais bannissant les propos privés, polémiques ou à caractère publicitaires sous peine d'exclusion des contrevenants).
Pour Fabien Granjon, il existe une forte proximité entre les principes au fondement des formes de « néo-militantisme » et du fonctionnement des nouveaux réseaux télématiques[22] En effet, le partage des informations et l'autonomie (politique et technique[23]) que permet l'adoption de l'outil Internet fait largement écho aux principes d'auto-organisation et de participation active qui fondent le regroupement en collectif ou en coordination.

Mais il ne faut pas céder trop rapidement à une lecture enchantée de l'usage des nouvelles technologies. Ce mode de participation vient même parfois concurrencer des modes de participation plus active ou au moins plus directe, formant ce que l'on pourrait appeler « l'effet révolution.com »[24], opposant à un engagement par corps dans le quotidien de la lutte un engagement virtuel[25]. En effet, bien que pensé par les animateurs du mouvement comme un moyen d'informer mais aussi de mobiliser de nouveaux membres, l'Internet militant est pour certains le mode exclusif de participation au mouvement. L'usager de ce service peut ainsi se cantonner à un rôle de militant virtuel, alimentant les discussions électroniques de propos divers, à caractère plus ou moins politiques, plus ou moins polémiques, mais sans jamais participer physiquement à la contestation. Plus encore, l'usager peut parfois également

---

[22] Granjon F., *op. cit.*, p. 11. Sur l'Internet comme « vecteur d'une nouvelle citoyenneté », voir également Vedel T., « La citoyenneté et ses conditions d'expression. L'Internet et ses usages citoyens », *Cahiers français*, « Les nouvelles dimensions de la citoyenneté », La documentation française, n°316, 2003, p. 81-87.
[23] Sommier I., *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Champs-Flammarion, 2003 (2001), p. 202..
[24] En référence à la chanson « Révolution.com » du groupe de rock français *No one is innocent*, particulièrement critique envers le militantisme par Internet dénoncé comme un engagement qui « manque de sueur » : « De l'action par e-mail, des pavés de pixels. La souris se déplace, elle se bouge à ta place. » (Album *Revolution.com*, 2004). Voir annexe 8.
[25] Le « hacktivisme » (au sens large de toutes les utilisations militantes des nouvelles technologies), selon Tim Jordan, présente pour le militant l'avantage d'être à l'abri des éventuels risques que représente la foule mais n'engendre pas le même enthousiasme ni ne permet d'éprouver le sentiment de solidarité qui se dégage des manifestations de rue. Jordan T., *S'engager. Les nouveaux militants, activistes, agitateurs…*, Paris, Autrement, coll. Frontières, 2003 (2002), spécialement chapitre 6 « Hacktivisme : tous ensemble dans le virtuel », p. 104-119.

se positionner uniquement en consommateur et se contenter de recevoir et de lire les informations diffusées sans jamais intervenir dans le cours des discussions[26].

Le même raisonnement et les mêmes limites pourraient être opposées à l'utilisation des sites Internet des organisations du mouvement. Mais l'outil « site web » n'est pas pensé seulement comme un instrument de diffusion de l'information, il est davantage conçu comme une pièce centrale dans l'élaboration politique de la lutte.

B. Les sites Internet : une vitrine à entretenir

Tout autant que la liste de diffusion, le site Internet est un passage quasi obligé pour toutes les organisations, qu'elles soient durablement ancrées dans l'espace des mouvements sociaux ou au contraire émergentes et possiblement éphémères. Lorsque les Précaires associés de Paris créent leur collectif, ils mettent en ligne immédiatement un site dédié. Lorsque ceux-ci participent à la création de la Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France, c'est la structure de leur page qui sert pendant un temps, avant refonte complète, de modèle à celui de la coordination. L'usage est si répandu que la quasi-totalité des collectifs mobilisés à partir de l'été 2003 (y compris le CIL) disposent de leur propre site Internet, quels que soient le nombre de militants effectivement mobilisés et l'activité réelle du groupe.

Pour les animateurs des collectifs, le site Internet est un outil qui contribue à garantir le respect de deux principes au cœur de l'organisation en coordination : la *transparence* quant au fonctionnement de l'organisation et aux modes de prise des décisions et l'*autonomie* des participants. Le site de la CIP-IDF est à ce titre particulièrement exemplaire.
D'une part, pour assurer cette transparence, la CIP dispose d'une rubrique « Comptes-rendus » qui rassemble les restitutions des débats tenus lors des assemblées générales ou d'autres réunions (« Agoras » et « Intercom »). Ce travail est assuré de manière assidue

[26] Une étude spécifique serait à mener sur ce mode virtuel, et en un certain sens « minimal », de participation politique. Celui-ci se rapproche par certains points des usages contemporains de la pétition qui se caractérise notamment par le fait que les signataires peuvent y souscrire sans avoir participé à son élaboration (Contamin J.-G., *Contribution à une sociologie des usages pluriels des formes de mobilisation : l'exemple de la pétition en France*, Thèse pour le doctorat en science politique, Paris I/Panthéon-Sorbonne, décembre 2001). Pour autant, et c'est cela qu'il s'agirait d'éclaircir, dans le cas de la pétition comme dans celui des forums ou des autres outils « virtuels », la forme ne détermine pas les usages qui en sont faits par les acteurs et ne suppose pas, par exemple, un seul type d'engagement ou de participation.

pendant les deux premières années, c'est-à-dire tant que le mouvement avait une existence collective relativement conséquente au-delà du noyau et des premiers cercles de membres de la coordination. On trouve par exemple pour 2003 quarante comptes-rendus d'assemblée générale et vingt-deux pour les réunions inter-commissions. A partir de 2005, les véritables assemblées générales se font rares et les réunions rassemblant quelques personnes ne justifient plus nécessairement la mise en ligne du contenu des discussions. Dans ce même registre, on trouve également des informations concernant les travaux des diverses commissions (conséquences de l'application du protocole, juridique, presse, revendications/propositions…) ainsi que tous les communiqués de presse de la coordination[27].

D'autre part, un certain nombre de dispositions sont prises afin de permettre à la volonté affichée d'autonomie des participants (actuels et potentiels) de se réaliser. Afin que tous les participants soient en mesure d'expliquer le protocole du 26 juin, ce qui lui est reproché et ce que serait une réforme juste du régime de l'intermittence, le site Internet met à disposition les textes officiels. On y trouve bien sûr le protocole d'accord des annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC et leurs avenants, mais également les circulaires ASSEDIC (précisant ou modifiant certaines dispositions de la convention), les directives émanant du ministère de l'emploi et les divers rapports commandés notamment par le ministère de la culture. Cela s'inscrit dans une démarche plus large d'information générale et de partage des connaissances qui est à la base de la construction de l'expertise comme on le verra dans le chapitre suivant. Mais plus important encore, d'ailleurs classé dans la rubrique « L'essentiel », la coordination met à disposition un ensemble de documents qu'elle appelle « Valise de textes clés ». Ces textes s'adressent bien sûr aux divers collectifs régionaux qui peuvent trouver là matière à alimenter leurs réflexions mais également aux intermittents isolés, parfois dans des régions où aucun collectif n'a été créé. Le but est que chacun puisse organiser la mobilisation de sa place, même dans une région où aucun collectif

> « **Donnons une lisibilité à la lutte**
> **Où que vous soyez, vous pouvez agir !**
> Vous savez qu'il se passe quelque chose...

[27] Selon Charlotte qui s'est occupée du site de la CIP-IDF, les pages les plus visitées seraient celles qui concernent directement le protocole : « Moi j'ai les clés des listes et du site, donc je suis rédactrice administratrice sur le site, donc j'ai accès aux statistiques que je regarde régulièrement, donc je vois ce que les gens viennent regarder et je vois très bien ce qui intéresse les gens… et qu'est-ce qui est le plus visité ? sur les pages du site… et bien depuis quelque temps c'est quand même pas mal ce qui tourne autour de l'institutionnel depuis quelques temps… la PPL et le reste pour les ASSEDIC… on va dire ce qui concerne les annexes. Tu vois. » Charlotte, 38 ans, infographiste. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

> Vous avez quelques informations, mais cela reste flou...
> Vous savez que c'est maintenant...
> Vous avez envie de faire quelque chose...
> Vous ne savez pas quoi ni comment
> Pour vous informer, expliquer, argumenter autour de vous
> Pour que d'autres s'en emparent
> Pour que le public soit informé
> Pour que nos revendications soient lisibles sur les lieux de travail »[28]

Les intermittents qui le souhaitent disposent ainsi rapidement de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour s'adresser au public avant ou après une représentation pour leur expliquer les motifs de la mobilisation, rédiger un communiqué de presse, etc. Ils peuvent même trouver dans cette « valise » des tracts prêts à tirer et des fichiers à télécharger contenant des slogans à imprimer pour les manifestations ou autres actions (rubrique « Agitprop »).

« Transparence » et « autonomie » sont également des mots-clés que les collectifs émergents comme les coordinations usent pour de distinguer de ce qu'ils désignent comme le fonctionnement des syndicats : une bureaucratie lourde et opaque et des syndiqués qui n'ont pas voix au chapitre. Puisque ces concepts alimentent une lutte interne pour la représentation du mouvement, on doit les soumettre à une lecture critique. On peut tout d'abord noter que la mise en ligne de comptes-rendus n'est pas forcément synonyme de transparence, en tout cas si l'on entend par là une sorte de regard objectif, au sens où ceux-ci, comme tout compte-rendu quel qu'il soit (politique, syndical, administratif, etc.), ne peut être neutre : il est rédigé par des personnes, souvent les mêmes, qui font partie du noyau dur de l'organisation et qui, même inconsciemment, présentent les choses d'une certaine manière, d'un certain point de vue. Pour reprendre et détourner une formule célèbre, on pourrait dire que « les comptes-rendus sont écrits par les dominants » et qu'ils ne sont donc pas un reflet du cours réel des événements mais la lecture d'un regard situé à un point particulier de l'espace qu'il décrit. On peut également noter que la mise à disposition des textes ne profite pas nécessairement à une autonomisation des participants au mouvement si l'on entend ce terme dans son acception première c'est-à-dire de mettre les individus en position de produire leurs propres normes. Au contraire, la « valise de textes clés » et les autres documents fournis composent un cadre fermé d'interprétation comprenant l'ensemble de la cause : les bonnes raisons du mécontentement, les bonnes revendications et les bonnes justifications de la lutte. En

[28] CIP-IDF, « Télécharger documents, tracts, infos...- Valise de textes clés », http://www.cip-idf.org/rubrique.php3?id_rubrique=170

même temps qu'elle tente de favoriser l'engagement individuel, l'organisation fournit un ensemble d'outils qui permettent de contrôler, de cadrer la future prise de parole[29].

Le site Internet d'un collectif est en quelque sorte sa vitrine en direction d'un public plus large et les différents éléments que l'on peut être amené à y trouver font partie d'une forme de « présentation de soi » au sens de Goffman. En plus de ce qui traduit la volonté de transparence et d'autonomie, le site contient également d'autres informations qui renseignent l'identité du groupe. La rubrique « Photos, sons, vidéos » est par exemple tout à fait significative. Outre des informations officielles (déclaration du ministre à la presse) on y trouve les interventions à la radio de membres de la coordination[30], des photos[31] et des vidéos d'actions[32] filmées directement pas des participants ou vu par l'œil des journalistes. Ces archives remplissent bien sûr une fonction mémorielle : la lutte des intermittents est inscrite dans la durée et il s'agit de garder une trace des événements passés, ce qui renforce l'esprit de camaraderie entre ceux qui y ont participé et qui donne à voir ce moment à ceux qui en étaient absents. Mais elles participent également comme on l'a dit à une forme de célébration du collectif mobilisé, sur le mode du « voyez ce dont on est capable ! ». Cette démonstration de la force et de la créativité du groupe contribue alors à l'élaboration de sa légitimité dans l'espace de la contestation. L'accumulation de ce que l'on pourrait appeler des faits d'armes militants donne au collectif l'image d'une organisation à même de représenter la parole de l'ensemble des intermittents et capables de se faire entendre, ce qui peut compter autant, voire parfois plus, que le fond de l'analyse proposée dans l'instauration d'un sentiment de représentation entre les non-mobilisés et les membres du mouvement. C'est donc tout l'intérêt

[29] Nous n'avons pas pu évaluer les effets de cette démarche. En effet, les seules personnes qui ont utilisé cette « valise » et que nous avons pu observer étaient d'actuels ou d'anciens membres de la CIP-IDF.

[30] Essentiellement sur les stations de Radio France : conférence de presse de la CIP à Cannes avec Jean-Luc Godard (18/05/04) ; J. revient sur l'occupation du Medef - France Inter (30/06/04) ; Intervention de S.C « retour sur le festival de Cannes » sur « Tamtam » - France Inter (26/05/04) ; Intervention de la CIP-IDF dans « le Fou du Roi » - France Inter (7/05/04) ; Intervention de la CIP-IDF sur le journal de 13h de France Inter (5/04/04) ; Les intermittents du spectacle en direct sur l'émission « Là-bas s'y j'y suis » de Daniel Mermet – France Inter (19/11/03), etc.

[31] Très peu nombreuses, surtout en comparaison avec d'autres collectifs comme www.lefourneau.com, le site du collectif « Restons vivants ! » qui propose un grand nombre de photographies d'actions, illustrant notamment largement la mise en œuvre des compétences artistiques.

[32] Action Star Academy (18/10/2003) ; L'action Star Academy vue par des journaux internationaux (23/10/2003) ; Les intermittents du spectacle à l'Assemblée nationale (13/11/2003) ; Les intermittents au zapping de Canal+ (24/11/03) ; Vidéo des coulisses pendant l'action au journal télévisé de France 2 (10/11/03) ; Les intermittents vus par les guignols sur Canal+ (06/05/04) ; Intervention sur Canal+ et itélé (09/05/2004) ; Action Expérian sur France 2 (07/12/2004) ; Intervention aux Victoires de la Musique (04/03/2006) ; Action Thalassa sur France 2 (10/03/06) ; Intervention aux Césars (25/02/06) ; Vidéo de l'ORTFrance 2 détournée : Abrogation du gouverne-ment (10/04/2006) ; Parade Euromayday 2006 (22/04/2006) ; Intervention aux Molières (26/04/2006) ; Un montage restituant les étapes de la PPL (30/09/2006) ; etc.

pour les collectifs et les coordinations d'occuper également cet espace qu'est l'Internet : pour se rendre visible bien sûr mais aussi et surtout pour produire ce que Patrick Champagne appelle une « image contrôlée du groupe ». Puisqu'il est difficile de contrôler, même en se mettant expressément en scène, l'image que les journalistes et plus largement les médias donnent d'un groupe, celui-ci a tout intérêt à se doter de ses propres moyens de dessiner et de diffusion l'image qu'il souhaite donner de lui.

En revanche, ce travail de présentation de soi a une portée qu'il est difficile de quantifier précisément mais dont on peut en tout cas penser en tout cas qu'il est assez limité. En effet le site Internet d'un collectif dispose d'une visibilité assez faible en dehors de ses membres et de leurs collègues et amis. Des intermittents peuvent tomber sur ce site « par hasard », c'est-à-dire en faisant une recherche sur le protocole ou en cherchant des informations pour se mobiliser, mais il reste de nombreux artistes et techniciens[33] qui n'ont pas participé à la mobilisation qui ne connaissent pas l'existence de ces sites, parfois même pas l'existence d'un collectif ou d'une coordination dans leur région ou sur un plan national.

Le site Internet est donc une sorte de vitrine du collectif : on met en avant un échantillon de ce que l'on pourra y trouver, mais ces éléments ne sont pas choisis au hasard et anticipent la réception des usagers. D'ailleurs, il est indispensable pour les collectifs de maintenir un site « à jour ». Cela engage la crédibilité du collectif, témoigne d'une action suivie et d'une activité effective et régulière.

> « Oui… Mais pas seulement… évidemment on a tous besoin de travailler à un moment… mais je pense aussi que les gens nous font confiance, ils voient qu'on est toujours là, ils reçoivent des mails d'information, ils voient que le site est toujours à jour, quand ils appellent on répond au téléphone… ils ont confiance ! »
> Maurice, 27 ans, musicien. Intermittents, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

Pour prolonger la métaphore de la vitrine, on peut noter que le site n'est donc pas le reflet exact de ce qui est censé se trouver derrière, c'est-à-dire un collectif mobilisé. Il faut en effet beaucoup moins de personnes pour tenir un site Internet à jour, et être ainsi visible sur « la toile » que pour organiser un mouvement de contestation et l'être dans l'espace public. Certains sites de collectifs régionaux, qui existent encore trois ou quatre ans après la signature du protocole de 2003, sont toujours régulièrement alimentés par des analyses, des liens, des

[33] Rencontrés de manière informelle à l'occasion de concerts pour l'essentiel.

extraits de la presse ce qui peut donner l'impression que le collectif en question est toujours actif alors qu'il ne reste que deux ou trois intermittents pour faire ce travail. De ce point de vue, l'occupation de « l'espace virtuel » est une dimension importante pour une organisation, car elle continue à faire exister des entités parfois réduites à peau de chagrin et peut constituer, le cas échant, un point de départ à un nouveau départ de la mobilisation.

Le mouvement des intermittents entretient donc des relations complexes avec les médias, d'autant plus complexes (par rapport à d'autres mouvements sociaux) que les deux espaces (spectacles et médias) se recoupent partiellement. Cela explique que, bien qu'ils aient bénéficié d'une couverture plus importante et parfois d'un traitement plus favorable que d'autres mobilisations (de salariés ou de chômeurs), il persiste du côté des contestataires intermittents ce sentiment de ne pas être suffisamment soutenus par les médias : on attend d'autant plus de ceux dont on est proche.

Les intermittents parviennent tout de même, en cumulant les formes d'intervention, à occuper de manière visible l'espace médiatique. On retrouve d'ailleurs ici une partie des enjeux soulevés dans le chapitre précédent à propos de l'occupation comme mode d'action. Etre présent à plusieurs endroits (lieux physiques, journal, site web…) permet d'abord de multiplier les interlocuteurs : les collègues « concernés », les employeurs, les signataires de l'accord, les pouvoirs politiques, le public et plus largement « l'opinion publique » dans son ensemble. Mais « sur le terrain » (dans les théâtres, les ASSEDIC…) comme dans les divers médias, être présent et se montrer quelque part c'est toujours donner, même indirectement voire involontairement, des informations sur qui l'on est et sur ce que l'on veut, sur l'identité du groupe et sur l'objet de la lutte.

Afin de clore cette revue du répertoire d'action collective mis en œuvre par le mouvement des intermittents, il est temps d'aborder sa dernière composante. En même temps qu'ils misent sur les démonstrations de force par le nombre de grévistes ou de manifestants et par la capacité à se rendre visibles en tous lieux et à s'approprier les espaces, les intermittents ont recours à des modes d'action qui visent davantage leur légitimation en tant qu'interlocuteur politique en valorisant par exemple leur propre expertise de la situation.

CHAPITRE 9

L'expertise militante : de l'expérience de l'usager à la production de savoirs scientifiques

« Nous pouvons tous être les experts de nos vies parce que faire une expertise, c'est rendre compte d'expériences. C'est collectivement que les premiers concernés deviennent experts. »
CIP-IDF, « Les premiers concernés sont les premiers experts ». Diffusé au cours de l'été 2004.

Le recours à l'expertise fait partie intégrante du répertoire d'action d'un nombre croissant de mouvements sociaux contemporains[1]. Certaines associations se sont spécialisées dans la production d'expertises ou de contre-expertises, que leurs prétentions soient centrées sur un secteur en particulier, l'écologie (Green Peace[2] ou la CRII-Rad[3]) ou l'économie (le collectif RAI parmi les plus récents[4]), ou qu'elles soient au contraire plus généralistes (ATTAC et la fondation Copernic pour les plus importantes). Pour d'autres, le recours au registre de la science est parfois présenté comme une stratégie « à défaut »[5], faute par exemple de pouvoir mobiliser le nombre. Dans le mouvement des intermittents, et plus précisément en ce qui concerne la Coordination des intermittents et précaires, l'expertise est envisagée comme un

[1] D'une certaine manière, cette « intrication des domaines de l'expertise et de l'activisme » (Mathieu L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, coll. La discorde, p. 147) n'est d'ailleurs pas nouvelle. On en trouve des traces depuis Karl Marx, « à la fois un militant actif du mouvement ouvrier et un analyste exceptionnel de la société de son temps » (*idem*), jusque, pour ne pas multiplier les exemples, dans la valorisation de l'expertise à l'œuvre dans le mouvement tiers-mondiste des années 1970 et 1980 (Agricoliansky E., Fillieule O., Mayer N. (sous la dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005, p. 27-30).
[2] Crettiez X., Sommier I., *op. cit.*, p. 457-480.
[3] Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité. Voir Rivasi M., « Expertise et contre-pouvoir » *in* Theys J., Kalaora B., *La Terre outragée*, Paris, Autrement, 1992, p. 223-232.
[4] Qui a notamment créé le BIP40, baromètre des inégalités et de la pauvreté en double référence au PIB et au CAC40. Voir par exemple Collectif RAI, « Le Réseau d'alerte inégalités et l'expertise associative » *in* Lochard Y., Simonet-Cusset M., *L'expert associatif, le savant et le politique*, Paris, Syllepse, 2003, p. 89-95.
[5] « A défaut de pouvoir peser par le nombre ou en raison de l'inadéquation de ce type de mobilisation avec les ressources et avec l'ethos du groupe représenté et des dirigeants du groupe d'intérêt, certains s'obligent ou sont obligés d'opérer sur des arènes plus discrètes en recourant à d'autres prestations. » Offerlé M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, *op. cit.*, p. 118.

moyen d'action complémentaire aux autres techniques de lutte de son répertoire que sont les manifestations, la grève, les occupations, les actions « coup de poing », etc.

Peut-être plus encore que d'autres organisations ou d'autres mouvements, la CIP-IDF accompagne la réalisation de l'expertise d'un important travail de définition. La « commission des mots », qui se charge régulièrement de faire le point sur le vocabulaire utilisé dans le conflit (intermittence, réforme, négociation…), note ainsi :

> « La Comme des mots note quoi.
> Que cette frénésie d'expertite aiguë qui caractérise la prise de décision politique depuis une paire d'années, éloigne le mot de son sens. L'expert doit parler "d'expérience", son rapport est sensément une restitution de son expérience, de sa pratique.
> En ce sens, nul n'est plus expert que moi en ce qui concerne ma pratique.
> On reliera donc cette "expertise" à nos "premiers concernés" ; les premiers concernés sont les experts. »
> CIP-IDF, Commission des mots, article « Abrogation », 5 juillet 2004.

Conformément à ce principe, c'est donc sur la base de l'expérience que font individuellement et collectivement les intermittents de leurs modes d'emploi, de leur secteur d'activité, de leur régime d'indemnisation, en bref de l'intermittence dans toutes ses dimensions, que la coordination fait reposer la légitimité de son intervention sur le terrain de l'expertise.

> « Moi ce que je pense qui est vraiment nouveau, c'est cette notion d'expert-citoyen[6]… c'est à un moment donné, dire que les experts qui sont en place, c'est des gens qui sont incompétents parce que trop à l'écart de la réalité des choses et que les seules personnes qui peuvent avoir bizarrement, une réelle perception des choses justes, ce sont les gens qui sont à l'intérieur… »
> Agnès, 35 ans, metteure en scène et comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

L'expertise telle qu'elle est mobilisée dans le mouvement des intermittents prend ainsi deux formes principales, distinctes mais non contradictoires. La première est celle de l'expertise de l'usager, qui repose principalement sur une mise en forme des expériences individuelles de l'intermittence, ou plus généralement de la discontinuité de l'emploi et des revenus. C'est essentiellement sous cet angle que l'on peut analyser la construction de la figure de José, intermittent « expert » incontournable du mouvement, et l'expérience menée par la commission « Conséquences de l'application du protocole » (CAP) qui vise à mutualiser les expériences de ceux qui se trouvent confrontés à des difficultés liées à la mise en œuvre du protocole dénoncé. La seconde est celle de l'expertise scientifique, appelée ici « expertise

[6] Finalement assez peu utilisée en tant que telle au sein du mouvement.

citoyenne » ou « contre-expertise ». Elle s'appuie toujours sur la participation des usagers en tant que « premiers concernés » mais repose cette fois principalement sur la production d'un savoir objectif, indépendant des variations individuelles (ayant donc prétention à une validité générale) et en mesure de servir de base solide et incontestable pour l'élaboration des revendications.

Section 1. « Les premiers concernés sont les premiers experts »

Cette expression fait partie des quelques « phrases-clés »[7] de la coordination des intermittents et précaires. Elle veut signifier, selon les mots de Louise (l'une des principales animatrices de la CIP-IDF), que « l'usager a une science de sa situation », qu'il connaît sa vie et ce qui la compose mieux que quiconque, y compris mieux que n'importe quel spécialiste des métiers ou des secteurs du spectacle, qu'il soit expert officiel, économiste ou sociologue. Elle est donc une légitimation de la parole de ceux qui font l'expérience de l'intermittence, de ceux qui ont une connaissance par la pratique des mondes du spectacle et des annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC, notamment par opposition aux experts désignés par le ministre, qui n'en ont au mieux qu'une connaissance théorique ou statistique.

Suffit-il de le dire pour que ce soit vrai, c'est-à-dire pour que chacun se sente effectivement « expert » et accepte de se revendiquer de cette expertise ? Certainement pas. Accepter d'endosser l'étiquette, ou au moins d'occuper la position de l'expert, implique de savoir et de pouvoir mettre en forme son expérience personnelle, c'est-à-dire de situer sa trajectoire dans des enjeux plus généraux, de relier son existence particulière à des décisions politiques, de mettre en lien sa propre vie avec celles d'un groupe, que ce soit les intermittents du spectacle, l'ensemble des concernés par l'UNEDIC, l'ensemble des salariés précaires. L'exemple de la figure experte de José montre bien la complexité de cette construction de rôle.

Mais cette phrase signifie également autre chose. Puisque tous les concernés sont des experts, ils doivent donc se mobiliser et participer, au même titre et au même rang que les autres, à l'organisation de l'action collective. C'est en partie dans cet objectif qu'a été mis en place la commission Conséquences de l'application du protocole (CAP) : recueillir les témoignages des intermittents mais également les inciter à prendre part à la lutte en s'inscrivant notamment dans la construction d'une expertise collective.

[7] Au même titre que « Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous » ou « Nos actions ne connaîtront pas de pause », que l'on retrouve à la fin des tracts, sur des pancartes ou des banderoles.

A. José : un expert leader et médiateur

José[8] est l'une des figures de la coordination et plus largement du mouvement des intermittents. Comme beaucoup de ses collègues mobilisés il est comédien et travaille essentiellement dans le « secteur institutionnel » (théâtres publics, scènes nationales…). Mais contrairement à la plupart d'entre eux, il est entré tardivement dans sa carrière de comédien. Fils d'employés, fonctionnaires (son père dans la fonction publique territoriale, sa mère agent administratif des PTT), il suit des études d'ingénieur, obtient son diplôme et travaille pendant cinq ans comme informaticien. Il a découvert le théâtre au lycée, le pratique en amateur pendant ses études. En parallèle de son emploi, il participe à un atelier de théâtre. Il y consacre de plus en plus de temps, y prend de plus en plus de plaisir. Il a 31 ans lorsqu'il est « repéré » par un metteur en scène et décide de « tout lâcher » pour tenter sa chance en tant que professionnel. Il « monte à Paris » et, trop âgé pour entrer au conservatoire, s'inscrit à un cours de théâtre puis à plusieurs stages professionnels et décroche ses premiers contrats. Un an plus tard, il obtient son « statut d'intermittent ».

Avant de se retrouver « presque par hasard » dans ce mouvement, il n'était pas quelqu'un de « très engagé » : pas syndiqué, pas ou très peu de manifestations, pour les intermittents comme pour d'autres causes. La politique ne lui est pourtant pas étrangère, ses parents étaient tous les deux très actifs à la « CFDT d'Edmond Maire ». Il avoue même qu'il n'était que vaguement au courant, avant l'annonce de la signature du protocole du 26 juin, que quelque chose se préparait. Le soir en question, il reçoit un coup de téléphone de plusieurs collègues qui lui annoncent la nouvelle. Inquiété par ce qui se dit de l'accord, il rejoint les premiers intermittents mobilisés et prend connaissance du texte.

A partir de là, il prend rapidement une place centrale dans la coordination. Il est le premier à découvrir les dysfonctionnements liés au mécanisme de la franchise dans le protocole du 26 juin et à en alerter les syndicats et la jeune coordination (voir chapitre 3). Ses multiples contributions, au sein de la commission Info-doc de la CIP-IDF pour l'explication (démonstrations mathématiques à l'appui, sa formation d'ingénieur constituant là un atout majeur) des conséquences de l'accord dénoncé, ont fait de lui en quelques semaines un des, sinon le meilleur spécialiste du protocole. Il a ainsi été très tôt placé par ses collègues en

[8] Tous les éléments biographiques présentés ici sont tirés d'un entretien réalisé à Paris le 17 juin 2005 au local de la CIP-IDF.

situation d'expert du protocole et s'est vu reconnaître cette place par les médias et les politiques[9]. La différence entre le spécialiste, qui dispose de connaissances précises sur un domaine particulier de connaissance, et l'expert est en effet, si l'on suit Jean-Yves Trépos, affaire de situation : l'expert est celui qui mobilise dans une situation provisoire, extraordinaire, un certain nombre de savoirs, de formes et d'origines diverses, qui donnent du poids à sa parole[10]. Le « savoir d'expert » de José s'appuie sur des caractéristiques personnelles et des qualités qui font également de lui un des leaders de la coordination, et plus généralement de tout le mouvement de contestation, ainsi qu'un médiateur[11] entre les composantes du mouvement et avec les « autres » (adversaires, médias, arbitres…).

a. Un spécialiste issu du groupe

Premier élément qui légitime sa position d'expert : il est, on l'a dit, un spécialiste des règles qui régissent le fonctionnement du régime d'indemnisation des intermittents. C'est donc au titre de sa maîtrise technique des finesses du protocole qu'il est sollicité par ses compagnons de route pour parler au nom du groupe.

> « Y'a eu un premier appel et 3 semaines après, une secrétaire du Sénat m'a appelée pour me dire « on veut auditionner la coordination tel jour »… je crois que c'était pour Valade. Là à l'époque, j'allais beaucoup aux AG, je parlais à quelques personnes, un peu plus… et là il a fallu, une fois que le rendez-vous a été obtenu, j'en avais pas parlé avant parce que ça servait à rien, mais une fois que les choses sont là, allons-y ! **Au Sénat ils voulaient un nom**… alors moi le nom que je leur ai dit, parce que c'était **la seule personne que j'avais dans mon agenda et que je voyais avec assez d'aplomb, cohérente et qui disait des choses très**

[9] Non contre son gré d'ailleurs puisqu'il confie y avoir pris goût : « J'ai pris beaucoup de plaisir à faire ça. […] Quand on nous dit "Bravo ! c'est formidable ce que vous faites, depuis le temps que vous tenez", moi je dis aux gens, c'est pas une espèce de sacrifice, y'a pas de sacrifice là-dedans, les gens qui font de l'humanitaire, c'est pas qu'ils sont formidables ou pas formidables, ils sont effectivement, certains abattent un boulot énorme, mais j'en suis persuadé c'est d'abord parce qu'ils aiment ça ! C'est d'abord parce qu'ils adorent ça, ils le font pas par esprit de sacrifice ! Ils adorent ça ! C'est clair que Mère Thérésa, c'est pas "une sainte" ou "pas une sainte", elle devait adorer ce qu'elle faisait ! C'est évident ! Moi j'ai aimé, je dis j'ai aimé, j'aime encore, mais par moment j'ai eu la grosse fatigue en deux ans, mais j'ai beaucoup aimé ce que j'ai fait avec la coordination, j'aime encore ce que je fais avec la coordination… par moment encore une fois, avec une lassitude et j'en arrive à être fatigué, dégoûté… […] Donc il y a eu aussi par moment, c'est pas du plaisir tout le temps mais je ne peux pas nier que j'ai pris beaucoup de plaisir à faire ça… mais personne ici ne pourrait le nier, on n'est pas des héros qui nous battons pour les autres, par altruisme exacerbé, c'est pas vrai ! »

[10] Trépos J.-Y., *op. cit.*

[11] Schwartz O., « Le militant syndical, leader et médiateur ? », *Revue de sociologie et d'anthropologie*, 1999, p. 75-84. L'auteur explique que les évolutions culturelles récentes, qui mettent notamment en avant la revendication de l'autonomie individuelle, se sont répercutées sur la définition du rôle du militant syndical, lequel ne peut plus être simplement un leader (celui qui mène) mais doit aussi devenir un médiateur (celui qui prend en compte les demandes individuelles).

> **intelligentes c'était José** ! Donc j'ai donné son nom et après je suis allée le voir ! Et je l'ai chopé rue Perret et voilà ! »
> Charlotte, 38 ans, infographiste. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

Le deuxième élément qui le légitime dans sa position d'expert est son appartenance au groupe. Il peut parler du groupe et au nom du groupe non seulement parce qu'il en connaît les aspects techniques et juridiques, mais aussi parce qu'il en fait partie. En effet, pour les intermittents, José est d'abord l'un des leurs. Il connaît personnellement la « vie d'artiste » et fait comme eux partie des mondes du spectacle, ce qui constitue une des bases de l'identité collective du groupe (voir chapitre 3). Il sait les spécificités d'un métier et d'un secteur qu'il a lui-même éprouvé. De plus, il partage avec eux l'expérience de l'intermittence : l'aléatoire des engagements, l'instabilité des structures employeuses, la précarisation qui menace en cas de perte des indemnités chômage… Contrairement à d'autres animateurs de la coordination - comme Louise et Marc, qui sont avant tout des militants et qui n'ont pas de liens directs avec les secteurs du spectacle – il n'a pas besoin de faire la preuve de sa connaissance des aléas de la vie d'intermittent du spectacle.

Il possède donc les compétences techniques et l'expérience nécessaires pour à la fois comprendre et expliquer le protocole et ses implications dans la vie d'un intermittent du spectacle. De même, lorsqu'il est auditionné par les experts officiels, comme lorsqu'il est interrogé par la presse, c'est en s'appuyant sur ces deux registres (compétences techniques et expérience individuelle) qu'il prend position.

> « J'avais été auditionné à la mission Valade, à la mission d'information parlementaire du Sénat, et après j'ai été auditionné à la mission d'information parlementaire à l'assemblée nationale, la mission Paillé dont le rapporteur était Christian Kert, mais c'est la mission présidée par Dominique Paillé. Et là on a vraiment marqué beaucoup de points, j'ai bien senti que non seulement **ils m'écoutaient mais aussi qu'ils étaient d'accord avec moi**… ils avaient eu une très mauvaise expérience avec la CFDT la semaine d'avant, qui les avait traités de politicards et compagnie… Rived, qui avait pété les plombs comme d'habitude… et donc à un moment ils ont vraiment halluciné et **ils ont compris que quand on parlait du dossier on savait de quoi on parlait** quoi… »
> « Je crois qu'il [le ministre de la culture] aime bien entendre notre opinion, il sait très bien que **notre opinion est plus proche de la base que n'importe quelle autre opinion** […] et qu'on est quand même très écouté parce que depuis le début on a prouvé que ce qu'on racontait c'était pas des conneries, puisque encore une fois, tout ce qu'on a raconté a été validé, au niveau de l'expertise on a quand même fait assez fort… on n'a jamais raconté de conneries, on peut pas trouver une erreur ou une contre-vérité dans ce qu'on a avancé, donc voilà, les choses ont avancé… »
> José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

C'est que pour être reconnu dans une situation d'expertise (une audition parlementaire, un débat télévisé, une discussion entre les parties prenantes du dossier…), un membre du public (celui qui est concerné par l'objet de l'expertise) ne peut s'en tenir à un seul registre. Face à des juristes ou à des experts occupant une position institutionnelle importante, un intermittent même spécialiste du protocole pourra éprouver des difficultés à faire valoir ses arguments en ne s'appuyant que sur sa connaissance des textes, aussi fine soit-elle, même si ce qu'il dit est plus juste ou plus vrai que ce que disent les autres participants. De la même manière, il ne pourra prendre position au nom de sa seule expérience personnelle au risque de se voir renvoyer à la particularité de sa situation ou à une accusation de recherche de profits personnels. L'usager doit donc constamment manipuler les deux registres. Et précisément, si José est écouté lorsqu'il parle, c'est parce qu'il sait de quoi il parle lorsqu'il parle d'intermittence - puisqu'il en fait l'expérience quotidienne[12] - mais aussi parce que, bien que s'appuyant essentiellement sur l'expérience qu'il en a faite, il ne parle pas de lui en tant que personne. Il fait subir à son récit personnel une mise en forme, une montée en généralité de sorte que son discours ne se résume pas à « moi ce que je vis en tant que comédien dans le théâtre institutionnel » mais peut englober « ce que nous vivons tous en tant qu'intermittents du spectacle ».

C'est dans ces conditions que son expertise est reconnue à l'extérieur et c'est pour cela que ses camarades le mettent en avant et qu'ils lui délèguent la fonction de porte-voix, même si celle-ci est officiellement rejetée par la coordination. En effet, si la CIP-IDF n'a pas par principe de porte-parole, précaution censée préserver le droit de chacun à parler au nom du collectif, quelques personnalités occupent néanmoins plus fréquemment que les autres le devant de la scène. José fait partie de ceux-là et, comme le dit un autre membre de la coordination, il est « l'interlocuteur un peu officiel » du mouvement pour les politiques.

> « J'ai jamais voulu avoir des responsabilités un peu comme a fait José, d'être entre guillemets, le représentant ou **l'interlocuteur un peu officiel** pour les politiques […] Je pense que quelqu'un comme José s'est suffisamment **imposé comme interlocuteur** pour avoir à lui seul le pouvoir d'influer sur des décisions ou pas… **il a une expertise qui est suffisamment**

[12] Expérience qui l'autorise à porter un discours d'autorité : « on ne peut contester, sans avoir été "à sa place", les propos d'un témoin marqué dans son corps ». Pinto L., « C'est moi qui te le dis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52, n°1, 1984, p. 107-108. Sur les conditions de production d'une parole d'autorité (ou autorisée), voir Bourdieu P., *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, spécialement « II. Langage et pouvoir symbolique », p. 97-161.

> **reconnue pour être écouté uniquement quand il ouvre la bouche tu vois**… mais au début ça reposait pas du tout là-dessus… »
> Francis, 38 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 9 juin 2005.

Il est auditionné à plusieurs reprises par les experts officiels en charge de rapports sur un point ou l'autre de la réforme du régime d'indemnisation ; il y est cité (en compagnie de quelques autres membres actifs de la coordination comme Louise et Francis) au rang des « personnalités qualifiées », au même titre que les économistes spécialistes des questions culturelles Françoise Benhamou et Xavier Greffe, que le sociologue Pierre-Michel Menger, ou que les experts qui ont rédigé les précédents rapports ministériels. Il siège également régulièrement au comité de suivi de la réforme à l'assemblée nationale (qu'il a contribué à créer) et au Comité national des professions du spectacle (CNPS) et participe à diverses rencontres avec le ministre de la culture ou d'autres acteurs politiques du dossier. Signe qu'il est devenu une personnalité incontournable, il est tout autant sollicité par les médias[13], ce qui contribue à le rendre encore plus incontournable, et ainsi de suite. Il est plusieurs fois invité à des débats télévisés, à la radio, nommément cité dans les journaux. Le journal *L'Humanité*[14] en fait même son « invité de la semaine », lui laissant « colonne blanche » en plein milieu de la mobilisation du festival de Cannes 2004.

b. Un leader et un médiateur quasi-incontesté

Où qu'il soit et quels que soient ses interlocuteurs, sa parole est écoutée, respectée[15]. Au sein de la coordination, il fait partie des personnes qui font agir et qui participent à la mise en forme de la lutte. Il peut également, dans un fonctionnement misant pourtant tout sur le collectif, se permettre de diffuser sa lecture personnelle d'un texte (une nouvelle directive ou

---

[13] L'erreur commise par ce journaliste du *Figaro* dans un article daté du 18 juillet 2005, est à ce titre tout à fait édifiante : « Comme le reconnaît le comédien [José], président de la coordination des intermittents […] ». Celui-ci est tellement présent qu'un observateur peu attentif l'a pris pour le président, ce qui est le comble pour une organisation qui déclare ne pas avoir de chef ni de porte-parole.

[14] « Je ne suis pas un lecteur de l'*Huma*, mais j'ai évidemment lu depuis 11 mois tout ce qui concerne le dossier des intermittents du spectacle. C'est un des très rares journaux à avoir traité l'information de manière honnête. », précise José en introduction de sa première contribution. *L'humanité* du 17 mai 2004.

[15] Parce qu'il est « lui », bien sûr, mais aussi parce que sa parole est *fondée en pouvoir* par le groupe mobilisé : « Le pouvoir des paroles n'est autre chose que le *pouvoir délégué* du porte-parole, et ses paroles - c'est-à-dire, indissociablement, la matière de son discours et sa manière de parler - sont tout au plus un témoignage et un témoignage parmi d'autres de la *garantie de délégation* dont il est investi », Bourdieu P., *Ce que parler veut dire*, *op. cit.*, p. 105.

un nouvel accord par exemple[16]) ou même critiquer, sans perdre la face, une décision prise collectivement ou une action à laquelle ont participé plusieurs centaines de manifestants[17]. De ce point vue, il est un leader quasi-incontesté[18]. Membre naturel et légitime du groupe et grand spécialiste du protocole, son autorité repose aussi sur ses qualités de débatteur et sa pugnacité face aux responsables politiques dans son exercice de représentation.

> « Par exemple sur le fonds de soutien, c'est quand même José qui l'a arraché à RDDV… le truc qui est intéressant dans la séquence c'est quand il fait l'annonce, et que les gens du comité de suivi le questionnent sur "est-ce que c'est applicable pour les entrants ?", il utilise son langage politicien super flou pour pouvoir pas répondre, en plus qu'il est assez bon dans cet exercice-là RDDV… mais après y'a **José qui lui est assez bon pour ne pas lâcher son os, mais vraiment jamais, donc il lui pose en boucle** jusqu'à ce qu'il soit acculé à répondre "oui"… et d'après les bruits de couloir il a dû s'excuser auprès de Raffarin d'avoir lâché là-dessus… »
> Chris, 31 ans, vidéaste. RMI. Militant CIP-IDF. Entretien du 16 septembre 2005.

Il ne perd pas sa contenance et ses moyens face à ses interlocuteurs, sait leur tenir tête, rester ferme sur ses positions et aller au bout du mandat qui lui a été confié, tout en étant courtois et ouvert à la discussion.

C'est en partie ce qui fait aussi de lui un médiateur, c'est-à-dire un transmetteur d'informations, quelqu'un capable de dépasser les tensions internes, un relais entre toutes les composantes du mouvement ou presque. Si ses compétences et son savoir-faire légitiment sa position de leader, c'est sa « neutralité politique » (au sens de politique partisane au moins) revendiquée et reconnue par ses interlocuteurs qui légitime et renforce cette position de porte-parole et de médiateur. Au sein de la coordination, il n'est désigné ni comme un tenant du « I » ni du « P ». Il est entré dans le mouvement en cherchant à défendre son régime d'indemnisation chômage et poursuivra ce but tout au long de son engagement, mais, comme

---

[16] En 2003, il signe et diffuse sur Internet le texte « Arguments contradictoires sur le protocole du 26 juin », dans lequel il dénonce un accord illégal, destructeur et inefficace. En 2007, fait inédit, un courrier électronique dont l'objet précise le nom de José (comme un gage de qualité : « Le protocole d'avril, l'analyse de [José] ») circule également sur les listes de diffusion des collectifs d'intermittents mobilisés en région.

[17] Voir par exemple son mail intitulé « Lendemain de colère » suite à l'irruption, le 29 septembre 2005, de ses camarades de la CIP-IDF dans une réunion de négociation au ministère afin de distribuer des tracts aux participants : « Je tiens à apporter un autre point de vue sur l'action du 29 septembre au ministère. Je suis très en colère, en colère de ne pas avoir été consulté (comme beaucoup d'autres), en colère parce qu'il n'y a jamais de discussions collectives en amont pour décider de la pertinence de la cible (en tout cas je ne fais pas partie du groupe qui a son mot à dire). Pourtant pendant ce temps là, on discute longuement de la place d'un "ou" ou d'un "et" dans un communiqué de presse qui a beaucoup moins de conséquences sur la suite. En colère aussi parce que cette action est inefficace et destructrice. Il me serait très facile d'agir de même dans mon coin avec quelques personnes, de prendre des décisions aussi importantes que cette action d'hier et dire "c'est la coordination" parce que je fais partie de cette coordination. Et puisque quelques-uns s'autorisent à faire des actions sans que l'AG soit disant souveraine le décide, je m'autorise à diffuser mon avis sur cette liste. »

[18] Il l'a été en quelques occasions, sa proximité avec le pouvoir le rendant suspect aux yeux de certains. Mais les critiques ont toujours été marginales et n'ont guère affecté sa légitimité dans le groupe.

d'autres, il accepte puis revendique progressivement les analyses politiques défendues par les PAP, sans toutefois s'investir personnellement dans les activités afférentes (préparation du Mayday par exemple).

> « Même si **à l'époque** je faisais quelques manifestations avec les sans-papiers, avec le DAL ou autre… mais **je trouvais que c'était une erreur stratégique d'élargir**… en fait c'était pas spécialement un élargissement, c'est de dire qu'on est précaire… c'est pas… c'était pas bête… surtout dans le sens où, là où j'ai évidemment bougé **en côtoyant tous les zozos de la coordination, j'ai pris conscience très vite**, qu'il y avait un problème qui était l'UNEDIC et que ce problème-là n'était pas réservé au domaine intermittents et que **partant de notre dossier il fallait absolument travailler encore sur notre dossier spécifique et prouver à quel point la réforme était mauvaise et faire des contre-propositions, mais il ne fallait pas oublier surtout de parler du financement de l'UNEDIC de dire que nous étions aussi, comme les autres, des recalculés, et qu'on ne pouvait pas faire l'impasse sur cette discussion-là parce que notre sort était évidemment lié au reste**. Et d'ailleurs 2 ans après on s'aperçoit qu'on avait raison, pace que qu'est-ce qui va être mis en avant pour réformer pire que ce qu'on a là ? Le déficit général de l'UNEDIC ! Donc à force de pas s'attaquer au financement de l'UNEDIC, on le reprend comme un coup de bâton ! **Même si on part de la posture la plus égoïste, égocentrée sur notre problème, on s'aperçoit que de toute façon il est essentiel de mettre sur la table le financement, le fonctionnement de l'UNEDIC,** de remettre en cause la paritarisme parce que ce sont des gens qui ne nous représentent absolument plus ! Et voilà c'était essentiel de poser le débat autrement, plutôt que sur les professionnels de la culture. […] Après c'est vrai que moi je me suis occupé au niveau de la coordination, que du dossier, des annexes 8 et 10… Comme, c'est pas du tout que je suis pas solidaire, mais comme c'est pas mon truc, je me suis jamais occupé du Mayday, de la convergence des luttes, de tout ce qui a été fait, moi je m'en suis pas occupé parce que, c'est pas que je ne trouve pas ça important, mais ça m'intéresse moins et que je me sens plus incompétent là-dedans… »
> José.

Ceux qui se situent plus sur un registre professionnel et sectoriel apprécient son investissement sans relâche contre le protocole ; ceux qui revendiquent sur le registre de la précarité savent que ses justifications politiques appuieront leur problématisation de la lutte. Il fait donc partie de celles et ceux qui assurent le plus fortement le lien entre ce qui apparaît parfois comme les deux tendances de la coordination et donc aussi de celles et ceux qui contribuent à la cohésion d'ensemble du mouvement.

Sa « neutralité politique » - le fait qu'il ne se réclame d'aucun parti, d'aucune organisation ni d'aucune idéologie, qu'il soit « vierge politiquement »[19] – le conforte également dans sa position de médiateur entre le mouvement et les pouvoirs politiques. Bien qu'il soit une figure de proue du mouvement, il n'apparaît pas comme le militant d'une organisation ou d'une cause en particulier mais comme un salarié qui cherche à régler la question de ses droits et de

[19] L'expression est empruntée à une intermittente interviewée : Agnès, 35 ans, metteure en scène et comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

ceux des intermittents. Son action et son engagement ne semblent pas guidés par une quelconque quête idéologique et cette apparente neutralité[20] renforce sa position d'expert.

Bien sûr, il ne faut pas non plus surestimer la portée de son rôle d'expert-usager. Si certains lui attribuent volontiers quelques-unes des avancées obtenues (notamment la création du fonds de soutien provisoire), on ne peut négliger l'importance de la mobilisation, des manifestations, des occupations, des relais médiatiques, etc. José en est d'ailleurs tout à fait conscient. Quand il explique que le ministre l'écoute et « aime bien » entendre ce qu'il a à dire, il ajoute aussitôt « mais il sait très bien qu'on a les moyens de déclancher des choses ». De plus, de manière générale, les effets de cette position d'expert occupée par une personne issue du groupe comme ceux de la mobilisation sous toutes ses autres formes sont finalement assez minimes en termes de renversement du rapport de force : les quelques retouches apportées au protocole du 26 juin 2003, non négligeables certes (le rattrapage possible pour ceux qui obtiennent leurs 43 cachets sur douze mois ou la prise en compte des congés de maternité) ne remettent pas en cause l'économie globale du dispositif.

Dans ce premier exemple, l'expertise de la coordination s'incarne dans une personne qui occupe un rôle de représentation, tourné autant vers l'intérieur que vers l'extérieur du mouvement. Dans l'exemple suivant, il s'agit d'une expertise qui se veut partagée, revêtant ainsi un caractère davantage collectif et qui vise essentiellement à informer et à mobiliser à l'intérieur du groupe représenté.

B. Les « capettes » : expérience d'une expertise partagée

Dès l'entrée en application du protocole du 26 juin (circulaire UNEDIC du 31 décembre 2003), de nombreux intermittents se trouvent directement confrontés à certaines finesses du protocole passées jusque là inaperçues ou dont les effets ont été dans certains cas sous-estimés. Une partie d'entre eux se tourne alors vers la CIP-IDF[21], qui a fait ses preuves en matière d'explication du protocole (voir chapitre 4). Des coups de téléphone et des messages électroniques arrivent de toute la France. Les militants sont sollicités par leur entourage, sur

[20] Même si elle relève davantage de la construction de la face que d'un réel positionnement politique.

[21] Bien que cela ne soit pas traité ici, on signalera tout de même que d'autres salariés se tournent vers les syndicats, soit directement sur leur lieu de travail, soit en se rendant à une permanence, soit en posant une question sur le forum Internet. Et même si cela reste difficile à mesurer, on peut également penser que la plupart des intermittents ont continué à « faire avec », apprenant les nouvelles règles en même temps qu'ils les subissent.

leurs lieux de travail ou à l'occasion des manifestations ou autres actions organisées par la coordination.

C'est en cherchant à répondre à ces demandes que quelques militantes de la CIP-IDF se réunissent pour créer la commission « Tenir le CAP » : jeu de mots habile invitant les intermittents à tenir bon, dans l'intermittence (CAP signifiant ici « conséquences de l'application du protocole) comme dans la lutte. En faisant cela, les « capettes » (c'est ainsi qu'elles se surnomment et sont surnommées), visent à créer leur propre « expertise vivante »[22], un espace de partage des connaissances basé sur la mise en commun des expériences individuelles.

Le « genre » de ces militantes mérite que l'on s'y arrête quelques instants. « Tenir le CAP » est en effet une commission composée uniquement de femmes (quelques hommes y participent ponctuellement). Si le petit périmètre de ce cas nous interdit de tirer des conclusions générales et définitives[23], il nous semble néanmoins possible, dans le prolongement d'une lecture genrée du militantisme[24], d'esquisser deux hypothèses explicatives. La première pourrait tenir à « l'objet » même de la plainte et à la répartition sexuée des « causes » : les premières demandes adressées à la CIP-IDF sont portées par des femmes enceintes et jeunes mères confrontées à la modification des règles concernant la prise en compte des congés maternité dans le calcul des heures ouvrant droit à l'indemnisation[25]. Or on sait que les femmes sont plus présentes, et surtout plus visibles[26], sur les causes et les revendications touchant à la condition ou aux droits des femmes[27] y compris lorsque celles-ci

---

[22] « Entre le Je et le Nous, l'expertise vivante CAP », *Multitudes* « mineur », n°20, 2005, p. 139-146. L'article est une retranscription d'une discussion entre les « capettes » de la CIP-IDF. Le texte est mis en forme pour publication par un autre membre de la coordination.

[23] Il s'agit d'une petite commission (trois personnes "permanentes" ou en tout cas régulières) et cette composition uniquement féminine pourrait n'être due qu'à des circonstances particulières (seules des femmes étaient disponibles à ce moment-là par exemple).

[24] Voir par exemple Taylor V., « Gender and Social Movements. Gender Processes in Women's Self-Help Movements », *Gender and Society*, vol. 13, n°1, 1999, p. 8-33.

[25] Cette question, et celle des congés maladie, ont été réglées suite à un courrier adressé par le ministre au directeur de l'UNEDIC sous la pression de la CIP-IDF et de la CGT. Un des temps forts de la contestation sur ce point fut l'organisation du rassemblement du 11 février 2004, où furent présentes plusieurs femmes enceintes, de jeunes parents ainsi qu'un certain nombre de militants portant baigneurs et autres poupées.

[26] Car même présentes dans certains mouvements et certaines organisations, elles sont souvent rendues « invisibles » d'une part par les mécanismes de la domination patriarcale qui tendent à réserver aux hommes les places « en vue » (donc ouvertes sur l'extérieur, Bourdieu P., *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998) ; d'autre part par la manière dont les chercheurs observent l'action collective (Jean-Gabriel Contamin parle à ce sujet de l'« invisibilité épistémologique » de la participation féminine, Contamin J.-G., « Genres et modes d'entrée dans l'action collective. L'exemple du mouvement pétitionnaire contre le projet de loi Debré », *Politix*, vol. 20, n°78, 2007, p. 13-97.)

[27] Pour le droit de vote des femmes (Park J., « Les caractéristiques des militantes britanniques pour le droit de vote des femmes au début du siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 84, septembre 1990, p.57-62), pour le droit à l'avortement (Taylor J., « Les tactiques féministes confrontées aux "tirs amis" dans le mouvement des femmes en Irlande », *Politix*, vol. 20, n°78, 2007, p. 65-86) ou plus récemment pour la parité

s'articulent à des revendications syndicales ou salariales[28]. La deuxième hypothèse (qui peut se combiner à la première) renvoie moins au caractère sexué des causes qu'à celui des sociabilités et au lien entre sociabilité et action collective. En effet, si d'une part les relations amicales sont marquées par une forte « homolalie »[29] (sociabilité/genre) et que d'autre part des personnes qui se connaissent et se fréquentent ont plus de chances de passer à l'action ensemble[30] (sociabilité/engagement), le regroupement des « capettes » peut être analysé comme l'association de trois amies sur une action particulière[31] plutôt que – ou en plus de - celle de trois militantes sur une cause féminine.

Pour nuancer cette analyse, on notera néanmoins que les sollicitations ne sont très rapidement plus le seul fait des femmes et des salariés en maladie. Les suivent de près de nouveaux entrants perdus dans le calcul de leur salaire journalier de référence, des artistes dont les heures de cours ne sont plus comptabilisés pour l'ouverture des droits, des techniciens dont l'intitulé de métier a disparu du champ d'application, etc. autant de questions qui touchent uniformément les deux sexes.

A CAP, chacun peut donc exposer son problème, poser ses questions mais est invité en retour à prendre part à la réflexion, à la recherche de la solution, de « la sienne » comme de celles des autres. Si l'expérience « CAP » fonctionne bien du point de vue d'une clarification des effets du protocole, elle n'échappe pas à l'habitude de la délégation et échoue dans sa tentative de mobilisation d'intermittents isolés qui se placent le plus souvent en situation de *consommateurs* face à un service d'aide juridique composé de spécialistes du protocole.

(Guionnet C., « Entrées de femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix*, vol. 15, n°60, p. 113-146) ou pour les « femmes des cités » (Thiéblemont-Dollet S., « "Ni putes ni soumises". Émergence et politisation d'un mouvement de femmes dans l'espace public », *Questions de communications*, n°7, 2005, p. 105-119). Pour une vue d'ensemble sur « Les féminismes » voir Crettiez X., Sommier I., *La France rebelle*, *op. cit*., p. 517-536.

[28] Kergoat D. *et. al.*, *Les infirmières et leur coordination. 1988-1989*, Paris, Lamarre, 1992.

[29] Selon l'expression de François Héran, désigne « le fait de parler à son semblable ». Héran F., « Trouver à qui parler : le sexe et l'âge de nos interlocuteurs », *Données sociales*, INSEE, 1987, p. 364-368.

[30] Voir par exemple Duriez B., Sawicki F., « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », *Politix*, vol 16, n°63, 2003, p. 18.

[31] Sur « la constitution des réseaux relationnels » dans les carrières militantes, voir Guillaume C., « Le syndicalisme à l'épreuve de la féminisation. La permanence « paradoxale du plafond de verre à la CFDT », *Politix*, vol. 20, n°78, 2007, p. 39-63.

a. Mobiliser les expériences individuelles

La commission « Tenir le CAP » se présente tout d'abord comme une « instance de recueil de témoignage »[32]. Elle l'est d'ailleurs de fait, avant même sa formalisation en « commission » et la clarification de son rôle. Dès que les militantes en question reçoivent les premiers appels, elles mettent en place une « hotline » par messagerie électronique[33] et tiennent une permanence de trois heures - bihebdomadaire dans les premiers temps, puis hebdomadaires - au local de la CIP-IDF au cours de laquelle elles répondent au même type de demandes sur place et par téléphone.

Ces premiers dispositifs mis en place rencontrent une partie des intermittents en difficulté, mais les militantes constatent rapidement qu'une autre partie, certainement plus importante encore, n'y a pas accès, par pudeur, timidité, peur de demander de l'aide[34] ou tout simplement faute d'information (ne sachant ni où ni à qui s'adresser). Comme le note l'une des capettes, « faire l'effort de sortir de son univers et venir à la permanence CAP, c'est faire un très grand pas. Mes collègues monteurs sont d'accord pour prendre la brochure CAP si je la leur vends sur place, mais venir la chercher c'est autre chose »[35]. Elles décident donc d'aller à leur rencontre plusieurs fois par semaine en se rendant principalement à deux bureaux d'ASSEDIC parisiens. Elles distribuent des tracts, vendent *L'interluttant*, engagent la discussion, la familiarité du lieu aidant les plus réservés à partager leur expérience, à parler de leur parcours et des difficultés qu'ils rencontrent.

Le résultat de ce travail de recueil se trouve principalement dans la rubrique « L'intermicide » de *L'interluttant* de la CIP-IDF ainsi que, dans une forme plus aboutie, dans la première partie de la brochure éditée par la commission CAP. On y trouve des témoignages sélectionnés et commentés par les capettes, illustrant quelques-uns des problèmes rencontrés par les intermittents suite à l'application du nouveau protocole. Quelques-uns sont livrés tels quels, d'autres sont reconstitués, mais ils visent toujours à présenter des situations problématiques auxquelles les intermittents ont toutes les chances de se retrouver confrontés à un moment ou

---

[32] Guillaume C., *art. cit.*

[33] Elles mettent en place une adresse (cap@cip-idf.org) à laquelle les intermittents peuvent poser leurs questions ou apporter leurs témoignages).

[34] Ou, comme l'a montré Serge Paugam à propos de la relation entre « les pauvres » et les travailleurs sociaux, parce que la demande d'aide, et la relation d'assistance qui s'installe, renvoie l'individu à sa situation de fragilité, ce qui est parfois vécu comme une humiliation. Paugam S., *La disqualification sociale*, Paris, PUF Quadrige, coll. Essai, 2002 (1991).

[35] « Entre le Je et le Nous… », *art. cit.*

à un autre de la procédure d'indemnisation. L'exposé du cas individuel est clos par quelques lignes d'analyse et par un renvoi à des sections de la partie suivante (d'une teneur plus juridique comme on le verra loin).

> « Nous avons reçu le témoignage d'un jeune musicien classique, nous vous le restituons tel quel.
> Frédéric, musicien classique, titulaire d'un Diplôme de Formation Supérieure et de Musique de Chambre du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris, mention très bien.
> " Lors de ma première admission aux Assédic en tant qu'intermittent du spectacle en mars 2004, mon Salaire Journalier de Référence (SJR) calculé par les Assédic était d'environ 13 euros. […] Je vais prendre un exemple tout à fait courant au conservatoire : au cours d'un mois je travaille 4 jours à l'Orchestre des Lauréats du Conservatoire, avec 2 répétitions/jour. Une répétition étant payée 50€, je touche 400€ (50€x8) pour ces 4 jours. […] J'ai donc travaillé 4 jours, gagné 400 euros et grâce au nouveau protocole, je ne toucherai rien d'autre pour le mois en question. Je suis censé pouvoir vivre avec 400 euros… […]
> De plus, ces jours non payés par les Assédic reportent d'autant la fin de l'indemnisation je me retrouve alors dans un cercle vicieux, comment épuiser les 243 jours de droits, puisque si je travaille ne serait-ce que 4 jours sur un mois, je n'y ai pas droit ? […]
> A noter que pour le même salaire reçu dans le mois (400 euros), un collègue qui a un Salaire Journalier de Référence de 200 euros n'a que deux jours non indemnisés dans le mois alors qu'il a aussi travaillé 4 jours […]"
> Voir Ouverture de droits p. 24
> Décalage mensuel p. 42' »
> Source : CIP-IDF, Brochure CAP, p. 5-6.

Divers récits permettent ainsi d'aborder les questions relatives à l'ouverture des droits, la règle du décalage, les attestations d'employeur, le calcul du salaire journalier de référence et de l'allocation journalière mais aussi les interrogations liées aux congés maternité, aux périodes de formation ou au travail à l'étranger, tous ces points, et quelques autres, qui sont développés dans la deuxième partie de la brochure.

Mais l'objectif de « Tenir de la CAP » n'est pas seulement de susciter les témoignages, d'apporter une aide à des personnes puis de les voir retourner à leurs activités. L'enjeu est aussi de mobiliser ces personnes, au sens de les faire participer à l'action collective mais aussi au sens plus général de « renverser le rapport de passivité » qu'ils peuvent entretenir face à ce qui se passe autour d'eux. CAP vise en quelque sorte la protoprofessionnalisation[36] des intermittents : ceux-ci sont invités à se pas se contenter d'être un public destinataire des mesures, à se pas se contenter de subir passivement les modifications des règles, les

[36] Notion empruntée à Norbert Elias par Abraham de Swaan. Ce dernier l'utilise pour désigner le processus d' « apprentissage de rôles comme celui du malade, face à des professionnels de santé ». Trépos J.-Y., *op. cit.*, p. 30.

restrictions des droits mais de devenir véritablement des usagers[37], c'est-à-dire de se saisir des dispositifs, de les maîtriser voire de les transformer. En un mot, de devenir à leur tour des experts, de participer à cette construction des savoirs par le partage de leur expérience.

Afin d'impliquer les intermittents « demandeurs » dans cette entreprise collective, les militantes organisent également occasionnellement des rencontres au local de la CIP-IDF. Il s'agit de faire se rencontrer ceux qui se posent des questions et ceux qui proposent, non pas seulement d'y répondre, mais de chercher ensemble les réponses. C'est le cas par exemple de l'initiative nommée « forum CAP » organisée le samedi 9 octobre 2004.

> « Dans ce contexte où l'information est plus diffuse que diffusée, le forum CAP a vocation d'informer techniciens et artistes de la mise en œuvre effective d'un projet global de destruction de leurs droits.
> · Informer c'est contribuer à **établir un rapport de force nécessaire** face aux partenaires sociaux de l'Unedic.
> · Informer, c'est mettre à jour l'inadéquation d'un système qui ne reconnaît pas la spécificité de nos pratiques d'emploi.
> · Informer c'est **échanger pour élaborer ensemble des propositions** contre des politiques d'exception culturelle et d'exclusion sociale.
> Lors de ce forum, il s'agit : · d'expliquer le protocole et ses avenants, · d'analyser des cas pratiques, · de constituer un cahier à charges destiné aux instances politiques pour rendre compte de l'arbitraire de ce protocole et des dysfonctionnements récurrents des services d'assurances chômage.
> Votre contribution et votre présence par l'apport de témoignages est indispensable, **il est toujours temps d'agir**. »

Faire ensemble, tel est donc le pari des membres de cette commission. De la même manière que dans les autres instances de la coordination, c'est d'abord la délégation automatique qui est rejetée. Il s'agit de chasser les mauvaises habitudes individuelles qui consistent à s'en remettre à d'autres supposés détenir le savoir et d'inciter chacun à participer à l'action collective, à l'analyse de la situation, à l'élaboration des propositions alternatives, bref de faire vivre des slogans comme « les premiers concernés sont les premiers experts » ou « nous sommes tous les experts de nos vies ».

> « Le processus va donc du choc de l'exclusion à celui de son dévoilement collectif au travers de l'assistance, puis de l'aide, puis de la découverte de l'entraide, puis de la solidarité possible, puis de la mutualisation de toutes ces informations et la fabrication d'une connaissance sur la Loi. Les

[37] « il est intéressant […] d'observer dans quelles conditions peut s'opérer le passage d'une position de public comme destinataire (représentation qui lui confère de la passivité) à celle de public comme usager (représentation qui lui accorde la capacité de s'approprier, voire de détourner). » Trépos J.-Y., *op. cit.*., p.28.

> premiers concernés, premiers experts de la réalité sociale qui est la leur, finissent par être aussi les premiers experts de la loi et de ce qu'elle produit. »[38]

Mais force est de constater que la pratique résiste à ces volontés d'une expertise collective et partagée.

b. La spécialisation des « expertes »

Ces trois intermittentes qui se lancent dans l'aventure « CAP » sont, comme leurs homologues de la commission Info-doc, avant toute chose des artistes et des techniciennes, des professionnelles du spectacle et pas des spécialistes du protocole, du fonctionnement de l'UNEDIC, encore moins du droit social en général. C'est d'ailleurs sur ce constat qu'elles introduisent la brochure qu'elles diffusent :

> « **Au départ nous ne savions rien**, nous étions face à la circulaire de l'UNEDIC N° 03-19 du 31 décembre 2003 (téléchargeable sur www.assedic.fr) **comme une poule devant un couteau**. »[39]

Encouragées par les précédents qu'ont constitué pour la coordination le déchiffrage du protocole et l'élaboration du « Nouveau modèle » et soutenues dans leur initiative par un collectif qui valorise fortement l'investissement de chacun, elles décident de se lancer et d'essayer de « décrypter [le] langage administratif »[40]. En effet, comme dans le cas de José mentionné plus haut, il apparaît rapidement que la seule connaissance « par l'expérience » ne suffit pas à produire un savoir mobilisable, transférable pour pallier la diversité des situations que peuvent rencontrer tous les intermittents. Il leur a donc fallu entrer dans les aspects techniques des questions juridiques, se familiariser avec tout un vocabulaire et une façon de penser très éloignée de leur rapport individuel au protocole et aux diverses règles qui régissent l'intermittence.

> « Nous nous sommes retrouvées à plusieurs pour accueillir ceux qui venaient dire ce qui leur arrivait et poser des questions. Nous n'avons pu y répondre qu'en analysant méticuleusement la circulaire d'application Unedic. Cette façon de faire était dans la lignée de ce qui s'était fait en juillet 2003 lorsque la coordination avait analysé et commenté le nouveau protocole et mis en évidence les effets qu'il allait entraîner sur les droits sociaux des intermittents. Mais la

[38] « Entre le Je et le Nous… », *art. cit.*
[39] « Conséquences de l'Application du Protocole », brochure éditée par la CIP-IDF, p. 2.
[40] *Idem*

> situation était différente. » ; « Nous refusons de ne pas savoir quelles sont les règles et le fonctionnement réel des Assedic et donc qu'on nous laisse dans l'ignorance. Ce dont nous nous rendons compte aujourd'hui, c'est qu'il y a le protocole en lui-même mais tout autant la façon dont il est appliqué. »[41]

La rencontre avec le droit, avec la loi telle qu'elle est écrite n'a pas été facile mais s'approprier ce langage et l'utiliser comme une arme à retourner contre ses adversaires leur apparaît nécessaire. A l'instar d'autres collectifs (le GISTI en est certainement un des exemples les plus parlants), elles entendent maîtriser les rouages et les finesses du droit et l'utiliser d'une façon militante[42]. C'est ainsi qu'une rencontre est organisée avec un avocat spécialiste de la question des intermittents.

> « Nous nous sommes aperçus très vite de la différence de regard entre lui et nous. En homme de loi il faisait une description très utile (à nos yeux de profanes) des articles du code du travail sur lesquels repose, à l'origine, la structure du protocole d'accord. Concernant le protocole lui-même, aucune explication, aucune analyse, que des textes de LOI, heureusement agencés de façon plus digeste que dans la fameuse circulaire.
> Il m'est venu une image : **lui nous explique que le soleil se lève à l'est et se couche à l'ouest… nous, ce qui nous importe, c'est de savoir ce qui se passe lorsque le soleil brille ou qu'il s'éteint**. Nous avons demandé à le rencontrer et il a accepté. S'en est suivi **une espèce de dialogue de sourds entre l'homme de loi et ceux qui la subissent**… Mais le dialogue s'est tout de même noué, et l'échange se fait. Il nous permet entre autres de vérifier que les textes s'interprètent, et que c'est de leur interprétation que se décide le sort de beaucoup d'entre nous. »
> Entretien avec l'une des « capettes ». « Pourquoi avoir participé à l'aventure CAP ? » *in* CIP-IDF, *L'interluttant*, n°19, 27 novembre 2004.

L'image qu'utilise cette intermittente est à la fois forte et particulièrement éclairante de la difficulté face à laquelle se trouvent les usagers qui veulent produire une expertise de leur situation. La science du juriste est nécessaire (« à nos yeux de profanes » dit-elle), mais elle n'est que technique, elle ne peut prendre en compte les particularités de chaque situation, de chaque trajectoire. Elle ne peut non plus répondre complètement aux questions d'intermittents mobilisés qui ne se demandent pas seulement si un dispositif est juste d'un point de vue juridique mais aussi s'il l'est d'un point de vue politique, autrement dit s'il s'accorde avec les

---

[41] « Entre le Je et le Nous… », *art. cit.*

[42] Le recours au droit, pratique ancienne de l'activité syndicale (Willemez L., *Le droit du travail en danger. Une ressource collective pour des combats individuels*, Paris, Éditions du croquant, coll. savoir/agir, 2006) tend en effet à se développer dans l'ensemble de l'espace des mouvements sociaux. Voir entre autres : Spanou C., « Les NMS face au droit » *in* Lochak D., *Les usages sociaux du droit*, CURAPP, 1989 ; le dossier de *Sociétés contemporaines* « Groupes d'intérêt et recours au droit », n°52, 2003 et celui de *Mouvements* « La société saisie par le droit ? La mobilisation du droit dans les luttes », n°29, septembre octobre 2003 ; la contribution d'Anna Marek, « L'usage militant de l'expertise juridique : le GISTI » *in* Lochard Y., Simonet-Cusset M., *op. cit.*, p. 67-87 ; ou encore Denis J.-M., « Les syndicalistes de SUD-PTT, des entrepreneurs de morale ? », *Sociologie du travail*, n°45, 2003, p. 307-325.

principes qu'ils souhaitent mettre en avant : liberté individuelle, créativité, etc. A l'opposé, le fait de vivre avec un dispositif ne permet pas d'en avoir une connaissance exhaustive et les expériences personnelles, même mises en commun, ne pèsent pas lourd face aux arguments d'autorité du juriste.

Estimant ne pas pouvoir échapper au fait de mener la lutte « sur le terrain de l'adversaire »[43], les capettes se lancent donc dans l'analyse technique de la circulaire du 31 décembre, ainsi que dans les divers avenants qui y portent modification. Elles acquièrent une connaissance très fine des textes, ce que l'on retrouve dans la deuxième partie de la brochure « Conséquences de l'application du protocole ». Les explications y sont classées par catégorie. La démonstration, très pédagogique, suit toujours le même schéma question / réponse. En voici deux exemples.

> Exemple 1 :
> « Combien d'heures dois-je travailler pour ouvrir des droits ?
> . Je suis à l'annexe VIII :
> 507 heures qui doivent avoir été effectuées dans le cadre de l'annexe VIII ou X avec une majorité dans l'annexe VIII, sachant qu'aucune formation dispensée ne sera prise en compte
> . Je suis dans l'annexe X :
> 507 heures qui doivent avoir été effectuées dans l'annexe X ou l'annexe VIII avec une majorité dans l'annexe X. Les heures de formation données sont comptées dans l'annexe X pour ouvrir des droits dans la limite de 55 heures. »
>
> Exemple 2 :
> « Qu'est-ce que le Salaire de Référence (SR) ?
> Le SR est la somme des rémunérations :
> . comprises dans les 335 jours ou 365 jours pour les bénéficiaires de l'AFSP (en 2004) ou en 304 ou 314 jours (en 2005) précédant la fin du dernier contrat de travail.
> . qui entrent dans le domaine des annexes VIII et X et qui ont été déclarées sur la DMS. Ces rémunérations sont plafonnées employeur par employeur à 325 euros par jour au 01.01.2004. »

De même, lors de la coordination nationale de Dijon (du 26 au 28 novembre 2004), ce sont les capettes qui présentent, diapositives à l'appui, un exposé très complet des effets du protocole. Des questions très précises leur sont posées par des intermittents du public et elles ne sont jamais prises à défaut[44]. Cette situation, et de nombreuses autres, fait cependant apparaître un paradoxe. Plus elles se spécialisent, et sont donc en mesure d'aider ceux qui les sollicitent, plus elles s'écartent de l'objectif d'expertise collective partagée qu'elles s'étaient fixé. En

[43] Expression qui revient fréquemment dans les discussions avec les intermittents et les militants des coordinations.
[44] Un intermittent assis à mes côtés me demanda même s'il s'agissait « d'une nana des ASSEDIC ». Coordination nationale des intermittents et précaires à Dijon. Notes d'observation du 27 novembre 2004.

effet, contrairement aux collectifs qui n'existent que par le recours au droit, et qui font de l'expertise juridique leur principal voire le seul mode d'action, les capettes et la CIP-IDF souhaitent éviter de devenir des spécialistes et de creuser les écarts entre des représentants qui savent et des mandants qui ignorent. C'est qu'elles savent bien que plus elles en apprendront sur le protocole – et de fait plus elles travaillent au sein de « Tenir le CAP » plus elles en connaissent les finesses – plus les mandants s'en remettront à elles[45]. Plus l'écart de savoirs sera important entre elles et le reste des intermittents, plus elles seront consacrées « expertes » (au sens simple ici de spécialiste) et moins les autres s'impliqueront dans la production de ce savoir[46].

> « Nous ne sommes **pas là pour délivrer un savoir** mais pour faire circuler toutes les informations »
>
> « **Nous devenons des référents** (délégués), rôle que nous refusons absolument. Je suis comédienne, je veux le rester. J'aime mon métier. Tout le monde doit et peut venir participer à la coordination des intermittents et précaires. Ici ce n'est pas un repaire de délégué-e-s en puissance. **Nous ne voulons pas devenir des professionnels de la lutte. Il faut que ça tourne**. »
>
> « C'est enfin le **refus de devenir des expertes consacrées**. Le rapport que nous instaurons avec les intermittents est crucial et peut se décliner de deux façons : soit "je donne-tu prends", soit "nous construisons une relation d'échanges et de coopération pour constituer ensemble un savoir sur le droit" »
>
> « Il faut **résister à cette pression des gens qui vous désignent comme experts**. Seule le permet une position d'écoute et d'aide qui débouche sur une dynamique de rassemblement. Mais **c'est compliqué car, de facto, nous sommes devenues des expertes**. »[47]

Le recours au droit comme mode d'action a modifié leur rapport au groupe. Plus encore, les capettes sont, au fil du temps, victimes de leur spécialisation et de plus en plus se fait sentir ce que l'on pourrait appeler l'effet « bureau de renseignement ». Les intermittents qui sollicitent le CAP se placent toujours davantage dans une relation de service, eux en consommateurs, les militants-spécialistes en prestataires : ils viennent, posent leur question et s'en vont quand ils

---

[45] C'est le principe même de la délégation dans le champ politique observé par Pierre Bourdieu dans « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », A*ctes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, février-mars 1981, p. 2-34. Le penchant des mandants à la délégation (et donc à la dépossession en faveur des représentants) est d'autant plus important que les compétences nécessaires sont spécifiques, spécialisées et que le nombre d'individus qui les détient est restreint.

[46] Laurent Willemez analyse cette « spécialisation » aux questions juridiques (activités prud'homales) d'un personnel spécifique au sein des organisations syndicales et note également que cette activité « transforme les militants appartenant à la classe ouvrière en spécialistes de l'activité juridique et judiciaire, leur permettant d'occuper dans les organisations et/ou au dehors de celles-ci un rôle important. » Willemez L., « Quand les syndicats se saisissent du droit. Invention et redéfinition d'un rôle », *Sociétés contemporaines*, n°52, 2003, p. 27.

[47] « Entre le Je et le Nous… », *art. cit.*

ont leur réponse ou si les interlocuteurs ne peuvent l'apporter. Très rares sont ceux qui participent à la réflexion ou qui poursuivent la mobilisation avec la coordination :

> « Les gens que nous rencontrons ignorent parfois complètement qui nous sommes, pourquoi nous faisons cela, nous demandent ce qu'ils peuvent faire pour nous remercier et disparaissent définitivement dans la nature. »[48]

A certains moments, elles parviennent à analyser ce décalage, admettent qu'il est parfois difficile de comprendre les textes lorsque l'on est isolé, etc.[49] A d'autres moments, c'est la colère qui l'emporte et elles reprochent aux demandeurs d'avoir attendu tout ce temps pour prendre connaissance des nouvelles règles ou de ne pas s'impliquer davantage dans la lutte.

> « Au bout d'un moment les gens qui se plaignent toujours "on n'est pas informé" t'en as marre de dire "bougez vos culs pour aller à l'information arrêtez de regarder TF1 en pensant que vous allez être au courant !"… un minimum de… bougez-vous le train, vous pouvez accéder à l'information comme tout le monde, faut simplement le vouloir, se lamenter dans son coin en ne faisant rien et en disant juste « on n'est pas informé », c'est terrible… Y'a le côté-là à gérer aussi, pas se mettre en colère en permanence avec ses collègues de travail… en tout cas ses concitoyens… et suivant les moments c'est plus ou moins difficile… Ça fait longtemps que je l'ai pas fait parce que c'est déprimant, mais le fait d'aller aux Assedic et juste de tracter et d'informer, de voir comment ça se passe, de parler avec les gens qui font la file, tu vois, pendant un moment ça me requinquait de faire ça, je me disais « je ne fais pas ça pour rien » ça a au moins servi à une personne aujourd'hui… et en même temps après… le soir dans ton lit tu te dis… pourquoi je fais ça ? Pourquoi on fait ça ? On fait le boulot des Assedic, de ce ministère à la con qui assure pas et en plus on fait ça gratos ! c'est ça aussi qui est déprimant, c'est que toi tu le réalises à ce point-là et que la plupart des gens ne le réalisent pas… c'est pas que t'as envie qu'on te décerne une médaille, pas du tout, mais qu'à un moment donné que les gens aient conscience que c'est ça aussi, quand ils ont des demandes… moi je suis sur la liste CAP de la coordination, comme je parle beaucoup avec des gens de la CGT, ils ont exactement la même chose, les deux endroits sont devenus des annexes des Assedic… et **quand je lis les mails de gens, sur la liste CAP, les bras m'en tombent ! ils nous prennent pour un bureau de renseignement, de prestation**… D'abord ils sont complètement perdus, souvent désespérés, parce que quand ils t'écrivent c'est qu'il vient de leur arriver une grosse merde sur la gueule… »
> Charlotte, 38 ans, infographiste. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 26 avril 2005.

Comme le rappelle Charlotte, les trois femmes portent seules cette commission et donc le travail de suivi et de conseils qui l'accompagne et elles se trouvent, après plusieurs mois sans relâche, au bord de l'épuisement, tant physique que moral.

---

[48] « Entre le Je et le Nous… », *art. cit.*.

[49] L'une d'elles déclare : « Qui suis-je pour juger ainsi les personnes qui viennent nous voir ? En effet, ai-je moi-même rallié un questionnement collectif ou suis-je ici pour satisfaire un besoin personnel, aider faisant partie de ce qui me fait tenir debout ? » ; « c'est humain de chercher à se faire assister. Nous avons tous tendance à vouloir nous décharger de nos propres responsabilités sur d'autres. C'est tellement plus facile de se laisser prendre en charge. », *Idem.*

> « Moi je discute beaucoup avec [une des capettes] et parfois je lui demande comment elle fait ! **Elles font un tel boulot les trois-là ! A répondre systématiquement, c'est des heures d'investissement ! Le jour où une va tomber malade ou péter un plomb parce qu'elle en peut plus, est-ce qu'il faut attendre ça pour leur donner du relais… les gens ne se rendent pas compte du boulot qu'elle fournissent** ! Y'a des gens qui se tournent, qui écrivent, par moment c'est super frustrant… je le vois des fois elle répond d'une manière un peu plus… sèche… tu vois… la lassitude… Peut-être un break leur ferait du bien, je pense… L'une n'a pas d'ordinateur, donc elle fait vraiment un boulot sur place, les permanences, le téléphone qui est déjà absolument considérable, plus elle s'occupe de *L'interluttant*… Les deux autres, elles font le CAP hotline par email, et chaque question y en a une qui répond ! Elles doivent être usées jusqu'à la couenne, elles doivent commencer vraiment à en avoir ras le bol… »
> Charlotte.

Au final, l'expérience « Tenir le CAP » aura bien créé des experts, des experts usagers qui maîtrisent à la fois l'être intermittent et la technique juridique, mais elle échoue à créer une expertise partagée et collective. La spécialisation nécessaire à la compréhension totale des textes implique un engagement en situation que beaucoup ne sont pas en mesure de réaliser. On retrouve ici les mêmes obstacles que ceux qui nuisent aux autres formes de participation à l'action collective : certains se trouvent extrêmement isolés dans leur pratique professionnelle et maîtrisent déjà mal le métier d'intermittent, d'autres ont une socialisation politique faible et ne sont pas amenés facilement à participer à une action collective, d'autres – et c'est particulièrement net dans le cas qui nous occupe – disposent d'un capital scolaire qui ne les encourage pas à se sentir autorisés à s'emparer du discours juridique. Le travail du CAP produit finalement des effets inverses à ceux attendus : une sur-spécialisation des militants d'un côté et des intermittents en demande de savoirs d'experts de l'autre.

Si le recours à l'expérience individuelle, nécessairement subjective, suffit à se distinguer de l'expertise officielle, ce registre ne peut cependant la concurrencer sur le terrain de la science où l'objectivité est la seule posture recevable. C'est donc pour se battre sur le terrain et avec les moyens de l'adversaire que les intermittents de la CIP décident de réaliser leur propre « expertise citoyenne » du régime d'indemnisation. Cette fois, l'expertise s'entend au sens qu'elle prend dans l'action publique : un diagnostic supposé impartial d'un dispositif.

Section 2. L'expertise citoyenne de la CIP

> « Nous savons que quelque chose ne va pas. Nous voulons savoir comment. Comment s'opère le contrôle de nos vies. Pour cela, nous lançons une expertise collective, indépendante et contradictoire, des données chiffrées de l'Unédic, ainsi que des pratiques d'emploi discontinu. Cette expertise est un objet de lutte. Elle n'a de sens que si elle est exercée par et pour le plus grand nombre »[50]

Les premières analyses menées par les membres des différentes organisations du mouvement, syndicats comme coordinations, mènent toutes au même constat : le protocole est d'une part incapable de réaliser les économies attendues, de l'autre il est injuste car il favorise ceux qui travaillent beaucoup et touchent de gros salaires au détriment des plus fragiles. Mais ils savent que leur discours est nécessairement pointé comme étant partial et donc indigne de confiance. C'est pourquoi ils réclament depuis le début de leur mobilisation une expertise indépendante de leur régime d'indemnisation[51]. Celle-ci devrait avoir notamment pour vocation de faire le point sur la réalité du déficit des annexes (sur lequel repose la volonté affichée de réforme) et d'évaluer la pertinence du protocole du 26 juin pour solutionner les problèmes soulevés.

Pour répondre à cette demande et entrevoir une sortie de conflit, les ministres de la culture successifs ont missionné plusieurs experts. Jean-Jacques Aillagon confie ainsi le 3 septembre 2003 à Bernard Latarjet (Président de l'Etablissement public du parc et de la grande halle de La Villette) le soin de réaliser une concertation de « toutes les parties du dossier » en vue de l'organisation des Assises nationales du spectacle vivant[52]. Dans son rapport, celui-ci préconise principalement la rédaction d'une loi d'orientation en faveur du spectacle vivant visant à renforcer la production et la diffusion artistique et parallèlement la « démocratisation culturelle » [53]. Le ministre suivant, Renaud Donnedieu de Vabre, va encore plus loin et missionne à son tour pas moins de trois experts. A Jacques Charpillon (Chef du service de l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles) il commande une expertise concernant le champ d'application des annexes. Celui-ci propose essentiellement de

---

[50] Tract de la Coordination nationale des intermittents et précaires, « Les premiers concernés sont les premiers experts » (diffusé mi-2004).

[51] Un des slogans récurrents lors des manifestations est le fameux « Abrogation, expertise, négociation ! »

[52] Il a également confié quelques mois plus tôt à Bernard Gourinchas (président de l'Association des employeurs du service public de l'audiovisuel) la mission d'identifier les « abus [qui] fragilisent l'existence même de ce régime spécifique », spécialement dans l'audiovisuel qui « doit être exemplaire ». Gourinchas B., *L'emploi dans l'audiovisuel public*, Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, janvier 2004.

[53] « qui jouerait dans ce champ le même rôle refondateur que la loi de 1913 pour les monuments historiques ou, plus près de nous, la loi sur les musées ». Latarjet B., *Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, avril 2004.

restreindre le recours au CDD d'usage en excluant les secteurs non couverts par des conventions collectives et les métiers qui ne relèvent pas directement d'une pratique artistique ou technique[54]. A Michel Lagrave (conseiller Maître Honoraire à la Cour des Comptes), il demande de mener, en collaboration avec l'UNEDIC, une évaluation du fonds de soutien provisoire qu'il a mis en place[55]. Enfin, à Jean-Paul Guillot (économiste, co-président du Bureau d'information et de prévision économique)[56], il demande de conduire une mission qui consiste à « aider l'ensemble des acteurs concernés à construire un système pérenne de financement de l'emploi dans les secteurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, et tout particulièrement du système d'indemnisation du chômage des artistes et des techniciens. »[57] Son travail donnera lieu à deux rapports[58] qui reconnaissent quelques effets « contre-productifs » au protocole du 26 juin 2003 et admettent qu'il n'a pas résolu les problèmes antérieurs.

Mais cette profusion d'expertises officielles[59] ne satisfait pas pour autant les intermittents mobilisés[60]. Premièrement, comme ils le soulignent dans un texte intitulé « Nous avons lu le

---

[54] Charpillon J., *Indemnisation du chômage des intermittents du spectacle. Propositions de nouvelle définition du champ des annexes VIII et X*, Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, décembre 2004.

[55] Lagrave M., *Rapport d'étape sur la situation du Fonds spécifique provisoire mis en place au profit des artistes et techniciens du spectacle*, Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, 30 septembre 2004.

[56] Reconnu comme un promoteur du « dialogue social » et pour de la « concertation entre les partenaires sociaux ». Voir sa fiche de présentation sur le site du BIPE : www.bipe.fr

[57] Lettre de mission de R. Donnedieu de Vabre à J.-P. Guillot, le 27 juillet 2004.

[58] Guillot J.-P., *Pour une politique de l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel*, Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, 29 novembre 2004 ; Guillot J.-P., *Analyses et propositions des partenaires sociaux du secteur sur l'emploi dans le spectacle*, Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication et pour le ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes, 20 octobre 2005.

[59] Auxquelles on peut encore ajouter les rapports d'information d'initiative parlementaire : rapport du sénateur Jacques Valade sur *La création culturelle* (8 juillet 2004), du député Christian Kert sur *Les métiers artistiques* (7 décembre 2004) ou du député Patrice Martin-Lalande sur *Les conventions collectives des personnels de l'audiovisuel public* (7 décembre 2004) ou le rapport d'Alain Auclaire, chargé de mission de l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles, pour le CNPS intitulé *Le financement public et l'emploi dans le spectacle*, septembre 2005. On remarquera par ailleurs que le recours à l'expertise dans le cadre de l'action publique est en pleine expansion depuis quelques dizaines d'années. Voir par exemple : Jacob S., Genard J.-L., *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004.

[60] Ils leurs reprochent un manque de finesse dans l'appréhension de la réalité que vivent les intermittents. La critique des expertises officielles, non réalisée par des concernés : « Pourquoi ne parvenons-nous pas à sortir de cette crise ? Pourquoi notre démocratie s'avoue-t-elle incapable de répondre à une situation complexe certes, mais dont les tenants et les aboutissants ont été balisés par chacun depuis 18 mois de conflit ? Sans doute, parce que les premiers concernés, les acteurs réels de la réforme, ceux dont la vie est en jeu dans cette affaire ne sont pas écoutés et parce que leurs pratiques sont ignorées. Il suffit pour s'en convaincre de lire la bibliographie de l'expertise de M. Guillot : un seul recueil de textes écrits par des intermittents pour 49 ouvrages écrits par des universitaires, fonctionnaires, consultants en tout genre. S'il avait interrogé n'importe lequel des acteurs de nos métiers, il aurait appris qu'il n'était nul besoin d'appeler à une quelconque "professionnalisation", et que depuis vingt ans jamais les niveaux techniques des musiciens ou des danseurs, par exemple, n'ont été aussi élevés. Peut-être quelqu'un de moins étranger que M. Guillot à la notion de création artistique aurait hésité à jeter dans le même sac les 63 milliards d'heures passées par les Français à regarder la télé, à se rendre au cinéma, au théâtre, dans une salle de concert. Il aurait su que pour nous, ces activités ne sont pas de natures égales, ni

rapport Guillot », ils reprochent à l'expert (aux experts officiels de manière générale) désigné son manque d'indépendance, ou en tout cas, la similitude de ses prises de position avec celles que dénoncent les intermittents mobilisées depuis le début. Ils rapprochent ainsi certains propos tenus par Jean-Jacques Aillagon lorsqu'il était encore ministre et des extraits dudit rapport :

> Nous avons lu son exposé intitulé « Analyses et propositions des partenaires sociaux du secteur sur l'emploi dans le spectacle ».
> Jean-Paul Guillot ne dit pas : « il y a trop d'intermittents » mais « le nombre des intermittents a évolué plus vite que l'activité ».
> Il ne dit pas : « il y a trop d'artistes » mais « le nombre d'entrée [dans les annexes VIII et X] constaté depuis quelques années atteste d'une croissance non maîtrisée. » Il ne parle pas de « spectacles médiocres » mais dit que « le nombre d'entrée est incompatible avec une professionnalisation réelle » et qu'il faut « développer une politique de formation professionnelle de qualité ».
> Il n'affirme pas : « tout cela coûte très cher » mais « l'Unedic n'a pas à assurer le financement de la politique culturelle de ce pays. »
> CIP-IDF, « Nous avons lu le rapport Guillot », octobre 2005.

Deuxièmement, en lien direct avec ce qui précède, ils ne se retrouvent pas dans ces divers rapports, bien qu'ayant été quasiment systématiquement auditionnés par les experts mandatés. C'est bien là que se situe le paradoxe. Les expertises officielles reposent le plus souvent, en partie au moins, sur des entretiens menés avec diverses personnalités des mondes du spectacle (interrogées en tant que professionnels) et du mouvement (interrogées en tant que représentants des salariés ou en tant qu'usagers et citoyens, selon qu'ils sont membres d'un syndicat ou d'une coordination) : d'un côté, on peut dire que cette démarche consiste à leur reconnaître une certaine expertise puisqu'il leur est demandé de partager leur analyse de la situation et des moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour aller vers le « mieux » ; d'un autre côté, on peut considérer que cela revient dans le même temps à confisquer la parole de ces personnes auditionnées. En effet, comme le note Jean-Yves Trépos :

> « ce que requiert ces dispositifs [participatifs], ce n'est pas l'heureux possesseur d'un savoir théorique et d'une aptitude au jugement, mais l'acteur social mobilisé qui exprime son « civisme militant » (pour reprendre une expression de Patrick Pharo), le sens social ordinaire que seul l'expert saura mettre en valeur »[61]

---

comparables. » Groupe Pollen, CIP-IDF, « La politique est-elle l'art de résoudre les problèmes ou de faire taire ceux qui les posent ? ». http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=1860. Mise en ligne 30 décembre 2004.

[61] Trépos J.-Y., *op. cit.*, p. 33.

Autrement dit, donner la parole aux usagers revient pour les personnes missionnées à « substituer l'intervention de ces groupes à la leur, se réservant le rôle de conseil *a priori* et *a posteriori* d'évaluateur, de rectificateur, bref d'experts »[62]. Soumis à l'interprétation des experts patentés et à leur travail de sélection des propos « pertinents », la parole des intermittents mobilisés se trouve donc tronquée. C'est pour cette raison que des militants de la CIP-IDF envisagent dès mars 2004 de réaliser leur propre expertise indépendante (avec tout ce que cette expression peut déjà comporter d'ambiguïté) de leur régime d'indemnisation.

A. Quand les « premiers concernés » rencontrent « la science »

Le projet de conduire une expertise du régime d'indemnisation des intermittents s'inscrit pour les animateurs de la CIP-IDF dans le prolongement direct du travail déjà réalisé, en particulier le déchiffrage du protocole du 26 juin et l'élaboration de propositions pour un « nouveau modèle » d'indemnisation. L'expertise leur apparaît alors comme le moyen le plus légitime pour continuer à montrer que le protocole du 26 juin est injuste et qu'il ne fait pas les économies escomptées[63] mais aussi que le modèle proposé par la coordination est tout l'inverse, à la fois plus redistributif et moins coûteux. C'est ainsi qu'au cours de mars 2004, quelques militants de la CIP-IDF ayant déjà contribué aux commissions Info-doc et « propositions et revendications » (comme Louise, José ou encore Francis[64]) créent le groupe Pollen, défini comme une « commission permanente » de la coordination, dans le but de réfléchir à la mise en place de cette expertise[65].

---

[62] Trépos J.-Y., *op. cit.*, p. 33.

[63] Dans leur premier rapport d'expertise (rendu publique en décembre 2004), les auteurs notent que leur travail « rend compte d'un des objectifs sur lesquels s'est engagé Matisse-Isys : vérifier de façon scientifique la pertinence des critiques adressées au protocole de réforme des annexes 8 et 10. » (p. 15)

[64] On notera que dans le cas qui nous occupe, ceux qui ont pris en charge l'expertise sont à la fois des intermittents (bénéficiaires potentiels) et des militants contre la précarité (soutiens), ce qui contredit l'hypothèse de Daniel Mouchard selon laquelle la contre-expertise est surtout le fait de « militants par conscience ». Mouchard D., « Contre-expertise : hypothèses à propos d'une forme spécifique de mobilisation », communication pour le congrès de l'Association française de science politique, Lyon, 14 au 16 septembre 2005, 21 p.

[65] Il se donne également comme objectif de réfléchir au champ d'application de ce régime d'indemnisation (potentiellement applicable à l'ensemble des salariés à l'emploi discontinu) ainsi qu'aux modes de financements de l'UNEDIC.

a. La légitimité de la science

La CIP-IDF obtient, par le biais de l'Association des amis des intermittents et précaires[66], des financements de la part de la région Île-de-France, puis par l'intermédiaire d'autres coordinations régionales, des régions Provence Alpes Côtes d'Azur et Bourgogne. Le budget important dont ils disposent[67] leur permet de confier, officiellement en juin 2004, l'enquête à un laboratoire d'économie et de sociologie du travail de l'Université de Paris 1, le Matisse-Isys (UMR CNRS 8595). Ce choix de faire conduire la recherche par un laboratoire universitaire de sciences économiques et sociales se comprend aisément pour peu que l'on ait en tête cette évidence que rappelle J. Capdevielle[68] : « une expertise critique est d'abord légitimée par le statut de celui qui l'émet »[69]. Or quoi de plus légitime dans le champ de la production scientifique qu'un laboratoire d'une université prestigieuse, qui plus est doté du label CNRS ? Même pour ceux, parmi les intermittents, qui ne connaissent pas les chercheurs en question ou qui ignorent tout de la structuration du champ scientifique et qui peuvent donc difficilement juger des qualités scientifiques des chercheurs, les membres de ce laboratoire bénéficient néanmoins de ce que l'on pourrait appeler un « capital délégué d'autorité scientifique »[70] par leur simple appartenance à une unité labellisée CNRS. Il est d'ailleurs courant, au sein du mouvement, que l'enquête soit nommée « notre expertise du CNRS » et les chercheurs « nos chercheurs du CNRS »[71], ce qui marque le double attachement à l'étiquette (« CNRS ») et aux chercheurs mobilisés (« nos chercheurs »).

En effet, le choix de ce laboratoire en particulier n'a pas non plus été laissé au hasard : les deux principaux chercheurs qui coordonnent l'expertise, Antonella Corsani et Maurizio

---

[66] Créée par les intermittents mobilisés et militants de la CIP-IDF afin de gérer l'argent de la coordination, pouvoir recevoir des subventions, signer un contrat de location, ouvrir une ligne téléphonique, etc., tout en gardant le caractère informel de la coordination comme groupement militant proprement dit.

[67] Celui-ci s'élève à 100 000 euros, dont 60 000 sont attribués dès mai 2004 par la Région Île-de-France en soutien à ce projet d'expertise.

[68] Capdevielle J., *Démocratie : la panne*, Paris, textuel, coll. La discorde, 2005. Spécialement « Le développement de la contre-expertise critique », p. 114-126.

[69] *Idem*, p. 116.

[70] Calqué sur le modèle du « capital délégué d'autorité politique », notion de Pierre Bourdieu pour désigner la légitimité transmise par une organisation (un parti) à un individu (un candidat par exemple). Bourdieu P., *art. cit.*, 1981. Dans le cas qui nous occupe les chercheurs n'ont pas vis-à-vis de la majorité des intermittents de légitimité personnelle (puisqu'ils ne les connaissent pas personnellement, ignorent leur parcours de chercheurs, leurs travaux) mais bénéficient de la légitimité du CNRS dont ils sont membres.

[71] José : « on a donné des conclusions qui sont les mêmes toujours deux ans après, qui ont été validées par tous les experts, y compris **par nos experts à nous du CNRS ».** José, 45 ans, comédien. Intermittent, droits ouverts. Militant CIP-IDF. Entretien du 17 juin 2005.

Lazaratto[72], connaissent de longue date les animateurs de la CIP-IDF (ceux du PAP en particulier) qu'ils ont fréquentés dans les mouvements de chômeurs et plus précisément dans le réseau AC ! et d'autres mouvements de précaires. Ils partagent avec les fondateurs du PAP les réflexions sur le revenu garanti mais aussi toute l'argumentation politique qui tourne autour du rejet de la précarité et de la dénonciation du libéralisme économique[73]. Proches d'Antonio Negri, avec qui ils ont également collaboré, ils participent de cette étiquette de « negriste » que porte la coordination francilienne. Leur participation relève de ce que Michel Offerlé appelle un enrôlement indirect. Ils occupent en quelque sorte la position de « compagnons de route du groupe d'intérêt » qui agissent en tant que « personnel scientifique intéressé pour des raisons diverses à la possibilité de diffuser, de vulgariser, de faire passer leurs idées. »[74]

Leur présence provoque donc plusieurs effets contradictoires. D'une part, de par leur appartenance au champ universitaire, ils sont « instrumentalisés »[75] pour leurs connaissances méthodologiques et théoriques et pour le label universitaire qu'ils font bénéficier à l'expertise. Ils constituent à ce titre une caution scientifique (sans présumer de l'effective scientificité de la démarche et des résultats) et se contentent de cette situation puisqu'ils peuvent la mettre à profit pour diffuser leurs analyses dans les milieux militants, ce qu'ils font déjà à d'autres occasions en publiant dans des revues intellectuelles et politiques (*Chimères*, *Alice*, *Multitudes*…). D'autre part, leur proximité avec le mouvement et avec la mouvance « negriste » peut nuire à la crédibilité de l'expertise[76], en faisant porter sur leur travail, aux yeux des destinataires de l'expertise (pouvoirs publics et « partenaires sociaux »), le poids du soupçon de l'analyse partisane[77]. C'est pour éviter cet écueil qu'ils mettent en œuvre, en

---

[72] De manière plus ponctuelle, l'équipe compte également la participation de Yann Moulier-Boutang qui en assure la responsabilité scientifique.

[73] Le groupe POLLEN publie un article en pages « Rebond » dans *Libération* dans lequel il explique comment la question de l'intermittence se résoudra non pas par la politique culturelle mais par la solidarité interprofessionnelle et plus précisément par une nouvelle taxation et redistribution des richesses. « UNEDIC, les mobiles du crime. Intermittents : il faut taxer les nouvelles formes de richesse », *Libération*, 8 avril 2004.

[74] Offerlé M., *op. cit.*, « L'appel à l'expertise », p. 119.

[75] Johanna Siméant désigne par le terme d'instrumentalisation « l'utilisation de l'autorité sociale et intellectuelle de la science » par les militants. Siméant J., « Introduction. Friches, hybrides et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants » *in* Hamman Ph., Méon J.-M., Verrier B., *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques, 2002, p. 21.

[76] Comme le note Michel Dobry, la mobilisation de savoirs scientifiques est d'autant plus légitime (et donc efficace) si ce savoir est produit « loin » de ceux qui le mobilisent. Dobry M., *Sociologie des crises politiques, op. cit.*

[77] Michel Husson note, à propos de la contre-expertise économique, que la critique doit se situer « au même degré scientifique que son objet. Sinon, elle serait immédiatement récusée comme une réaction partisane et obscurantiste refusant les implications d'une démonstration scientifique » (p. 88), elle doit donc « tenir les deux bouts de la chaîne. On a vu que la contre-expertise avance sur le fil du rasoir, entre deux écueils symétriques : si elle est trop « scientifique », elle devient inaudible pour le mouvement social et si elle est trop « militante », elle

collaboration avec le groupe Pollen, un protocole de recherche qui présente toutes les garanties d'une démarche scientifique. L'enquête comporte un volet économique et un volet sociologique : « une expertise rigoureuse des chiffres de l'UNEDIC » et « une enquête nationale sur les pratiques d'emploi et de travail des salariés intermittents »[78]. Le volet économique doit être alimenté par les données dont disposent l'UNEDIC, le volet sociologique par une enquête par questionnaires[79].

Afin de maintenir les liens entre les chercheurs et les « premiers concernés », et donc de réduire l'écart entre production scientifique et production militante ou, autrement dit, d'assurer le meilleur mélange entre « discours savants » et « discours militants »[80], le dispositif d'expertise prévoit la participation des intermittents à plusieurs étapes de l'enquête[81].

b. La participation des usagers

La réalisation pratique de l'enquête passe par une mobilisation importante des intermittents de la coordination. Il en va là encore de la construction du « nous » qui se veut le plus englobant possible. Lorsque les animateurs de la CIP répètent « nous sommes tous des experts », le « nous » rassemble tous les salariés qui font l'expérience de ce régime d'emploi et d'indemnisation du chômage, même si tous ne se sentent légitimes pour revendiquer cette étiquette. Ceci explique que bien que la participation la plus large soit souhaitée, tous ne jouent pas le même rôle dans l'organisation et la réalisation de la recherche qui respecte au final une division informelle du travail assez classique.

La plupart des intermittents[82] qui se sont portés volontaires pour participer à l'enquête ont été mobilisés pour le gros travail que représente la passation des questionnaires, qui s'apparentent

---

échoue à déconsidérer les affirmations de la science économique officielle » (p. 92). Husson M., « La voie étroite de la contre-expertise économique », *Contretemps*, n°19, 2007, p. 86-92. (2) du coup « l'efficacité de la contre-expertise passe par l'insertion des chercheurs dans des réseaux capables d'établir les nécessaires médiations avec le mouvement social. » (p. 92).)

[78] « Nous sommes tous des experts », tract signé par la Coordination nationale des intermittents et précaires.

[79] C'est ainsi qu'a été prédéfini le cahier des charges de l'expertise, celui-ci sera sensiblement modifié en cours de route comme nous le montrerons plus loin.

[80] Hamman Ph., Méon J.-M., Verrier B., *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques, 2002.

[81] L'expertise est ainsi présentée comme un travail de collaboration : « Expertise collective de l'intermittence : une coopération entre chercheurs et premiers concernés » *in* CIP-IDF, *Interluttants*, n°24, juillet 2005.

[82] Auxquels s'ajoutent quelques non-intermittents membres de la coordination.

à de longs entretiens directifs. Ce sont ainsi près de 150 enquêteurs, quasiment tous intermittents, qui vont à la rencontre d'autres intermittents de tous âges, de tous métiers et de tous secteurs. Sur ce point de méthode, en laissant la parole aux enquêtés, les chercheurs affirment se situer dans la continuité du travail inauguré par Pierre Bourdieu dans *La misère du monde*[83].

Outre le fait qu'elle donne un argument de plus à l'étiquette « expertise citoyenne », l'utilisation de cette « main d'œuvre » particulière présente en effet plusieurs avantages.

Le premier est la disponibilité et la motivation des participants. En effet, ce sont comme on l'a dit des volontaires et le plus souvent des membres plus ou moins directs du mouvement. La plupart d'entre eux considèrent donc l'expertise comme un investissement dans la lutte, parfois comme la meilleure voire la dernière chance de faire valoir leurs revendications. Ils sont donc prêts à y consacrer un temps important, de la même manière qu'ils consacrent du temps au reste des activités qui participent de la mobilisation. Le deuxième est que, étant eux-mêmes des usagers du dispositif étudié, ils n'ont pas besoin d'en être préalablement informés (ce qui serait l'équivalent d'une phase de pré-enquête, de cadrage du terrain, dans une recherche plus académique). Après une courte formation à la technique de l'entretien assurée par les deux chercheurs, ils sont prêts à partir « sur le terrain »[84]. Précisément, le troisième avantage est qu'ils disposent d'un accès facilité et privilégié au terrain puisqu'ils n'ont qu'à activer leurs propres réseaux professionnels. Là où un chercheur universitaire aurait eu à négocier à plusieurs reprises ses entrées sur des terrains très segmentés (audiovisuel, cinéma spectacle vivant) y compris à l'intérieur de chaque secteur (chant lyrique, arts du cirque, danse, etc.), les plus de cent intermittents-enquêteurs issus de tous les secteurs n'ont qu'à solliciter leurs collègues. Le quatrième intérêt réside dans l'idée, certainement exacte, selon laquelle les intermittents-interviewés se confieraient plus facilement et plus librement à des collègues qui vivent des situations proches et se battent pour défendre leurs intérêts

[83] La démarche méthodologique employée ici est néanmoins assez différente de celle mise en œuvre par Pierre Bourdieu et ses collaborateurs. Dans *La misère du monde*, ce sont les sociologues (et non les usagers) qui mènent les entretiens (en mettant tout en œuvre pour que cette communication soit « non violente ») en cherchant à s'écarter autant « du laisser-faire de l'entretien non-directif que du dirigisme du questionnaire », ce qu'est précisément l'expertise en question. Le seul point commun semble être le fait que les enquêteurs (des chercheurs d'un côté, des usagers de l'autre) peuvent choisir les enquêtés parmi « des gens de connaissance ». Nous y reviendrons. Sur la méthode citée, voir Bourdieu P., « Comprendre » *in* Bourdieu P. (sous la dir.), *La misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 1389-1424.

[84] Ils sont également suivis par les chercheurs : des réunions sont organisées pour vérifier la validité des enquêtes réalisées, une liste de diffusion est mise en place pour répondre aux questions que posent les enquêteurs et entendre les critiques sur le questionnaire, qu'elles soient formulées par les enquêteurs ou par les enquêtés.

communs[85]. Ils peuvent, du fait de cette proximité, se sentirent moins jugés, que ce soit sur les questions relatives au temps de travail (dans et hors emploi) ou au rapport salaire direct / indemnités chômage. De fait, la plupart des interviews ont été réalisées entre amis ou collègues proches[86] ; en principe, seuls ceux qui en ont réalisé un peu plus que quelques-uns ont dépassé ce premier cercle par la méthode du proche en proche ou par prise de contact directe avec des intermittents volontaires pour être interviewés. Le dernier avantage est évidemment celui du coût : l'échantillon interrogé atteint les 1 500 personnes, ce qui aurait nécessité un nombre de chercheurs conséquent et des frais de déplacement importants pour pouvoir couvrir les différentes régions de l'échantillon. Ici, la quasi-totalité des enquêteurs étaient bénévoles et n'attendaient comme « retour sur investissement » que des retombées positives sur l'objet de leur lutte. Seuls quelques membres de la coordination, ayant effectué un grand nombre d'enquêtes, ont bénéficié de vacations de recherche financées par le laboratoire Matisse-Isys sur le budget de l'expertise. De plus, du fait que les entretiens étaient en grande partie réalisés dans chaque région par des intermittents sur place, les frais en ont été diminués d'autant.

Dans les étapes antérieures et postérieures à la passation des entretiens, du cadrage de la problématique, de la définition du protocole d'enquête, à l'analyse des données et l'interprétation des résultats, ces intermittents considérés comme usagers n'ont par contre pas joué un très grand rôle. On y trouve bien sûr les chercheurs, qui apportent l'essentiel de l'analyse, et les membres du groupe Pollen, parfois un peu élargi, c'est-à-dire des militants contre la précarité (intermittents ou non, Yves et Louise par exemple) et quelques intermittents définis comme des usagers experts (José). Ils sont ceux qui fournissent le plus gros du travail de réflexion, non qu'ils confisquent ce droit aux autres participants mais l'exercice requiert la maîtrise d'un certain nombre de compétences. Celles-ci ne se limitent pas à l'expérience propre du dispositif mais réclament, comme dans l'exemple de CAP, des connaissances en droit social voire en économie, sociologie, statistique voire en mathématiques (pour les modélisations). Or, ces compétences sont très inégalement réparties et ceux qui ne les détiennent pas ne se sentent pas, le plus souvent, légitimes pour intervenir dans les débats. Le groupe Pollen, comme les commissions Info-doc, « Propositions-revendications » ou CAP, ont l'image, et sont de fait, des groupes de spécialistes, soit qu'ils

[85] Les chercheurs notent d'ailleurs cette phrase de Pierre Bourdieu : les questions les plus « brutalement objectivantes d'entre elles n'ont aucune raison d'apparaître comme menaçantes ou agressives parce que son interlocuteur sait parfaitement qu'il partage avec lui l'essentiel de ce qu'elles l'amènent à livrer et, du même coup, les risques auxquels il s'expose en le livrant. »

[86] De nombreux intermittents de la CIP-IDF se sont d'ailleurs mutuellement interviewés.

l'étaient avant le conflit soit qu'ils le sont devenus à force de travailler sur ces questions pendant plusieurs mois de mobilisation.

Il est temps maintenant de s'intéresser plus précisément au fond de cette expertise, prise entre l'autorité légitime de la science et la valorisation de la participation citoyenne des intermittents.

c. L'enquête proprement dite

Comme mentionné plus haut, le cahier des charges de l'enquête prévoit initialement deux volets. Le volet économique se compose d'une analyse des données de l'UNEDIC concernant les annexes 8 et 10, d'une évaluation des différences entre les régimes d'indemnisation[87] (en termes de coût, de population couverte, de redistribution des cotisations, etc.) ainsi que d'une analyse du financement pour l'UNEDIC et des propositions de nouvelles sources. Le volet sociologique consiste en l'analyse des « comportements des intermittents : modalités d'emploi et de rémunération »[88]. Il s'agit d'étudier le rapport au travail, à l'emploi, à la formation et au salaire d'un échantillon de 1500 salariés intermittents du spectacle (1000 indemnisés, 500 non indemnisés) afin de cerner au mieux les modes de fonctionnement du secteur et de ces salariés.

Le premier volet doit cependant être abandonné en raison du refus de l'UNEDIC de transmettre ses données détaillées, et ce malgré le soutien du comité de suivi et des conseils régionaux financeurs, ce qui provoque bien sûr la colère des chercheurs et des animateurs de la coordination. Une mobilisation et des actions en justice sont envisagées par la CIP et le laboratoire Matisse contre cette rétention illégale d'information[89], ce « blocage de la démocratie »[90], d'autant que les « fameux et mystérieux 800 millions de déficit »[91] des annexes, sur lesquels repose principalement la réforme souhaitée, sont de ce fait invérifiables. Motif supplémentaire de colère : l'expert Jean-Paul Guillot missionné par le ministre obtient

[87] Principalement l'ancien régime, celui en vigueur depuis 2004 (protocole du 26 juin) et le « nouveau modèle » de la coordination des intermittents et précaires.
[88] Lazzarato M., Conférence de presse juillet 2004.
[89] Mentionnant la loi sur l'informatique et les libertés pour rappeler l'obligation qui incombe à l'UNEDIC de rendre publiques ces données.
[90] Voir notamment la discussion à ce propos, animée par Maurizio Lazzarato à la coordination nationale de Dijon. Notes d'observation du 26 novembre 2004.
[91] *Idem*

de son côté l'accès à toutes les données de l'UNEDIC[92] et la collaboration des statisticiens de l'association, ce que le ministre s'était pourtant engagé à obtenir également pour les intermittents.

Pendant un temps, les chercheurs envisagent de travailler à partir des données disponibles de l'UNEDIC, celles publiées annuellement sur les annexes. Mais deux problèmes apparaissent. D'une part, les salaires soumis à cotisation sont plafonnés à trois cents euros par jour, ce qui empêche de connaître avec précision les montants des salaires d'une partie des intermittents (et qui interdit du même coup des simulations relevant ou supprimant ce plafond). D'autre part, seules les cotisations des intermittents indemnisés sont prises en compte et donc n'entrent pas en considération l'ensemble des cotisations de salariés des secteurs du spectacle, embauchés suivant le même mode d'emploi que leurs collègues (en CDD d'usage constant) mais qui soit n'ont pas atteint le nombre d'heures nécessaire pour l'ouverture des droits, soit ont gagné trop pour bénéficier de l'indemnisation, soit étaient en activité au 31 décembre (jour auquel est prise la photographie des situations des intermittents).

Cela produit deux conséquences. La première est que les chercheurs sont alors forcés de procéder par simulations pour comparer les anciennes annexes avant et après application du protocole et celle du « nouveau modèle ». Cette démarche interdit les extrapolations mais reste cependant efficace d'un point de vue théorique. La deuxième est que le volet sociologique est renforcé puisque c'est sur lui que repose maintenant la production de données.

> « L'enquête [...] avait été initialement pensée comme un complément sociologique, aux analyses statistiques et économiques des données Unedic. Du fait des difficultés d'accès aux données Unedic, elle est chargée aujourd'hui de combler le manque d'informations quantitatives nécessaires pour une analyse complète, incluant aussi les possibilités de tester l'impact de différents modèles d'indemnisation du chômage »[93]

Le questionnaire est long et relativement complet et semble donc pouvoir assumer le nouveau rôle qui lui est attribué. Il a été élaboré entre juillet et septembre 2004 par les chercheurs en collaboration avec des intermittents, la difficulté étant de trouver des formulations adaptées à

---

[92] C'est d'ailleurs à partir des données traitées par le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) et J.-P. Guillot en particulier que les chercheurs mettront en place les extrapolations possibles de leurs résultats d'enquêtes, en s'appuyant sur la structure de la population en fonction d'un certain nombre de critères (durée d'affiliation, volume d'heures cotisées, annexe, âge, montant des indemnités…)

[93] AIP – « Expertise d'initiative citoyenne », *Intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel* : *les annexes 8 et 10, cas particulier d'une problématique plus générale. Comment financer la protection sociale dans le cadre de la discontinuité de l'emploi,* Rapport d'étape, janvier 2005.

la diversité des situations d'emploi dans les différents secteurs des spectacles. Rempli à la main par l'enquêteur, la passation du questionnaire demande un entretien de trois heures en moyenne. Celui-ci est composé de 149 questions organisées en six grandes parties qui renseignent sur la composition sociodémographique de l'échantillon et qui abordent les questions du parcours professionnel, de l'emploi, des rémunérations, des relations avec les employeurs, du travail et des différentes activités occupées. Il se compose de questions fermées et de questions ouvertes, ce qui laisse la possibilité d'un traitement quantitatif et qualitatif des données produites[94].

L'objectif n'est pas ici de faire une synthèse des résultats de cette expertise[95], mais on peut tout de même en relever rapidement quelques-uns : l'extrême variabilité des salaires liée à la complexité et l'hétérogénéité des secteurs du spectacle, l'émergence de la figure hybride salarié-employeur, l'importance des liens entre la formation et le travail, de la multi-activité et de la porosité des catégories de métier, etc. D'une manière générale, on peut signaler que les analyses produites sont plus fouillées, plus précises que celles des autres experts.

Sans grande surprise, les rapports successifs affichent leur alignement sur les positions de la coordination des intermittents et précaires et affirment leur préférence pour le « nouveau modèle ». Les chercheurs défendent par exemple le principe de l'annexe unique, que seule la CIP propose, et l'argumentent notamment par l'extrême porosité des pratiques professionnelles (artistiques et techniques). La conclusion du rapport de novembre 2005, intitulée « Quel modèle d'indemnisation chômage ? » est également intéressante à ce titre. En effet, elle ouvre sur le constat selon lequel le protocole du 26 juin est plus coûteux que l'ancien régime (de 40% environ), ce que dénonce la coordination dès ses premières analyses. Cette fois l'argument se veut d'autorité économique. Non seulement les indemnités sont plus importantes dans le régime mis en œuvre au 1er janvier 2004 que ce qu'elles n'étaient avant la réforme, mais en plus les exclusions du régime entraînées par le renforcement des barrières à l'entrée et au maintien font supporter un coût supplémentaire à la collectivité : une partie des exclus se trouvent financés par le fond de soutien provisoire mis en place par le ministre (donc financés sur la base de l'impôt et non de la cotisation sociale), une autre partie d'entre eux a basculé au RMI. Les chercheurs poursuivent leur démonstration en montrant que le

[94] Voir annexe 9.

[95] On renverra le lecteur pour cela aux trois rapports et à leur synthèse : Corsani A., Lazzarato M., Boutang Y.-M., Oliveau J.-B., *Etude statistique, économique et sociologique du régime d'assurance-chômage des professionnels du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel*, janvier 2005 ; *Idem*, juin 2005 ; Corsani A., Oliveau J.-B., *Enquête socio-économique : première phase exploratoire de l'analyse statistique*, novembre 2005.

« nouveau modèle » n'est ni plus ni moins cher que le régime actuellement en vigueur (occasionnant la même augmentation de 40% par rapport à l'ancien régime) mais ils affirment qu'« il constitue la base pour une autre conception de la politique sociale : une politique de péréquation. Il agit de manière à redistribuer les ressources »[96].

C'est certainement là que se situe la limite du discours de l'expert et donc de la portée de son expertise. En effet, ce dernier argument sort du cadre de la démonstration scientifique et se situe dans le registre de la justice : il est juste et bon, pour ces chercheurs et pour la coordination qu'ils représentent, qu'un système de protection sociale soit le plus redistributif possible, c'est-à-dire que les plus fragiles soient davantage indemnisés que ceux qui s'en sortent le mieux. Les deux modèles sont donc à coût égal mais « l'alternative est alors entre deux modèles de politique sociale, deux modèles de sociétés »[97]. Or, il ne s'agit pas d'un point qui peut faire débat entre des experts qui auraient des interprétations divergentes, c'est une question de principe politique, de croyances et de convictions sociologiquement constituées et durablement ancrées. Aucune analyse aussi rationnelle, objective et scientifique soit-elle ne peut espérer faire accepter le principe du partage des richesses à une organisation patronale comme le MEDEF. De même, la position d'un syndicat comme la CFDT est qu'il est juste et bon que celui qui travaille beaucoup, donc qui cotise beaucoup soit correctement indemnisé et que celui qui ne travaille pas suffisamment n'ait pas accès à ces mêmes droits. Le recours à l'expertise dans le cours de l'action politique, et cela est vrai pour l'expertise officielle comme pour les contre-expertises du mouvement social, tend en effet à superposer/mélanger les registres techniques et politiques, et donc à vouloir faire reposer, volontairement ou non, des choix politiques sur des raisonnements techniques. La dénonciation par la coordination des proximités entre les formulations des experts et celles des ministres pointe effectivement ce problème. Mais de la même manière, la proximité entre les chercheurs, même universitaires, et les membres du mouvement pose le même type de question. Tous insistent sur le caractère indépendant de l'expertise du Matisse. Mais en matière d'expertise, l'indépendance ne se mesure pas nécessairement par rapport au pouvoir, elle doit exister surtout au niveau des commanditaires. En cela l'expertise citoyenne, parfois encore plus nettement appelée « co-expertise », et qui tire sa légitimité « citoyenne » précisément de la collaboration des chercheurs et des intermittents n'est pas à proprement parler une expertise indépendante. Elle est, comme les rapports officiels, l'expression d'une

[96] Rapport novembre 2005, p. 15.
[97] *Idem.*

position dans l'espace de la lutte[98] et pas le simple produit d'un raisonnement scientifique. Il y a comme une ambiguïté, une tension dans le fait de se revendiquer dans le même temps de l'indépendance et de la co-construction.
Cela nous amène à envisager les débouchés de cette expertise. En effet, comme pour les autres modes d'action employés par le mouvement, se pose la question de son efficacité, ou plus généralement de ses effets.

B. Les effets contrastés d'une expertise d'alternative

L' « expertise citoyenne » de la CIP remet en cause la compétence des experts officiels et les résultats qu'ils amènent mais aussi la manière dont ceux-ci ont été produits. Pour le dire autrement, les intermittents critiquent le métreur, la mesure et l'instrument de mesure[99]. En cela, leur démarche relève davantage de ce que Jean-Yves Trépos appelle « une expertise d'alternative » que d'une contre-expertise[100]. Ils proposent en effet un autre discours mais également une autre manière d'utiliser les sciences (en mobilisant les sciences sociales par exemple), en utilisant d'autres outils et d'autres concepts que ceux mobilisés dans les expertises officielles. Aussi alternative soit-elle, l'expertise de la coordination ne produit cependant pas tous les effets escomptés. Si elle a pu servir dans une certaine mesure à un travail de re-mobilisation des troupes, elle n'entraîne pas de modification de l'état du rapport de force entre la coordination, soutenue par le comité de suivi, et le gouvernement.

On s'attachera à considérer séparément les effets sur le groupe et sur la mobilisation en général et les effets politiques, l'influence de l'expertise sur le traitement politique du dossier de l'intermittence.

Le recours à l'expertise a, sur un plan que l'on pourrait dire interne, généré plusieurs conséquences. D'un côté il a agi au sein de la coordination, spécialement de la CIP-IDF, comme un élément de rapprochement entre les tendances qui la composent, les

[98] Ou comme le signale Jean-Yves Trépos, « l'effet d'une position originale dans le champ de l'expertise », *op. cit.*, p. 27.
[99] Trépos J.-Y., *ibid.*, p. 24 et suivantes.
[100] Qui ne consisterait, on l'a compris, qu'à contester les résultats (la mesure) et éventuellement l'expert (le métreur).

« Intermittents » et les « Précaires »[101]. Même si tous n'y participent pas pour les mêmes raisons, ils travaillent effectivement ensemble, sans que cela s'accompagne de tensions insurmontables. Pour les défenseurs de la cause restreinte au cas des intermittents du spectacle, la démonstration scientifique de leur critique du protocole est une manière d'apporter de l'eau à leur moulin et éventuellement de faire avancer leurs revendications. Pour les tenants de la cause élargie à la précarité, elle permet d'avancer des pistes solides pour l'élaboration d'un nouveau modèle de protection sociale pour les salariés à l'emploi discontinu, voire au-delà. L'expertise a même eu plus largement un certain effet de re-mobilisation des forces. Certes, elle n'a pas réellement permis au collectif de recruter de nouveaux membres, mais elle a servi à réactiver des liens qui avaient été rompus pendant quelques mois avec certains participants du début du mouvement. La plupart y ont vu quelque chose de concret, de constructif, qui pouvait être pris au sérieux par leurs interlocuteurs, un peu comme d'autres (et parfois les mêmes) ont fortement investi la défense du projet de proposition de loi du comité de suivi. L'expertise a été pendant plusieurs mois la principale activité de la coordination et a donc servi de ciment à la CIP. Le travail soutenu qu'elle a demandé a ainsi contribué à renforcer les liens du groupe. Pris un peu plus largement, tout n'est cependant pas aussi rose.

A côté de cet aspect rassembleur, l'expertise a également causé quelques réticences voire quelques tensions, observables si l'on élargit un peu la focale et que l'on observe le mouvement dans son ensemble. Au sein même du mouvement coordonné, les réactions du CIL, le plus souvent empreintes de perplexité, sont tout à fait significatives d'une manière très différente de percevoir les tenants et aboutissants de ce mode d'action. De retour de Paris où trois intermittents mandatés par le CIL ont participé à une rencontre entre différentes délégations du mouvement et le groupe qui anime l'expertise citoyenne, Achille et Lino racontent :

> « Lino : Ouais, c'était pas mal cette réunion, mais on s'est embrouillé avec les sociologues au sujet de l'expertise… ils nous ont dit ce qu'ils voulaient faire, le volet qualitatif et quantitatif… tout le monde avait l'air de penser que ça allait nous sauver, que ça allait être vachement entendu par le ministère ! Alors que ça va servir à rien… enfin… T'aurais vu comment il te les a arrangé notre Armand ! (rires)
> Achille : Moi, sur la forme… je conteste pas l'expertise… mais l'énergie qui doit être mise dedans… si c'est pour qu'on ne fasse plus que ça maintenant, je crois pas que ça va faire avancer les choses ! »
> Réunion du CIL. Compte-rendu d'observation du 28 septembre 2004.

[101] Dont on rappelle qu'ils ne représentent pas des personnes mais des manières d'envisager le problème (voir Partie 2).

On peut penser que l'éloignement du pouvoir central, à la fois physique et relationnel, que connaissent les militants lorrains rend moins pertinente la perspective d'agir directement sur les politiques par le biais de ce type d'action, qui semble très officiel, très respectueux du protocole institutionnel (une façon de rentrer, même sans y être spécialement convié, dans une sorte de démocratie participative). Pour les militants franciliens, plus encore parisiens, le ministre a un visage, c'est une personne que certains animateurs de la coordination ont déjà rencontré, avec qui ils ont déjà débattu, etc. Il est plus concevable pour ces derniers d'agir directement sur le pouvoir politique central. Pour les membres du CIL, le ministre est plus une fonction – potentiellement inaccessible - qu'une personne[102] et il leur parait peu probable qu'une expertise émanant d'un collectif militant puisse peser sur un membre du gouvernement ou sur les autres partisans de la réforme du régime. Et même s'ils acceptent de participer à l'enquête (en tant qu'interviewés), ils regrettent que l'essentiel des forces encore disponibles y soit consacré, et qu'au final ce mode d'intervention soit mobilisé au détriment d'autres formes d'action collectives qu'eux jugeraient plus efficaces (des actions plus directes et « radicales » notamment).

Entre les composantes du mouvement, l'expertise commandée par l'AIP ne fait pas non plus l'unanimité. Si le comité de suivi soutient globalement l'initiative du groupe Pollen, certains en son sein émettent quelques réserves. La CGT par exemple ne souhaite pas être associée à cette expertise citoyenne et tient à rappeler que celle-ci n'est pas une émanation du comité de suivi ou de l'ensemble du mouvement mais appartient à la coordination des intermittents et précaires et que ces derniers doivent l'assumer comme tel. Les représentants syndicaux rappellent en outre que les liens entre les commanditaires et les chercheurs qui réalisent l'enquête ne permettent pas de parler d'expertise indépendante et notent que dans ce cas chaque organisation pourrait très bien demander des subventions à la région pour réaliser sa propre expertise. La SRF, également partie prenante du comité de suivi, estime aussi que la paternité de la CIP-IDF sur l'expertise peut nuire à sa légitimité. Elle rappelle que la finalité du comité de suivi, qui tire sa légitimité du fait qu'il est composé de parlementaires et de politiques de tous bords ainsi que des organisations des secteurs du spectacle et du mouvement, a précisément pour vocation de « servir d'écrin à une expertise indépendante »[103].

---

[102] Là où les intermittents qui ont côtoyés en quelques occasions le haut personnel politique concluent « on s'en fait tout un truc mais finalement, c'est des gens comme nous, comme toi et moi quoi… ». Agnès, 35 ans, metteure en scène et comédienne. Intermittente, droits ouverts. Militante CIP-IDF. Entretien du 10 juin 2005.

[103] Compte-rendu du comité de suivi du 16 juin 2004. Disponible sur le site de la CIP-IDF.

Ces discussions, ces tensions ne signalent pas seulement des divergences au sujet du recours à l'expertise comme mode d'action politique, elles traduisent aussi la lutte interne au mouvement. Chacune des organisations qui compose le front de contestation n'accepte de laisser le devant de la scène à l'autre, or dans ce cas précis, c'est clairement la CIP-IDF qui mène la danse : c'est elle qui reçoit les presque 100 000 euros de subventions des conseils régionaux, qui choisit le laboratoire mandaté, qui définit le cadre de « l'expertise indépendante » et c'est donc elle, au final, qui sera en position de force si ce processus porte ses fruits.

La dernière question est justement celle-ci : quels sont les retombées politiques de cette expertise citoyenne ?

Si l'on entend par là en quoi la publication des trois rapports d'expertise a fait évoluer de quelque manière que ce soit le rapport de force entre le mouvement et le gouvernement, ou plus clairement, si ces rapports ont servi à faire avancer les revendications, la réponse est négative. Cet échec peut s'analyser en deux temps. D'abord, la publication des résultats n'a affecté en rien les positions du ministre ou des autres parties du dossier. Plusieurs intermittents qui ont participé avec beaucoup d'enthousiasme à l'enquête se sentent trahis et sont contraints d'admettre que leur rapport « a rejoint les autres dans le tiroir du ministre » comme l'avait prédit certains de leurs collègues. Mais selon ses concepteurs, l'expertise n'avait pas vocation à débloquer seule le dossier des intermittents ou à en être l'argument ultime. Elle était au contraire pensée comme un instrument de lutte, un objet sur lequel aurait pu s'appuyer le mouvement pour poursuivre la contestation et renforcer ses revendications. Mais si la réalisation collective des enquêtes a remobilisé quelques forces, cela fut largement insuffisant pour relancer un mouvement d'ampleur.

De manière plus générale, on peut également considérer que la contre-expertise, l'expertise citoyenne, l'expertise critique ou militante, peu importe le nom qu'on lui donne pose tout de même en soi un certain nombre de problèmes qui nuisent à sa légitimité et qui diminuent d'autant ses effets potentiels. Jacques Ion *et al* expliquent ainsi que si les associations, au sens large, n'hésitent plus aujourd'hui à « s'aventurer sur ces terres hier abandonnées aux spécialistes » et à « se constituer en collecteurs de données scientifiques », cela les amènent du même coup à pointer « les limites de la science à produire des certitudes »[104]. Leur analyse rejoint le constat plus ancien de Catherine Paradeise selon lequel la contre-expertise nuit à la

[104] Ion J., Franguiadakis S., Viot P., *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement, coll. CEVIPOF/Autrement, 2005, p. 18-19.

légitimité même de l'expertise : « la contre-expertise contredit l'indiscutabilité dont se prévaut le jugement de l'expert (plus il y a d'expertises, moins l'expertise est fiable). »[105] En effet, l'expertise tire sa légitimité du fait qu'elle se revendique être un discours scientifique, objectif. Si la partie adverse réalise sa propre expertise, en se revendiquant tout aussi scientifique et objectif mais en produisant des résultats totalement contradictoires, ce qui apparaît le plus nettement c'est que l'expertise est avant tout affaire de point de vue (au sens strict de l'endroit duquel on regarde) et donc est liée à la position qu'occupe celui qui parle dans le litige. Les intermittents accordent peu de crédit aux rapports des experts officiels, précisément parce qu'ils sont officiels, mandatés par le gouvernement et donc suspects de complicité, de connivence avec le pouvoir politique ; inversement l'expertise citoyenne n'a que peu de crédit aux yeux de ces derniers et apparaît d'abord comme une lecture partisane des enjeux du conflit[106].

C'est bien ce que veulent signifier à l'ensemble du mouvement les promoteurs de l'expertise lorsqu'ils rappellent que celle-ci est avant tout un objet de lutte. Alors qu'elle constitue une tentative d'opérer au sein des arènes institutionnelles (« dedans » comme disent les membres de la CIP-IDF) elle n'est pas à elle seule une alternative au rapport de force, à la grève, la manifestation ou l'occupation (le « dehors »). C'est dans la combinaison de ces deux dimensions que les mouvements sociaux actuels doivent construire leur répertoire d'action collective.

L'expérience de la coordination des intermittents et précaires est originale dans sa tentative de replacer l'usager, ceux qu'elle appelle « les premiers concernés », au centre de la posture experte. Cependant, sur plusieurs plans et pour diverses raisons que nous avons exposés, le recours à l'expertise n'a pas produit les effets escomptés. Principalement, elle n'a pas abouti réellement à la constitution d'un savoir partagé, à la redéfinition des « premiers concernés » comme experts, entendus comme ceux qui font l'expérience du dispositif mais aussi qui en maîtrisent suffisamment les tenants et aboutissants pour pouvoir se servir de leur position comme point d'appui pour la revendication de droits. A quelques personnes près, dont la présence s'explique par des contingences trop particulières pour pouvoir se répéter de manière très large, ce sont, comme on l'a montré pour la commission CAP ou pour l'expertise

[105] Paradeise C., « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail*, n°1, 1985, p. 17-31.
[106] Du point de vue du sociologue, aucune n'est *a priori* plus juste que l'autre, ni plus vraie ou plus objective. Comme le note Trépos, les deux manipulent par exemple autant de « savoirs du sens commun » (*op. cit.*, p. 29).

d'alternative, quelques personnes, toujours les mêmes, qui participent à cette élaboration collective (les plus militants, les mieux dotés en capital culturel, les mieux insérés dans les réseaux professionnels…). Le résultat, involontaire mais inéluctable, n'est donc pas le partage de l'expertise (c'est-à-dire de la capacité de mobiliser des savoirs spécifiques – théoriques, pratiques, expérientiels - dans les situations que suppose l'action contestataire) mais la spécialisation de ceux qui participent le plus activement à ce travail et donc le creusement des écarts entre le plus grand nombre des « premiers concernés » et les concernés mobilisés, et dans ce groupe, entre les leaders et le reste du mouvement. Louise, pourtant fervente partisane de l'expertise sous toutes ses formes, remarque également que l'étude du protocole, la réflexion sur le nouveau modèle et tout le travail sur l'expertise citoyenne l'ont amené à « une sorte de bilinguisme », ce qui l'éloigne dans un certain sens de la plupart des participants. Comme le note Chris, militant de la CIP-IDF, avec lucidité et une pointe d'humour : « Il y a un petit rejet de la posture experte de la part de certaines personnes, même au sein de la coord, qui pensent qu'on est devenu un petit peu trop experts… et qu'on parle un peu trop… à force de travailler le langage de l'ennemi on finit par parler un peu comme eux ! Ce qui est super pas faux ! ».

Conclusion de la troisième partie

Les collectifs et les coordinations d'intermittents s'efforcent donc de diversifier les formes d'expression protestataire. Ils puisent dans tous les registres disponibles[1] : celui de la force en descendant en nombre dans les rues ; celui de la scandalisation (ou de la vertu), en dénonçant à travers des actions spectaculaires et médiatiques le sort que l'on réserve à la culture, aux artistes et aux précaires en France ; celui de la science en proposant des analyses critiques du protocole du 26 juin, en rédigeant des contre-propositions ou en réalisant (avec l'aide de chercheurs) leur propre expertise du régime d'assurance chômage des salariés du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Pas plus qu'en ce qui concerne les différents registres de la cause, ce répertoire d'action ne forme un tout homogène. Il fait l'objet de discussions, de tensions entre les différentes composantes du mouvement, précisément parce que les moyens d'action ne sont pas seulement des dispositifs techniques mais qu'ils donnent des informations sur la définition des enjeux de la lutte et sur l'identité des groupes qui les mobilisent. Ainsi un type d'action peut (le lien n'est pas automatique) correspondre plus ou moins directement à un registre de lutte : l'occupation des théâtres avec le registre professionnel et culturel, l'occupation des Assedic avec le registre de la précarité pour ne donner que les exemples les plus courant[2].

Bien sûr, on retrouve les traditionnels débats entre « révolutionnaires » et « réformistes » (en ces termes ou d'autres proches), entre ceux qui prônent une action directe et radicale et ceux qui mettent en avant la nécessité de faire des propositions et de participer aux négociations. Mais il se dégage néanmoins, au fil de la mobilisation, la conviction de plus en plus partagée que la force du mouvement réside précisément dans sa capacité à mener de front toutes ces actions, à, dans le même temps, manifester dans la rue et négocier dans les ministères, à

[1] Sur les trois registres de l'action (le nombre, la vertu et la science), voir Offerlé M., *Sociologie des groupes d'intérêt, op. cit*.

[2] Bien qu'un tenant du registre de la culture puisse occuper une antenne ASSEDIC… les arrangements se décidant au cours des interactions comme on l'a vu en ce qui concerne la définition de la cause et les combinaisons des registres de la lutte (Partie 2).

occuper une antenne ASSEDIC et faire une analyse économico-sociologique de l'intermittence.

Pour revenir sur les « paradoxes » de cette mobilisation, il faut noter que l'hétérogénéité du mouvement, qui comme on l'a montré n'est pas soluble dans son répertoire d'action, n'a pas agi comme un frein à l'action collective mais bien au contraire, là encore, comme une autre de ses forces. En effet, le mouvement aurait pu être comme paralysé, incapable d'agir, s'il n'avait pu passer outre les tensions entre ses différentes composantes et qu'il avait au contraire cherché à définir un « bon terrain » de mobilisation pour tous et un répertoire d'action limité à quelques techniques de lutte. Deux mécanismes combinés ont rendu possible ce dépassement : d'une part le choix mentionné plus haut de mener la lutte « sur tous les fronts », d'autre part la division des tâches et des cibles qui s'est instaurée au fil du mouvement. Ainsi, « le mouvement », pris comme être collectif, lutte effectivement en même temps dans les mondes du spectacle et dans les institutions du salariat, apparaît dans les médias traditionnels et alternatifs, recoure à des illégalismes et au droit ou à l'expertise, etc., Mais les intermittents et les précaires mobilisés, ne mènent pas tous toutes ces tâches. Certains ne s'investissent que dans leur milieu professionnel en mettant en œuvre leurs compétences artistiques (parce qu'ils estiment par exemple que ce mouvement concerne les professionnels du spectacle et que c'est à eux qu'il faut s'adresser), d'autres mettent l'accent sur les relations avec les acteurs institutionnels (qu'ils accordent ou non par ailleurs du crédit à l'action directe), etc. Certains encore utilisent indifféremment tout le répertoire d'action du mouvement, par conviction ou simplement entraînés par l'action. C'est précisément la force du mouvement, du point de vue du maintien de l'action collective, de son ampleur et de sa visibilité (pas nécessairement pour autant de son « succès » politique), de s'être collectivement « autorisé » des actions complémentaires et parfois contradictoires, d'avoir permis à ses membres de lutter dans les lieux et de la manière qui leur semblaient adaptés. Tout cela ne se passe pas sans tensions ni conflits, mais ceux-ci ne remettent pas fondamentalement en cause la volonté et la capacité de continuer à faire ensemble (même si cela signifie faire, en partie, indépendamment les uns des autres). Le mouvement des intermittents du spectacle tient, non pas en cherchant l'unité et l'homogénéité à tout prix, mais au contraire en affichant une volonté de préserver l'hétérogénéité du collectif mobilisé, y compris dans ses contradictions.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Résoudre ce que nous avons appelé « le paradoxe des intermittents du spectacle » revient, on l'a vu, à comprendre comment ce groupe a pu donner à sa mobilisation autant d'ampleur et de visibilité alors que les catégories d'analyse habituelles en font, *a priori*, une mobilisation improbable. Certes, les relations privilégiées des intermittents avec l'espace médiatique constituent une ressource non négligeable, mais la précarité de leurs empois, la faible organisation collective de leur secteur d'activité et l'hétérogénéité des réalités socio-économiques que recouvre leur « statut » mettaient en doute leur capacité à passer à l'action et surtout à maintenir leurs engagements et à agir ensemble.
L'observation ethnographique de l'*action collective en train de se faire* nous a permis de saisir les mécanismes qui ont rendu possible cette mobilisation collective et tous les agencements, les arrangements et autres bricolages auxquels se sont livrés les acteurs mobilisés afin de maintenir le groupe.

Au terme de ce travail, il convient d'abord de rappeler les principaux résultats obtenus, puis nous envisagerons les enseignements que l'on peut en tirer pour l'analyse des mobilisations mais aussi pour celle de l'action collective en général. Ce faisant nous esquisserons quelques perspectives qui pourront venir prolonger cette recherche.

Un paradoxe résolu : de l'intermittence à la militance

L'analyse du mouvement des intermittents au sein de deux collectifs militants nous a d'abord apporté deux ensembles d'informations : le premier se rapporte à l'expérience de l'intermittence, le second au rapport de ces salariés à l'engagement contestataire.

Expérience de l'intermittence et renforcement des solidarités

La vie professionnelle des intermittents est profondément marquée par la précarité de l'emploi, c'est-à-dire par une alternance incessante de temps d'emploi courts et de périodes de chômage plus ou moins longues. Pour la plupart cependant, le rapport au chômage se distingue de celui des autres chômeurs et se rapproche de ce que Dominique Schnapper appelle le « chômage inversé »[1]. En effet, contrairement à d'autres catégories de salariés, ils ne vivent pas leur chômage comme une épreuve (sociale et psychologique), et cela pour deux raisons principales.

D'abord, ils n'interprètent pas leurs périodes indemnisées par les ASSEDIC comme du chômage mais comme des temps utiles à la réalisation de tout le « travail invisible »[2], *i.e.* toutes les tâches non rémunérées indispensables à leur activité professionnelle (recherche, création, répétition, promotion, etc.). Si les artistes (et les intellectuels) peuvent à ce point « inverser le sens de l'épreuve »[3], c'est qu'ils ont les ressources (financières, culturelles, familiales, sociales) qui permettent de le faire et d'adopter cette posture romantique sans craindre de ne pouvoir en surmonter les coûts. Au discours de stigmatisation émanant du MEDEF qui vise à les présenter comme des paresseux et des profiteurs, les intermittents opposent alors un double discours qui d'un côté s'inscrit dans une rhétorique de l'activité et de l'effort constants et d'un autre côté conteste la légitimité de la valeur travail (en réalité du travail salarié, aliénant, subordonné à la mise en valeur de capital économique[4]). Ils détournent ainsi l'accusation de « parasitisme » en prônant une forme alternative de rapport au travail et un retournement de l'échelle des valeurs du travail : la discontinuité contre la permanence, la créativité contre la rentabilité.

Ensuite, si le chômage (indemnisé) n'est pas ici une épreuve, c'est que l'indemnisation n'est pas perçue comme un revenu de remplacement mais comme la continuité du salaire entre deux emplois[5]. Ce déplacement n'est pas anodin, il témoigne d'un rapport à l'assurance chômage particulier que sont loin de partager les chômeurs des autres secteurs. Alors que pour la plupart des salariés le « risque » dont il faut être protégé est celui de perdre son emploi et

---

[1] Schnapper D., *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1981.
[2] Coulangeon Ph., *Les musiciens interprètes en France. Portrait d'une profession*, Paris, La découverte, 2004.
[3] Schnapper D., *ibid.*
[4] Friot B., *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La dispute/SNEDIT, 1998.
[5] Ce qu'elle est de fait (Friot, *ibid.*) mais qui n'est pas perçu comme tel par les salariés des autres secteurs.

de se retrouver au chômage, pour les intermittents il est de perdre ses droits à l'indemnisation. En ce sens, l'indemnisation du chômage est davantage le signe d'une bonne intégration professionnelle que celui d'une rupture (comme c'est le cas pour un salarié licencié ou en fin de contrat à durée déterminée).

Si le chômage ne pose donc pas problème en soi aux intermittents, il n'en va pas de même de la discontinuité de leur activité et, dans sa traduction sociale, de la précarité de leur situation. Ce qui inquiète les intermittents, c'est moins le fait de ne pas avoir d'emploi à un temps T que l'incertitude qui pèse sur leurs chances d'accumuler sur une période déterminée le nombre de cachets suffisants pour conserver leurs droits à l'indemnisation ouverts. Cette discontinuité de l'emploi, parfois revendiquée comme une liberté (si elle n'est pas associée à une discontinuité des revenus), relève néanmoins davantage de l'intériorisation de la contrainte : les intermittents savent que ce mode d'emploi et l'incertitude qui en découle font partie intégrante de l'organisation structurelle de ce secteur économique[6] et de leur carrière et il leur faut l'accepter pour pouvoir se convaincre de continuer[7].

Afin de limiter l'incertitude et de rendre leur situation acceptable, les intermittents doivent apprendre à maîtriser le fonctionnement de leur régime d'indemnisation. Les annexes 8 et 10 de la convention d'assurance chômage sont en effet complexes et il leur faut connaître les règles officielles et les diverses ficelles qui composent ce que l'on a appelé le *métier d'intermittent*. Ce n'est en effet qu'au prix de l'apprentissage de ces règles que les salariés peuvent assurer la continuité de leur intégration professionnelle.
Le métier d'intermittent fait partie intégrante de la socialisation professionnelle des artistes et des techniciens du spectacle et il se transmet notamment au sein des collectifs professionnels, qu'ils prennent une forme institutionnelle (compagnies de théâtre, entreprises d'audiovisuel…), associative (de production ou de diffusion artistique) ou de réseaux *ad hoc* (liste d'informations sur l'intermittence ou le fonctionnement d'un secteur ou sous-secteur du spectacle). D'un côté, ces solidarités renforcent l'intégration professionnelle des membres qui y ont accès (en luttant de surcroît contre la concurrence forcée par l'individualisation des

[6] Menger P.-M., *Les intermittents du spectacle : sociologie d'une exception*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. Cas de figure, 2005.
[7] Les quelques sorties de carrière que j'ai pu observer sont intervenues précisément lorsque l'incertitude se fait pesante et, plus encore, lorsqu'elle devient un risque de précarisation (chapitre 1). A titre de piste pour le prolongement de la thèse, on pourrait établir un rapprochement entre ces sorties de carrières et les défections militantes, dans la mesure où l'une et l'autre reposent sur des mécanismes proches : nécessité économique, déficit de socialisation professionnel, soutien de l'entourage, etc.

carrières), de l'autre, elles redoublent les inégalités : les moins intégrés professionnellement y ont moins accès, ils ont moins de chances d'être informés des opportunités d'emploi, de maîtriser le métier d'intermittent et ainsi de suite.
Tout cela porte à conséquences sur le passage à l'action collective.

Passage à l'action et division du travail militant

Les intermittents qui se mobilisent dans les collectifs et les coordinations se recrutent principalement au sein du spectacle vivant. C'est d'abord le secteur qui est le plus dépendant du régime de l'intermittence, sur lequel sont reportés une partie des coûts de production des spectacles (par exemple le temps de répétition, non payé par l'employeur mais indemnisé par les ASSEDIC). C'est ensuite un secteur où, malgré l'individualisation des carrières et la faible organisation collective du travail, des liens sont entretenus entre les salariés, que ce soit institutionnellement (théâtre et danse dans le réseau des scènes nationales par exemple) ou par des réseaux professionnels (théâtres de rue, « musiques actuelles », etc.).
Par ailleurs, les intermittents mobilisés ne se recrutent ni parmi les rares intouchables ni parmi les plus précarisés mais bien au sein de la grande majorité des intermittents, artistes pour la plupart[8], qui atteignent difficilement ou dépassent tout juste le seuil des 507 heures.

Mais comme on l'a montré, le passage à l'action et l'organisation collective des engagements assurés par les collectifs d'intermittents mobilisés (Partie 1) n'explique pas totalement le processus qui conduit les membres d'un groupe composite à agir ensemble. Pour comprendre cette situation, il est nécessaire d'observer la manière dont s'arrangent les participants en situation, c'est-à-dire directement dans les collectifs. En Île-de-France, la Coordination qui regroupe des intermittents et des militants professionnels mobilisés sur la question de la précarité, tient sur un arrangement tacite entre ses composantes : les uns, « porte parole » sans mouvement, peuvent bénéficier de celui des intermittents pour faire valoir leurs revendications, les autres se mobilisent d'abord sur leur régime d'indemnisation et bénéficient du capital militant des professionnels de la contestation ; ce qui n'empêche pas les échanges,

[8] Les personnels techniques (ouvriers, employés, techniciens, ingénieurs) qui ne travaillent que dans ces métiers techniques étant à la fois moins directement concernés par le rôle « artistique » de l'assurance chômage, moins insérés dans les collectifs d'artistes (parfois quelques ingénieurs son ou lumière) et, travaillant souvent plus que les artistes (leur travail ne nécessitant pas de répétitions, promotion…) se sont finalement trouvés avantagés par la réforme (un taux d'indemnisation plus important).

plus ou moins conflictuels, les alliances, etc. En Lorraine, le collectif est plus homogène et son positionnement répond à la fois à son inscription dans le mouvement national et à la prise en compte de considérations plus locales.

Quoi qu'il en soit, la cohabitation – et parfois la combinaison - de plusieurs registres de mobilisation (le métier, la culture, la précarité) au sein d'un même mouvement et plus spécialement d'un même collectif militant permet à chacun de trouver sa place, de participer à la contestation sans avoir à accepter tout ou partie des revendications et des mots d'ordre portés par une autre partie du groupe (Partie 2). Il en va de même pour les techniques de lutte et les lieux où est portée la contestation : on assiste à une division pratique du travail qui se traduit par une multiplication des lieux et des formes d'intervention du mouvement, sans pour autant que chacun ne soit contraint de participer à tout et tout le temps (Partie 3).
En bref, si certaines actions comme le recours aux médias et à l'expertise font largement consensus, on constate une répartition des tâches qui favorise la continuité des engagements. Ceux qui se situent sur une ligne « professionnelle » ou « culturelle » peuvent aller défendre, au nom de la coordination, la diversité culturelle dans les théâtres et autres lieux de spectacle auprès de leurs collègues et du public, en s'appuyant notamment sur leurs compétences artistiques pour mettre en scène leur protestation. Ceux qui défendent une ligne globalisante et axée sur la précarité peuvent, eux aussi au nom de la coordination, se rendre dans les ASSEDIC et autres lieux extérieurs au spectacle, s'adresser à l'ensemble des salariés précaires et revendiquer des modes d'action plus « radicaux ». Et l'on peut imaginer, sur le même mode, toutes sortes de combinaisons intermédiaires entre ces deux positions.

La réussite du mouvement des intermittents passe indiscutablement par sa capacité à maintenir toutes ces dimensions ensemble, en dépit des conflits internes et des contradictions que cela occasionne. Le passage à l'action de ce groupe précaire et composite engage par ailleurs à s'interroger non plus seulement en termes de spécificité du groupe des intermittents mais aussi en termes d'apport à une sociologie de l'action collective contestataire.

Une contribution à la sociologie des mouvements sociaux et à l'analyse de l'action collective

L'étude du mouvement des intermittents nous a amené à nuancer les effets de la précarité et de l'hétérogénéité d'un groupe sur leur mobilisation. Il s'agit maintenant d'élargir la réflexion et de comprendre ce que ces résultats impliquent en termes d'analyse des mouvements sociaux d'abord, et de compréhension de l'action collective ensuite.

Réinterroger la précarité et les « mouvements de précaires »

La notion de précarité bénéficie indiscutablement d'un certain effet de mode, qui fait que l'on a tendance à l'utiliser sans toujours la questionner. Mais quel est l'intérêt, pour une sociologie de l'engagement militant, de la notion de « précarité » ? Permet-elle de distinguer des modes d'engagement, de prévoir des variations dans la participation à la contestation ? Se poser ces questions nous oblige à poser la question de la définition du terme : qu'est-ce que la précarité ?

Un nombre croissant de travaux – sur lesquels nous ne reviendrons pas ici - se sont efforcés d'y répondre[9] et distinguent généralement une dimension objective (la stabilité de l'emploi, l'accès au soin ou à un logement) et une dimension subjective (un sentiment d'insécurité, d'incertitude). La question qui nous intéresse alors est : peut-on en déduire une attitude spécifique par rapport à l'engagement ?

L'étude des intermittents, concernés objectivement (emploi) et subjectivement (incertitude) par la précarité, nous montre que non. Et si elle n'est pas un frein en soi à leur passage à l'action, c'est notamment parce qu'elle est vécue par ces salariés comme une routine qui relève de leur quotidien. C'est aussi parce que le groupe concerné dispose des ressources pour « inverser » l'épreuve de la précarité et la présenter comme une liberté et pour développer des mécanismes compensatoires qui seront autant de points d'appuis pour la mobilisation.

[9] Nicole-Drancourt Ch., « L'idée de précarité revisitée », *Travail et emploi*, n° 52, 1992, p. 57-70 ; Cingolani P., *La précarité*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2005 ; Bresson M., *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, coll. 128, 2007 ; Boumaza M., Pierru E., « Introduction : Des mouvements de précaires à l'unification d'une cause », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007, p. 7-26.

Ce point nous semble central dans l'appréhension de ses effets : la précarité n'implique pas nécessairement une faiblesse des ressources (culturelles, sociales, politiques…)[10]. Oublier cela revient à traiter de la même manière tous les « précaires ». Or, quoi de commun par exemple, de ce point de vue, entre un sans-papiers et/ou sans logis, une femme sans diplôme employée en CDD par une entreprise de nettoyage et un artiste issu de la petite bourgeoisie parisienne ? Assez peu de choses, si ce n'est que tous peuvent correspondre à cette notion de précarité, ce qui rend d'autant plus visibles ses faiblesses. On comprend alors que la précarité, qui rend compte de situations sociales extrêmement diverses, ne peut avoir un effet univoque sur la mobilisation. Elle ne fait pas sens en soi mais doit être rapportée à l'ensemble de la situation socio-économique des individus concernés[11].

Le même raisonnement doit être tenu à propos de la catégorie « mouvements de précaires ». Celle-ci fait référence à la composition socio-économique de ces mouvements et à leur dimension identitaire[12]. Mais encore une fois, quelle est la consistance sociologique d'une telle catégorie ? Désigne-t-elle un faisceau de faits sociaux cohérents ?

Si l'on adopte un point de vue objectiviste, en nous appuyant sur les éléments présentés plus haut, la réponse est négative : « précaires » désigne un groupe dont les propriétés sociales peuvent être extrêmement différentes et il parait difficile de pouvoir traiter de manière commune leurs « mouvements ».

Si l'on adopte un point de vue davantage constructiviste, en nous demandant si cette catégorie, même inconsistante sociologiquement, fait effectivement sens pour les acteurs concernés, la réponse est encore à nuancer. La précarité est ici avant tout un *label* utilisé par quelques entrepreneurs de mouvements sociaux[13]. Celui-ci « prend » effectivement dans quelques mobilisations, comme celle des intermittents sous l'impulsion des Précaires associés de Paris, mais il ne rassemble pas l'ensemble des luttes. En effet, au-delà de la convergence des luttes, mot d'ordre à visée performative auquel appellent les professionnels de la contestation, il n'y a pas ou très peu de connexions entre les différents mouvements appelés

[10] Que l'on pense par exemple aux « intellos précaires » (enseignants, chercheurs, journalistes, informaticiens…) que décrivent Anne et Marine Rambach : *Les intellos précaires*, Paris, Fayard, 2001.
[11] Paugam S., *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, coll. « Le lien social » série « Documents d'enquête », 2000.
[12] Cingolani P., *op. cit.*
[13] Comme celui de « mouvements de sans » qu'il tend à remplacer, qui est également une catégorie militante (visant à rassembler des mobilisations très différentes dans un mouvement plus large) dont la consistance sociologique doit être questionnée et qui ne constitue pas, à mon sens, une catégorie d'analyse opératoire : qui sont les sans ? Tous les « sans » sont-ils dans la même situation ? Tous les « mouvements de sans » sont-ils équivalents et peuvent-ils être traités de la même façon ?

« de précaires » (chômeurs, sans-papiers, sans logis, travailleurs des chaînes de restauration rapide…).

Plusieurs hypothèses pourraient être avancées mais elles mériteraient une étude approfondie. On a montré ici que la notion de précarité a été importée avec succès par les militants « précaires » dans le mouvement des intermittents en partie en raison du flou de sa définition et de l'homogénéisation qu'elle entraîne. Mais le flou ne suffit pas, elle doit aussi pouvoir « valoriser » les acteurs qui l'emploient. Or, si les artistes peuvent la revendiquer au prix d'une « inversion » (en termes de liberté par exemple) rendue possible par les ressources dont ils disposent, il n'en va pas de même pour ceux qui en sont dénués et pour qui la précarité ne revoie qu'à l'instabilité de leur situation socio-économique. Il serait intéressant, dans ce prolongement, d'étudier d'autres mobilisations de personnes en situation de précarité (de l'emploi ou autre) ou faisant appel au *label* précarité comme registre de mobilisation. L'étude, en cours de réalisation, de la constitution d'un réseau européen des précaires (Euromayday[14]) se situe dans ce prolongement. Mais il s'agirait également de confronter nos analyses à des terrains radicalement différents, en termes de population notamment, afin de pouvoir observer, s'il y a lieu, les variations de « l'effet précarité » sur le passage à l'action et le maintien des engagements d'agents moins bien dotés en ressources diverses que les intermittents du spectacle[15].

Le commun : condition ou produit de l'action collective ?

Les réflexions sur la relation entre l'hétérogénéité du groupe et du mouvement des intermittents et ce que l'on a appelé la *production de commun* ouvrent la voie à des questionnements qui dépassent le cadre de l'action contestataire et qui touchent plus généralement aux logiques de l'action collective. Sans revenir ici sur les longues, et

[14] Qui a donné lieu à une première communication : Sinigaglia J., « MAYDAY ! La difficile européanisation des luttes de précaires », communication au colloque international « L'action collective et l'exclusion sociale en Europe », École Normale Supérieure de Lyon (ENS-SLH), 11 et 12 janvier 2008 (à paraître).

[15] Comme les salariés de l'industrie et des services étudiés par Annie Collovald et Lilian Mathieu (Collovald A., Mathieu L., « Mobilisations de salariés précaires et apprentissage d'un répertoire syndicale », communication au colloque " Comment penser les continuités et discontinuités du militantisme ? Trajectoires, pratiques et organisations militantes ", Lille, 8, 9 et 10 juin 2006, 16 pages.) ou dont rend compte Evelyne Perrin (Perrin E., *Chômeurs et précaires au cœur de la question sociale*, Paris, La Dispute/SNEDIT, 2004).

certainement indispensables, discussions sur la définition de l'action collective[16], nous nous bornerons à l'envisager, de manière minimale, comme une action qui fait intervenir plusieurs individus, sans présumer de son caractère volontaire, concerté, de la nature de ses objectifs ou de ses conséquences.

D'abord, on notera que l'on a pu constater que peuvent coexister au sein d'un même collectif militant des individus très différents, aux trajectoires professionnelles et militantes diverses et aux motivations multiples, exprimant des griefs et des motifs de mécontentement eux aussi très différents. L'idée n'est pas neuve. On la trouve notamment sous le terme de « dispersion » des mobilisations dans les travaux de Michel Dobry[17]. Mais l'usage de ce terme laisse penser que l'hétérogénéité, ici nommée dispersion, est un obstacle à la mobilisation[18] et que l'action serait plus "efficace" si ses divers éléments étaient rassemblés. Notre étude de cas tend à montrer qu'elle ne constitue pourtant en soi ni un obstacle ni un atout et que la prise du mouvement dépend de ce que font les acteurs de cette hétérogénéité. Le rôle des animateurs du mouvement, des entrepreneurs de mobilisation, est ici central : il leur revient de donner de la cohérence au groupe, en traduisant les intérêts des uns et des autres en un langage commun, en proposant un cadre de mobilisation qui puisse englober les expériences de tous les participants potentiels.

Cela signifie, si l'on prend un peu de hauteur, qu'il n'est pas nécessaire d'être identiques et/ou d'avoir des intérêts communs ou une même vision de l'aboutissement de l'action pour agir ensemble mais que la réalisation de l'action collective dépend de la capacité du groupe à gérer les différences et les divergences. Pourtant, il est couramment admis, et l'on rejoint en cela la critique formulée par Daniel Cefaï[19], de définir l'action collective comme « une action concertée de un ou plusieurs groupes cherchant à faire triompher des fins partagées »[20] ou dans une formulation très proche « une action commune ayant pour but d'atteindre des fins

[16] Que l'on retrouve dans tous les manuels de sociologie générale et ceux portants spécifiquement sur les mouvements sociaux ou l'action contestataire.
[17] Dobry M., *Sociologie des crises politiques*, Paris, PNFSP, 1992 (1968).
[18] En effet, selon le *Petit Robert*, la dispersion renvoie à l'éparpillement, à la division voire à la déroute ou la débandade.
[19] Cefaï D., *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, Éditions la découverte, coll. « Recherches », Série Bibliothèque du M.A.U.S.S., 2007, p. 8-14.
[20] Fillieule O., Péchu C., *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 1993, p. 9.

partagées »[21], ou encore comme « une logique de *revendication*, de défense d'un intérêt matériel ou d'une "cause" »[22] (une seule ?).

En outre, si le commun n'est pas un point de départ indispensable à l'action collective, il n'en est pas non plus la seule issue possible ni nécessairement le but recherché par tous. Dans le même ordre d'idée que les définitions précédentes, une action collective « réussie » est celle qui produit quelque chose d'uni, d'homogène, qui fait disparaître les particularités, ou comme le notait Patrick Champagne, qui se présente en « donnant toutes les apparences de l'unité et de la solidarité »[23].

Tout cela est juste, mais il est des cas, le mouvement des intermittents en est un bel exemple, où l'homogénéité n'est pas le but. Et même si les raisons pour lesquelles ce but a été abandonné tiennent à ce qu'il s'est avéré trop difficile à atteindre, force est de constater que cela n'a pas remis en cause « l'action collective ».

Pour que le collectif tienne, il n'est donc pas toujours nécessaire de viser des fins communes, mais il importe que chacun trouve son compte, en pratique, dans ce que produit le collectif. Il ne s'agit pas de défendre ici une analyse utilitariste de la participation individuelle à l'action collective en soutenant que les individus s'engagent s'ils y trouvent un intérêt personnel. Au contraire, la réponse n'est pas dans le calcul des intérêts mais dans la pratique même de l'action. Le simple fait de « faire quelque chose » avec d'autres personnes[24], et ce même si les divergences sont importantes avec les autres membres du groupe, peut suffire à maintenir les engagements.

Pour ces raisons, nous pourrions définir l'action collective non pas comme la soumission du groupe à une règle (un modèle moyens/fins unique), une régulation collective[25] ou encore, à l'opposé, comme la somme d'intérêts individuels, mais bel et bien comme, tout à la fois,

---

[21] Mann P., *L'action collective. Mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1991.

[22] Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, Coll. Repères, 2002 (1996), p. 10.

[23] Champagne P., « La manifestation : la production de l'événement politique » *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, juin 1984, p. 22.

[24] Parfois même « seul contre tous ». Le joueur de cornemuse, occupant du théâtre des Mutilés, qui allait jouer tous les matins sur la Croisette lors de la mobilisation pendant le festival 2004 voyait son action critiquée, contestée par le reste du groupe. On lui reproche de gaspiller son énergie pour une action qui ne « sert à rien », de donner une mauvaise image du mouvement, etc. Contre l'avis de ses collègues militants, avec lesquels ils réalisent d'autres actions contestataires, il continue néanmoins à jouer tous les matins sur la Croisette. Peut-on dire pour autant que cette action se situe en dehors de l'action collective ? Au sens où elle participe du mouvement de contestation et qu'elle n'est pas pratiquée à titre individuel mais au nom du mouvement des intermittents, il semble que non.

[25] Reynaud J.-D., *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1989 *;* Segrestin D., Les communautés pertinentes de l'action collective : canevas pour l'étude des fondements sociaux des conflits du travail en France, *Revue française de sociologie*, vol. 21, n°2, avril-juin 1980, p. 171-202.

condition et produit d'agencements des intérêts, motifs, griefs individuels qui se stabilisent, se déplacent, se reforment suivant des configurations[26] plus ou moins durables. Il y a des conditions sociales, non réductibles à des stratégies individuelles, dans lesquelles un groupe peut tenir et agir ensemble sans langage commun, sans fins partagées, etc. mais sur la base d'une interdépendance. Cette manière de définir l'action collective n'est pas nécessairement nouvelle mais elle met l'accent sur le fait que le compromis n'est pas un passage obligé, un préalable indispensable à l'*agir ensemble* d'un groupe hétérogène[27].

Il conviendrait de confronter cette analyse à d'autres terrains, par exemple à des activités professionnelles : dans un travail en équipe, est-il nécessaire aux participants d'être en accord sur la fin et les moyens pour pouvoir agir ensemble ? Si chacun essaye d'imposer sa propre définition des fins et des moyens, mais sans succès, l'action peut-elle se poursuivre ? Sous quelles conditions ?

Ces quelques réflexions concluent un long travail d'enquête mais en appellent donc bien d'autres encore. Celles-ci pourront s'inscrire dans un prolongement direct de « la thèse de la thèse » est porter sur d'autres mobilisations contestataires, de précaires ou non, ou plus largement d'autres types d'actions collectives. Elles pourront également partir du « terrain de la thèse » et interroger par exemple les modifications des pratiques professionnelles des intermittents du spectacle en période de « crise ». Mais l'on peut imaginer toutes sortes de développements à partir d'un point ou l'autre de ce travail empirique. La multitude des objets et des terrains de recherche n'a de limites que celles de la curiosité sociologique.

[26] *I.e.* des systèmes d'interaction et d'interdépendance. Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Éditions de l'aube, coll. Agora Pocket, 1991, notamment p. 154-151.

[27] Ce que l'on trouve par exemple dans la sociologie de la traduction (qui passe par la définition d'un langage commun) ou dans l'importation de l'analyse goffmanienne des cadres en sociologie politique (Lilian Mathieu parle par exemple de « l'alignement des cadres comme condition de l'engagement » dans Mathieu L., « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°1, 2002, p. 75-100.)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Note : ne sont mentionnés ici que les ouvrages, articles et communications cités dans le corps du texte. Certains ouvrages collectifs et numéros de revue peuvent figurer plusieurs fois si l'on y a fait référence dans leur intégralité (pour la thématique ou l'approche abordée) et que l'on a utilisé par ailleurs une ou plusieurs contributions en particulier.

« Echanges de bons procédés », Table ronde avec Marie-Claire Cailletaud (CGT), François Labroille (FSU), Jérôme Martin (Act Up), Emmanuelle Mercier (APF) et Jérôme Tisserand (CIP-IDF), *Vacarme*, n°31, printemps 2005.

« Fréquentations militantes », *Politix*, vol.16, n° 63, 2003.

« Groupes d'intérêt et recours au droit », *Sociétés contemporaines*, n°52, 2003.

« La profession de comédien. 1/La formation », *Développement culturel*, bulletin du département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication, n°117, avril 1997.

« La profession de comédien. 2/L'activité », *Développement culturel*, bulletin du département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication, n°119, juin 1997.

« La société saisie par le droit ? La mobilisation du droit dans les luttes », *Mouvements*, n°29, septembre octobre 2003.

« Le cinéma militant reprend le travail », *CinémAction*, n°20, 1er trimestre 2004.

« Le corps protestataire », *Sociétés contemporaines*, n°31, 1998.

« Le retour de la critique sociale »**,** *Contretemps*, n°1, Textuel, 2001.

« L'emploi dans les professions culturelles », Note n°21 d'après Enquête emploi INSEE 1999.

« Les danseurs », *Développement culturel*, bulletin du département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication, n° 142, novembre 2003.

« Les musiciens interprètes », *Développement culturel*, ministère de la Culture et de la Communication, Département des études et de la prospective, n°140, juin 2003.

« Militantisme et hiérarchies de genre », *Politix*, n° 78, 2007.

« Paraître en public. Des comportements routiniers aux événements spectaculaires », *Terrain*, n°15, octobre 1990.

Abelès M., Jeudy H.-P. (sous la dir.), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1997.

Abirached R., *Le Théâtre et le Prince. Tome II « Un système fatigué »*, Paris, Actes Sud, 2005.

Adolphe J.-M., *Crise de la représentation*, Paris, L'entretemps, 2003.

Agricoliansky E., « Carrières militantes et vocation à la morale : les militants de la LDH dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p. 27-46.

Agricoliansky E., Fillieule O., Mayer N. (sous la dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005.

Agricoliansky E., Sommier I. (sous la dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La dispute/SNEDIT, Série « Pratique politique », 2005.

Amossé T., « Mythes et réalités de la syndicalisation en France », *Premières synthèses*, DARES, n°44-2, octobre 2004.

Andolfatto D. (sous la dir.), *Les syndicats en France*, Paris, La documentation française, coll. Les études, 2004.

Appay B., Thébaud-Mony E., (sous la dir.), *Précarisation sociale, travail et santé*, Paris, IRESCO, 1997.

Archambault E., *Le secteur sans lucratif. Associations et fondations en France*, Paris, Economica, 1996.

Arnaud L., « Le carnaval comme événement politique ? », *in* Arnaud L., Guionnet C., *Les frontières du politique, processus de politisation et dépolitisation*, Rennes, PUR, coll. Res Publica, 2005, p. 177-208.

Auyero J., « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°160, 2005, p. 122-132.

ARTECA, « Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Lorrain au 30 avril 2004 », *Emploi culturel en Lorraine*, dossier d'information n°4, juillet 2004.

Baba M., *Guérilla Kit. Ruses et techniques des nouvelles luttes anticapitalistes*, Paris, La découverte, 2003.

Bajoit G., « Exit, voice, loyalty and... apathy. Les réactions individuelles au mécontentement », *Revue française de sociologie*, Vol. 29, 1988, p. 325-345.

Balasinski J. et Mathieu L., *Art et contestation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Res Publica, 2006.

Baudelot Ch., Gollac M. (sous la dir.), *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Paris, Fayard, 2003.

Beau A.-S., *Un siècle d'emploi précaires*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 2004.

Becker H.S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.

Becker H.S., *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1986 (1982).

Becker H.S., « Sur le concept d'engagement », *SociologieS*, 2006. En ligne, http://w3.univ-tlse2.fr/aislf/spip/article.php3?id_article=145

Benhamou F., *L'économie de la culture*, Paris, La découverte et Syros, coll. Repères, 2001 (1996).

Benhamou F., « L'exception culturelle. Exploration d'une impasse », *Esprit*, mai 2004, p. 85-113.

Benhamou F., *Les dérèglements de l'exception culturelle. Perspectives européennes*, Paris, Seuil, 2006.

Bensaïd D., Aguiton C., *Le retour de la question sociale. Le renouveau des mouvements sociaux en France*, Lausanne, Éditions Page Deux, 1997.

Béroud S., Mouriaux R., Vakaloulis M., *Le mouvement social en France. Essai de sociologie politique*, Paris, La dispute, 1998.

Biétry P., *Les jaunes de France et la question ouvrière*, Paul Paclot & Cie, 1906. (en ligne sur le site de la BNF)

Bihr A., *La novlangue néolibérale. La rhétorique du fétichisme capitaliste*, Lausanne, Éditions Pages deux, coll. Cahiers libres, 2007.

Boltanski L., *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris, Les éditions de Minuit, 1982.

Boltanski L., *L'Amour et la Justice comme compétences*, Paris, Métailié, 1990.

Boltanski L., *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Métailié, 1993.

Boltanski L., Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

Bouffartigue P., « Précarités et action collective : entre mobilisations autonomes et initiatives syndicales. Questions pour une recherche », communication aux Xèmes journées de sociologie du travail « Relations au travail, relations de travail », GRIS/LISE, Rouen, 24 et 25 novembre 2005.

Boumaza M., Hamman Ph., *Sociologie des mouvements de précaires. Espaces mobilisés et répertoires d'action*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2007

Boumaza M., Pierru E. (sous la dir.), Dossier « La précarité mobilisée », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007.

Boumaza M., Pierru E., « Introduction : Des mouvements de précaires à l'unification d'une cause », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007, p. 7-26.

Bourdieu P., « L'invention de la vie d'artiste », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2, mars 1975, p. 67-93.

Bourdieu P., « Classement, déclassement, reclassement », *Les actes de la recherche en sciences sociales*, n°24, novembre 1978, p. 2-22.

Bourdieu P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1979.

Bourdieu P., « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°31, 1980, p. 2-3.

Bourdieu P., *Le sens pratique*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1980.

Bourdieu P., « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », A*ctes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, février-mars 1981, p. 2-34.

Bourdieu P., *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

Bourdieu P., « Espace social et genèse des “classes” », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, p. 3-14.

Bourdieu P., « La “jeunesse” n’est qu’un mot » *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 143-154.

Bourdieu P., « L’origine et l’évolution des espèces de mélomanes », *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 155-160.

Bourdieu P., « Mais qui a créé les créateurs ? » *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 207-221.

Bourdieu P., « L’opinion publique n’existe pas » *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 222-235.

Bourdieu P., « La grève et l’action politique » *in Questions de sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1984, p. 251-263.

Bourdieu P., « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1984, n° 52-53, p. 49-55.

Bourdieu P. (sous la dir.), *La misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 1993.

Bourdieu P., « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, mars 1994, p. 3-9.

Bourdieu P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l’action*, Paris, Seuil, coll. Points, 1994.

Bourdieu P., « Un acte désintéressé est-il possible ? », *Raisons pratiques*, Paris, Seuil, 1994, p. 147-172.

Bourdieu P., *Sur la télévision*, Paris, Liber Éditions, coll. Raisons d’agir, 1996.

Bourdieu P., *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

Bourdieu P., *Les règles de l’art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Éditions du Seuil, 1998 (1992).

Bourdieu P., *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, coll. Points, 2003 (1997).

Bourseiller Ch., *Histoire générale de l'ultra-gauche*, Paris, Denoël, coll. Impacts, 2003.

Bresson M., *Sociologie de la précarité*, Paris, Armand Colin, coll. 128, 2007.

Brochier H., Delouche J.-C., *Les nouveaux sans-culottes. Enquête sur l’extrême-gauche*, Paris, Grasset, 1999.

Broqua Ch., *Agir pour ne pas mourir ! Act Up, les homosexuels et le sida*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2005.

Bureau M.-C., « Le statut de l’entrepreneuriat artistique et culturel : une question d’économie politique », Document de travail du Centre d’études de l’emploi, n°8, avril 2001.

Buscatto M., « Chanteuse de jazz n'est point métier d'homme. L'accord imparfait entre voix et instrument en France », *Revue française de sociologie*, XXXXIIII-1, 2003, p. 33-60.

Cadiou S., « Les tentatives de coordination au sein de la "nouvelle gauche" », *Politique et Sociétés*, vol. 23, n°1, 2004, p. 115-141.

Cadiou S., Dechezelles S., Roger A. (sous la dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques, 2007.

Cailletaud M.-C., Labroille F., Martin J., Mercier E., Tisserand J., « Echanges de bons procédés », *Vacarme*, n°31, printemps 2005, p. 23-29.

Callon M., « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année Sociologique*, 1986, vol. 36, p. 169-208.

Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, coll. La couleur des idées, 2001.

Capdevielle J., *Démocratie : la panne*, Paris, textuel, coll. La discorde, 2005.

Carslon M., *Performance : A Critical Introduction*, London-New York, Routledge, 1996.

Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

Castel R., *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Éditions du Seuil/La République des Idées, 2003.

Ceccaldi J., Holmes B., Matheron F., « Scier la branche », *Multitudes*, n°14, 2004. http://multitudes.samizdat.net/Scier-la-branche.html , mis en ligne le mercredi 15 octobre 2003.

Cefaï D., *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, Éditions la découverte, coll. « Recherches », Série Bibliothèque du M.A.U.S.S., 2007.

Cefaï D., Trom D., *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

Chabot C., « La mise en jeu de la crise des intermittents », *Théâtre/public*, n°175, octobre-décembre 2004, p. 26-31.

Champagne P., « La manifestation : la production de l'événement politique » *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, juin 1984, p. 18-41.

Champagne P., « La manifestation comme action symbolique », *in* Pierre Favre (éd.), *La manifestation*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 329-356

Champagne P., *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1990.

Champagne P., « La construction médiatique des "malaises sociaux" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 90, n°90, 1991, p. 64-76.

Charle C., *Naissance des « intellectuels » (1880-1900)*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. Sens commun, 1990.

Charon J.-M., *La presse quotidienne*, Paris, La découverte, coll. Répères, 1996.

Chateigner F., *Les relances de la catégorie d'éducation populaire en France depuis les années 1990 : vocabulaire, mobilisations, pratiques*, Thèse en cours sous la direction de Gérard Mauger (EHESS) et Vincent Dubois (IEP de Strasbourg).

Chazel F., *Du pouvoir à la contestation*, Paris, LGDJ, 2003.

Chiapello E., *Artistes versus manager. Le management culturel face à la critique artiste*, Paris, Métailié, coll. Leçons de choses, 1998.

Cingolani P., *La précarité*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2005.

Collectif RAI, « Le Réseau d'alerte inégalités et l'expertise associative » *in* Lochard Y., Simonet-Cusset M., *L'expert associatif, le savant et le politique*, Paris, Syllepse, 2003, p. 89-95.

Collet S., « La manifestation de rue comme production culturelle militante » *in Ethnologie française*, n°2, avril-juin 1982, p. 167-176.

Collovald A. (sous la dir.), *L'Humanitaire ou le management des dévouements. Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-monde*, Paris, PUR, coll. Res Publica, 2002.

Collovald A., Gaïti B., « Des causes qui "parlent"… », *Politix*, n°16, 1991, p. 7-22.

Collovald A., Mathieu L., « Mobilisations de salariés précaires et apprentissage d'un répertoire syndical », communication au colloque international « Comment penser les continuités et discontinuités du militantisme ? Trajectoires, pratiques et organisations militantes », organisé à Lille par l'IFRESI, le CERAPS et le CLERSE, juin 2006.

Contamin J.-G., *Contribution à une sociologie des usages pluriels des formes de mobilisation : l'exemple de la pétition en France*, Thèse pour le doctorat en science politique, Paris I/Panthéon-Sorbonne, décembre 2001

Contamin J.-G., « Genres et modes d'entrée dans l'action collective. L'exemple du mouvement pétitionnaire contre le projet de loi Debré », *Politix*, vol. 20, n°78, 2007, p. 13-97.

Corcuff Ph., Sanier M., « Politique publique et action stratégique en contexte de décentralisation », *Annales – Histoire, sciences sociales*, 55/4, juillet-août 2000.

Corcuff Ph., *Bourdieu autrement. Fragilités d'un sociologue de combat*, Paris, Textuel, coll. La Discorde, 2003.

Corcuff Ph., *La société de verre. Pour une éthique de la fragilité*, Paris, Armand Colin, coll. Individu et Société, 2004 (2002).

Corsani A., Lazzarato M., Negri A., Moulier-Boutang Y. (sous la dir.), *Le bassin de travail immatériel (BTI) dans la métropole parisienne : Mutation du rapport salarial dans les villes du travail immatériel*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1996.

Cosseron S., *Dictionnaire de l'extrême gauche*, Paris, Larousse, 2007.

Coulangeon Ph., *Les musiciens de Jazz*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Coulangeon Ph., *Les musiciens interprètes en France. Portrait d'une profession*, Paris, La documentation française, 2004.

Coulouarn T., Jossin A., « Représentations et présentations de soi des militants altermondialistes », *in* Agricolianski E., Sommier I, *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La dispute, 2005, p.127-155.

Cours-Salies P., Vakaloulis M., *Les mobilisations collectives. Une controverse sociologique*, Paris, PUF, coll. Actuel Marx Confrontation, 2003.

Coutrot T., *Contrôle, conflit et coopération dans l'entreprise : les régimes de mobilisation de la force de travail*, Thèse de doctorat d'économie, Université Paris 1, 1996.

Crettiez X., Sommier I., *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, 2006 (2ème édition augmentée).

Curmi A., Régnier M., *Les conditions économiques et d'emploi des salariés du spectacle vivant en Poitou-Charentes*, COREPS Poitou-Charentes, Observatoire régional du spectacle vivant, février 2007.

Damamme D., Gobille B., Matonti F., Pudal B., *Mai Juin 68*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2008.

Daugereilh I., Martin Ph., « Les intermittents du spectacle : une figure du salariat entre droit commun et droit spécial », *Revue française des Affaires sociales*, n°3-4, juillet-décembre 2000, p. 77-92.

Daverat X., « Intermittence et politique culturelle », *Le Passant ordinaire*, n°48, avril-juin 2004. En ligne : http://www.passant-ordinaire.com/revue/48-621.asp.

Debord G., *La Société du Spectacle*, Paris, Gallimard, 1992 (1967).

Debord G., « Les situationnistes et les nouvelles formes d'action dans la politique ou l'art » *in Œuvres*, Gallimard, coll. Quarto, 2006, p. 647-653.

Deleuze G., Guattari F., *Capitalisme et schizophrénie. L'Anti-Œdipe*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. "critique", 1972.

Demazière D., « Des chômeurs sans représentation collective : une fatalité ? », *Esprit*, n°226, 1992, p.12-31.

Demaziere D., Pignoni M.-T., *Chômeurs : du silence à la révolte*, Paris, Hachette littératures, coll. Forum, 1998.

Denis J.-M., *Les coordinations. Recherche désespérée d'une citoyenneté*, Paris, Syllepse, 1996.

Denis J.-M., « Les syndicalistes de SUD-PTT, des entrepreneurs de morale ? », *Sociologie du travail*, n°45, 2003, p. 307-325.

Denis J.-M. (sous la dir.), *Le conflit en grève ? Tendances et perspectives de la conflictualité contemporaine*, Paris, La dispute/SNEDIT, coll. Etats des lieux, 2005.

Denis J.-M., Rozenblatt P., « L'institution du syndicalisme fédéré interprofessionnel : Le Groupe des Dix », *Sociologie du travail*, n°40, vol. 2, 1998, p. 263-277.

Desrosières A., Thévenot L., *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2000 (1988).

Diderot D., *Paradoxe sur le comédien*, Paris, Librairie générale française, coll. Le livre de proche – classique, 2001.

Djian J.-M., *Politique culturelle : la fin d'un mythe*, Paris, Gallimard, coll. Folio Actuel, 2005.

Dohet J., Faniel J., « Euromayday : imitation ou réinvention du 1er mai » ; communication au colloque international « L'action collective et l'exclusion sociale en Europe », École Normale Supérieure de Lyon (ENS-SLH), 11 et 12 janvier 2008 (à paraître).

Dobry M., *Sociologie des crises politiques*, Paris, PNFSP, 1992 (1968).

Dobry M., « Les causalités de l'improbable et du probable : Notes à propos des manifestations de 1989 en Europe centrale et orientale », *Cultures et conflits*, 17, 1995. [en ligne]

Dreyfus M. *et al.*, *Le siècle des communismes*, Paris, Éditions de l'Atelier / Éditions ouvrières, 2004 (2000).

Dubois P., *in Grèves politiques et revendicatives ? Acteurs, pratiques, sens du mouvement de mai*, Paris, Éditions anthropos, 1971.

Dubois R., *Une histoire politique du cinéma ? Etats-Unis, Europe, URSS*, Paris, Sulliver, coll. politique du cinéma, 2007.

Dubois V., *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, coll. Socio-histoires, 1999.

Dubois V., *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Economica, coll. Etudes politiques, 2003 (2ème édition).

Dubois V., *Les conditions sociales de la rigueur juridique. La politique de contrôle et de lutte contre les fraudes aux prestations sociales à la CNAF et dans les CAF*, Dossiers d'études. Allocations familiales n°48, 2003.

Dubois V., Dulong D., Chambolle L., Buto F., *Les conditions sociopolitiques de la rigueur juridique. Politique de contrôle et lutte contre la fraude aux prestations sociales*, Paris, CNAF, 2003.

Dubois V., Méon J.-M., Pierru E., Le contrôle des demandeurs d'emploi, Rapport de recherche pour la DARES, ministère du Travail, mai 2006.

Duriez B., Sawicki F., « Réseaux de sociabilité et adhésion syndicale. Le cas de la CFDT », *Politix*, vol 16, n°63, 2003, p. 17-51.

Duteil C., « Portrait de l'artiste en travailleur précaire, production et réception du label "précaire" au sein de la coordination des intermittents et précaires (CIP) » communication au colloque *Sans-papiers, sans logement, sans-travail, sans-droits… Les précaires en mouvement*, PRISME/GSPE et AFSP, Strasbourg, 19 et 20 janvier 2006.

Duteil C., « La Coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France : De la *symbolique artiste* à la *critique artiste* », *Contretemps*, n°19, 2007, p. 50-58.

Ehrenberg A., *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2000 (1998).

Elias N., *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Éditions de l'aube, coll. Agora Pocket, 1991.

Fabiani J.-L., « Images d'images. Le Festival de Cannes vécu et transmis en direct », *Protée*, vol. 31, n°2, 2003, p. 57-61.

Fabiani J.-L., *Après la culture légitime. Objets, publics, autorités*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, Série Sociologie des Arts, 2007.

Fabre C. « Comment les intermittents mènent de front agit-prop et négociation », *Le Monde*, 23 janvier 2005.

Favre P. (sous la dir.), *La manifestation*, Paris, PNFSP, 1990.

Favre P., « Les manifestations de rue entre espace privé et espaces publics », *in* Favre P., Fillieule O., Jobard F., (sous la dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*¸ Paris, La découverte, coll. Recherches/Série Territoires du politique, 2007, p. 193-213.

Favre P., Fillieule O., Mayer N., « La fin d'une étrange lacune de la sociologie des mobilisations. L'étude par sondage des manifestants », *Revue française de science politique*, vol. 47, n°1, février 1997, p. 3-28.

Favre P., Fillieule O., Jobard F., (sous la dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*¸ Paris, La découverte, coll. Recherches/Série Territoires du politique, 2007.

Flaubert G., *Dictionnaire des idées reçues*, Paris, Librio, 1997 (1ère édition 1913).

Fillieule O., *La dynamique politique d'une population marginale : les sans emploi*, mémoire de DEA d'Etudes politiques, IEP de Paris, 1989.

Fillieule O. (sous la dir.), *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, coll. Dossiers sciences humaines et sociales, 1993.

Fillieule O., « Conscience politique, persuasion et mobilisation des engagements. L'exemple du syndicat des chômeurs, 1983-1989 » *in* Fillieule O. (dir.), *Sociologie de la protestation*, Paris, L'Harmattan, 1993.

Fillieule O., *Stratégies de la rue, les manifestations en France*, Paris, Presses de sciences po, 1997.

Fillieule O., « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post Scriptum », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p.199-217.

Fillieule O. (sous la dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, 2005.

Fillieule O., Péchu C., *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 1993.

Finkielkraut A., *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1987.

Freidson E., « Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique », *Revue française de sociologie*, XXVII, 1986, p. 431-443.

Friot B., *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La dispute/SNEDIT, 1998.

Fumaroli M., *L'Etat culturel. Essai sur une religion moderne*, Paris, Éditions de Fallois, 1992.

Galland O., Louis M.-V., « Chômage et action collective », *Sociologie du travail*, n° 2, avril juin 1981, p.173-191.

Garcia S., « La fraude forcée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°18, 1997, p. 81-96.

Gattolin A., Lefebvre Th., « Stopub : analyse provisoire d'un rhizome activiste », *Multitudes*, mis en ligne le mercredi 17 mars 2004, http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=1376.

Gaxie D., « Economie des partis et rétribution du militantisme », *Revue française de science politique*, vol. XXVII, n°1, 1977, p. 123-154.

Gaxie D., « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, vol. 11, n°1, 1977, p. 157-188.

Gaxie D., *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.

Gaxie D., « Le vote désinvesti. Quelques éléments d'analyse des rapports au vote », *Politix*, n°22, 1993, p. 138-164.

Geay B, « Espace social et coordinations. Le "mouvement" des instituteurs de l'hiver 1987 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°86/87, 1991, p.2-24.

Gobille B., « Etre écrivain en Mai-68. Quelques cas d'"écrivains d'aspiration" », *Sociétés et Représentations*, n°11, février 2001, p. 455-478.

Gobille B., « La créativité comme arme révolutionnaire ? L'émergence d'un cadrage artiste de la révolution en Mai 68 » *in* Balasinski J., Mathieu L., *Art et contestation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Res Publica, 2006, p. 153-168.

Gobille B., « La vocation d'hétérodoxie » *in* Damamme D., Gobille B., Matonti F., Pudal B., *Mai Juin 68*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2008, p. 274-291.

Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne, 1 - La présentation de soi ; 2 - Les relations en public*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1973.

Goffman E., *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de Minuit, 1974.

Goffman E., *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. le sens commun, 1975.

Goffman E., *Les cadres de l'expérience*, Paris, Les éditions de Minuit, coll. le sens commun, 1991.

Goldberg R., *La performance : du futurisme à nos jours*, Paris, Thames et Hudson, 2001.

Goodwin J., Jasper J., Polletta F., "The return of the repressed: the fall and rise of emotions in social movement theory", *Mobilization: An international Journal*, n°1, vol. 5, 2000, p.65-84.

Gorz A., *Stratégie ouvrière et néocapitalisme*, Paris, Seuil, 1964

Granjon F., *L'Internet militant. Mouvement social et usage des réseaux télématiques*, Paris, Apogée, coll. Médias et nouvelles technologies, 2001.

Gerstlé J., *La communication politique*, Paris, Armand Colin-Compact civis, 2004.

Greffe X., *L'emploi culturel à l'âge du numérique*, Paris, Economica, 1999.

Grelet S., « L'amour de l'art. Pour une technologie de la contestation », *Vacarme* n°31, printemps 2005, p. 15-20.

Groux G., *Vers un renouveau du conflit social ?*, Paris, Bayard, 1998.

Groux G., « Du conflit du travail aux conflits de sociétés » *in* Denis J.-M (sous la dir), *Le conflit en grève ? Tendances et perspectives de la conflictualité contemporaine*, Paris, La dispute, coll. Etats des lieux, 2005, p. 23-44.

Guillaume C., « Le syndicalisme à l'épreuve de la féminisation. La permanence « paradoxale du plafond de verre à la CFDT », *Politix*, vol. 20, n°78, 2007, p. 39-63.

Guionnet C., « Entrées de femmes en politique. L'irréductibilité du genre à l'heure de la parité », *Politix*, vol. 15, n°60, p. 113-146

Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987.

Hamman Ph., Méon J.-M., Verrier B., *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques, 2002.

Hamman Ph., « L'appréhension de l'espace en science politique : une problématique structurante de la discipline », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, dossier « Nouvelles approches de l'espace dans les sciences de l'homme et de la société », n° 119-120, décembre 2006, p. 43-62

Hardt M., Negri A., *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*, Paris, La découverte, coll. 10/18, 2004.

Hassenteufel P., « Pratiques représentatives et construction identitaire. Une approche des coordinations », *Revue française de science politique*, vol. 41, n°1, février 1991, p. 5-26.

Hassenteufel P., « Les automnes infirmiers (1988-1992) : dynamiques d'une mobilisation », *in* Fillieule O. (dir.), *Sociologie de la protestation*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 93-121.

Heinich N., *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris, Les éditions de Minuit, 1998.

Heinich N., *L'élite artiste. Excellence et singularité en régime démocratique*, Paris, Gallimard, 2005.

Héran F., « Trouver à qui parler : le sexe et l'âge de nos interlocuteurs », *Données sociales*, INSEE, 1987, p. 364-368.

Hmed C., *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse pour le doctorat de science politique (sous la direction de Michel Offerlé), Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, décembre 2006.

Hmed C., « Aux marges de l'atermondialisme : la représentation des classes populaires issues de l'immigration au 2ème forum social européen », p. 249-270 *in* Cadiou S., Dechezelles S., Roger A. (sous la dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques, 2007.

Hmed C., « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la grève des loyers dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007, p. 55-81.

Higelé J.-P., *L'alliance MEDEF-CFDT dans la négociation UNEDIC de 2000 : l'affirmation du droit à l'emploi contre le droit au salaire pour les chômeurs*, Thèse pour le doctorant de sociologie, Université de Nancy 2, 2004.

Hirschman A.O., *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995 (1982).

Hocq P., « L'information comme "construit social". Les mécanismes de production du discours journalistique », *Médiaspouvoirs*, n°35, 1994, p. 158-163.

Hoggart R., *La culture du pauvre*, Paris, Les éditions de Minuit, 1970 (1957).

Hughes E, « Institutionnal Office and the Person », *American Journal of Sociology*, 43 (3), 1937, p. 404-413.

Hughes E., *Le regard sociologique. Essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996.

Husson M., *Les casseurs de l'Etat social*, Paris, La découverte, 2003.

Husson M., *Les casseurs de l'Etat social. Des retraites à la Sécu : la grande démolition*, Paris, La découverte, coll. « sur le vif », 2003.

Husson M., « La voie étroite de la contre-expertise économique », *Contretemps*, n°19, 2007, p. 86-92.

Ihl O., « Les territoires du politique. Sur les usages festifs de l'espace parisien à la fin du XIXe Siècle », *Politix*, Année 1993, Volume 6, Numéro 21, p. 15-32.

Ihl O., « Socialisation et événements politiques », *Revue française de science politique*, 2002, Vol. 52, n°2, p. 125-144.

Insee, *Enquêtes emploi* 2005

Ion J., Franguiadakis S., Viot P., *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement, coll. CEVIPOF/Autrement, 2005.

Jacob S., Genard J.-L., *Expertise et action publique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004.

Jasper J., "The Emotions of Protest: Affective and Reactive Emotions In and Around Social Movements", *Sociological Forum*, n°3, vol.13, 1998, p. 397-424.

Jasper J., « L'art de la protestation collective » p. 137 *in* Cefaï D., Trom D., *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001.

Jobard F., « Quand droit et politique sont à la fête. La Love – et la Fuck – Parade sous les fourches civilisatrices du droit administratif allemand » *in* Favre P., Fillieule O., Jobard F., (sous la dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*¸ Paris, La découverte, coll. Recherches/Série Territoires du politique, 2007, p. 241-255.

Jobert B., Théret B. (sous la dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe. Idées et pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Johsua F., « La dynamique militante à l'extrême gauche : le cas de la Ligue communiste révolutionnaire », *Cahiers du Cevipof*, n° 37, 2004.

Johsua F., Raison du Cleuziou Y., « Entre radicalité et apolitisme » (spécialement « La LCR au FSE », p. 249-262) *in* Agricoliansky E., Sommier I. (sous la dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La dispute, 2005, p. 239-262.

Jordan T., *S'engager. Les nouveaux militants, activistes, agitateurs…*, Paris, Autrement, coll. Frontières, 2003 (2002).

Juhem Ph., « Un nouveau paradigme sociologique ? À propos du modèle des Économies de la grandeur de Luc Boltanski et Laurent Thévenot », *Scalpel*, vol.1, 1994, p. 1-21.

Juhem Ph., « La participation des journalistes à l'émergence des mouvements sociaux : le cas de SOS-Racisme », *Réseaux*, vol. 17, n°98, 1999, p. 121-152.

Kellenberger S., « La mobilisation d'artistes-activistes contre la mondialisation néo-libérale » *in* Balasinski J., Mathieu L. (sous la dir.), *Art et contestation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Res Publica, 2006, p. 187-203.

Kergoat D. *et. al.*, *Les infirmières et leur coordination. 1988-1989*, Paris, Lamarre, 1992.

Kergoat J., *La France du Front populaire*, Paris, La découverte, coll "poche", 2006 (1986).

Kircheimer O., « The Catch-all Party » *in* Mair P. (sous la dir.), *The West European Party System*, Oxford, University Press, 1990.

Knight, F. H., *Risk, Uncertainty and Profit*, Boston et New York, Houghton Mifflin, 1921.

Kriegel A., *Les communistes français. Essai d'ethnologie politique*, Paris, Le seuil, 1968.

Kris E. et Kurz O., *L'Image de l'artiste. Mythe, légende et magie*, Paris, Rivages, 1979 (1933).

Lafargue J., *La protestation collective*, Paris, Nathan, coll. 128, 1998.

Lagroye J., avec François B. et Sawicki F., *Sociologie politique*, Paris, Presses de sciences po et Dalloz, coll. Amphi, 2002 (4ème édition revue et mise à jour).

Lallement M., *Histoire des idées sociologiques. Tome 2 : de Parsons aux contemporains*, Paris, Nathan, 1993.

Langeard C., « La stabilisation des parcours professionnels. Le cas des salariés intermittents du spectacle », communication aux XIVèmes journées d'études sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail. Ruptures et irréversibilités dans les trajectoires. Comment sécuriser les parcours professionnels ?, Université d'Orléans, 30 et 31 mars 2007. En ligne : http://www.univ-orleans.fr/leo/teos/documents/langeard.pdf

Langeard C., « De la rhétorique à l'action : retour sur le conflit social des intermittents du spectacle », communication au colloque « La fabrique des populations problématiques par les politiques publiques », Université de Nantes, 13, 14 et 15 juin 2007.

Langeard C., *Le théâtre des tensions. Les intermittents du spectacle dans l'action collective*, Thèse pour le doctorat de sociologie, sous la direction de Didier Lapeyronnie, Université de Bordeaux 2, novembre 2007.

Langeard C., « Une expérience collective singulière. La mobilisation des émotions dans le mouvement des intermittents », communication au colloque « L'action collective et l'exclusion sociale en Europe », Ecole normale supérieure de Lyon, 11 et 12 janvier 2008.

Lapeyronnie D., « Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? », *Revue française de sociologie*, XXIX-4, 1998, p. 593-619.

Latour B., *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, Éditions La découverte / Poche, 2005 (1989).

Lazarsfeld P., Jahoda M., Zeisel H., *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, Les éditions de Minuit, 1981 (1960).

Lazzarato M., « Luttes de "minorités" et politique du désir », *Chimères*, n° 33, 1998.

Lénine V., *Que faire ? Les questions brûlantes de notre mouvement*, Moscou, Éditions en langues étrangères, 1954.

Leroy D., *Histoire des arts du spectacle en France*, Paris, L'Harmattan, 1990.

Leschi D., « La construction de la légitimité d'une grève : le rôle des assemblées générales de la gare de Lyon », *Sociologie du travail*, n°4, 1997, p. 499-522.

Leveratto J.-M., *La mesure de l'art. Sociologie de la qualité artistique*, Paris, La dispute/SNEDIT, 2000, p. 362.

Lévy J.-D., *Les coordinations, émergence et développement. Etude à partir des mobilisations de la jeunesse scolarisée*, DEA de sociologie politique (dir. Isabelle Sommier), Université Paris I, 1997.

Linhart D. (avec Rist B. et Durand E.), *Perte d'emploi, perte de soi*, Paris, Ed. érès, coll. « sociologie clinique », 2002.

Liot F., *Le métier d'artiste*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2004.

Lochard Y., Simonet-Cusset M., *L'expert associatif, le savant et le politique*, Paris, Syllepse, 2003.

Lojkine J., Cours-Salies P., Vakaloulis M., *Nouvelles luttes de classes*, Paris, PUF, coll. Actuel Marx - Confrontation, 2006.

Loyer E., *Le Théâtre citoyen de Jean Vilar. Une utopie d'après guerre*, Paris, PUF, 1997.

McComb M., Shaw D., « The Agenda-Setting Function of Mass Media », *Public Opinion Quarterly*, vol. 36, 1972, p. 176-187.

Maillard Ch., « Pierre Biétry (1872-1918). Portrait d'un syndicaliste oublié à la Belle Epoque », *Les cahiers d'histoire sociale*, 2004, n°24 (automne-hiver), p. 145-163.

Maler H., Reymond M., *Médias et mobilisations sociales. La morgue et le mépris ?*, Paris, Syllepse, 2007.

Mann P., *L'action collective. Mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1991.

Marek A., « L'usage militant de l'expertise juridique : le GISTI » *in* Lochard Y., Simonet-Cusset M., *L'expert associatif, le savant et le politique*, Paris, Syllepse, 2003, p. 67-87.

Marchetti D., « Sociologie de la production de l'information. Retour sur quelques expériences de recherche », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°1, 2002, p. 17-32.

Maruani M., « Statut social et modes d'emplois », *Revue française de sociologie*, vol. XXX, 1989, p. 31-39.

Marx K., *L'idéologie allemande*, Éditions sociales, 1976 (pour cette traduction : Nathan, 1998).

Marx K., *Manuscrits de 1844*, Paris, Éditions sociales, 1968.

Masclet O., *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La dispute, coll. Pratiques politiques, 2003.

Mathieu L. « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'Eglise Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n°3, 1999, p. 475-499.

Mathieu L., *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin, 2001.

Mathieu L., « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, n°1, 2002, p. 75-100.

Mathieu L., « Note critique : Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », *Revue française de sociologie*, n°45-3, 2004, p. 561-580.

Mathieu L., « Notes provisoires sur l'espace des mouvements sociaux », *Contretemps*, n° 11, 2004, p. 51-59.

Mathieu L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, coll. La discorde, 2004.

Mathieu L., « Pourquoi les dominés se révoltent-ils rarement ? », *Les cahiers de Louise*, 2006. En ligne : http://www.lescahiersdelouise.org/article.php?article=36

Mathieu L., « Ce que la précarité fait aux mobilisations » *in* Boumaza M., Hamman P. (sous la dir.), *Sociologie des mouvements de précaires. Espaces mobilisés et répertoires d'action*, Paris, l'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2007.

Mathieu L., « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, n° 77, 2007.

Matonti F., « Les "bricoleurs". Les cadres politiques de la raison historienne : l'exemple de La Nouvelle critique », *Politix*, 1996, vol. 9, n° 36, p. 95-114.

Matonti F., « Arts, culture et intellectuels de gauche au XXe siècle » *in* Becker J.-J., Candar G., *Histoire des gauches en France. Volume 2. XXe siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La découverte, coll. Poche, 2005, p. 684-702.

Matonti F., Poupeau F., « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, 2004, p. 5-11.

Mattelart A., *Histoire des théories de la communication*, Paris, La découverte, coll. Repères, 1995.

Mauger G. *Les jeunes en France. Etat des recherches*, Paris, La Documentation Française, 1994.

Mauger G., « Gauchisme, contre-culture et néo-libéralisme. Pour une histoire de la génération de mai 68 » *in* CURAPP, *L'identité politique*, Paris, PUF, 1994, p. 206-226.

Mauger G., « Les mondes des jeunes », *Sociétés contemporaines*, n° 21, mars 1995, p. 5-13.

Mauger G., « En France, trente ans après, comment analyser mai 1968 ? », *Scalpel. Cahiers de sociologie politique de Nanterre*, n°4-5, 1998. En ligne : http://www.gap-nanterre.org/article.php3?id_article=45 .

Mauger G., « Pour une politique réflexive du mouvement social » *in* Cours-Salies P., Vakaloulis M., *Les mobilisations collectives. Une controverse sociologique*, Paris, PUF, coll. Actuel Marx Confrontation, 2003, p. 33-42.

Mauger G., « Entre engagement politique et engagement sociologique » *in* Tissot S., *Reconversions militantes*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2005, p. 197-192.

Mauger G. (sous la dir.), *L'accès à la vie d'artiste. Sélection et consécration artistiques*, Paris, Éditions du croquant, 2006.

Mauger G., *L'émeute de novembre 2005, une révolte protopolitique*, Paris, Éditions du croquant, coll. savoir/agir, 2006.

Maurer S. *Les chômeurs en action (décembre 1997-mars 1998). Mobilisation collective et ressources compensatoires*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2001.

Maurer S., Pierru E., « Le mouvement des chômeurs de l'hiver 1997-1998. Retour sur un "miracle social" », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 3, 2001, p. 371-407.

Mayer N., Perrineau P., *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin, coll. Cursus, 1997.

McAdam D., *Political Process and the Development of Black Insurgency (1930-1970),* The University of Chicago Press, Chicago, 1982.

McAdam D., « Tactical Innovation and the Pace of Insurgency », *American Sociological Review*, vol. 48, 1983, p. 735-754.

McAdam D., Tarrow S., Tilly Ch., « Pour une cartographie de la politique contestataire », *Politix*, n°41, 1998, p. 7-32.

McAdam D., Tarrow S. et Tilly Ch., *Dynamics of contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

McCarthy J.D., Zald M.N., « Resource Mobilization and Social Movements : A Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n°6, 1977, p. 1212-1241.

Melucci A., « Getting involved. Identity and mobilization in social movements », Paper prepared for the international workshop « Transformation into action ». Amsterdam, 1986.

Melucci A., *Challenging Codes : Collective action in the Information Age*, Cambridge, 1996.

Memmi D., « Le corps protestataire aujourd'hui. Une économie de la menace et de la présence », *Sociétés contemporaines*, n°31, 1998, p. 87-106.

Menger P.-M., *Le paradoxe du musicien*, Paris, Flammarion, 1983.

Menger P.-M., « Rationalité et incertitude de la vie d'artiste », *L'année sociologique*, volume 39, 1989, p. 111-151.

Menger P.-M., *La profession de comédien. Formations, activités et carrières dans la démultiplication de soi*, Paris, La documentation française, 1998.

Menger P.-M., « Marché du travail artistique et socialisation des risques. Le cas des arts du spectacle », *Revue française de sociologie*, vol. XXX-II, n°1, 1999, p. 61-74.

Menger P.-M., *Portrait de l'artiste en travailleur. Métamorphoses du capitalisme*, Éditions du Seuil et la République des Idées, 2002.

Menger P.-M., « De nouveaux enjeux pour la culture. Spectacle vivant et aide publique », « Culture, Etat et marché », *Cahiers français* n°213, La documentation Française, janvier-février 2003, p. 78-85.

Menger P.-M ., « L'intermittence dans les arts du spectacle : l'hyperflexibilité de la production et ses droits de tirage compensateurs et redistributifs », p. 286 *in* Rouland N., *Les contentieux du spectacle vivant*, Paris, L'Harmattan, Coll. Champs Libres - Etudes interdisciplinaires, 2004.

Menger P.-M, *Profession artiste. Extension du domaine de la création*, Paris, Textuel, coll. conversations, 2005.

Menger P.-M., *Les intermittents du spectacle : sociologie d'une exception*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. Cas de figure, 2005.

Mercier A., « Mobilisation collective et limites de la médiatisation comme ressource. L'exemple du mouvement pacifique de 1991 à la télévision française » *in* Fillieule O. (sous la dir.), *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, coll. Dossiers sciences humaines et sociales, 1993, p. 233-260.

Mercklé P., *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2004.

Merton R. K., *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, coll. U, 2001 (1997).

Mischi J., « Travail partisan et sociabilités populaires. Observations localisées de la politisation communiste », *Politix*, n°63, 2003, p. 91-119.

Montlibert Ch. (de), *Crise économique et conflits sociaux*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 1989.

Morin C., « Les intermittents du spectacle. Bref exposé du régime d'assurance chômage », *in* Rouland N., *Les contentieux du spectacle vivant*, Paris, L'Harmattan, coll. Champs Libres - Etudes interdisciplinaires, 2004, p. 277-284.

Mouchard D., « "Politique délibérative" et logiques de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage », *Politix*, vol. 15, n°57, 2002, p. 125-145.

Mouchard D., « Les mobilisations des "sans" dans la France contemporaine : L'émergence d'un radicalisme autolimité ? », *Revue française de science politique*, 2002, vol. 52, n°4, p. 425-447.

Mouchard D., « Contre-expertise : hypothèses à propos d'une forme spécifique de mobilisation », communication pour le congrès de l'Association française de science politique, Lyon, 14 au 16 septembre 2005, 21 p.

Moulin R., *L'artiste, l'institution et le marché*, Paris, Flammarion, 1992.

Mouriaux R., *Le syndicalisme face à la crise*, Paris, La découverte, coll. Repères, 1986.

Mouriaux R., « Stratégies syndicales et manifestations de rue » *in* Favre P. (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 304-328.

Mouriaux R., *Le syndicalisme en France*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 1992.

Mouriaux R. « Syndicalisme faible et revendications urgentes » *in* La Chaise G. (sous la dir.), *Crise de l'emploi et fractures politiques*, Paris, Presses de sciences po, 1996.

Negri A., « Réappropriations de l'espace public », *Multitudes*. Mise en ligne janvier 1996.

Negri A., *Exil*, Paris, Éditions Mille et une nuits, 1998.

Neveu E., « Médias, mouvements sociaux, espaces publics », *Réseaux*, vol. 17, n°98, 1999, p. 21-75.

Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2002 (1996).

Neveu E., « Engagement et distanciation. Le journalisme local face à un mouvement social » *in* Cefaï D., Pasquier D., *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, 2004, p. 443-468.

Neveu E., *Sociologie du journalisme*, Paris, La découverte, coll. Repères, 2004, p. 80-92.

Neveux O., « Les théâtres politiques des années 1968 » *in* Damamme D., Gobille B., Matonti F., Pudal B., *Mai Juin 68*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2008, p. 400-410.

Neveux O., Biet Ch. (sous la dir.), *Une histoire du spectacle militant. Théâtre et cinéma militants, 1966-1980*, Paris, Entretemps, 2007.

Nicolas-Le Strat P. *Mutations des activités artistiques et intellectuelles*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2000.

Nicolas-Le Strat P., *L'expérience de l'intermittence. Dans les champs de l'art, du social et de la recherche*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2005.

Nicole-Drancourt Ch., « L'idée de précarité revisitée », *Travail et emploi*, n° 52, 1992, p. 57-70.

Noiriel G., « L'histoire sociale du Pays-Haut Lorrain », *Le Mouvement social*, n°115, avril-juin 1981, p. 77-87.

Obershall A., *Social Conflict and Social Movements*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1973.

Offerlé M., (sous la dir.), Dossier « La société civile en question » *in Problèmes économiques et sociaux*, n°888, mai 2003.

Offerlé M., « Mobilisations électorales et invention du citoyen : l'exemple du milieu urbain français à la fin du XIXe siècle » *in* Gaxie D., (sous la dir.), *Explication du vote, Un bilan des études électorales en France*, Paris, PFNSP, 1985, p. 127-148.

Offerlé M., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, coll. Clefs politique, 1998 (2ème édition).

Offerlé M., *Les partis politiques*, Paris, PUF, *Que sais-je ?*, 2002 (1987).

Okas L., « Faire de nécessité vertu. Pratiques de la précarité des journalistes dans deux entreprises d'audiovisuel public », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007, p. 113-146.

Olson M., *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978 (1965).

Palmade J., (sous la dir.), *L'incertitude comme norme et fragilisations identitaires*, Paris, PUF, coll. Psychologie sociale, 2003.

Papadopoulos K., *La crise des intermittent-e-s. Vers une nouvelle conception de la culture ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, 2005.

Paradeise C., « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail*, n°1, 1985, p.17-31.

Paradeise C. (sous la dir.), *Les comédiens. Professions et marchés du travail*, Paris, PUF, 1998.

Park J., « Les caractéristiques des militantes britanniques pour le droit de vote des femmes au début du siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 84, septembre 1990, p.57-62.

Passeron J.-C., *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Albin Michel, coll. Bibliothèque Evolution Humanité, 2006 (1991).

Paugam S., « Formes d'intégration professionnelle et attitudes syndicales et politiques », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n°4, 1999, p. 715-751.

Paugam S., *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, coll. « Le lien social » série « Documents d'enquête », 2000.

Paugam S., *La disqualification sociale*, Paris, PUF Quadrige, coll. Essai, 2002 (1991).

Péchu C., « Quand les exclus passent à l'action », *Politix*, n°34, 1996, p. 114-133.

Péchu C., « Les générations militantes à Droit au logement », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p. 73-103.

Péchu C., *Du Comité des mal Logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation. Les transformations contemporaines de l'action collective*, Thèse de Doctorat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Mention Science Politique, sous la direction de Pierre Favre, 2004.

Péchu C., « Entre résistance et contestation. La genèse du squat comme mode d'action », *Travaux de science politique*, Institut d'études politiques et internationales de Lausanne, n°24, 2006.

Pénissat E., « Les occupations de locaux dans les années 1960-1970 : processus sociohistoriques de "réinvention" d'un mode d'action », *Genèses*, n°59, juin 2005, p. 71-93.

Percheron A., *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1993.

Perrenoud M., « Notes sur les "abus" dans le régime des intermittents du spectacle en France : le cas des musiciens ordinaires », *Carnets de bord en sciences humaines*, n°13, 2007.

Perrin E., « Syndicats et collectifs face à la précarité », communication au colloque « Syndicats et associations en France, concurrence ou complémentarité » organisé à Paris par le CNRS-Centre d'Histoire Sociale du XXè siècle, novembre 2004.

Perrin E., *Chômeurs et précaires au cœur de la question sociale*, Paris, La Dispute/SNEDIT, 2004.

Perrin E., « Mobilisations de précaires du commerce, de la restauration rapide et du nettoyage : quelques leçons communes », communication au colloque « Sans droits, sans travail, sans logement, sans papiers : des précaires en mouvement » organisé par l'AFSP et le PRISME/GSPE, janvier 2006.

Pierru E., *L'ombre des chômeurs. Chronique d'une indignité sociale et politique depuis les années 1930*, Thèse pour le doctorat de science politique, sous la direction de M. Patrick Lehingue, Université de Picardie, 27 novembre 2003.

Pierru E., *Guerre aux chômeurs ou guerre au chômage*, Paris, Éditions du croquant, coll. Savoir/agir, 2005.

Piette A., « La photographie comme mode de connaissance anthropologique », *Terrain*, n°18, mars 1992, p.129-136.

Piette A., « Fondements épistémologiques de la photographie », *Ethnologie française*, n°109, 2007, p. 23-28.

Pinto L., « C'est moi qui te le dis », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52, n°1, 1984, p. 107-108.

Piven F.F, Cloward R., *Poor People's Movements, Why They Succeed, How They Fail*, New York, Vintage Books, 1997.

Pizzorno A., « Considérations sur les théories des mouvements sociaux », *Politix*, n°9, 1990, p. 74-80.

Polac C., « Protestation et crédibilité des agents des Finances : analyse de la grève de mai à novembre 1989 », p. 67-92 *in* Fillieule O. (sous la dir.), *Sociologie de la protestation. Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 1993.

Pouchadon M.-L., *La mobilisation collective des chômeurs*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Bordeaux 2, 2002.

Proust S., « Les formes de coopération dans le théâtre public », *Réseaux*, n°111, 2001, p. 236-258.

Proust S., « La communauté théâtrale. Entreprises théâtrales et idéal de la troupe », *Revue française de sociologie*, vol. 44, n°1, 2003, p. 93-113.

Proust S., « Salariat incertain et grève improbable pour les intermittents mobilisés », communication aux Xèmes journées de sociologie du travail « Relations au travail, relations de travail », GRIS/LISE, Rouen, 24 et 25 novembre 2005.

Proust S., *Le comédien désemparé. Autonomie artistique et interventions politiques dans le théâtre public*, Paris, Economica-Anthropos, coll. « Sociologiques », 2006.

Proust S., « Les luttes autour du régime de l'intermittence et leur radicalisation en 2003 », *in* Balasinski J. et Mathieu L., *Art et contestation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Res Publica, 2006.

Proust S., « The mobiliation of "periodic workers" ("intermittents du spectacle") in the French fields of entertainment. Why is the CGT weak ? », communication au colloque « Culture et politique », Université Lille 3, 15-17 mars 2007.

Prouteau L., Wolff F.-C., « Donner de son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Economie et statistique*, n°372, 2004, p. 3-39.

Pudal B., *Prendre Parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, Presses de Sciences Po, 1985.

Ralite J., *La culture française se porte bien pourvu qu'on la sauve*, Paris, Messidor - Éditions sociales, 1987.

Rambach A. et M., *Les intellos précaires*, Paris, Fayard, 2001.

Rannou J., « Les métiers artistiques du spectacle vivant et leurs catégorisations » *in* Menger P.-M., *Les professions et leurs sociologies. Modèles théoriques, catégorisations, évolutions*, Paris, Fondation Maison des sciences sociales de l'homme, 2003, p. 83-99.

Rannou J., Roharik I., *Les danseurs, un métier d'engagement*, La documentation française, 2005.

Rauch M-A., « Le théâtre public, lieu de contestation » *in* Dreyfus-Armand G. *et. al.* (sous la dir.), *Les années 1968, le temps de la contestation*, CNRS-Institut d'Histoire du temps présent, Paris, Éditions Complexe, 2000, p. 259-271.

Rauch M.-A., « L'Union des Artistes : du groupement associatif à la création d'un syndicat des artistes interprètes (1917-1960), communication au colloque « Syndicats et associations en France. Concurrence ou complémentarité ? », Département d'histoire sociale, Université Paris 1, 25 et 26 novembre 2004.

Rauch M.-A., *De la cigale à la fourmi, Histoire du mouvement social et syndical des artistes interprètes 1840-1960*, Éditions de l'Amandier, Paris, 2006.

Raynaud Ph., *L'extrême gauche plurielle. Entre démocratie radicale et révolution*, Paris, Autrement, coll. CEVIPOF, 2006.

Rayner H., « Quelle place accorder au "contexte" dans l'analyse de l'action collective ? Le poids des perceptions du possible dans l'émergence et le déclin des "rondes citoyennes" en Iltalie (2002-2003) », communication au congrès de l'AFSP, Lyon, 14-16 septembre 2005.

Rémy J.-M., «Inter-mutants », *Socio-logos*, n°2 [En ligne]. Mis en ligne le : 26 mars 2007. URL : http://socio-logos.revues.org/document164.html.

Reynaud J.-D., *Les syndicats en France. Tome 1*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points-Politique, 1976.

Reynaud J.-D., *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, coll. U, 1989.

Rivasi M., « Expertise et contre-pouvoir » *in* Theys J., Kalaora B., *La Terre outragée*, Paris, Autrement, 1992, p. 223-232.

Robert V., « Aux origines de la manifestation en France (1789-1848) », *in* Favre P. (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1990, p. 69-90.

Roussel V., « Les artistes américains contre la guerre en Irak », *in* Balasinski J., Mathieu L., *Art et contestation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Res Publica, 2006, p. 65-85.

Roux B., *L'économie contemporaine du spectacle vivant*, Paris, L'Harmattan, 1993.

Roux C., *Danse(s) performative(s). Enjeux et développements dans le champ chorégraphique français (1993-2003)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Rozenblatt P., « La forme coordination : une catégorie sociale révélatrice de sens », *Sociologie du travail*, n°2, 1991, p. 239-254.

Saez G., « Pouvoirs publics et politique culturelle. L'action des collectivités territoriales en matière culturelle », *Culture, Etat et marché. Cahiers français*, n°312, janvier-février 2003, p. 12-18.

Sainsaulieu I., « La Fédération Solidaires unitaires démocratiques des PTT (SUD-PTT) : creuset d'une contestation pragmatique », *Revue française de science politique*, Année 1998, vol. 48, n°1, p. 121-141.

Sawicki F., Siméant J., « La sociologie de l'engagement militant : un champ de recherche à décloisonner », communication au colloque international *Comment penser les continuités et discontinuités du militantisme ? Trajectoires, pratiques et organisations militantes*, Lille, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, 8, 9 et 10 juin 2006.

Schifres S., *La mouvance autonome en France de 1974 à 1984*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine (sous la direction d'Anne Steiner et Gilles Le Beguec), Université de Nanterre - Paris X, 2004.

Schnapper D., *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard, 1981.

Schnapper D., *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, PUF, coll. Le lien social, 1999.

Schwartz O., « Sur la question corporative dans le mouvement social de 1995 », *Sociologie du travail*, n°4, 1997, p. 449-471.

Schwartz O., « Le militant syndical, leader et médiateur ? », *Revue de sociologie et d'anthropologie*, 1999, p. 75-84.

Schwartz O., *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, Quadrige, 2002 (1990).

Segrestin D., Les communautés pertinentes de l'action collective: canevas pour l'étude des fondements sociaux des conflits du travail en France, *Revue française de sociologie*, vol. 21, n°2, avril-juin 1980, p. 171-202.

Servin M. B., « Avignon, théâtre des manipulations », *Les Temps Modernes*, n°625, août-novembre 2003, p. 305-367.

Siméant J., *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

Siméant J., « L'efficacité des corps souffrants. Le recours aux grèves de la faim en France », *Sociétés contemporaines*, n°31, 1998, p. 59-85.

Siméant J., « Entrer, rester en humanitaire : des fondateurs de MSF aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p. 47-72.

Simmel G., *Le conflit*, Paris, Circé, 2003.

Simon A., « Intermittence et jeu de rôle », *Esprit*, n°1, janvier 2004, p. 68-82.

Sinay H., *L'encyclopédie Universalis* n°10.

Singly F. (de), *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, coll. Essais et recherches, Paris, Armand Colin, 2005.

Sinigaglia J., « Insatisfactions, revendications et justifications. La cause des intermittents du spectacle », *Regards sociologiques*, n°33-34, 2004, p. 203-216.

Sinigaglia J., « Mobiliser des matériaux iconographiques et électroniques : quelle portée heuristique pour quels obstacles épistémologiques ? », Université d'été « Méthodologie », Metz, 22 au 25 août 2005.

Sinigaglia J., « Un répertoire d'action composite : la mobilisation des intermittents du spectacle entre traditions syndicales, nébuleuse contestataire et spécificité artistique » *in* Cadiou S., Dechezelles S., Roger A. (dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2007, p.229-247.

Sinigaglia J., « Le mouvement des intermittents du spectacle : entre précarité démobilisatrice et précaires démobilisateurs », *Sociétés contemporaines*, n°65, 2007, p. 27-54.

Sinigaglia J., « MAYDAY ! La difficile européanisation des luttes de précaires », communication au colloque international « L'action collective et l'exclusion sociale en Europe », École Normale Supérieure de Lyon (ENS-SLH), 11 et 12 janvier 2008 (à paraître).

Sirot S., *La grève en France. Une histoire sociale (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Odile Jacob, coll. Histoire, 2002.

Snow D., « Analyse de cadres et mouvements sociaux », *in* Cefaï D., Trom D., *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2001, p. 27-49.

Snow D., Benford R., « Ideology, frame resonance, and participant mobilization » *in* Klandermans B., Kriesi H., Tarrow S., *From structure to action : comparing social movement research across Cultures*, JAI Press, 1988, p. 197-217.

Snow D., Rochford B., Worden S., Benford R., « Frame Aligment Processes, Micromobilization and Movement Participation », *American Sociological Review*, 1986, p. 787-801.

Sommier I., *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Champs-Flammarion, 2003 (2001).

Soutrenon E., « Le corps manifestant. La manifestation entre expression et représentation », *Sociétés contemporaines*, n°31, 1998, p. 37-58.

Spanou C., « Les NMS face au droit » *in* Lochak D., *Les usages sociaux du droit*, Amiens, CURAPP, 1989.

Strauss A., *Miroir et masques. Une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Métailié, 1992.

Tarrow S., *Democracy and Disorder : Protest and Politics in Italy 1965-1975*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

Tarrow S., « Cycles of Collective Action : Between Moments of Madness and the Repertoire of Contention », *Social Science History*, vol. 17, n°2, 1997, p. 281-307.

Tartakowsky D., *La manif en éclats*, Paris, La dispute/Snédit, coll. Comptoir de la politique, 2004.

Taylor J., « Les tactiques féministes confrontées aux “tirs amis” dans le mouvement des femmes en Irlande », *Politix*, vol. 20, n°78, 2007, p. 65-86.

Taylor V., « Gender and Social Movements. Gender Processes in Women’s Self-Help Movements », *Gender and Society*, vol. 13, n°1, 1999, p. 8-33.

Thévenot L., *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, Ed. La découverte, coll. textes à l'appui, Série politique et sociétés, 2006.

Thiéblemont-Dollet S., « “Ni putes ni soumises”. Émergence et politisation d’un mouvement de femmes dans l’espace public », *Questions de communications*, n°7, 2005, p. 105-119.

Thompson E.P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Éditions du Seuil, 1988 (1963).

Tijou B., « Intermittents - trop nombreux pour être honnêtes », *Vacarme*, n°23, printemps 2003. [en ligne]

Tilly C., *From Mobilization to Revolution*, Addison-Wesley, Reading Mass, 1976.

Tilly Ch., « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'Histoire*, n°4, octobre 1984, p. 89-109.

Tilly Ch., *La France conteste de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

Tilly Ch., « Réclamer *viva voce* », *Cultures et conflits*, n°5, 1992, p. 109-126. En ligne : http://www.conflits.org/document143.html

Tixier P.-E., « La variété des corporatismes à la française. Vers de nouvelles régulations », *Droits et société*, vol. 24, 1998, p. 277-295.

Touraine A., *La Voix et le Regard. Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, Éditions du Seuil, 1978.

Touraine A., *Production de la société*, Paris, Éditions du Seuil, 1993 (1973).

Traïni Ch., « L’anticulturalisme multiculturel de la Ligne Imaginot. Art occitan et échange de l’estime réciproque » *in* Balasinski J. et Mathieu L., *Art et contestation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Res Publica, 2006, p. 47-63.

Traïni Ch., *Emotions, paradoxes pragmatiques et valeurs sociales. Les ressorts de l'engagement*, Rapport en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches, sous la direction de Johanna Siméant, Université Paris I, 2007.

Traverso E., « Bohème, exil et révolution. Notes sur Marx et Benjamin », *in* Lachaud J.-M. (sous la dir.), *Art, culture et politique*, Paris, PUF, coll. Actuel Marx Confrontation, 1999.

Trépos J.-Y., « Réseaux contre toile d’araignées. Une construction de la cause des toxicomanes face au Sida », *Politix*, n°17, 1992, p. 36-50.

Trépos J.-Y., *Sociologie de l’expertise*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 1996.

Tuchszirer C., Daniel Ch., *L’Etat face aux chômeurs. L’indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Paris, Flammarion, 1999.

Vedel T., « La citoyenneté et ses conditions d'expression. L'Internet et ses usages citoyens », *Cahiers français*, « Les nouvelles dimensions de la citoyenneté », La documentation française, n°316, 2003, p. 81-87.

Vermeersch S., « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, vol. 45, n°4, 2004.

Weber M., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon Pocket, 1992 (1905).

Wehle P., *Le théâtre populaire selon Jean Vilar*, Avignon, Barthelemy & Actes SUD, 1981.

Willemez L., « Quand les syndicats se saisissent du droit. Invention et redéfinition d'un rôle », *Sociétés contemporaines*, n°52, 2003, p. 17-38.

Willemez L., *Le droit du travail en danger. Une ressource collective pour des combats individuels*, Paris, Éditions du croquant, coll. savoir/agir, 2006.

Zaouche-Gaudron Ch., Sanchou P., Introduction du dossier « Précarités », *Empan*, n°60, 2005, p. 10-13.

OUVRAGES DE MÉTHODE

Adler P. and P., *Membership Roles In Field Research (Qualitative Research Methods)*, Newbury Park, Calif., Sage Publications, 1987.

Arborio A.-M., Fournier P., *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan, coll. 128, 1999.

Beaud S., « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'"entretien ethnographique" », *Politix*, n°35,1996, p. 226-257.

Beaud S., Weber F., *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La découverte, coll. Guides repères, 2003 (1997).

Blanchet A., Gotman A., *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, coll. 128, 1992.

Bourdieu P., « Comprendre » *in La misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil, p. 1389-1447.

Bourdieu P., *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'Agir, coll. Cours et travaux, 2004.

Chamboredon H., Pavis F., Surdez M., Willemez L., « S'imposer aux imposants. A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien. », *Genèses*, n°16, 1994, p. 114-132.

Chapoulie J.-M., « Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie », *Revue Française de Sociologie*, XXV, 1984, p. 582-608.

Demazière D., Dubar C., *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, coll. Essais et recherches, 1997.

Fillieule O., « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post Scriptum », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, février-avril 2001, p.199-217.

Goffman E., « Le travail de terrain », transcription d'une intervention orale aux rencontres de la Pacific Sociological Assocation en 1974 – Extrait de *Journal of Contemporary Ethnography*, volume 18, n°2, juillet 1989, p. 123-132, Traduction de Pascale Joseph.

Olivier de Sardan J.-P, « Le "je" méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, vol. 41, n°3, juillet-septembre 2000, p. 417-446.

Peretz H., *Les méthodes en sociologie. L'observation*, Paris, La découverte, coll. Repères, 1998.

Pinçon M., Pinçon Charlot M., « Pratiques d'enquêtes dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie », *Genèses*, n°3, mars 1991, p. 35-48.

Singly F. de, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, coll. 128, 1992.

Weber F., « Journal de terrain, journal de recherche et auto-analyse. Entretien avec Gérard Noiriel », *Genèses*, n°2, 1990, p. 138-147.

TÉMOIGNAGES

Brunet B. (sous la dir.), *Paroles intermittentes*, Éditions Hors Commerce, 2003.

Ant V., *Si c'était à refaire. Les intermittents du spectacle*, Paris, Éditions Seli Arslan, 2004.

RAPPORTS

Auclaire A., *Le financement public et l'emploi dans le spectacle*, Rapport pour le CNPS, septembre 2005.

Brunsvick A., *Avignon – Scènes d'avenir. Rapport d'évaluation, d'analyse et de propositions portant sur la partie off du festival d'Avignon*, Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, Service de l'inspection et de l'évaluation, janvier 2005.

Charpillon J., *Indemnisation du chômage des intermittents du spectacle. Propositions de nouvelle définition du champ des annexes VIII et X*, Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, décembre 2004.

Corsani A., Lazzarato M., Boutang Y.-M., Oliveau J.-B., *Etude statistique, économique et sociologique du régime d'assurance-chômage des professionnels du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel*, Rapport pour l'AIP, janvier 2005.

Corsani A., Lazzarato M., Boutang Y.-M., Oliveau J.-B., *Etude statistique, économique et sociologique du régime d'assurance-chômage des professionnels du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel*, Rapport pour l'AIP, juin 2005.

Corsani A., Oliveau J.-B., *Enquête socio-économique : première phase exploratoire de l'analyse statistique*, Rapport pour l'AIP, novembre 2005.

Gourinchas B., *Le recours à l'intermittence dans les sociétés de l'audiovisuel public*, Paris, Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, 2004.

Guillot J.-P., *Pour une politique de l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel*, Rapport pour le ministre de la culture et de la communication, 29 novembre 2004.

Guillot J.-P., *Analyses et propositions des partenaires sociaux du secteur sur l'emploi dans le spectacle,* Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication et pour le ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes, 20 octobre 2005.

Kert Ch., *Les métiers artistiques*, Rapport d'information pour la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, 7 décembre 2004.

Lagrave M., *Rapport d'étape sur la situation du Fonds spécifique provisoire mis en place au profit des artistes et techniciens du spectacle,* Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, 30 septembre 2004.

Latarjet B., *Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant,* Rapport pour le ministre de la Culture et de la Communication, avril 2004.

Martin-Lalande P., *Les conventions collectives des personnels de l'audiovisuel public*, Rapport d'information présenté à l'Assemblée nationale, septembre 2004.

Ministère de la culture et de la communication, *Les protocoles de décentralisation culturelle. Vers une nouvelle organisation de la responsabilité publique en matière culturelle*, document d'étape, novembre 2001.

Roigt J., Klein R., *Contribution à la réflexion des partenaires sociaux sur les origines des écarts entre les différentes sources statistiques sur les artistes et techniciens intermittents du spectacle et les aménagements à apporter au fonctionnement des annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage,* novembre 2002.

Valade J., *La création culturelle*, Rapport d'information présenté au Sénat, 8 juillet 2004.

Vincent J.-P., *Sur la situation des intermittents du spectacle*, Rapport pour le ministre de la Culture, 1992.

TABLE DES SIGLES

Organisations militantes (associations, partis, syndicats, collectifs)

AA : les Arts Associés

AC ! : Agir ensemble contre le chômage

AFPS : Association France Palestine solidarité

AG : Assemblée générale

AIP : Association des amis des intermittents et précaires

APEIS : Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et des précaires

ATTAC : Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens

CA : Conseil d'administration

CAP : Conséquences de l'application du protocole (commission de la CIP-IDF)

CARGO : Collectif d'agitation pour un revenu garanti optimal

CFDT : Confédération française démocratique du travail

CFE-CGC : Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CGC : Confédération générale des cadres

CGPME : Confédération générale des petites et moyennes entreprises

CGT : Confédération générale du travail

CGT-FO : Confédération générale du travail - Force ouvrière

CIL : Coordination des interluttants de Lorraine puis Collectif des intermittents de Lorraine

CIP-IDF : Coordination des intermittents et précaires d'Île de France

CNPF : Conseil national du patronat français

CNT : Confédération nationale du travail

DAL : Droit au logement

FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques

FESAC : Fédération des syndicats patronaux des Entreprises du Spectacle vivant, de l'Audiovisuel et du Cinéma

FNECFP-FO : Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (FO)

FNSAC-CGT : Fédération nationale des syndicats de l'action culturelle (CGT)

FTILD-CFDT : Fédération des travailleurs du livre et de l'action culturelle (CFDT)

GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés

GUD : Groupe union défense

JCR : Jeunesse communiste révolutionnaire

LCR : Ligue communiste révolutionnaire

MEDEF : Mouvement des entreprises de France

MJS : Mouvement des jeunes socialistes

MRAP : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

OARF : Occupation artistique et rebelle de la France (commission de la CIP-IDF)

PAP : Précaires associés de Paris

PCF : Parti communiste français

PS : Parti socialiste

SAMUP : Syndicat des artistes musiciens de Paris

SCALP : Section carrément anti Le Pen

SFA : Syndicat français des artistes interprètes

SNAM : Syndicat national des artistes musiciens

SNTR : Syndicat national des techniciens et réalisateurs

SNTR-CGT : Syndicat national des techniciens et réalisateurs (CGT)

SUD : Syndicats solidaires, unitaires et démocratiques

SYNPTAC-CGT : Syndicat national des professionnels du théâtre et des activités culturelles (CGT)

UMP : Union pour un mouvement populaire

UPA : Union professionnelle artisanale

Action publique (institutions, dispositifs, réglementations, etc.)

AAH : Allocation aux adultes handicapés

AFT : Allocation du fonds transitoire

ANPE : Agence nationale pour l'emploi

ARE : Allocation de retour à l'emploi

ASSEDIC : Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

CAPES : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CIP : Contrat d'insertion professionnelle

CNPS : Comité national des professions du spectacle

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

COREPS (ou CRPS) : Commission régionale des professions du spectacle

CPE : Contrat première embauche

DEA : Diplôme d'études approfondies

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

GUSO : Guichet unique du spectacle occasionnel

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

PARE : Plan d'aide au retour à l'emploi

PCS : Professions et catégories socioprofessionnelles

PPL : Proposition de projet de loi

RMI : Revenu minimum d'insertion

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

TUC : Travaux d'utilité collective

UNEDIC : Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce

Sociétés d'auteurs

SACD : Société des auteurs et compositeurs dramatiques

SACEM : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique

SDRM : Société pour l'administration pour le droit de reproduction mécanique

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1 : Intermittents indemnisés au 31 décembre 2002 en Lorraine et en Île-de-France, p. 74.

Tableau 2 : La couverture médiatique du festival de Cannes 2004, p. 372.

Tableau 3 : Nombre d'articles par an contenant « intermittents du spectacle » dans les trois grands quotidiens nationaux de 1987 à 2006, p. 440.

Tableau 4 : Nombre d'articles par mois contenant « intermittents du spectacle » dans les trois grands quotidiens nationaux de 2003 à 2006, p. 440.

Tableau 5 : Moyens utilisés par les intermittents pour se tenir informés des évolutions de la réforme, p. 454.

Tableau 6 : Moyens utilisés par les intermittents pour se tenir informés des actions collectives, p. 454.

Photographies et autres images

Illustration 1 : La formule de l'indemnité journalière (IJ) par la CIP-IDF, p. 247.

Illustration 2 : Logo du SYNPTAC-CGT « Je défends mon métier », p. 251.

Illustration 3 : Affiche de la FNSAC-CGT « Nous voulons vivre de nos métiers », p. 251

Illustration 4 : Pochette du CD du CIL : « Chants et danses du MEDEF », p. 388.

Photographie 1 : Les intermittents montent les marches (Une de Cannes Matin, 13 mai 2004), p. 374.

Photographies 2 et 3 : Performance militante sur la Croisette. Cannes, 20 mai 2004, p. 385.

Photographie 3 : Performance Rouen, Juillet 2003, p. 386.

Photographie 4 : Cannes 2004, p. 386.

Photographie 5 : Fanfare du SAMUP. Rassemblement des intermittents devant le ministère de la Culture, 29 septembre 2005, p. 390.

Photographies 6, 7 et 8 : Le mariage du MEDEF et de la CFDT, devant les locaux du MEDEF puis la Mairie et la Cathédrale. Metz, le 2 juillet 2003, p. 391.

Photographies 9, 10 et 11 : Rassemblement du CIL devant les locaux messins du MEDEF, le 2 juillet 2003, p. 418.

Photographies 12, 13 et 14 : L'occupation des espaces ouverts à Cannes (13 et 20 mai 2004), p. 419.

Photographies 15, 16, 17 et 18 : Parade Euromayday. Paris, 1er mai 2005, p. 423.

Photographies 19, 20 et 21 : Affichages dans la ville. Cannes, mai 2004, p. 427.

Photographies 22, 23, 24 et 25 : Promenade de « recouvrement ». Cannes, 20 mai 2004, p. 428

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation synthétique du contenu des annexes 8 et 10

Annexes 8 et 10 du 13 novembre 2003
Conventions des 1er janvier 2001 et 2004 relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage

Champ d'application	- Employeur dont l'activité est répertoriée sous un code NAF prédéterminé ou titulaire de la licence du spectacle ou d'un label professionnel embauchant un ouvrier ou un technicien occupant des fonctions figurant sur une liste - Tous les employeurs embauchant un artiste
Bénéficiaires	- Ouvriers et techniciens de la production cinéma, télévision, radio et diffusion ou spectacles vivants - Artistes = Titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée
Ouverture de droits	Avoir travaillé 507 h ou plus dans le champ des annexes 8 et 10 au cours des 319 jours pour les artistes (304 jours pour les ouvriers et les techniciens) précédant la dernière fin de contrat de travail (335 jours pour l'année 2004). Pour les artistes et réalisateurs rémunérés au cachet : 1 cachet isolé = 12 h ; 1 cachet groupé = 8 h.
Durée du versement	243 jours d'allocations
Période de référence calcul	319 jours pour les artistes ; 304 jours pour les ouvriers et les techniciens précédant la FCT (335 jours pour tous pour l'année 2004).
Salaire journalier de référence	SJR = [salaires inclus dans les 319 jours (artistes) 304 jours (ouvriers et techniciens) ou 335 jours (année 2004)] (319, 304 ou 335 jours - n) n = nombre de jours durant lesquels, l'intermittent a été pris en charge par la sécurité sociale, a été en chômage, a été en stage et a acquis des droits à congés calculés selon la formule : nombre d'heures de travail x 5/52 x 1/5 Ce diviseur ne peut jamais être inférieur à 1/10e des heures de travail accomplies.
Montant de l'allocation	**Année 2004** AJ = (31,3 % du SJR) + (10,25 € valeur au 01/07/04) Le montant de l'allocation journalière ainsi déterminée ne peut être inférieur à 25,01 € (valeur au 01/07/04) dans la limite de 75 % du SJR.
	Année 2005 AJ = (19,5 % du SJR) + (0,026 € x NHT) + (10,25 € valeur au 01/07/04) NHT = nombre d'heures de travail L'AJ ne peut être supérieure à 34,4 % du plafond journalier des contributions (soit 113,80 € en 2005) Le montant de l'allocation journalière ainsi déterminée ne peut être inférieur à 28,86 € (valeur au 01/07/04) dans la limite de 75 % du SJR.
Point de départ de l'indemnisation	Différé de 7 jours et délai de franchise **Franchise :** $\frac{\text{Salaire des 319, 304 ou 335 jours}}{\text{SMIC mensuel}} \times \frac{\text{SJR}}{3 \times \text{SMIC jour}}$ Nombre entier inférieur diminué de 30 jours + différé de 7 jours
Reprise de travail en cours d'indemnisation (règles de cumul)	En cas d'exercice d'activité, l'Assedic calcule chaque mois, un certain nombre de jours non indemnisables selon la formule : Jours non payables = $\frac{\text{Rémunérations brutes du mois concerné}}{\text{SJR}}$

Source : Menger P.-M., *Les intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception*, Paris, Éditions de l'EHESS, p. 246.

Annexe 2 : Guide d'entretien

Note : ce guide d'entretien doit être davantage envisagé comme une liste des thèmes à aborder que comme une suite stabilisée de questions. Il organise la discussion en deux grands moments : le premier concerne la trajectoire professionnelle, le second l'expérience (passée et présente) de la mobilisation.
Il s'adresse principalement aux intermittents du spectacle qui participent (ou ont participé) à la mobilisation, mais il peut être adapté pour les autres participants.

1) La trajectoire professionnelle

Cette partie du guide vise à récolter des informations relatives à la trajectoire professionnelle de l'interviewé. Il s'agit de faire émerger des éléments « objectifs » comme les conditions et les modalités d'entrée dans une carrière dans le secteur des spectacles, les différentes étapes de cette carrière et ses implications dans la vie de l'interviewé, et des éléments plus « subjectifs » relatifs notamment au ressenti d'une carrière dans l'intermittence.

Quelle est ou quelles sont vos métiers/professions ? (Pluriactivité, emplois alimentaires ? première activité professionnelle ? types d'emploi occupés ?)

Comment avez-vous été amené à exercer dans le secteur des spectacles ?
- Pourriez-vous décrire votre milieu social d'origine ? (milieu d'artistes ? familles/amis ?)
- Quelles études avez-vous suivi ?

Ce choix de carrière a-t-il eu des incidences :
- Sur votre lieu de résidence ? ("monter à Paris")
- Sur vos choix familiaux ? (vie de couple, enfants…)
- Sur votre situation financière ? (location/achat immobilier...)

L'intermittence faisait-elle partie de votre choix professionnel ? (envie de liberté, d'indépendance, ne pas s'attacher à un emploi…) ? Connaissiez-vous le « statut d'intermittent » avant de vous lancer dans cette carrière ? Que représente pour vous l'intermittence (plutôt une liberté ? un statut qui permet une reconnaissance professionnelle et/ou sociale ? une passage obligé ? une précarité instituée ?)

2) Expériences de la contestation

Cette partie du guide (la plus importante) vise à produire des informations concernant la pratique du militantisme par l'interviewé, à la fois dans son passé (socialisation politique, niveau et modalités de participation politique, trajectoire militante) et dans le mouvement des intermittents en particulier (à partir de quel moment ? comment justifie-t-il son engagement ? comment définit-il sa lutte ? quel rôle a-t-il joué dans le mouvement, dans un collectif en particulier ?...)

Pourriez-vous me raconter comment vous avez été amené(e) à participer à ce mouvement ?
- Aviez-vous suivi les négociations UNEDIC avant la signature du protocole ?
- Comment s'est fait votre premier contact ? (collègues, syndicats…)
- En parliez-vous avec votre entourage proche ? (famille, amis – certains sont intermittents ?)

Dans votre environnement familial, amical, y a t'il des adhérents, militants… de partis politiques, de syndicats ? Vous arrive t-il de discuter de sujets politiques avec vos proches (famille, amis…) ?

Etait-ce votre première expérience d'engagement, d'action collective ?

Etes-vous syndiqué ? Membre (ou sympathisant) d'un parti politique ?

Vous arrive-t-il de participer à d'autres mobilisations, avant ou pendant le « mouvement des intermittents » ? (Souvent ? Sous quelles formes de participation [pétitions, manifestations, collectifs de lutte…] ? Quels types de mobilisations ?)

Participez-vous aux activités d'associations… ? Si oui, lesquelles, rôle, comment ça s'est fait ?

Faites-vous partie d'un collectif ou d'une coordination d'intermittents ?

Pour les membres d'un collectif/coordination (adapter si membre d'un syndicat) :

Comment avez-vous été amené à participer à un collectif/coordination ?

D'après votre expérience, quel est pour vous l'intérêt, l'originalité d'une coordination ?

D'après votre expérience, quelles sont les limites, les défauts de cette forme d'organisation ?

Comment se déroule concrètement l'activité de votre coordination ? (réunions régulières, relations avec la coordination nationale, les syndicats, d'autres organisations ?)

Comment s'est traduit concrètement votre participation au mouvement ?

Avez-vous participé à des réunions syndicales, de coordination, des assemblées générales ?

Avez-vous personnellement fait grève ? A quelle(s) occasion(s) ?

Quelles sont les actions collectives auxquelles vous avez participé ? (raconter la préparation, la réalisation, les discussions après…)

Si vous deviez résumer « la cause » pour laquelle vous vous battez, que diriez-vous ?

Comment celle-ci est-elle définie ? Est-elle selon vous partagée ? Cela donne t-il lieu à discussions, négociations au sein du collectif ? Quels liens avec les mots d'ordre définis par la coordination nationale, les syndicats ?

Y a t-il eu des désaccords ? Comment cela s'est-il traduit ?

Comment s'effectue le choix des actions à mener ?

Comment sont-elles définies ? (en assemblée générale, par un petit comité ?)

Y a t'il eu des désaccords lors du choix des actions ?

Pour vous, qu'est-ce qu'une action efficace ? Une action réussie ?

Selon vous, est-ce qu'il y a des actions plus efficaces que d'autres ? Lesquelles ? Pourquoi ?

Personnellement, avez-vous l'impression que le mouvement est compris/soutenu

- par votre entourage, personnel et professionnel ?
- par les professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel en général ?
- par le public ?

Comment l'expliquez-vous ?

Comment définiriez-vous le rôle de la presse dans ce mouvement ? (soutien ou non ? différences télévisions/journaux ? différences entre les journaux et entre les chaînes ?)

Selon vous, le mouvement, les actions collectives ont-elles servies, abouties au moins en partie ? Sur quel plan ? Si c'était à refaire referiez-vous de la même manière ? Que changeriez-vous ?

Annexe 3 : Questionnaire de pré-enquête

Annexe 4 : Liste des entretiens réalisés

N°	Pseudonyme	Âge	Métier(s)	Statut/ressources	Appartenances militantes	Date
1	Florent	41	Chanteur	IS*, droits ouverts	SFA-CGT, CIP-IDF	14/05/2004
2	Sébastien	31	Violoniste	IS, droits ouverts	CIL	12/07/2004
3	Armand	52	Metteur en scène	IS, droits ouverts	CIL	13/07/2004
4	Andy	35	Graphiste	IS, droits ouverts	CIL	14/07/2004
5	Emily	28	Comédienne	AAH	CIL	15/07/2004
6	Achille	51	Clown, comédien	IS, droits ouverts	CIL	19/07/2004
7	Larry	25	Bassiste	RMI	Sans	22/07/2004
8	Auguste	53	Clown, comédien	IS, droits ouverts	CIL	26/07/2004
9	David	35	Musicien, technicien régie	IS, droits ouverts	CIL	28/07/2004
10	Lino	48	Comédien	IS, droits ouverts	CIL	29/07/2004
11	Charlie	52	Musicien	IS, droits ouverts	Sans	29/07/2004
12	Sydney	52	Musicien	IS, droits ouverts	CIL, AA	11/08/2004
13	Edith	49	Chanteuse	IS, droits ouverts	CIL	18/08/2004
14	Louis	23	Saxophoniste	IS, droits ouverts	AA	13/04/2005
15	Laura	52	Script	IS, droits ouverts	SNTR-CGT, CIP-IDF	26/04/2005
16	Jack	31	Animateur social	RMI	CIP-IDF	26/04/2005
17	Charlotte	38	Infographiste	IS, droits ouverts	CIP-IDF	26/04/2005
18	Audrey	32	Comédienne	IS, droits ouverts	CIP-IDF	10/05/2005
19	Yves	37	Comédien	IS, droits ouverts	CIP-IDF	10/05/2005
20	Arielle	28	Infographiste, monteuse vidéo	Maison des artistes	CIP-IDF	10/05/2005
21	Robert	33	Assistant de production théâtre	IS, droits ouverts	SYNPTAC-CGT, CIP-IDF	11/05/2005
22	Louise	32	Prof. de Lettres en dispo., vacations dans le spectacle	Vacations (cachets, piges)	CIP-IDF	11/05/2005
23	Sylvie	34	Assistante mise en scène, régisseuse plateau	IS, droits ouverts	CIP-IDF	09/06/2005
24	Marie-Claude	37	Comédienne, danseuse	IS, droits ouverts	CIP-IDF	09/06/2005
25	Francis	38	Comédien	IS, droits ouverts	CIP-IDF	09/06/2005
26	Gérard	33	Comédien	IS, droits ouverts	CIP-IDF	10/06/2005
27	Agnès	35	Metteure en scène, comédienne	IS, droits ouverts	CIP-IDF	10/06/2005
28	Maurice	27	Musicien	IS, droits ouverts	CIP-IDF	10/06/2005
29	Marc	43	Vacataire recherche, pigiste revues politico-scientifiques	RMI	CIP-IDF	16/05/2005
30	José	45	Comédien	IS, droits ouverts	CIP-IDF	17/05/2005
31	Léon	36	Metteur en scène	IS, droits ouverts	CIP-IDF	31/08/2005
32	Valérie	36	Monteuse vidéo	IS, droits ouverts	CIP-IDF	14/09/2005
33	Jean	59	Comédien, metteur en scène	IS, droits ouverts	CIP-IDF	14/09/2005
34	Sarah	28	Comédienne	IS, droits ouverts	CIP-IDF	15/09/2005
35	Eric	43	Auteur, comédien, metteur en scène	IS, droits ouverts	CIP-IDF	15/09/2005
36	Chris	31	Vidéaste	RMI	CIP-IDF	16/09/2005
37	Manu	38	Batteur	IS, droits ouverts	CIL	23/09/2005
38	Susan	42	Comédienne	RMI	CIL	23/09/2005
39	Didier	43	Roadie	IS, droits ouverts	Sans	23/09/2005
40	Max	40	Assistant lumière	IS, droits ouverts	Sans	20/10/2005

** IS = intermittent du spectacle*

Nota Bene : « droits ouverts » s'entend au moment de l'entretien ; plusieurs intermittents interrogés ont « perdu le statut » au cours des mois suivants, certains l'ont récupéré (Audrey, Edith), d'autres ont quitté leur carrière dans le secteur des spectacles (Sébastien prépare aujourd'hui un CAP de boulanger).

Annexe 5 : Petits récits de présentation des interviewés

Les textes qui suivent présentent en quelques lignes la plupart des interviewés : leur origine sociale et leur trajectoire, leurs expériences professionnelles et militantes. Sont absents ceux pour lesquels je n'avais pas les informations suffisantes pour reconstituer un profil cohérent et ceux qui m'ont explicitement demandé de ne pas « raconter leur vie ».

Les « Lorrains »[1]

Sébastien a 31 ans. Fils de musiciens professionnels en orchestre classique, il quitte de lui-même l'école à 16 ans pour se consacrer pleinement à sa formation au conservatoire. Il obtient brillement sa médaille d'or en violon et postule depuis plusieurs années pour une place dans un orchestre national. En attendant, il effectue des remplacements, ce qui lui donne droit à l'indemnisation du chômage en tant qu'intermittent. Il vit assez mal son étiquette d'intermittent, qu'il assimile à « chômeur », et explique qu'il « travaille tout le temps ».
Il a sa carte à ATTAC mais milite peu. Il est également proche des Verts – il a hésité un temps à accepter une invitation à participer à une liste pour les élections municipales - mais n'a pas franchi le cap de l'adhésion. Il se dit rétif à toute forme d'organisation partisane et exprime une grande méfiance envers les syndicats. Il participe à de nombreux forums politiques sur Internet, se rend régulièrement à des manifestations (contre la guerre, contre la venue de J. Chirac à Metz, contre le CPE, etc.).
Il prend contact avec le CIL quelques semaines après sa constitution, par l'intermédiaire de son réseau familial : sa cousine, comédienne, est alors proche du collectif et lui transmet les dates et lieux de réunions. Il y prend progressivement une part très active, est de toutes les actions et de toutes les réunions jusqu'en 2005.
En effet, au fil des années, les remplacements en orchestre se raréfient et, cumulant les échecs aux auditions, il perd tout espoir d'être un jour titularisé. Il perd ses droits en 2005 et bascule au RMI (moment auquel il s'éloigne du CIL). En 2007, il renonce à sa carrière de musicien et entreprend un CAP de boulanger.

Armand, un metteur en scène de 52 ans, revendique dès qu'il peut son origine sociale et ethnique : fils d'ouvriers immigrés algériens. Il tire une grande fierté de sa trajectoire familiale : « on a vu notre père trimer, on est huit frères et sœurs, on s'en est tous bien sortis ! ».
C'est au lycée (il passe son Bac C) qu'il découvre le théâtre. C'est pour lui une « révélation » et souhaite très vite en faire son métier. Il s'inscrit donc au Théâtre nationale de Strasbourg en 1968 puis cherche à être embauché dans une compagnie. Il travaille tout de suite avec des auteurs et des metteurs en scène « engagés », dans la tradition du théâtre politique et social (Armand Gatti, André Benedetto, Dario Fo). Il obtient très facilement son statut d'intermittent et ne le perdra jamais au cours de sa carrière. Plus tard, il crée sa propre compagnie de théâtre dans les Vosges, sa région de résidence : un théâtre toujours politique en lien avec les quartiers (il monte une pièce mêlant des adolescents de Borny – un « quartier sensible » de Metz – et des chauffeurs de bus) et le milieu rural.
Il se définit comme militant dans sa pratique professionnelle mais aussi dans sa pratique « de citoyen ». En 1968, il découvre les situationnistes, il lit « De la misère en milieu étudiant » et

[1] Qui, sauf précision, résident plus exactement à Metz ou dans une ville proche.

côtoie un peu Guy Debord. Il n'est jamais entré dans les organisations de gauche ou d'extrême-gauche, même s'il peut en être proche sur un plan idéologique, mais est très critique envers les organisations verticales. Il reproche aux partis et syndicats ouvriers de ne pas être des moteurs de la lutte et de trahir régulièrement les mouvements sous prétexte de réalisme et de logiques d'appareils. Il garde à cet égard une rancoeur importante contre le PS et la social-démocratie en général. Dans les années 1990, il fait partie des premiers militants en Lorraine à ATTAC et à AC !. Il a participé à « toutes les mobilisations des intermittents » et fait partie de ses principaux organisateurs depuis le mouvement de 1992-1993. En 1997, il contribue à créer la coordination lorraine des intermittents.
Dès le début de 2003, il participe aux réunions d'information et de mobilisation organisées à Nancy par le SFA-CGT et met sur pied, avec d'autres anciens de la coordination de 1997 et quelques nouveaux, le CIL en juin 2003. Il dit défendre à travers ce mouvement avant tout une certaine idée de la culture (moins élitiste et plus populaire et politique), une certaine vision de la politique culturelle et aussi une certaine idée de la solidarité interprofessionnelle. Il défend une vision « radicale » de la lutte, sans compromis, qui est souvent objet de discussion en réunion mais qui contribue aussi – avec sa grande culture politique – à lui conférer un important charisme. Il est celui qui parle fort (certains y voient un « tic » d'homme de théâtre) et que l'on écoute, même s'il est parfois critiqué.
Bien que la distance entre son lieu de résidence et les lieux de réunions soit importante (plus de 100 kilomètres), il participe régulièrement aux réunions du collectif et fait partie des cinq ou six derniers militants du noyau dur lorsque celui-ci cesse ses activités en 2005.

Andy a 35 ans. Titulaire d'un BAC A3 (arts plastiques), il s'inscrit aux Beaux-Arts. Il est aujourd'hui graphiste dans une entreprise d'audiovisuel et intervient comme formateur intervenant à la Chambre des métiers en histoire de l'art, dessin, et étude de l'image. Il participe à plusieurs collectifs artistiques (mêlant arts graphiques, musiques et danses).
Il se présente volontiers comme un ancien « individualiste forcené », « jamais très branché politique ». Il participe « sans conviction » à quelques manifs lycéennes contre la loi Devaquet en 1986.
Bien que bénéficiant du régime d'indemnisation au titre de l'intermittence, il ne s'est jamais réellement senti « intermittent ». Il parle assez peu avec ses collègues et amis des menaces de réforme du protocole, ce qu'il analyse après coup comme une « absence totale de conscience politique ». Pour lui, le mouvement débuté en 2003 est donc la première expérience de mobilisation. Il a commencé le mouvement en juillet en voulant soutenir, avec d'autres collègues des Beaux Arts, un ami technicien en grève sur un festival de la région. Il ne quittera plus le collectif et en est même un de ses membres les plus assidus, sans jamais pour autant prendre une place structurante dans l'organisation du collectif.

Emily a 28 ans. Elle se présente parfois chanteuse, parfois comédienne mais n'exerce aucune de ces activités professionnellement. Elle vit du RMI et de l'Allocation adulte handicapé (AAH ; elle souffre de troubles psychiatriques). Fille d'une mère « instit' de gauche » et d'un père « kiné de droite », elle explique que la politique était un sujet banni à la maison et que, de ce fait, elle ne s'y est jamais vraiment intéressée.
Elle obtient une licence de psychologie après un parcours universitaire difficile (six inscriptions dans des filières différentes) parsemé de petits boulots alimentaires. Lors de notre entretien elle mentionne son projet d'entrer dans une filière d'Arts du spectacle à la Sorbonne et de passer le concours pour une école de théâtre à Paris mais celui-ci n'est pas mené à son terme.
Elle dit ne pas être vraiment militante, « quelques manifs lycéennes » mais plus pour « sécher les cours ». Elle rencontre le CIL en 2004 lors d'une des réunions hebdomadaires et souhaite

participer à quelques réunions. Elle participe aux déplacements du CIL à Cannes et au printemps de Bourges et disparaît pendant plusieurs mois. Elle revient pour quelques réunions au cours de l'été 2005 (au hasard des réunions en terrasse) et fait partie des occupants des locaux du MEDEF à Metz en 2006. Les militants du CIL ne la considèrent pas réellement comme membre du collectif et lui reprochent de n'être là que pour « profiter des voyages tous frais payés » ou participer aux « gros coups ». De son côté, elle est très admirative des « vrais militants », à l'aise en AG, qui savent prendre des initiatives mais ne se sent pas capable d'assumer ce rôle.

Achille a 51 ans. Il se présente comme « polyvalent artistique », clown, comédien, marionnettiste, metteur en scène… Il se lance dans cette carrière artistique en 1995, après une vie professionnelle faite de divers boulots (il cite 28 métiers différents !) plus ou moins qualifiés, le plus souvent « purement alimentaires », et de périodes (parfois longues) de chômage. Plus jeune, il voulait être musicien (il avait monté un groupe de rock progressif) mais n'a jamais pu en vivre. Son emploi le plus long a été chauffeur de bus pendant 2 ans et 3 mois. Il se définit lui-même comme quelqu'un de « pas très stable » qui « s'ennuie très vite ».
Il se découvre sur le tard une énorme soif d'apprendre : il passe plusieurs diplômes professionnels (4 CAP : chauffeur, plombier, dépanneur ménager, électronicien), s'abonne à des revues scientifiques, s'intéresse à l'archéologie, l'astronomie, etc.
Il est marié à une institutrice et c'est pour cette raison que lui est venue l'idée de faire des spectacles de marionnettes pour les enfants. Après un premier essai, tout s'enchaîne. Il crée une association avec son frère, Auguste, et obtient son statut d'intermittent. Il travaille beaucoup en famille, avec ses enfants, sa belle-fille à qui il aime transmettre le métier. Ils parviennent toujours, jusque là, à « boucler l'année tout juste ! ».
Il se syndique au SLAMD-CGT dès ses premiers problèmes en tant qu'intermittent avec les ASSEDIC en 1996. Il y rencontre une comédienne, Susan, qui l'incite à participer aux mobilisations de fin 2002 autour des débats sur la réforme des annexes. Il se retrouve un peu par hasard à représenter le tout récent collectif de Metz lors d'une entrevue à la DRAC après une manifestation à Nancy (il était un des seuls messins présents lorsqu'un responsable syndical a demandé à l'assemblée si quelqu'un voulait représenter Metz). Il quitte ensuite le SLAMD pour s'investir dans le collectif. Il devient rapidement un incontournable, un pilier du collectif : il est à la fois le secrétaire, celui qui envoie les mails d'invitations, celui qui connaît le mieux le protocole, ses applications, les stratégies, la « débrouille »… Il est celui que les autres viennent questionner quand ils ont un problème d'ASSEDIC, de dossier pour monter une association.
Il prend un peu de distance à partir de fin 2005 mais est toujours là aux « occasions » comme les actions, manifestations, occupations mais un peu moins régulièrement aux réunions hebdomadaires qui, sans son rôle moteur, sont de moins en moins hebdomadaires : son départ est un premier signal de la fin du collectif.

Larry, 25 ans, est bassiste. Né dans une famille de musiciens (père violoniste dans un orchestre national, frère dans les musiques actuelles), il quitte l'école à 16 ans pour se consacrer à la musique. Il suit plusieurs formations, notamment une classe de basse dans une école réputée de musiques actuelles puis un cursus classique en contrebasse au conservatoire.
Il participe à plusieurs groupes dans divers styles musicaux (rock, funk, chanson, jazz) mais ne fait pas assez de concerts (ou trop rarement correctement payés – donc déclarés) pour bénéficier du « statut d'intermittent ». En attendant, il vit avec le RMI et l'argent que lui rapportent des cours de guitare et de basse, en privé et dans une petite école de quartier. Au moment de l'entretien il vit chez ses parents mais emménage ensuite avec sa compagne, en ville, dans une situation financière difficile.

Il s'intéresse d'assez loin au « problème des intermittents ». Il a en discuté avec son grand frère, musicien intermittent depuis plusieurs années, ainsi qu'avec quelques amis mais ne s'est pas personnellement impliqué dans le mouvement. Il ne s'estime pas assez informé pour juger ou comprendre réellement ce problème et, complexé par son faible niveau scolaire, il ne se sent pas capable de saisir tous les enjeux du dossier, de même pour la politique en général. En juillet 2003, un ami le « traîne » à une réunion et une manifestation des intermittents mais il se sent un peu dépassé par les termes techniques employés pour parler du protocole et par la rhétorique des militants politiques et syndicaux qui prennent la parole. Il dit se sentir concerné mais ne voit pas ce qu'il pourrait apporter en se mobilisant. Dans le même temps, il essaye néanmoins de convaincre un ami chanteur qu'il accompagne de dire « un petit mot avant ou après les concerts » au sujet du mouvement, mais sans succès. Son ami n'est pas intermittent, n'espère plus pouvoir l'être et ne se sent pas concerné du tout. A force d'en parler régulièrement avec des amis impliqués dans la lutte, son intérêt augmente mais il n'a toujours pas à ce jour passé le cap du « passage à l'action ».

Auguste, 53 ans, se présente comme « clown marionnettiste ». En 1995, après un parcours professionnel qu'il décrit comme « chaotique » (ouvrier d'imprimerie, licenciement, chômage, patron de bar, problèmes de famille, faillite, RMI…), il suit son frère, Achille, qui vient de créer son entreprise de spectacle et devient son salarié. L'entreprise est un échec (la forme n'est pas adaptée à leur démarche) mais ils poursuivent l'aventure sous statut associatif. Il suit à nouveau son frère lorsque celui-ci s'investit dans le mouvement en juin 2003. De tempérament timide, il parle très peu, donne rarement son avis (acquiesce souvent aux propos de son frère) mais est de toutes les réunions jusqu'à juin 2005, même quand vraiment il n'y « croit plus ». Il me confie d'ailleurs un jour que même au début, il n'a jamais vraiment cru qu'il était possible de gagner. Il quitte le mouvement pour des raisons personnelles.

David a 37 ans et cumule depuis 10 ans les cachets de régisseur technique puis de musicien pour pouvoir ouvrir ses droits à l'indemnisation. Il découvre l'intermittence un peu par hasard : grâce à une courte expérience dans l'organisation de concert avec une association pendant ses études de commerce, il est embauché en « CDD d'usage » comme régisseur dans un parc d'attraction et ouvre rapidement ses droits à l'indemnisation en tant que technicien du spectacle. Mère employée ANPE, père instituteur, il n'assume pas le fait d'être « artiste », se dit mal à l'aise avec le terme : « ce n'est pas mon éducation ». Il ne vit pas l'intermittence de manière très sereine, la précarité l'inquiète, d'autant que son amie – aujourd'hui sa femme – est également intermittente, danseuse de profession. Il dit être venu à la musique sur le tard, au début simplement pour occuper ses périodes de chômage. Depuis il compose (dans un style « électro »), chante et enregistre son travail dans son « home studio » et souhaite ne faire plus que ça. Il compose notamment pour des artistes plasticiens, vidéastes qu'il accompagne sur scène. Il est inséré dans de nombreux réseaux de musiques actuelles dans la région et est adhérent de plusieurs associations et collectifs d'artistes.
En 1997, il participe à la mobilisation des intermittents au sein du « groupe Bastille » (groupe de réflexion sur l'intermittence des salariés du théâtre Bastille à Paris) où il travaille régulièrement comme régisseur technique (son et lumière) depuis 1994. C'est encore par ce groupe qu'il se tient informé de la mobilisation à Paris dès 2002. Il participe à la mise en place du collectif en Lorraine avec quelques amis et collègues de travail. Il est critique sur la manière dont il perçoit les évolutions de la CIP-IDF, notamment avec la place qu'y ont pris selon lui « les negristes » par rapport aux intermittents : « on ne se reconnaît plus là-dedans ! ». Il pense parfois à adhérer à la CGT mais hésite à cause de leur « faible représentativité ». Il n'est cependant pas non plus un farouche défenseur de la forme coordination : le collectif a ses limites aussi du côté de la représentativité, du fait qu'il n'est

pas un interlocuteur, un partenaire dans la prise des décisions. Pour dépasser ces obstacles, il aimerait que le collectif soit « restructuré » (en association par exemple) voire qu'il intègre « une représentation existante » (un syndicat par exemple).
Plus le mouvement dure, plus il est pessimiste, il ne croit plus qu'il est possible de gagner. Il se retire du mouvement mi-2005.

Lino a 48 ans. C'est un ancien instituteur pratiquant le théâtre d'abord en amateur, puis, suite à un divorce, décide de se lancer dans une carrière professionnelle et donc de quitter l'éducation nationale. Il est aujourd'hui intermittent depuis 16 ans et partage son temps entre le théâtre (comédien, metteur en scène, assistant de mise en scène) et l'enseignement (ateliers de théâtre pour enfants ou pour adultes).
Son « entrée » dans le mouvement s'est d'abord faite suite à une réflexion sur le « délitement de la politique culturelle ». Il considère, rétrospectivement, qu'il était avant ce mouvement en pleine « voie de dépolitisation ». Syndiqué quand il était enseignant, il dit n'avoir pas trouvé dans le syndicat l'énergie collective suffisante pour le motiver. Il a toujours eu des préoccupations écologiques (il a soutenu Dumont en 1974) mais n'est pas attiré par les Verts. Il adhère un court moment au PSU mais ne s'y investit pas.
Il est informé des premières réunions du collectif en juin 2003 par une collègue comédienne. Les réunions syndicales lui paraissent plus structurées (il a d'ailleurs « presque découvert » l'existence des syndicats du spectacle à cette occasion) mais l'énergie militante des collectifs le séduit. Il se méfie des stratégies d'intérêts des syndicats mais n'est pas opposé à leur participation au mouvement. Il participe également à la création de l'association *Arts Associés*, « plus catégorielle », « plus centrée sur le monde du spectacle » mais aussi « beaucoup moins virulente politiquement » et « plus gauche molle » !
Il fait jusqu'à la fin partie du noyau dur du collectif. Au fil des mois, il vient moins souvent, les heures de réunions du collectif ne correspondant pas toujours avec son emploi du temps professionnel et commence à être agacé par les réunions qui ne « débouchent sur rien ». Il revient plus assidûment dans les périodes de re-mobilisation comme à l'approche des négociations 2005-2006 où il participe à la mise en place et la réalisation des quelques actions organisées par le CIL (comme l'occupation des locaux du MEDEF).

Charlie, 52 ans, se présente comme « musicien professionnel ». Il joue de la guitare, du piano, de l'accordéon et chante dans des orchestres de bal et de variété depuis l'âge de 14 ans. Il fait cela longtemps en parallèle de son métier d'électricien puis « prend son compte » en 1998 pour ne pas subir une mutation et monte sa propre « structure », tout seul pour animer des bals, des mariages, etc. Il est intermittent depuis là mais n'y est pas du tout attaché : « si l'intermittence venait à disparaître, je trouverais autre chose ! Une association, une entreprise… » Il est très fier de ce qu'il fait, très sûr de son talent et de son professionnalisme et accepte mal la concurrence des « non professionnels » comme les « DJ au black ». Il est par exemple pour un système de « carte professionnelle », pour ne pas « se faire piquer du boulot par le peintre en bâtiment qui fait les bals le samedi pour pouvoir partir en vacances ! » (ce qu'il faisait quelques années plus tôt pourtant).
Il n'a pas participé au mouvement de 2003. Il n'est venu qu'à deux réunions du CIL, en dehors des phases de mobilisation, sur l'invitation d'Auguste, rencontré sur un lieu de spectacle. Il raconte ses problèmes avec les ASSEDIC, se plaint de la lenteur administrative, de l'incompétence des secrétaires, du fait qu'il est toujours nécessaire de « gueuler » pour que tout se débloque… Il ne revient pas car il n'a pas obtenu les réponses qu'il était venu chercher. De plus il ne se sent pas appartenir au même « groupe » que les autres : il estime être quelqu'un qui bosse, un professionnel qui travaille et qui ne cherche pas « à profiter du système en ne faisant que 43 cachets par an ».

Louis, 23 ans, est musicien (saxophoniste), intermittent depuis un an après avoir occupé un emploi dans une association culturelle nancéenne chargée de faire de la diffusion musicale. Son amie est danseuse, également intermittente mais vit dans une autre ville, « là où elle travaille le plus ». Ils projettent de s'installer ensemble dans une nouvelle ville où il leur sera possible de travailler tous les deux. Il se dit prêt à « vivre à la roots » s'il perd son statut mais continuera à faire de la musique. Sa mère infirmière et son père responsable d'un CCAS le soutiennent dans ses choix.
Il se définit comme « un militant » dans le sens où il est très actif dans son association artistique à différents niveaux et où il se bat « pour que ça marche », « pour les formes artistiques moins commerciales » : « pour moi quand je milite pour faire des concerts de musique improvisée ou pour rencontrer les politiques, c'est la même chose… » En 2004, il adhère au SLAMD-CGT mais ne se considère pas comme un militant syndical. Il a adhéré pour être informé et « parce que la CGT participe aux négociations » (il a hésité avec la CNT dont il apprécie la radicalité et l'énergie militante mais qui n'a pas accès aux négociations). Il s'est relativement peu investi dans le mouvement des intermittents proprement dit : deux ou trois réunions du SLAMD, autant avec le CIL, une ou deux manifestations. Il dit avoir été un peu « écoeuré » par les rapports entre syndicat et collectif (le syndicat qui veut inclure le collectif, le collectif qui ne sait pas intégrer le syndicat…). Il participe néanmoins activement à l'association nancéenne « Arts Associés » (AA) qui correspond davantage à son « modèle d'engagement : le militantisme associatif ». Il s'efforce d'ailleurs de faire le lien entre son association et le CIL (il est toujours abonné à la liste de diffusion) et tente d'importer certaines revendications du mouvement dans les AA.

Les « franciliens »

Florent a 41 ans. Fils d'ouvrier de la banlieue parisienne, il passe un BAC littéraire puis travaille comme animateur social dans des associations. Il se marie jeune et a très tôt ses deux enfants. Passionné de musique et de comédie, il s'inscrit au conservatoire, section chant, et à un cours de théâtre. Il aime son métier d'animateur mais déclare prendre plus de plaisir dans ses activités artistiques. Sa femme ayant une situation stable (elle est éducatrice), il se sent autorisé à « tenter sa chance ». Il obtient rapidement son statut d'intermittent et le garde sans trop de difficulté. Il travaille essentiellement dans des comédies musicales qui se produisent en région parisienne et anime quelques ateliers de chant et de théâtre.
Dès ses premiers cachets, il adhère au SFA-CGT (il était déjà syndiqué à la CGT alors qu'il était animateur social) mais ne prend pas part aux activités internes du syndicat. Il participe néanmoins à toutes les manifestations auxquelles appelle son syndicat et à quelques autres (contre la guerre ou le front national, pour la défense des services publics et de la protection sociale). Il participe aux côtés de la CIP-IDF, dès juin 2003, à plusieurs actions, mais ne se sent pas « membre » de la coordination. Il se rend régulièrement aux assemblées générales mais ne s'inscrit dans aucune commission et ne participe pas à l'organisation de la lutte.

Laura, 52 ans, est script depuis 1972. Son père étant diplomate, elle voyage très tôt, passe son adolescence à Londres où elle rencontre de nombreux artistes (arts plastiques et musiques essentiellement). Elle a une vie bien remplie qu'elle partage entre ses activités professionnelles (script mais aussi réalisatrice dans le cinéma militant des années 70, puis propriétaire d'un café « branché », collaboration avec des collectifs d'artistes, enseignement à la FEMIS, publicité…), ses enfants (elle est actuellement divorcée) et le militantisme

(imprimerie militante, membre de la CGT, ATTAC, CIP-IDF) quand « le reste de son emploi le lui permet ».
Elle adhère dès le début de sa carrière au syndicat majoritaire dans sa profession et le juge assez rapidement « corporatiste » puis passe à la SNTR-CGT. Elle considère que le syndicalisme c'est « l'engagement de base » mais ne s'investit pas beaucoup dans l'activité de son syndicat, si ce n'est en suivant les mots d'ordre de grève ou les appels à manifester. Elle a trouvé dans la coordination une façon d'investir « son dynamisme », elle pense que la coordination était à même de recevoir toute cette énergie collective qu'auraient freiné les lourdeurs de la bureaucratie syndicale. Elle est entrée à la CIP-IDF en décembre 2003, bien après le début du mouvement, et est à l'origine de l'action de la cérémonie des Césars. Il lui est proposé de monter une commission qui aurait en charge l'organisation de cette action et elle accepte. Elle se sent utile à cet endroit car elle dispose d'une certaine ancienneté dans le métier et donc de beaucoup de contacts (elle entre en contact avec Agnès Jaoui en 2004 et Lambert Wilson en 2005). Elle a créé cette commission de manière « unitaire », avec des militants syndicaux pas forcément investis dans la coordination et regrette que cela ait provoqué des tensions à la coordination.
Elle estime que la coordination est « aux mains des papistes, des negristes » et qu'elle devient de plus en plus un appareil au détriment d'un mouvement. Elle ressent fortement la tension entre les intermittents (des intermittents qui luttent pour leur régime) et les précaires (dont certains sont intermittents, « un peu » selon ses mots, mais qui luttent contre la précarité de manière plus globale). Elle prend ses distances avec la coordination après l'expertise socio-économique à laquelle elle a participé activement.

Jack a 31 ans. Après avoir travaillé en tant qu'animateur socioculturel, il est actuellement sans emploi et vit du RMI depuis plusieurs années.
Il arrive à la CIP-IDF à la mi-juillet, « en traînant dans Paris ». Il entre « pour voir » dans la salle Olympe de Gouge occupée par la coordination et assiste à une assemblée générale. Il revient le lendemain, les jours suivants encore, puis se met à prendre part aux discussions et aux actions. N'étant pas intermittent, il s'investit d'abord dans la commission « interpro » qui essaye d'établir des liens avec d'autres groupes professionnels. Se retrouvant sans logement, il dort pendant quelques temps au local de la coordination puis est hébergé par plusieurs amis. Il semble assez fragile et instable psychologiquement, se met facilement en colère, ce qui inquiète plusieurs personnes de la coordination qui ne savent pas trop « comment le gérer ».
Il ressent comme beaucoup la tension dans la coordination entre les intermittents et les précaires. Il dit n'être pas toujours d'accord avec les « papistes » mais se sent plus proche de la problématique de la précarité que de celle de l'intermittence. Il continue aujourd'hui encore à se rendre aux réunions de la coordination et à envoyer des mails, souvent polémiques, sur les listes de diffusion.

Charlotte a 38 ans. Elle est infographiste dans le secteur de l'animation et du dessin animé depuis 1988. Intermittente depuis 1989, elle part vivre quelques années au Québec et revient en France en 2003 : « le meilleur moment pour une intermittente » dit-elle avec humour. Elle parvient à ouvrir ses droits juste avant le début du conflit. Elle se rend régulièrement aux assemblées générales appelées par la CGT à partir de janvier 2003. Le 26 juin 2003, elle voit débarquer « une bande d'intermittents remontés comme tout », dont un avec qui elle avait déjà travaillé. Ils se rendent au rassemblement ensemble. Prises par ses occupations professionnelles, elle ne peut participer aux activités de la coordination qu'à la fin du mois d'août et se propose pour diffuser le film « Nous avons lu le protocole » : elle trouve des cassettes vidéos pour faire les copies, organise des projections, etc.

Elle ressent très vite la différence entre « les I et les P », les intermittents et les précaires. Elle se définit comme quelqu'un « d'engagée », mais « pas une lutteuse professionnelle ». Elle n'est mobilisée « que contre le protocole » et sait que son engagement ne sera pas sans fin. Elle, une « intermittente qui bosse et qui veut bosser », reproche aux « précaires » leur opposition de principe au travail. Au fil des mois, elle se reconnaît de moins en moins dans la coordination qu'elle estime tenue de « manière fasciste » par les « précaires » qui « savent manipuler les AG pour parvenir à leurs fins ». Elle critique également leur façon de voir la convergence des luttes : elle se sent effectivement « solidaire de toutes les causes », mais ne souhaite pas passer sa vie à se battre pour d'autres et souhaite donc consacrer son temps à la lutte contre le protocole. Elle se présente comme quelqu'un qui n'a pas « l'instinct grégaire ». Les réunions, AG, agoras la « fatiguent beaucoup », elle n'aime pas et ne croit pas beaucoup à l'efficacité des actions protestataires (les occupations par exemple) mais croit par contre beaucoup au travail institutionnel : comité de suivi, missions parlementaires et surtout la « proposition de loi ».
Elle prend « ses vacances de coordination » depuis mars 2005, continue à se tenir au courant par les listes de diffusion et quelques collègues encore « en place », fait suivre à l'occasion des informations par mail mais ne va plus au local de la coordination, même pour les assemblées générales.

Audrey a 32 ans. Elle pratique le théâtre en amateur depuis l'âge de cinq ans. Après un BAC A3 (option théâtre), elle suit une formation « professionnelle » aux ateliers Gérard Philippe. Comédienne, metteure en scène, chanteuse, directrice et chargée de diffusion de compagnie, elle est intermittente depuis 1992.
En juillet 2003, elle est au festival d'Avignon. Elle y rencontre les militants du collectif avignonnais du 25 février, les Interluttants, et décide de militer activement dans sa compagnie pour la grève. De retour à Paris en Août, elle se renseigne sur « les lieux de mobilisation » et se rend au local de la coordination des intermittents et précaires d'IDF (situé alors rue Perret) pour « poursuivre son engagement ».
Son investissement la surprend elle-même. C'est sa première expérience militante, en tout cas avec cette intensité. Elle a participé à quelques grèves lycéennes et quelques manifestations aux côtés de la CGT lors des négociations UNEDIC de 1992, mais n'avait jamais participé à l'organisation d'un mouvement.
Elle se rend alors vite compte que certains des mots d'ordre défendus ici sont différents de ceux qu'elle avait pu entendre auparavant : on ne parle plus tant du secteur d'activité, de culture que de « pratiques d'emploi ». Au fil des semaines et des mois, elle adopte complètement ce « pas de côté » et dit être convaincue de la pertinence de cette problématisation du conflit. Elle ne se définit cependant pas comme une « Précaire », entendue comme la « tendance » en tension avec les « I », les intermittents. Elle estime qu'il n'est pas incompatible de se battre pour obtenir la présentation de la PPL à l'Assemblée nationale et pour la préparation du Mayday, la grande manifestation internationale des précaires. Elle fait maintenant partie du noyau dur des militants de la CIP-IDF, sans pour autant être un moteur de l'action ou de la réflexion collective. Par contre elle dispose de compétences et d'un réseau de contacts professionnels et médiatiques qui sont fortement appréciés à la coordination.

Yves a 37 ans. Il travaille essentiellement dans le spectacle vivant et aime se présenter en donnant la liste de ses métiers : théâtre gestuel, théâtre de rue, comédien, danseur, formateur, co-metteur en scène, assistant de production… Il définit sa pratique artistique comme étant politique : sortir des formes d'art établies et des parcours institutionnels.

Il arrive à Paris vers l'âge de 18 ans, travaille dans des compagnies de théâtre, comme permanent ou comme intermittent selon les contrats qu'on lui propose. Il est intermittent indemnisé depuis un peu plus de 10 ans.
Même si sa pratique artistique est politique, il n'est pas pour autant « militant ». Le mouvement des intermittents est sa première mobilisation proprement dite, en dehors de quelques manifestations. Il est pourtant rapidement devenu un des personnages centraux de la coordination. Fin 2002, avec un petit groupe d'intermittents de son arrondissement et des militants de SUD, de la CNT et d'AC ! (qu'il ne connaît pas mais que certains de ses amis connaissent), il participe à la création du collectif « Précaires Associés de Paris » et croit déjà beaucoup aux liens de fait entre intermittence et précarité. Il co-organise également l'occupation du théâtre de la Villette en juin 2003 et assure une présence quasi-quotidienne à la coordination ce jour. Il manifeste d'ailleurs un attachement (pratique et affectif) très important au lieu en lui-même. Il fait partie des commissions « phares » comme « Propositions revendications » (qui a élaboré le nouveau modèle), a travaillé avec le comité de suivi et aime beaucoup les occupations : « dès qu'il y en a une, j'y vais ! ». Son engagement impressionne beaucoup les autres intermittents (certains disent qu'il « se dévoue », qu'il « s'acharne »). Il est une figure respectée de la coordination, notamment parce qu'il essaye toujours de faire les liens entre les deux « tendances », de créer des liens, d'articuler les deux problématiques, etc. Même s'il défend des positions souvent similaires à celles des « papistes », il ne passe pas auprès de ses camarades pour quelqu'un de sectaire. Certains « anciens » de la coordination lui reprochent pour cette raison d'être un « politique en puissance », « un vrai stratège » voire « un manipulateur ».

Arielle a 28 ans. Fille d'un père photographe et d'une mère graphiste-peintre, elle se présente elle-même comme « artiste ». Elle gagne sa vie essentiellement dans la vidéo (étalonnage, graphisme). Elle aime plaisanter en disant que contrairement à beaucoup ici, « elle n'est ni intermittente, ni au RMI » mais est sa « micro entreprise en Maison des Artistes ».
Elle commence à s'intéresser aux problèmes des intermittents fin 2002. Elle se rend à une manifestation avec des amis et est attirée par « les drapeaux rouge et noir » de la CNT. Elle va à leur rencontre. Trois intermittents viennent de monter une section CNT spectacle à Paris, elle décide d'y adhérer. C'est la première fois qu'elle adhère à une organisation et ne sait à ce moment presque rien de la CNT et de « l'anarcho-machin truc qu'ils défendent ! ». Elle se fait d'ailleurs « virer » quelques temps plus tard pour, dit-elle, « avoir employé un ton docte en réunion ». Entre temps, elle participe avec les militants de la CNT et d'autres d'AC !, de SUD et le collectif des intermittents du 10ème arrondissement à la création du collectif PAP.
Son engagement dans le collectif PAP puis dans la CIP-IDF repose essentiellement sur la mise à disposition de ses compétences professionnelles : elle s'occupe du site web de la coordination, participe à la réalisation d'un film documentaire sur l'AGCS... Elle participe également à l'expertise mais évite les actions (« trop craintive ») et les commissions trop techniques (nouveau modèle, formules… ; « trop chiant »). Elle croit peu à l'efficacité des manifestations et aux actions protestataires. Elle pense que les actions médiatiques comme les occupations « ne servent qu'au collectif », à renforcer ses liens, mais croit un peu plus à l'efficacité, au moins à long terme, du « travail d'expertise », qu'il passe par des écrits ou par des films, à partir du moment ou celui-ci laisse une trace qui peut être récupérée par d'autres ailleurs ou plus tard.

Robert a 33 ans. La « case ASSEDIC » qui correspond le mieux à ses activités serait selon lui « assistant de production dans un théâtre ». Il est intermittent, mais d'un genre un peu particulier puisque ce théâtre est son seul employeur (situation que l'on retrouve plus fréquemment dans le secteur audiovisuel).

Il se définit comme un « militant politique et associatif qui n'a jamais pu garder ses emplois très longtemps » (manutentionnaire, gestionnaire de stock, vendeur en magasin, « deux ou trois boulots par an ») à cause de ses confrontations à ses employeurs « pour raisons syndicales ». Il avoue n'avoir aucun goût pour le théâtre mais est tombé sous le charme de cette compagnie aux spectacles très engagés (reprise de chants de lutte du mouvement ouvrier et de la résistance, spectacle sur la commune de Paris…).
C'est un habitué des manifestations, grèves et mouvements, toujours syndiqué (CGT) et toujours présent aux côtés des organisations communistes, d'extrême gauche (beaucoup d'amis à la CNT), anti-fasciste (à la Section Carrément Anti Le Pen). Depuis qu'il travaille dans le spectacle, il est syndiqué au SYNPTAC-CGT : « je change de métier, je change de syndicat, c'est tout ! ». Il a commencé à se mobiliser dès l'appel à manifester de la FNSAC-CGT en octobre 2002 et continue régulièrement jusqu'à la signature du protocole. Pendant l'été 2003 il participe aux coordinations se trouvant sur les lieux de représentation de sa compagnie en tournée dans la France et milite activement pour la grève des festivals et des spectacles partout où il va. De retour à Paris, il se rend à la CIP-IDF et participe aux assemblées générales et à l'organisation de quelques actions. Il pense que les « papistes » ont joué un rôle plus diviseur que fédérateur au sein de la coordination, notamment dans les moments forts. Il n'est pas contre la convergence des luttes, mais il pense que « tout le monde peut se battre ensemble sans faire semblant de se battre tous pour la même chose ». Il participe encore parfois à la coordination mais se limite souvent à un rôle technique (organisation ou participation à des actions). Il continue par contre à se rendre aux assemblées générales organisées par la FNSAC-CGT.

Louise a 32 ans. Professeure de Lettres, elle consacre depuis de la fin de son engagement décennal tout son temps à militer. En 1996, elle se rend comme « sympathisante » à une manifestation contre la nouvelle convention UNEDIC et « tombe » sur l'occupation d'une antenne lors du mouvement des chômeurs. Elle rencontre des militants d'AC !. Elle se sent immédiatement très proche de leur combat et décide de rejoindre leur collectif. Par ses fréquentations militantes, elle participe également aux mouvements de sans-papiers (au sein du collectif « des papiers pour tous ») et collabore à la revue *Vacarme* (montée par des militants d'Act Up) puis *Multitudes.* Alors qu'elle est encore enseignante, elle adhère à SUD éducation. Elle y reste deux ans mais « ne supporte pas d'être encartée ». Elle obtient une décharge en faveur d'AC ! et y « travaille » pendant plusieurs années. C'est là qu'elle apprend en théorie et en pratique tout ce qu'elle sait de droit social et de l'organisation de l'action collective.
En 2002, elle participe à la création du collectif Précaires Associés de Paris. Elle est reconnue comme un des piliers de la CIP-IDF et bénéficie d'une forte reconnaissance en raison de ses compétences en droit social : « la spécialiste du protocole et du nouveau modèle ». Du fait de son intérêt pour « les dispositifs » et ayant déjà participé à l'élaboration d'éléments de proposition pour une autre assurance chômage au sein de PAP, elle s'investit dans la commission « Propositions revendications » (d'où émergera le Nouveau Modèle), puis dans le groupe Pollen (expertise). Elle se ne mettra à « l'institutionnel » (par exemple rendez-vous avec les députés pour la proposition de projet de loi du comité de suivi) que quand elle s'y verra forcée par la baisse des effectifs militants. Elle fait toujours partie des piliers de la CIP-IDF.

Sylvie a 34 ans. Elle est assistante à la mise en scène dans le spectacle vivant et régisseuse plateau dans l'audiovisuel. En 1990, elle obtient une licence de cinéma et commence à travailler dans ce secteur. Elle est intermittente depuis lors.

C'est la première fois qu'elle participe activement à une mobilisation et à une coordination. Elle n'avait jusque-là participé qu'à quelques manifestations, notamment lors du mouvement des intermittents de 1997. En juin 2003, elle travaille comme régisseuse au festival d'Avignon. C'est là qu'elle rencontre des intermittents mobilisés et qu'elle se mobilise à son tour, notamment en faisant grève et en militant pour son élargissement.
De retour à Paris, elle va à la rencontre de la CIP-IDF et prend part à la commission « Relation avec les syndicats », pour à la fois « ne pas nier ce qui est déjà en place » et « pour ne pas non plus se faire bouffer par eux ».
A la rentrée de 2003, elle tente de contribuer à « la convergence des luttes », dans l'objectif de contrer l'affaiblissement de la mobilisation chez les intermittents. Elle assure particulièrement le lien avec les collectifs « anti-pub » (Stopub). Elle est devenue une figure médiatique incontournable en étant la porte-parole du mouvement lors d'une interruption d'un journal télévisé (ce qui lui a valu un grand succès – et surtout « de nombreuses demandes d'entretiens ! » - auprès des étudiants de sociologie et de sciences politiques de Paris).
Elle s'éloigne de la coordination en 2005 lorsqu'elle attend son premier enfant. Elle ne revient ensuite que ponctuellement, pour des réunions publiques ou de « grandes occasions » (assemblée générale exceptionnelle, une soirée organisée au local de la coordination…).

Francis a 38 ans. Il interrompt ses études d'ingénieur, entreprises « pour faire plaisir à la famille », et part suivre une formation de comédien dans un théâtre national. Il est aujourd'hui comédien, travaille essentiellement dans le théâtre public institutionnel et est intermittent depuis 10 ans.
Sans s'y intéresser vraiment, il était au courant par son réseau professionnel « qu'il se passait des choses » mais ce n'est qu'à la signature qu'il « ressent un déclic » et décide de se rendre au théâtre de la Villette pour rejoindre les premiers intermittents mobilisés.
A part quelques « manifs » au lycée, il n'a jamais participé à une mobilisation collective et avoue qu'il ne s'était même jamais intéressé au protocole UNEDIC. Pourtant, il décide dès son arrivée à la coordination de collaborer à la commission « info-doc » qui se charge de décrypter le protocole (sa formation d'ingénieur étant là un atout non négligeable), porté par son envie de comprendre la réforme que tout le monde semble critiquer et par l'énergie qui se dégage de la foule des intermittents mobilisés. Finalement il se prend au jeu et participe également à l'écriture du nouveau modèle, au comité de suivi, au groupe Pollen, à l'expertise…
Bien que s'étant très fortement investi dans le travail de la coordination (parfois plus de 10 heures par jour), il ne lui manifeste pas un attachement particulier. De même, il n'a pas « sacrifié » son activité professionnelle à son engagement militant comme d'autres ont pu le faire : il n'a par exemple jamais refusé de « plans » pour pouvoir participer à une action de la CIP. Deux ans, plus tard, il dit ne plus supporter les « manipulations » et le « contrôle lexical » exercé par les Précaires. Il se retire de la coordination en septembre 2005 (moment où il part en tournée avec sa troupe).

Gérard a 33 ans. Comédien, il travaille à 95% dans le théâtre, le restant dans le cinéma. Il enseigne également un peu dans des centres dramatiques depuis deux ans.
Intéressé depuis toujours à la politique, il limitait pourtant jusque là sa participation politique au vote (grand respect du parlementarisme) et aux manifestations à l'appel de la FNSAC-CGT. Cette fois, sentant que la « situation est grave » il décide d'aller plus loin. Déjà avant la signature, les membres sa compagnie font des interventions devant le public. Il se met (avec ses collègues) plusieurs fois en grève, y compris à Avignon avant l'annulation.
Il se mobilise au départ essentiellement sur un registre très corporatiste et complètement assumé de la lutte : on se bat pour nos métiers. Au contact des Précaires, qu'il considère –

également de manière tout à fait assumée – comme des politiciens et des manipulateurs qui essayent de s'approprier le mouvement des intermittents, il élargit un peu sa façon de voir les choses et accepte la problématique des droits sociaux. Il participe notamment activement à la préparation de l'enquête d'expertise.
Les tensions internes entre les intermittents et les précaires auront tout de même raison de son engagement. Il se retire après l'été 2005.

Agnès a 35 ans. Elle est à la fois comédienne, metteure en scène, traductrice en russe et doctorante en ADS, préparant une thèse sur le théâtre au Goulag. Elle est intermittente depuis 1991.
Dans les mois qui précèdent la signature, tenue au courant par son réseau professionnel elle participe à quelques « manifs » à l'appel de la CGT. Le soir de la signature elle se rend à l'AG au théâtre de la Colline, puis à la Villette. Une commission « entrepreneur du spectacle » se met en place, elle va à leur rencontre pour leur proposer son carnet d'adresses mais sans intention d'y rester ; elle y collabore finalement et entre par là même dans la CIP-IDF « Une fois que t'es là, tu fais et voilà! » Cette commission, qui réunissait tous les secteurs du spectacle, se donnait pour objectif de faire le lien entre les intermittents et leurs employeurs, de recenser les prises de positions… Le travail a duré trois mois, suite à quoi elle s'est investie dans la commission « Nouveau Modèle » dans laquelle elle a surtout assuré un rôle de « motivation des troupes » en poussant ses camarades à finaliser, sous une forme présentable publiquement, ce projet alternatif. Elle fait également partie des personnes à l'origine de la première conférence de presse à l'Assemblée Nationale d'où est annoncée la création du comité de suivi.
Fille de sociologues proches du mouvement ouvrier, elle est socialisée assez tôt à la politique. Elle prend part au mouvement Devaquet en 1986 et autres mouvements étudiants, au mouvement des sans-papiers de l'Eglise Saint-Bernard…
Elle ne se reconnaît plus dans la coordination à partir du moment où les intermittents se sont massivement démobilisés et que les précaires ont pris le dessus, en nombre mais surtout au niveau de la définition de la cause. Elle ne se reconnaît pas dans des actions comme l'Euromayday où toute référence aux pratiques artistiques a disparu. Elle se désengage progressivement de la coordination après l'adoption du texte par le comité de suivi mais serait prête à se remobiliser si le mouvement reprenait.

Maurice a 27 ans. Musicien classique (corniste), il a obtenu le prix du Conservatoire de Paris. Il est intermittent depuis 1999 « par la force des choses », en attendant d'être titularisé au sein d'un orchestre. Son « plan B » serait de trouver un emploi dans la « maintenance informatique », domaine où il est autodidacte.
A partir de fin 2002, il reçoit des mails d'appel à manifester de la part d'amis musiciens, mais il n'y va pas, se disant « ils seront bien assez nombreux ! ». Il n'est jamais allé à une manifestation, n'a aucune connaissance du fonctionnement politique, des syndicats… Au début du mouvement, à la signature du protocole, il habite près du théâtre de la Villette et se rend par curiosité à une AG. Il reste, à son propre étonnement, jusqu'au bout, trouve ça intéressant et décide d'y revenir.
Son parcours est exemplaire de l'apprentissage du « métier de militant ». Novice politiquement, il se propose tout d'abord en tant que référent au bar, ce qui lui permet d'être présent en continu, d'assister aux AG et d'apprendre beaucoup en observant les autres travailler. Il s'occupe ensuite d'Internet : mise en ligne des archives, des textes, modération des listes de diffusion… Petit à petit, il prend de l'assurance et s'inscrit dans la commission logistique, puis Proposition et revendications, puis Action où il participe à la fois à la préparation et à la réalisation des actions (Medef, Villa Médicis, diverses occupations). Il

prend également part aux démarches en direction des députés pour la PPL et au comité de suivi, même si, bien qu'intéressé, il n'est pas vraiment passionné ni convaincu de son efficacité.
Il est par contre totalement convaincu de la pertinence de l'élargissement de la problématique de lutte à l'ensemble des précaires et estime beaucoup les « militants professionnels » de la coordination. Il déclare être maintenant plus conscient de l'utilité de s'intéresser à la politique et pense qu'il se syndiquera quand la coordination n'existera plus ou quand il aura un poste permanent dans un orchestre.

Marc a 43 ans. Militant à plein temps, il « survi(t) grâce au RMI, à l'allocation logement et à des bricoles, piges de presse et de rares vacations de recherche ».
Issu d'une famille de gauche « depuis au moins les années 10 », composée de « communistes sans parti » et d'anticolonialistes…, il a très tôt baigné dans la politique. Première grève à 12 ans alors qu'il est collégien, il participe à son premier comité de chômeurs à 15 ans, puis il est actif dans tous les mouvements qui se présentent à Paris : squats artistiques, mouvements de chômeurs des années 80, puis AC ! en 1994 – notamment le groupe Cargo… Il ne se définit cependant pas comme un militant, terme qui contient selon lui trop de discipline, mais comme quelqu'un qui « participe » à des mouvements, toujours de manière autonome, toujours dans des formes d'organisations non pyramidales. Au moment de la signature du PARE2 en décembre 2002, il participe à la création du collectif Précaires Associés de Paris qui contribuera à lancer la CIP-IDF.
Il fait très tôt, dans les mouvements de chômeurs, le lien entre l'intermittence et la précarité, notamment dans un texte intitulé « Nous sommes tous des intermittents ». Titulaire d'un DEA de sociologie du travail, il a commencé une thèse sur les mutations du travail, de l'emploi. Il continue à mener une réflexion théorique, politique en participant à des séminaires (celui de Negri par exemple), en collaborant à la revue *Multitudes* et il diffuse fréquemment des textes (Rancières, Foucault, Deleuze, Guattari…) sur les listes Internet de la coordination ou d'AC !.
Il est présent quasi quotidiennement à la coordination et participe un peu à toutes les commissions à la fois, présent partout… Au sein de la CIP-IDF, son important savoir théorique et pratique de la lutte joue à la fois pour et contre lui. D'un côté il est respecté, reconnu comme un militant indispensable pour l'organisation de la coordination, pour la formulation de la cause… mais de l'autre certains se méfient de son savoir-faire et craignent qu'il ne dissimule ses véritables intentions, qu'il cherche à manipuler un mouvement d'intermittents pour en faire ce qu'il souhaite, un mouvement de précaire.
Il vit toujours du RMI, de quelques piges et vacations de recherche et à consacre toujours également l'essentiel de son temps à militer.

José a 45 ans. Après avoir été salarié pendant cinq ans comme ingénieur informaticien, il décide de faire de sa pratique amateur de la comédie une pratique professionnelle. Intermittent depuis 1991, son parcours essentiellement au sein du théâtre institutionnel lui a permis de ne jamais perdre ses droits à l'indemnisation.
Jusqu'à l'annonce de la signature à la radio, il savait sans plus que la renégociation était en cours et il ignorait la date prévue pour l'accord et le fond de ce qui était discuté. Il ne s'inquiétait pas et pensait « ils reconduiront sûrement le même truc ». Lorsqu'il apprend la signature d'un protocole qui remet considérablement en cause le fonctionnement du régime tel qu'il le pratiquait, il décide de se mobiliser.
Toujours intéressé par la politique, il a rejoint la coordination dès la première AG qui suit la signature. Etant donné ses compétences d'ingénieur, il aurait pu prendre place dans la commission « info -doc » qui étudiait le nouveau protocole, mais il trouve qu'ils ne vont pas assez vite et commence à le déchiffrer seul, à faire des simulations… Il participe à la

commission « Relations avec les syndicats » car c'est celle qu'il estime être « la plus politique » et il se chargera de nombreuses rencontres notamment avec la CFDT. Son intérêt pour la politique le pousse à s'investir davantage dans « l'institutionnel » (auditions, comité de suivi, PPL…) et à déserter les actions de protestation visibles (il avoue, avec un petit rire, n'avoir fait que deux occupations en juillet 2003). Au fil du mouvement, il devient pour l'extérieur, la figure emblématique du mouvement (porte-parole reconnu publiquement sans être forcément désigné par ses pairs) : il est invité sur les plateaux de télévision, au ministère…
Cette surexposition médiatique et cette position de porte-parole notamment s'est à certains moments retournée contre lui, quand certains militants l'ont suspecté d'être un peu trop individualiste et de ne pas rendre assez de comptes au collectif (certaines critiques allaient parfois assez loin, l'accusant de trahir la lutte, de comploter avec le gouvernement…). Tout en étant moins visible il est toujours présent, d'un peu plus loin, dans la coordination.

Léon a 36 ans. Père peintre en bâtiment et mère au foyer, il découvre le théâtre au lycée en cours de français, puis le pratique en amateur dans un centre socioculturel de quartier. Comédien puis metteur en scène, il est intermittent sans perte de droits depuis 1990. Il dirige une compagnie de théâtre à Marseille mais est fréquemment à Paris.
Il dit ne pas être un militant et vit avec ce mouvement sa première expérience de mobilisation, excepté quelques manifestations contre Devaquet lorsqu'il était étudiant. Il se rend régulièrement aux manifestations à l'appel des syndicats mais n'est pas syndiqué (il accuse les syndicats de manipulation, d'avoir voulu infiltrer la coordination…). Il se rend à la première AG à l'appel du PAP sur un malentendu, pensant qu'elle est organisée par la CGT. Sa colère est grande après la signature et il décide de s'investir dans la commission « info-doc » (puis dans le film *Nous avons lu le protocole*) qui décrypte le protocole afin de savoir exactement ce que contenait le texte et donner une meilleure image des intermittents mieux informés à la presse.
Il quitte le mouvement dès septembre 2003 pour plusieurs raisons. D'abord, il est usé physiquement et moralement par un engagement très gourmand en temps et en énergie. Ensuite, il avait du travail à Marseille et s'est donc éloigné de la CIP-IDF (il admet qu'il aurait pu investir la coordination marseillaise mais il la trouvait trop tenue par la CGT). Enfin, parce qu'il ne se reconnaît plus dans le discours de la coordination, qu'il estime manipulée par des politiciens en la personne des Précaires.

Valérie a 36 ans. Titulaire d'une licence d'arts plastiques mais ne se voyant pas « prof de dessin », elle se tourne vers le montage vidéo. Intermittente depuis 1990, elle travaille essentiellement pour les journaux télévisés depuis sept ans. Elle n'est pas très heureuse dans son métier qui a beaucoup « souffert des évolutions technologiques », elle ne se sent plus reconnue professionnellement. Elle pense à changer de voie, trouver « un métier de contact », pourquoi pas l'enseignement.
Elle a été informée des évolutions du dossier et de la mobilisation essentiellement par des collègues. Elle s'est rendue à quelques manifestations ponctuellement depuis 1992, mais sans s'investir personnellement dans la lutte. Elle a participé dès la signature à la coordination, surtout en venant aux AG mais avoue ne pas avoir été très assidue. Elle se sent abattue, démoralisée par la réforme. Elle est assez impressionnée par les militants « très politisés » présents aux AG et ne se sent pas le courage de prendre la parole ou de participer activement à une commission. Elle a cependant « assez de rage et de force » pour faire grève à plusieurs reprises.
Elle est d'accord avec l'élargissement de la cause des intermittents porté par les précaires mais estime que ce discours a fait fuir de nombreux intermittents dont les préoccupations

n'étaient pas celles-là et qui ont pu être « effrayés » par la tournure trop politique des événements. Elle garde un contact occasionnel avec les militants de la coordination.

Jean a 59 ans. Comédien et metteur en scène de théâtre depuis 40 ans, d'abord permanent dans un centre dramatique national, il est intermittent depuis les années 80.
Des collègues techniciens du théâtre l'informent de la tenue d'AG à la Colline. Un peu de disponibilité à ce moment-là, le sentiment que « quelque chose de grave » est en train de se passer, un certain regret de ne pas avoir pu participer, alors jeune père, aux « événements » de 68… et voilà que celui que certains appellent « papi » est de toutes les actions : manifestations, occupations, agit-prop. Il est particulièrement fier d'une action qu'il a menée et qui a connu un important retentissement médiatique.
Il se dit plutôt opposé aux syndicats, à leur lourdeur qui les rend inefficace et leur fonctionnement qu'il juge anti-démocratique. Ce qui lui a plu dans la coordination, c'est justement cette impression d'ouverture, de souplesse, d'un espace où chacun peut prendre sa place, participer… Il s'investit dans la commission info-doc qui déchiffre le protocole et retire également une certaine fierté. Suite à cette action qui lui apporte quelques contacts, il s'occupe de la commission « relations avec la presse », puis de la commission action qui l'a beaucoup amusé (réunions secrètes, organisations des actions…)
Quand il se mobilise il le fait d'abord pour défendre son métier. Comme il le dit, il est plutôt « intermittent-intermittent ». Au début, le discours d'élargissement des précaires ne l'intéresse pas, puis, petit à petit il est convaincu et va même aujourd'hui jusqu'à se revendiquer « précaire ». Pour lui, si c'est pour son efficacité et sa densité politique que cette problématisation s'est imposée dans le mouvement, elle n'en est pas moins responsable d'une partie des défections.

Eric a 43 ans. Auteur, comédien et metteur en scène, par « ordre d'appétence » comme il aime le dire.
Il se définit comme « quelqu'un d'engagé » dans sa pratique artistique (théâtre alternatif, proche de la performance, des squats artistiques…), de « conscientisé » mais pas comme un militant. Il est allergique à l'extrême gauche, l'ultra-gauche… Il n'a pas participé aux précédents mouvements d'intermittents et n'en a même pas souvenir mais se souvient avoir participé à des mobilisations ponctuelles pour défendre la culture, des théâtres menacés par l'arrêt des subventions dans les années 80.
Lorsque le protocole de juin 2003 est signé, il est en tournée avec son spectacle. Sa compagne, également intermittente, et lui prennent la parole lors des représentations, envoient des courriers, écrivent des lettres ouvertes à divers représentants de la puissance publique au niveau local ou national.
Il ne croit pas aux « soubassements idéologiques » défendus par les précaires, ne se sent pas concerné par la problématique des « précaires » mais accepte de travailler « avec » eux : ce sont de bons militants, qui ont un réseau important, qui ont des compétences politiques indispensables au mouvement. Il participe à plusieurs commissions, dont la commission « expertise » qui est pour lui - avec l'élaboration du « nouveau modèle » - une des principales réalisations de la coordination.
Il suit toujours les activités de la coordination, notamment tout ce qui tourne autour de la question de l'expertise.

Chris a 28 ans. Quand le protocole est signé, le 26 juin 2003, il vient de quitter la fac après une maîtrise de biologie. Depuis il vit essentiellement du RMI et parfois d'un peu d'animation socioculturelle. Il pratique l'audiovisuel (journalisme scientifique) mais à ce moment il n'a que peu de liens avec le milieu du spectacle et qu'une vague connaissance des intermittents.

L’un de ses amis faisait déjà partie du collectif Précaires Associés de Paris et l’invite à venir à une assemblée générale de la coordination. Il s’intéresse de manière générale à la politique et à l’actualité mais n’a jamais réellement participé à une mobilisation collective, excepté une ou deux manifestations étudiantes. La rencontre des militants, d’artistes, le dynamisme des débuts de la mobilisation et la présence d’amis l’incitent à poursuivre son engagement et il participe à la commission « propositions revendications ».
Suivant le principe de fonctionnement défendu par la coordination, il participe à d’autres commissions, pour diversifier son engagement… : commission saison en lutte, commission école, groupe Pollen (expertise), plus occasionnellement commission action ou *Interluttant*…
Il met également ses compétences en audiovisuel au service de la coordination : réalisation du film de promotion du « nouveau modèle », commission Boris Barnet (projection de films), atelier Videolab (réalisation de cinétracts, petites séquences vidéos mettant en scène des militants de la coordination).
Bien qu’il pense que les actions doivent mêler le « dedans » et le « dehors », il avoue avoir peu d’affinités avec le « travail institutionnel » et s’en être peu préoccupé. Par contre, il participe avec plaisir à toutes les actions du type occupation, agit-prop…
Il fait toujours partie du noyau dur de la coordination, sans pour autant en être un élément moteur.

Annexe 6 : (CIP-IDF) « Nous refusons le protocole », version du 23 août 2004.

Annexe 7 : Le « Nouveau modèle » de la CIP

Annexe 8 : Texte de la chanson « Révolution.com » du groupe de rock français *No one is innocent* (Album *Revolution.com*, 2004)

« Revolution.com » est une chanson du groupe de rock français No one is innocent, tiré de l'album « Revolution.com » sorti en 2004 sur le label « Island ».

On voudrait que ça gronde
Sans agiter ses ailes
Voici le nouveau monde
Des combattants virtuels
Welcome sur le forum
De revolution.com
De l'action par e-mail
Des pavés de pixels
La souris se déplace
Elle se bouge à ta place

Refrain :
Revolution.com
Comme ça manque de sueur…

On voudrait de l'air
De l'oxygène en stock
Et puis changer le monde
Sans changer l'univers
L'Internationale
Piégée dans la toile
C'est quoi l'action par e-mail
Des molotovs sans cocktails
La souris se déplace
Elle se bouge à ta place

Refrain (bis)

Voici le nouveau monde
De l'action.com
La souris se déplace
Elle est libre à ta place

Comme ça manque de sueur

Refrain (bis)

Annexe 9 : Questionnaire de l'expertise socio-économique menée par les intermittents.

UNIVERSITÉ PARIS 1 — CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UMR 8595

ENQUETE SOCIOLOGIQUE INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Sur cette enquête

Dans le cadre de l'expertise citoyenne demandée par la Coordination Nationale des Intermittents et Précaires, l'équipe I.SY.S, composante du Matisse -UMR de l'Université de Paris 1 et du CNRS-, réalise une étude statistique, économique et sociologique du régime d'Assurance chômage des professionnels du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

L'équipe ISYS s'est engagée à respecter les principes de l'expertise citoyenne en faisant appel aux compétences d'économistes, de sociologues, de statisticiens mais en mobilisant aussi les savoirs des personnes directement concernées par la réforme du régime d'Assurance chômage, entrée en application le 1er°janvier 2004.
Le questionnaire auquel vous avez accepté de répondre fait partie de cette étude.

Le questionnaire est divisé en 6 parties : 1) informations générales ; 2) votre parcours professionnel ; 3) votre emploi ; 4) vos rémunérations ; 5) vos relations avec vos employeurs; 6) votre travail et vos différentes activités. Il vise à mieux connaître la discontinuité de l'emploi, puis la variabilité des rémunérations, la logique de vos relations avec les employeurs (déclarations des heures et montant des rémunérations). La dernière partie, plus qualitative, cherche à mieux comprendre l'articulation entre emploi et activité, temps de travail rémunéré ou non rémunéré et temps de vie.

Ce questionnaire est long : Il vous demande de reconstituer votre situation sur les cinq dernières années (vos projets, vos revenus). Il vous prendra entre une heure et une heure et demie de votre temps. Remplissez-le soigneusement avec l'aide de notre enquêteur. Nous vous remercions de votre coopération.

Ce questionnaire est strictement anonyme. En aucun cas les données qui permettraient une éventuelle identification ne seront fournies à des organismes administratifs ou privés.

Renseignements suppiémentaires. Enquête réalisée pour le compte de l'AIP (Association des Amis des Intermittents et Précaires), par Antonella Corsani, Yann Moulier Boutang et Maurizio Lazzarato, membres de l'équipe I.SY.S. sous la responsabilité scientifique du professeur Yann Moulier Boutang. L'équipe Isys est dirigée par le professeur Bernard Paulré.

Contacts :Yann Moulier Boutang : Yann.Moulier-Boutang@univ-paris1.fr, Antonella Corsani : antonella.corsani@univ-paris1.fr , Maurizio Lazzarato : maurizio.lazzarato@univ-paris1.fr ou à l'adresse suivante : MATISSE-ISYS, Maison des Sciences Economiques 106/112 Boulevard de l'Hôpital75013 Paris.

Première Partie : Informations générales

1. N° du questionnaire (ne pas remplir lors de l'entretien) I_I_I_I_I

2. Nom de l'enquêteur :.....

3. Date de l'entretien : .....jour I_I_I mois I_I_I

4. Année de naissance :.....année I_I_I_I_I

5. Sexe :.....1. F ❑ 2. M ❑

6. Lieu de résidence (indiquez le code postal) : .....I_I_I_I_I_I

7. Le logement dans lequel vous habitez est :

1. De votre propriété..... ❑
2. De propriété familiale..... ❑
3. HLM..... ❑
4. Atelier logement (logement de fonction subventionné)..... ❑
5. Autre location..... ❑
6. A titre gratuit..... ❑
7. Squatter..... ❑
8. Autre (préciser)..... ❑

8. Dans quel type de foyer vivez-vous ?

1. Seul..... ❑
2. Seul avec enfant (s)..... ❑
3. Chez vos parents..... ❑
4. En couple..... ❑
5. En couple avec enfant (s) ..... ❑
6. Avec plusieurs personnes ..... ❑
7. Autre (préciser) ..... ❑

9. Si vous vivez en couple, quelle est la situation professionnelle de la personne avec laquelle vous vivez ?

1. Salarié dans le secteur privé en CDI à plein temps..... ❑
2. Salarié avec type particulier d'emploi (CDD, temps partiel, intérim, etc.) ..... ❑
3. Fonctionnaire de l'État ou des collectivités territoriales ..... ❑
4. Chômeur ..... ❑
5. RMIste..... ❑
6. Rentier..... ❑
7. autre *(préciser)*..... ❑

10. Dans votre famille y a-t-il d'autres personnes travaillant ou ayant travaillé dans le secteur du spectacle ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

11. Votre situation actuelle ?

1. Vous avez des droits ouverts à l'indemnisation chômage des intermittents du spectacle.....❑
2. Vous avez cotisé au titre des annexes 8 ou 10 pour un nombre d'heures insuffisant pour l'ouverture de droits à l'indemnisation chômage des intermittents du spectacle.....❑
3. Vous avez perdu vos droits après le 1° janvier 2004, suite à l'application du protocole du 26 juin 2003.....❑
4. Autre (préciser)..... ❑

12. Quelle a été votre dernière date anniversaire ?

1..... **jour** I_I_I **mois** I_I_I **année** I_I_I_I_I

et votre dernière date d'ouverture des droits aux indemnités chômage?

2..... ..... **jour** I_I_I **mois** I_I_I **année** I_I_I_I_I

13.Quel était le nombre d'heures déclarées lors du dernier examen de votre situation ?
(ceux qui n'ont jamais ouvert des droits indiqueront le nombre d'heures déclarées au cours de la dernière année)

1. Moins de 507 .....❑
2. 507 – 519.....❑
3. 520 – 549.....❑
4. 550 – 675.....❑
5. 676 – 844.....❑
6. 845-1013.....❑
7. 1014- 1183.....❑
8. Plus de 1183.....❑

14. Indiquez le nombre exact : .....I_I_I_I_I

Ne sait pas *(coder 9999)*...❑

15. Etes-vous inscrit à l'ANPE ? .....1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

16. Si oui, depuis quelle année ? ....I_I_I_I_I

17. Si oui, quel est l'intitulé du métier qui vous est reconnu par l'ANPE ?

.....

.....

18. A quelle Caisse Assedic êtes-vous inscrit (Département) ?.....I_I_I

19. Depuis quelle année ?....I_I_I_I_I

20. Annexe dont vous releviez dans l'ancien régime d'indemnisation) ?

1. Annexe 8...❑ 2. Annexe 10 ...❑

21. Annexe dont vous relevez actuellement (après l'application de la réforme) ?

1. Annexe 8...❑ 2. Annexe 10...❑

Maintenant nous allons nous intéresser à votre parcours professionnel.

2° PARTIE : VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

22. Quelle est votre formation en termes de niveau d'études générales ?

(Préciser le plus haut diplôme obtenu)

1. Aucun.....❑
2. BEPC.(niveau troisième)... .....❑
3. Baccalauréat.....❑
4. Bac + 2.....❑
5. Bac + 3.....❑
6. Bac + 4.....❑
7. Bac + 5 et plus... .....❑

23. De quel(s) diplômes supérieur(s) êtes-vous titulaire ? *(préciser lesquels) :*

.....

.....

24. Avez-vous d'autres diplômes concernant les métiers du spectacle ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

25. Si oui, lesquels ? *(plusieurs réponses possibles)*

1. École de danse.....❑
2. École de musique.....❑
3. École de théâtre.....❑
4. École de cinéma.....❑
5. Autre (*préciser)*..... .....❑

26. Considérez-vous que votre formation s'est faite plutôt sur le tas, par la pratique ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

27. Si oui, décrivez votre parcours de formation par la pratique :

.....

.....

.....

.....

28. Avez-vous suivi des stages dans votre carrière ?

1. Oui .....❑ 2. Non.....❑

si non, aller à la question 34

29. Si oui, vous les avez suivi :

1. Régulièrement..... ❑
2. Occasionnellement..... ❑

30. A quel moment avez-vous suivi ces stages ? *(plusieurs réponses possibles)*

1. En début de carrière..... ❑
2. Tout le long de la carrière. ..... ❑
3. En fin de carrière..... ❑

31. Quels types de stage avez-vous suivi ? *(plusieurs réponses possibles)*

1. Subventionnés....*(payés par l'employeur ou par des organismes publics)*..... ❑
2. Payants..... *(payés par vous-même)*..... ❑
3. Rémunérés..... ❑
4. Autres..... ❑

32. Par quels organismes vous ont-ils été procurés ? *(plusieurs réponses possibles)*

1. L'ANPE..... ❑
2. L'AFDAS..... ❑
3. Autres *(préciser lesquels)* ..... ❑

33. Pourquoi avez-vous choisi de suivre ces stages?

1. Pour vous "perfectionner"..... ❑
2. En vue d'une reconversion professionnelle..... ❑
3. Autre (préciser)..... ❑

34. Quels métiers avez-vous exercés ? *(décrivez les différents métiers ou fonctions que vous avez exercés)*

Avant de devenir intermittent du spectacle :

.....

Depuis :

.....

Actuellement :

.....

35. Le début de votre activité dans le secteur du spectacle relève :

1. D'un projet personnel où vous avez investi votre formation et vos ressources..... ❑
2. D'un changement dans votre parcours de formation et /ou professionnel..... ❑
3. Du hasard..... ❑

36. Avez-vous dû changer de lieu de résidence pour poursuivre votre activité dans le secteur du spectacle ? *(lieu d'habitation effective)*.....1. Oui..... ❑ 2. Non..... ❑

37. Si oui, pouvez-vous préciser la nature de ce changement ?

.....

.....

38. Avez-vous déjà cotisé au titre des annexes 8 et 10 sans pouvoir ouvrir vos droits à l'indemnisation chômage des intermittents du spectacle ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

39. Si tel est le cas, combien d'années avez-vous été dans cette situation ?.....|_|_|

40. Toujours dans ce cas, sur combien d'heures en moyenne par an estimez-vous avoir cotisé ? .....|_|_|_|_|

Ne sait pas *(coder 9999)*...❑

41. Si vous avez été indemnisé au moins une fois au titre des annexes 8 et 10, en quelle année avez-vous été indemnisé pour la première fois ?.....|_|_|_|_|

si vous n'avez jamais été indemnisé au titre des annexes 8 et 10 allez à la question 46

42. Avez-vous, par la suite, perdu vos droits ? .....1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

43. Si oui, combien de fois ? ..... |_|_|

44. Si oui, pendant combien de temps ?

1. Des semaines.....❑
2. Des mois.....❑
3. Des années.....❑

45. Quelles en ont été les raisons de cette perte de droit ? *(plusieurs réponses possibles)*

1. Pas assez d'heures.....❑
2. Maternité (ou paternité).....❑
3. Changement de métier.....❑
4. Autres projets de vie.....❑
5. Expatriation.....❑
6. Accidents.....❑
7. Maladie.....❑
8. Autre(préciser).....❑

46. Si vous n'avez jamais pu ouvrir vos droits ou bien si vous les avez perdus, dans quelles situations avez-vous été ? *Si cela s'est produit plusieurs fois, précisez pour chaque fois* *(mettre une croix dans la ligne concernée pour chaque colonne)*

	1ère fois	2ème fois	3ème fois	4ème fois	5ème fois
1. Aucun régime d'indemnisation	❑	❑	❑	❑	❑
2. Régime général	❑	❑	❑	❑	❑
3. Autres annexes (4, 6, autre)	❑	❑	❑	❑	❑
4. RMI	❑	❑	❑	❑	❑
5. Soutien familial ou autre (aides, prêts)	❑	❑	❑	❑	❑
6. Autres allocations	❑	❑	❑	❑	❑

47. Durant ces périodes,
a. avez-vous eu des contrats de travail ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

b. avez-vous exercé une activité en qualité de travailleur indépendant?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

48. Si vous avez eu des contrats de travail, de quel type de contrat s'agissait-il ?

1. CDI.....❑
2. CDD *(CDD de droit commun ou CDD d'usage)*.....❑
3. Saisonnier.....❑
4. Intérim.....❑
5. Contrat d'auteur .....❑

49. Au cours des cinq dernières années quand vous tombiez malade, avez-vous eu recours à la mise en arrêt maladie?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

50. Si non, pour quelles raisons ?

.....

.....

Nous allons aborder maintenant la description de vos emplois

3° PARTIE : VOTRE EMPLOI

51. Etes-vous à la fois employeur (de fait) et employé ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

52. Si tel est le cas, décrivez brièvement votre situation professionnelle

.....

.....

.....

53. Sur combien de projets (ou bien de productions, de programmes) avez-vous travaillé, ces cinq dernières années ? Combien de contrats et /ou de bulletins de salaire en ont-ils découlé?

	Projets	Contrats déclarés	Bulletins de salaire sans contrat
1999	__	__	___
2000	__	__	___
2001	__	__	___
2002	__	__	___
2003	__	__	___

54. Quelle est normalement la durée de vos contrats ?
(plusieurs réponses possibles)

1. une journée ou un cachet, un service..... ❑
2. 2 à 4 journées..... ❑
3. 5 jours, une semaine..... ❑
4. Un mois..... ❑
5. Plus d'un mois..... ❑

55. Par rapport à la prestation, le contrat de travail est-il généralement établi ?

1. Avant..... ❑
2. Pendant..... ❑
3. Après..... ❑
4. Jamais..... ❑

56. Avez-vous exercé une activité hors du champ d'application des annexes 8 et 10, tout en exerçant un métier du spectacle (ex. : monteur ou réalisateur chez Citroën en CDD de droit commun) ?

1. Oui..... ❑ 2. Non..... ❑

57. Si c'est le cas, quelle était la nature de cette activité ?

.....
.....
.....

58. Cette activité a duré combien de temps ?

1. Une journée ou un cachet, un service ..... ❑
2. 2 à 4 journées..... ❑
3. 5 jours, une semaine..... ❑
4. Un mois..... ❑
5. Plus d'un mois..... ❑

59. Combien de contrats avez-vous eu dans le cadre du Guichet Unique ?.....|_|_|_|

60. Quel a été le nombre de vos employeurs ?

	Un employeur principal	Employeurs réguliers	Employeurs ponctuels
1999	|_|	|_|_|	|_|_|
2000	|_|	|_|_|	|_|_|
2001	|_|	|_|_|	|_|_|
2002	|_|	|_|_|	|_|_|
2003	|_|	|_|_|	|_|_|

61. De quel secteur d'activité vos employeurs habituels relèvent-ils ?:

1. Spectacle vivant.....❑
   .....dont :1.1. danse.....❑
   .....1.2. théâtre.....❑
   .....1.3. musique.....❑
   .....1.4. cirque.....❑
2. Cinéma.....❑
3. Audiovisuel.....❑
   ....dont : 3.1. Radio.....❑
   .....3.2. Télévision.....❑
4. Publicité.....❑
5. Prestataires de service .....❑
6. Autre (précisez).....❑

62. Quelle est la taille des entreprises pour lesquelles vous travaillez le plus souvent?
(selon les critères habituels de votre secteur d'activité)

1. Grande.....❑
2. Moyenne.....❑
3. Petite .....❑

63. Travaillent-elles pour leur propre compte ou pour le compte d'un tiers ?

1. Pour leur compte.....❑ 2. Pour le compte d'un tiers.....❑

64. Votre activité est :

1. Fortement concentrée dans des périodes de l'année .....❑
2. Plutôt concentrée.....❑
3. Distribuée de manière régulière sur l'année.....❑
4. Distribuée de manière aléatoire sur l'année.....❑

65. La variation des heures déclarées dans votre carrière est-elle importante ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

66. Si cette variation est importante, elle oscille :

d'un minimum de (en heures) .....|_|_|_|
à un maximum de (en heures) .....|_|_|_|_|

67. Donnez-vous des cours de formation ? *(y compris les cours de sensibilisation)*

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

68. Si oui, combien cela représente-t-il ?

1. nombre de cours ou ateliers par an.....|_|_|
2. nombre d' heures par an.....|_|_|_|

69. A quel type de public s'adressent-ils ? *(plusieurs réponses possibles)*:

1. à des écoliers.....❑
2. à des étudiants.....❑
3. à des personnels d'entreprises.....❑

4. à des professionnels.....❑
5. à des amateurs.....❑
6. autre (préciser).....❑

70. Quelle est approximativement la composition de vos heures ?
(exprimer en pourcentage ; attention le total ne doit pas dépasser 100)

1. Emploi dans le secteur du spectacle .....|_|_|
2. Formation.....|_|_|
3. Régime général.....|_|_|
4. Guichet unique.....|_|_|
5. Autre *(préciser)*.....|_|_|

71. Vous considérez-vous comme un "permittent ?"
(un salarié qui travaille de manière continue -équivalent plein temps- avec un seul et unique employeur mais en cumulant de multiples CDD d'usage)

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

72. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de votre réponse ?

.....
.....
.....

73. Sur une année, combien de déplacements avez-vous effectués dans le cadre de votre activité (tournées, tournages, etc.) ?

En nombre de déplacements .....|_|_|

74. Quelle a été la durée moyenne de ces déplacements ?

En jours.....|_|_|_|

75. Quelles démarches privilégiez-vous dans vos recherches d'emploi ? *(plusieurs réponses possibles)*

1. Les annonces de l'ANPE.....❑
2. Les réseaux professionnels.....❑
3. Les réseaux d'amis.....❑
4. Les liens institutionnels.....❑
5. Proposition de projets.....❑
6. Autre *(préciser)*.....❑

76. Vous arrive-t-il de refuser des offres d'emploi ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

77. Pour quelles raisons êtes-vous amené à le faire ?

.....
.....
.....
.....

78. Au cours de ces dernières années, considérez-vous que les conditions d'embauche et de travail :

1. Se sont dégradées..... ❑
2. Sont restées stables..... ❑
3. Se sont améliorées..... ❑

79. Pour quelles raisons ?

.....

.....

Nous allons aborder maintenant la structure et l'évolution de vos revenus

4° PARTIE : VOS REMUNERATIONS

80. Quels ont été vos revenus fiscaux déclarés au cours des 5 dernières années ? *(préciser si c'est en euros ou en francs)*

1999	2000	2001	2002	2003
_____	_____	_____	_____	_____

81. Quelle a été la composition (en pourcentage) de vos revenus pendant la dernière année fiscale ?

1. salaires..... ___
2. allocations..... ___
3. droits d'auteurs..... ___

82. Bénéficiez-vous d'autres sources de revenu ? *(plusieurs réponses possibles)*

1. revenus issus d'activités non déclarées..... ❑
2. prestations sociales..... ❑
3. bourse nominale..... ❑
4. revenus patrimoniaux..... ❑
5. autres *(préciser)*..... ❑

83. Les rémunérations salariales sont-elles stables ou variables (en fonction des employeurs et des projets) sur l'année ?

1. stables..... ❑
2. variables..... ❑
3. très variables ..... ❑

84. Combien avez-vous gagné par jour ou par cachet lors de la dernière année ?

En moyenne	Minimum	Maximum
_____	_____	_____

85. Comment le montant de la rémunération est-il généralement déterminé ?

1. selon la convention collective ou tarif normalement pratiqué dans le secteur ☐
2. négocié individuellement avec l'employeur ☐
3. en fonction du financement du projet ☐
4. "collectivement" comme dans certaines compagnies etc ☐
5. participations aux bénéfices futurs ☐
6. autre *(préciser)* ☐

86. Vous est-il déjà arrivé d'être rémunéré moins que le minimum syndical ?

1. jamais ☐
2. parfois ☐
3. souvent ☐
4. régulièrement ☐
5. ne connaît pas le minimum syndical ☐

87. Avez-vous déjà été rémunéré sur la base des recettes ?

1. Jamais ☐
2. Parfois ☐
3. Souvent ☐
4. Régulièrement ☐

88. Au cours de ces dernières années, les rémunérations :

1. Ont augmenté ☐
2. Sont restées stables ☐
3. Ont diminué ☐

89. Quelles en sont d'après vous les raisons?:

.....

.....

90. Pourriez-vous indiquer le montant en euros de :

votre salaire journalier de référence |_|_|_|_|

votre allocation journalière |_|_|_|_|

91. Après l'application du protocole du 26 juin 2003, avez-vous constaté une modification importante des vos allocations journalières ?

1. Elles ont augmenté ☐
2. Elles ont baissé ☐
3. Aucune modification importante ☐

92. D'après vous un "bon" système de calcul de l'indemnité journalière doit :

1. privilégier prioritairement le maintien du niveau de vie de chacun des cotisants proportionnellement à sa cotisation individuelle ? ☐

2. repartir la masse globale des cotisations pour permettre au plus grand nombre possible d'intermittents de bénéficier au minimum de l'équivalent du SMIC jour ?

(NB : SMIC jour : 38 euros)..... ❑

93. Afin de garantir une plus grande mutualisation des risques liés à l'intermittence, quel est le montant du plafond mensuel (salaires +indemnités) au-delà duquel vous jugeriez normal que l'on n'ait plus droit à percevoir des indemnités ?

1. 2 SMIC mensuels..... ❑
2. 3 SMIC mensuels..... ❑
3. 4 SMIC mensuels..... ❑
4. 5 SMIC mensuels..... ❑

(NB : SMIC mensuel: 1154,18 euros).

Nous allons aborder maintenant vos relations avec vos employeurs pour la déclaration des heures et des taux de salaire.

5° PARTIE : VOS RELATIONS AVEC VOS EMPLOYEURS

94. Lors des cinq dernières années avez-vous pu atteindre les 507 heures ?

	oui	non	avec difficulté	facilement
1999	❑	❑	❑	❑
2000	❑	❑	❑	❑
2001	❑	❑	❑	❑
2002	❑	❑	❑	❑
2003	❑	❑	❑	❑

95. Normalement, pouvez-vous « négocier » avec l'employeur ?

1. Oui..... ❑ 2. Non..... ❑

96. Si oui, cela se produit :

1. Occasionnellement..... ❑
2. Souvent..... ❑
3. Régulièrement..... ❑

97. Sur quels éléments du contrat négociez-vous de manière prioritaire ?

1. les dates de la déclaration..... ❑
2. le taux de salaire..... ❑
3. la longueur des contrats..... ❑
4. le nombre de contrats ..... ❑
5. autre (préciser)..... ❑

98. Est-ce qu'il vous est déjà arrivé « d'acheter » des heures ou des cachets pour atteindre les 507H ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

99. Dans ce cas, quelle était la fréquence de cet expédient ?

1. Occasionnellement.....❑
2. Souvent.....❑
3. Régulièrement.....❑

100. Avez-vous déclaré un nombre de jours différent des jours travaillés réellement ?

	PLUS	MOINS	NON
1999	❑	❑	❑
2000	❑	❑	❑
2001	❑	❑	❑
2002	❑	❑	❑
2003	❑	❑	❑

101. Avec quel type d'employeur pouvez-vous "négocier"?
(la taille de la structure est celle de votre secteur d'activité habituel)

1. Petite structure.....❑
2. Grande entreprise.....❑
3. Avec tout employeur.....❑

102. Les employeurs vous proposent-ils des "arrangements" :

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

103. Si oui, sur quels éléments du contrat portent ces arrangements ? *(plusieurs réponses possibles)*

1. les contrats.....❑
2. la déclaration.....❑
3. le taux de salaire .....❑
4. le délai de paiement.....❑
5. participation aux bénéfices futurs .....❑

104. D'après votre expérience, les employeurs payent-ils une partie au noir ?

1. toujours.....❑
2. parfois .....❑
3. jamais.....❑

105. Payent-ils les heures supplémentaires ?

1. toujours.....❑
2. parfois .....❑
3. jamais.....❑

106. Respectent-ils les conventions collectives ?

1. toujours.....❑
2. parfois .....❑
3. jamais.....❑
4. ne connaît pas la convention collective de son secteur d'activité.....❑

107. Respectent-ils le minimum syndical ?

1. toujours.....❑
2. parfois .....❑
3. jamais.....❑
4. ne connaît pas le minimum syndical de son secteur d'activité.....❑

108. Utilisent-ils le CDD pour remplacer des personnes en congé (annuel, maternité, maladie, etc.) ?

1. toujours.....❑
2. parfois .....❑
3. jamais.....❑

109. Est-ce qu'une proposition de l'employeur défavorable pour votre déclaration peut vous induire à refuser un contrat ?

1. toujours.....❑
2. parfois .....❑

   (*Indiquer dans quelles circonstances)*.....
3. jamais.....❑

110. L'introduction du nouveau protocole a-t-elle entraîné d'après vous un changement dans les comportements des employeurs ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

111. Dans les vôtres ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

112. Si c'est le cas, pourriez-vous décrire la nature du changement dans les comportements ?

.....

.....

113. L'application du nouveau protocole a-t-elle modifié les marges de manœuvre dans les négociations par rapport à l'ancien protocole ?

1. Accru.....❑
2. Réduit.....❑
3. Aucune modification.....❑

Maintenant nous allons parler de votre travail, des vos activités et des liens entre celles-ci et les différentes temporalités de votre vie.

6° PARTIE : VOTRE TRAVAIL

114. Le métier qui vous est reconnu suivant le classement des métiers de l'ANPE culture -spectacle correspond-t-il à vos compétences ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

115. Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....

116. Correspond-t-il à vos pratiques de travail ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

117. Si non, pourquoi ?

.....
.....

118. Votre activité actuelle correspond-t-elle à votre projet professionnel ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

119. Si non : Pourquoi poursuivez-vous cette activité ?

.....
.....

120. Estimez-vous que les heures de travail effectuées dans le cadre d'un projet dépassent les heures rémunérées ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

121. En prenant votre agenda de l'année passée ou de l'année en cours, si vous additionnez les jours travaillés, correspondant à un rendez-vous, à une mission, à une prestation (répétitions, tournages, représentations, etc.) quelle différence trouvez-vous entre vos jours travaillés et vos jours de travail rémunérés ? Approximativement, quel pourcentage de jours travaillés est-il effectivement rémunéré sur un projet ?

Jours de Travail rémunérés.....|_|_|_|
Jours de Travail non rémunérés.....|_|_|_|

122. Quelle partie du travail n'est-elle pas rémunérée ? *(plusieurs réponses possibles)*

1. répétitions.....❑
2. représentations.....❑
3. temps de préparation.....❑
4. documentation.....❑
5. diffusion, valorisation.....❑
6. promotion.....❑
7. autre *(préciser)* .....❑

123. Exercez-vous des activités "en amont" des projets pour les quels vous avez été engagé ou bien en amont des projets que vous avez initiés ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

124. Si oui, lesquelles ? .....

.....

125. Exercez-vous des activités "en aval" des projets pour les quels vous avez été engagé ou bien, "en aval" des projets que vous avez initiés ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

126. Si oui, lesquelles ?

.....

.....

127. Exercez-vous votre activité dans des projets de façon bénévole ou gratuite ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

128. Combien de tels projets sur une année ?.....|_|_|

129. Pouvez-vous mesurer approximativement la durée cette activité gratuite ? (semaines /mois sur l'année)

semaines.....|_|_|
mois.....|_|_|

130. Pourquoi participez-vous à ces projets sans être rémunéré ?

1 Par plaisir.....❑
2. Par goût de l'expérimentation.....❑
3. Pour aider des amis.....❑
4. Pour un emploi éventuel.....❑
5. Pour établir des relations.....❑
6. Pour apprendre.....❑
7. Pour accumuler de l'expérience.....❑
8. Pour développer des liens associatifs .....❑
9. Autres *(précisez)* ....❑

131. Cette année, quelle a été approximativement (indiquer en pourcentage) la proportion entre :

le temps réellement travaillé (rémunéré ou pas).....|_|_|
et le temps considéré comme "chômé" .....|_|_|

132. Comment occupez-vous votre temps "chômé" entre deux contrats et en dehors des activités gratuites ?

1. autres activités non liées à la profession et sans but spécifique.....❑
2. autres activités liées à la profession mais pouvant déboucher sur d'autres avenirs professionnels.....❑
3. initiation de projets.....❑
4. documentation .....❑
5. formation (cours/ stages).....❑
6. préparation de projets.....❑
7. recherche d'emploi.....❑
8. recherche financement de projets.....❑
9. activités associatives.....❑
10. militantisme.....❑

133. Si on prend en compte l'ensemble des activités, vous êtes potentiellement au travail :

1. 12 mois sur 12.....❑
2. 11 mois sur 12.....❑
3. 10 mois sur 12.....❑
4. 9 mois sur 12.....❑
5. 8 mois sur 12.....❑
6. moins de 8 mois dans l'année.....❑

134. Avez-vous le sentiment que votre vie professionnelle et votre vie privée sont séparées :

1. Oui, totalement.....❑
2. Pas du tout.....❑
3. C'est variable selon les moments.....❑

135. Pour quelles raisons vies professionnelle et privée sont-elles éventuellement liées, " totalement "ou " selon les moments " :

.....
.....
.....

136. Si la possibilité vous était donnée, choisiriez-vous d'être salarié permanent ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

Explicitez les raisons.....
.....

137. Avez-vous envisagé une reconversion professionnelle ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

138. Si oui, pourquoi ? .....

139. Vers quelle activité vous orienteriez-vous?.....

140. Quelles ressources (pas seulement financières) pensez-vous pouvoir mobiliser en vue de cette reconversion?

.....

141. La reconversion que vous envisagez est-elle à l'intérieur du secteur du spectacle ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

142. Vous êtes-vous mobilisé dans le dernier conflit des intermittents ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

143. Si oui, combien de temps ?.....

144. A quel moment ? .....

145. Sous quelles formes ?.....
.....
.....

QUESTIONS ANNEXES

146.Connaissez-vous dans votre entourage des personnes qui n'ont pas réussi à atteindre le nombre d'heures nécessaires pour ouvrir ou maintenir leurs droits à l'indemnisation chômage des intermittents du spectacle ?

1. Oui.....❑ 2. Non.....❑

147. Si c'est le cas pouvez-vous nous dire :

1.combien de femmes ?.....|_|_|
2.combien d'hommes ?.....|_|_|

148. Dans quelle tranche d'age sont-ils ?

(indiquer dans la colonne du nombre de personnes)

	1	2	3	4	5
moins de 29 ans	❑	❑	❑	❑	❑
30-49 ans	❑	❑	❑	❑	❑
Plus de 50 ans	❑	❑	❑	❑	❑

149. Évaluation générale de l'expérience de l'intermittence (emploi, rémunération, travail, conditions de travail, temps à soi etc.)

Cette partie est complètement libre, vous pouvez, si vous le souhaitez, développer les aspects de votre expérience de l'intermittence dans le secteur du spectacle qui ne peuvent pas trouver leur espace dans le questionnaire et qui vous semblent importants pour une meilleure connaissance des conditions de travail et de vie des intermittents du spectacle.

.....
.....
.....
.....

Jérémy Sinigaglia. Le paradoxe des intermittents du spectacle : l'art de retourner les obstacles à l'action collective (2003-2006). Thèse de doctorat de sociologie

Dans la nuit du 26 au 27 juin 2003 est signé au sein de l'UNEDIC un protocole d'accord qui modifie les conditions de l'accès et la durée de l'indemnisation du chômage des salariés intermittents du spectacle. Les premiers informés relayent l'information à leurs collègues et se donnent rendez-vous le soir même pour une grande assemblée générale. La mobilisation prend très rapidement une ampleur qui surprend les observateurs mais aussi les principaux animateurs du mouvement. La « CGT spectacle » appelle à une journée de grève. Des collectifs et des coordinations se forment, se reforment ou se renforcent dans de nombreuses villes et régions de France et organisent la contestation.
La recherche, qui repose sur une enquête ethnographique menée pendant trois ans auprès d'un collectif d'intermittents en Lorraine et de la coordination des intermittents et précaires d'Île-de-France, pose la question suivante : comment un groupe aussi hétérogène (des artistes, employés, ouvriers, techniciens, ingénieurs de divers secteurs du spectacle) composé de salariés précaires exerçant dans un secteur économique lui aussi précaire, parvient-il à se mobiliser et à produire du commun ? Répondre à cette question suppose d'abord de comprendre le passage individuel à l'action collective, et pour ce faire de prêter attention aux ressources des intermittents et à celles que leur apportent leurs soutiens, mais aussi d'observer la manière dont ils ont pu retourner un certain nombre de conditions *a priori* défavorables à leur avantage. Cela implique ensuite de saisir la manière dont les individus et les groupes engagés ensemble mais aussi concurremment dans la mobilisation se dotent (ou non) d'une identité collective rassembleuse, d'une définition commune des enjeux de la lutte et d'un répertoire d'action partagé.
L'observation révèle que ni les situations de précarité que subissent les participants potentiels, ni la désorganisation de leurs secteurs d'activité, ni l'hétérogénéité du groupe *a priori* concerné ou du mouvement dans son ensemble ne forment en soi les conditions d'impossibilité d'une mobilisation collective ou un frein indépassable à sa réalisation. Plus encore, l'hypothèse centrale de ce travail est que non seulement la précarité et l'hétérogénéité des intermittents du spectacle ne forment pas en elles-mêmes des freins à leur mobilisation, mais elles peuvent à l'inverse contribuer à remplir les conditions propices à la réussite de leur mouvement.

Mots-clés : Intermittents du spectacle / Protection chômage / Mobilisation / Contestation / Action collective / Précarité / Précarisation / Hétérogénéité / Production de commun /

The paradox of contract workers in the performing arts in France : the art of overcoming obstacles to collective action (2003-2006).

On the night of 26th June 2003, a draft agreement is signed within the National Union for Employment in Industry and Commerce (UNEDIC) by employers' organizations and trade unions, changing the rules governing the unemployment insurance scheme for workers on fixed-term employment contracts in the performing arts sector. In a short space of time the news spread by word-of-mouth and contract workers organized an extra-ordinary meeting for the evening of the 27th. The speed of the workers' response surprised outside observers and the organizers alike. Soon, the performing arts section of the General Confederation of Labour (CGT) calls on strike; support committees were set-up across France in opposition to the protocol agreement.
This study is based on a three-year ethnographic investigation of contract workers' committees in Lorraine and in the Paris region. The study's objective is to answer the following question: how can such a financially insecure and mixed group of people (artists, employees, technicians, etc.) who work in a precarious economic sector come together and initiate collective action? I argue that the answer to such a question can only be addressed by reference to three key elements. Firstly, it important to understand how these people came together to initiate collective action and to focus therefore on the various resources at the disposal of the contract workers and of their supporters/ allies. Secondly, due attention must be given to how the contract workers were able to turn apparently unfavourable conditions to their advantage. Thirdly, it is also vital to analyze how all the actors involved in the cause (the individuals and the groups) established – or failed to establish – a common view of the stakes at hand and how they came to share an understanding of the repertoires of action to be deployed.
The study shows that none of the following factors limit – of themselves – the emergence of collective action: the precarious status of the people likely to participate, the economic sector's volatility, the group's or the movement's heterogeneity. This study's main hypothesis is that the contract workers' precarious status and heterogeneity are not of themselves obstacles to mobilization. On the contrary, these factors may be assets enabling the movement to succeed.

Keys Words : « contract workers in the performing arts » / unemployment protection / Mobilization / Contention / Collective action / Precariousness / heterogeneity